
6

LES LETTRES D'ESTIENNE PASQVIER CONseiller & Aduocat general du Roy â Paris,

Par lesquelles se voit plusieurs belles matieres & grands discours sur les affaires de la France, concernantes les guerres ciuiles.

Derniere edition reueuë & corrigee.

A ARRAS,
Chez Gilles Bauduyn, au coin du Marché à la Fontaine.
M. D. XCVIII.



13918

A HAVLT ET PVISSANT SEIGNEVR MESSIRE MAXIMILIEN DE Baillœul, Cheualier Seigneur dudict lieu, Baron de Lesdain, Seigneur de sainct Martin, Eure, Eckbrecq, Gauchin le Gal, Piermont Ocoche Sains lez Pernes, Aumerual, Seneschal & Gouuerneur de la Conté de S. Pol.

MOnsieur. Depuis que les lettres ont pris nouuelle vogue entre les François, plusieurs gentils esprits ont heureusement traitté diuers argumens, mais ilz semblovent auoir negligé l'art d'escrire Epistres, & laissé en arriere vne des meilleures pieces du mestier. Dequoy s'estant apperceu M. Estienne Pasquier, aduocat fameux au parlement de Paris, & qui en l'art de bien dire ne cedoit à nuls de sa robbe, apres auoir faict monstre de ce que son eloquence & vif esprit pouoit ailleurs, il a aussi voulu prendre ce stile en main, pour en escrimer, & luy donner son lustre, & perfection, en la langue Françoise. Ce que effectuant auec vhemence, force, & dexterité qui l'accompagnoit en toutes ses autres œuures, il ne les a pareillement rempli de vent, & de chose de peu de consequence ains de plusieurs belles matieres, & grandz discours sur les affaires de la France. A raison dequoy ses missiues seruent de double instruction, tant pour apprendre à les bastir & bien agencer, que pour reformer ses actions & entendre

plusieurs secretz de l'histoire de son temps. Car ce rare personnage enseigne l'vn & l'autre escriuant d'vne plume propre, facile, & diserte; & discourant & descouurant auec vn iugement libre & incroyable beaucoup de pointz cachés des causes, progrés & catastrophes de leurs guerres ciuiles, depuis que la nouuelle religion s'est glissée parmy eux. Par ou ie me suis persuadé que cest œuure aydera beaucoup cy apres aux historiographes, pour en tirer la verité de l'histoire, qui le plus souuent est cachee en semblables lettres & aduertissemens. Ores que les missiues, de Pasquier soyent telles que ie les ay colorées, la recerche iournaliere qui s'en faict, m'en seruira d'ample tesmoignage. Ce qui m'a incité, ioint qu'il n'estoit recouurable pour auoir les editions precedentes estre toutes espuisees, de le remettre sur la presse, affin de ne fruistrer plus long temps le publicq de l'effect du desir qu'il a de receuoir cest autheur. Et comme ie ne voulois laisser sortir en lumiere ceste edition nouuelle sans luy choisir vn parrin, ie n'en ay rencontré nul plus propre & fauorable que vous pour l'affection louable que portés aux bonnes lettres en general, & particulierement en la lecture de semblables œuures dont ie vous ay veu faire vn grand amas en diuerses langues. Qui me faict esperer que ce present que ie vous dedie vous sera aggreable sans autre recommandation.

Vostre tres humble seruiteur
Gilles Bauduyn.

TABLE DES EPISTRES DE CES DIX LIVRES, auec les noms de ceux à qui elles s'addressent, & leur Sommaire.

DV PREMIER LIVRE.

A Monsieur Loisel Aduocat en la Cour de Parlement de Paris. *Il rend raison pourquoy il expose ses lettres en lumiere.* fueil. 1.

A Monsieur de Tournebu Professeur du Roy des lettres Grecques en l'Vniuersité de Paris. *Sçauoir s'il est bon de coucher les arts & sciences en Françoys.* fueil. 7.

A Monsieur Sauluage, Seigneur du Parc. *Que lors que noz Poëtes discourent le mieux de l'amour, c'est lors qu'ilz sont moins attaintz de malodie.* fueil. 19.

A Monsieur de Gournay gendarme. *Il se rit auec vn sien parent qui estoit à Rome.* fueil. 22.

Au Cheualier de Montereau. *Si la temperie du Ciel produit les gens doctes en certains païs.* fueil. 23.

A Monsieur de la Fosse Vandomois. *Il se gausse auec vn sien amy qui se vantoit luy auoir escrit.* fueil 27.

A Monsieur de la Chault Aduocat au Parlement de Paris. fueil. 30.

A Monsieur de Ronsard. *Que le commun de la Frances se rend fort aysement singe des autres.* fueil. 30.

A Monsieur le Picart, Conseiller en la Cour des Generaux des Aides. *Les opinions qui doiuent entrer és esprits de ceux qui se veulent Marier.* fueil. 35.

A Madamoiselle de. *Quel contentement on peut receuoir de l'amour.* fueil. 39.

A Monsieur de Ponssomme, Gentilhomme Vermandois. *De la police que tint le feu Duc de Guyse dans la ville de Mets, contre le siege de l'Empereur Charles cinquiesme.* fueil. 47.

A Monsieur Sebilet, Aduocat au Parlement de Paris. *Si les Romains ont esté superieurs aux anciens Gaulois, soit au fait des armes ou des lettres.* fueil. 55.

A Monsieur de Postel, Conseiller au siege Presidial de Troye. *Il semond vn sien amy de luy escrire.* fueil. 60.

A Monsieur Brallion, Conseiller au siege Presidial de Lyon. *Lettre plaisante par laquelle il semond vn sien amy de luy escrire.* fueil. 62.

A Mon-

A Monsieur de Basmaison, Aduocat au siege Presidial de Ryon. *Il console vn sien amy.* *fueil. 63.*

A Monsieur de Ronsard. De l'Elogde Latin & François de Paschal. *fueil. 66.*

A Madamoiselle de. *Ceste lettre fut faite en faueur d'vn sien amy seruiteur d'vne Damoiselle.* *fueil 67.*

A Madame de. *Ceste lettre est par forme de gayeté seulement à vne Dame d'honneur.* *fueil. 69.*

DV II. LIVRE.

A Monseigneur l'Illustrissime & Reuerendissime Charles Cardinal de Lorraine. *Il fait present du premier liure de ses Recerches de la France à Charles Cardinal de Lorraine.* *fueil. 73.*

A Monsieur Bigot seigneur de Tibermeny, Aduocat au Parlement de Rouën. *S'il est bon de coucher par lettre quelques beaux discours.* *fueil. 75.*

Lettre du Sieur de Tibermeny à Pasquier. *fueil. 81.*

A Monsieur de Marilhac sieur de Ferrieres, Cõseiller du Roy, & Maistre en sa chambre des Comptes de Paris. *Il prefere par forme de gayeté la vie des villes à celle des champs.* *fueil. 84.*

A Monsieur de Marilhac seigneur

de Ferrieres, Conseiller du Roy, & Maistre ordinaire de sa chambre des Comptes. *Il se gausse de quelque folles ordonnances d'amour qu'il auoit faites à vn iour des Roys.* *fueil. 95.*

A Monsieur Cujas Cõseiller au Parlement de Grenoble, & Docteur regẽt des Loix en l'Vniuersité de Bourges. *Le fruict que se peuuent promettre enuers la posterité les autheurs qui inuentent, au regard de ceux qui translatent des liures.* *fueil. 101.*

A Monsieur de Ronsard. *En quelle recommandation a esté autrefois la Poësie Françoise entre nous.* *fueil. 106.*

A Monsieur Martin Greffier au siege Presidial d'Angoulmois. *fueil. 115.*

A Mõsieur Bigot seigneur de Tibermeny, Aduocat au Parlemẽt de Roüẽ. *Il se loüe sur la naissance d'vn sien fils f. 116.*

Lettre du seigneur de Tibermeny à Pasquier. *Où il est discouru pourquoy les gens d'esprit ne produisent enfans semblables à eux.* *fueil 119.*

A Monsieur de Querquisinen seigneur d'Ardiuilliers. *Certains paradoxes qu'il propose au seigneur d'Ardiuilliers pour y mettre la main.* *fueil. 122.*

A Monsieur de Querquisinen seigneur d'Ardiuilliers. *Quelle est la vraye naifueté de nostre langue, & en quelz lieux il la*

il la faut cercher. *fueil. 124.*

A Madamoiselle du Lis. *Il promet tous bons offices à vne Damoiselle d'honneur, à laquelle il escrit.* *fueil. 133.*

DV III. LIVRE.

A Monsieur de Fonssomme Gentil-homme Vermandois. *Si la vesue faisant folie de son corps doit deschoir de ses conuentions matrimoniales.* *fueil. 135.*

A Monsieur de Querquisinen Seigneur d'Ardiuilliers. *Sommaire discours des terres que l'on appelle neufues.* *f. 140.*

A Monsieur Ramus Professeur du Roy en la Philosophie & Mathematiques. *Sçauoir si l'orthographe Françoise se doit accorder auec le parler.* *fueil. 143.*

A Monsieur Ramus Professeur du Roy en la Philosophie & Mathematiques. *De la proprieté de ceste diction de Sens entre nous, d'où est venuë ceste maniere de parler, Sens dessus dessous.* *fueil. 161.*

A Monsieur de fonssomme. *Que nulle nation ne peut dire si elle prononce au vray la langue Latine, comme faisoyent les Romains.* *fueil. 162.*

A Monsieur le General d'Estourmel. *Il recommande vn sien amy au General d'estourmel.* *fueil. 174.*

A Monsieur de Tiard seigneur de

Bissy. *Sommaire recueil des mœurs du Roy Louys vnziesme.* *fueil. 175.*

A Monsieur de Marilhac seigneur de Ferrieres, Conseiller du Roy & Maistre ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris. *Sommaire discours de la fortune de Iacques Cœur.* *fueil. 181.*

A Monsieur de Marilhac seigneur de Ferrieres. *Pourquoy nous disons* Chaperonner *pour* Bonneter : *& aussi d'où vient qu'on fait quitter la ceincture à celuy qui fait cession de biens.* *fueil. 188.*

A Monsieur de Marilhac seigneur de Ferrieres. *Il se gausse par ceste lettre auec le sieur de Marilhac.* *fueil. 191.*

DV IIII. LIVRE.

A Monsieur de Fonssomme. *Cõmencement des troubles de la France.* *f 192.*

A Monsieur de Fonssomme. *Suite du voyage.* *fueil. 194.*

A Monsieur de Fonssomme. *Mort lamentable du bon Roy Henry deuxiesme du nom.* *fueil. 198.*

A Monsieur de Fonssomme. *Aduenement du petit Roy Françoi à la couronne.* *fueil. 205.*

A Monsieur de Fonssomme. *Suite des troubles d'Amboise.* *fueil. 209.*

A Monsieur de Fonssomme. *Voyage du petit*

petit Roy François à Orleans, en deliberation d'exterminer l'heresie. *fueil. 212.*

A Monsieur de Fonssomme. *Mort du petit Roy François.* *fueil. 216.*

A Monsieur de Fonssomme Gentilhomme Vermandois. *Arrest donné en faueur du Prince de Condé demandeur en declaration d'innocence.* *fueil. 220.*

A Monsieur de Fonssomme Gentilhomme Vermandois. *Assemblee des Estatz dans Orleans.* *fueil. 223.*

A Monsieur de Fonssomme Gentilhomme Vermandois. *Edict du vingt-cinquiesme Iuillet 1561. sur la souffrance de la Religion nouuelle.* *fueil. 227.*

A Monsieur de Fonssomme Gentilhomme Vermandois. *Colloque de Poissy de grand' parade, & peu d'effect.* *fueil. 230.*

A Monsieur de Fonssomme. *Preschez des Huguenotz commencent de prouigner impunément par la France.* *fueil. 234.*

A Monsieur de Fonssomme. *Le Minime mené prisonnier au Roy, retourne dans Paris auec triomphe.* *fueil. 237.*

A Monsieur de Fonssomme. *Changement de la volonté du Roy de Nauarre contre les Huguenotz, & pourquoy.* *fueil. 252.*

A Monsieur de Fonssomme Gentilhomme Vermandois. *Monsieur de Guyse retourne en Cour, ligué auec le Conneſtable*

& Mareschal de S. André. fueil. 257.

A Monsieur de Fonssomme, Gentilhomme Vermandois. *Feu des troubles de lxj. allumé generalemẽt par la France. f. 264.*

A Monsieur de fonssomme. *Ruines publiques par la France, sous le pretexte de la Relizion.* fueil. 271.

A Monsieur de Fonssomme. *Siege devant Paris par les Huguenotz.* fueil. 275.

A Monsieur de Fonssomme. *Achemínement au siege d'Orleans.* fueil. 280.

A Monsieur de Fonssomme. *Mort de Monsieur de Guise.* fueil. 282.

A Monsieur de Fonssomme. *Comme Dieu s'est auuersement ioüé tant des Catholiques & Huguenotz.* fueil. 292.

A Monsieur de Fonssomme. *Comme toutes choses vioyent aux Huguenotz soudain apres la mort du Duc de Guise.* fueil. 296.

A Monsieur de Fonssomme. *Voyage du Roy Charles neusiesme par la France. f. 301.*

A Monsieur de Fonssomme. *La cause entre l'Vniuersité & les Iesuites traitee au Parlement.* fueil. 304.

DV V. LIVRE.

A Monsieur de Querquisinen seigneur d'Ardinilliers. *Comme toutes choses se tournerent au desaduantage des Huguenotz contre leur opinion.* fueil. 314.

A Mon-

A Monsieur de Querquisinen Seigneur d'Ardiuilliers. *Recit de l'estat des troubles de lxvij.* *fueil. 321.*

Tombeau de Messire Anne de Montmorency, Pair & Connestable de France. *fueil. 330.*

A Monsieur de Querquisinen seigneur d'Ardiuilliers. *Monsieur le Duc d'Anjou frere du Roy faict Lieutenant general de France.* *fueil. 340.*

A Monsieur de Querquisinen seigneur d'Ardiuilliers. *Deportemens de nous autres François pendant la courte Paix de 1568.* *fueil. 341.*

A Monsieur d'Ardiuilliers. *Suite du mesme discours.* *fueil. 342.*

A Monsieur de Querquisinen seigneur d'Ardiuilliers. *Mort de Monsieur le Prince de Condé.* *fueil. 348.*

A Monsieur de Marilhac seigneur de Ferrieres, Controlleur general de l'Espargne. *Iournee de Montcontour, où la fortune tourne visage aux Huguenotz.* *fueil. 351.*

A Monsieur de Querquisinen seigneur d'Ardiuilliers. *Edict de la Pacification de l'an 1570.* *fueil. 357.*

A Monsieur Loisel Aduocat. *Mort de l'Admiral de Chastillon.* *fueil. 361.*

A Monsieur de la Bite Iuge general

de Mayenne. *Acheminement au siege de la Rochelle.* *fueil. 375.*

A Monsieur de la Bite Iuge general de Mayenne. *Siege de la Rochelle, & quel progrez & euenement il eut.* *fueil. 374.*

A Monsieur du Faur seigneur de Pibrac, Aduocat du Roy au Parlement de Paris. *fueil. 373.*

DV VI. LIVRE.

A Monsieur de Saincte Marte. *Il raconte quel fut le motif du plaidoyer qu'il fit en l'an 1576. pour le pays d'Angoulesme.* *fueil. 382.*

Plaidoyé pour la ville d'Angoulesme faict en Parlement à Paris le 4. de Feurier 1576. *fueil. 386.*

A Monsieur Chopin Aduocat au Parlement de Paris. *De quel dangereux effect sont les Euocations du propre mouuement des Princes, & comme elles ont pris leur ply par la France.* *fueil. 438.*

A Monsieur Buisson seigneur de Vaillebresay, Aduocat en la Cour de Parlement. *Il se ioüe icy auec Monsieur Buisson en se ramenteuant de quelques Epistres amoureuses qu'il auoit fait imprimer en sa ieunesse, sans l'inscription de son nom.* *fueil. 441.*

A Mon-

A Monsieur Buisson Aduocat en Parlement. *Suite du mesme propos qu'en la lettre precedente.* *fueil. 447.*

A Monsieur Nesmond Lieutenant general au siege Presidial d'Angoulmois. *De quelques iours & mois qui ont esté fatalement heureux ou malheureux à vns & autres.* *furil. 445.*

A Madame de Ferrieres, vefue de Messire Guillaume de Marilhac, en son viuant Cõseiller d'Estat, & Intendant & Controlleur general des Finances. *Ceste lettre ne gist qu'en curialité.* *fueil. 449.*

A Monsieur Pithou sieur de Sauoye, Aduocat en la Cour de Parlement de Paris. *Il escrit à Monsieur Pithou quel a esté le motif de faire le Poëme de la Pulce, auquel plusieurs nobles esprits s'employerent en l'an 1579. les grands Iours estans à Poitiers. f. 451.*

La Pulce de Catherine des Roches. *fueil. 457.*

La Pulce d'Estienne Pasquier. *f. 460.*

A Monsieur Pithou seigneur de Sauoye, Aduocat en la Cour de Parlement de Paris. *Il loüe Mesdames des Roches mere & fille.* *fueil. 465.*

A Madame de Ferrieres. *Il s'excuse de n'auoir escrit à la Dame de Ferrieres.* *fueil. 466.*

A Madame de Ferrieres. *Il accuse la*

la Dame de Ferrieres de ce qu'elle ne luy escrit. fueil. 468.

Lettres de la Dame de Ferrieres à Pasquier. *Elle s'excuse auec vn bel artifice de n'auoir escrit.* fueil. 469.

A Madame de Ferrieres. *Il respond aux excuses de la precedente lettre:* fueil. 471.

A Monsieur de Boileuesque seigneur de S. Leger. *Il promet tous bons offices au seigneur de S. Leger.* fueil. 472.

A Madame de Ferrieres. *Ceste lettre gist en remerciement.* fueil. 474.

DV VII. LIVRE.

A Monseigneur de Foix Conseiller du Roy au Conseil d'Estat, & Ambassadeur au sainct Siege. *Il recommande vn sien fils à Monseigneur de Foix, estant lors à Rome.* fueil. 475.

A Monsieur d'Ossat, en la maison de Monsieur de Foix. *Il recommande à Monsieur d'Ossat son fils.* fueil. 478.

A Monsieur Morin. *Suite de mesme propos.* fueil. 478.

A Monsieur de Foix Ambassadeur pour le Roy à Rome. *Il loüe & remercie Dieu dequoy ce seigneur a esté receu & promeu à l'Archeuesché de Tholose.* f. 480.

A Monseigneur de Tou Conseiller au Conseil d'Estat, & Aduocat du Roy en sa

en sa Cour de Parlement de Paris. *Il rit par ceste lettre auec Monsieur le Presidents de Tou lors Aduocat du Roy.* *fueil 481.*

A Monsieur Mole seigneur de sainct Remy, Conseiller en la Cour de Parlement de Paris. *Il discourt en ceste lettre combien il estoit malaisé lors des grandz iours de Clairmont de reduire toutes choses en bon train, & en rend les raisons.* *fueil. 485.*

A Monseigneur de Herlay Conseiller d'Estat, & Premier President en la Cour de Parlement de Paris *Il congratule à Monsieur le premier President de sa promotion en cest estat.* *fueil. 499.*

A Monsieur l'Archer Conseiller au Parlement de Paris. *Combien il est bien seant à vn homme de ne s'esleuer plus haut pour auoir este appellé à vn grãd estat. f. 504.*

A Monsieur de Basmaison Aduocat au siege Presidial de Ryon. *Il dissuade vn sien amy, de quitter l'estat d'Aduocat, pour prendre vn office de Iudicature. f. 567.*

A Monsieur de la Bite Iuge general de Mayenne. *Il fait icy recit de la belle vie & belle mort de Monsieur le premier President de Tou.* *fueil. 511.*

A Monsieur de Basmaison Aduocat au siege Presidial de Ryon. *Il se rend Aduocat enuers le sieurs de Basmaison, de son fils.* *fueil. 535.*

A Mon-

A Monsieur Loisel Aduocat du Roy en la Chambre de Iustice de Guyẽne. *Que pendant que nous mettons toute nostre estude de paroistre sçauãs dans noz plaidoyers ou harangues, nous corrompons la naïfueté de l'eloquence Françoise.* fueil. 536.

DV VIII. LIVRE.

A Monsieur Pithou seigneur de Sauoye, Procureur general du Roy en la Chambre de Iustice de Guyenne. *Par ceste lettre il discourt la forme qu'il a tenu tant au commun cours de ses estudes, que exercice de son estat.* fueil. 547.

A Monsieur Bigot seigneur de Tibermeny, President au Parlement de Rouẽn. *Il desire s'entendre d'où vient l'ancienneté de la Feirte de sainct Romain à Roüen.* fueil. 558.

A Madamoiselle de la Herbaudiere. *Toutes les lettres presque qui sont au present liure concernent les nobles inuentions que l'on auoit fait sur le Tableau de Pasquier.* f. 560.

A Monsieur de Taix Abbé de Bassefontaine, & Doyen de l'Eglise de Troye. *Il se gausse auec Monsieur de Taix, tresdocte homme, auquel il enuoye quelques vers qu'il auoit faits.* fueil. 561.

A Monsieur de Pincé, Aduocat au Parlement de Paris. *Pasquier ayant faitle pre-*

premier des Sonnets dessusdits, & le Sieur de Pinté le second, Pasquier rechargea de ce troisiesme, & de l'Epistre qui le suit. f. 562.

Lettres de Monsieur Neuelet, seigneur d'Osche à Pasquier. *fueil. 564.*

A Monsieur Neuelet seigneur d'Osche, Aduocat en la Cour de Parlement de Paris. *En respondant à l'autre lettre il loüe la beauté de l'esprit de Monsieur Neuelet. fueil. 565.*

Lettre de Monsieur de Taix Abbé de Basse-fontaine, à Pasquier. *Il s'excuse de ce qu'ayant esté conuie par Pasquier à disner, il ne pouuoit s'y trouuer. fueil. 569.*

A Monsieur de Taix Abbé de Basse-fontaine, Doyen de l'Eglise de Troye. *Il respond à la precedente lettre par forme de gausserie. fueil. 568.*

A Monsieur Binet Aduocat en la Cour de Parlement. *Il enuoye a Monsieur Binet tant l'Apologie que l'Ode qu'il auoit faite sur sa main. fueil. 570.*

Aux ingenieuses mains qui ont honoré la main de Pasquier de leurs vers *fueil. 571.*

Apologie de la main, au Lecteur. *f. 576.*

A Monseigneur de Morsan, Conseiller au Conseil d'Estat, & President au Parlement de Paris. *fueil. 593.*

A Mõsieur Tabourot Procureur du Roy

Roy au Bailliage de Dijon. *Il raconte en ceste lettre plusieurs gayetez dont il s'est diuersement esgayé, quand les occasions s'y sont presentees.* fueil. 595.

A Monsieur Iuret Chanoine en l'Eglise de Langres. *Il s'excuse enuers Monsieur Iuret des deux vers qu'il auoit ennoyez à Monsieur Tabourot.* fueil. 617.

Lettre de Monseigneur le grand Prieur de France à Pasquier. *Monsieur le grand Prieur fait ceste honneur à Pasquier de celebrer sa main comme plusieurs autres auoyent fait.* fueil. 626.

A Monseigneur le grand Prieur de France, Lieutenant general du Roy au pays de Prouence. *Response aux precedentes lettres.* fueil. 622.

DV IX. LIVRE.

A Monseigneur Brisson Conseiller au Conseil d'Estat, & President en la Cour de Parlement de Paris. *Il discourt la difference qu'il y a entre le droict de France & des Romains.* fueil. 624.

A Monsieur de Tolet Abbé de Plimpie. *Il remercie l'Abbé de Plimpie des bons offices qu'il faisoit dans Rome à deux de ses enfans.* fueil. 642.

A Monsieur Taueau Procureur au siege Presidial de Sens. *Il prie Monsieur Taueau*

Tateau sien amy d'apporter quelque diligence à l'expedition d'vn procez. fueil. 643.

A Monsieur de Luzarche Cheualier de l'ordre, & Lieutenant de la compagnie de Monseigneur de la Chappelle des Vrsins. *Il se gausse auec le seigneur de Luzarche sur sa longue absence. fueil. 644.*

A Monsieur Maillard seigneur de Sourche, Conseiller & Maistre des Requestes ordinaire de l'Hostel du Roy. *Il descrit la calamité de ceux qui plaident en leur nom. fueil. 646.*

A Theodore Pasquier son fils. *En exhortant icy son fils, il monstre de quelle façon doit estre le bon Aduocat. fueil. 648.*

A Monsieur Chandon Secretaire du Roy. *Il combat Machiauel qui a fait vn chap. de la Scelerateſſe, par lequel il monstre comme vn Prince se peut maintenir en son estat par meschanceté. fueil. 657.*

A Monsieur Chandon Secretaire du Roy. *Combien le Romain auoit l'esprit resolu à executer ce qu'il se promettoit. fueil. 673.*

A Monsieur de la Croix du Mans. *Il exhorte le seigneur de la Croix du Mans, qu'il se garde d'estre surpris par les recommandations d'vns & autres qui desireront d'estre couchez comme autheurs en sa Bibliotheque des autheurs de la France. fueil. 676.*

A Monsieur de Mornac Aduocat au Par-

Parlement de Paris. *Combien les Romains s'oublierent en la guerre que les Gaulois leur firent sous la conduite de Brennus, & comme depuis ils taſcherent de couurir leurs fautes par leurs hiſtoriographes.* fueil. 684.

A Monſieur Seue ſeigneur du Pré, Preſident au Siege Preſidial de Melun *Il ſe gauſſe auec Monſieur le Preſident de Melun, qui l'auoit conuié à diſner en ſa maiſon du Pré.* fueil. 692.

A Monſieur de *Il conſeille à vn ſçauant homme de ce temps de n'eſcrire point contre vn autre qui auoit mis en lumiere vne hiſtoire qu'il ne trouuoit vraye.* fueil. 693.

A Monſieur Seue Docteur en Medecine, demeurant à Melun. *Il deſcrit à Monſieur Seue Medecin quel eſt ſon naturel, à fin que ſur iceluy il aduiſe quelle medecine il luy pourra ordonner.* fueil. 696.

A Monſieur du Port ſeigneur de Roziers, Conſeiller au ſiege Preſidial d'Angoulmois. *Il raconte des morts de quelques Seigneurs de robbe longue, qui aduindrent en l'an 1584.* fueil. 698.

A Monſieur Seue ſeigneur du Pré, Preſident au ſiege Preſidial de Melun. *Il s'eſgaye auec le Preſident de Melun, & le ſemond à diſner. Ceſte lettre ſe rapporte à vne precedente, où il auoit vſé des termes de practique.* fueil. 704.

A Mon-

A Monſieur du Port ſeigneur des Roziers, Conſeiller au ſiege Preſidial d'Angoulmois. *fueil. 705.*

DV X. LIVRE.

A Monſieur de Tournebu Conſeiller en la Cour de Parlement de Paris. *Lettres en forme de Paradoxe pour les beſtes brutes.* *fueil. 708.*

A Monſieur Morin. *Il recommande Monſieur de Tournebu le ieune aliant à Rome à Monſieur Morin.* *fueil. 745.*

A Monſeigneur de Gourdan Cheualier des deux Ordres du Roy, Gouuerneur de Calais & païs circouoiſins *Il luy recommande vn ſien fils.* *fueil. 747.*

A Monſieur le Baron de Ramefort. *Il ſe mocque de l'hypocriſie que les Gentils-hommes apportent auiourdhuy pour ſe ſauuer d'vn dementir.* *fueil. 748.*

A Mõſieur de la Bite Iuge general de Mayenne. *Il s'excuſe d'auoir eſté pareſſeux d'eſcrire à Monſieur de la Bite.* *fueil. 751.*

A Monſieur Brulart ſeigneur de Chillery Preſident en la troiſieſme chãbre des Enqueſtes du Parlemẽt de Paris. *Il deplore la calamité des troubles & le danger qu'ils trainent auec ſoy.* *fueil. 755.*

A Monſeigneur de Tiard ſeigneur de Biſſy, Eueſque de Chalons ſur Saulne.

Saulne. *Il se plaint de quelques singes, qui veulent à faulses enseignes paroistre grandz aux despens des œuures d'autruy.* f. 776.

A Monsieur Hennequin seigneur de Sarmoise, Conseiller & Maistre des Requestes ordinaire du Roy. *Il se gausse auec le seigneur de Sarmoise, sur les peines qu'ont les peres en mariãt leurs enfans.* f. 782.

A Monsieur Maillard Conseiller & Maistre des Requestes ordinaire du Roy. *En recitant l'Edict de Pacification, qui fut fait en Iuillet 1585. il deteste l'ambition des François.* fueil. 784.

A Monsieur Regnier President en l'Election de Soissons. *Il raconte comme sa bonne fortune est contrebalancee par la mauuaise.* fueil. 786.

A Monsieur Coignet seigneur de Congi, Aduocat au Parlement. *Il deduit plusieurs anciennetez, priuilèges & autres choses de remarque de la ville de Paris.* fueil. 789.

A Monsieur Loisel Aduocat au Parlement *Il discourt la diuersité des iugemens que l'on fera de ses lettres.* fueil. 812.

FIN.

LE PREMIER LIVRE DES LETTRES DE ESTIENNE PASQVIER, Conseiller & Aduocat General du Roy en la chambre des Comptes de Paris.

A Monsieur Loisel Aduocat en la Cour de Parlement de Paris.

CEn'estoit point aux Frãçois (à fin que sans me flater ie descouure ce que i'en pense) ausquels ie deuois adresser ceſt ouurage: Asseuré que dés l'entrée vn chacun lisant le titre, cõme trop bas, le vilipendera à l'instant. Non, que ie ne sçache bien que toutes autres nations, qui ont fait profession de bien dire, n'ayent grandement approuué ceſte façõ d'exposer au public les lettres que les gens de marque s'entr'escriuoyent priuément: car encores au regard des

Il rẽd raison pourquoy il expose ses lettres en lumiere.

Grecs nous ressentons nous de celles d'Hipocrat, & Platon: & quant aux Romains, de celles de Ciceron & de Pline Second: & sur le declin de l'Empire, de Symmaque, Cassiodore, Sidonius & Ennodius, desquelles nous tirons quelque lumiere de l'ancienneté dans l'obscurité de leur siecle. Voire que lisant celles de Sidonius Euesque de Clairmont, l'on recueille que la plus part d'icelles estoyent faites à plaisir, dans lesquelles vns & autres desiroyét estre inserez, tout ainsi que si c'eussent esté Epigrammes. Et à la suite d'eux, le Toscan desireux le possible de l'illustration de sa langue, s'est tellement desbordé en ce subjet, qu'il appreste quelque fois plus de risee que d'edificatiõ au lecteur. Nous seuls entre tous les autres (peut estre d'vn esprit plus hautain) ne nous sommes iamais rẽdus soucieux de mettre noz missiues sur la monstre. Aussi pour dire le vray, quel besoin est il que le peuple entende mes affaires priuees? Affaires dy ie le plus du temps sans discours, & ausquelles ie n'auray voulu que folastrer & donner carriere à ma plume auec mes compagnons & amis. Car d'esuenter celles qui importent à ma famille, tout ainsi que ce ne seroit chose asseuree, aussi sembleroit il que ce

ce fust vn jeu d'enfant. I'adiousteray que mettant la main à ceſt œuure, ie me delibere de luy oſter la teſte & les pieds: Ie veux dire ces mots de Monſeigneur, Monſieur, & autres dont nous faiſons les premiers frontiſpices de noz lettres: & plus encore ceſte cloſture des quatre & cinq lignes de recommandations aux bonnes graces, qui ne ſeruent que de perte de temps, & rempliſſage de papier. Mais tout ainſi que le Romain quand il prenoit congé d'vn homme, fuſt en preſence ou par lettres, le fermoit de ce mot *Vale*: pareillement puis que prenant entre nous congé de noz amis de bouche, nous vſons de ce mot A Dieu: auſſi me plaiſt il de le meſnager à la fin & cõcluſion de mes lettres. Choſe qui ne plaira pas de prime face au peuple, comme nouuelle & inacouſtumee entre nous. C'eſt pourquoy (amy Loiſel) vous me deuiez appeller à quelque meilleure entrepriſe, pluſtoſt que de m'importuner tant de fois de recueillir mes minutes eſparſes ça & là comme d'vn naufrage, pour les hazarder au iugement d'vn chacun. Meſmement que ie m'aſſeure que pluſieurs liſant ceſte excuſe, ne la digereront d'autre ſorte, que comme d'vn honneſte pretexte que chacun faict contenance

de se forger, lors que volontairement il se precipite à quelque ouurage: faignant de remettre sur les prieres & semonces d'autruy vne chose dont luy mesme est le premier instigateur en sa conscience. Toutesfois à fin que nul ne se trompe, mon intention n'est pas d'emploier cecy pour excuse. Puis qu'vne fois i'ay passé les bornes de honte, rougisse pour moy qui voudra. Ie diray seulement ce mot, qu'en toutes choses du monde, auparauant qu'elles se trouuent estre arriuees à leur accomplissement, il faut que premierement il y ait quelque hardy entrepreneur qui face planche aux plus sages. I'entrepren veritablement de publier mes epistres, subiet non accoustumé à la France. Mais quoy? Vns Erasme & Budé (lumiere de nostre siecle) & deuant eux vn Politian, n'en ont ils pas fait tout autant? Mais ils les ont dictees en Latin, me dira quelqu'vn d'aduenture. Que peut importer au Lecteur que ce soit Latin ou François, veu que tous les deux sont instrumens pour expliquer noz conceptions? Le Grec estoit le vulgaire à Hippocrat & Platon, le Latin à Ciceron & à Pline. Cela ne destourna pas toutesfois ceux qui estoyent de leurs temps de donner le cours à leurs lettres. Voire

que

que ie me puis vanter auoir plus d'occasion de ce faire que tous ces modernes, d'autant qu'ils redigerent leurs fantasies par escrit en vn langage qui ne leur estoit naturel, & par ce moyen, encores qu'ils fussent personnages fort doctes, si nous peurent ils apprendre plusieurs traits de parler mal couchez, mal limez, mal appropriez, comme de la part de ceux qui les accommodoyent plus à la liberté de leur esprit, qu'à la pureté du langage, ores que le principal but de ceux qui escriuent en ce genre doiue estre l'embellissement de la langue en laquelle ils descouurent leurs sens. Et de ma part escriuãt en mon vulgaire, pour le moins escry ie au langage auquel i'ay esté alaicté dés la mammelle de ma mere. Me promettant que, si nostre langue prend pied entre les nations estranges, ie leur pourray seruir d'exemple non adopté. En tout euenement espere ie de rapporter ceste faueur d'auoir bien voulu aux miens : entre lesquels puis que pour la conformité de nos estudes & mœurs, vous tenez l'vn des premiers rãgs, aussi vous en presenté ie maintenant des premiers fruicts, ayant pour vous obeir ramassé non toutes, ains vne partie de mes lettres, telles que le hazard me les a peu conser-

uer. Vous en trouuerez les aucunes serieuses, les autres gayes, autres folastres, autres accompagnees de discours, & les autres n'auoir plus beau subiect sinon que elles sont sans subiet, & comme flesches descochees à coup perdu: somme, ce sera vne denree meslee telle que de ces marchands Quinquailliers, lesquels assortissent leurs boutiques de toutes sortes de marchandises pour en auoir plus prompt debit : Ou pour mieux dire, vn tableau general de tous mes aages, dans lequel vous verrez icy mon Printemps, là mon Esté, puis mon Automne tirez au vif, ie veux dire mes lettres moulees sur le patron des aages qui ont diuersement commandé à mes opinions : Ne m'estant proposé maintenant de contenter seulement les sages, mais aussi les fols. Ceux-là le gaigneront au poix, ceux-cy au nombre. Et parauenture aduiendra il que voulant contenter les vns & les autres, ie desplairay à tous deux. Toutes fois puis que ie vous ay obey, c'est à vous en contre-change de prendre mon party en main, contre vn tas de controlleurs, auſquels ie ne seray iamais marry de desplaire en vous complaisant. A Dieu.
En Ianuier 1586.

A Mon-

A Monsieur de Tournebu professeur du Roy des lettres Grecques en l'Vniuersité de Paris.

ET bien, vous estes doncques d'opinion que c'est perte de temps & de papier de rediger noz conceptions en nostre vulgaire, pour en faire part au public: estant d'aduis que nostre langage est trop bas pour receuoir de nobles inuentions, ains seulement destiné pour le commerce de noz affaires domestiques: mais que, si nous couuons rien de beau dedans noz poictrines, il le faut exprimer en Latin. Quand à moy, ie seray touſiours pour le party de ceux qui fauoriſeront leur vulgaire: & estimeray que nous ferons renaiſtre le ſiecle d'or lors que laiſſans ces opinions baſtardes d'affectionner choſes eſtranges, nous vſerons de ce qui nous eſt naturel & croiſt entre nous ſans main mettre. Quoy? Nous porterons donc le nom de François, c'eſt à dire, de francs & libres, & neantmoins nous aſſeruirons noz eſprits ſouz vne parole aulbaine? N'auons nous les dictiõs auſſi propres, la cõmodité de bien dire, auſſi bien que ceſt ancien Romain? Lequel meſmemẽt ne nous a laiſſé que quelques liures

Sçauoir s'il eſt bien de coucher les arts & ſciences en François.

en petit nombre, par le moyen desquels nous puissions auoir cognoissance de sa langue. I'adiouste que les dignitez de nostre France, les instrumens militaires, les termes de nostre practique, brief la moitié des choses dont nous vsons auiourd'huy, sont changees, & n'ont aucune communauté auec le langage de Rome. Et en ceste mutation, vouloir exposer en Latin ce qui ne fut iamais Latin, c'est en voulant faire le docte, n'estre pas beaucoup aduisé. Ie sçay bien que vostre opinion est assistee de plusieurs garents. Par ce que ces grands personnages que les siecles passez ont portez, vns Valla, Politian, Picus Mirandula, & de nostre temps Erasme, Budé, Alciat, & infinis autres nous ont fait part des despouilles de leurs esprits en Latin, & non en leurs langues maternelles. Et laissans leurs authoritez en arriere, encores pouuez vous adiouster que s'il est ainsi que ceux qui publient leurs œuures, le font souz vne intention qu'ils ont d'estudier ou au commun profit du peuple, ou à l'exaltation de leurs noms, il faut que d'vne traite l'on vous confesse qu'il est beaucoup meilleur de s'employer du tout au Latin qu'en nostre lãgue, puis que d'vn commun accord de tout le monde, & quasi par

par vn droit de gent, le Latin a desia gaigné tant de pais, qu'il n'y a contree si estrange ou barbare qui n'en ait quelque cognoissance: Nous esloignans de tant plus de nostre but, quand nous escriuons seulemẽt aux François qui sont cloz & limitez de certaines bornes. Et n'est pas hors de propos pour vous, de dire que le Latin est auiourd'huy comme la monnoye qui fut jadis introduite pour nous en pouuoir aider & subuenir par tout le monde, pour le fait & communication de toutes sortes de marchandises: aussi qu'il semble que ceste langue par vn long succez & prescription de temps ait esté generalement aprouuee par toutes les natiõs politiques comme vn outil & instrumẽt des traffiques de noz esprits, dont nous voulons faire part à tout le monde. Mesmes que nous n'auons entre nous, ni ortographe asseuree (chose toutesfois necessaire pour la perpetuation d'vne langue) ny telle varieté de mots, comme eurent iadis & le Romain & le Grec: Estans nez en vne Monarchie où l'on s'adonne plus à contenter son Roy par effet, & les Romains en vn estat populaire, auquel l'estude principale estoit de contenter le peuple par amadoüement de paroles. De sorte qu'il ne faut point

trouuer estrange, que leur langue fructifiast plus que la nostre, comme celle qui estoit par eux cultiuee d'auantage pour la necessité publicque: Ne se trouuans parmy le monde les choses prendre accroissement, sinon de tant que l'on en reçoit salaire & recompense condigne. Brief, que nostre langue estant pauure & necessiteuse au regard de la Latine, ce seroit errer en sens commun, d'abandonner l'ancienne, pour fauoriser ceste moderne. Raisons certes dignes de vous, & qui ne sont de petite estoffe. Or entendez donc, s'il vous plaist, quelle est ma conception en ceste dispute. Mon opinion ne fut oncques d'exterminer de nous ny le Grec ny le Latin: Ie veux que nous nous aydions de l'vn & de l'autre, selon que les occasions nous admonesteront de ce faire; mais ie pretends que le profit qui en viendra, soit communiqué aux nostres plustost qu'aux estrangers. Que s'ils ont affaire de noz inuentions, qu'ils les viennent chercher chez nous, & qu'ils apprenent nostre vulgaire, si par nos escrits il se rend digne d'estre appris. Si nous voyons les marchands pour leur commun traffiq' d'vne marchandise perissable, apprendre, qui l'Allemand, qui l'Espagnol, qui l'Anglois: doubterons-

nous

nous en ce loüable commerce d'esprits, d'apprẽdre les autres vulgaires, si d'eux nous pouuons espuiser chose qui face à nostre edification? Et si peut estre vous vous deffiez; d'autant que nostre François mis en balance auec le Grec ou Latin se trouue foible & leger de quelques grains. Bien fut vrayement à vn Romain necessaire oster ceste taye de ses yeux: lequel si pour mesme scrupule se fust tenu clos & couuert sans donner vogue à sa langue, pour vn respect ou reuerẽce qu'il eust porté au Grec, maintenant serions nous frustrez de milles belles gentillesses & eruditiõs que nous apprenons du Latin. Cela mesme que vous m'obiectez auiourd'huy, fut autrefois proposé à Ciceron pour le destourner d'escrire en sa langue: qui ne le destourna toutesfois. Mais ie vous prie dites moy, en quoy gist ceste pauureté que regretez en nostre langue? Est ce que n'ayons les mots propres pour bien & deuement exprimer les conceptions de nos ames? Ie ne vous en passeray cõdemnation. Est ce qu'en cinq ou six sortes ne puissions varier vn poinct? Qui nous en empeschera? Vray que ce priuilege n'est pas octroyé à chacun; mais à ceux qui auec vne bonté de nature ont cõioinct vne estude assidue, de ceux

qui ont fait estat de bien parler. Donnons que ce defaut soit en nous, & accordons qu'vn Ciceron diuersifie son langage en autant de sortes comme Roscius le Comedien se deguisoit en diuers minois, aussi ne nous est ceste diuersité necessaire : nous mettant seulement en bute d'endoctriner nostre peuple, & non de luy imposer. Tels fanfares sont propres en vne Democratie, à vn Orateur du tout roué & ententif à la surprise du peuple, par doux traits & emmielement de sa Rhetorique. Ce qui ne se presenta oncq'entre nous. Et neantmoins si vous puis ie dire que iamais nostre France, anciennement appellee Gaule, ne fut denuee de son eloquence: & celebroyent nos anciens aussi bien leur Hercule Gaulois pour ce subiet, cõme les Grecs & Romains leur Mercure. Et nous ressentirons à iamais des louanges qui nous furent à ceste occasion baillees par les Romains mesmes, quand ils disoient que sur nostre patron ceux de la grand Bretagne apprenoyent à orner leur langage. Aussi tant que Lyon durera, l'on honorera la memoire des declamations que l'on y faisoit tous les ans. Et, s'il me faut passer plus bas, encores nous vanterons nous que le Toscan (par sa confession mesme)

mandia

mandia de nous les premiers traits & rudimés de sa Poëſie. Qui me fait penſer qu'en quelque temps que ç'ait eſté, noſtre langue ne fuſt iamais neceſſiteuſe, mais que nous vſons d'icelle, ainſi que l'auaricieux d'vn treſor caché, & ne la voulons mettre en œuure. Toute terre ores que graſſe ne rapporte aucun fruit, auſſi ne fait vne langue, ſi elle n'eſt cultiuee. Quoy qu'il en ſoit, ie m'aduiſe qu'entre tant de nations elle n'euſt receu ceſt honneur que le Romain luy donna anciennement en ce ſubiet de faconde: & fraiſche memoire les modernes Italiens (ſobres admirateus d'autruy) ſi elle ſe fuſt trouuee ſi courte d'elegance, comme il y en a quelques-vns des noſtres qui la pleuuient. Mais pourquoy dy ie ceci, ſi nous la voyons auiourd'huy en telle reputation & honneur, que preſque en toute l'Allemagne (que dy ie l'Allemagne, ſi l'Angleterre & l'Eſcoſſe y ſont compriſes?) il ne ſe trouue maiſon noble qui n'ait precepteur pour inſtruire ſes enfans en noſtre langue Françoiſe? Doncques l'Allemand, l'Anglois & l'Eſcoſſois ſe paiſſent de la douceur de noſtre vulgaire: & nous François naturels ne metons peine à l'illuſtrer par eſcrits, & faire aux autres nations paroiſtre que ce n'eſt

point vn corps sans ame? Doncques la publication du Latin espars par ce grãd vniuers, nous ostera le soing de bien vouloir particulieremēt aux nostres? Ia à Dieu ne plaise, & tant que ceste main durera, & que l'ame me battra au corps, ie m'esloigneray de ceste ingrate volonté. Lors que le Romain commença d'escrire en sa langue, la Greeque estoit farcie d'vn infinité de grands autheurs qui n'eurent oncque puis leurs semblables: vns Hipocrate, Platon, Aristote, Xenophon, Theophraste, Isocrate, sans ceux que l'ingratitude des ans nous a perdus, de telle sorte qu'il ne nous en reste que les noms. Leurs noms & leur sçauoir voguoyent entre toutes les nations bien polies. Tant s'en faut que l'opinion de ceste grandeur fist perdre cœur aux Romains, qu'au contraire il leur augmenta. Et de fait combien que Ciceron par vne grande estude se fust rendu admirable entre les Grecs, de son temps, si est ce qu'il ne se trouue point qu'il ait iamais esté gueres soucieux d'escrire en ceste langue adoptee, ains en la sienne. A fin que ie ne vous recite que Tibere Empereur abhorra tant les langues estrangeres, qu'ayant par mesgarde vsé d'vn mot Grec, qu'il pouuoit dire en Latin, luy mesme le fit par ex-

pres

pres corriger. Et tous les Romains en general s'estudierent à l'embellissement de leur langue. Quoy faisant ils rendirent plusieurs de leur pays Philosophes, & donnerent occasion à d'autres gens d'auoir recours à eux, comme à vne ancre de seurté. Le Grec s'est fait grand pour escrire en son vulgaire : Tel s'est aussi rendu le Romain, & apres eux le Toscan. Nous seuls sommes demeurez en ceste superstitieuse ingratitude, de ne rien communiquer aux nostres, sinon en paroles dont nous ne pouuons sans truchement estre entendus. Mais laissons les exemples des autres nations à part, & examinons quel fruict on peut rapporter de ma proposition. Ie m'asseure que tout homme de bon jugement sera d'accord auec moy, que nous deuons estudier les langues: non point à cause d'elles, ains pour les disciplines, pour les beaux discours & subiets dont nous les voyons accompagnees par le labeur de ceux qui y ont dextrement employé leurs plumes. Encores que ie sçache bien qu'il se soit formé vn certain sçauoir pedantesque entre nous de plusieurs qui font estat d'apprendre le Grec, Non pour tirer la mouëlle qui est és œuures de Platon ou d'Aristote, ains sans plus pour discourir sur le dia-

lecte

lecte d'vn mot. Or si i'ay ceſt aduantage ſur vous, ques ces langues Grecque & Latine ne ſoyent autre choſe qu'inſtrument pour paruenir à vne intelligence de la doctrine qu'elles contiennent, vray Dieu! quel profit rapporterions nous ſi toutes les diſciplines eſtoyent redigees en noſtre langage? Nous tous des noſtre moyen aage commencerions à philoſopher, enjambant autant deſſus noz predeceſſeurs, que nous employerions le temps à la cognoiſſance des ſciences & de la Philoſophie, lequel ils eſtoyent contraints d'employer à la cognoiſſance des langues. Car nous tous eſtans compoſez d'vn eſprit né à la ratiocination, toutesfois bruſque de ſoy s'il n'eſt bien façonné & poly, quantes perſonnes eſtimez vous qui par ce moyen arriueroyent à la cognoiſſance des arts, qui pour le defaut de cela demeurent auiourd'huy en croupe? Par ceſte voye au temps iadis Cimon Athenien, vieil, & de ſon meſtier corroyeur, par les inſtructions & iournelles leçons de Socrate, vint en tel degré de Philoſophie qu'il en eſcriuit pluſieurs liures. Et Protagore vn rongnant, eſtant par cas fortuit tombé en la lecture que faiſoit Antiſtene, diſputant du bien & du mal en ſa langue, gouſta tellement ſes propos,

propos, que de porte-fais & gaigne-denier qu'il estoit, il se fist depuis entre les siens tel personnage que nous sçauons. Le semblable aduint à Polemon, homme du tout intemperé & adonné à ses plaisirs, lequel tombant à demy yure en l'escole de Xenocrates, où il faisoit vne leçon de la temperãce, l'oyant discourir sur ce poinct, il se conuertit tout à faict, de telle façon qu'il luy succeda & en mœurs & en doctrine. Et pour ne voyager en la Grece, ains m'heberger quelque peu en la Toscane, nous auons veu en nostre ieune aage dans la ville de Florence Iean Baptiste Gello exerçant auec les lettres la cousture, homme qui ne sçauoit ny Grec ny Latin, & toutesfois il fit plusieurs liures pleins de bonne Philosophie; ainsi que nous voyons sa Circé, & son liure qu'il nomma Caprices, où il n'y a rien de Caprice sinon le tiltre. Chose qu'il falloit qu'il eust necessairement espuisé des œuures de Philosophie, qui sont diuersement semez au langage Toscan. Quoy que ce soit, ie ne me puis persuader que la Grece eust produit de si grands Philosophes qu'elle fit, si on y eust appris les sciẽces en Chaldeen, ou Egyptien, dont les Grecs emprunterent toutes fois vne partie de leurs secrets. Ny Rome ne

nous

nous euſt enfanté de ſi grands perſonnages que nous y auons veu, ſi elle n'euſt eſté plus ſoucieuſe de ſa langue que de l'eſtrangere. Ce que nous pouuons encore recueillir de Caton le vieil lequel bien qu'il fuſt l'vn des premiers de ſa ville, tant en l'Oratoire, qu'en la Medecine, & qui fit l'hiſtoire de Rome, eſcriuit pluſieurs harangues par luy prononcees tant au Senat, que deuant le peuple, compoſa vn liure de la Medecine, & vn autre de la vie Ruſtique: bref ores qu'il fuſt accomply de tout ce que l'on peut deſirer en vn grãd perſonnage, ſi n'apprit il iamais la langue Grecque que lors qu'il eſtoit ſur le bord de ſa foſſe, quaſi par maniere d'acquit. Ie ne veux pas ce pendant que vous penſiez que ie vouluſſe bannir les eſcoles Grecques ou Latines. Elles nous ſont neceſſaires. Mais ie veux dire que ſi nous auions receu tant d'heur que toutes les fleurs & beautez qui ſont en icelles, eſtoyent tranſplantees dans noſtre France, nous aurions grandement racourcy noſtre chemin. Et par ce que elles ne le ſont auiourd'huy, pour le moins donnons ordre auec le temps d'y ſatisfaire: excitons ceux qui auront quelque aſſeurance de ſoy, d'y mettre la main. Quoy faiſant ne faictes doubte

qu'au

qu'au long aller nostre langue ne passe les monts Pyrennees, les Alpes & le Rhin, aussi bien qu'vns Petrarque, Bocace, Arioste, Baltazard de Chastillon, lesquels au commencement cogneus seulement par les leurs, se sont ouuert auec le temps, voye en vne infinité de nations. Car quant à l'ortographe que l'on dit n'estre bien formee entre nous, vous vous abusez si vous le pensez. Celuy que l'ancienneté nous a produit, est tres bon, quelque nouuelle heresie qui se presente au contraire de ceux qui veulent faire en tout & par tout conformer l'ortographe au commun parler. Le Romain mesmes n'ortographioit comme il prononçoit. Et la mesme dispute qui est auiourd'huy entre nous par le moyen de Louys Megret & Iacques Pelletier, fut aussi quelquefois entre les Romains, mais de cela vne autre fois. Ce pendant ie vous prie m'aymer comme vostre allié, disciple, & amy. A Dieu. 1552.

A Monsieur Sauluage, Seigneur du Parc.

VOus me mandez qu'entre autres propos que Monsieur de Tiart vous a tenus de mon Monophile, trou-

uoit

uoit mauuais l'endroit où faisant mention de luy, ie soustiens que lors que noz Poëtes discourent le mieux de l'amour, c'est lors qu'ils sont moins attaints de maladie. Au moyen dequoy, pour le contenter, estiez d'aduis qu'à la seconde impression ie corrigeasse ce passage. Quant à moy, mon intention ne fut oncques donnant air à ces miens premiers fruicts, d'offenser aucune personne: & quant au Seigneur de Tiart, tant s'en faut que i'estimasse auoir rien dict à son desaduantage, l'ayant agregé auec les Sieurs de Ronsard & du Bellay, qu'au contraire ie croy que nul ne lira ce lieu qui ne die qu'il a receu sinon honneur, pour le moins recit honorable de moy: & ce sans esperance (croyez m'en) d'aucun retour. Vray qu'en cest endroit il semble que i'incline plus sur l'opinion, que ceux qui discourent par leurs escrits plus brauement de l'amour, ne sont ceux qui ayment le plus. Ne sçauez vous quelle loy a celuy qui met la main à la plume? Telle est mon opinion, ce n'est neantmoins vn oracle. Si oracle vous n'appellez, d'autant que ie deduis ce poinct si ambigoement que i'en laisse la resolution à l'arbitrage de chacun. Et au fort si mon opinion n'est vraye, pour le moins est elle vray-

semblable, & telle que ie la souhaittois. Ainsi à mon iugement le pratiquent ceux qui veulent dialogiser, & specialement aux discours dont on rapporte plus de plaisir que de profit, comme est le subiect de mon Monophile. Car quãt à ce que me mandez que sa maistresse luy a par exprés cotté ce passage, pour luy en faire reproche, ie ne la pense pas de si pauure esprit, que l'authorité de celuy qui s'est voué à elle, ne luy soit de plus grand effect que celle d'vn homme estranger. Que si la Damoiselle qui s'est mise en possession de mon cœur, eust voulu faire son profit de ce lieu à mon dommage, il m'en ieroit tres-mal pris. Mais à ce que ie voy, vous ne fustes iamais amoureux, & ne sçauez de quelles mignardises (ie dirois volontiers hypocrisies) les Dames sçauent entretenir leurs amans, de peur que les propos ne leur faillent. Et pour vous dire en vn mot, si n'auez autre raison, ne pensez point que sur voſtre aduis ie change iamais ce passage; ne m'estant proposé de plaire à vn homme ou vne femme seulement, ains à nostre posterité, si i'y puis toutesfois attaindre. Et à pis prendre, i'en serois quitte pour effacer le nom de Tiar: mais ie le cognois homme de si bon entendement, qu'il

en

en seroit grandement marry. Ie vous prie me recommander à luy : & s'il vient à propos, luy faire part de la presente. A Dieu, 1554.

A Monsieur de Gournay gendarme.

Il escrit auecques vn sien parent qui estoit à Rome.

A Ce que ie voy le papier est à meilleur marché dans Rome que l'ancre. Ie le dy, par ce que receuant n'agueres de vous vne lettre dãs vne grande fueille de papier, n'y auoit que trois mots escrits : & encores ces trois mots se ressentans de leur ancien citoyen de Rome, ie veux dire, du tout haut à la main & superbe. Quoy ? que vous me desfiez par cartel ? En quel suiet prenez-vous ce desfy ? Est-ce aux armes à toute outrance ? Vous sçauez que le peu d'experience qu'en auez, & la longue profession que i'en fais dedans le Palais, vous en doyuent oster l'opinion. Est-ce en l'escrime de la plume ? Mais vous voyez que vostre lettre qui est si courte, vous faict declarer vn coüard. Est-ce au mestier duquel sont affranchis les plus vieux ? Si en cestuy, ie vous en quitte le champ. Car le vœu de chasteté que i'ay depuis peu de temps iuré, m'en donne pareille dispense, qu'aux vieillards le

le priuilege de leur aage. Mais en bonne foy, que faictes vous, que dites vous, brief de quel bois vous chauffez vous? Car ie desire entendre de voz nouuelles iusques à ces petites particularitez. Quant aux miennes, elles dependent du tout de l'estat des vostres. Parquoy si auez enuie d'en sçauoir, mandez moy premierement quelles sont les vostres. A Dieu, 1554.

Au Cheualier de Montereau.

Si la tépetie du ciel produit les gés doctes en certains pays.

OStez ie vous prie de vostre teste ceste folle persuasion que la temperie du ciel rende les gens plus ou moins doctes; comme s'il y auoit certains païs ausquels les bonnes lettres fussent plus affectees qu'aux autres. Ie ne vous denieray point que chaque nation a certaines vertus & vices, qui se transmettent de l'vn à l'autre comme par vn droict successif & hereditaire: & ne voy nul païs auoir esté anciennement repris de vice, qui ne se soit perpetué en la posterité, encores que l'on l'ait repeuplé de nouuelles colonies. Mais quant à ce qui appartient aux sciéces, c'est tout vn autre discours. Cela se peut recueillir par exemples fort oculaires. Y eut il iamais plus de grands

perſon-

personnages en toutes sortes de sciences & disciplines qu'en la Grece? y eut il iamais tant de Barbarie au monde que celle qui y est maintenant? Considerez moy d'Afrique en quelle opinion de doctrine auoit elle oncques esté? toutesfois quelque peu apres l'aduancement & progres de nostre Christianisme, il n'y eut pays au monde qui produisit de plus grands Docteurs de l'Eglise que celuy là: tesmoins Tertulian, Optat, Lactãce, sainct Cyprian, & sainct Augustin. En cas semblable y eut-il iamais du temps de la Rep. de Rome nation plus eslongnee des bonnes lettres que la Germanie? Laquelle vous voyez auiourd'huy, & depuis cent ou six vingt ans en çà fleurir en toutes sortes de disciplines sans parangon. C'est doncques l'exercice & vigilance que l'on y apporte, & non le naturel des contrees qui nous rend doctes. Voire ie vous puis dire, car il est vray, que tout ainsi que les Monarchies, aussi les sciences & disciplines changent de domicile & hebergement, selon la diuersité des saisons. C'est pourquoy du commencement elles florirent aux Chaldeens, puis en Egypte, de là s'acheminerent en la Grece, puis à Rome. Et depuis s'estant plantee entre nous par plusieurs centaines

nes d'ans vne longue Barbarie, par le moyen de ce rauage general que brasserent plusieurs nations brusques à l'Empire Romain, en fin elles se vindrent loger, partie en Italie, partie en Allemaigne & en France, où elles font encor leur seiour. Le tout par vne entre, suite de toutes choses, laquelle fait que vous verrez en certains siecles les armes prosperer en vn païs, & les sciences en apres. Mais sur tout i'ay fait vne obseruation dont ie ne seray desdit, qu'aux premiers establissemens des Monarchies ou estats politiques, vous ne trouuerez que les lettres ayent flory, ains les armes, par lesquelles les braues guerriers prenent pied dedans les païs qu'ils se donnent en proye, & les ayans conquis s'y maintiennent par icelles. Et quand les Republicques commencent d'estre florissantes & en leur grandeur, il aduient fort souuent que les lettres y entrent en credit, lesquelles auec le declin de la republique commencent aussi à decliner. Vray que ce dernier point n'est pas du tout si asseuré que le premier concernant les armes, pour y auoir eu plusieurs grands estats qui ne se sont iamais amusez aux lettres, comme vous voyez celuy du grand Seigneur. Estant l'opinion de quelques vns, que

Au commencemẽt des Monarchies les armes sõt plus en vogue que les lettres.

tout ainsi que l'homme pour estably sa fortune met pendant sa ieunesse la main à l'œuure à bõnes enseignes, puis estant sur son vieil aage arriué au-periode qu'il souhaitoit, tout le plus beau de-duit qu'il ait est de l'employer en discours soudez tantost sur l'exaltation de soy & du temps passé, tantost sur le controule de celuy qu'il voit deuant ses yeux pour n'auoir plus ni le corps ni l'esprit disposé à l'action. Ainsi qu'il en aduient tout autant aux republiques, lesquelles sur leur premier auenement & croissance consomment tout leur temps aux armes, & lors qu'elles se trouuent gorgees d'honneurs, de grandeurs & dominations, elles commencent à s'assoupir & se nourrir en la delicatesse des lettres pour apprendre à en compter: chose qu'ils dient estre vn tres certain presage de la vieillesse & de finement de l'estat. Toutes fois ie ne leur en voudrois aisement passer condemnation, specialement aux Monarchies, où tous les suiets se composent à la volonté de leur Roy, lequel s'adonnant aux bonnes lettres, vous les y verrez tout soudain plantees: & ayant vn successeur d'autre naturel, encores espouse l'on de nouueau ses meurs, ni pour cela les royaumes ne viennent en decadence.

dence. Mais de cecy comme de plusieurs autres poincts de mesme sujet, nous en discourrons quelque fois de bouche plus au long. Quant à present il me suffit de vous auoir monstré en passant que toute nation est capable des disciplines selon la diuersité des occurrences. A Dieu. 1554.

A Monsieur de la Fosse Vandomois.

Il se gausse aueques vn sien amy qui se vãtoit luy auoir escrit.

IE n'eusse iamais pensé que dedans si petite ville y eust eu tant de Rhetorique pour pallier vne paresse encontre vn homme diligent. He vrayement i'ay esté du tout honteux de ce que vous n'estiez honteux, trompetant vostre diligence au desauantage de la mienne, & cognois que l'air Vendomois est fertil en Orateurs & Poëtes. Car outre les autres exemples qui m'en sont assez familiers, vous seul me le faites assez paroistre par ces figures & fleurs de Rhetorique (que quelques-vns appellent desguisemens de verité) lesquelles vous sçauez si bien dorer par vos lettres. Comment? que depuis vostre partement, vous m'ayez escrit par six fois sans auoir aucune response de moy? O Dieu, quelle singuliere hiperbole! &

toutesfois par vous si dextrement proferee, que la lisant, comme si i'eusse songé, ie me suis quasi fait acroire, non que m'eussiez escrit par six fois, mais que ie ne vous auois referit. Ie n'adiouste à cecy, qu'en me mordant des lors mesme de la morsure m'auez comme le Scorpion par vostre huyle garenty du mal que m'auies procuré : en m'excusant sur la multiplicité d'affaires que nous auons au Palais, pẽdant que vous autres messieurs les damoiseaux & mugets (ainsi le dites vous) estes pour tout subiet occupez à faire l'amour à vos dames. Chose par vous escrite de si bonne grace, qu'encores n'ay-ie refusé de le croire. Ce neantmoins ie vous iure que riant ainsi par vos lettres, soudain m'auez remis en memoire par ceste nouuelle rencontre, mon ancienne seruitude. Au souuenir de laquelle ie me suis trouué si esgaré, que quasi me baignant en larmes, i'ay regretté mille & mille fois, non pas la presence de ma maistresse, mais le temps que i'y ay perdu. Et saultant d'vn discours en autre, encores me suis ie lamenté de la fortune à laquelle ie me suis à present voué, qui semble auec le temps me pouuoir appeller à quelque plus haut degré, mais dont parauenture vn iour ie diray tout autant

Les pointes de l'ambitiõ plus fortes que de l'amour.

autant comme maintenant de l'amour. Car quel moindre tourment, ie vous prie, couure l'ambition que l'amour? veu qu'en ceſtuy nous trouuons quelque extremité, qui eſt le poinct de iouiſſance, & en l'autre n'y a nul aſſouuiſſemẽt, ne trouuant l'ambitieux iamais fonds ny riue ſur lequel il puiſſe ſeurement aſſoir ſes pieds. Ainſi ſouhaittoit Alexandre apres auoir ſubiugué vne partie de l'vniuers, en ſubiuguer d'autres: deplorant ſa condition d'auoir employé tant d'annees à la reduction d'vn ſeul mõde. Ainſi chacun eſtant diuerſement arriué par ſon trauail & induſtrie au but qu'il s'eſtoit propoſé, tournant tout à coup ſes penſees aillieurs, ne penſant auoir rien fait pour ſa famille s'il ne monte plus haut, & en ceſte façon mettant ſa fortune à l'effort, luy facilite vne voye à vn mal-heureux precipice. C'eſt pourquoy, puis que i'en ſuis tombé ſi auant par ſa preſente, ie vous diray en deux mots que ie me reſouls prendre vn vol à toute la teneur de ma vie, qui ne ſoit trop haut ny trop bas: ie veux dire, eſlonguer l'enuie de moy ſi ie puis, mais auſſi bannir le meſpris. A Dieu, 1555.

A Monsieur de la Chault Aduocat au Parlement de Paris.

LE present porteur s'estãt fort commodement offert, ie n'ay voulu laisser perdre l'occasion de vous escrire, non pour vous mander de mes nouuelles, ains pour apprendre des vostres, & du plaisir dont iouissez maintenant en vostre maison. Duquel ie serois à demy ialoux, n'estoit qu'en estes si bon distributeur, qu'encores que ie ne sois auec vous, si en ay ie neammoins ma part: Non telle comme si estiez present, mais i'espere à vostre retour me faire payer des arrerages de vostre absence, auec si haut interest qu'à grand peine y fournirez vous. A Dieu. 1555.

A Monsieur de Ronsard.

Que le cõmun de la France se rend fort aisement singe des autres.

EN bonne foy on ne veit iamais en la France telle foison de Poëtes, comme celle que nous voyons auiourd'huy. Ie crains qu'à la longue le peuple ne s'en lasse. Mais c'est vn vice qui nous est propre, que soudain que voyons quelque chose succeder heureusement à quelqu'vn, chacun veult estre de sa partie, sous vne vaine promesse & imagination

gination qu'il conçoit en soy de mes-me succes. Nostre France du temps du Roy Charles septiesme eut vne fille nommee Ieanne la Pucelle, laquelle poulsee d'vne inspiration diuine, se presenta au Roy comme deleguee de Dieu pour restablir son Royaume. Ce qui luy succeda fi à propos, que depuis son arriuee toutes les affaires de France allerent de bien en mieux, iusques à ce que finalement les Anglois furent totalemẽt exterminez. Pendant ce temps se trouuerent deux ou trois affrontcuses, qui se firẽt prescher par Paris, comme estans aussi enuoyees des cieux à mesme effect que la Pucelle. Toutesfois en peu de temps leur imposture fut halenee, & se tourna tout leur feu inopinément en fumee. Ceste maniere de faire est beaucoup plus familiere és choses qui concernent l'esprit. Il n'y a celuy de nous, qui ne sçache combien Rabelais en folastrant piquament sur son Gargantua & Pantagruel, gaigna de grace parmy le peuple. Il se trouua peu apres deux Singes qui se persuaderent d'en pouuoir faire tout autant, l'vn sous le nom de Leon l'Adulfy en ses propos Rustiques, l'autre sans nom en son liure des Fanfreluches. Mais autant y profita l'vn que

l'autre: s'estant la memoire de ces deux liures perdus. Nous auons veu en cas semblable le Romant d'Amadis fait François par le Seigneur des Essards estre heureusement reussi à son autheur, pour la naïfueté du langage qui est en luy, & autres belles considerations qui appartiennent à l'entregent. A la suitte duquel nous auons aussi veu tout soudain vn Palmerin d'Oliue, vn Palladien, vn Primaleon de Grece, & plusieurs autres de mesme marque, qui ne se sont faits que morfondre de reputation au regard du Sieur des Essards. Autant en est il aduenu à nostre Poësie Françoise, en laquelle vous & le Sieur du Bellay ayant plus heureusement rencontré que lon n'auoit iamais esperé entre les nostres, chacun s'est fait accroire à part soy, qu'il auroit mesme part au gasteau, & à tant vne infinité ont mis la plume à l'enuy. Si bien ou mal, ie ne diray pas, que la posterité en iugera, mais eux mesmes le pourront cognoistre, d'autant que nous voyons leurs liures mourir du viuant de leurs autheurs, encores qu'ils ne couchent d'autre chose que de l'immortalité de leurs noms. Croyez que vous verrez au long aller ce beau nom de Poëte venir au nonchaloir du peuple, ainsi que celuy

luy de Philosophe, que lon adapte maintenant à ces tireurs de Quinte-essence, qui transforment leurs cliptits & esperances en rien, en s'amusant, ou pour mieux dire, abusans à la trãsformation de la pierre Philosophale. Or quelque chose qu'il en aduienne, tout ainsi qu'aux plus riches diamans lon donne vne fueille, lors que lon les met en œuure, aussi tous ces nouueaux escriuasseurs donneront tant plus de lustre à vos escrits. Lesquels, pour vous dire en amy, ie trouue tres-beaux lors qu'auez seulement voulu contenter vostre esprit: mais quand par vne seruitude à demy courtisane estes sorty de vous mesmes pour estudier au contentement tantost des grands, tantost de la populace, ie ne les trouue de tel alloy. Vous me direz qu'vn autre en iugera autrement. C'est ce qui nous perd en la reformation de nos œuures: car pendant que nous estimons que ce qui desplaist à vn, plaist à l'autre, nous penserions nous couppper vn doigt, si nous retranchions quelque chose de nos inuentions: combien qu'il ne faille faire nulle doubte, que ce qui est vne fois bien fait, ores que sur son auenement ne plaise, peult estre pour la nouueauté, si faut-il qu'auec le temps il prenne pied

ferme entre nous. Et pour ceste cause, ie seray touſiours du party de ceux qui ſuiuront le grand chemin de la raiſon, ſans ſe detraquer à quartier pour cuider contenter le vulgaire. Quant à ce que me mandez, qu'en quelques endroicts de vos œuures, vous eſtes ſouuenu de moy, ie vous en remercie, comme celuy qui ne ſera iamais marry que l'on ſçache à l'aduenir que Ronſard & Paſquier furent de leurs viuans amis. Mais en vous remerciant ie ſouhaiterois que ne fiſſiez ſi bon marché de voſtre plume à hault loüer quelques vns que nous ſçauons notoirement n'en eſtre dignes. Car en ce faiſant, vous faites tort aux gẽs d'honneur. Ie ſçay bien que vous me direz qu'eſtes contraint par leurs importunitez de ce faire, ores que n'en ayez enuie. Ie le croy, mais la plume d'vn bon Poëte, n'eſt pas telle que l'aureille d'vn Iuge, qui doit donner de meſme balance audience au mauuais, tout ainſi qu'au bon. Car quant à la plume du Poëte, elle doit eſtre ſeulement voüee à la celebration de ceux qui le meritent. A Dieu. 1555.

A Mon-

A Monsieur le Picart, Conseiller en la Cour des Generaux des Aides.

IE n'y auois iamais tant pensé, comme i'ay fait depuis que i'ay receu vos lettres: car & mon aage & mon opinion ne sont quant à present aucunement disposez à me marier. Toutes-fois puis qu'estes en termes d'entrer en ce vœu, & qu'en voulez sonder mon aduis, ie vous escriray franchement ce que i'en pese. Ie ne vous diray point les incommoditez qu'apportent tant le Mariage que le Celibat, ni les commoditez dont ils sont accõpaignez; c'est vn lieu commun dont plusieurs personnes se sont voulus ioüer pour & contre. De ma part ie seray touſiours pour le Mariage contre la vie celibe, non seulement par ce qu'en general c'est le moyen de nous perpetuer de l'vn à l'autre en ceste humaine societé, mais aussi pour autant qu'en particulier, lors que nous n'auõs plus affaire de fẽme, c'est lors que nous en auons plus à faire. Ie veux dire pour soustenir les deffauts & impuissances de nostre vieil aage que nous n'oseriõs tant commettre à quelques autres personnes, quoy qu'elles nous attouchent de proximité de lignage, comme à nos

Les opinions qui doyuent entrer és esprits de ceux qui se veulẽt marier.

femmes, auec lesquelles nous auons
voué l'indiuiduité de noz vies. Mais
d'autant que les feries en sont longues,
ie ne souhaitte point qu'vn mariage se
poursuyue par amourettes pleines de
sottie & indiscretion : ie laisse telles
fleurs sans fruit aux conionctions passa-
geres, qui ne prennent traict iusques à
la mort. Ie ne veux pas ce pendant qu'il
prenne fondement sur vne auarice, ny
que nous desdaignons tant soit peu cel-
le auec laquelle nous voulons nous lier.
Mais que nous accompagnions noz
pensemens d'vn respect, & considerions
s'il y a rien en telle qui nous deplaise,
ne voulans toutesfois que ce plaisir soit
assaisonné d'vne cuisante passion, si elle
sera de mœurs compatibles auec les no-
stres, quels moyens nous pourrõs auoir
ensemble pour bannir de nous la neces-
sité. Il n'y a fẽme, si belle soit elle, qui ne
soit indifferente à vn homme quand ils
ont couché ensemble vn an, ny laideur
moderee qui ne se rende aussi tolerable
auec le tẽps, quãd d'ailleurs on l'accom-
pagne de douces mœurs, & obeissance
al'endroit de son mary. Vn feu d'amou-
rette s'estaint par vn peu d'eauë que l'on
y apporte: Vn mariage composé sur tel
fondement que celuy que ie vous pro-
pose, va tousiours de bien en mieux, &
produit

produit tel effect qu'au bout de dix ans on se porte plus d'amitié que l'on ne faisoit la premiere année. Ie vous ay dit que nous deuions faire entrer en ligne de compte la consideration de la compatibilité de noz mœurs, & bannissement de la necessité. Le premier vient de nostre fonds & estre: le second depend des biens exterieurs de la fortune. Entant que touche les mœurs, encores que par vn droict de nature la femme doiue ployer sous le mary, pour introduire l'egalité entre eux deux, toutes fois par ce qu'il peut eschoir du cõtraire, de ma part i'estime estre vne regle generale que nul mariage ne peut estre en paix ou repos que la femme ne ploye aux commandemens de son mary, ou le mary aux volõtez de sa femme. Tout ainsi que les artisans n'accouplent iamais deux metaux aigus ensemble: car l'acier dessus, l'acier se consommeroit fort aisément: au contraire l'airain mis au dessous du tournant de l'acier, dure infiniemẽt. Ainsi en prend il au mariage entre deux esprits qui sont primes: & c'est pourquoy Platon ne vouloit que deux personnes fort colerjques fussent mariez ensemble. Nous auons veu de nostre aage quelques personnes d'honneur & bien renommees,

auoir fait vne separation volontaire de maisons, fondees seulement sur ce qu'ils ne pouuoient compatir ensemble. Ie sçay bien que la femme se doit rendre souple aux volontez de son mary: Mais aussi qu'vn mary par vne prerogatiue de son sexe se vueille roidir contre toutes les opinions de sa femme, il perd tout: Car si la femme n'auoit ce priuilege desdire par fois les opinions de son mary, elle ne penseroit en rien auoir sa condition differente d'auec celle de ses seruantes. Ie seray plus hardy, & diray qu'encore vaut il mieux ployer sous vne femme testue en choses specialement indifferentes, que viure en perpetuelle inquietude d'esprit. Vous me direz que ie m'abuse, & que par le moien que ie porpose pour nourrir paix auec noz femmes, ie brasse vne guerre intestine en l'esprit du mary. Et ie vous respond en vn mot, que c'est apporter grand repos à son esprit, quand on vit en repos auec sa femme. Au bout de tout cela i'estime que quelque sagesse que l'on y apporte, encores est-il impossible d'estre aise en vn mariage, si on ne se voit aisé. Tout ainsi que *l'aisé & l'aise* sont deux mots par maniere de dire mariez ensemble: n'y ayant difference entre eux que du masculin & feminin:

aussi

aussi si vous estes malaisez en vostre mariage, quelque amitié que vous vous portiez, vous iouez à l'esbahy, vous ressouuenant de la commodité du temps passé, qui vous apporte vne repentance du present, & par mesme moyen vne haine taisible non de vous, ains de vostre mariage; qui est en bon langage vn chemin pour apprendre à haïr la femme, i'en parle comme vn aueugle des couleurs, mais puis qu'allez mettre la voile au vent pour entreprendre ce long voyage, vous nous en compterez non quand serez arriué au port qui ne se trouue que par la mort, mais lors que singlerez en pleine mer. A Dieu.

A Madamoiselle de

COmbié que pour le peu d'habitude & familiarité que i'ay à l'amour, ne luy communiquant auiourd'huy en aucune façon mes pensees, ie ne me deusse ingerer devous reserire la presente; toutesfois puis que ces iours passez vous & moy sommes entrez en vne disputte du cõtentement que peuuẽt receuoir deux amans, qui sont asseurez l'vn de l'autre, ie me suis deliberé pour en tirer plus certaine resolution, vous escrire tout au long ce que i'en pẽse: esperant par ce moyen

moyen que vous & moy sans passion
ferons le procez à l'amour, qui le faict
aux Rois, Princes, grands Seigneurs,
& presque à tout le monde. Nostre que-
stion (comme vous sçauez) estoit sur ce
que vous sousteniez que quand les deux
amans ont reciproquement asseurance
de leurs volontez, il n'y a plus que le
contentement qui courre entre eux sans
aucune fascherie. Et moy ie disois que
ie ne sçauois sur quoy fonder ceste as-
seurance, qui nous moyenna vn cõten-
tement si precis qu'il n'y eust auec luy
cent mille trauerses qui viennent pres-
que au supplement ou contre poix de
tout le plaisir que vous vous pouuez fi-
gurer en l'amour. Question vrayement
qui n'est pas petite au subiect que nous
traictons, en laquelle toutes-fois il
me semble que pour paruenir à nostre
projet, il faut que vous & moy reso-
luions qui est celuy que vous estimez
estre asseuré en ses amours. De ma part
ie ne fus iamais rien moins que ialoux
tant que i'ay aimé, si est ce que pour le
vous trancher court, i'estime premie-
rement qu'il n'y eut iamais asseurance
en amour. Chose qui me faict dire, que
si le contentement prend ses principales
racines de l'asseurance que proposez, il
n'y eust iamais ce contentement, que
vous

vous imaginez. Secondement ie soustiens (encores que ce soit contre l'opinion du vulgaire) que si l'asseurance dont vous parlez apporte ce contentement, certainement c'est le mesme interest de l'amour que l'on banniſſe aucunement ceſte asseurance de noz deux amans. Ie ſçay bien que l'vne & l'autre de ces propoſitions vous semblera de prime face de facheuſe digeſtion, mais i'eſpere les vous faire gouſter par le diſcours de ceſte lettre. Entant que touche le premier poinct, combien que mon opinion ſoit qu'au cõtentement que l'on reçoit en amour, il ne faille eſtablir vne reigle generale en forme d'arreſt, (par ce que celuy qui eſt d'vne humeur louiale meine l'amour gayement & auec plus d'allegreſſe, & le Saturnien auec vne plus grande crainte) toutes fois en ceſte varieté de plus ou de moins, il me ſemble qu'il y a vne reigle touſiours ferme, ſtable & perpetuelle. C'eſt à ſçauoir que de quelque façon que vous vouliez balancer l'amour, celuy qui ayme parfaictement, en vne aſſeurance de tout, craint tout: ou bien s'il eſlongne ceſte crainte de luy, il commence ja de diminuer ie ne ſçay quoy, de l'opinion & ardente affection qui ſe deſire en tout amant. Qu'il ne ſoit vray, conſi-

considerons nostre amant, ou deuant qu'il ait attaint à ceſt heureux poinct de ioüiſſance, auquel il dreſſe tous ſes penſers, ou apres. Si vous le vous repreſentez deuant, ores que luy & ſa maiſtreſſe ayent en eux quelque eſtincelle d'aſſeurance, pour quelques demonſtrations qu'ils ſe font, toutesfois il n'y a point de vraye aſſeurance. Car ou ſa damoiſelle luy refuſe ce dernier poinct, ou bien peut eſtre luy accorde, mais la fortune ne veut que les occaſions s'y preſentent: ſi elle luy refuſe, cela luy procede ou d'vn defaut d'amitié, qui eſt vne ruine d'eſprit: ou qu'elle vueille faire vne plus longue preuue & experience de ſon cœur, auquel cas elle n'eſt aſſeurée de ſa foy: ou bien qu'elle craigne que luy ayant fait part & portion de ſon meilleur, il commence ou de la meſpriſer, ou de la vouloir maiſtriſer, qui eſt vn autre poinct de desfiance: ou pour concluſion, que elle ait peur du parler du peuple: en quoy elle rend touſiours ſon ſeruiteur bien peu aſſeuré de ſa volonté, veu qu'elle a en plus grande recommendation le parler du peuple, que leur ſatisfaction mutuelle. Et ſi parauenture elle luy accorde ce qu'il luy demande, mais que le malheur eſlongue d'eux la ioüiſſance,

vray

vray Dieu y ait plus grand martyre en ce monde que d'estre alteré au milieu des eaues, & qu'il y ait homme qui nous presente le verre pour boire, auquel nous ne puissions attaindre? Tellement que de quelque sens que vous consideriez l'amant auant la iouissance, vous vous mescõtez, si l'estimez asseuré. Aussi l'amour n'est lors qu'vn aueuglé desir reuestu d'vn espoir, d'vne crainte & de toutes sortes de passiõs qui nous apportent plus de mescontentemet en vne heure que de contentement en dix ans. Puis doncques que vous m'accordez aisément qu'auant la iouyssance l'amant ne se peut vanter d'estre vrayement asseuré, ny consequemment content, refigurons nous le, s'il vous plaist, comme celuy qui ait obtenu de sa maistresse le salaire où tout loyal seruiteur aspire. Messageons encore ce poinct de toutes les façons qu'il vous plaira: donnons luy qu'il ait vne iouyssance à l'abandon, & en laquelle toutes les facilitez du monde se presentẽt sans aucun destourbier; ou bien qu'il l'ait auec les difficultez ordinaires en amour pour n'y estre toutes les occasions disposées ainsi que l'on souhaitteroit. Ie ne vous veux point particulariser toutes ces difficultez: car en cecy le temps

temps me defaudroit pluſtoſt que le ſubiect: mais lors qu'elles ſe preſentent, ie vous ſupplie dites moy combien de tintoins, combien d'algarades nous repaſſent par les eſprits pour n'auoir le temps, les heures & ſaiſons à noſtre apoinct, pour iouyr de noſtre deſir que nous ne recognoiſſons plus par imagination apres la iouyſſance, comme nous faiſions auparauant, ains par effect: & d'autant que l'effect ſurmonte l'imagination, d'autãt ſommes nous plus affligez pour veoir lors noz opinions demeurer en friche par l'iniuſtice du temps. Celuy qui eſt né dans la pauureté, bien qu'il appete grandement d'eſtre riche, ſi ſupporte il beaucoup auec plus de patience ſa fortune, que l'autre qui de riche eſt deuenu pauure, ou qui au milieu de ſes grands threſors & richeſſes, ne peut iouyr de ſon bien. Mais faignons que les deux amans ayent toutes heures à leur propos, & que les occaſions leur rient de telle façon que ſans ſcandale, & ſans crainte du parler du peuple, ils ayent iouyſſance entiere & de leurs corps & de leurs eſprits toutes & quantes fois qu'il leur plaiſt: Eſtimez-vous que pour cela leur contentement en ſoit de plus auancé? Si vous l'eſtimez, vous failliez, & croy en ma

ma conscience que tout amant qui ſera vrayement amant, & qui deſirera que ſon amitié prenne traicte, ſe donnera ſongneuſement garde de tomber en ceſt acceſſoire, encores que la faueur generale des aſtres l'y conuiaſt. Sçauez vous pourquoy ? Par ce que, pour ne diſſimuler point ce que ie penſe, ie voy que nous tant hommes que femmes, ſommes d'vne ſi miſerable nature, que ſi voulons mettre ce contentement à tous les iours, il ſe tournera en contemnement. Contemnement qui faict mettre à nonchaloir tout le plaiſir dont nous diſputons : car comme vous ſçauez trop mieux, és choſes qui ſe tournent ſur l'indifferent, tout ainſi que le deplaiſir en eſt moindre, auſſi le plaiſir ne nous touche point de ſi pres. Ce que l'on ſe peut meſme repreſenter par exemple és perſonnes mariees qui ſe ſont portees infinie amitié auparauant leur mariage, mais à la longue pour auoir iouyſſance à plain drap, leur attouchemens mutuels ne leur ſont rien, au regard de ceux qui ne iouyſſent de leurs volontez qu'à la deſrobee. Les difficultez qui ſe preſentẽt entre les amans apportent ie ne ſçay quoy de meſcontentement, qui nous augmente de plus en plus vn deſir de nous reuoir & reioindre,

dre, desir, qui est la flammeche & entretenement de l'amour, desir toutesfois qui ne va iamais qu'en la compaignie d'vne infinité de tourmens. Et en effect voila les causes qui m'ont tousiours induit à penser que l'amant de quelque façon que le figurions, ne peut estre si asseuré qu'il reçoiue ce parfait & accomply contentement que vous discouriez dernierement: & ores mesmement qu'il le peust, si est-ce que l'amour mesmes a interest que les choses n'arriuent à cest extreme degré. Vous me direz qu'il ne faut doncques point aimer, puis que l'amour en quelque saison que ce soit est tousiours enuironné de tourmens. Paradventure ne seroit ce pas le pire party que l'on pourroit prendre, si l'aymer ou non aymer dependoit de nostre choix: mais il est si malheureux traistre que le plus du temps lors que nous y pensons le moins, il nous surprend. Et neantmoins si quelque damoiselle bien apprise veut aymer, ie seray tresaise qu'elle n'en soit point degoustee par mon discours: car les mescontentemens de l'amour sont plus gaillards que tous les autres contentemens de ce monde. Toutesfois par ce que ce seroit sauter d'vn propos à autre, ie suis con-

tent

dent de n'y entrer, pour vous aduertir en fin que tant s'en faut que ie condescende à voſtre opinion, & que ie vueille rendre noſtre amant ſi aſſeuré & content comme vous le dreſſez, que au contraire ie penſe que les deſdaings, les craintes, les faſcheries ſont vne grande & meilleure partie de l'amour : & à peu dire qu'en l'amour le meſcontentement eſt l'aſſaiſonnement du plaiſir. Ie m'aſſeure que vous ne demeurez courte de replique, mais la verité eſt de mon coſté. A Dieu.

A Monſieur de Fonſſomme, Gentil homme Vermandois.

VOvs auez peu entendre (car ie croy que les nouuelles en ſont arriuees iuſques à Rome) comme les Allemands auoyent appellé le Roy à leur ſecours contre l'Empereur : enſemble la grande leuée d'argẽt & de gens que l'on a faite en France pour fournir à ceſte entrepriſe. Entendez maintenant comme les choſes ſe ſont depuis paſſees. Le Roy n'eſtoit preſque arriué au Rhin auecq ſon armee, que l'Empereur eſtonné de ceſte nouuelle confederation, ſe trouue en tel deſarroy de ſes opinions, qu'il reſtablit tous les Princes & Potentats

De la police que tint le feu Duc de Guiſe, dãs la ville de Mets contre le ſiege de l'Empereur Charles cinquieſme.

tats d'Allemaghe en leurs anciennes prerogatiues & libertez. Lesquels pour ceste cause depescherent soudain ambassades par deuers le Roy, pour le remercier de l'aide qu'ils auoyent receu de luy : ayans par son moyen receux la liberté, qui leur estoit plus chere que la vie : & dessors mesmes luy baillerent le tiltre de Protecteur de la liberté Germanique. Le Roy les receut auec vn fauorable accueil, & à l'instant rebrousla chemin. A son retour il remeit sous son ancienne protection Mets, Toul, & Verdun, villes Imperiales; quoy faisant il a grandement flancqué du costé de la Champagne nostre France, contre les auenues des estrangers, Ie croy que vous serez d'accord que iamais entreprise ne reussit plus à souhait que celle la, que sans coup ferir nostre Roy n'estant ni veu ni venu, ait attaint au cõble de son intention: mais la suitte en a encores esté plus belle. L'Empereur faschè que tous ses desseings se fussent comme vn tourbillon tournez en fumee, & aussi estimant que c'estoit faire bresche à sa memoire, si pendant sa dignité Imperiale, ces trois villes demouroyent sous la protection des François, delibera de pousser de sa reste. Il fait vn grand amas de gens, & pour ne nous donner temps

temps de respirer, vient mettre le siege deuant la ville de Mets sur la fin de l'Automne. Le Roy auoit esté deuant aduerty de ceste entreprise, & à ceste cause y auoit depesché Monsieur de Guise pour son Lieutenant general, qui s'y estoit transporté, suiuy d'vne bonne troupe de gens de guerre. Et parce qu'il preueoyoit qu'en peu de temps l'orage deuoit tomber celle part, il seroit impossible de vous raconter combien de deuoir ce gentil Prince apporta à la conseruation de la ville. Car apres l'auoir fait retrancher & fortifier de toutes parts à suffisance, luy sçachant que la noblesse Françoise est coustumiere de courir à vau de route la part où l'on commence vne guerre, afin d'oster le desordre, ordonna que tous Gentilshommes volontaires, & qui y estoyent venus pour leur plaisir, eussent à vuider la ville dedans certain temps, ou bien de choisir party sous l'vn des capitaines de la cauallerie ou infanterie, pour auoir logis dedans son quartier, & le suiure à tous ses saillies, factions & enttreprises, tout ainsi que s'ils eussent receu la soulde & fait le serment au Roy sous leur charge. D'vne mesme main il enuoya chasques bandes aux quartiers qui leurs estoyent departis, celles des gens de pied pres des

 murail-

murailles, à fin d'estre voisins des lieux où ils auoyent à faire la garde, & les gens d'armes & cheuaux legers sur le milieu de la ville. Enioignant tresestroitement à tous capitaines, gentilshommes & soldats, ne faire logis hors leurs quartiers, à peine de punition corporelle. Et à fin que l'on fit plus de diligence de resserrer les grains & vins, qui estoyent encores dehors, il fut par luy ordonné que dedans quatre jours on mettroit tous les viures & bestail des villages dans la ville; pour en fournir la munition, ou les vendre au marché à tel prix que l'on trouueroit, sur peine que le temps expiré les gens de guerre en pourroyent aller prendre impunément à discretion là où ils en trouueroyent. Et pour nettoyer la ville de personnes superfluës, pour l'espargnement des viures, il fit renuoyer à la gendarmerie son train & bagage, en ses garnisons ordinaires, sans reseruer au gendarme que deux varlets & deux cheuaux de seruice: & à l'archer, vn varlet, & vn cheual, rengeant la cauallerie legere selon l'ordre des archers. Et aux gēs de pied de dix en dix vn goujat & six cheuaux seulement en chaque bande. Fait aduertir les citoyens de se retirer où il leur plairoit, transportans auec

auec eux or & argent monnoyé & non mõnoyé, & tous leurs meubles hors mis ceux qu'ils trouueroyẽt estre neceſſaires pour l'hebergement des ſoldats: & neantmoins qu'ils les baillaſſent par inuentaire aux ſeigneurs de Piepape & Saint Belin commiſſaires des viures, à ce que le tout leur fuſt conſerué. Et entre autres citoyẽs il retint les charpentiers, maçons, ouuriers de fer pour employer aux rempars, fortifications, & ſeruice de l'artillerie. Cõme auſſi mareſchaux, boulangers, cordonniers, chauſſetiers, certain nombre de chaque meſtier: & par expres barbiers & chirurgiens, auſquels il fit auancer argent pour ſe fournir de drogues & oignemens. Que l'on n'euſt à ſonner nulle cloche ſinon celle de l'Effroy. Qu'il n'y euſt que deux horologes. Que les citoyens n'euſſent à ſortir de leurs maiſons quand l'alarme ſonneroit. A chacun des capitaines feit departement de chaque quartier, lequel ils auroyent à defendre ſans en bouger: & luy & ſes compagnies ſeroyent au milieu de la place pour y ſubuenir ſelon que le beſoin le deſireroit. Que des priſonniers qu'on prendroit on tiendroit ceſt ordre, de ne mettre dans la ville les varlets & garçons de fourrage, deſquels on n'eſperoit aucune rançon, à fin qu'ils

qu'ils ne consommassent les viures, ains seulement les gens d'apparence, lesquels on bouchergoit en entrant dedans la ville, à fin qu'ils ne peussent remarquer chose aucune de nostre fortification.
12. Et craignant la longueur du siege il feit resserrer tout le vin qui se trouvoit au quartier des gẽs de pied en vne iou deux caues, sous les clefs des capitaines, pour en distribuer puis apres à chaque soldat deux pintes le iour, ausquels il ordonna aussi deux pains chacũ de douze onces.
13. Il reduisit le nombre de douze cens pionniers à six cẽs. Et sous ces belles polices attẽdit de pied quoy l'Empereur, qui se vint heurter cõtre la ville presque aux fauxbourgs de l'hyuer, voulant ce semblait non seulement combatre les François, mais le temps mesme. La plus grande partie de ses gens estoyẽt logez en des loges de bois ou de cuir, à fin que si le siege s'acheminoit à longueur, ils n'euſſent à s'attedier. En ceste sorte la ville demeura assiegee six mois entiers; pendant lequel temps monsieur de Guise voyant estre deu à ses soldats la soulde de deux mois, & qu'il n'estoit possible que le Roy leur enuoyast promptement argent, feit battre de la monnoye, & luy donna beaucoup plus haut prix que de sa valeur, sous l'obligation toutesfois
14. à la-

à laquelle il se soubmettoit par cry pu-
blic de la reprendre pour autant qu'il la
bailleroit. Vous pouuez recueillir de
tout ceci quelle a esté la fin du fiege:
toute telle que vous la pensez. L'Empe-
reurs'en eſt retourné auec sa courte hõ-
te. toutainsi qu'il estoit venu sans rien
faire: si faché que le bruit commun est
qu'il desire de se demettre de l'Empire
entre les mains de Ferdinand son frere
Roy des Romains: & aussi de se despouil-
ler de tous ses Royaumes entre celle
de l'Infant d'Espaigne son fils & choi-
sir sur ses vieux iours vne vie solitaire.
Au contraire le seigneur de Guise est
retourné en ceste ville plain de gloire
& reputation, accueilli du Roy & de
toute sa Cour, auecques telle faueur
que vous pouuez imaginer. A son re-
tour il s'est trouué au mariage de la fil-
le naturelle du Roy que l'on a solemni-
zé auec vne infinité d'allegresses. La
magnificence des nopces a esté faite en
la grand'salle de Bourbon enuironnee
d'vne infinité de chapeaux & festons
de lauriers, apposez en commemora-
tion de tout ce qui s'estoit passé, dans
lesquels estoit ce distique:

Herculis optatis longas trãsire columnas,
Siste gradũ Metis hæc tibi meta datur.

La rencontre se faisoit sur la deuise de

l'empereur, qui estoyent deux colomnes d'Hercule entrelassees de ces deux mots, PLVSOVTRE. Les gens de guerre auoyent aupparauant aguisé leurs cousteaux pour la defense de ceste ville de Mets: le siege leué les Poëtes & gens doctes aguiserent leurs plumes pour l'illustration & exaltation des tenans, entre lesquels le seigneur de Ronsard a emporté l'honneur. Ie vous mande toutes ces particularitez, & par especial toute la police qui a esté tenu dans Mets, par ce que comme l'on dit qu'en la conflagration generale de la ville de Corinthe se feit vn tel pesle mesle de l'airain & autres metaux ensemble, que depuis & long temps apres on recherchoit par tout le monde le cuiure de Corinthe pour en faire des tableaux de parade: Au contraire en la conseruation de la ville de Mets toutes ces belles ordonnances doiuent seruir non de tableaux, ains de miroüers à tous ceux qui doresnauant se delibereront de soustenir le siege d'vne ville. Vne chose me resiouit infiniment en ce faict cy: c'est que l'Empereut ayant failly pour vn bon coup à son dessein, ie me persuade que ceste ville nous est asseurce pour vn lõg temps. Car ie ne voy point en nulle histoire qu'apres que l'on a failly

failly en vn long siege, on ne reprenne puis apres longue haleine auant que d'y retourner. Vous voyez comme ie ne suis point chiche à vous mander des nouuelles de nottre France : mandez moy en contre-eschange de mesme liberalité de celles de l'Italie, & quel jugement on faict dans Rome de tout ce que ie vous escris maintenant. A Dieu.

A Monsieur Sebilet Aduocat au Parlement de Paris.

PAr ce que le iour d'hier ie vous veis soultenir à outrãce, que les Romains auoyent esté superieurs aux Gaulois, en prouesse & vaillantise, & qu'au regard des bonnes lettres nous n'entrions en nulle comparaison auec eux, ayant depuis à part moy recueilly mes esprits, i'ay pensé de vous en escrire mon aduis; non pour vne enuie que i'ay de vous contredire, mais par ce que de vostre opiniõ en est issuë vne de plus dãgereux effet entre nous, par laquelle nous autres Frãçois estimons n'auoir rien de bon que ce que nous auons emprunté de la ville de Rome : & nous estans par ce moyen dõnez en proye à l'estranger, depuis par succession de temps quelques sots & glorieux Italiens se sont voulus

Si les Romains ont esté superieurs aux anciens Gaulois, soit au faict des armes ou des lettres.

affubler de tel honneur par dessus nous, qu'ils semblent par leurs escrits nous reputer comme chiffres: & neantmoins (permettez ie vous prie que dés l'entree de ma lettre ie vous serue de ce mets) tant s'en faut que nous deuions rien à ce superbe Romain, que soit pour le regard des armes, soit que nous tournions nostre esprit aux lettres, il nous en deura de retour. Ie ne veux pas denier que les Romains n'ayent esté grãds au faict des armes: mais si faut il qu'ils nous recognoissent qu'il n'y eut iamais nation qui les traitast de telle façon ne qui leur apportast tant de dommage & preiudice, comme la nostre. Ie ne vous alleueray les victoires qu'obtindrent jadis noz Gaulois en Italie sous la conduite de Bellovese, quand pour le siege & demeure qu'ils y planterent, fut par vn long espace de temps appellee Gaule Cisalpine ceste partie d'Italie qui fut depuis enuahie & occupee par les Lombards. Ie me contenteray de vous remettre deuant les yeux le sac & rauage de Rome, qui fut sous la conduite de Brennon, lequel apporta tel effroy au Romain, que depuis tant que sa Republique dura, il ne s'en peut asseurer. De sorte qu'à la moindre rumeur de guerre de la part des Gaulois, toute la ville

ville de Rome à vn clin d'œil se mettoit en armes, sans exception ni d'aage ni de personnes, se rendant nostre nom si celebre & redouté en ce sujet, qu'Antioche Roy de Macedoine deliberant guerroyer les Romains, estima qu'il ne pourroit venir à chef de son entreprise, s'il ne prenoit à sa soulde des Gallogrecs qui estoyent issus de l'ancien tige des Gaules: ne considerant pas qu'ils ne tenoyent plus de leur ancienne & originaire vertu; & que s'estans habituez dans l'Asie, ils auoyent par vne longue traicte de temps, auecques l'air, humé aussi la molesse & delicatesse des mœurs de ce pays là. Que si nous voulons venir à Iules Cesar, que l'on recite auoir esté subiugateur de nos Gaules, si vous le pensez tel, vous vous abusez: par ce que les Gaulois se subiuguerent eux mesmes par vn malheur qui est presque familier à tous peuples, quand leur estat se doit changer, ie veux dire par les guerres ciuiles & intestines qui lors voguoyét dans les Gaules. Lesquelles furent tout de mesme façon renuersees comme la ville de Rome quelque temps apres par les factions & diuisions qui s'y presenterent. Mais encore en ce malheur là eusmes nous cest heur, que la fortune n'appresta telle fa-

ueur à Cesar, sinon à fin qu'ayant reduit sous sa deuotion les Gaulois, les tenant en rang non de vaincus, ains de ses confederez, il se preparast puis apres par leur vertu vne voye pour ruiner & mettre à fin toute la gloire de Rome. Ce que recognoissant tenir principalement des Gaulois, estant venu à bout de ses affaires, il donna seance aux chefs & principaux au Senat de Rome, en recognoissance des bons offices qu'ils luy auoyent faicts. Et combien que pendant l'Empire nous fussions reduicts sous l'obeissance des Empereurs, si est ce que pendant ce temps nous leur seruismes de perpetuel exercice pour les tenir en cerueille: par ce que de soixante en soixante ans nous leur remuasmes tousiours quelque nouueau mesnage, iusques à ce qu'apres plusieurs reuolutions d'annees les François s'estans emparez de noz Gaules, en fin l'Empire de Rome tomba en la personne de nostre Charlemaigne: & comme ainsi soit que toute la fleur & puissance de l'Empire eust esté long temps auparauant transportee par Constantin en la ville de Bizance, depuis appellee Constantinople, encores ne se peut ceste ville au long aller garentir de noz forces: par ce qu'elle fut prise par noz Baul-

douins

douins Comtes de Elandre, qui y commanderent l'espace de soixante tant d'ans. Et s'il vous plaist passer plus bas, & descendre à la memoire de noz bisayeux, en voyez vous vn Roy Charles huitiesme auoir faict trembler vne Rome? A fin que ie ne vous face recit d'vn Bourbon du temps de noz peres. Au contraire vous verrez que quand elle a esté oppressee par nations estrangeres, & qu'elle a imploré nostre aide, non seulement nous ne luy auõs denié, mais qui plus est l'auons restablie en son ancienne dignité & grandeur. Vous aduisant au demeurant que nostre Gaule ne fut iamais desgarnie de grands personnages, faisans profession de la cognoissance tant de la Philosophie naturelle que morale. En quoy ils furent tant renommez, que plusieurs anciens estimerent, que des Bardees & Druydes qui manioyẽt & la Theologie & la Philosophie des Gaulois, la Philosophie auoit pris sa premiere source & origine: & les autres que les Grecs mesmes auoyent emprunté d'eux leurs caracteres. Accompagnãs outreplus tous leurs discours d'vne telle grace, que les Romains mesmes, lors qu'ils n'estoyent aueuglez de jalousie, celebroyent entre tous les autres pays la faconde des

Gaulois, de telle maniere qu'ils estimoyent qu'ils seruoyent d'exemple & patron aux nations circonuoisines. Vne chose sans plus en eux me desplaist, qu'ils contemnerent de rediger leurs sens & conceptions par escrit donnans à entendre leurs secrets de main en main seulement. Dont les Grecs & puis les Romains sceurent fort bien faire leur profit à nos despens. S'il vous plaist de resognoistre sans passion toute l'ancienneté, vous trouuerez que ie ne dy rien qui ne soit tres-veritable, & en petillent toutes les escoles d'Italie si bon leur semble. Quãt à vous, si vous auez rien à me repliquer sur ce que dessus, la porte vo⁹ en est ouuerte. A Dieu.

A Monsieur de Postel Conseillier au siege Presidial de Troye.

Il semond vn sien amy de luy escrire.

OVoz precieuses lettres! car precieuses puis ie bien dire celles qu'en six mois ie reçoy de vous auec si grandes ceremonies. Mais dites moy en bõne foy, de puis quel temps a on erigé escole de Rhetorique dans Troye, en laquelle vous ayez si bien appris ces communs traits de rhetorique que l'on appelle Preuention? Vous estes vn paresseux, me dites vous. Et vous quoy? Vous au-

aurez acte de voz diligences. Mais à bon escient pensez vous que depuis le commencement de Careſme, i'aye reçeu aucunes lettres de vous? & ſi aucunes auparauant, autres que par eſchantillons? Ce neantmoins ſi vous puis ie bien aſſeurer que depuis voz derniers ie vous ay eſcrit par trois fois. Non point lettres affamees, comme les voſtres, ains plaines de long diſcours, concernant tant voz affaires, que les miennes. Car quant à ce que me mettez au meſmes rang de pareſſe que Mõſieur Braillion, vous luy faictes grand tort. D'autant que ie luy cede, & le recognois mon aiſné en ce cas, comme en tout autre, vous aduiſant qu'en matiere d'eſcrire il me reſte tant en arrerages, que ie luy ay mandé, que puis qu'il ne me veut enuoyer de ſes lettres, il me renuoye les miennes, à fin qu'en ce faiſant ie penſe qu'il a quelque ſouuenance de moy. Au regard des mille liures de rente dont m'eſcriuez, ſi c'eſtoit choſe aſſeuree, le party ne ſeroit à negliger, mais que les mœurs s'y accordaſſent. Car quant à moy, ie ne me veux point marier aux vz & couſtumes de Paris, & enquerir premier du bien que des mœurs de celle dont on me portera parole. A Dieu.

A Monsieur Brallion Conseiller au siege Presidial de Lyon.

Lettre plaisante par laquelle il semõd vn sien amy de luy escrire.

VOus estes doncques resolu tout à fait de ne m'escrire apres tant de diuerses semonces. Ie n'ay point (direz-vous) de subject. Ie ne le croy nullement estant dans vne ville de Lyon emboucheure de toutes nouuelles qui viẽnent tant par la voye de Rome, que de Piedmond. Mais comment, vn Frãçois estre sans subject? Escriuez moy, seulement que vous n'auez nulles nouuelles, & ie prendray cela pour nouuelles toutes nouuelles: Veu que le François est de telle nature qu'il les recherche ambitieusement, s'en repaist ores qu'elles fussent fausses, & en vn besoin luy mesmes seles forge pour se contenter. Donnons que vous n'en ayez nulles. Or sus ie ne seray facheux creancier, & vous en quitte pour ces deux lignes dõt nos ancestres honoroyent le commencement de leurs lettres: & que nous auons depuis reiettees sur la fin. Escriuez moy seulement cela: Ie me recommande à voz bonnes graces, priant Dieu de vous conseruer aux siennes. Ceste lettre sera merueilleusemẽt accomplie: car estant le commencement & la fin, elle represen-

sentera l'ancieneté & le temps present tout ensemble. Ou si vostre plume est si desdaigneuse que du tout fuyez le trauail de m'escrire, renuoyez moy pour le moins mes lettres, à fin qu'en ce faisant ie cognoisse que ie receoy de vous quelque chose. A Dieu.

A Monsieur de Basmaison Aduocat au siege Presidial de Rion.

Il console vn sien amy.

ESTant en grande deuotion d'apprendre de voz nouuelles, ie receu dernieremẽt voz lettres: vostres vrayement, puis ie dire, pour la grãde humanité & courtoisie qu'elles contenoyent: mais nõ vostres pour le regard des longues plaintes dont m'auez fait vn gros volume: & ne puis presque m'engarder d'vser d'vne plus grande plainte contre vous, en ce que desia il semble que vous repẽtiez de vostre entreprinse. Estimez vous, si fortune ne vous a esté soudain apres vostre retour fauorable, que toute la suitte en soit telle? Comme si vous estiez à cognoistre que les commencement aspres & fascheux produisent vne fin tres doulce. & vous nesmes en appelleray ie à tesmoin, au peu de residence que vous feites en ceste ville. Qu'est il doncques besoin de m'escrire

re que voulez vous despouiller de toute amitié pour espouser vne haine encontre vous? Vous auez tort, & recognoissez tresmal les dons de grace que nature vo' a eslargis pour en estre auare enuers les autres. Vous & moy courons mesme risque, vous en la ville de Rion, moy ce celle de Paris; & encores que i'aye mille suiets & arguments de mescontentement, si vy ie en ceste forme esperance que le temps nous gardera noz rangs & prerogatiues, comme il a faict à ceux qui par priorité de leurs aages tiennent maintenant le deuant de nous: moyennant que nous accompagnions noz estudes & bonnes volontez d'vne continue. Vray qu'en la comparaison de nous deux, ie trouue vostre condition meilleure que la mienne: d'autant que du premier coup auez mieux aimé estre le coq en vostre païs, que par vne longue traicte de temps mettre en ceste ville de Paris tous voz pensemens sur vne table d'attente, de laquelle neantmoins ie charme mes plus grands ennuis. Me consolant touſiours de ceſt ancien Prouerbe, que petit à petit on exploite grand chemin. Au demeurant quant à ce que me mandez auoir rendu l'amour esclaue, Comment? se pourroit il bien faire? Si ainsi est, ha

pauure

pauure malheureux as tu mieux aimé vne serue liberté, qu'vne franche & libre prison ? Amorty ne l'auez vous point, quelque chose que m'en escriuiez, ains endormy, & à la charge de se resueiller de plus beau quelque iour, pour vous faire reparer l'iniure que vous vantez luy auoir fait. Mais pource ne m'esgarer trop auant au poinct que i'ay si affecté, & vous departir de mes affaires, i'ay rompu tout le dessein que se brassois de l'entiere mutation de ma vie: vous sçauez ce que ie veux dire. Autre chose de nouueau & dont vous ne serez marry, i'ay fait mon premier coup d'essay à la Cour. En chose peut estre triuiale (direz vous) & dont il ne falloit lauer que ses mains. Non : ains en vne cause toute publique, qui concernoit la generale reformation du college des Dormans, que l'on appelle de Beauuais, auec grande assistance d'escoliers, qui desiroyent de sçauoir quelle fin prendroit ceste affaire. Mais elle fut appointee au conseil. Quoy plus ? i'apprends tous les iours combien est folle l'opinion de ceux qui maintiennent qu'il ne faut s'addresser aux Saints. Car au contraire ie croy n'y auoir si petit Saint, & mesmement en nostre estat, qui ne desire sa chandelle. Mais de cela & autres

tres choſes qui concernent noz affaires particulieres, vne autre fois plus à loiſir. Cependant ie me recommande. A Dieu.

A Monſieur de Ronſard.

VOyez quel commandement ont voz ouurages ſur moy: à peine eſtoit-ie arriué à Argentueil que i'ay leu & releu l'Eloge Latin que vous auez fait de Paſcal & l'ay leu de bien bon cœur. Car quelle choſe peut venir de voſtre lime qui ne me plaiſe? Vray Dieu que vous auez à propos deſcouuert ſa piperie? Comme non ſeulement vous auez combatu, ains abatu ce grãd monſtre? Si que ie me promets (quelque priuilege d'impudence qu'il ſe donne) que deſormais il apprẽdra à ſe taire, & de ne publier ſes inepties deuãt la face de noſtre Prince. Parquoy ſoudain que i'ay eſté de repos, ie n'ay eu rien en plus grãde recõmandation que d'habiller à la Françoiſe voſtre Latin. Ce ſera à vous de iuger ſi biẽ ou mal. D'vne choſe vous puis aſſeurer, que ſi ie ne vous ay ſatis-fait, ie me ſuis contenté moy meſme, pour reuanger vne iuſte querelle de noſtre Frãce & des gens doctes. Entre leſquels combien que ie ne me donne nul lieu, ſi vy-ie en ceſte eſperance, que chacun d'eux

d'eux tant par vostre exemple que le mien, apprendra à la parfin, de garentir ce Royaume de ceste dangereuse beste. En quoy nous ne faisons rien qui n'ait esté attenté par ce grand personnage Tournebu. A Dieu.

A Madamoiselle de.

Ceste lettre fut faite en faueur d'vn sien amy seruiteur d'vne Damoiselle.

AYant passé quelques iours en ceste ville de Paris auec Monsieur de la Croix vostre affectionné seruiteur, & l'vn de mes meilleurs amis, ie pensay ne pouuoir faire chose plus pour mon aduantage, que de luy donner à entendre par toutes voyes & manieres de combien s'accroissoit de iour en iour pour mon regard ceste amitié, qui est ja entre luy & moy conceuë de longue main. Or m'ayant descouuert toutes ses particularitez (comme à son plus cher secretaire) mesme de l'entiere seruitude qu'il a en vous, i'ay pensé ne luy pouuoir mieux congratuler à son depart, que vous escriuant la presente. Nõ que ie ne fusse bien asseuré que des l'entree de ceste lettre ne deussiez trouuer fort estrange, voire m'imputer à grande legereté d'esprit, la hardiesse que i'en ay pris: n'ayant de vous aucune cognoissance, que celle que i'en ay peu prendre par les discours qu'il m'en a fait: mais

aussi

aussi m'asseure ie bien que là où il y auroit aucune faute en cest endroit de ma part, trouuera ce neantmoins quelque excuse & satisfaction en vous. Et ne fut-ce qu'en faueur de celuy, lequel si auparauant i'ay eu en reputatiõ d'homme d'esprit, maintenant l'estimeray ie beaucoup plus & mieux appris, pour auoir addressé ses vœus à l'endroit d'vne telle Sainte où repose toute misericorde & pitié. Qui m'a fait plus hazardeusement mettre la plume au papier, esperant que toute ma temerité seroit couuerte & effacee, par vostre debõnaireté, soubs la protection de laquelle ie suis forcé me rendre: sans pretendre ce neantmoins faire tort à la Croix, de la volonté duquel disposez comme de la vostre. Mais vous sçauez que si par vn commun accord de nature les volontez de luy & moy se sont vnies ensemblemẽt, que luy s'estant voüé à vous, il me seroit impossible m'exempter de vostre seruice. A la poursuitte duquel i'espere me porter en telle sorte, que cestuy mien amy & moy diuiserons noz offices sans aucune jalousie: luy, en esperance d'vn iour auoir en vous telle part comme sa deuotion merite: & moy en perpetuelle contemplation & plaisir du contentement que ie pense que re-

ceuez

ceuez l'vn de l'autre de voz affections reciproques. Ausquelles ie prie Dieu vous donner tel accomplissement, que tout autre voulant faire estat d'amour, apprenne par vostre exemple aimer de pensee & de cœur. Duquel ma Damoiselle ie me recommande du tout à vostre bonne grace. A Dieu.

A Madame de

Ceste lettre est par forme de gayeté seulement à vne Dame d'hõneur.

PVis que d'vne si prompte volonté auez tant ozé entreprẽdre sus vous & sus vostre honneur, que de solliciter en mon absence ce mien seruiteur, lequel mandastes hier querir, pour se trouuer auiourd'huy du matin à vostre leuer (qui est, comme il est facile à voir, & comme ie suis tres seur, pour luy faire part de vostre meilleur) ie le vous ay bien voulu enuoyer pour ne vous desobeir, & semblablement la presente, comme chevalier d'honneur de toutes Dames, entre lesquelles si par le passé ie vous auois touſiours en bonne estime & reputation, ie vous veux bien à present aduiser que ie ne trouue ce tour bon ni honneste. Et m'en rapporteray à la commune de toutes femmes faisans profession de vertu. Ains me semble, puis que si auant vouliez lascher les reines à voz passions, que deuiez choisir heu-

re

re plus deuë, sans encourir tel scandal, & vous addresser à hõme de plus grand merite, & d'autre calibre, que celuy duquel ne sçauriez receuoir que toute honte & vergongne. Et combien que iamais ne m'entra en l'esprit vouloir chose que ie sceusse redonder à vostre desaduantage, & où ie l'entreprendray, ce sera à mon grand regret: toutesfois voyant que vous oubliez si auant, aussi m'oublieray ie à ce coup: non sous aucune esperance de maculer vostre honneur, ains pour la seule enuie que i'ay de le maintenir contre vous mesmes, que ie voy si aduantageuse à le prosterner. Ie ne doute point sus ces erres que ne me mettiez en jeu, l'amour n'auoit acception de personnes: car telle est la commune excuse des amans. Mais laissant telles disputes en arriere, qui me semblent gesir plus en la parole qu'en l'effect, ie me suis resolu (pour la grande obligation dont ie demeure redeuable enuers toutes les preudefemmes) prendre la cause de vostre honneur, à l'encontre de vostre desordonnee volonté: laquelle ie maintiendray contre tous à tresgrand tort vouloir tacher & maculer chose si precieuse à l'endroit d'homme de si peu de valeur. Ie ne sçay s'il s'offrira cheualier qui se mette de vo-

stre.

stre party: toutesfois s'il s'en rencontre, il trouuera en moy hõme qui l'en pourra faire repẽtir, tant est ma querelle iuste, en laquelle si ie ne pensois vous porter plus de faueur & d'amitié, que vous mesme ne vous portez, iamais ne me fusse ingeré à la poursuiure. Pourtant vous supplieray ie tres humblement ne m'en sçauoir maltalent. Car par ce seul effect pouuez vous assez amplement cognoistre en quelle sorte i'entreprẽdrois la defense de vostre honneur à l'endroit des estrangers, veu que cõtre vous mesmes ie m'estudie le defendre. Et si ie re puis impetrer tant de grace de vous, de penser que tout ce que ie brasse est seulement moyenné pour vostre aduantage; ie me soumettray à la mercy du tẽps, lequel (comme i'espere) vous pourra quelque iour faire trouuer doux, ce que peut estre pour le present trouuerez de trop aigre digestion. Et de ce en supplieray ie le haut Dieu, lequel seul ie prieray tesmoigner de ma sincere affection. Vous protestant, Madame, par celuy mesme Dieu que ie viens d'appeller en tesmoin, que ni maligne jalousie, ni outrecuidee volonté (quelque cas que de prime face il vous puisse sembler) ne m'ont appellé à vne si haute entreprise. Laquelle ie me delibere parfournir &

nir & mettre à fin, si Dieu plaist, incontinent que m'aurez mis hõme sus chãp, pour soustenir vostre querelle. Et sera l'issuë de ce combat telle, qu'en tout euenement ie receuray vn extreme contentement. Car où il ne plaira à Fortune fauoriser le succez de ceste mienne volonté; quelle extremité de plaisir pensez vous que ie receuray, me voyant vaincu & mis ius, pour retourner ceste victoire à l'illustration de vostre renom & louange? Et là où il plaira à Dieu me enuoyer le dessus: pour le moins vous pourrez vous vanter en tous lieux auoir vn seruiteur en moy, plus soucieux de vostre honneur que vous mesmes. Ainsi à bien bon & iuste droit me retiendrez vous des vostres. Ie m'estendrois sur ce en plus long propos, si ie ne craignois encourir en vostre endroit l'opinion de grand parleur, & petit executeur. Or pour ne demeurer tel enuers vous, auisez (Madame) de rechef, Cheualier propre pour se soumettre au hazard de ce combat, auquel ie vous penseray defendre: car telle est la deliberation de celuy qui vous est destiné de tous temps. Le Cheualier du parc d'honneur, 1552.

LE DEVXIESME LIVRE DES LETTRES D'ESTIENNE PASQVIER.

A Monseigneur l'Illustrissime & Reuerendissime Charles Cardinal de Lorraine.

Il fait presens du premier liure de ses Recherches de la France à Charles Cardinal de Lorraine.

COMBIEN que pour les grandes affaires que souste-nez sur les bras, ie me deusse plustost commander vn silence, que de vous vouloir inciter à la lecture de ces miennes petites Recherches; toutesfois cognoissant la foy & hommage qu'vn chacun diuersement vous doit en ce grãd theatre de la France; sur lequel le Roy vous a constitué comme souuerain apres luy, i'ay pensé qu'entre tãt de seigneurs, Gentils hommes, & autre sorte de gẽs qui vous sont acquis, ie serois trop ingrat si en recog-

gnoissance du bien que nostre France vniuerselle reçoit par vostre moyen, ie ne vous faisois particulierement present du plus excellent de mon creu. Non vrayement sous vne sorte opinion que i'aye de vous distraire ou escarter de voz plus serieuses occupations : mais tout ainsi qu'en voz maisons de parade chacun s'estudie de vous apporter quelques antiquailles de marque, desquelles parauenture vous repaissez seulement vne fois à la trauerse vos yeux, demeurant au surplus content de les auoir vne fois en vostre possession: aussi vous enuoyant ces fragmens que i'ay tirez des ancienneteż de nostre France, i'espere qu'encores que ne les couriez que de l'œil, si en ferez vous estat comme des vostres. En quoy ie me promets auoir la fortune de tant plus fauorable, que la plus part de ceux qui ont par le passé employé leur entendement à escrire, n'ont eu autre subiect de leur eloquence que l'histoire des Grecs ou Romains, ne iettans les yeux sur la nostre, combien que nous ne leur cedions rien en gloire de hautes entreprises : & de ma part i'estime vous estre de tant plus aggreable, que i'ay rappellé en ce lieu toute mon estude & labeur en la deduction de la France, principale bute de tous voz

discours

discours & pensees. Vous promettât perseuerer telle continue à ceste œuure (si i'ay le moindre sentiment qu'il vous retourne agré) qu'auant quelques reuolutions d'annees aurez les autres ensuiuans: dans lesquels ie me delibere poursuiure mon entreprise auec vn vœu public & solennel de despendre desormais ma vie au plaisir de si honorable exercice, tant pour vanger nostre France contre l'iniure des ans, que pour trouuer, s'il vous plaist, quelque lieu de retenuë en vostre bonne grace, seule ressource à present des bonnes lettres & disciplines. A Dieu.

A Monsieur Bigot, seigneur de Tabermeuil, Aduocat au Parlement de Rouen.

s'il est bon de coucher par lettres quelques beaux discours.

VOus en rirez, ie m'asseure: Aussi que sçaurions nous maintenant faire parmy ces tumultes qui voguent par la France, sinon à la Diogenique rouler, tourner, & retourner en nostre vaisseau, ie veux dire, fueilleter & refueilleter noz papiers? Noz plumes nous seruent de glaiues, toutesfois glaiues de telle trempe, que nous sommes au temps qui court bien empeschez de sçauoir de quelle sorte les affiler. Car d'en vser

comme d'espees qui coupent à deux trenchans, nous ne le pourrions entreprendre sans encourir l'opinion d'impieté: si en forme de cimeterre à vn trenchant, les vns ont de leur costé la force des gens & des armes, & les autres, les esprits gaillards & non engourdis. Brief c'est chose fort chatoüilleuse de vouloir desployer sa plume à bon escient, & à peu dire entre tant de piecques baissees vser de quelques escrits de picque. Parquoy le meilleur est de s'en escrimer comme d'vne espee rabatuë en vn jeu de prix: duquel il faut que ie vous confesse rondemẽt que le seigneur d'Ardiuilliers m'a du premier coup donné la touche, comme pourrez mieux iuger par les poësies de luy & de moy que ie vous enuoye. Tellement que le voyant en matiere de vers auoir si heureusement rencontré dés sa premiere desmarche, ie ne puis dire autre chose fors que luy & moy ressemblons les terres : luy celle qui est encore neufue, laquelle non accoustumee de nourrir dans son sein les semences, dés son premier depucelage rapporte à son laboureur vn fruict auec vne vsure excessiue, comme si de longue main elle eust couué dans ses entrailles ceste grosseſſe: & moy à celle qui pour auoir receu plusieurs chocs de la charruë est

ruë est lasse de satisfaire à l'esperance de son maistre. L'enuie (mon Bigot) que i'eus de bien faire, me conuia à ce noble exercice de Poësie: duquel par frequent vsage i'appris paraduenture à escrire non impertinemment (il me suffit qu'entre vous & moy ie me le face accroire) & le bien & souuẽt escrire en apres m'apporta contre tout ordre de nature vne nonchalance & paresse. Qui est cause que pour fin de ieu ie me suis trouué comme lourche & despourueu de toute place entre ceux qui portent le nom de Poëtes. Ce naif qui tiẽt comme le sage pilote le gouuernail de nos œuures, me conuie à autre sujet, duquel ie ne me puis distraire. C'est pourquoy ie trouue Ardinilliers trop mieux né, lequel comme ce gentil Romain Pollion a commandement sur ses heures: moy en l'estat auquel ie me suis voüé, *Nunc tanquam seruus adscriptitius perpetuæ glebæ addictus videar*. Toutesfois pour le mal que ie luy veux, ie ne seray iamais marry qu'entre ceux qui auront cognoissance de nous deux, l'on die à l'aduantage de luy, qu'il y a plus de peuples qui adorent le Soleil leuant, que le couchant. Mais ie vous prie, voyez ce que ie luy ay en cecy conseillé, & vous rendez iuge & arbitre de mon conseil. Il me semble que ceste

Poëſie Frãçoiſe, qui de puis dix ou douze ans en ça s'inſinua entre nous, commence de perdre ſon credit: quoy que ſoit que ceux qui ont preuenu les derniers, comme fils aiſnez des Muſes, ſe ſont donnez de grands aduantages & precipus par deſſus les autres. Parquoy ie me ſuis aduiſé d'vne choſe. Vous cognoiſſez l'eſprit de ce Gentil homme. Vous ſçauez l'eſlite qu'il a de paroles non recherchees que bien apoinct. Vous ſçauez encores les diſcours qui luy tombent en labouche par vne promptitude d'eſprit à chaque propos. Et toutesfois pour autant que tels diſcours ſont pointes qui contentent ou l'oreille de l'eſcoutant, ou l'œil de celuy qui les lit tant que peut porter vne page, mon aduis eſtoit qu'ilſe mit à tracer de lettres Françoiſes, non toutesfois à l'imitation de ceux qui ne nous diſcourent que les affaires de leurs maiſons, dont nous n'auons que faire: mais enuoyant ſes lettres ou faignant de les enuoyer aux vns & autres, (car ie n'y trouue grand intereſt) il les accompagne de quelque honorable narré, tiré ou d'vn gentil diſcours, ou d'vne notable erudition, ou de la commodité d'vne hiſtoire ancienne, ou du temps qui court: entre laſchant de fois à autres ces matieres

ſerieuſes

ferieuses de quelques gentillesses d'esprit: de la façon que nous en voyons plusieurs & dans Pline & dans Politian. Ceste maniere de faire n'a pas pleu au bon homme Erasme, qui veut que sans fiction vne epistre ait esté enuoyee. Et quant à moy, son iugement ne me plaist, par ce qu'estãt cecy pratiqué de la façon que ie dis, il apportera profit & plaisir ensemble. Ie ne veux point icy vous ramentteuoir l'aage de noz peres: nous vismes en nostre enfance vns Longueil, Comarein, Bembe, Sadolet, Pole, Bonamie, & plusieurs tels autres qui s'acquirent le bruit de sçauans parmy le peuple pour dicter bien vnes lettres en langue Latine, & toutesfois lettres dans lesquelles il n'y a qu'vn amas de paroles bien choisies de Ciceron, & proprement rapportees à leur ouurage, en forme de marqueterie. De ma part ie ne voudrois pas qu'on acquit vn bruit pour sçauoir seulement bien dire. Mais pour ne m'esloigner d'exẽple fort conuenable au cas qui se presente, nous vismes en Italie vous & moy Claudio Tolomei, qui depuis fut Ambassadeur pour la Republique de Sienne en France, lequel fut grandement estimé entre les siens par les epistres qu'il fit en son vulgaire: non pour autre raison, que pour ces belles

pointes qui sont si familieres à Ardiuilliers, que malaisément sçaurions nous trouuer son semblable. Mais vous demandant vostre aduis & franc arbitrage, il semble que par mes raisons ie vueille preuenir les vostres, & vous oster les moyens de me desdire. En effect voila les jeux par lesquels nous essayons de tromper le temps, pendant qu'il plaist à Dieu nous frustrer de vostre presence. Car quant aux affaires publiques, ie ne vous en manderay chose aucune; ayant ceste perpetuelle reigle & obseruance dans mes lettres, d'employer pour signe de silence ceste lettre de S. que les Romains employoyent au dessus de l'inscription des leurs pour signification de Salut, vsant de ce caractere presque en la mesme forme que les Lacedemoniens: D'autant qu'ils le faisoient pourtraire sur les porches & entrees de leurs maisons, pour donner à entendre qu'il falloit contenir sous perpetuel silence les communs deuis qui s'estoyent entre eux passez pendant leur boire & manger. Et de moy ie le veux empraindre non seulement dessus mes lettres, ains en moy, pour me commander en tous mes deuis & escrits vn silence des affaires esquelles ne sçaurois donner ordre, & ne les puis neantmoins proferer ou

ouyr

ouyr sans vn grand ressentiment de douleur. A Dieu.

Lettres du Sieur de Tibermeny à Pasquier.

I'Ay par plusieurs de mes lettres faict plaintes à Monsieur d'Ardiuilliers de quelques facheries qui m'estoiẽt suruenues par deçà; à fin de tirer de luy quelque remede & consolation. Ses lettres m'ôt iusques icy soulagé: mais à ce coup la concurrence de voz odes & missiues m'en a du tout deschargé; me rafraichissant la memoire du tempsque i'ay autrefois passé en toute gaieté auec vous. Qui me fait esperer d'y en passer encor quelque autre, si ie ne puis tout le reste de ma vie. Vous direz tout ce qu'il vous plaira, mais ie n'y trouue que rire: ie ne voy riẽ de vous qui ne soit bien fait, non par mon opinion seulemẽt, qui n'y seruiroit degueres, ains par le iugement de ceux qui s'y cognoissent mieux que moy. I'ay cherché & leu voz œuures imprimees: mais receuant maintenant ce present de vous, ie l'ay leu d'vne plus grãd deuotiõ, cõme gaige & asseurance de nostre amitié. Et si vous me donnez congé de me chatouiller moymesme, ie m'en tiens vn peu plus glorieux. Car par cela ie fay

conſequence que vous faites eſtime de moy & de mon eſprit. Autrement le preſent ſeroit inutile. Bref l'opinion que i'ay de moy ne prend point accroiſſement de la coniecture que ie fais de la voſtre. C'eſt bien dequoy rire cela, & non pas des beaux fruicts que m'auez enuoyez: puis qu'il faut que gẽs ſombres, obſcurs & Saturniens penſent quelque choſe d'eux. Bien vous diray-ie qu'or es que ie n'aye de quoy payer, ie me meſle de donner iugement des autres. Quant à voſtre Bachelier courant i'apperçoit qu'il ſe ſoit trouué eſtonné, ſi merite il entrer au cours, puis que luy voulez aſſigner place. Il s'eſt acquis vn ſçauoir exquis & diuers par vne longue leçon des bons liures. Il a la memoire prompte & preſente, l'apprehenſion viue, la diction Françoiſe en main; en quelque choſe où il ſe vueille addonner, il luy ſera impoſſible de mal faire. S'il veut ſuiure le conſeil que luy donnez, ie le trouue bon: ſinon, il me ſemble que les Dialogues ſont fort propres pour communiquer noz conceptions. La Philoſophie fournit pluſieurs diſcours, leſquels ont meilleure grace en carmes qu'en proſe. S'il ſe peut addonner à la proſe, ie ne ſuis pas d'aduis qu'il oublie l'autre, ſi ſon naturel l'y pouſſe. La grandeur des

premiers Poëtes ne le doit destourner de faire ce qu'il pourra : la literature n'est pas comme la tyrannie. Ceste cy n'endure point de compagnon : celle la s'en fortifie, pourueu qu'elle ne soit point questuaire. Vous le comparez à vne nouaille tresbien : pour ce qu'elle rapporte apres qu'elle est purgee de broussailles, espines & autres mauuais bois : & encores mieux au Soleil leuant. Mais c'est vn Soleil du Prin-temps, qui excite les humeurs, & ne les resoult. Vne chose ne vous puis ie accorder, que le vostre soit Soleil couchant, ains vn plein Soleil d'Esté, qui par sa chaleur & lueur fait fructifier toutes choses. Plusieurs en toute leur vie ont pensé s'estre aduantagez en grande reputation pour auoir moins fait que vous : Mais aux œuures que bastissez ie suis prest de vous monstrer par certaine demonstration que n'estes encores à vostre Midy. Il n'est pas temps de se retirer : le sçauoir croist, le iugement se renforce, l'experience se multiplie : & vous voulez vous contenter du passé ? Ie vous promets de vous reueiller, si faites semblant de vous endormir. Ie vous escris vn peu librement, mais ie m'asseure sur la chartre de mon païs. D'autres affaires ie suis aussi aise de n'en

ouir parler, comme vous de vous en taire. A Dieu.

A Monsieur de Marillac, Sieur de Ferrieres, Conseiller du Roy, & maistre en sa chambre des Comptes de Paris.

Il prefere par forme de gayeté la vie des villes à celle des champs.

VOyant que par vn banniſſement volõtaire vous auez choiſi vn plaiſir muet (vous eſtant confiné aux chãps) pour laiſſer la communication qui ſe trouue és villes, ie me deliberois en contre change vous gouuerner à part moy ſans mot dire. Et de fait me promenant ſeul & penſif dans mon eſtude, il me ſembloit, cõme ſi euſſions eſté enſemble que ie vous voyois fort entẽtif à faire la rõde en voſtre parc de Ferrieres, maintenant eſmondant vn arbre, maintenant allignant vne allee, & ores dreſſant auec voſtre Iardinier vn parterre. Et pour vo⁹ dire le vray, prenois grand plaiſir à toutes telles actions, nõ pour plaiſir que i'y euſſe de moy, ains pour vous faire plaiſir Tellemẽt que ie n'eſtois moins content de me nourrir en vne contemplation de vous, que vous en vne cõtemplation de voz arbres. Toutesfois puis que par voz lettres auez voulu deſtourner voſtre eſprit du penſement des champs, pour l'acheminer à la ville: auſſi veux ie faire vne

pe saillie de nostre Palais pour rustiquer maintenãt auecques vous. Vous estimerez donques auoir en ceste lettre à faire non à vn Amphion ou Orphee, qui par la douceur de sa voix vous vueille ramener en la ville, ains à vostre frere Chrestien, lequel ayant compassion de vostre fortune vous veut remettre en meilleure voye, encores que ne la desiriez. Car pourquoy ne tacheray-ie à vo' y remettre, puis que ie vous voy auiourd'huy si mal aduisé de choisir le silence pour le deuis, la solitude pour la frequence, la crainte pour la seureté, vn air morfondu pour vn chaud; brief, au lieu d'vne liberté auoir pris les champs pour prison? & sur tout n'auoir personne maintenãt (apres Madamoiselle vostre bonne partie) à qui puissiez communiquer le secret de voz pensees, sinon aux arbres. Et encores arbres qui dés vostre premier abord se sont voulus despouiller de leurs robbes gaies, pour vous donner par signes à entendre combié en leur vegetatiue ils sont marris de vostre presence. Malheureux est, dient les saintes lettres, qui choisit la vie solitaire. Ie sçay bien que pour vous reuãger vous m'obiecterez que miserable est la condition de noz villes, qu'en icelles abonde & le vice & l'enuie auec trop plus grand prodigalité qu'aux champs:

Mais tout ainsi que le vice, aussi y est la verrue plus plantureuse & frequente. Et si l'enuie y faict de plus grandes preuues, en contre-balance de ce nous sommes recompensez d'vn plus grand honneur. Honneur qui non seulement fait oublier toute la desfaueur de l'enuie, honneur dy-ie, qui est l'ame des bons esprits & cœurs genereux. Ie sçay encores que vous me direz que quelques anciens Philosophes furent d'aduis qu'il falloit du tout abandonner la ville & les affaires pour trouuer son repos aux champs. Mais ie vous respons que tel estoit paraduenture leur aduis, par ce qu'ils n'estoyent pas employez, & que, pour autant, que ou nature, ou la fortune les auoit rendus gens contemplatifs & oiseux, ils vouloyent induire & semondre à mesme oisiueté tous les autres. Que si (peut estre) vous me couchez les Cincinnats & Curies, qui des affaires de la ville prindrent la route des champs, comme en vne retraite de leurs trauaux, ie vous diray que ce n'estoit pas qu'ils aimassent plus la vie champestre, que la ciuile, ains par ce qu'ils se delectoyent plus de la diuersité. Et tout ainsi que celuy qui est de son ordinaire nourry de viandes delicates & friandes, est quelque fois tres content de laisser

vne

vne perdry, pour se prendre à du bœuf salé, ou du lard, aussi ceux-cy & tous ceux qui les ressemblerent, par vn attediement que leur apportoit l'accoustumance de manier les grãdes affaires, se retiroyent par fois aux camps : non qu'ils ne s'estimassent beaucoup plus heureux de negocier dans les villes, que de se rẽdre oiseux aux villages. Par ainsi toute ceste vie rustique leur estoit tout ainsi qu'vne parenthese. Et au surplus si sans nous arrester aux exemples qui couurent quelquesfois beaucoup de dissimulation, nous voulons considerer la nature, qui est celle que nous deuons nous proposer pour seule & principale bute de noz actions, ie vous supplie dites moy quelle est la fin pour laquelle nous sommes establis en ce monde, sinon pour la conseruation de ceste humaine societé? Vous m'accorderez doncques, comme ie pense, que plus nous approchons de ce but, & plus nous satisfaisons au deuoir auquel nous sommes appellez. Ie ne veux pas vrayement dire que le laboureur, qui est membre de nostre republique, n'estudie en quelque façon à ceste entretenement : mais que son estat y aspire de telle sorte que le nostre, ie ne l'estimeray iamais. Et croy que vous Sindic &

dic & Procureur general de la vie Rustique m'en passerez condemnation. Es villes affluent les grãdes trafiques, non seulement des marchandises, ains des esprits: és villes sejourne le mechanique industrieux, és villes heberge le grand Magistrat, qui est la bride & retenail de tout le peuple: és villes les bonnes lettres & disciplines, par lesquelles nous nous rendõs excellents pardessus tout le cõmun peuple. Et encores que ie sçache bien qu'on puisse estre Philosophe aux champs, toutesfois que profite ceste belle Philosophie, si en cultiuãt vostre terre vous tenez vostre sçauoir en friche, sans en faire part à ceux pour lesquels vous estes aussi bien né, cõme pour vous? Dauantage si sans faire estat de ceste generalité, nous voulõs nous arrester au cõtentement de nous seuls en nostre particulier (par ce qu'il semble que ceux qui quittent les villes le facent pour vn repos de leur esprits) considerons ie vous prie d'où prouiennent les ennuis, tribulations & facheries qui trauaillent noz esprits. Et certes vous m'accorderez que c'est de l'apprehension que l'on conçoit pour vne chose que nous aimons ou desirons. Ainsi le pere se tourmẽt e& afflige d'auoir perdu son enfant, l'Aduocat d'estre succombé de sa cause, & le marchand

chãd que la marchãdise ait esté submergee d'vne tourmente. Ie veux doncques dire, ou que le laboureur est du tout sãs apprehension, ou que si aucune apprehension il a au sujet qu'il se propose, il n'est pas moins passionné quand il est frustré de son esperance, que l'Aduocat ou le marchand en leur estat. Et mesmes si l'on me veut dire qu'il trauaille sãs passion és hazards qui trõpent ses opiniõs, il faut que tout d'vne suitte l'on me confesse qu'il ne reçoit point de plaisir des choses qui luy retournent à souhait. Car les plaisirs & desplaisirs prennent leur origine en nous d'vne mesme source & fontaine. En sorte que celuy qui ne prẽd à desplaisir le mal, ne prẽd aussi plaisir du bien, comme luy estant vne chose indifferente. Mais donnons que sans passion l'esprit de l'homme, qui est aux champs, viue en repos, estimerez vous pour cela qu'il y ait quelque marque sur nous? Au contraire i'estime que c'est le plus grãd bien que nous puissions recueillir des villes, si elles nous apportent le banissement du repos. Car si noz esprits furẽt faits à la semblance & image de ce haut Dieu, qui est en perpetuelle action, he vraiemẽt ie ne voy point pourquoy nous voulions nous pourchasser vn repos: specialement lors que nous l'assaisonnõs de

de quelque honneſte attrempance. Et pour ceſte cauſe quelques grands & ſages perſonnages ſe conformans à mon dire, diſoyent qu'ils n'eſtoyent iamais moins ſeuls que quand ils eſtoyent ſeuls, ny moins entachez de l'oiſiueté que quand ils eſtoyent oiſifs. Nous voulans donner à entendre que non ſeulement és villes cloſes, où abonde la frequence du peuple, mais auſſi aux hermitages & lieux ſombres nous deuions touſiours eſtre accompaignez de quelque belle occupation d'eſprit: eſprit dy-ie que l'on ne peut bonnement occuper ſans quelque entrelas de paſſions ſelon la diuerſité des obiects. Et toutesfois pourquoy bannirons nous tout à fait du laboureur le trauail d'eſprit? Il me ſouuient à ce propos auoir leu dans Marcellin qu'au parauãt q̃ les Bourguignõs ſe fuſſent inueſtis d'vne partie des Gaules, comme ainſi fut qu'ils feiſſent ſeulement profeſſion ou des armes, ou du labour, conſequemment qu'ils deuſſent auoir l'eſprit moins mondaniſé que nous tous: toutesfois lors que contre leur eſperance la terre leur faiſoit faillite, ils entroyent en vne fureur ſi eſtrange, qu'ils chaſſoyent leur Roy de leur Royaume, & en inſtalloient vn autre en ſon lieu. Eſtimans par vne

vne opinion barbaresque prendre belle vengeance de Dieu, lors qu'ils s'attachoyent à celuy qui representoit sa majesté sur la terre. Et puis soustenez maintenant que les passions, voire extraordinaires, ne se trouuent aussi bien aux gens rustiques, cõme à nous autres citoyens. Que dy ie aussi bien, si par demonstration infaillible ie vous monstre qu'il faut qu'ils en soyent plus touchez? Car pour vous parler seulement de mon estat, laissant les autres en arriere, si le mal-heur se rencontre que trauaillant pour autruy, ie perde d'aduenture ma cause, encores qu'il soit impossible que ie n'en sente quelque trauerse en mon esprit, si en est elle beaucoup moindre. Par ce que ie perds sans rien perdre, lors que i'ay fait mon deuoir, voire me flate ie de ceste opinion, que ma perte est aduenue pour auoir esté exposé au iugement des hommes, dont les opinions sont peu seures & mal arrestees. Au contraire le laboureur qui laboure son heritage, combien doit-il estre faché estant deceu de son attente, quand sur luy seul tombe ceste perte? Or combien plus, quand il laboure sur autruy, & que par la calamité d'vne annee il tombe à la mercy d'vn maistre impiteux, qui ne luy corne autre

chose

chose dans les oreilles, qu'vne facheuse appretiation de grains? Laquelle sortant effet ne luy laisse pour l'aduenir nulles esperãces de ressource. A fin que ie n'entre en nulles autres particularitez, cõme de la pillerie du gendarme, cueillette des tailles & subsides, desquelles combiẽ que pour le rang que ie uis tenez soyez franc & exẽpt, si ne vous sçauriez vous exempter d'vne affliction cõmune, voyãt tout ce pauure peuple affligé. Toutes lesquelles choses ne se rencontrent pas si aisement dans les villes, esquelles combien que nous sentions quelquesfois la rigueur dẽs daces, si apprenons nous à les supporter plus doucement par l'industrie de noz estats. Aussi disons nous que le laboureur traine auecques sa charrũe tout le mal-heur du temps quand & soy. Au demeurant si laissans toutes ces considerations à part, il vous plaist que nous discourions sur les plaisirs exterieurs que parmy ces aduersitez vous pouuez receuoir aux champs: vous me direz (ie le sçay biẽ) que lors que la saison nouuelle s'y addonne, vous oyez sous le couuert d'vn arbrisseau la musique des oisillons degoisans à l'enuy leur ramage. Quel plus doux chant demandez vous, qu'vne voix bien organisee, vne parole articulee, vne harangue bien trous-

trouſſée, ſoit de la part d'vn profeſ-
ſeur des bonnes lettres, ou d'vn preſ-
cheur, ou d'vn Aduocat bien diſant?
Prenez vous plaiſir au deduit de la
chaſſe? Ie chaſſe plus en vn quart d'heu-
re en mon eſtude, que vous en vn iour
par les champs. Et puis preſque dire
de nous ce que diſoit anciennement
le Roy Edouard d'Angleterre de no-
ſtre Roy Charles cinquieſme. Car tout
ainſi qu'il diſoit que le Roy Charles
prenoit plus de villes & chaſteaux,
ioüant ſeulement de ſa plume; que tous
ſes predeceſſeurs auec leurs affuſts mi-
litaires: auſſi auec noz eſcritoires & pa-
piers faiſons nous plus grande queſte
de lieures, lapins, ou de venaiſon, que
tous vous autres meſſieurs auecques
voz meutes de chiens, panneaux & fi-
lets. Afin qu'outre telles queſtes ie ne
mette en ligne de compte les amitiez,
obligations, & alliances des perſonnes
que nous acquerons tous les iours. Ce
que les champs ne vous apportent.
Voulez vous paſſer voſtre temps ſur les
herbes? Et qui eſt celuy qui ne ſçache
qu'vns Pline, Dioſcoride, & Mathiole
m'en apprendront plus en vne heure,
que tous voz iardins en dix ans? Vous
delectez vous du fruitage? Et où en eſt
l'abandon ſinon aux Hales, où eſt le

grand

grand iardin de Paris? Et à peu dire nous recouurons dans les villes auecques tout contentement en abondance & achoison, ce que vous auec mille trauaux & fatigues recueillez escarsement sur voz lieux. Pour mettre ce pendant en oubly vne infinité d'autres parcelles, esquelles nous vous deuançons en tout. Ie ne puis doncques me persuader qu'il y ait vne seule occasion qui vous induise au delaissement de la ville, si ce n'est qu'ayez crainte que les tuilles de noz maisons ne tombent sur vostre teste, comme il en aduint à Pyrrhus Roy des Epirotes. Et de moy ie crains qu'il n'y ait encores quelque aigle de la race de celuy qui tua Eschile au milieu des champs, quand il laissa tomber sur sa teste chauue vne tourtue pour la casser, pensant que ce fust vn rocher. Parquoy, pour mettre fin à ma lettre, ie vous supplie reuenir non pas à nous, ains à vous, & recueillir vn peu voz esprits. Autrement si estes tant attaché à vostre opinion, ie me feray desormais accroire qu'estes possedé par Ferrieres, & non Ferrieres par vous. A Dieu.

A Mon-

A Monsieur de Marillac seigneur de Ferrieres, Conseiller du Roy, & Maistre ordinaire en sa chambre des comptes.

PArce que pour le present mettez toute vostre estude à bastir, ie vous ay voulu imiter, mais d'vne imitation fort gaillarde que ie me puis bien vanter vous passer de tout point. Car au lieu que maternellement dressiez Palais & chasteaux pour estre receptacles de vous & de voz amis, i'ay voulu d'vn plus haut dessein bastir vne republique: & encore republique composee sur vn modelle si spacieux, qu'elle ne s'estendra point à vn seul peuple, comme est l'ordinaire de toutes loix, ains generalement à tous de quelque estat, qualité, region, & religion qu'ils soyent. Ce sont les ordonnances d'amour que ie vous enuoye, lesquelles sous l'authorité de Genius Archipreſtre d'amour ont esté publiees aux grands arrests tenus la veille des Roys en ma maison, en presence de nostre Roy, en vne bien grande assemblee tant d'hommes que de Damoiselles. Vous iugerez par la lecture d'icelles si ie suis digne d'estre ou Chancelier d'vn grand Monarque, ou grand

Il se gausse de quelques folles ordonnances d'amour qu'il auoit faites à vn iour des Roys.

grand Escuyer des Dames, ou l'vn & l'autre ensemblement. Voila de grandes & superbes propositions. Pour le regard de la premiere, ie vous remets deuant les yeux ces belles & magnifiques loix: loix que ie puis dire, sous meilleurs gages que Ciceron en sa harangue pour Milon, non dictees, ains nees, lesquelles nous n'auons apprises, prises, ou par longue lecture acquises, ains qui de la mesme nature se tirent, s'inspirent, & de ses propres mammelles s'espuisent. De maniere que ie me vanteray que toutes les autres ne sont que masques au regard de celles cy. Partant peut on à bonne & iuste raison dire, selon le vieux Proverbe François, que i'y ay bien planté mes seaux. Consequemment que c'est à moy auquel appartient ce grand estat de Chancelier. D'vn autre costé si vous considerez le subject, & de quelle viuacité i'ay enfouré le faict des Dames, il n'y a homme de iugement qui ne me declaire digne d'estre leur grand Escuyer. Toutesfois en ceste conclusion & arrest i'entre en nouuelle perplexité, par ce que ie me tiens asseuré qu'il y aura quelques superstitieux personnages, comme vous, qui me diront que ces deux estats sont incompatibles ensemble. Mais pour ne demeurer longue-

ment

ment en ce scrupule, ie sçaurois volontiers qui leur a enseigné ceste leçon. Ne veit on iamais Chãcelier estre seruiteur des Dames, ou quelques seruiteurs des Dames auoir esté Chanceliers? Au contraire ie soustiens que le seruice des Dames est la premiere planche pour paruenir aux grands lieux. Chose qui se peut aisement recognoistre par vne demonstration oculaire. Car qui sont ceux qui conferent tels estats, sinon les grands Roys? Desquels si nous voulons escheler la puissance, qui sont ceux qui ont plus de commandement sur eux que les femmes? Et de ce ie m'en rapporte au passage exprez de la saincte escriture. Ie veux donques en ceste estrif conelurre que tant s'en faut que pour paruenir aux honneurs ce soit chose mal compatible d'estre seruiteur des femmes, qu'à l'oppositeie pense que leur seruice est vn accident inseparable de ceux qui veulent paruenir. Car mesmes si nous voulons peser plus subtilement les choses (mais toutesfois à leur vray poinct) vous trouuerez que ceux qui montent aux estats, ou par Vertu, ou par Pecune, ou par leur Diligence, ou par leur Dexterité & Industrie, ou par Importunitez & Prieres, ou par Faueur, ou par Piperie, encores sõt en cecy tou-

tes leurs actions accompagnees du feminin. Ie sçay bien que vous me direz, & me semble vous voir secoüant à demy la teste me dire en paroles douces comme l'ancien Philosophe: Mon amy il est desormais temps que tu entres en la cognoissance de toy, il faut que tu balances tes forces, il y a bien grande difference de coucher ou en du papier blanc, ou sur des draps blancs, de ioüer du plat de la langue, ou bien de l'aigu de la lance. L'vn ressemble à vne escrime qui se fait auec l'espee rabatuë, l'autre à fer esmolu. Les Dames ne se cõtentent de parolles, & ne prennent le bon vouloir pour satisfaction de l'effect. Mais à cecy ie vous respõds, que ces obiections viennẽt de la part d'vn homme coüard, & de desfiante nature, tel que vous. Au demeurant ie vous aduise que ie suis tant affectionné seruiteur des Dames, que le plus grand traict de sagesse que ie puisse iamais faire, est de ne me cognoistre point, à fin qu'elles me cognoissent. Aussi est-ce à elles de faire poix de mes forces, & non à moy. Que voulez plus? S'il faut bailler coup de lance, i'en feray voler les esclats. Les forces croissent par l'object: tirez souuẽt eauë d'vn puys, vous n'y trouuerez du iour au lendemain nulle diminution: chommer d'en

d'en tirer tout vn an, il sera tousiours en vn mesme estat C'est pourquoy ie m'estimeray tresheureux d'vser mon corps & mon esprit à leur seruice, sçachant bien que ie n'en empireray en rien. Et toutesfois si par vn commandement specal que vous auez acquis sur moy, voulez que pour vous complaire ie me desplaise, & que par vn mesme moyen ie quitte & l'esperance des seaux, & le seruice des Dames, pour quelque impuissance que iugez assez mal à propos estre en moy par vn argument superficiel, c'est à dire d'vn visage blesme, d'vne delicatesse de membres, d'vne calote qui me faict bonne compagnie. Or sus soit contre ma volonté vostre commandement accomply. Mais pourquoy contre ma volonté ? Si c'est vne regle generale que les loix ne lient iamais celuy qui les a faite & ordonnees: Ie me conformeray doncques en cecy, non à vostre commandement, mais bien au priuilege commun des Roys & Princes, lesquels pour estre les premiers ordinateurs de leurs loix, se donnent loy de n'y obeir. Et neantmoins (voyez comme facilement ie saulte d'vn penser à l'autre) à fin que par vn sinistre exemple ie ne sois veu mettre mes pensers à l'effort, ie ne veux

point me donner tel passe droit que les Princes. Veu mesmement que le Prince sage reduit sa puissance absoluë sous la ciuilité de la loy. Parquoy pour contenter en partie vostre vouloir, & neantmoins n'estre veu tyrannizer sur les miens, ie veux en cecy rassembler au grand legislateur Licurge, lequel apres auoir accommodé ses citoyens de braues & excellentes ordonnances, les pria de ne les changer iusques à son prochain retour, feignant de faire vn court voyage qu'il disoit luy estre besoin d'entreprendre. Ce que luy ayant esté accordé, il se bannist à iamais de son pays par vn exil volontaire. Aussi d'vn mesme propos, me veux ie rendre absent & bannir de ceste mienne republicque: mais à la charge que mes loix, qui ne cedent en rien à celles de ce grand Licurge, seront à touſiours-mais entretenues selon leur forme & teneur, non en vne contree seulement, ains generalement par toutes. Et suis si resolu en cecy, que ie ne veux stipuler l'entretenemẽt d'icelles: m'asseurant que sans aucune stipulation ny promesse, chacun d'eux y tiendra la main de pere à fils, & de siecle en siecle. Qui n'est pas vn contentement petit dont ie nourris mon esprit, vous priant me donner tel-

le

le & si bonne part en vos bonnes graces, comme mes ordonnances trouueront, voire à l'endroit de ceux & celles qui par dissimulation & hypocrisie feront contenance de les condamner. A Dieu.

A Monsieur Cujas, Conseiller au Parlement de Grenoble, & Docteur Regent des Loix en l'Vniuersité de Bourges.

ENcores que ie n'aye aucune cognoissance de vous, que celle que la commune renommee & la lecture de voz doctes escrits m'en a peu donner, toutesfois ayant trouué occasion non impertinente de vous escrire, ie ne l'ay voulu laisser escouler, esperant par ceste presente faire ouuerture à vne amitié, de laquelle les fondemens seront de tant plus solides, qu'ils auront esté iettez sur la vertu. Monsieur Loisel m'a dit que dernierement vous arriué en ceste ville, il vous fit feste des trois derniers liures du Code, mis en vieux langage François, que ie luy auois presté, & que auiez grand desir d'en auoir communication, d'autant que faisiez quelque commentaire sur iceux. Ie suis marry que dessors ne vous en emparastes de

Le fruict que se peuuent promettre en uers la posterité les autheurs qui inuentent, au regard de ceux qui translatét des liures.

vostre priuee authorité, & si ainsi le faut dire, par main souueraine, sãs que mon consentemẽt y fust requis. Asseuré qu'ils ne pouuoyent estre mieux employez qu'és mains de celuy qui tout d'vne main sçaura faire son profi d'Grec, Latin & Frãçois tout ensemble pour l'vsage du droit ciuil. Et combien que de ces liures vous ne rapportiez, peut estre, tel profit que desireriez, si est ce chose digne d'estre remarquee, que nos anciens François ayent autrefois apporté ce soing de defricher en leur langue des secrets plus cachez des Constitutions Romaines. Et ce que vous verrez en ce traducteur, ne pensez pas qu'il n'ayt esté commun à plusieurs autres, qui d'vne mesme estude translaterent en nostre vulgaire la Bible, la plus grande partie des œuures d'Aristote, Tite Liue, les liures de S. Augustin de la Cité de Dieu, & vne infinité d'autres dont i'ay veu quelques liures entiers en la Librairie que nostre grand Roy François auoit establie à Fontainebleau, & les autres en autres Bibliotheques, selon que les occasions se sont presentees. Vray que leurs œuures se sont perduës, & se perdront plus nous irons auant. Non qu'ils n'eussent tous bien escrit selon la portee de leurs siecles: mais c'est le fruict que

nous

nous rapportons d'vne penible traduction. Ie sçay bien qu'vne traduction bien faite n'apporte point peu de profit à nos citoyens, pour les rendre participans des belles & nobles conceptions des estrangers sans qu'il y aille grandement du nostre: Mais ie puis dire, car il est vray, qu'il n'y a labeur plus ingrat que cestuy, ny qui soit si peu recogneu par vne posterité. Le traducteur comme vne esclaue s'alambique tous les esprits à suyure à la trace les pas de l'autheur qu'il transplate, il y consomme son aage, & y desploye tous les plus beaux traits qu'il pense auoir cours entre les siens pour se conformer de plus pres au naif de l'autre: Ce pendant petit à petit sa langue maternelle se change de telle façon auec le temps, que comme si nous luy auions baillé vne robbe neufue, nous ne voulons plus vser de la vieille. Celà est cause que tout ainsi que le vieux vulgaire s'est esuanouy entre nous, aussi quittons nous les vieilles traductions, & voulons auoir recours aux liures originaires, soyent Grecs ou Latins, qui auoyent esté transplatez. Et n'y a que les inuenteurs qui se perpetuent. Par ce qu'encores que les vulgaires se changent, si est ce que pour nous seruir de sources, nous sommes

necessitez de les lire, pour ne pouuoir puiser d'ailleurs leurs conceptions, si elles sont bonnes. Ciceron ce grand Orateur voulut traduire quelques liures Grecs: se sont ils perpetuez? Rien moins, encores que il fust le pere de bien dire. Ie le vous representeray par vn exemple fort familier, & qui est de nostre creu. La longue ancienneté nous a elle fait perdre nostre bon Romant de la Rose? Le premier qui y mit la main fut Guillaume de Lory, qui estoit vers le temps de Philippe Auguste: & l'autre qui le paracheua, Iean Clopinet dict de Mehun, estoit sous le regne de S. Louys. Le plus braue traducteur que produisit iamais du temps de noz ancestres la France, fut Maistre Nicole Oresme, auquel le Roy Charles cinquiesme fit tomber l'Euesché de Lisieux pour le recompenser de ses labeurs: car ce fut luy qui mit en nostre vulgaire & la Physique, & les Politiques, & les Ethiques d'Aristote, & plusieurs autres liures qui furent lors leus auec vn tres fauorable accueil. Toutesfois vous n'en voyez au iour d'huy que quelques demeurans que l'on a recueillis en quelques Bibliotheques, comme fragmens du naufrage d'vne longue ancienneté. Au contraire il n'y a homme docte entre nous qui

qui ne lise les doctes escrits de Maistre Alain Chartier, qui fut son contemporain, & qui n'embrasse le Romant de la Rose; lequel à la mienne volonté que par vne bigarrure de langage vieux & nouueau, Clement Marot n'eust voulu habiller à la moderne Françoise. Qui doncques cause ces deux diuersitez? Il est aisé d'en assigner la raison. Oresme n'auoit presté à ses traductions que le langage de son temps qui s'est perdu, de maniere qu'il faut auoir recours à l'autheur mesme. Et quand à Lory, Meluns, & Chartier, ores que leur langage se soit enseuely dans le cercueil de nostre aage, si est ce que leurs belles sentences & conceptions ne pouuans mourir, ceux qui desirent faire leur profit, comme les abeilles des belles fleurs, les lisent & relisent, par ce que la necessité les y contraint de ce faire, & qu'ils ne les trouueroyent ailleurs. Ie ne veux pas pour cecy destourner aucuns hommes de nostre temps de traduire, cõme ceux lesquels en faisant peu pour leurs noms enuers vne posterité, procurent vn grand bien aux viuans. Au demeurant vous asseurez de la traduction que ie vous enuoye, comme faisoit Virgile des œuures du bon Ennius; *Ex stercore aurum*: à la charge que s'il s'en presente quel-

que autre de ceſte pareure, qui puiſſe le ruir à voz eſtudes de droit, de ne vous en eſtre chiche De moy ie me ſuis mis à la recherche des anciennetez de la France. Et pour ceſte raiſon i'ay appellé mon œuure, Recherches. L'entrepriſe eſt de grand labeur, & qui requiert de fueilleter pluſieurs liures anciens: ſi vous en auez quelqu'vn ſur ce ſujet, vous me ferez ce bien de m'en faire part, à la charge de vous le renuoyer, tout de la meſme façon que ie vous prie faire de mon liure, auſſi toſt qu'en aurez fait. A Dieu.

A Monſier de Ronſard.

En quelle recommãdation a eſté autrefois la Poëſie Françoiſe entre nous.

I'Auois reſerué le diſcours dont m'eſcriuez à vn chapitre de mes Recherches, auquel ie deduits l'origine, progrez, & accompliſſement de noſtre Poëſie Françoiſe: toutes-fois ie ſuis treſ aiſe que noz Princes en ayent le premier aduis par voz mains. Parquoy puis que l'occaſion s'y preſente, & que vous eſtes deliberé de diſcourir ſur noſtre Poëſie Françoiſe, adiouſtez à voſtre œuure par maniere de remplilſage (ainſi que font les peintres à leurs tableaux) la recommandation en laquelle quelques vns de noz Roys eurent les lettres. Pour à quoy parfournir, vn

Chilperic,

Chilperic, petit fils de Clouis, vous pourra seruir de garand, lequel escriuit plusieurs liures en vers Latins, & ores qu'ils ne fussent de telle efficace que l'on eust peu desirer, si se rendoyent ils excusables, en la personne d'vn Roy enuironné de tant d'affaires, & eu esgard mesmement à la barbarie & infelicité de son siecle. Et non content de cecy pour monstrer en quelle estime il auoit nostre vulgaire, il voulut adiouster à l'Alphabet des François ces lettres Grecques doubles, dont il pensoit que nostre orthographe auoit affaire, θ χ ψ ξ φ, commandant par tout son Royaume à tous Scribes & Maistres d'escoles de les mettre en œuure en l'escriture Françoise. Sous la seconde lignee il est certain que Charlemaigne fust fort docte. Le moine Sigebert escrit qu'il estoit Prince non seulement bien entendu au langage particulier de son païs, ains de plusieurs autres; & qu'il escriuit plusieurs vers en sa langue, par lesquels il celebroit les faits & exploits memorables des anciens; & aussi fit il vne grammaire en son vulgaire, & donna les noms aux vents. Cecy peut estre dit en passant pour la premiere & seconde lignee de noz Roys: car quant à la troisie-

troisiesme dés & depuis le temps de Philippe Auguste iusques bien auant dans le regne de Louys neufiesme (duquel nous auons enregistré l'ame au Calendrier des bienheurees) florirent assez heureusement les bonnes lettres: & par especial y eut vne grande flotte de Poëtes François (c'est ce dont vous m'escriuez.) A quoy mesmes les Princes de France voulurent estre les premiers guides du commun peuple. Entre autres l'on fait estat du Comte Beranger de Prouence, & d'vn Raymond Comte de Tholose, qui furent enuiron le regne du mesme Auguste en l'an mil deux cens que plus que moins. Ces deux cy, & leurs courtizans en faueur d'eux donnerent tel aduancement à nostre Poëfie, que les Italiens (ores qu'entre autres choses, sobres admirateurs d'autruy) sont contraints de recognoistre ne tenir en foy & hommage leur Poësie que de nous. Ainsi le recognoist Bembe dans ses Proses, ainsi Speron Sperone en son Dialogue des langues, ainsi Æquicola en ses liures de l'amour: & ainsi à peu parler le voit on à l'œil dans les œuures de Dante, lequel embellist vne partie de ses escrits de plusieurs traits, mipartis tant du Prouençal que François. Aussi occasionnerent ces

Les Italiés redeuables à nostre France de leur Poësie.

Princes

Princes plusieurs autres à suiure puis apres leurs traces, dẽsquels ie n'ay entrepris de vous faire recit en ce lieu. Ie me contenteray seulement de vous dire, qu'entre les Princes de la France qui florirent en Poësie sous la troisiesme lignee de noz Roys, nous deuons faire grand estat d'vn Thibault Comte de Champagne, lequel fit vne infinité de chansons amoureuses en faueur de la Royne Blanche mere de S. Louys, non pour vn amour impudique qu'il luy portast, ains par honneur; & pour se ioüer de son esprit. I'en ay le liure pardeuers moy, sur le commencement duquel vous y verrez vne description de ses passions; sur le milieu il prend congé de sa maistresse, estant contraint pour son deuoir de prendre le chemin de Ierusalem auec les autres Princes croisez: & sur la fin il proteste de vouloir quitter l'amour, & se reduire du tout à la volonté de Dieu. Et pour derniere conclusion de son œuure, il addresse quelques chansons à quelques vns de ses amis, dans lesquelles ou il interroge, ou il est interrogé sur quelques questiõs d'amour. Et me souuiẽt entre les autres d'vne qui est assez gentille, par laquelle il introduit le Comte Raoul de Soissons, qui luy demande, lequel des deux apporte plus de

Les œuures Poëtiques du Cõte Thibault de Champagne.

contentement à vn amant, sentir & toucher s'amie sans parler à elle, ou la voir & parler à elle sans la toucher : & comme Thibault soit pour le party du parler, Raoul replique, qu'au deuis y a plusieurs hypocrisies qui mal aisement se rencontrent au toucher : conclud neantmoins Thibault que le plaisir qui n'est accompagné du deuis, est vn contentement à tatons. Au demeurant fort heureux en plusieurs beaux traits Poëtiques; comme quand il appelle en son vieux langage sa Dame, *sa douce amye ennemye, qu'il dit qu'amour l'a tollu à soy-mesme, & neantmoins ne fait comte de le retenir en son seruice, ains que la beauté de sa Dame pour exalter sa loy, veut retenir ses ennemis sans en auoir mercy, laquelle mercy toutesfois il penseroit trouuer en elle, s'il y en auoit aucune en ce monde : que Dieu meit si grande planté de graces en elle, qu'il luy en conuient oublier les autres : qu'il a les beautez d'elle escrites en son cœur : que de mil souspirs qu'il luy doit de rante, elle ne luy en veut remettre & quitter vn tout seul : que sa beauté le rend si confus & esbahy que lors qu'il pense venir le mieux aprés deuant elle, pour luy descouurir son tourment, il ne luy peut tenir aucun langage : que du premier iour qu'il*

qu'il la veit, il luy laissa son cœur en ostage: que les faueurs ou de faueurs d'elle luy apprennent à chanter: qu'il veut estre dans amour le meilleur cœur qu'il ait, pour loyaument seruir. Et vne infinité d'autres gentillesses d'amour, dont il se rend infiniement recommandable. Et d'autant que tels vieux hutres ne se laissent manier, sinon par ceux qui prennent plaisir à l'ancienneté, Ie vous veux icy reciter quelques beaux couplets de ce Comte, sans rien changer du langage à fin que vous iugiez quel il fut.

Cil qui d'Amour me conseille
Que de luy doye partir,
Ne sçait pas qui me reueille,
Ne quel sont mi grief soufpir,
Petit a sens & voidie
Cil qui me veut chastier,
N'oncques n'ama en sa vie,
Si fait trop nice folie
Qui s'entremet du mestier
Dont il ne se sçait aider.

Et en vne autre chanson:

De bien aimer grand ioye attend,
Ce rien est ma grignour enuie,
Et sçachiez bien certainement
Qu'amour a telle seigneurie,
Que double guerre donne rend

A ce-

A celuy qui en luy se fie,
Et cil qui qui d'amer se repend
C'est bien trauaillé pour neant.

Ailleurs disant qu'il veut quitter l'Amour:

Tant ay amour seruies longuement,
Que desormais ne m'ẽ doit nuz reprẽdre,
Si ie m'en part, or à Dieu le command,
Qu'õ ne doit pas touſiours folie emprẽdre.
Et s'il est foz qui ne s'y ſçait deffendre,
Ny ne cognoiſt ſon mal & ſon tourmẽt,
On me tiendroit desormais pour enfant,
Que chaque temps doit ſa ſaiſon attendre.

Qui sont couplets extraits de diuerses chansons, mais en voicy vne toute entiere qu'il fit au retour de son voyage d'outre-mer.

Si i'ay long temps eſté en Romanie,
Et outre mer fait mon pellerinage,
Souffert y moult douloureux dommage,
Et enduré maint grande maladie:
Mais or ay pis qu'oncques n'oy en Surie,
Que bonne amour m'a donné tel malage
Dont mille fois la douleur n'aſouage,
Ains croiſt ades, & double & multiplie,
Si que la face en ay toute pallie.

Car

Car ione Dame, & cointe, & auoisie,
Douce & plaisante, belle, courtoise & sage,
M'a mise au cœur vne si doulce rage,
Que i'en oubly le voir & la ouie.
Si comme cil qui dort en letargie,
Dont nuz ne peut esueiller son courage.
Car quād ie pens à son tres doux visage,
De mon penser aim' mieux la compagnie
Qu'oncques Tristan ne fit Iseul s'amie.

Bien m'a Amour feru en droite veine,
Par vn regard plain de doulce esperāce,
Dont naure m'a la plus sage de France,
Et de beauté la rose souueraine.
Si m'esmerueille que la playe ne saigne,
Qu'oncque ne vy si trenchant fer de lāce,
Mais el' ressemble au chant de la Seraine
Dont la doucour attēd douleur & pein.

Si puisse ie sentir sa douce haleine,
Et retenir sa simple contenance,
Que ie desire s'amour & s'acointance
Plus que Paris ne fit oncques Heleine,
Et s'amour n'est mie en moy trop vilaine,
Ia sans mentir n'en feray penitince,
Car sa beauté & sa tres grand vaillāce
M'ont cent souspirs le iour donné d'estraine.

Et sa

Et ſa face qui tant eſt doulce & belle,
Ne m'a laiſſé que vne ſeule penſee,
Et celle m'eſt au cœur ſi embraſee,
Que ie la ſés plus chaulde & plus iſnelle,
Que oncques ne fut ne braize n'eſtincelle,
Si ne puis pas auoir longue duree,
Si de pitié n'ay Madame na vree,
Quand ma chanſon luy dira la nouuelle,
De la doulour que pour ly me flaelle.

Ie vous repreſente ces vers habillez à la vieille Françoiſe, mais en ceſte naïfueté ie m'aſſeure qu'y trouuerez pluſieurs traits dont nous pourrions auiour d'huy faire noſtre profit, & qui eſt vne choſe que ie vous veux icy dire par excellence, c'eſt que ſur chaque premier couplet y eſt la Muſique ancienne. Qui monſtre bien que ces vers eſtoyent lors de grande recommandation, ou pour la bonté d'iceux, ou pour l'authorité de leur autheur, ou pour tous les deux enſemble. Du commencement que ce liure tomba en mes mains, ie doutois qui l'auoit compoſé, comme de fait il y a quelques vns qui eſtiment qu'il ſoit fait de diuerſes pieces. Mais la generale œconomie, telle que ie vous ay cy deſſus deduit; m'enſeigne que c'eſt d'vn ſeul autheur. Et au ſurplus ie vey ce Prince

ſi ſou-

si souuent nommé en des chansons qu'il s'introduit parlant auecques vns & autres, que ie ne fais nulle doute qu'elles ne soyent toutes de luy. Et si de ce gentil Comte de Champagne vous voulez sauter iusques à nous, vous pourrez notoirement inserer au rang des Poëtes nostre grand Roy François, qui fit de fois autres plusieurs beaux vers, & auec luy mettre la Royne de Nauarre sa sœur, comme nous en porte asseuré tesmoignage ce beau liure qui court par noz mains, que l'on appelle la Marguerite des Marguerites. Car quant aux autres Poëtes qui furent du commun ie ne vous en feray mention, pour n'auoir icy entrepris de vous escrire vne histoire, ains vne epistre. A Dieu.

A Monsieur Martin, Greffier au Siege Presidial d'Angoulmois.

IE ne reçoy aucune lettre de Monsieur Iameu, que ce ne soit auec vne expresse & singuliere mention des bons offices que me faites par de là en vostre estat. Cela prouient de vostre bonté naturelle, sans aucun mien merite, & serois digne d'estre couché au chapitre des plus ingrats qui furent oncques, si en defaut de l'effect, pour le moins ie ne vous

vous en remerciois affectionnément par lettres, en attendant quelque bonne occasion de m'en reuanger. En quoy ie proteste m'y employer de si bon cœur que vous ne serez iamais marry d'auoir fait plaisir à celuy qui desire vous demeurer tout le temps de sa vie amy. A Dieu.

A Monsieur Bigot seigneur de Tibermeny Aduocat au Parlement de Rouen.

Il se iouë sur la naissãce d'vn sien fils.

IE suis augmenté d'vn enfant, & augmeuté de la façon que souhaitoit vn ancien Philosophe, c'est à dire, d'vn masle, & non d'vne fille; ie dirois Piroi- & non barbare, n'estoit que ce mot sonne mal aux aureilles de tous. Mais pour trouuer remede à cecy, il ne sera point s'il plaist à Dieu Parisien, mais né de ce doux ait de Paris, auquel abondens toutes sortes de Philosophes. Qui me promet que estant venu en ceste commune lumiere ni femme, ni barbare, encores auray-ie ceste heur, si Dieu plaist, d'en faire vn iour quelque grand Philosophe. Non pas de ces contemplatifs qui ne tirent toutes choses qu'à desdain, ains tel que l'heur ou malheur du tẽps sous lequel il aura à viure le desirera. Et si toutes ces particularitez ne vous plaisent,

sent, suffise vous que i'ay vn citoyen du monde. Mais pour vous appreſter à rire, c'eſt le bon. Car eſtant ſa mere en trauail, il me ſouuint que les Romains, voulans ſçauoir quel ſort leur eſtoit à venir, l'apprenoient du hazard des vers de Virgile qu'ils appelloyent *Sortes Virgilianas* & auſſi que noz premiers peres François faiſoyent le ſemblable ſur les liures de la ſaincte Eſcriture. Parquoy me voulant en ceſte doute conſoler, & ſi voulez que ie die, conſeiller auec les liures, ie commanday à mon Clerc de m'apporter le premier qui luy tomberoit és mains. Auſſitoſt dit, auſſi toſt fait: il m'apporte le liure d'Ouide, dans lequel ſont compris ſes amours & ſes epiſtres. Adonc pourſuiuant mon entrepriſe, pour ſçauoir ſi ma femme auroit ſi prompte deliurance que ie deſirois, ie deſigne dans moy la douzieſme ligne, ſur laquelle ie iette mon ſort à l'ouuerture du liure. Pour le faire court, ie tombe ſur ce carme de la lettre de Didon à Ænæe:

Les ſortes Virgiliés.

Nulla mora eſt, venio.

Et ainſi trompant ma crainte d'vn ſonge, i'ay nouuelles tout auſſi toſt que ma femme eſtoit deliuree d'vn enfant ſain & dru, comme ſi ſur la rencontre de ce vers il fuſt venu à poinct nommé. Parquoy apres auoir careſſé ce nouuel hoſte,

hoſte, ainſi que l'inſtinct de nature me ſemonnoit, & fait touts mes tours, ie retourne ſoudain au conſeil ſur la longueur de ſa vie, & tombe en l'epiſtre d'Aconte à Cidippe ſur ce vers:

Seruetur facies iſta fruenda mihi.

Vous mocquez vous? me direz vous. Non certes, & ſi ie ne le vous mande à autre intention, ſinon à fin que vous en mocquiez. Mais pour vous acheuer mon compte, comme vous ſçauez que c'eſtoit la couſtume des vieux oracles de tromper touſiours leurs hommes par vn mot à deux ententes, voulant m'informer de ſa fortune par le nombre ſeptenaire, comme le plus parfait, ie trouue pour ſeptieſme vers d'vn fueillet de la lettre d'Helene à Paris:

Eſt virtus, placitū abſtinuiſſe bonis.

He vrayement dy ie lors me voicy payé. Car ou il vſera de ceſte Dame vertu, en contemnant les richeſſes, comme les prodigues & diſſipateurs de leurs biens, ou bien cõme les Philoſophes Stoïques, ni ou Ciniques: & de moy ie n'approuue les vns ni les autres, ains me plaiſt en ce bas eſtre la ſentence du ſage-mondain Ariſtote: iouir de la vertu en affluence de biens. Voila comment petit pere i'ay commencé à doreloter mon enfant. Vous priant tirer de cecy, mais non de moy,

moy, ni de ce que i'en ay fait, ains sans plus de la folie de tels sorts, ausquels ie n'adiouste nulle foy. Autrement si pretendiez en faire vostre profit par forme de risee contre moy, i'en appellerois de vous, comme de iuge incompetent, à ceſt ancien Roy de Sparte Ageſilaus, iuſques à ce que vo⁹ iouiſſiez du priuilege des peres. Mais où me pers ie sans y pẽſer? I'ay preſque oublié de vous remercier de voſtre bon aduis, lequel aura telle puiſſance ſur moy, venant de la part non-ſeulement d'vn amy, ains d'vn amy pourueu d'vn parfait iugement, que puis que ie voy mes eſcrits vous venir à gré, ie donneray ordre que n'aurez occaſion de me reſueiller. Mais à la charge que ce ſera à voz perils & fortunes, & que là où l'amitié que me portez aura quelque peu ſurpris en ceſt endroict voſtre iugement, vous me ſeruirez de garand contre ceux qui ne ſe rencontrerent en meſme opinion que vous. A Dieu.

Lettres du ſeigneur de Tiberment à Paſquier.

VOus auez doncques vn garçon. dites hardiment Pariſien, & ne craignez pourtant ſi ie ſuis Normant. Car outre que vous ſçauez que ie ſuis Pari-

Parisien par adoption, & de tous autres païs esquels il y a à apprendre, ie suis aussi peu Normant, comme vous estes Parisien, & voulez que vostre fils le soit. C'est grand cas qu'en chaque nation on aduise seulement le vice, & partant fait on honte à mes compatriotes. Les Tholosains ont esté les plus sages en cecy, lesquels n'ont pris le nom de leur pays, mais philosophiquement se sont appellez mõdains: vous les auez veus & hantez. Et pour ce ie concluds que vostre Theodore sera mondain: la conclusion n'en est elle pas tresbonne? Et si sera encores Philosophe. Non Philosophe misanthrope, ains ciuil. Le Genie & les fees, qui luy ont assisté à sa natiuité, n'ont point tant peu en cest endroit, que son pere. Car laissant la rencontre heureuse de voz vers, il me souuient que vous estant pour quelques affaires en nostre ville de Roüen, me dites que lors que vostre femme engrossa, vous-vous estiez distrait des liures & de toutes occupations plus par hazard que par conseil. De là ie tire vne tresbonne coniecture: car iamais pere, qui consomma ses esprits en discours & affaires, n'engendra enfans pareils de luy. Ie vous en puis nommer plusieurs exemples, que cognoissez. l'estude grãde consom-

consomme & espuise le plus subtil sang, duquel & auquel sont les esprits, & n'y reste que le plus terrestre & pesant. Les enfans sont faits de ceste matiere. Pour ceste cause les Physiciens, & par special Plutarque, ont fort recommandé aux personnes, qui desirent le nom de peres, qu'ils ne s'y employassent apres la viande prise, & sur vne indigestiõ: d'ailleurs, qu'ils fussent libres d'affaires & gais d'esprits, non seulement pour la santé d'eux, mais aussi pour la bonne habitude de leurs enfans tant du corps, que de l'esprit. Ie vous remercie de ce qu'il vous a pleu me communiquer ceste ioye, & vous asseure que pour l'aise que ie voy que vous en auez, i'en suis autant ioyeux que le pere. Faites le nourrir en vostre maison: vous estes en assez bel air, & me croyez de cela ie vous prie. S'il tient de son pere, il sera Philosophe: si de sa mere, *si renuum se hominem & nunquam cessantem præstabit*. I'ay leu le sonnet que Monsieur d'Ardiuilliers a fait sur sa naissance. Il me desplaist de mon ignorance; si ie pouuois faire chose digne de luy, il ne fust demeuré sans estreine. A Dieu.

A Mon-

A Monsieur de Querquisinen Seigneur d'Ardiuilliers.

Certains paradoxes qu'il propose au seigneur d'Ardiuilliers pour y mettre la main.

ESTant n'aguerres arriué en ma maison d'Argentueil, la plus belle compagnie que i'ay eu, a esté des Offices de Ciceron, & de tous les autres liures qui sont à leur suite. Entre autres choses i'ay voulu passer sur ses Paradoxes, par lesquels Ciceron se vante terrasser la commune opinion de la populace. Qui n'est pas à mon iugement œuure de trop grand merite. Car qui a il rien si aisé, que de combatre sur le papier telles opinions qui sont ordinairement brusques & sans fondement de raison? C'est pourquoy apres auoir fait en moy vn long diuorce du pour & contre de plusieurs choses, il m'est entré en la pensee qu'il y auroit matiere de faire des Paradoxes plus hardis, qui y voudroit mettre la main. Et pour le premier ie voudrois par forme d'auant jeu soustenir que les Paradoxes des anciens n'estoyent Paradoxes, ains que c'est vrayement Paradoxe de faire teste à toutes les anciennes propositions de ceux qui se sont estimez les plus sages. Et par ce que ie voy que la plus part des hommes qui mettent la main à la plume, le font sous vne imagination qu'ils

ont

ont emprainte en eux de rendre leurs noms immortels, ie voudrois pour second assault combattre à mon possible ceste folle persuasion, & soustenir qu'entre toutes les vanitez de ce monde, il n'y en a point de plus grande que ceste cy: à ce mot il me semble des-ja voir tous les Poëtes de nostre temps me corner la guerre: & que quelque autre qui pensera estre plus discret, dira qu'en ceste proposition il y a de l'impieté. Au contraire ie la soustiens comme bon Chrestien. De vous en dire les raisons, ie ne me le suis proposé, ains seulement de vous monstrer au doigt ce que ie serois d'aduis de traitter. Le troisiesme seroit que ce que les sages estiment sagesse terrienne, est vne vraye follie: & que tous ces vieux resueurs qui se donnerent le nom & tiltres de Philosophes, n'estoyent gueres sages. I'adiousterois volontiers pour quatriesme, qu'il n'y a point plus grande beste que l'homme lors qu'il estime estre luy seul entre les animaux sociable, & que les autres animaux ne le sont en leurs especes. Pour cinquiesme que la nature a esté plus indulgente aux bestes qu'à nous: mesmes en nous donnant ceste intellect dont nous nous preualons dessus elles. Ie sçay que le trait est hardy: mais plus

y aura il de louange à celuy qui en viendra à chef. En somme, ie vous ay taillé assez de besongne ; il n'y reste plus que l'aiguille. Vous estes si voulez en plain drap :& puis qu'auez le loisir à vostre commandement, aiguisez & vostre esprit, & vostre plume, à tels argumens. Asseuré que le plaisir n'en sera pas moindre qu'à la lecture des discours fantasques de Iustin le Tonnelier, dont vous auez entrepris la traduction. A Dieu.

A Monsieur de Querquisinen seigneur d'Arduilliers.

Quelle est la vraye naifueté de nostre langue, & en quels lieux il la fault chercher.

VOus n'estes pas le premier qui estes de ceste opinion, & y en a vne infinité en Frãce, qui estiment auec vous qu'il faut puiser l'Idee, & vraye naïfueté de nostre langue, de la Cour de noz Rois, comme sejour & abord general de tous les mieux disans de la France. Si vous me disiez que c'est là où il faut aller pour apprendre à bien faire ses besongnes, ie le vous allouerois franchement : mais pour apprendre à parler le vray François, ie le vous nie tout à plat. Au contraire (voyez ie vous prie combien ie m'eslongne en cecy de vous) i'estime qu'il n'y a lieu où nostre langue soit plus corrompue. De cecy la raison est bonne. Car comme ainsi soit que nostre

stre langage symbolise ordinairement auec noz mœurs, aussi le courtisan au milieu des biens & de la grandeur, estant nourry à la mollesse, vous voyez qu'il a transformé la pureté de nostre langage en vne Grammaire toute effeminee, quand au lieu de *Roine*, *alloit*, *tenoit*, & *venoit*, il dict maintenant, *Reine*, *allet*, *tenet*, & *venet*. Ie vous passe sous silence dix mil autres particularitez: ne m'estant proposé d'offenser ceux qui ont puissance de nous offenser. Bien puis ie dire que le peu d'estude qu'employent les courtisans à bien parler, fait que ie ne les choisiray iamais pour maistres d'vne telle escole. Vous penserez paraduenture que ie vueille donner ceste louãge à nostre Palais. Si vous le pensez, vous vous abusez. Ie ne dy pas que le biẽ dire ne soit vne proprieté & vertu qui deust estre annexee à nostre estat: mais ie ne sçai comme le malheur veut que la plus part de nous non seulement ne s'estudie d'vser de paroles de chois, mais, qui pis est, le faisãt il y a ie ne sçay quelle jalousie qui court entre les Aduocats mesmes, d'imputer non à louange, ains à vne affectation, l'estude que l'on y veut apporter. Qui est cause que plusieurs, ores qu'ils le puissent faire, sont contens mieux penser & moins dire.

Quoy doncques ? eſt il impoſſible de trouuer entre nous la pureté de noſtre langue ? Veu qu'elle ne fait ſa demeure ny en la Cour du Roy, ny au Palais ? Vous entendez s'il vous plaiſt quelle eſt mon opinion. Ie ſuis d'aduis que ceſte pureté n'eſt reſtrainte en vn certain lieu ou païs, ains eſparſe par toute la France. Non que ie vueille dire qu'au langage Picard, Normant, Gaſcon, Prouençal, Poiteuin, Angeuin, ou tels autres, ſeiourne la pureté dont nous diſcourons : Mais tout ainſi que l'abeille volette ſur vnes & autres fleurs, dont elle forme ſon miel, auſſi veux ie que ceux qui auront quelque aſſeurance de leur eſprit, ſe donnent loy de fureter par toutes les autres langues de noſtre France, & rapportent à noſtre vulgaire tout ce qu'ils trouueront digne d'y eſtre approprié. Car meſmes en vn beſoin voulant repreſenter vn eſprit tel qu'eſt celuy du Gaſcon, ie ne doubterois d'emprunter de luy le mot *d'eſcarbillat*, qui eſt né au milieu de l'air du païs pour deſigner ce qu'il eſt. Et non ſeulement deſire ie que ceſte employte ſe face és pays qui ſont compris dans l'enceinte de noſtre France, mais auſſi que nous paſſions tãt les monts Pirenees, que les Alpes, & traffiquions auec les langues qui ont quei-

quelque communauté auec la noſtre, comme l'Eſpagnole & l'Italienne: Non pas pour ineptement Italianiſer comme font quelques ſotars, qui pour faire paroiſtre qu'ils ont eſté en Italie, couchent à chaque bout de champ quelques mots Italiens. Il me ſouuient d'vn quidam, lequel demandant ſa *Berrete*, pour ſon *Bonnet*, & ſe courrouçant à ſon varlet qu'il ne luy apportoit, le varlet ſe ſceut fort bien excuſer, luy diſant qu'il eſtimoit qu'il commandaſt quelque choſe à ſa chambriere Perrette. Et l'autre au lieu du Bon-iour François, faiſant vn mal façonné *Buonigiorne* à vn ſien voiſin, à peine eſchapa il de venir aux mains pour ceſte ſotte courtoiſie: d'autant que l'autre penſoit qu'il l'euſt appellé *Bougerrone*. Comme en cas ſemblable puis n'agueres me promenant auec vn Gentil homme accort, l'vn de mes compagnons me ſalüant du *Buondi* Italien: ie penſois, me dit l'autre en ſe mocquant, qu'il vouluſt dire que vous bondiſſiez. I'ay vſé de propos deliberé en ce lieu de ce mot *Accort*, qui eſt emprunté de l'Italien, auſſi bié que *Reüſſir*, mais le temps nous les a naturaliſez. Ie ne diray pas *imboſcade*, comme faiſoit le ſoldat ſous le regne du Roy Henry ſecond, pour dire qu'il auoit eſté à la

guerre de Parme, ou au voyage de monsieur de Guise. Le mot *d'embusche* nous est tref propre & naturel. Et à mon grand regret diray, *cauallerie, infanterie, enseigne colonnelle, esquadrons*, au lieu de *cheualerie, pietons, enseigne coronale, bataillons*: mais pourtant si en vseray ie, puis que l'vsage commun l'a gaigné, contre lequel ie ne seray iamais d'aduis que l'on se heurte. Ce que ie vous, dy est pour vous mõstrer qu'il faut mesnager les autres vulgaires dans le nostre, mais auec telle dexterité que l'on ne s'en apperçoiue. Æquicole en son liure de l'amour dit, que Petrarque acquit la vogue entre les siens pour ne s'estre seulement arresté au langage Toscan, ains auoit emprunté toutes paroles d'estite en chaque sujet de diuerses contrees de l'Italie, & les auoit sceu naïfuement adapter à ce qu'il traitoit. Ie seray plus hardi que luy, & diray, que tout ainsi que ses amours hebergeoyent au pays de Prouence, & qu'il viuoit en la Cour du Pape qui lors sejournoit en Auignõ, aussi mandia il plusieurs mots qu'il sceut fort bien adapter à ses cõceptions. Le semblable deuons nous faire chacun de nous en nostre endroit pour l'ornement de nostre langue, & nous aider mesmes du Grec & du Latin, non pour

les

les escorcher ineptement, comme feit sur nostre ieune aage Helisaine, dont nostre gentil Rabelais s'est mocqué fort à propos en la personne de l'escolier Limosin, qu'il introduit parlant à Pantagruel en vn langage escorche-latin. Mais auec telle sobrieté, que comme le bon estomach qui ne se charge point mal à propos de viandes, ne les rend morceau pour morceau, ains les digere & transforme en vn sang pur, qui s'estend & distribue par toutes les veines, iettãt le marc és lieux les plus vils: aussi nous digerions & transformions doucemẽt en nostre langue ce que trouuerons pouuoir faire du Grec & Latin, & ce qui sera insolent, que le reiettions liberalement, faisant ce perpeuel iugement en nous, qu'il y a plusieurs choses bien seantes en chaque langue, qui seroyent de mauuaise grace en la nostre. Mais sur tout me semble qu'il ya vn chemin que nous deuons tenir en ce fait cy. Ie veux que celuy qui desire reluire par dessus les autres en sa lãgue, ne se fie tant en son bel esprit, qu'il ne recueille & des modernes, & des anciens, soyẽt Poëtes, ou qui ont escrit en Prose, toutes les belles fleurs qu'il pẽsera duire à l'illustratiõ de sa langue. Nulle terre, quel que fertile qu'elle soit, n'apporte bon fruit, si el-

le n'eſt cultiuee. ie ſouhaite qu'il liſe & vn Romant de la Roſe, & vn Maiſtre Alain Chartier, & vn Claude de Seiſſel, & vn Maiſtre Iean le Maire de Belges, duquel Monſieur de Ronſard tira tous les plus beaux traits de l'Hymne triomphal qu'il feit ſur la mort de la Royne de Nauarre: & le meſme Iean le Maire ſe feit riche de quelques belles rencontres des Pierre de ſainct Cloct, & Iean le Niuellet, qui eſcriuirẽt en vers de douze ſyllabes la vie d'Alexandre, que nous auons de là nõmez Alexandrins. Non pas pour nous rendre antiquitaires (d'autant que ie ſuis d'aduis qu'il faut fuir cela comme vn banc ou eſcueil en plaine mer) ains pour les tranſplanter entre nous, ni plus ni moins que le bon iardinier ſaluageon, ou vieux arbre, ente des greffes nouueaux, qui rapportent des fruits ſoüets. Ie veux encores que celuy meſmes que ie vous figure, ne contemne nul quel qu'il ſoit en ſa profeſſion. Pour parler du fait militaire, qu'il haleine les capitaines & guerriers: pour la chaſſe, les veneurs: pour les finances, les theſauriers; pour la practique, les gens du Palais, voire iuſques aux plus petits artiſans en leurs arts & manufactures. Car comme ainſi ſoit que chaque profeſſion nouriſſe diuerſement de bons

de bons esprits, aussi trouuent ils en leur sujet des termes hardis, dont la plume d'vn homme bien escriuant sçaura faire son profit en temps & lieu, & peut estre mieux à propos que celuy dont il les aura appris. Vn iour deuisant auec des Veneurs du Roy, & les sondant de tous costez, sur toutes les particularitez de la Venerie, entre autre choses l'vn d'eux me dist qu'ils cognoissoyent la grandeur d'vn cerf par les voyes, sans l'auoir veu. Ha (dy ie lors) voyla en nostre langue ce que le Latin voudroit dire *Ab vnguibus leonem*, & de fait il m'aduint d'en vser par expres au premier liure de mes Recherches, au lieu qu'vn escolier reuenant frais esmolu des escoles eust dit recognoistre le Lyon par les ongles. Vne autre fois deuisant auec vn mien vigneron que ie voyois prompt & dru à la besongne, ie luy dis en me riãt qu'il seroit fort bon à tirer la rame. A quoy il me respondit promptement, que ce seroit tres mal fait: par ce que les galeres estoyent dediees pour les fait-neants & vauriens, & non pour luy qui estoit franc au trait. Recherchez telle metaphore qu'il vous plaira, vous n'en trouuerez nulle si hardie pour exprimer ce qu'il vouloit dire: laquelle est tiree des bons cheuaux qui sont au har-

nois. Dont ie ne me feusse iamais aduisé, pour n'auoir esté chartier: vn pitault de village me l'apprit. Achetant vn cheual d'vn maquignon, & luy disant qu'il me le faisoit trop hault : defendez vous du prix, me feit il: ie marquay dés lors ceste chasse, qui valoit mieux ce me sembloit que le cheual que ie voulois acheter. Quand nous lisons quelquesfois, reprendre noz anciens archemens; pour dire que nous retournions à nostre premier propos, de qui le tenons nous que de la pratique? Quand sur vn mesme sujet nous disons, retourner sur noz brisées ou sur noz routes, qu'est ce autre chose que metaphores tirees de la Venerie? Il y en a dix mille autres sortes dont pouuons nous rendre riches en nostre langue par la despouille de toutes autres professions, sans toutesfois les appauurir. Qui est vn larcin fort louable, & dont on n'eust iamais esté repris dedans la ville de Sparte. Qui suiura ceste voye, il atteindra à mon iugemẽt à la perfection de nostre langue laquelle bien mise en vsage est pleine de mots capables de tous sujets. Et n'y a rien qui nous perde tant en cela; sinon que la plus part de nous, nourris dés nostre ieunesse au Grec & Latin, ayans quelque asseurance de nostre suffisance

si nous ne trouuõs mot apoinct, faisons d'vne parole bonne Latine, vne treſmauuaiſe en François: Ne nous aduiſans pas que ceſte pauureté ne prouient de la diſette de noſtre langage, ains de nous meſmes & de noſtre pareſſe. En quoy il nous en prend preſque tout ainſi comme à pluſieurs de noz Medecins, leſquels ayans eſté nourris en leurs ieunes ans en Hipocrat, Galien, Auicenne, & autres tels autheurs, vont rechercher les ſimples au Leuant, contemnant ceux qui naiſſent à leurs pieds, ſelon la temperie de l'air qui ſe conforme à la temperature de noz corps. Vous me direz que ceſte eſtude eſt inutile & non neceſſaire, veu que les langages vulgaires ſe changent de ſiecle en ſiecle. Vous dites vray, ſi ie ne deſirois que la parole, mais ie ſouhaite qu'elle ſoit accompagnee de ſujet qui prouuienne de noſtre fonds & eſtoc. Brief que ce ſoit vn corps ſolide, auquel les paroles ne ſeruent que d'accouſtrement & de luſtre. Mais de ceſte particularité nous en diſcourrons vne autrefois enſemblement plus à loiſir. A Dieu.

A Madamoiſelle de Lũ.

IL ne falloit me ſoliciter par voz lettres d'vne choſe dont ie me ſolicite moy meſmes: vous ſçauez quelle part

Il promet tous bons offices à

vne Damoiſeille d'hõneur, à laquelle il eſcrit,

vous auez en moy; c'eſt pourquoy vous vous pouuez aſſeurer que ſans autre recommãdation i'embraſſeray non ſeulement ceſte affaire, ains toute autre que ie ſçauray vous eſtre aggreable. Ie croy que Monſieur voſtre mary vous a peu mander comme Monſieur le Preſident a aduerty voſtre rapporteur de s'en appreſter. C'eſt vn premier acheminemẽt, qui prendra comme i'eſpere plus beau trait. Et à la mienne volonté qu'à meilleures enſeignes, & en ſujet moins facheux, ie vous peuſſe faire paroiſtre le deſir que i'ay de vous obeïr. Toutesfois par ce que ie m'aſſeure que n'en faites doubte, ie me contenteray de vous eſcrire que faciez ceſt eſtat en vous, que ie n'oubliray rien pendant voſtre abſence de ce que ie penſeray vous concerner: mais à la charge auſſi que vous ne vous oublirez point de delà, & prendrez temps & meſure de voſtre retour, non ſeulement pour ne permettre que ſentions ſi long temps eclipſe de voſtre Soleil, mais auſſi que ie ſuis ſeur que voſtre preſence redoublera les forces aux pourſuites qu'il conuient faire. Et ſur ceſt aduertiſſement ie clorray ma lettre, mais auec vne ouuerture de mes tres-affectionnees recommandations à voz bonnes graces. A Dieu.

LE

LE TROISIESME LIVRE DES LETTRES D'ESTIENNE PASQVIER.

A Monsieur de Foussomme, Gentilhomme Vermandois.

IE le veux, si vous voulez que ie le vueille, mais ie vous puis dire que ni le droict ciuil des Romains, ni la raison commune ne veulent que la vefue faisant folie de son corps perde son douaire tout ainsi comme si elle auoit forfait contre son mary pendant & constant son mariage. Ie sçay bié que vous pouuez appeller quelques anciens docteurs à garands, qui furent induits à mesme opinion que la vostre. Pour autant qu'ils estimerent que s'il falloit de mesme balance compenser la peine auecques l'honneur, selon la proportion des merites ou demerites, il y auoit grande apparence de chastier à bon escient

Si la vefue faisant folie de son corps doit deschoir de ses conuentions matrimoniales.

eicient la vefue qui faiſoit tort aux cendres de ſon mary, puis que pendant ſa viduité elle ioüiſſoit des priuileges de luy. Opinion certes qui ſemble prendre ſes racines ſur l'honneſteté publique, qui n'eſt pas vn petit fondement en droict. Voire qu'il n'y a nulles perſonnes qui ayent tant d'intereſt à l'entretenement de ceſte propoſition, que celles meſmes, au deſauantage deſquelles on la veut eſtablir. Car la femme eſtant foible & de corps & d'entendement au regard de l'homme (foible de corps, qui eſt l'occaſion pour laquelle nous ne la receuons à l'exercice des armes: foible d'entendement, qui fait que l'on luy interdiſe l'adminiſtration de la republique) elle n'a qu'vn ſeul moyen par lequel elle demeure forte, & dont elle triomphe des hommes: c'eſt la conſeruation de ſa pudicité. Baniſſez d'elle ce ſeul poinct, vous la rendez eſclaue des plus petits, ores qu'elle fuſt Princeſſe. Au contraire, qu'elle le conſerue, elle trionfe des Princes, iaçoit que pauure & petite. Par ainſi de premiere rencontre ceſte opinion a ie ne ſçay quoy de ſpecieux, ce neantmoins captieux, ſi vous venez à voſtre ſecond penſer. Par ce que quand le legiſlateur permit au mary d'accuſer ſa fem-

me d'adultere, il y apporta vne infinité de respects qui ne tombent ny en l'heritier, ny en la vefue. Il estima que la femme forfaisant enuers son mary, estoit beaucoup moins excusable que la vefue, pour auoir vn moyen honneste de tromper les poinctes de sa chair, par l'obiect qui luy estoit donné par la loy. Il estima encores qu'elle pouuoit apporter vn enfant faux & desrobé à son mary. Dauantage que le mary ne seroit aisément induit à intenter ceste poursuitte, s'il n'estoit outré d'vne tres-iuste douleur, comme ainsi fut que sa femme estant sa moitié, le deshonneur d'elle redondoit sur luy. Et finalement on meit és mains de la femme vne defense tres poignante encontre son mary: estant par expres enioinct aux iuges d'examiner soigneusement si le mary auoit seruy de miroüer de bien ou mal faire à sa femme. Estimant chose de pernicieux exéple de requerir en elle vne chasteté estroite dont il auroit esté le premier infracteur. Toutes ces particularitez se rencontrent elles en vne vefue? Nenny vrayement. Car laissant à part qu'apres le decez du mary la femme commence d'estre iouissante de ses droicts, encores trouuerez vous qu'elle n'a ny sujet par lequel elle puisse apporter

ter refrigere à ſes paſſions naturelles, ni que s'oubliant de ſon honneur elle tranſporte en la famille de ſon feu mary vn enfant putatif, ni qu'elle ſe puiſſe pour ſes defenſes preualoir contre l'impudicité de l'heritier. Partant ſi elle eſtoit aſſaillie, on luy oſteroit les armes naturelles pour parer aux coups. Et à peu dire le mary ne venant (comme i'ay dit) que timidement à ceſte accuſation, & apres auoir quelque-fois ſondé tous les moyens pour reconcilier ſa femme auec ſon honneur, ſi vous y admettiez l'heritier qui n'a en penſement que le bien, en ouurant la porte à ceſte accuſation, vous l'ouuririez tout d'vne main à la calonnie, & n'y auroit vefue, ſi femme de bien fuſt elle, qui peuſt faire bouclier de ſa conſcience contre les calomnieuſes pourſuites. Brief, il y auroit grandement à craindre que la loy ne feit plus de mal que les femmes. Ce furent (ce me ſemble) les cauſes pour leſquelles ce grand Iuriſconſulte Papinian traitant de la matiere des adulteres diſoit, que ſi quelque fois par meſgarde, on auoit compris ſous le nom d'adultere la honte de la fille ou de la femme vefue, c'eſtoit treſ abuſiuement parler. Et en vn autre paſſage il eſt dict que l'heritier n'a nulle reprimende ou eſ-

gard

gard sur les mœurs de la vefue du defunct. Chose que l'on tient pour tres-veritable, n'estoit que le mary eust de son viuant fait appeller sa femme en iustice. Car lors l'heritier peut reprendre les arrhemens de ceste poursuitte, & non autremét. Et de faict vous ne trouuerez en tout le droict des Romains aucune peine ordonnee à la vefue, sinon à celle qui se remarioit dedans l'an de son dueil, ou qui ne se remariant auoit enfant apres l'onziesme mois du mesme an. En l'vn & l'autre desquels cas l'heritier gaignoit en pure perte sur elle son augment de dot, & les dons & aduantages qu'elle auoit receus de son mary. Ce n'est donc point que par oubliance la faute des vefues soit passee deuant les yeux des anciens. Ils s'en sont fort bien souuenus, mais ils ne penserent rien appartenir à la memoire du defunct, hormis ce qui estoit commis par la vefue dedans le premier an de son vefuage, qu'ils estimerent estre affecté à l'honneur de son premier lict. Mais elle ioüit des priuileges de feu son mary, dites vous. Il ne faut pas pour cela induire qu'elle doiue desthoir de toutes ses conuentions matrimoniales. Tout ainsi comme la vefue connolant en secondes nopces perd les

priuileges

priuileges dont elle iouyſſoit, faictes que l'autre forfaiſant les perde auſſi. Afin qu'elle ne ſoit de plus grand merite & recommandation en ſon impudicité, que la femme honneſte (qui ſe remarie) en ſa chaſteté. C'eſt en effet toute la peine à quoy peut aboutir ceſte faute. Ny pour cela ie ne veux pas que vous m'eſtimiez Aduocat de l'incontinence des vefues. I'entends ſans plus bannir la calomnie des hommes, & non la chaſte honneſteté des femmes : faiſant ce perpetuel iugement en moy, que la femme perd beaucoup plus que ſon doüaire, quand elle fait perte de ſon honneur, ſans lequel elle ne doit ſouhaiter de viure. A Dieu.

A Monſieur de Querquiſinen Seigneur d'Ardiuilliers.

Sommaire diſcours des terres que l'on appelle neufues.

C'Eſt grand cas que iamais noz anciens n'ayent eu cognoiſſance de toute ceſte Amerique, que nous appellons Terres neufues. Non qu'elles ſoyent moins vieilles que les noſtres, ains par ce qu'elles ont eſté ſeulement depuis cent ans en çà deſcouuertes par quelques mariniers Portugois. Et neantmoins vrayement neufues, ſi vous parangonnez les mœurs bruſques de leurs

leurs peuples, auecques la ciuilité des nostres. Quelque Gentil homme que ie rencontray n'agueres à sainct Germain en Laye, qui auoit esté au Brezil, me racontoit qu'en ce pays là les hommes vont tout nuds, sans cacher leurs parties honteuses, & que ceux qui veulent faire les plus braues, y portent quelques petites fueilles d'arbres. Et que quand ils veulent coucher de la grandeur, ils frotent leurs corps de gomme, qu'ils couurent en apres de duvet de Perroquets, & autres telles especes d'oiseaux. Quant à leur administration politique, ils n'ont nuls magistrats, nulle ville, nulle forme de republique, fors qu'ils sont diuisez en familles selon leurs consanguinitez & parentelles, sur lesquelles le plus ancien a toute iurisdiction & esgard. Chaque famille contient enuiron quarre cens tant d'hommes que femmes. Leurs maisons sont sans huis, exposees à tous venans & allans. Les biens toutesfois non communs, non plus que les femmes. Celles qui sont surprises par leurs maris, sont par eux tuees, puis mangees. Ils s'entrefont la guerre de païs à païs. ceux qui sont pris, sont soudain destinez à la mort. Et n'ayans autres prison que de leur foy, on les engresse quelque temps; puis le

temps,

temps de les massacrer venu, l'on faict vn banquet de parade, où l'on conuie les principaux parens & amis: là on enyure le patient, que l'on faict disner, & puis danser apres le repas auec les autres, & au milieu de la dance on l'assomme. Son corps mis en pieces on en fait des presents, comme les veneurs de leur venaison. Sa teste est pendue deuant la maison de son maistre, pour faire monstre de sa victoire. Des dents on en fait des chaisnes qu'ils portent autour de leur col. Et n'ont ces Sauuages plus grand vengeance, que de manger leurs ennemis, ni plus grand tesmoignage d'inimitié contre vn homme, que quand ils le menacent de le manger. Supputans au demeurant leurs ans par les Lunes, ainsi que nous au cours du Soleil. Voila en somme ce que i'ay appris de ce Gentilhomme: si vray ou non, ie m'en rapporte à ce qui en est. L'on dit que celuy peut impunément mentir, qui vient de loing. Quant à moy ie vous debite ceste marchandise pour le prix qu'elle m'a cousté: aimant mieux le croire, que de l'aller veoir: ayant aussi mieux aimé charger le present messager de ce compte, que de le laisser en aller par deuers vous les mains vuides. A Dieu.

A Mon-

A Monsieur Ramus Professeur du Roy en la Philosophie & Mathematiques.

ORsus, ie vous veux denoncer vne forte guerre, & ne m'y veux pas presenter que bien empoint. Car ie sçay combien il y a de braues capitaines qui sont de vostre party. Le premier qui de nostre temps prit ceste querelle en main contre la commune fut Louys Meigret, & apres luy Iacques Pelletier grand Poëte, Arithmeticien, & bon Medecin; que ie puis presques dire auoir esté le premier qui meit noz Poëtes François hors de pages. A la suitte desquels vint Iean Antoine de Baif, amy commun de nous deux, lequel apporta encores des regles & propositions plus estroites. Et finalement vous pour clorre le pas, auez fraischement mis en lumiere vne Granmaire Françoise, en laquelle auez encores adiousté vne infinité de choses du vostre, plus estranges que les trois autres. Ie dy nommément, plus estranges: car plus vous fouruoyez de nostre ancienne orthographe, & moins ie vous puis lire. Autant m'en est-il aduenu voulant donner quelques heures à la lecture de voz partisans. Ie sçay que vostre

Sçauoir si l'orthographe Françoise se doit accorder auec le parler.

voſtre propoſition eſt treſprecieuſe de prime rencontre. Car ſi l'eſcriture eſt la vraye image du parler, à quoy nous pouuons nous plus eſtudier que de repreſenter par icelle en ſon naïf ce pourquoy elle eſt inuentee? Belles paroles vrayement. Mais ie vous dy que quelque diligence que vous y apportiez, il vous eſt impoſſible à tous de paruenir au deſſus de voſtre intention. Ie le cognois parvoz eſcrits: car cõbien que decochiez toutes voz fleches à vn meſme blanc, toutesfois nul de vous n'y a ſceu attaindre: ayant chacun ſon orthographe particaliere, au lieu de celle qui eſt commune à la France. Comme de fait nous le voyons par l'Apologie que Pelletier a eſcrit encontre Meigret, où il le reprend de pluſieurs traits de ſon orthographe. Et vous meſmes ne vous rapportez preſque en rien par la voſtre à celle ni de Meigret, ni de Pelletier, ni de Baïf. Qui me fait dire que penſant y apporter quelque ordre, vous y apportez le deſordre. Par ce que chacun ſe donnant la meſme liberté que vous, ſe forgera vne orthographe particuliere. Ceux qui mettent la main à la plume, prennẽt leur origine de diuers païs de la France, & eſt malaiſé qu'en noſtre prononciation il ne demeure touſiours en

nous

nous ie ne sçay quoy du ramage de nostre païs. Ie le voy par effet en vous, auquelque longue demeure qu'ayez faite dans la ville de Paris, ie recognois de iour à autre plusieurs traits de vostre Picard; tout ainsi que Pollion recognoissoit en Tite Liue ie ne sçay quoy de son Padoüan. I'adiouste que soudain que chacun en son particulier se faict accroire estre quelque chose entre nous aussi nous veut il seruir de mots non meilleurs, ains qu'il nous debite par vne fausse persuasion pour tels. Le courtisan aux mots douillets, nous couchera de ces paroles; *Reyne, allét, tenét, venét*, *menét*: comme nous veismes vn des Estars, qui pour s'estre acquis quelque reputation par les huit premiers liures du Romant d'Amadis de Gaule, en ses dernieres traductions de Iosephe & de Don Flores de Gaule, no⁹ seruit de ces mots, *Amonnester*, *Contenner*, *Sutil*, *Calonnier* *Amministratiõ*. Ni vous ni moy (ie m'asseure) ne prononcerons, & moins encores escrirons ces mots de *Reyne*, *allét*, *tenet*, *venét*, *& menét*, ains demeurerons en noz anciens qui sont forts, *Royne*, *allost*, *venoit*, *tenoit*, *menoit*. Et quant à mon particulier dés à present ie proteste d'estre resolu & ferme en mon ancienne pronõciation, *Admõnester*, *Con-*

temner, Subtil, Calomnier, Administrer. En quoy mon orthoghraphe sera autre que celle des Essars, puis que ma prononciation ne se conforme à la sienne. Pelletier en son dernier liure de l'Orthographe & prononciation Françoise commande d'oster la lettre de G des paroles esquelles elle ne se prononce, comme en ces mots (dit il) *Signifier, Regner, Digne*: quant à moy ie ne les prononçay iamais qu'auecques le G. En cas semblable Meigret en sa Grãmaire Frãçoise escrit, *Pouure & Sarions*; d'autant que vrayssemblablement sa prononciation estoit telle. Et ie croy que celuy qui a la langue Françoise naifue en main, prononcera, & par consequent escrira, *Pauure & Sçaurions*. A tãt puis que nos prononciations sont diuerses, chacun de nous sera partial en son escriture. La volubilité de la langue est telle, qu'elle s'estudie d'addoucir, ou pour mieux dire racourcir ce que la plume se donne loy de coucher tout au long par escrit. Et de fait n'estimez pas que les Romains en ayent vsé autrement que nous. Car quand ie ly dans Suetone qu'Auguste fust du nombre de ceux qui pensoyent qu'il falloit escrire comme on prononçoit, ie recueille que l'escriture ne symbolizoit en tout au parler, ains qu'Auguste

Que les Romains n'orthographioyent cõme ils prononçoyent.

gulte par vne opinion particuliere, telle que la vostre, estoit d'vn aduis contraire à la commune: toutesfois si ne le peut-il gaigner. D'autant que du temps mesmes de Neron, Quintilian nous enseigne que l'on escriuoit autrement qu'on ne prononçoit. C'est vne regle generale non seulement en nostre langue, ains en tous vulgaires, qui se trouuant vne parole close d'vne consonante, la consonante perd sa puissance, si le mot qui la suit commence par vne autre, & n'en entendez la force sinon quād elle est suiuie d'vne voyelle. Par exemple, que ie die, *ne pensez pas que ie vous ayme*: le Z de *pensez*, & l'S du *pas*, se mangent & elident par les subsequentes consones, & n'y a que l'S du *vous*, qui soit ouye & exprimee pour tomber en vne voyelle immediate. Le semblable fut-il aux Romains, comme l'on peut recueillir de ces vers d'Ennius.

Egregie cordatus homo catus AEliu' Sextus. Où vous voyez à tous les mots qui sont suyuis de voyelle, l'S estre prononcee, & non a celuy d'*AElius*, par ce qu'il estoit recueilly d'vn *Sextus*. Ennius escriuoit vrayemblablement comme il prononçoit; d'autant que la langue Latine n'estoit encore en sa fleur. Mais la posterité

ne trouua pas bõne ceſte maniere d'orthographe, ores que la prononciation fut plus courte. Oſtez de noſtre eſcriture les lettres que nous ne prononçons pas, vous introduirez vn chaos en l'ordre de noſtre Grammaire, & ferez perdre la cognoiſſance de l'origine de la plus grande partie de noz mots. Confondant le ſingulier & plurier enſemble par ce qu'en ces mots *s'il fait, & ils font*, le mot *d'ils* ſe prononce tout d'vne meſme teneur, & repreſente neantmoins diuers nombres. Car quant à ce que vous vantez faire beaucoup par voſtre opinion pour l'eſtranger, qui voudra apprendre noſtre langue; pour autant qu'il apprendra en la liſant, de la prononcer, ſi vous le penſez, vous vous meſprenez grandement. Eſtimez vous que pour eſtre le Latin eſcrit tout de ſon long, nous le prononçions à ſon naïf? De ma partie croy que ſi Ciceron, Ceſar, Salluſte & tous ces grands autheurs de la langue Latine reuenoyent en leur premier eſtre, & qu'ils nous ouyſſent parler leur langage, ils ne nous entendroyent pas, ains trouueroyent noz prononciations ajencees, les vnes à la Françoiſe, autres à l'Eſpagnole, autres à l'Alemande, ſelon la diuerſité des nations. Choſe que vous meſmes recognoiſſez

gnoissez passant dans vostre Grammaire Françoise, & dont nous feismes ample preuue dans la ville d'Etampe en l'an mil cinq cens soixante sept, Monsieur Loysel & moy allans aux grands iours de Poitiers, où ayans rencontré vn escolier Allemant, qui nous voulut entretenir en Latin, nous n'en entendions pas la moitié, ni luy de nous. Ce que ie cogneus à l'œil prouenir de ce qu'en parlant Latin il ne se pouuoit dispenser de la prononciation de son païs à nous incogneue, ni nous de la nostre. Aussi faut il que vous me confessiez qu'il y a quelque naïfueté en la prononciation de toutes langues, que l'on ne sçauroit representer dessus le papier. Ie le vous verifieray en peu de paroles sur le sujet mesmes du Latin. Prisciã en son premier liure remarque que Pline disoit que la lettre de L receuoit trois diuers sons, selon qu'elle se rencontroit diuersement auec vnes & autres lettres: y a il aucun de nous qui puisse maintenant sentir ceste diuersité de sons? Ie croy que Prisçian mesmes ne le sentoit pas, & que l'internalle des ans en auoit fait perdre l'vsage en son temps, veu qu'au faict de la prononciation de sa langue il alleguoit l'authorité de Pline. Le semblable est-il en nostre langue Françoise, en

laquelle il y a vne infinité de choſes qui tombent en noſtre parler, que nous ne ſçaurions figurer par eſcrit. Qu'ainſi ne ſoit, il n'y a lettre qui ſoit tant ſolemniſee, ny que nous mettions tant en œuure comme l'E. Or tout ainſi qu'il nous eſt familier, auſſi en auõs nous fait deux eſpeces; l'vn que nous appellons maſculin, l'autre feminin. Quant au maſculin, nous l'auons accommodé en trois ſortes, que je ne vous puis exprimer que par exemples, & encores à ceux qui ſont nourris en noſtre vulgaire. En la derniere ſyllabe de *René* vous y voyez vn ſon, vſez maintenant de ce mot de *cet* pour dire *Cet homme a fait cela*: vous y cognoiſſez vn autre air: paſſez à ce mot de *c'eſt*, comme quand nous diſons *C'eſt vn tres-grand homme de bien*, il y a vn ſon beaucoup plus eſleué qu'aux deux autres. Donnez tant de façons nouuelles qu'il vous plaira par voſtre orthographe à ces trois E maſculins, encores vous trouuerez vous court de voſtre opinion: & beaucoup plus en l'E feminin qui n'a qu'vn demy ſon entre nous, incogneu preſque à toutes autres nations, & neantmoins à nous ſi commun que ſoit en rime plate ou croiſee, il faut pour la grace que de quatre vers les deux ſe terminent en l'E feminin. Nous eſcri-

escriuons la derniere personne du pluriel, aux verbes de la premiere conjugaison par *ent*, comme ils *aiment*, *donnent*, *logent*, & autres. I'aduoüe que nous ne prononçons point l'N. Ce que Pelletier auſſi & Meigret cognoiſſans l'oſterent; ſe contentans de marquer ceſte troiſieſme perſonne par vne feminin comoint auec vn T, & diſent, *Aimet*, *Donnet*, *Loget & Bouget*. Preſuppoſez que leurs liures tombent entre mains des eſtrangers qui ne ſoyēt nourris en noſtre langue, s'aduiſeront ils de prononcer ceſte ſinon vrayement, ains par l'E plain & maſculin commun à toutes nations: & à tāt il y aura plus d'abſurdité prononçās ces mots de ceſte façon, que s'ils les prononçoyent à la Poiteuine auecques l'N. Menagez comme il vous plaira les lettres de L & N, que nous appellons mignardes, ie meurs s'il eſt en voſtre puiſſance de vous rēdre plus entendible par voſtre nouuelle orthographe, que nous par la noſtre ancienne, à ceux qui n'ont cognoiſſance de ces mignardiſes de lettres. Ie viēs à ces aduerbes qui tombent plus que ſouuent en noz bouches, *Diligemmēt*, *Bonnement*, *Ententiuemēt*, *Doucemēt*, *Mollement*, *Mignardement*, & vne infinité d'autres, il ne vous ſera poſſible de deſiguer par figure leur derniere ſyl-

labe, ainsi qu'elle est prononcee. Que nous ne prononcions *l'E* pur, i'en suis d'accord: il n'y a que le Picard qui le prononce, & par ceste prononciation on cognoist du premier coup qu'on est extrait de Picardie. Que nous le prononcions en *A*, comme Pelletier l'a voulu escrire (car il escrit *Doucement*, *Diligemmant*) ie le nie. Le seul mot de *Notamment* le vous fera paroistre, auquel vous cognoistrez combien *l'A* de *Tam* est prononcé d'autre façon que le *Ment*. C'est donc vne prononciation qui naist auec nous entre *l'A & l'E*, que l'on ne sçauroit en aucune façon que ce soit exprimer dessus le papier. A fin que ie ne passe sous silence que pendant que vostre vœu est de nous garentir d'vne extremité que vous estimez vitieuse, vous tombez en vn plus grand vice. Nous auons vne diphthongue *Oy* qui est nee auec nous, ou qui par vne possession immemoriale s'y est tournee en nature. Diphthongue dés pieça recogneuë estre nostre par les estrangers. Car ce docte personnage Erasme l'a sçeu fort bien remarquer en son liure de la Prononciation. Puis qu'elle nous est naturelle, & que l'estranger ne s'en est pas voulu rendre incapable, quelle faute a elle commise de puis pour

Les diphthongues oy & ay Fráçoises.

pour laquelle il la faille exterminer de la France? Au lieu d'icelle vous auez introduit vn *OE*, & au lieu de ce que nous disõs *Moy*, *Toy*, *Soy*, *Roy*, *Loy*, *Foy*, vous dirés *Moé*, *Toé*, *Soé*, *Roé*, *Loé*, *& Foé*. Ce n'eſt pas faire conformer l'orthographe à la prononciation, ains vouloir introduire vne nouuelle prononciation ſous ombre de voſtre nouuel orhographe. Ie voy bien qui vous induit à ceſte opiniõ. Vous eſtimez que *l'I* ſimple, ou *l'Y* Grec ne peuuent produire autre ſon conioincts auecque *l'O*, que celuy qui leur eſt naturel eſtant ſeparez. Qui le vous a dit? Le meſme y aux Grecs ne produiſit il point en Grece autre ſon que le ſien, quand lié & vny auec *l'O* micrõ on en fit vne diphthongue *ou*? Prononcez ceſt *y* ou ainſi que Lambin & les modernes font à preſent, du ſon de noſtre *V* François, ou comme les anciens faiſoyent en *I* Latin, vous ne trouuerez point que il face ceſt *ou*. Le Grec toutes fois ne le trouuera mauuais, & nous ſerons ſi enuieux encontre noſtre ancienneté, que nous n'admettions le fruict que nous rapporte l'*Y* Grec conioint auec noſtre *O*. Ie voy le ſemblable eſtre aduenu en la diphthongue de *ou*, au lieu de laquelle Monſieur de Baïf a

voulu inuenter vne lettre nouuelle sous ceste forme de diphthongue Greeque ου. On pourroit d'vne mesme liberté oster du Grec ces deux caracteres ου, si nous ostons la diphthongue *Oy* qui est nostre. Et à fin que ie vous monstre à l'œil que ce ne fust pas sans raison que noz ancestres en la diphthongue *d'Oy* employerent *l'Y* Grec, ie vous puis dire que c'est vn caractere qui a vn son particulier entre nous, non commun auec toutes autres nations, quand il est immediatement suiuy d'vne autre voyelle, & qui pour ceste cause merite à bonne raison d'auoir sa place en nostre Alphabet François, autant qu'autre lettre qui soit. Car de ces mots *Moy*, *Toy*, *Soy*, noz anciens firent vns *Moyẽ*, *Toyen*, *Soyen*, *Moye*, *Toye* & *Soye*. Comme nous voyons dans le Romant de la Rose, & autres vieux liures que nous auons depuis schangez en *Mien*, *Tien*, *Sien*, *Mienne*, *Sienne*. Ne nous estant resté de ceste antiquité que le mot de *Moitoyen*, que nous appropriõs aux mœurs, comme si nous voulions dire qu'il fust *Mien & Tien*. Mais combien que nous ayons perdu l'vsage de telles dictions, si est ce que les mots de

D'où viẽt le mot de Moitoyen.

de *Roy*, *Foy*, *Quoy*, & tels autres produisent *Royal*, *Loyal*, *Quoye*. Comme aussi voyons nous semblables deriuaisons aux verbes, comme d'*Ouir*, nous disons, *I'oye*, puis *I'oye*, de *Voir*, ie *Voy*, *Voye*, cõme quand on dict Dieu vueille que i'*Oye*, que ie *Voye*. Sçauriez-vous representer le vray son & energie de nostre prononciation en pas vn de ces mots, quand vous les escriuez en ceste façon *Loeal*, *Roeal*. *Quoée*, *I'oée*, *ie Voée*? C'est (pardonnez le moy si ie le dy) ou n'auoir point d'aureilles pour iuger, ou penser que nous n'en ayons point. Le mesme se rencontre en l'autre diphthongue, *Ay*, que vous eschangez en vn E pur: ne considerant pas que d'vn *I'ay*, vienne vn *I'aye*, d'vn *Bay*, vne couleur *Baye*, laquelle s'il vous aduient de rendre à vostre façon, vous en ferez vne *Bée*, qui est vne prononciation ridicule, & que i'appelle rois plus volõtiers vne baye & mocquerie, comme approchant plus d'vn mot de Bée du Berger de Maistre Pierre Pathelin, que de la couleur Baye que vous voudriez signifier. Vous voyez doncques que ces deux diphthongues *Oy* & *Ay*, n'ont pas esté introduites par noz anciens fortuitement ni sans raison, com-

me produisant certaines dictions que l'on ne pourroit autrement prononcer que sous les son que nous auons donné à la lettre *Y* comointe auec *O* ou *A*. Et mesmement qu'elle a ceste particularité naïfue entre nous autres François, qu'estant mise au milieu de deux voyelles en vn mot, elle produit vne prononciation (comme i'ay dit) non commune à toute autre nation, & que vous ne sçauriez designer par la plume pour en rendre l'estranger capable. Cela se voit en ces mots, *Citoyen*, *Moyen*, *Ioye*, *Ioyeux*, *Foye*, *Voye*, *Playe*, *Raye*, *Gaye*, *Saye*. Ie le vous representeray par exemple assez familier en ce mot Royer, si vous l'escriuez par vn I en forme de voyelle, vous en ferez trois syllabes *Roier*: si en forme de consonante, vous en ferez vn *Royer*, comme s'il estoit escrit par *G*, si en vostre maniere, vn *Rocer*: & soit lequel des trois qu'il vous plaira, ce n'est point ce que nous prononçons en y mettant la lettre *d'Y* Grec, qui nous fait vn son meslé, participant partie de la lettre *O*, partie de la lettre *E*, & ne tient ni de l'vne ni de l'autre, faisans de ce mot *Royer* deux syllabes tant seulement. Ie veux doncques dire & conclure qu'en vain voulez

voulez vous debouter nostre orthographe de sa vieille possession, si par vostre innouation vous ne profitez ni aux vostres ni aux estrangers: aux vostres, qui se trouuent beaucoup plus empeschez à dechifrer vostre nouuelle orthographe, que l'ancienne: à l'estranger, pour ne luy pouuoir figurer ce que porte nostre commune prononciation. Et si vous adiousteray (outre ce que ie vous ay discouru des deux diphthongues *Oy* & *Ay*) que vous corrigez plusieurs autres particularitez en nostre escriture sans raison. Considerons ces deux lettres (que les vns appellent mignardes, les autres molles) *L & N*, dont la premiere nous est commune auec l'Espagnol & Italien: la seconde auec l'Espagnol seulement. Celle la nous est representee par l'Espagnol par deux *LL*, par l'Italien par *GL*, comme vous voyez en ces mots *Gli figliuoli*. Ie vous supplie dites moy, y eut il iamais plus d'incertitude que celle que vous y apportez? Par ce qu'ostant nostre vieille orthographe, auez chacun de vous innoué diuers caracteres, esquels ie me trouue beaucoup plus empesché de trouuer le son mol de ceste lettre, que ie ne faisois auparauant. Or voyez auec quel soing & diligence noz ancestres nous

voulurent figurer ce son: car ils ne se contenterent pas d'accoupler les deux LL ensemble, mais deuant icelles adiousterẽt vn I en ceste façon ILL, pour monstrer que ceste L contient obliquement en soy vn I qu'il faut, si ainsi voulez que ie die, prononcer sans le prononcer. Par exemple, mettez ces trois mots en auant, *Baller*, qui signifie dancer, *Ballier*, qui veut dire nettoyer, & *Bailler*, qui est donner. Au premier, vous prononcez I fermement, au second vous prononcez le son de l'I entierement auec L, au troisiesme vous entreuescez l'I dedans L. Et c'est pourquoy ils retirerent cest I deuant les deux LL, pour monstrer qu'il ne le falloit pas prononcer auec vn si plein son qu'en *Ballier*, mais aussi qu'il ne le falloit pas oublier, comme en ce mot de Baller, où il n'estoit point inseré. Le semblable firent ils en l'N mignarde, que les Espagnols figurent par vne seule figure, nous par *Ign*, *Seigneur*, *Poignarder*, *gaigner*. Si vous dites *Seineur*, vous prononcez l'I pleinement auec l'N, si *Seigneur*, vous ne le dites qu'à demy. Or de ceste entrelas d'I & N auec le G, vous en auez fait l'N mignarde. Il n'est pas que il n'y ait quelque raison en vne ortho-

graphe

graphe que nous auons veuë autre fois en ce mot *d'Vn* que l'on escriuoit auec vn G au bout, lettre qui sembloit du tout superfluë, de quelque costé que l'õ vouluſt tourner sa pensee. Mais cela aduint pourautant qu'au parauant l'impression, aux liures que l'on escriuoit à la main, on cottoit les nõbres par leurs figures I. II. III. IIII. V. VI. VII. & ainsi des autres suiuans: & quand on commença de les cotter par leurs noms on adiousta à *l'Vn* le G pour oster l'equiuoque qui euſt peu aduenir entre ce mot & le nombre de sept, representé par sa figure de VII. Mais ce dernier point soit par moy touché en passant. A quel propos donc tout cela? Non certes pour autre raison, sinon pour vous monstrer qu'il ne faut pas estimer que noz ancestres ayent temerairement orthographié de la façon qu'ils ont fait, ni par consequent qu'il falle aisément rien remuer de l'ancienneté, laquelle nous deuons estimer l'vn des plus beaux simulachres qui se puisse presenter deuant nous, & qu'auant que de rien attenter au preiudice d'icelle, il nous faut presenter la corde au col, comme en la republique des Locriens: & à peu dire que tout ainsi qu'anciennement en la ville de Marseille ils executoyent leur

Pourquoy noz anciẽs escriuoyẽt *Vn* auec le G.

Qu'il ne se faut esloigner aisément de l'ancienneté.

leur haute iustice auec vn vieux glaiue enrouillé, aimans mieux vser de celuy-la, que d'en rechercher vn autre qui fust fraischement esmolu, aussi que nous deuons demeurer en nostre vieille plume: ie ne dy pas que s'il se trouue quelques choses aigres, l'on n'y puisse apporter quelque douceur & attrempance, mais de bouleuerser en tout, & par tout sens dessus dessous nostre orthographe, c'est à mon iugement gaster tout. Les longues & anciennes coustumes se doiuent petit à petit denoüer, & suis de l'opinion de ceux qui estimẽt qu'il vaut mieux conseruer vne loy en laquelle on est de longue main habitué & nourry, ores qu'il y ait quelque defaut, que sous vn pretexte de vouloir pourchasser vn plus grand bien, en introduire vne nouuelle, pour les inconueniens qui en aduiennent auparauant qu'elle ait pris son ply entre les hommes. Chose que ie vous prie prendre de bonne part, comme de celuy, lequel, combien qu'il ne condescende à vostre opinion, si vous respecte il & honore pour le bon vouloir qu'il voit que vous portez aux bonnes lettres. A Dieu.

A Mon-

A Monsieur Ramus, Professeur du Roy en la Philosophie & Mathematiques.

De la proprieté de ceste diction de *Sens* entre nous, d'où est venuë ceste maniere de parler *Sens dessus dessous.*

I'Attendois vne forte response de vous sur le discours de nostre orthographe, mais puis que n'y auez voulu bailler attainte, il aduiendra paraduenture que mes lettres tombans és mains de quelque autre, luy appresteront sujet de parler. Au regard de ce que me mandez que ne pouuez bonnement gouster ceste locution Françoise *Sens dessus dessous*: dont vous escriuant i'ay vté, vous n'estes pas le premier qui en a fait quelque scrupule: car ie voy plusieurs de ceux qui sont en reputation de bien dire, auoir doubté d'en vser dans leurs traductiõs: & au lieu d'icelle auoir mis tantost *Ce dessus dessous*, tantost *Ce que dessus dessous*. Toutesfois i'espere vous leuer fort aisémẽt de ce doubte, s'il vous plaist considerer combien ce mot de *Sens* nous est heureusement familier, quand nous disons que quelque *chose est de tel ou tel sens*. De ceste parole est venu que nous auõs aussi dit, qu'vne *Chose est sens dessus dessous*, & encores *Sens deuant derriere*, pour donner à entendre que ce qui deuoit estre dessus est dessous,

sous, & deuant ce qui est derriere. Ie croy que par ceste petite demonstration auez occasion d'estre satisfait. Quant est de moy, ie vous asseure que non seulement ie ne la reiette, mais au contraire i'estime que c'est vne maniere de parler fort riche, & qui n'a esté reiettee, que par ceux qui n'approfondirent iamais les richesses de nostre langue. A Dieu.

A Monsieur de Fonssomme.

Que nulle nation ne peut dire si elle prononce au vray la langue Latine, comme faisoyent les Romains.

VOus voulez que ie retourne à ma preimere Grammaire, ie le feray puis qu'il vous plaist. I'ay dit voirement que combien que nous ayons la langue Latine escrite selon sa naïfue orthographe, si croy ie que nulle nation ne prononce le Latin en son naïf. Ce que ne deuez trouuer estrange. Car si le Romain prononçoit autremẽt qu'il n'escriuoit, comme i'ay discouru par la lettre de Monsieur Ramus, comment est ce que de sõ orthographe vous pouuez recueillir la vraye prononciation? Ie franchiray le pas, & vous monstreray piece à piece comme chacun s'en faict accroire ainsi qu'il veut. Nous vismes en nostre ieunesse que les grands maistres du Latin prononçoyent le c coniоinct auec a & i en forme d's, puis peu de tẽps apres

La diuersité qui s'est encõtree

apres qu'ils le prononcerent comme le Grec: ne s'auisans pas que pour ne rẽdre l's inutile ils tomboyent en pareil vice, faisans tomber au son d'vne seule lettre ce que le Latin voulut exprimer par C & H. Pour ceste seconde opinion l'on disoit que l'Italien successeur du Romain faisoit le semblable en sa langue. Il est successeur immediat du Got. Qui me fait penser qu'il ne le faut pas aisemẽt tirer en exẽple. Quoy? S'il y a vne troisiesme opinion qui efface paraduenture ces deux autres? Car si le mot de *Cocus* se deuoit escrire par *Cus* ainsi que *Oculus* & *Arcus*, comme nous l'enseigne Prisciã en son premier liure; la rencontre de Ciceron est gosse & froide quand il rendit le salut au cuisinier deuenu Magistrat, *Et tu cace*, ou il failloit necessairement que ceste lettre de c liee auec l's, reçeut mesme prononciation comme auecques l'A. D'ailleurs pourquoy luy ferons nous exercer en ces deux voyelles E & I autre son qu'en ces trois autres A O V? Veu que le Grec en son χ, que les Latins representent sous leur C, vsa tout d'vn mesme son en toutes les voyelles, ie dy en αευιηο & ω. Et de ceste derniere

en la prononciation du C Latin.

opinion

opinion semble auoir esté Monsieur Ramus en sa grammaire Françoise, où il s'est contenté d'vn seul *C* conioinct auec toutes sortes de voyelles pour representer ce qu'ordinairement nous faisons auec *Q* & *V*. Car quant au *K* que l'on adiouste en l'Alphabet soit Latin, soit François, il n'y a homme si peu clair voyant qui ne iuge que c'est vne lettre inutile que l'on y a adiousteé sans propos. Venons au *G*, pourquoy prononçons nous mollement ces mots *Gnato, Ignanus, Ignarus*, si ce n'est à la Françoise? ou si ce *G* lié auec *N* produit ce son en céux la, pourquoy ne fait il le pareil en *Gneus*? Et finalement d'ou vient & que l'Allemant & l'Italien le prononcent fortement & d'vne autre sorte que nous? Il faut que ceux-la, ou nous, ayons tort, & n'y a nul qui puisse iuger de ce tort. Ie vous laisse qu'en ceste mesme lettre l'Allemant y apporte tout autre son en ces mots, *Guttur, Gaudeo, Gordius*, les prononçans par *Iuttur, Iaudeo, Iordius*. Ie vous laisse encores qu'il nous est impossible de dire si le Romain prononçoit le *G* és lettres de *E* & *I* autrement qu'en celles de *A, O, V*. Car quant à la lettre de *L*, où recognoistrez vous en

nous

nous les trois diuers sons que Pline luy attribuoit? Au regard du *Q* que nous faisons estre suiuy naturellement par vn *V*, d'où vient que nous prononçõs ceste *V* auec les lettres de *A E & I*, & non auec l'*O*? Et ie vous dy qu'il y a grande apparence que l'on le doit aussi bien en l'*A E & I* comme en l'*O*, si nous voulons rendre la rencontre de Ciceron de toutes parts accomplie en ce mot de *Coce*, dont i'ay parlé cy dessus: car si l'on prononçoit l'*V* en la derniere syllabe de *Quoque* adiuerbe, Ciceron manquoit d'vne lettre en son *Coce*. Vous me direz qu'il y a grande apparence que *Cocus* deust estre escrit *Coquus*, & prononcé *Coque*, comme venant de *Coquo coquis*, & ie vous respons que l'opinion de Prisçian estoit que ce mot se deuoit orthographier par vn *C*, & que les premiers & plus vieux Romains l'escriuans par vn *Quu*, ç'auoit est par vne licence, ainsi qu'en ces mots *Arqua* & *Oquulus* que la posterité auoit corrigee, escriuãt *Arcus Oculus*, *Cocus*. Ie viens à la lettre de *S*. Auquel des deux adiousterez vous plus de foy, ou à celuy qui la prononce comme deux *SS* quand elle est entre deux voyelles, *Cauſſa*, ou à l'autre qui en fait vn Z, *Cauza*? Le premier dit

dit que Ciceron en vſoit ainſi: l'autre qu'il a appris la ſeconde prononciation de main en mains. Pareille difficulté ſe rencontre en la lettre de *T*, laquelle au milieu d'vn mot nous transformons en *TC*. *Vitcium*, *Conuitcium*, *Planitcies*, hormis aux deux genitifs du nombre plurier de *Lis* & *Vitis*, où vous prononcez le *T* plainement. Pourquoy deſſous meſme lettre exerçons nous diuers ſons? Ramus prenant ceſte cõſideration en payement, puis quelques ans en çà, a voulu bannir de ſa langue ce *TC*, mais tout ainſi que ces genitifs *Litium* & *Vitium*, auſſi prononce-il *Planities*, *Conuitium*, & tous autres de meſme marque auec le *T* plain & naturel. En quoy il eſt encores repris de tous les autres Regens de noſtre Vniuerſité de Paris. Entant que touche la lettre *V*, il y a beaucoup plus d'obſcurité, ſoit que vous en vſiez ou comme d'vne conſonante, ou bien comme d'vne voyelle. Si en forme de conſonante, les anciens la prononcerent entre l'*V* & l'*F*, & plus approchant de l'*F*, ce que vous ne faites. Et de fait le meſme Priſcian (que i'ay cy deſſus allegué) expliquant ſa valeur dit, que ceſte lettre eſtant miſe au lieu d'vne

d'vne conſone auoit jadis à Rome pareils effets que le digamma Æolique, qu'ils figuroyent ſous deux *G* Grecs Ғ, & que les Æoliens auoyent nommé *Vau* de la lettre *V*, pour lequel *Vau* meſmement Iules Ceſar auoit voulu mettre la meſme figure Ғ, toutesfois que le long vſage ſurmonra ſon opinion. Or que la prononciation de ce *Vau* flechiſſe plus à l'*F*, qu'à l'*V*, la ſeule figure de ce digamma Æolic nous l'apprend. Car mettez deux Ғ Grecs enſemblement, vous en compoſez l'*F* Latine. Si vous prenez ceſte lettre de *V* en ſa vraye & originaire nature de voyelle, encore y ſerez vous plus empeſché de ſçauoir s'il la faut prononcer de la façon que nous vſons en France de noſtre *V*, ou bien cõme font les Italiens, Eſpagnols, Allemans, en *Ou*: la premiere opinion eſt fauoriſee d'vne raiſon qui n'eſt pas petite. Car l'on ne feit iamais de doubte que le ſimple υ des Grecs, ne ſe prononçoit ſelon la diphthongue Grecque ου. Or eſt-il que pour tranſplanter dans le Latin quelque mots Grecs eſcrits auec υ, ils choiſirent la lettre de *V*, comme nous voyons en ces dictions

Comme ſe pronõçoit anciennement dans Rome la voyelle V.

ὗς *Sus*, μῦς *Mus*, ὑπερ *Super*, ὑπέρβιος *Superbus*. Conſequemment il y a grande apparence de dire que *l'V* Latin ne ſe prononçoit, non comme *l'υ* Grec, ains auec la ſimplicité de ſon que nous le prononçons entre nous. Et de faict ſous meſme gage Denys Lambin Profeſſeur du Roy en la langue Greeque prononçant *l'υ* Grec luy donnoit meſme ſon comme nous faiſons à noſtre *V* François. Tournez maintenant le fueillet, vous trouuerez que quand les Romains voulutent faire Latins quelques mots Grecs qui portoyent la diphthongue *υ*, ils y employerent le meſme *V*, comme nous voyons en μῦσα *Muſa*, & autres. Si *l'V* ſe fut prononcé ainſi que le ſimple υ, il n'eſt nullement à preſumer qu'ils euſſent choiſi ceſte lettre pour repreſenter ce diphthongue. En ce diuorce d'opinions laquelle des deux prononciations iugerez vous la meilleure? De ma part ſi i'oſois en cecy aucunement interpoſer mes parties, ie ſerois pour la ſecõde. Par ce que ie voy toutes les nations de l'Europe incliner en ceſte opinion, & qu'il n'y a que noſtre France où l'on pronon-

prononce l'V comme nous faisons. Lequel concours de tant de volontez ensemble, n'est pas de petit effect & authorité en mon endroit. I'adiouste que combien que le Latin ne porte la diphthongue de *Ou*, toutesfois nostre langage Vvalon s'estant trans-formé en Romain que nous appellasmes Roman, & que nous apprismes plus des Romains les oyans parler, que par regles, ie voy que la plus grand partie de leurs mots, où se trouue l'V nous en auons fait vne diphthongue Françoise, comme nous voyons en ces mots; *Courir, Cour, Ours, Loup, Prou, Four, Tour, Sourd, Tourtre, Couppe, Doulx, Poulx, Poulser, Doubter, Poupee, Doubler Pouppe*, & infinité d'autres que l'on penseroit de prime face nous estre naturels François, combien qu'ils soyent empruntez de ces mots Latins, *Currere, Curia, Vrsus, Lupus, Multum, Furnum, Turris, Surdus, Turtur, Cuppa, Dulcis, Pulsus, Pulsare, Dubitare, Puppa, Duplicare, Puppis*. Qui me fait penser que les Latins n'ayans point ceste diphthõgue *Ou*, ils propõcerent l'V de la façon que nous le voyõs en ces mots, *Courir, Cour* & autres, & que le prononçant ainsi, noz vieux François à leur suite les ac-

cõmoderent à leur vsage au plus pres de la prononciation Latine. Et pour condescendre plus aisément à ceste opinion, il y a deux vers d'Ausone qui m'en asseurent presque de tout point, l'vn en l'epigramme, où s'estudiant de representer la puissance & valeur des lettres Latines, quand il vient à parler de celle de v, il dit.

Cecropiũ ignota notũs furiale sonans V.

Vers duquel se rapporte deux choses, l'vne qu'il n'y auoit nulle lettre Grecque qui se rapporta au son de l'V Latin. Par consequent que c'est errer de dire qu'il se prononça comme *l'υ* Grec. L'autre qu'Ausone eut begayé des aureilles de dire que la lettre de V rapportast vn son furieux, si on l'eut prononcé comme le nostre, qui n'est pas moins doux que l'ι & ι. Il faut doncques le rapporter à ceste ϒ. Chose que luy mesme dõne bien mieux à entendre en termes precis, quand en vne epistre qu'il escrit à Paulin, il l'accuse de ce qu'il ne receuoit aucune responce de luy, & apres s'estre ioüé diuersemẽt sur cela, il luy dit q̃ s'il estoit tant occupé qu'il ne peut, ou si desdaigneux qu'il ne voulut luy respondre, pour le moins qu'il se contẽtast de luy enuoyer vne lettre Latine, qui signifie *Non.*

Vne

Vna fuit tantũ qua respondere Lacones
Littera, & irato Regi placuere negãtes.

Par laquelle lettre il entendoit nommément l'V, qui se prononçoit en OV, lequel signifie *Non* en Grec en ce mot OV. Mais comme i'ay dit ailleurs c'est chose assez familiere aux langues de ne prononcer toutes les consonantes qui se trouuent à la fin des mots. Si i'estois iuge de ceste cause, ie serois pour ce party là; toutes fois vous voyez qu'il y en a d'autres de contraire aduis, comme i'ay cy dessus deduit. Disans en outre qu'il ne se faut arrester à l'authorité d'Ausone par ce que de son temps la prononciation du vray v auoit peu par succez de temps estre trans-formee en vn autre son par le moyen de la diuersité des peuples qui dés pieça couroyent parmy l'Empire de Rome. Ce que ie vous dy, est pour vous monstrer qu'il n'y a rien si certain en la proposition que soustenez, que l'incertaineté. Mais il y a quelques anciens Grammairiens (dites vous) qui nous ont enseigné la valeur des lettres. D'ou vient doncques ceste incertitude? Ie vous respõdray premierement que l'escriture n'est que comme l'image de la parole: & est impossible à vn paintre de pouuoir parfaictement

attaindre par son pinceau au naïf de celuy qu'il veut figurer en painture: combien doncques moins à nous, quand par noz plumes voulons representer vne chose qui n'a point de corps, ie veux dire la parole? D'ailleurs ie vous pourrois encore dire ce que ie disois maintenant d'Ausone, que parauenture ces Grammairiens ont exprimé les lettres selon le son qui s'estoit insinué entre eux par la corruption de leur siecle, & non selon la pureté qui estoit lors, que la repub. de Rome florissoit en son bien parler. Car pour bien dire il semble que les Grammairiens viennent touſiours apres que les langues ont pris leur perfection. D'autant que ceux qui font profession de bien parler, estiment chose trop basse de vouloir donner regles de la Grammaire, ou biẽ ils ne s'en aduisent pas, ains se gouuernent selon l'vsance commune. Ce qui aduint par expres dans Rome, où vous ne trouuerez nul Grammairien lors de la fleur de la langue, & long temps a pres, comme furent vns Seruius, Priscian, Donat, Diomede, Phocas, Agrestius, Caper, Probus, & le dernier Laurent Valle. Car quãt à ceux qui sont solemnisez par Suetone au liure qu'il a expressement dedié pour ceſt effect, ce n'estoyent pas

Les Grammairiens se font apres que les lãgues sont paruenues à leur perfection.

tels

tels Grammairiens que ceux dont nous parlons auiour d'huy, ains comme censeurs, auoyent charge sur les liures que l'on diuulgoit, corrigeans les dictions foibles en autres plus metables, ainsi que nous apprenons de Quintilian en son premier liure. Par ce que les reigles leurs estoyent trop familieres & si domestiques, qu'ils eussent pensé apprester à rire, s'ils en eussent voulu faire des liures. Et depuis par succession de temps se diminuant l'honneur de la langue Latine, ceux qui succederent à ces premiers estimerent qu'il falloit rediger en preceptes ce qui estoit de la Grammaire, pour seruir de guide aux autres. Mais ce fut lors que la beauté & naïfueté de la prononciation, aussi bien que du langage, auoit pris coup & que la langue Latine ne se trouuoit plus que dans les liures. Partant ne m'alleguez ces Grammairiens au sujet que nous discourons. Ausquels toutes fois i'adiousterois quelque foy & creance, s'ils eussent sceu si bien exprimer chaque charactere par leurs plumes, cõme ils les representoyẽt en parlant. C'est en somme ce que i'auois à respondre à voz lettres : si biẽ ou mal, ie vous en fais iuge. Tant y a que si ie suis fol en ceste endroit, ie le pẽse estre auec raison. A Dieu.

A Monsieur le General d'Estournet.

Il recommande vn sié amy au General d'Estournes.

POur-autant que ces iours passez Monsieur Belut vostre Procureur est allé de vie à trespas, & qu'il vous en faut choisir vn autre, ie me suis aduisé de vous escrire la presente en faueur de Monsieur Chanueau: il est homme de bien, & tel que ie m'asseure qu'aurez contentement de luy: & encores que ie ne face doubte qu'vne simple lettre venant de sa part seroit d'aussi & plus grand merite enuers vous, que mes recommandations, pour estre homme qui se recommande de soy-mesme & que vous cognoissez fort bien, pour l'auoir puis n'agueres traitté en vostre logis auec moy, si est-ce que par vn droit de priorité, & comme ayant la premiere hypotheque sur vous, ie me suis ingeré d'en faire la premiere requeste; laquelle m'estant par vous enterinee, ce me sera vn surcroist d'obligation pour vous obeïr en toutes choses où il vous plaira m'employer. A Dieu.

A Mon-

A Monsieur de Tiard, Seigneur de Bissy.

Sommaire recueil des mœurs du Roy Louys vnziesme.

IAmais courtoisie ne se trouua qui n'ait esté suiuie d'vne recompense en vne ou autre sorte, & quelque fois lors que moins on y pense. A quel propos cela? Pour vous dire qu'il y a quatre ou cinq iours, que passant deuãt la maison de l'vn de mes compaignons, ie le voulus visiter: & apres auoir fait quelques tours dans sa sale, ie demande de voir son estude. Soudain que nous y sommes entrez, ie trouue sur son poulpitre vn vieux liure ouuert. Ie m'enquiers de luy dequoy il traitoit. Il me respõd que c'estoit l'histoire du Roy Louys vnziesme, que l'on appelloit la mesdisante. Ie la luy demande d'emprunt, comme celle que ie cherchois, il y auoit long temps, sans la pouuoir recouurer. Il me la preste. He vrayement (dy ie lors) ie suis amplement satisfait de la visitation que i'ay faite de vous. Ainsi feusse ie promptemẽt payé de tous ceux qui me doiuent. I'emporte le liure en ma maison, ie le lis & digere auec telle diligence que ie fais les autres. En vn mot, ie trouue que c'estoit vne histoire en forme de papier iournal, faite d'vne main peu industrieuse, moins diligente

& non partiale, qui n'oublioit rien de tout ce qui estoit remarquable de son temps. Tellement qu'il me sembla qu'il n'y auoit que les mesdisans qui la puissent appeller mesdisante. Appellez vous mesdisance en en vn historiographe, quand il vous estale sur son papier la verité toute nuë? Nul n'est blecé que par soy-mesme. Le premier scandale prouient de celuy qui fait le mal, & non de celuy qui le raconte. Ie pensois auparauant que ceste autheur se fust seulement voüé à la recherche des vices de Louys vnziesme. Il n'en est rien: ayant d'vne mesme balance pesé les vertus & vices ensemble. Mais s'il vous plaist rechercher l'histoire mesdisante de ce Roy, vous la trouuerez vrayement & sans hypocrisie dans Claude Seeissel en l'Apologie de Louys douziesme, où il met sa vie au parangon de tous les autres Roys de Frãce: & quand il arriue à celle de Louys vnziesme, croyez qu'il fait vn fort bel inuentaire de ses mœurs. Au contraire Philippe de Commines fait profession expresse de le celebrer, voire le mettre à la veuë de tous les Princes, pour leur seruir d'exemple, ainsi que Xenophon vn Cyrus, tous deux certes grands personnages: cestuy-la Eueſque de Marseille, & qui

Phillippe de Cõmines & Claude Seeissel sur vn mesmesujet de Louys vnziesme escriuẽt choses diuerses.

par

par plusieurs beaux liures qu'il a faits, mesme celuy de nostre loy Salique, a monstré combien il auoit de bon sens: cestuy seigneur de marque qui auoit de son temps bonne part à toutes les affaires d'estat de nostre Royaume. Voyez doncques quelle foy hiſtoriale nous pourrons recueillir de ces deux autheurs. Et neantmoins l'vn & l'autre a dit verité. Car comme Dieu balance en nous les vertus par le contre-poix de noz vices, pour ne nous rendre du tout accomplis, aussi est il vray que ce Roy se rendit autant considerable en ses vices, comme en ses vertus, s'estant en l'vn & l'autre point attaché aux extremitez. Or entendez ie vous prie quel fruit i'ay tiré tant en bien qu'en mal de ces deux autheurs. Ie trouue en ce Roy vn esprit prompt, remuant & versatil, fin & faint en ses entrepriſes, leger à faire des fautes, qu'il reparoit tout à loisir au poix de l'or, Prince qui sçauoit par belles promesses donner la muse à ses ennemis, & rompre, tout d'vne suite, & leurs coleres, & leurs desseins: impatiét de repos, ambitieux le possible, qui se iouoit de la Iustice selon que ses opinions luy commandoyent, & qui pour paruenir à son but n'espargnoit rien ni du sang, ni de la bourse de ses sujets; & ores qu'il

feit contenance d'estre plein de religion & de pieté, si en vsoit-il tantost selon la commodité de ses affaires, tantost par vne superstition admirable; estimant luy estre toutes choses permises, quand il s'estoit acquité de quelque pellerinage. Brief plein de volontez absolues, par le moyen desquelles, sans cognoissance de cause, il appointoit & desapointoit tels officiers qu'il luy plaisoit: & sur ce mesme moule se formoit quelque fois des fadaises & sotises dont il ne vouloit estre desdit. Comme quād il se feit apporter tous les oiseaux caquetoirs de Paris en sa chambre, pour se dōner plaisir de leur iargon. Mœurs & façons de faire qui luy cuiderent vne fois couster la perte de son Royaume, quand sous le masque du bien public, les Princes se liguerent encontre luy, & qu'il se veit au dessous de toutes affaires à la iournee de Montlehery: toutes fois apres auoir quelque peu respiré par le bon seruice que luy feit le Parisien, il dissipa sans coup ferir tous leurs conseils. Et depuis donna tel ordre à ses affaires par vne habilité d'esprit qui luy estoit familiere, qu'il rompit, par interposition de personnes, la force & l'orgueil du Bourguignon son ennemy formel & iuré: annexa à la couronne,

par

par l'entremise de quelques vns, le Comté de Prouence : se pourchassa des pretensions sur l'estat de Bretaigne, lesquelles vrayssemblablement il eut fait reüssir, s'il n'eust esté preuenu de mort. A maniere que se trouuans toutes ces meslanges de bien & mal en vn sujet, ce n'est point sans occasion que ce Roy ait esté extollé par quelques vns, & par les autres vituperé. Voila ce que i'ay peu recueillir en brief de toutes ses actions. Mais tout ainsi que les abstracteurs de quinte essence, ayans alambiqué pour la premiere fois l'eauë de vie du vin, la rectifient puis apres par vn second alambic, d'où ils tirent vn esprit plus subtil, aussi de tout ceste abregé ie tire vn discours plus haut. Ie voy au bout de tout cela vn iugement de Dieu, qui courut miraculeusement dessus luy Car tout ainsi que cinq ou six ans auparauant son aduenement à la couronne, il auoit affligé le Roy son pere, & qu'il se bannit de la presence de luy, ayant choisi pour sa retraite le Duc de Bourgongne, qui estoit en mauuais mesnage auec nous, aussi sur son vieil aage fust il affligé, non par son fils, ains par soymesmes, en la personne de son fils, qui n'estoit encores capable pour sa grande ieunesse de rien attenter contre l'estat de son

Iugement de Dieu qui courut sur le Roy Loys vnzieſme.

de son pere. Tellement que pour le rendre moins habile aux affaires, il ne voulut qu'en son bas aage il fust institué aux nobles exercices de l'esprit : & encores le confina au chasteau d'Amboise, l'esloignant en ce qui luy estoit possible, de la veuë de sa Cour. Dauantage ayant excessiuement affligé son peuple en tailles, aides & subsides extraordinaires, & tenu les Princes & grands seigneurs en grandes craintes de leurs vies, ainsi que l'oiseau sur la branche. (Car nul ne se pouuoit dire asseuré, ayant affaire auec vn Prince infiniement diuersifié.) Aussi sur le declin de son aage, commença-il à se desfier de tous ses principaux sujets, & n'y auoit rien qui l'affligea tãt que la crainte de la mort. Faisant és recommandations de l'Eglise plus prier pour la conseruation de sa vie, que de son ame. C'est la plus belle Philosophie que ie rapporte de son histoire. Ie dirois volontiers, que les historiographes se donnent la loy de faire le procez aux Princes: mais il faut que ie passe plus outre & adiouste, que les Princes se le font à eux-mesmes. Dieu les martelle de mille tintoins, qui sont autant de bourreaux en leurs consciences. Ce Roy qui auoit faict mourir tant de gens, ainsi que sa passion

passion luy en dictoit les memoires, par l'entremise de Tristan l'Hermite, luy mesme estoit son triste preuost; mourant d'vne infinité de morts le iour auant que de pouuoir mourir, estant entré en vne generale deffiance de tout le monde. Ceste cy est vne belle leçon que ie souhaite estre emprainte aux cœurs des Rois, à fin de leur enseigner de mettre frain & modestie en leurs actions. Commines fera son profit de la vie de ce Roy pour monstrer auec quelle dexterité il sceut auoir le dessus de ses ennemis: & de moy toute l'vtilité que i'en veux rapporter sera, pour faire entendre comme Dieu sçait auoir le dessus des Roys quand il les veut chastier. A Dieu.

A Monsieur de Marilhac seigneur de Ferrieres Conseiller du Roy & Maistre ordinaire en sa chambre des Comptes de Paris.

Sommaire discours de la fortune de Iacques cœur.

IL est ainsi comme vous le dites: ie ne pense point que la France iamais ait porté homme, qui par son industrie, sans faueur particuliere du Prince, soit paruenu à si grands biens, comme Iacques Cœur. Il estoit Roy, Monarque, Empereur en sa qualité. Et tout ainsi

Iacques Cœur & le Connestable de Luxebourg.

que l'on descouure la grandeur de la vieille Rome par ses ruines, aussi pourroy ie dire le semblable de cestuy-cy. Ie dirois volontiers que ce grand Connestable de Luxembourg, sous Louys vnzieſme, estoit vn autre Iacques Cœur entre les Princes, & Iacques Cœur, sous Charles septieſme entre les gens de moyenne condition, estoit vn autre Connestable de Luxembourg. L'vn & l'autre commanderent quelquefois aux Princes, se maintindrent diuersement chacun endroit soy en leurs grandeurs, en fin receurent le guerdon dont la fortune iournaliere recompense ordinairement les plus grands: celuy la par vne mort honteuse, cestuy par vne amende honorable, & perte generale de ses biens. Toutesfois ni l'vn ni l'autre ne furent si mal appointez, que leur posterité ne se soit trouuee grande. D'autant que le Connestable de Luxembourg euſt vne fille de son fils aiſné, laquelle depuis alliee par mariage auec l'vn des premiers Princes de France, laiſſa vne infinité de grands biens: & Iacques Cœur euſt auſſi vne petite fille, qui pour la grandeur de ses biens fut conionte par mariage auec l'vne des premieres familles de Paris. Or quant à son procez, ſi les Iuges n'y euſſent

passé,

passé, ie dirois presque que c'estoit vne calomnie, mais ie ne mentiray point quand ie diray que la jalousie des grãds qui estoyent pres de Charles septiesme luy trama ceste tragedie. Les principaux chefs de son accusation estoyent, qu'il auoit fait transporter dans ses galeres des armes en Egypte, dont il auoit fait present au Souldan, qui depuis en auoit obtenu victoire en contre les Chrestiens : qu'il auoit fait empoisonner Agnes Sorelle (c'est celle que noz Annales appellent la belle Agnes) que dés l'an mil quatre cens vingt neuf (voyez où l'on alloit rechercer ces fautes, car son procez luy fut fait en l'an mil quatre cens cinquante) estant personnier & compagnon à la ferme des monnoyes de Bourges, il auoit fait forger escus à moindre prix & alloy, comme de lxxvj. lxxxiiij. & lxxxix. pour le marc, & à quatorze & xv carats, cõbien qu'il les deust auoir forgez à lxx. escus pour marc. & dix & huict carats pour escu: & par ce moyen y auoit eu gaing de xx. & xxx. escus pour marc, au lieu de dix. Plus, qu'en l'an mil quatre cens xlvj. la galere de S. Denys à luy appartenant, estant en Alexandrie sous la conduite de Michelet Tainturier, patron d'icelle, vn ieune enfant Chrestien de l'aage de xiiij.

Causes pour lesquelles Iacques Cœur fut cõdamné.

xiiij. à xv. ans. de la terre de Preteian, detenu esclaue, s'estoit venu rendre à ceste galere, & prosterné à deux genoux deuant ce patron, criant, *Pater noster. Aue Maria*, & protestant qu'il vouloit viure & mourir Chrestien : duquel le patron ayãt compassion, l'auroit chargé dãs son vaisseau, & emmené en France. Chose qui n'auroit esté trouuee bõne par Iacques Cœur, qui l'auoit fait ramener à son maistre, craignant que si le Souldan en eust esté aduerty, il n'en eust esté courroucé contre luy. Tellement que l'enfant estant ramené, auroit de rechef abiuré le Christianisme. Il y a quelques autres charges, mais celles-cy sõt les principales de son procez, pour lesquelles par arrest donné par le Roy Charles septiesme en son grand Conseil, au Chasteau de Lusignen le xxv. de May, mil quatre cens cinquante & trois, il fut condamné en cent mil escus, pour la restitution des choses mal prises au Roy, & trois cens mil escus d'amende, & ses biens declarez acquis & confisquez au Roy és lieux où confiscation auoit lieu : & declara le Roy qu'il luy remettroit la vie, par ce qu'il en auoit esté prié par le Pape. Ce neantmoins qu'il seroit inhabile à tenir offices Royaux. Et portoit l'Arrest en

ces

ces termes, *Qu'il estoit condamné a faire amende honorable en la personne du Procureur general, nuë teste, sans chaperon & ceinture, à genoux, tenãt en ses mains vne torche ardente de dix liures de cire: & en disant que mauuaisement, indeuëment & contre raison, il auoit enuoyé des harnois & armes au Souldan ennemy de la foy Chrestienne, & fait rendre aux Sarrazins le susdit enfant, & transporté grande quantité d'argent.* Iugez, ie vous prie, si ie l'ay mal à ptopos appellé Monarque en sa qualité, veu que d'vn costé l'vn des principaux chefs de son accusation estoit pour quelque correspondance qu'il auoit euë auecques le Souldan d'Egypte: & que d'vn autre, le Pape se rendit intercesseur enuers le Roy pour luy remettre la vie. Et qui est histoire plus admirable & dõt ne se trouue la semblable? soudain qu'il fut condãné, estant au dessous de toutes affaires, il trouua soixante ou quatre vingts hommes ses anciens seruiteurs, qui en luy faisant seruice estoyent paruenus à grands biens, chacun desquels luy presta mille escus, pour supporter plus doucement son infortune, pendant qu'auecques le temps il trouueroit moyen de se rehabiliter en ses biens, sous le

sous le bon plaisir du Roy. Prest non fondé sur autre hypotheque que sur la memoire des plaisirs qu'ils auoyent receus de luy, quand il auoit le vent en pouppe. N'estant chose moins esmerueillable qu'vn simple citoyen durant sa prosperité eut fait tant de creatures, que de voir tant de creatures auoir recogneu leur bienfaiteur au temps de son aduersité. Somme, ie veux dire que c'estoit en sa qualité vn autre Roy Alexandre, qui auoit produit plusieurs Roys. Au demeurant pour ne vous laisser rien de ce qui appartient à son histoire, & luy seruir d'vn Quinte Curse, ie trouue qu'il eut quatre enfans, Messire Henry qui fut Archeuesque de Bourges, Rauault, Geofroy & Perrette Cœur, laquelle auoit esté mariee à Iacques Trousseau seigneur de Marueil & de S. Palez dez l'an mil quatre cens xlvij. à laquelle en faueur de mariage ses pere & mere auoyent baillé la somme de dix mille liures, moyennant laquelle somme elle renonça toutes successions futures de pere & mere & de ses freres. L'arrest ne fut si tost prononcé contre luy que l'on procedast par voye de saisie & arrest sur vne infinité de biens meubles & immeubles à luy appartenans, dont la plus grand'part fut exposee en vente. Et ceste com-

commission baillee à Iean Briçonnet citoyen de Tours, Depuis il brisa les prisons, qui ne luy estoyent pas, à mon iugement, trop fermees, puis que l'on auoit ce que l'on desiroit de luy, & quelque temps apres decceda. Nous trouuons aux regiſtres de la chambre des Comptes de Paris, la compoſition que le Roy Charles ſeptieſme fit auec Ranault & Iacques Cœur ſes enfans, qui eſt du cinquieſme Aouſt 1457. par laquelle il leur remet les maiſons de Bourges, & des enuirons, enſemble celles de Lyon, auec les mines d'argent, plomb & cuiure de la montaigne de Pompalieu & de Coſme, & le droit que le Roy auoit és mines de Sainct Pierre le Palu & de Ioz de la montagne de Tarare, auec les vtenſiles, terriers & regiſtres, ſans aucune reſerue, fors du dixieſme & ancien droict. Leur cede encores les biens meubles & debtes actiues du defunct, leſquelles n'eſtoient encores venuës au profit du Roy ou de ceux auſquels il en auoit diſpoſé, ſauf & auſſi reſerué les biens qui eſtoyent à Tours, ou autres eſquels Briçonet auoit eſté commis & quelques autres particulieres debtes deuës par des Seigneurs courtiſans, plus amplement mentionnees dans ceſte compoſition, à la charge

Compoſitiõ des enfans de Iacques Cœur auec le Roy Charles ſeptieſme.

que

que Rauault & Geofroy Cœur seroyent tenus d'acquiter le Roy de toutes les debtes passiues en quoy Iacques Cœur pouuoit estre tenu. Et aussi qu'ils renonçoyent à tous les biens saisis & mis en la main du Roy, encores qu'ils eussent pretendu les aucuns auoir appartenu à leur mere. Cecy me fait souuenir de ceux qui desmenagent, lesquels en desmenageant recognoissent beaucoup plus la quantité de leurs meubles, que lors qu'ils estoyent en bonne ordonnance dedans leurs maisons, aussi par ceste composition, qui estoit comme vn desmenagement, du reste des grands biens de Cœur, l'on peut presque recueillir quelle fut l'inestimable grandeur de ses facultez. A Dieu.

A Monsieur de Marilhac, seigneur de Ferrieres.

pourquoy nous disós *Chaperonner*. pour *Bõneter*: & aussi d'où vient qu'on fait quitter la

LA particularité de l'arrest de Iacques Cœur, portant qu'il feroit amende honorable sans chaperon, & sans ceinture, m'a fait ramenteuoir ie ne scay quoy de l'ancienneté de la France, dont il me plaist vous entretenir par la presente, pendant que vous vous dispensez dans Ferrieres d'entretenir voz pensees auecques vos arbres.

Quant

Quant est du mot de Chaperon, il est certain que noz anciens en vsoyent au lieu de Bonnets qui sont entre nous en vsage. D'ou vient que nous disons encores *Chaperonner*, pour *Bonneter* : & que nous auons emprunté de noz ancestres ce vieux adage, *Deux testes en vn chaperon*, quand deux personnes s'entendent. Ainsi l'arrest de Iacques Cœur portoit qu'il feroit amende honorable nuë teste, & sans chaperon. Ce qui se practique ordinairement contre tous ceux qui souffrent pareille condamnation: mais d'y auoir adiousté *sans ceinture*, ie ne l'ay iamais leu en vn autre arrest, au moins qu'il m'en souuienne. Pourquoy doncques estimerons nous que ce mot y fut adiousté? Ie le vous diray, & voyez si ma diuination sera alloüable. Noz anciens estimoyent qu'en la ceinture gisoit la remembrance generale de tous noz biens. Il faut que nous soyons logez, que nous sustétions par alimens nostre corps, que nous serrions les deniers dont voulons aider le commun cours de nostre vie, que trauaillons selon la diuersité des estats ausquels nous sommes appellez, qui d'vne espee, s'il fait profession des armes, qui de la plume, s'il est homme de robbe longue. C'est pourquoy noz bons

ceinture à celuy qui fait cession de biens.

bons vieux peres considerans ce qui estoit de leur necessité, & non de piaffe, portoyent penduës à leurs ceintures leurs clefs (pour entrer dedans leurs maisons) leurs cousteaux (pour s'en aider à la table) leurs bourses ou gibecieres (pour y mettre leur argent) & encores leurs espees ou escritoires, selon la diuersité de leurs vacations. Et de là vint pareillemẽt que quand vn homme vouloit faire cession de biens, il estoit contraint deuant la face de son Iuge quitter sa ceinture (ce qu'encores nous practiquons auiourd'huy) non point pour le noter d'infamie, ains pour denoter par sa ceinture la figure de toute la commodité de ses biens. Mon opinion est dõcques, quand on mit *sans ceinture* à Iacques Cœur, que c'estoit pour exprimer d'auantage, qu'on entendoit le denuër de tous biens. Le mot de confiscation l'emportoit (me direz vous) auec les grandes & excessiues amendes. Le mesme arrest portoit biẽ *nuë teste*, qui estoit assez expliquer ce qu'on vouloit dire: & toutes fois on y adiousta tout de suite, *& sans chaperon*, par vne abõdance de paroles qui sembleroit estre superfluë. Pourquoy n'auroit l'on peu faire le semblable en adioustant ces mots,

sans

sans ceinture? Et puis dites que ie ne sois pas vn grand faiseur de commentaires. Ie m'asseure que ne demeurez sans repliques, estant maintenant de grand loisir en voſtre maison des champs: Mais ie vous declare que si ne prenez ceſte explication pour bon & loyal payement, ie vous abandonneray ma ceinture, & feray pour ce regard ceſſion de biens enuers vous. A Dieu.

A Monſieur de Marilhac, ſeigneur de Ferrieres.

Il ſe gauſſe par ceſte lettre auec le ſieur de Marilhac.

VOus me faites deuenir grand chaſſeur: les autres tracaſſent par les champs, par les bois, par les broſſailles, depuis le matin iuſques au ſoir, le plus du temps ſans rien prendre; & moy penſant en mon eſtude chaſſer ſeulement à mes liures, vous m'auez fait prendre deux lieures. n'eſtimez pas pour cela en tirer recompenſe de moy. Encores que ie ne ſois de l'ordre des freres Mineurs, ſi fay ie eſtat d'en eſtre quitte pour vn grand mercy. A Dieu.

LE QVATRIESME LIVRE DES LETTRES D'ESTIENNE PASQVIER.

A Monsieur de Fonssomme.

Commencemẽt des troubles de la France.

IE vous raconte vne Metamorphose fort bizarre. L'Empereur Charles, qui tout le temps de sa vie auoit fait vœu & profession admirable des armes, s'est depuis quelques mois en çà confiné en vne religiõ, où il meine vie solitaire, s'estant desmis de tous ses Royaumes & païs sur le Roy Philippe son fils. En contr'eschange, le Pape qui dés le temps de sa ieunesse auoit fait contenance d'vne religion tres austere, & qui (comme l'on dit) auoit introduit en l'Italie l'ordre des Theatins, est deuenu nouueau gendarme soudain qu'il a esté appellé à la Papauté.

Papauté. Le Capitaine Carafe son neueu a esté par luy fait Cardinal, lequel il a enuoyé soudain apres par deçà pour apporter au Roy, non les clefs de sainct Pierre, à fin de nous ouurir la porte de Paradis, ains l'espee de sainct Paul. Vous estimez que ie me mocque. Il a fait voirement present au Roy d'vne fort riche espee: & quant & quant l'a conuié au recouurement de l'estat de Naples, qui est le ioüet des Papes, & amusoir des Princes estrangers. Ce n'est pas cela qui le picque, ains l'enuie qu'il a de reintegrer les siens dans les biens de Melphe, dont ils ont esté dés pieça spoliez par l'Empereur. Il promet de fournir gens & argent à ceste entreprise. Messieurs de la maison de Guise tiennent la main à ceste nouuelle legation comme ayans, ce leur semble, part à la querelle. Que vous diray ie plus? Monsieur de Guise est destiné Lieutenant general du Roy pour ce voyage: toute la fleur de la noblesse de Frãce se prepare à sa suite. Chacun y court à l'enuy: Mõsieur le Cõnestable seul ne s'en peut resoudre, & dit haut & clair, que nous irons tous à cheual, pour nous en reuenir à pied. On se mocque de sa Philosophie, qui n'est pas peut estre vaine. Par ce que ie ne voy point qu'Italie nous ait seruy d'autre

Voyage du Seigneur de Guise en Italie à la semõce du Pape Paule Theatin.

L'Italie tombeau des François, & pourquoy

chose que de tombeau, quand nous l'auons voulu enuahir. Ceux qui nous facilitent du commencement le chemin pour la cõmodité de leurs affaires, saignent apres du nez. Ils sont bien aises de mettre les choses en desordre, pour paruenir à vne bõne paix auec ceux qui les affligeoyent. S'ils voient vn heureux succez en nous, les Potentats se lignent ensemblemẽt, ne voulans pas aisément permettre qu'vn grand Roy de France preche voisin de l'Italie, y mette le pied. Brief tout ce nouueau conseil ne nous promet rien de bon. Suspendons nostre iugement iusques à ce que nous voyons quelle sera la catastrophe de ce beau ieu. Ie ne faudray de vous mander comme les choses se passeront quand i'auray messager en main. Escriuez moy s'il vous plaist, quel iugement on en fait à Basle : & si ce nouueau remuement de mesnage ne met point la seigneurie de Berne en cerueille.
A Dieu.

A Monsieur de Fonssomme.

Suite du voyage.

NE le vous auoy-ie pas bien escrit? Iamais prophetie ne fut plus vraye que la mienne. Entendez maintenant quelle issuë a eu ce voyage, & quels

quels effets il a produit. Soudain que Monsieur de Guise a passé les Monts, ores qu'il pensast que toutes choses luy deussent rire, si est-ce que descheu de son esperance il a trouué le Pape tout refroidy. Tellement qu'ils ont commencé d'entrer en vne taisible desfiãce les vns des autres. Cela a esté cause que les affaires ont commencé de se tirer en longueur. Vous entendez par là quelle en a peu estre la suite. Car il n'y a rien qui mate tant le François que la longuerie. Oster luy vne victoire prompte des mains, vous obtenez sans coup ferir la plus grande partie de la vostre. Ce temps pendant le ieune Roy Philippe pour nous reuoquer de ceste entrepriſe pratique tout le meſme conſeil que Scipion à l'endroit d'Annibal. Il met le ſiege deuant la ville de S. Quentin, qui eſtoit à noz portes. Monſieur le Conneſtable s'eſtant tranſporté pour la renforcer de gens, viures & munitions, eſt mis en route, & pris le iour de S. Laurent auec Monſieur de Montpenſier & le Mareſchal de ſainct André. Pluſieurs Princes & grands ſeigneurs tuez, meſmes Monſieur d'Anghien. Trois iours apres a eſté deſcouuerte vne aſſemblee qui ſe faiſoit en la ruë ſainct Iacques dãs Paris vis à vis du college du Pleſſis,

Nature du François.

Iournee de S. Laurent.

Preſches deſcouuertes dans

la ville de Paris le iour sainct Laurent. 1557.

en laquelle y auoit vne infinité de nobles tant hommes que femmes, & autres du menu peuple, faisans lors leur preſche & prieres, en la maniére de Geneue, dont la plus grande partie a eſté priſe, auec vn grand ſcandale & eſmotion populaire. A la ſuite dequoy l'Eſpagnol ſix ſemaines apres a pris ſainct Quentin. Hen. & le Caſtellet en Picardie. Cela a eſté cauſe de rappeller Monſieur de Guiſe, lequel à ſon arriuee a fait deux exploits fort memorables. Car d'vn coſté il a repris Calais, qui auoit eſté occupé par les Anglois dés le regne de Philippes de Valois, & quelque peu apres Tionville, que l'on eſtimoit auparauant imprenable. Qui nous a fait regaigner beaucoup de la reputation que nous auions perduë par la iournee de ſainct Laurent, que les courtiſans appellent deſaſtre. Le Roy ce pendant plus faſché d'auoir perdu la preſence de Monſieur le Conneſtable & du Mareſchal de ſaint André, que de toutes ſes autres pertes, a braſſé vne paix à telle condition que l'Eſpagnol a voulu. Laquelle a eſté en fin concluë ſous pactes grádement deſauátageux. Car outre pluſieurs particularitez que ie n'ay entrepris de vous eſcrire, on a par les capitulations rendu à Monſieur de Sa-

Iournee de S. Quentin.

Beaux ſuccez du Duc de Guiſe.

Paix faicte auec l'Eſpagnol.

de Sauoye ses païs de Piedmont & de Sauoye, fors quatre ou cinq places : au Roy Philippe Mariembourg, Montmedy, Yuoy, Donvilliers, Tionville: aux Genenois l'Isle de Corse. A nous pour toute chose sainct Quentin, Hen & le Castellet. Vray qu'au bout de tout cela l'on a conclud deux mariages : l'vn de la fille aisnee du Roy auec le Roy Philippes, l'autre de Madame Marguerite sœur du Roy auec le Duc de Sauoye. O à la mienne volonté que nous fussions demourez dans la trefue de cinquante cinq, sans la rompre, & que ceste espee fatale à nous enuoyee pour mettre tout en combustion, fut demeuree en son fourreau dedans la ville de Rome. Ceste paix n'a peu estre bien gouste e par plusieurs, qui dient que nous auions fait vn traité, comme si iamais l'on ne deuoit auoir guerre, & que les hommes fussent immortels, ou bien leurs volontez perpetuellement stables. Ayans rendu par vn trait de plume toutes noz conquestes de trente ans. Ie vous auois par mes precedentes recité vne metamorphose. Par ceste cy vous pouuez recueillir les vrais effects d'vne Tragicomedie. A Dieu.

A Monsieur de Fonssomme.

Mort lamentable du bon Roy Henry deuxiesme de nō.

CEste-cy sera maintenant vne vraye tragedie, dont ie ne parleray par cœur ou par liure, ains de ce que de mes propres yeux i'ay veu auec vne infinité de tesmoins. La paix ayant esté iurée telle que ie vous ay escrit, l'on a commencé de dresser dedans Paris tous les preparatifs que l'on pouuoit inuenter pour honorer les mariages de si grands Princes & Princesses. Et a esté le Roy Philippe marié par Procureur auec Madame Elizabeth fille aisnée de nostre Roy: & quant au mariage du Duc de Sauoye differé à quelques iours ensuiuans. Pēdant ce temps l'on a ouuert le pas à vn tournoy en la ruë sainct Antoine deuant les Tournelles, auec toutes les magnificences & parades dont l'on s'est peu aduiser: & ce pour autant que le Roy estoit l'vn des tenans suiuy de Messieurs de Ferrare, de Guise & de Nemoux. Ce que plusieurs personnes de bon cerueau trouuoyent estrange: disans que la majesté d'vn Roy estoit pour estre iuge des coups, & non d'entrer sur les rangs. Mesmes que dans les vieux Romans les Roys en tels estours n'auoyent appris de faire actes de simples

ples cheualiers, ains ou se desguisoyent, s'ils auoyent enuie d'entrer en la lice, ou bien du tout s'en abstenoyent. Toutesfois icelle a esté la mesaduenture du Roy, qu'il a voulu auoir le premier hõneur de la iouste. Et croy que le desir qui luy en prit, fut pour faire paroistre aux estrangers combien il estoit adextre aux armes & duit à bien manier vn cheual. De sorte que ceux qui estoyent pres de luy, ne l'oserent destourner de ceste entrepriſe. Choſe qui a depuis apporté vn miserable spectacle à la Frãce. Car s'estãs deux iours du tournoy passez auec plusieurs allegresses, le troisiesme, qui fut le iour & feste sainct Pierre, il a receu vn grand coup de lance dans la visiere, dont il est mort quelques iours apres. Et a esté en cecy le malheur tel que luy mesme enuoya à Montgommery capitaine de ses gardes (pour l'opinion qu'il auoit de luy) la lance dont il a esté feru. Si la ioye s'est tournee en dueil, & si la clameur de tout le peuple a esté grãde, ie le vous laisse à penser. Aussi ne lisez vous hiſtoire comme ie pense digne de telle compassion. Bien trouuerez vous quelques Roys au milieu de leurs festins, cõme vn Philippe de Macedone, auoir esté mis à mort: les autres au milieu des

affaires publiques, comme à Rome vn Iules Cesar : mais c'estoit par leurs ennemis: & les autres casuellement, comme nous eusmes vn Philippe, fils de Louys le Gros, qui par la rencontre d'vn pourceau tombant de son cheual, se rompit le col. Mais qu'vn Roy ait esté meurdry au milieu de tant d'allegresses, fauorisé des siens, mesmes n'ayant lors nul ennemy, que la fortune, qui s'estoit mise aux embusches, malaisement que l'on le trouue dans les histoires tant anciennes que modernes. Et dit on que tout ainsi que Montgommery tua par mesgarde ce pauure Roy, aussi que le feu Roy François son pere, vn iour des Roys, en la ville de Blois, fut blecé à la teste d'vn tizon par le seigneur de Lorges pere de Montgommery, & en grand danger de sa personne. Voila cõment nostre bõ Roy Henry est decedé. Et comme le cõmun peuple ait naturellement l'œil fiché sur les actions de son Roy, aussi ne s'est pas trouuee ceste mort sans receuoir quelques cõmentaires & interpretations de quelques vns. Car pour vous compter tout au long cõme les choses se sont passees en ceste France, soudain que la paix fust faite, Monsieur le Cardinal de Lorraine, qui en auoit esté l'vn des premiers entremet-

La Mercuriale tenue au Parle-

trémoteurs, déclara en plein Parlement, que l'opinion du Roy auoit esté de la faire à quelque prix & condition que ce fust, pour de là en auant vacquer plus à son aise à l'exterminatiõ & bannissement de l'heresie de Caluin. Et de fait le dixiesme iour de Iuin il se transporta en personne au milieu de son Parlement, pour tirer de chaque Conseiller son aduis sur la punition des Heretiques. Surquoy fut par plusieurs opiné assez librement; quelques-vns estans d'aduis d'en faire surseoir la punition iusques à la decision d'vn Concil general qu'ils disoyent estre necessaire. Au moyen dequoy le Roy esmeu d'vne grande & iuste colere commanda dés l'instant mesme à Montgommery de se saisir de quelques vns de la compagnie qui auoyẽt opiné plus librement qu'il ne vouloit. Lesquels furent sur le champ menez prisonniers dans la Bastille. Parquoy disoyent ces nouueaux commentateurs que ce mal estoit aduenu au Roy par vn iuste iugement de Dieu pour vanger ces emprisonnemens tortionniers. Que les opinions deuoient estre libres, & non sondees par vn Roy, pour puis apres les ayant ouyes enuoyer les Conseillers en vne prison close. Que Dieu

ment de-uãt le Roy Henry sur la punitiõ des Heretiques.

l'auoit chastié par la main de celuy du ministere duquel il s'estoit aidé pour faire ces empriſonnemens. Meſme que tout ainſi que le dixieſme de Iuin il auoit fait ceſte honte à la Cour de Parlement, auſſi le dixieſme Iuillet enſuyuant, iour pour iour, il eſtoit allé de vie à treſpas. Ainſi deuiſoyent les aucuns du peuple ſelon leurs paſſions particulieres de ceſte mort: ne cognoiſſans pas toutesfois que les myſteres de Dieu nous ſont totalemẽt cachez, & tels que pour l'imbecillité de noz ſens, nous les rapportons ordinairement plus à noz opinions, qu'à la verité. Mais entre autres, eſt choſe fort digne d'eſtre remarquee, que tout ainſi que le dixieſme iour de Iuillet mil cinq cens quarante ſept il commença ſon regne par vn combat de Iarnac & la Chaſtigneraye, pareillement le dixieſme du meſme mois cinquante neuf il finit de regner par vn duel. Auſſi ſemble il que long temps auparauant (combien que ie ne ſois d'aduis d'adiouſter foy à telles illuſions & fantoſmes) ce malheur luy euſt eſté taiſiblement prognoſtiqué par Hieroſme Cardan, lequel en vn projet qu'il dreſſa de ſa natiuité, luy promettoit toutes choſes aiſees ſur l'aduenement de ſon regne, mais l'aſ-

ſeu-

seurent au declin de sa vie d'vne fin assez facheuse, & telle que pour la grandeur d'vn Roy il se commande vn silence. Aussi a couru vn bruit en Cour qu'au retour du dernier voyage d'Italie de Monsieur le Cardinal de Lorraine, luy auoyent esté presentees vnes lettres de la part d'vn Iuif de Rome, grandement expert & nourry en ces fantasques presciences & diuinations, qui l'admonnestoyent soigneusement de se garder d'vn combat d'homme à homme. Desquelles missiues, comme illusoires, le Roy apres en auoir ouy la lecture n'en feit compte. Ne se pouuant imaginer, veu le grand rang qu'il tenoit, d'entrer iamais en vn duel. Ces lettres furent dessors serrees par Monsieur de l'Aubespine, qui depuis la mort de luy les a exhibees à plusieurs seigneurs, comme l'on dit. Et de fait l'on adiouste (ie ne veux pas l'asseurer pour vray) que la Royne memoratiue de ces lettres, & du temps qui luy auoit esté designé, le supplia par plusieurs fois, que puis que les deux iours precedens s'estoyent passez à son honneur & contentement, il vouluſt ce troisiesme iour se deporter de la iouste pour euiter à tout inconuenient, & y commettre en son lieu quelque autre sei-

gueur. A quoy toutesfois il ne voulut condescendre. Et comme le iour mesme qu'il fut blecé, la Royne luy euſt enuoyé de la loge Gentil homme exprés pour le prier de la part de ſe contenter de ce qu'il auoit fait, il luy feit reſponce qu'il ne courroit plus que ceſte fois la, dont le deſaſtre voulut qu'il fut blecé. Son corps, pour la ſolemnité que l'on celebre aux obſeques de noz Roys, a eſté expoſé en la ſale de parade qu'il auoit fait baſtir aux Tournelles pour la magnificence des nopces. Monſieur le Conneſtable (eſloigné de la faueur) commis à la garde d'iceluy, & à bien dire puny de la meſme punition qu'il auoit exercee apres la mort du Roy François à l'endroit du Cardinal de Tournon, Admiral d'Annebault & autres fauoris du Roy François. Quant à Meſſieur de Guiſe, ils poſſedent tout à fait noſtre ieune Roy, comme celuy qui a eſpouſé la Royne d'Eſcoſſe leur niece, & conſequemment toutes les affaires de France paſſent maintenant par leurs mains. Au regard de la Royne mere elle eſt grandement eſploree, & tout le peuple eſtonné. Ie prie Dieu qu'il luy plaiſe receuoir l'ame de ce bon Roy en ſon paradis, & auoir pitié par meſme moyen de tous les pauures ſujetes de la

France,

France, qui sont maintenant infiniement suspens & aux escoutes, pour sçauoir quelle traite prendra toute celte histoire Tragique. A Dieu.

A Monsieur de Fonssomme.

ENtendez maintenant ce qui est aduenu à la suite de ceste lamentable mort du Roy Henry. Ie vous ay par mes dernieres escrit que soudain apres son decez toutes les affaires de la France ont commencé de passer par les mains de Messieurs de Guise: les obseques du defunct estans faites auec les magnificences & grandeurs à ce requises & accoustumees la premiere chose que ces seigneurs ont eu en recommandation a esté de faire retourner Monsieur le Chancelier Olivier en l'exercice de son estat, & d'oster les seaux au Cardinal Bertrand qui en auoit eu la garde sous le regne du Roy Henry. Dessors on a commencé de poursuiure à toute pointe l'expedition du procez de Monsieur de Bourg Conseiller au Parlement. Pour le vous faire court, il a esté condamné par arrest, à mort, & depuis executé en la place de Greue deuant l'hostel de ville. A l'instant mesmes sont suruenus plusieurs Edicts por-

Aduenement du petit Roy François à la couronne.

Monsieur de Bourg Conseiller bruslé.

Edicts pour mettre ordre contre les heresies qui pullu-loyent en la France.

tans inhibitions & defenses de faire aſſemblees clandeſtines, ſur peine de raſement des maiſons. Cela eſt pour reprimer la hardieſſe de ceux qui ſe diſpoſent pour le iour d'huy de faire preſches à la guiſe de la ville de Geneue. Mais pour vous dire ce qui en eſt, ces Edicts non ſeulement ne les deſtournent de leur opinion, mais qui plus eſt leur accroiſt la volonté de faire pis. Car dés lors ont commẽcé à ourdir nouueaux deſſeins, & tous autres qu'ils ne s'eſtoyent iamais aduiſez. D'autant qu'au lieu qu'auparauant ils obeïſſoyent au magiſtrat, eſtimans que les feux que l'on allumoit encontre eux, fuſſent autant de flammeches aux cœurs de leurs compaignons, ils ont puis n'agueres penſé que le temps eſtoit venu pour eux, de les aſſoupir. Mais ie crains qu'en voulans eſtaindre les petits, ils en allument vn plus grand & vniuerſel. L'on fait icy courir vn bruit que dans la ville de Geneue a eſté conclud par vn Cõcil, qu'en matiere de religion, il eſtoit loiſible au ſujet d'auoir recours aux armes pour garentir ſes freres du ſupplice. L'on y adiouſte ceſt apẽtis, ſpecialemẽt quand vn Prince ſouuerain n'eſtant en aage de maiorité, dependoit de l'authorité d'autres ſeigneurs, que de la ſienne. C'eſt

Premiere aſſemblee où fut faite la reſolution de prendre les armes pour la religion.

vne

vne pierre iettee au iardin de Messieurs de Guise. Ceste resolution enuoyee soubs main de deçà, l'on dit que depuis a esté faite vne assemblee au village de Maugirard pres Paris, où se sõt trouuez plusieurs personnages d'estoffe: & que là il a esté arresté de s'emparer du Roy à quelque prix que ce fust. Que pour directeur de ceste entreprise a esté commis vn Gentil-homme nommé la Renauldie, homme d'esprit remuãt, & qui par cy deuãt a esprouué diuerses fortunes. Cestuy a couru par tout le Royaume, & trafiqué le cœur de plusieurs. Le point de l'execution venu, ils ont tous cõflué de toutes parts en la ville d'Amboise, en laquelle le Roy seiournoit. Il n'y a rien si malaisé en vne republicque que de mener à fin vne cõiuration contre l'estat. Car ou vous la communiquez à peu de gens, & en ce cas voz forces vous manquent pour l'executer; ou à plusieurs, & lors il est bien difficile que la mine ne s'esuente, & par consequent se tourne ne fumee. D'ailleurs ou vous la voulez mettre à effect promptement, & il est malaisé qu'en peu de tẽps vous ayez en main les forces requises: ou vous le trainez en longueur, & adoncques ce seroit vn vray miracle si voz affaires ne venoyent en la cognoissance de

Troubles d'Amboise.

Combien il est malaisé de mener vne coniuration à fin.

de ceux contre lesquels vous voulez vous addresser. Ainsi en est il pris à ceux cy. Par ce que pendant que la Renauldie faisoit la ronde par la France pour se forger des partizans, meslant l'estat auec la religion, des Auenelles Aduocat qui auoit esté de ceste partie, aduertit Monsieur le Cardinal de Loraine de ceste conspiration. Il en auoit desia entendu quelques bruits sourds. Et s'en estant rendu asseuré, il fut aisé d'y remedier. La Renauldie & les siens ne sçachans leur entreprise estre descouuerte, se vindrent eux mesmes enferrer. La premiere fortune est tombee sur le seigneur de Castelnau, qui venoit accompagné du capitaine Mazere & quelques autres Gentils-hommes, lesquels passans par la ville de Tours ont esté cheualez par Monsieur de Sansserre auquel auoit esté commise la garde de la ville. Et depuis furent pris par soupçon au chasteau de Noisé appartenant à vn Gentil-homme Toringeois nommé Ranné, où estoit leur rendez-vous, en attendant leurs compagnons. Ceux cy furent decapitez dedans la ville d'Amboise : plusieurs de leurs complices noyez autres pendus aux crenceaux des murailles, & quant à la Renauldie, tué & depuis so corps mis en quatre quartiers.

tiers. On a commencé de donner à tout le nouueau monde de ceste faction le nom & tiltre de Huguenaux. D'autant que la premiere descouuerte que l'on en a faite, a esté en la ville de Tours, où ils ont opinion qu'il y a vn rabat qui tenient de nuit ce qu'ils appellent le Roy Hugon, & y appelle l'on dés pieça Huguenaux tous ceux qui font de la secte de Caluin, pour faire leurs assemblees, & conuenticules de nuit, comme si en cecy ils fussent disciples & sectateurs de ceste esprit. Quand ie vous escriuy ceste lettre, les choses n'estoyent passees plus outre. Qui fait que ie mettray aussi fin à la presente, vous priant m'escrire ce que l'on dit à Basle. Car il n'est pas que en soyez mieux informé que nous, de toutes les deliberations qui se sont passees dans Geneue, premiere source & seminaire de tous noz maux. A Dieu.

D'où vient le mot de Huguenots que l'on appelloit au cõmencement Huguenaux. *NB.*

A Monsieur de Fonssomme.

LA conspiration dont ie vous ay escrit a bien eu plus longue queuë que ie ne pensois. C'est vn fuze au bien meslé, qui sera fort à deuider. Les choses s'estans passees dedens la ville d'Amboise de la façon que ie vous ay aduerty, le Roy

Suite des troubles d'Amboise.

le Roy depuis a fait minuter vne abolition generalle par laquelle ont esté les prisonsonnerres à tous ceux qui estoiét prisonniers pour la parole. C'est le terme dont nous vsons au lieu de dire la religon. Mot certainement lequel sort à propos a peu estre accommodé à plusieurs qui sont par cy deuant morts à credit pour trop parler. Au mesme tẽps le Roy pour plus grande asseurance de sa personne a introduit pres de soy vne garde de harquebuziers François, outre les anciẽs. Et par mesme moyen a commencé de faire recherches contre les chefs de ceste faction. L'on a constitué prisonnier le Vidasme de Chartres en la Bastille, sans que l'on en sçache la cause. On iette l'œil sur Monsieur le Prince de Condé, qui s'est retiré vers le Roy de Nauare son frere. On informe diligemment contre les autheurs sans nommer qui, & fortifie l'on les auenuës d'Amboise & Orleans de toutes parts, de gendarmes. Le Roy s'est aduisé de deux choses: premierement pour se fortifier par nouuelle obligation de plusieurs capitaines, & grands seigneurs: il a fait à la sainct Michel derniere dix-sept Cheualiers de son ordre, estimant que ce luy seront autant de seruiteurs, ausquels il aura creance coutre ceux que l'on

Premier desbord des Cheualiers de l'ordre de S. Michel.

l'on voit sourdement fauoriser autre religion que la sienne. C'est à mon iugement vn premier desordre que l'on apporte à cest ordre. Car cõme vous sçauez l'on n'auoit au parauãt accoustumé que d'en faire vn ou deux pour le plus, & encores bien rarement. Quelque temps apres il a fait assembler tous les gouuerneurs de ses Prouinces auec les Cheualiers de son ordre, tant anciens que nouueaux, à Fontaine bleau, pour deliberer sur les remedes que l'on estimeroit necessaires pour obuier à la cõfusion des religions. Histoire vrayement digne de vous estre racõptee plus que nulle autre. Monsieur le Chancelier de l'Hospital a ouuert le pas, & la parole apres luy, prise par plusieurs autres seigneurs. Apres lesquels Mõsieur l'Admiral s'est mis sur pieds, & a presenté vne requeste pour & au nom des protestans de la France, requerans par icelle le Roy qu'il luy pleust de leur permettre auoir temples pour exercer leur religion. Ceste requeste a despleu à Monsieur de Guise, qui a dit qu'elle n'estoit signee de nul homme. A quoy luy a esté respondu par l'Admiral qu'il la feroit signer par dix mille. Sur ce Monsieur de Guise replique qu'il feroit signer le contraire par cent mille personnes de leur

Assemblee à Fõtainebleau sur la police de la France.

Vray & premier prognostic des malheurs qui depuis sõt aduenus en la Frãce.

leur propre sang, dont il seroit le capitaine. Cecy nous est vn certain prognostic que l'vn & l'autre (l'vn grand Prince, l'autre grand seigneur) seront quelque iour conducteurs de deux contraires partis, qui ne sont encores formez. Ainsi s'est departie l'assemblee sans conclusion (s'estant neantmoins le Roy par là esclarcy des consciences de chacun. Maintenant commencent à courir parmy le peuple plusieurs liures, ou, pour mieux dire, libelles diffamatoires, tant d'vne part que d'autre : & aussi se sont insinuez entre nous deux miserables mots de faction, de Huguenot & Papiste, que ie crains nous apporter au long aller les mesmes calamitez & miseres que les Guelfes & Gibellins dans l'Italie, & la Rose blanche & rouge dedans l'Angleterre. A Dieu.

A Monsieur de Fonssomme.

Voyage du petit Roy François à Orleans, en deliberation d'exterminer l'heresie.

DE Fontaine bleau le Roy est arriué à Paris, où il a fait venir par deuers soy le Preuost des marchands & Eschevins, leur remonstrant que toute son intention estoit de perdre ceux qui se trouueroyent de ceste nouuelle opinion. Pareilles remonstrances a il faict au Clergé, l'exhortant d'apporter semblable

blable deuotion à son entrepriſe, cõme eſtant vne choſe qui le concernoit principalement. Sur ce il a pris le chemin d'Orleans, tãt pour eſtre preſque expoſé au milieu de ſon Royaume, que auſſi pour autant qu'il a deſcouuert que la plus part des riches marchands de ceſte ville là ont fourny argent à la coniuration d'Amboiſe. Et y eſtant arriué il a commencé à deſcouurir de pleine bouche que c'eſtoit contre ceſte ville qu'eſtoit dreſſee la vengeance. D'vn autre coſté la populace de la France voyant que le Roy s'armoit contre les Huguenots, a commencé de les abhorrer à mort. A cauſe de quoy à ſon de trompe & cry public il a eſté defendu dans Paris à peine de la hard de n'appeller nul homme Huguenot. Toutesfois ces defenſes n'ont peu rien obtenir ſur le peuple: eſtant le temps diſpoſé à vne ruine. Le Roy eſtant dans Orleans enuironné de ſa gendarmerie, a eſcrit par pluſieurs fois au Roy de Nauarre & Prince de Condé qu'ils euſſent à le venir trouuer. Ils ſont contrains de s'expoſer en chemin. On fait le ſemblable à l'endroit des Conneſtable & Admiral. Tout cecy c'eſt vn ieu couuert: par ce que ſuiuant la reſolution priſe à l'aſſemblee de Fontaine-bleau, le Roy fait con-

tenance

tenance de vouloir conuoquer ses trois Estats dedans Orleans. Ceux qui ont plus de sentiment, iugent que c'est pour y attraper les minons. Car soudain qu'il est entré dans la ville, il a mis garde aux portes, s'est saisi de toutes leurs armes, mesmes a fait constituer prisonnieres le Bailly, & le Preuost, & plusieurs notables marchands. Le Roy de Nauarre & son frere sont arriuez, lesquels dés la ville de Poitiers ont eu aduertissement du mal-talent que le Roy auoit encontre eux. Le Mareschal de Termes estoit là auec vne troupe de gendarmes pour les empescher de rebrousser chemin. Arriuez qu'ils ont esté, ils ont receu tel visage du Roy qu'ils s'estoyent promis. A l'instant mesmes l'on a baillé à Monsieur le Prince sa maison pour prison auecques gardes. Le Roy de Nauarre peu respecté. L'vn est, pour bien dire, gardé, & l'autre regardé de telle sorte qu'il luy seroit malaisé d'euader quand il l'auroit entrepris. On a enuoyé querir Monsieur le President de Tou pour faire le procez au Prince. Toutesfois sagement il ne veut respondre deuant luy : disant qu'il n'appartient qu'à la Cour de Parlement de faire le procez à vn Prince du sang. Ie ne sçay qui luy a mis ceste exception fuyarde en la bouche.

Procez commencé à faire au Prince de Condé.

che: Mais iamais homme ne fut mieux conseillé. Par ce qu'en toute prison d'estat comme ceste cy, celuy qui a moyen de tirer les choses en longueur, y gaigne. Voila qui se fait dedans Orleans. D'vn autre costé le Roy ne voulant executer son entrepriſe à demy, a erigé en nouueau gouuernement le païs de Maine, Touraine & Anjou, qu'il a baillé à Monsieur de Montpensier, ennemy capital de ceste nouuelle secte, dont l'on disoit plusieurs de la noblesse estre infectez en ces lieux là. Dés sa premiere arriuee il a fait raser plusieurs Chasteaux. Monsieur de Termes est delegué pour faire le semblable en Perigord. On a aussi estably garnison tant en la ville de Roüen que de Dieppe. Plusieurs se resiouïssent de ce mesnage, estimans que par ce moyen on donnera ordre à l'extirpation de l'erreur. Les autres qui preuoyent la tempeste deuoir tomber sur leur teste, s'en affligent. Mais ceux qui ont plus de nez, preuoyent que toutes ces nouueautez que l'on introduit pour exterminer vne autre nouueauté, sont vrayement les preparatifs d'vne calamité generale, dont nul de la France ne sera exempt. A Dieu.

Maine, Touraine & Anjou erigez en gouuernement.

A Mon-

A Monsieur de Fonssomme.

Mort du petit Roy François.

VEites vous oncques mutation plus inopinee & estrange que ceste cy? L'on vouloit proceder à l'instruction du procez de Monsieur le Prince à toute reste: luy comme ie vous ay mandé ne vouloit respondre: & mesmement pour se donner plus longue haleine appella du decret de prise de corps qui auoit esté decerné contre luy par le conseil priué, reiettant sa cause en tout & par tout sur vn Parlemẽt, Cour des Pairs & Princes du sang. Nonobstant toutes ces remonstrances, Monsieur le President de Tou ordonne qu'il passera outre: que tel estoit le vouloir & commandement expres du Roy, seul distributeur & ordinateur de sa Iustice. Iamais pauure Prince n'eut occasion de se voir plus estonné. Comme l'on y procedoit sans discontinuation & entrecesse, il aduint sur ces entrefaites, que le Roy deliberant d'aller en la ville d'Amboise, & estant sur le point de partir, commence de se trouuer mal. Quoy plus? En moins de quatre ou cinq iours il decede, lors que toutes choses estoyent disposees à la ruine tant du Prince que de ceux de sa Religion. O change-

ment

ment esmerueillable, & digne d'estre corné aux aureilles de nostre posterité! Ce ieune Roy estoit né en l'an cinq cens quarante trois, sur le poinct de ceste grande eclipse qui apparut ceste an la. Qui fut cause que quelques baboins courtisans, pensans flater sa fortune, luy bailerent par vne inepte rencontre pour deuise, *Inter eclipseis exortus*: figurant en image le Soleil d'vn costé, & la Lune de l'autre, & vn lis au milieu des deux: ne s'aduisans pas toutesfois que s'il faut adiouster foy à ces vains discours des Astrologues iudiciaires, il n'y a nation qui soit tant à craindre que de celuy qui naist durant vne eclipse, cõme estant vn certain presage d'vne fortune sinistre. Toutesfois sans s'arrester à telles sottises, ains à l'histoire, tout ainsi que ce ieune Roy nasquit au milieu des eclipses, aussi fut il marié au milieu d'vne aigre & violente guerre que nous auions auec l'Espagnol, en l'an cinq cens cinquante huict, en tẽps du tout esloigné des mariages: & de mesme suite mourut au milieu de plusieurs & diuers supplices qu'il alloit preparer par la France, si la mort n'euſt preuenu sa deliberation. Estant sa mort en cecy diuerse de celle du Roy Henry son pere, qui mourut au milieu

Discours sur la naturalité du petit Roy François.

d'vne allegresse de la France, & cestuy au milieu de plusieurs troubles sombres & mornes, en cecy toutesfois communs, qu'au Roy Henry la sale qui auoit esté preparee pour faire les festins des nopces, seruit de reposoir à son corps: & celle qui auoit esté destinee dãs Orleans pour faire le procez à plusieurs, seruit de pareil reposoir au petit Roy François son fils. Mais pour ne me esloigner de ma route, iamais entreprise n'auoit esté conduite plus hardiment ni de plus haute luite que ceste cy. Car ce qui auoit esté attenté par le Roy Henry, estoit vrayement quelque chose, de s'attacher à quelques particuliers seigneurs du Parlement. Icy la poursuite estoit contre vn Prince du sang. En l'autre, s'il ne fust decedé, on y eust besongné par l'authorité de la Cour de Parlemẽt: Icy par l'aduis des trois Estats, que l'on n'a point accoustumé d'assembler, sinon lors qu'il s'agit de l'Estat general de la France. Toutesfois en vn clin d'œil par ceste derniere mort toutes choses ont changé de face: on delaisse Messieurs de Guise, lesquels durant ce regne court, ont eu tout le gouuernement de la France entre mains. La Royne commence demanier les affaires à meilleures enseignes qu'elle n'auoit fait: le

Opinions des hommes rencontrees inesperement.

Roy

Roy de Nauarre est suiuy. Les Iuges du Prince de Condé s'en retournent sans passer plus outre. On luy veut ouurir les prisons. Luy qui auparauant delayoit, demande que son procez luy soit fait, & parfait, mais pardeuant Iuges competans. Il ne se trouue ni Iuge ni parties: ils ont tous esté enseuelis dans le cercueil du petit Roy François: & non contents de cela, brauant ceux qu'il pensoit luy auoir pourchassé ceste prison, il se constitue demandeur en declaration d'innocence: chose qui n'auoit iamais esté veuë ni ouye en ceste France. Le Connestable qui auparauant mandé venoit à fort petites iournees, ne sçachant à quelle fin on l'auoit enuoyé querir, soudain qu'il est aduerty de ceste mort, commence de presser ses pas, & dés son arriuee comme chef des armes veut casser tous ces nouueaux gardes, que l'on auoit mis pres du Roy. Ceux de la Religion nouuelle (qu'ils appellent maintenant Reformee) commencent de leuer les crestes, vray qu'auec quelque sobrieté, attendant l'issuë du procez de Monsieur le Prince, duquel ie vous escriray plus amplement par mes premieres. Grande chose & digne d'estre remarquee; pour monstrer combien Dieu se iouë maintenant de la

fortune de noz Princes. L'on auoit fait exprés venir le Roy de Nauarre & son frere, auec vn ferme propos de les ruiner, comme on en voyoit ja voler les eſclats : & leur venuë a eſté le fondement principal de la grandeur de ce Roy. Car pour bien dire, ceux qui diſcourent ſur ſes actions, ſe font accroire que ſi on ne l'euſt fait venir par force, à peine que iamais il s'y fuſt acheminé puis apres : & pendant ſon abſence, en ceſte mutation de regne il euſt eſté fort aiſé aux Princes qui eſtoyent preſens de faire paſſer les choſes tout autrement qu'elles n'ont fait. A Dieu.

A Monſieur de Fonſſomme, Gentilhomme Vermandois.

Arreſt dõné en faueur du Prince de Conde demandeur en declaration de innocẽce.

IL en eſt aduenu tout ainſi que ie le penſois. Le procez de Monſieur le Prince demandeur en declaration d'innocence a eſté iugé en plein Parlemẽt. L'arreſt prononcé par Monſieur le Preſident Baillet en robes rouges toutes les Chambres aſſemblees, & s'y ſont trouuez le Roy de Nauarre, les Cardinaux de Bourbõ, Lorraine, Guiſe, Chaſtillon, les ſeigneurs de Montpenſier, la Roche ſur-yon, de Guiſe, Conneſtable & Admiral. Et a eſté par ceſt arreſt le

le Prince declaré innocent, & auec luy la dame de Roye sa belle mere, & le seigneur de la Haye Conseiller au Parlement l'vn de ses plus fidéles seruiteurs. Vous ne veites iamais tel spectacle. Chacun couroit auparauãt pour le condamner, maintenant chacun non pas pour l'absoudre, car ceste parole eust sonné mal, veu que nul ne l'accusoit, & l'absolution presuppose l'accusation, ains pour le declarer (tel qu'il se desiroit) innocent: n'ayant lors, si ainsi le faut dire, autre partie que soy mesme, & estant demandeur & defendeur tout ensemble. Ce Prince estant, ce luy semble, au dessus du vent, se ressent de sa prison, & ne se peut taire du tort qu'il dit luy auoir esté procuré. Brief il en reiette le fait sur Monsieur de Guise. Chacun a de grands amis & partizans. Car encore que Monsieur de Guise ne tienne tel rang qu'il tenoit sous le petit Roy François, si ne se rabat il en rien de ce qu'il est. La Royne craint que l'on n'en vienne aux prises, & pourchasse vne reconciliation entre eux. Monsieur de Guise condescend à toute composition, moyennant que son honneur n'y soit engagé. Il a esté arresté qu'en la presence du Roy & des seigneurs de son Conseil, Monsieur le Prince proposeroit

ce qu'il vouloit dire, & luy en a esté le formulaire prescrit. Il a dit & proposé, que celuy qui auoit esté cause & motif de sa prison, estoit meschant. Monsieur de Guise luy a fait response, qu'il le croyoit, & au surplus que ceste parole ne le concernoit en rien. Sur cela ces deux seigneurs se sont embrassez comme reconciliez. Monsieur le Prince comme estant satisfait, & Monsieur de Guise comme ne s'estant preiudicié. Ceux qui portent cestuy-là, se persuadent que Monsieur de Guise luy a fait quelque reparation: par ce qu'ils le pensent auoir esté cause de ceste prison. Ceux qui fauorisent cestuy, dient qu'il a tres-sagement respondu: comme celuy qui vouloit dire qu'il n'y auoit nul autre qui eust esté cause de ceste emprisonnement, que celuy mesme que l'on disoit auoir commis le peché. Cela regarde le particulier de ces deux Princes: quant au general de la France, on donne ordre d'assembler à la fille les Estats dans la ville d'Orleans, suiuant ce qui auoit esté resolu sous le feu Roy. A Dieu.

A Mon-

A Monsieur de Fonssomme, Gentilhomme Vermandois.

EN fin les Estats ont esté tenus dedans la ville d'Orleans : mais considerez, ie vous prie, combien Dieu se iouë de nous, poursuiuans les arrhemens de la lettre que receutes dernierement de moy. Celuy qui premier mit en auant ceſt aduis de tenir les Estats, fut Messire Charles de Marillac Archeuesque de Vienne, personnage qui auoit esté employé à plusieurs grandes legations pour son bon sens & suffisance, & dont Monsieur le Cardinal de Lorraine faisoit grand estat. Ceſtuy en l'assemblee de Fontaine-bleau (fut ou pour ce que les affaires de France ne se gouuernoyent à sõ desir, ou pour quelque autre occasion) par vne belle boutee de nature fit vne forte remonstrance, par laquelle apres auoir promené toutes sortes d'aduis en son esprit, il dit qu'il ne trouuoit remede plus prompt au mal qui se presentoit que de conuoquer les Estats. C'est vne vieille folie qui court en l'esprit des plus sages François, qu'il n'y a rien qui puisse tant soulager le peuple que telles assemblees. Au contraire il n'y a rien qui luy procure plus de

Assemblee des Estats dans Orleans.

Quel fruit apporte en France l'assemblee des Estats.

tort, pour vne infinité de raisõs, que si ie vous deduisois, ie passerois les termes & bornes d'vne missiue. Ceste opinion du commencement arresta vn peu Monsieur le Cardinal de Lorraine, qui craignoit que par ce moyen on ne voulust bailler vne bride au Roy, & oster l'authorité que Monsieur de Guise & luy auoyent lors sur le gouuernement pendant la minorité du ieune Roy leur nepueu. Et de faict, depuis ce temps là il ne vit iamais de bon œil ceit Archeuesque, lequel se bannit volontairement de la Cour. Toutesfois apres auoir examiné auec ses seruiteurs de quelle consequence pouuoit estre ceste conuocation des Estats, & qu'elle ne pouuoit apporter aucun preiudice au Roy, que luy & son frere auoyent rendu le plus fort, non seulement il ne reietta, ains tresestroitement embrassa ceste opinion, voire estima que ce luy estoit vne planche pour exterminer auec plus d'asseurance & solennité tous les Protestans de la France. De sorte que pendant que l'on faisoit le procez à Monsieur le Prince dedans la ville d'Orleans, il choisit le mesme lieu pour faire l'assemblee des Estats. En laquelle il y auoit grand danger que tout d'vne main il n'y allast de la condamnation du Prince & de tous les adhe-

adherans de ceste nouuelle secte. Sous ceste esperance se tramoit lors ceste assemblee : toutesfois sont dissipez en vn instant comme vn estourbillon ces conseils par le decez d'vn ieune Roy que l'on disoit auparauant ne seruir que de masque. Tellement qu'il est aduenu qu'en ces Estats ceux que l'on vouloit chasser, y ont tenu les premiers lieux, & (si ainsi me permettez de le dire) donné la loy, par leurs pratiques & menees. C'est là où ils se sont faits grands, & ont commencé depuis les Ministres & Predicans se monstrer en iour à face descouuerte. La Regence a esté lors accordee tant à la Royne mere qu'au Roy de Nauarre comme plus proche Prince du sang. Mais leurs charges aucunement diuisee : par ce qu'il a esté aduisé que la Royne pouruoiroit aux choses tant ecclesiastiques, que seculieres qui prouenoyent de la nuë liberalité du Roy, le tout toutesfois sous le nom du Roy, & pareillement qu'elle ordonneroit des finances. Et quant au Roy de Nauarre il auroit la charge sur tous gens de guerre, pouruoiroit aux villes frontieres auec le nom & titre de Lieutenant general du Roy par toute la France. Il y a eu plusieurs autres articles qui sont passez pour restablir la France en son ancienne

dignité, tant au fait Ecclesiastic que de la Iustice, & autres ordres. Mais pour general refrain on a accordé pour cinq ans au Roy vn subside de cinq sols pour chaque muis de vin entrant dedans les villes closes. C'est presque le but & conclusion de telles assemblees, de tirer argent du peuple par vne honneste stipulation du Roy auec ses trois Estats. Et ne trouue rien qui me plaise tant en tout ceey qu'vne honneste contention qui s'est trouuee entre la Cour de Parlement & celle des Generaux de la Iustice sur le faict des aides. Car estant l'Edict de l'imposition de ces cinq sols apporté au Parlement pour l'emologuer, il le refusa tout à fait comme regardant les subsides qui ne sont de sa cognoissance. Et quant aux Generaux ils disoyent que combien que ce fust vn subside, toutes-fois il procedoit de l'aduis des trois Estats, partant falloit auoir recours au Parlement. Estant cest Edict ainsi promené d'vne Cour à autre par l'espace de sept ou huit mois sans sortir effect, en fin il a esté publié par les Generaux vaincus des longues importunitez de ceux qui commandent. S'ils ne l'eussent point du tout publié, quelques mutins dient qu'ils eussent esté non Generaux, ains Genereux. A Dieu.

Contention entre la Cour de Parlement & la Cour des Generaux des Aides sur la publication de l'imposition des cinq sols pour muy

A Mons

A Monsieur de Fonssomme, Gentilhomme Vermandois.

Il ne faut plus appeller Huguenots ceux qui vacquent à l'exercice de la religion pretendue reformee, si ce nom leur est donné, par ce qu'ils exerçoyent nuitamment leurs prieres : maintenant ils preschent en plusieurs endroits à huis ouuert. Pour le moins depuis mes dernieres ont ils presenté requeste au Roy à fin qu'il leur fust permis faire vne Eglise séparee de la nostre. Le Roy a renuoyé ceste requeste au Parlement pour auec les seigneurs de son Conseil y aduiser. Là il a esté opiné fort librement d'vne part & d'autre. Les vns pour le party Catholic, les autres pour ceux de la religion. Le Catholic a emporté le dessus de trois voix, estant sa resolution qu'il faloit ou suiure l'Eglise Romaine comme noz ancestres, ou vuider le Royaume auec permission de vendre ses biens. Quand c'est venu à la recollection des voix, le murmure n'a pas esté petit: par ce que les autres soustenoyent qu'en matiere de telle importance, ce n'estoit pas la raison qu'à l'appetit de trois voix toute la France entrast en combustion. Comme estant ce bannissement

Edict de vingt cinquiesme Iuillet 1561 sur la souffrance de la religiõ nouuelle.

mesmement impossible à executer, & au surplus que demeurans dans la France, de les reduire à la religion Romaine contre leur conscience, il y auoit en cecy vne tresgrande absurdité qui valloit autãt qu'vne impossibilité. L'Admiral & quelques autres seigneurs ne s'en peuuẽt taire. Mõsieur de Guise à l'opposite, bié que le temps semble combatre contre son intention, declara haut & clair que puis qu'il auoit esté ainsi conclud, il falloit passer par ceste determination, & que son espee ne tiendroit iamais au fourreau quand il seroit question de faire sortir effect à ceste arrestẽ. Les choses en ceste estrif se sont passees sans conclusion. Mais grandement est loüable ce qui a esté fait par la Royne mere. D'autant qu'elle s'est fait apporter le scrutin des voix, & sans vouloir sçauoir les opinions des vns & des autres, les a fait brusler en sa presence: à fin que la liberté dont quelques vns auoyent vsé en opinant, ne leur peust estre en vn changement de regne preiudiciable. Chose qui se conforme à ce que feit Pompee apres qu'il eut defait Sertorius, & encores plus au conseil de Constantin le grand apres la conclusion du Concil de Nice. Depuis pour contenter les vns & les autres par forme de neutralité,

neutralité, l'on a fait publier vn Edict au mois de Iuillet dernier, dont la substance est telle. Que defenses sont faites à toutes personnes de faire assemblees publiques ou priuees, ni d'administrer les saincts sacremens d'autre façon que l'on a fait de toute ancienneté par la France. Mais en contr'-eschange il est aussi prohibé à tout homme de s'enquerir ou informer de ce que l'on fera en la maison de son voisin : semblablement de ne se mesfaire ou mesdire pour le fait de la religion, le tout sur peine de la hard. Au demeurant qu'aucune irrotulation ne sera faite de la conscience d'autruy. Ce dernier article par expres adiousté par ce que peu auparauant le Preuost des marchands & Eschevins de ceste ville auoyent presenté requeste au Roy, à fin d'aller par les maisons pour s'enquerir de la foy de chacun & en faire roolles. Et porte dauantage l'Edict que tout cecy se fait par prouision, en attendant qu'autrement en soit decidé au prochain Colloque, qui se doit tenir entre les Prelats & les Ministres. Les francs Catholics se plaignent de cest Edict, & dient que ceux de la religion nouuelle ou pretendue reformee ne pouuans estre recherchez en leurs maisons, c'est en bon langage rendre le premier

mier article de l'Edict illusoire, & neantmoins les affranchir de la puissance du Magistrat: qui leur donnera puis apres occasion de vouloir secoüer tout à fait le ioug de leur teste. Certainement ces affranchissemens graduels, & par lesquels on saulte d'vn degré à l'autre, *Nescio quid monstri alunt.* A Dieu.

A Monsieur de Fonssomme.

Colloque de Poissy de grand' parade & peu d'effect.

A La suitte de ce que ie vous ay parcy deuant mandé, les Prelats se sont assemblez de toutes parts en la ville de Poissy, lieu destiné pour conferer auec les Ministres. Monsieur le Cardinal de Tournon vieux routier en affaires d'Estat ne pouuoit nullement gouster ce dessein, & disoit que le plus grand mal que l'on pouuoit pourchasser à la France estoit l'ouuerture de ce Colloque. En quoy l'on ne se pouuoit excuser de double faulte: l'vne de reuocquer en doubte & ramener en dispute les articles de foy qu'il falloit tenir pour tout arrestez: l'autre d'apparier à soy les Ministres que l'on sçauoit n'auoir par succession de la primitiue Eglise, l'imposition de la main. Toutesfois Monsieur le Cardinal de Lorraine, que l'on auoit eslen pour

porter

porter la parole, s'en eſt fait croire: Theodore de Beze a propoſé pour le contraire parti, le tout en la preſence du Roy, de la Royne ſa mere, & pluſieurs grands Princes & ſeigneurs & autres gens du commun peuple. Quelle iſſuë a pris ceſte conferte ie ne le vous oze eſcrire. Les vns & les autres s'en ſont retournez auſſi ſages & edifiez comme ils y eſtoyent arriuez. Mais depuis les Miniſtres penſans auoir eu ceſt aduantage d'auoir eſté ouys en public, ſe penſans par cela aucunement authoriſez, parlent plus haut qu'ils n'auoyent fait. Car au lieu où auparauant ils demandoyent ſeulement qu'il leur fuſt permis de faire aſſemblees, ils adiouſtét maintenant qu'auec ce on leur baille des temples pour l'exercice de leur religion: & deſia eux meſmes s'en ſont donez en quelques villes de leur priuée authorité, ſans attendre la permiſſion du Roy. Ceux du grand marché de Meaux y ont donné la premiere ouuerture: à leur exemple ceux de Blois ſe ſont ſaiſis de l'Egliſe de ſaincte Souberenne; ceux d'Orleans des Carmes; & dit on qu'à Montauban l'on a fait le ſemblable. Monſieur le Prince de Condé & l'Admiral portent en toutes choſes ce party-la: Monſieur de Guiſe & le Cardinal ſon

Commencement d'exercice à porte ouuerte de la nouuelle religion.

son frere le contraire. Le Roy de Nauarre se rend moitoyen & cõme recõciliateur des deux. C'est rat en paille, chacun veut estre diuersemẽt le maistre, qui de ça, qui de là. Ie vous mandois par l'vne de mes lettres que le feu Roy auoit faict dix & sept Cheualiers de l'ordre. Ceux qui commandent maintenant se persuadent que ce sont autant d'obligez à la maison de Guise. Pour ceste cause à la sainct Michel derniere soixante vn on en a fait dix & huit ou vingt autres à la poursuitte & instigation du Roy de Nauarre, pour faire contrecarre aux premiers. Ce mesme iour la Royne de Nauarre à la veuë de tout le peuple a fait solemniser à l'vsage de Geneue le mariage d'entre le ieune Rohan & la Brabançon niepce de Madame d'Estampes au Bourg d'Argentueil par Beze. Là se sont trouuez Messieurs les Prince de Condé & l'Admiral. Ceste acte ainsi faict presque aux portes de Paris & de sainct Germain en Laye, où le Roy seiournoit, n'ayant esté controulé, a grandement accreu le cœur des Ministres. Et de fait au mois d'Octobre ensuiuant ils ont preschè hors des murs de la ville de Paris ioignant le monastere sainct Antoine des champs, assistez de huit à neuf mille personnes. A leur retour s'est excitee

Mariage du ieune Rohan à Argẽtueil auec la Brabançon.

citee vne sedition populaire, qui a esté aisement estanchee sous l'authorité du Roy de Nauarre. Ils ont depuis passé plus outre. Car la veille de la Toussainct s fut faite vne autre assemblee deuant les yeux de tout le monde dans le logis de la Comtesse de Senigan, qui fut remparee de la presence des Preuosts des Mareschaux & de leurs archers, pour empescher qu'il n'y eust émotion du peuple. Peu de iours apres sans se remettre aux Edicts du Roy, & enfraignans celuy de Iuillet, ils ont entrepris de faire deux presches alternatifs, l'vn aux Fauxbourgs de sainct Marcel au lieu dit le Patriarche, l'autre hors la porte sainct Antoine au lieu appellé Popincourt. Il seroit incroyable de dire quelle affluence de peuple se trouue à ces nouuelles deuotions. A quoy Gabaston cheualier du Guet & ses archers fait escorte. A Popincourt preschent l'Aulnay & l'Estang: au Patriarche Malo & Viret. Voyans les seigneurs Catholics qu'il leur est de neceſſité caller la voile à la tempeste, Monsieur de Guise tout courroucé s'est retiré en sa maison de Nantueil, le Cardinal de Lorraine en son Archeuesché de Reims, Monsieur de Nemoux en Sauoy: le Conestable à Chantilly, le Mareschal de S. André s'estoit quel-

Mescõtentemens des Princes & Seigneurs Catho

quelque peu auparauant absenté de la Cour, pour quelques paroles d'argu qu'il auoit eu auec le Roy de Nauarre. Le bruit court que Monsieur de Nemoux quelque peu auparauant son partement auoit sollicité sous main Monsieur le Duc d'Anjou frere du Roy, de s'en venir auecques luy. La Royne mere le Roy de Nauarre, Monsieur le Prince Messieurs de Montpensier & de la Roche-sur-yon freres sont demeurez en la Cour. Monsieur le Chancelier & Monsieur l'Admiral manient presque toutes les affaires, Cestuy-la sage politic, cestuy fauteur & promoteur de la nouuelle religion. Tout cela pour vous dire en vn mot, n'est qu'vn acheminement à nouueaux troubles. A Dieu.

A Monsieur de Fonssomme.

Preseches des Huguenots commencent de prouigner impunement par la France.

IE vous veux dire derechef que vous ne croiriez pas aisement combien de gens vont à ces presches, les aucuns par deuotion, autres par esprit de contradiction, autres par curiosité, autres pour la nouueauté: & eux tous (si ie l'ose dire) par vne fatalité qui semble non seulement disposer, ains pousser bon gré mal gré nostre Estat à vne proche ruine. La ville de Paris domtee de la fa-

çon que ie vous ay escrit, à seruy de miroüer aux autres villes, desquelles il y en a peu qui n'ayent auiourd'huy deux formes d'Eglises, l'ancienne & la nouuelle. Geneue est la seminaire dont on tire les Ministres. Ceux qui s'estoyent retirez en ceste ville la depuis xviij. ou xx. ans pour fuir les feux, ont fait ce pendant fonds & magasin de ceste marchandise qu'ils nous estalent & debitent maintenant par là France. Sur tout ie vous veux reciter entre les signalez exemples de changement de conscience, celuy d'Antoine Carracioli extrait de la famille de Milses, lequel a quitté son Euesché de Troye pour se faire Ministre. Mais escoutez, vous ne trouuerez pas ceste mutation trop estrange, quand vous entendrez tous ses autres deportemens. D'autant que sur ces premiers ans il feit profession des armes, depuis se rendit religieux à sainct Victor, où il seruit quelque temps aux autres d'exemple d'austerité. Mais soudain qu'il fut faict Abbé, il mena vie fort dissoluë, & pour se diuertisser en toutes les façons comme vn Polype, en l'an cinq cens quarante quatre, lors que l'on craignoit dans Paris la venuë de l'Empereur Charles cinquiesme, il se feit capitaine, & feit sonner le tabours par la ville

Mutatiõs diuerses de la vie de Carracioli Euesque de Troye.

ville pour leuer gens : puis estant Euesque de Troyes il abandonna ceste dignité pour se reuestir de celle de Ministre. Combien que les Catholics ne puissent resister à la violence du temps, noz Prescheurs toutesfois ne se taisent dãs leurs chaires, ains animẽt le peuple par leurs sermõs à prẽdre les armes, puis que les plus grands conniuent. Il y a vn petit religieux de l'ordre des freres Minimes nommé frere Iean de Hans (il est natif de vostre ville de sainct Quentin) lequel semble seul faire teste à tous les Ministres. Car il n'y a iour qu'il n'ait presché deux fois pendant les Aduents, d'vne grande facilité de langue & d'esprit, n'oubliant rien de ce qui fait à nostre cause. Il n'est pas qu'vn Bachelier en Theologie n'ait entre autres articles de ses positions mis cestuy en sa tentatiue, Sçauoir s'il estoit en la puissance du Pape d'excommunier vn Roy, & donner son Royaume en proye, & d'affranchir ses sujets du serment de fidelité qu'ils ont en luy, quand d'ailleurs il se trouue qu'il fauorise les heretiques. Ceste position extraordinaire tombee és mains de Mõsieur de la Roche-sur-yon Gouuerneur de Paris, il en a fait plainte à la Cour de Parlement, laquelle par son arrest du quatriesme Decembre soixante

Frere Iean de Hans Minime fait teste aux Ministres.

Proposition soustenuë par vn Bachelier de Theologie.

& vn,

& vn, declara ceste proposition seditieuse. Et pour ce que ce Bachelier n'a peu estre pris au corps, pour auoir gaigné le deuant, il a esté ordonné que le bedeau de la Sorbonne habillé d'vne chappe rouge, en presence de l'vn des Presidens de la Cour & de quatre Conseilliers, & des principaux de la faculté de Sorbonne, declareroit que follement & temerairement ceste proposition auoit esté soustenuë: & au demeurant qu'en haine d'icelle l'on ne disputeroit publiquement de la Theologie quatre ans ensuiuans au college de Harcourt, où ceste question auoit esté debatuë. Quelque cas qu'il y ait, ceste grande Cour retient touſiours sa dignité en quelque temps que ce soit, & la retenant il seroit impossible de dire combien cela serr à la manutention de la grandeur de noz Roys. A Dieu.

A Monſieur de Fonſſomme.

Le Minime mené prisonnier au Roy, retourne dãs Paris auec triompha

EVſſiez vous iamais en voſtre ieuneſſe eſtimé veoir quelque fois en ceſte France telle deſbauche? Que dans vne meſme ville il y euſt exercice de deux diuerſes religions? Meſmes dans la ville capitale de France, & non ſeulement dans icelle, mais que ce ſoit celle où

où l'on y ait fait la premiere preſche? Oyez comme les choſes ſe paſſent encores. Ie vous auois n'agueres mandé que frere Iean de Hans faiſoit rage de mal traiter noz Reformez. Rouge aureille Preuoſt des Mareſchaux de l'Iſle de France, l'enleue vn grand matin, & par commandement de ceux qui gouuernent, le meine lié & garoté à S. Germain en Laye, pour auoir preſché trop licentieuſement encontre eux. Pluſieurs notables bourgeois irritez de ceſte indignité ſe tranſportent en grande troupe à S. Germain, demandent que leur Preſcheur leur ſoit rendu, ce qu'ils ont obtenu. Que voulez vous plus? Ce religieux eſt rentré dedans noſtre ville auec tel applaudiſſement & compagnie de gens de pied & de cheual, comme ſi c'euſt eſté vn grand Prince. Et le lendemain de ſon retour a eſté faite vne grande proceſſion en l'Egliſe ſainct Barthelemy pour loüer Dieu en ſa faueur. Ceſtuy, ſi ie ne m'abuſe, n'eſt pas vn petit heurt encontre ceux de la religion. Grande pitié que i'vſe maintenant de ce mot, pour dire ceux de la ligue. Ce frere fait tous les iours en ſes ſermons pluſieurs grands trophees de ſa priſon. Donne à entendre fortement que ceux qui commandent ne ſont ſi zelateurs des autres comme

l'on

l'on se persuadoit : qu'il ne faut doubter de leur faire teste. Nul des autres ne s'en ose plus remuer, voyant que leur premier project non seulement n'a porté aucun coup, mais s'estoit tourné à leur honte & confusion. Or comme le temps semble se disposer à nouuelles calamitez, il me plaist de vous raconter cecy. Les Ministres n'auoyent encore eu permission de prescher sinon les iours ouurables, craignant que si aux iours de festes ils prescheoyent pẽdant que le peuple chommoit, ce n'eust esté faire ouuerture à nouuelle sedition. Il n'y a homme d'entendement qui ne die que ceste ordonnance estoit fort sage & politique, veu la necessité du temps. Toutes-fois les Ministres impatiens de nostre repos, commencent à crier aux aureilles des grands, que la moitié de leurs ouailles estoit affamee de la parole de Dieu, c'estoyent les pauures maneuures qui ne pouuoyent aux iours ouuriers exercer la manufacture dont ils viuoyent, & frequẽter leurs sermons. Mõsieur de la Roche-sur-yon sage Prince, preuoyant les incoueniens qui en pouuoyent souldre, leur resiste fortement: en fin voyant qu'il ne pouuoit auoir du meilleur, il quitte volontairement son Gouuernement de Paris, & le remet entre les mains de Men-

Commencement dans Paris de la ruine des Huguenots.

Iournees. Medard.

Monsieur le Mareschal de Montmorency. Qui le reprend comme Gouuerneur de l'Isle de France auec de grandes prerogatiues: mesmes auecques gardes, tant pour la seurté de sa personne, que pour garentir la ville de seditions. Et pour ceste mesme raison a esté estably dans Paris vn Guet perpetuel de soixante archers à gages de soixante liures par an: ausquels commande Gabaston, vaillant soldat de sa personne. Lequel pour s'ebler vn peu fauoriser l'autre party, acquiert de iour à autre grandement la haine du peuple. Leur requeste leur a esté enterinee, vers les festes de Noël: pendant lesquelles les Ministres voulás vacquer a l'exercice de leur religion, le lendemain du iour de Noël, voicy l'argument d'vn nouueau tumulte qui sourdit inopinément. Assez pres du Patriarche estoit l'Eglise sainct Medard, en laquelle pour la solemnité du iour on carrillonne pendant que Malo preschoit. Les protestans estimans que cela se feit de propos deliberé, pour empescher que leur Ministre ne fust entendu, commencent à s'esmouuoir: & y enuoyent quelqu'vn d'entr'eux pour les prier de faire taire leurs cloches. Ne voulans cesser, on s'eschauffe. On vient aux mains dans l'Eglise S. Medard.

Ceux

Ceux de la religion estoyent assistez du Guet & des Preuosts des Mareschaux, pour garder qu'on ne leur mesfeit, ceux cy se mettent de la partie. Le tumulte a esté estrange. Plusieurs hõmes qui naurez, qui ruez, l'Eglise S. Medard rompue, les vitres bruslees, images iettees bas. I'ay horreur de vous raconter tout au long toutes les particularitez que l'on dit y auoir passé. Cela n'estoit point encores aduenu en noz Eglises. Il y a pis, car le batu a payé l'amende. Les gẽs de Gabaston & Rouge aureille ont mené par troupes prisonniers les Catholics, comme autheurs de ceste sedition, nuls des autres. Les bourgeois de Paris en crient, disans que lon les a taillez pour payer les gages de ce nouueau guet à leur ruine. Presentent requeste à la Cour de Parlemẽt, à fin de leur estre faict droit sur les meurdres, empriſonnemens, vols de chappes, calices & ornemens de l'Eglise. La Cour biẽ empeschee de ce fait, cõmet deux des Conseillers, Mõsieur Gayãt Catholic, & Monsieur Fumee de la religiõ, pour en informer conioinctement. Sur ces entrefaites on a pris au corps deux de la religion nouuelle nõmez les Cagers, pere & fils. En ceste confusion il est aduenu que les Catholiques recusẽt par autre requeste

tous les Conseilliers Huguenots : au contraire les Huguenots recusent tous les Catholiques. i'vseray desormais de de ces deux mots pour estre plus court, & par ce que ie voy desia les deux partis formez à la ruine de nostre France. Pour obuier au scandale, la Cour a sagement ordonné que l'vne & l'autre requeste seroit lacerée, en la presence de ceux qui l'auoyent presentee. L'Eglise S. Medard chomme auiourd'huy sans que l'on y face le seruice diuin, comme ayãt esté prophanee: pour euiter à pareil inconuenient on a enioinct aux Ministres de se choisir autre lieu que le Patriarche. Voyla quant à la ville de Paris: mais pour le regard du general de la France, pour autant que l'Edict du mois de Iuillet estoit seulement prouisional, le Roy à l'instigation de ceux qui luy assistent maintenant de conseil, a enuoyé mandemens par tous les Parlemens, à fin qu'ils eussent à enuoyer en Cour trois ou quatre des plus suffisans de leurs cõpagnies, pour donner leur aduis sur la closture & resolution finale du total. A ceste assemblee se sont trouuez les Cõnestable, Mareschal de S. André, & Cardinal de Tournon, qui s'estoyent peu auparauant absenté. Ils se sont assemblez le 3. Ianuier.

Preparatifs pour l'Edict du mois de Ianuier 1561.

Et là Monsieur le Chancelier de l'Hospital a remonstré comme ceste nouuelle religion auoit petit à petit prouigné: les Edicts par le grand Roy François, par Henry son fils, par François second, pour la supprimer: toutesfois que nul de ces trois Princes n'y auoit sceu paruenir, quelques punitiõs exemplaires qu'ils eussent faits contre ceux qui la suyuoyent. Que pour ces causes nostre ieune Roy desiroit trouuer les moyens comment il pourroit tranquilliser toutes choses: & que chacun d'eux deuoit estimer qu'il estoit venu en ce lieu pour establir vne republique, & nõ vne religion. Estãt le vouloir & intention du Roy de passer toutes choses quoyemẽt: & que l'õ ouurist les moyẽs de bannir ceste nouuelle religion sans troubles, ou bien que les vns veſquissent auec les autres sous vn mesme Prince en amitié & fraternité. C'estoit vne proposition fort malaisée à resoudre. Toutesfois apres plusieurs & diuers discours, il a esté en fin arresté que ceux de ceste religion qui s'estoiẽt emparez des Eglises, les rendroyent, & aussi vuideroient des maisons, biẽs, & reuenus appartenans aux gens d'Eglise, pourroyent faire assemblees hors les villes tant seulement pour exercer leur religion,

auec defences toutesfois de bastir temples. A la charge que toutes & quantesfois que les Officiers du Roy voudront aller à ces assemblees, pour voir quelle doctrine y seroit annoncee, qu'ils y seroyent receus & respectez selon la dignité de leurs charges. Que aucuns Synodes ou Consistoires ne seront faits sinon en la presence ou par congé de ces Officiers, ni semblablement aucuns magistrats creez, ni loix, statuts ou ordonnances par eux faites. Mais que s'ils estiment chose necessaire de constituer entr'eux quelques reiglemens pour l'exercice de leur religion, qu'ils les communiquent aux Officiers du Roy, qui les authoriseront s'ils voyent qu'il se puisse & doiue faire raisonnablement; sinon, en aduertiront le Roy pour en auoir de luy congé. Ne pourront faire aucuns enrolemens, soit ou pour se fortifier ou aider les vns aux autres, ou pour offenser autruy, ne pareillement impositions, cueillettes & leuees de deniers sur eux. Et quant à leurs charitez & aumosnes, elles se feront non par cotization & imposition, ains volontairement. Qu'ils seront tenus de garder les loix politiques, mesmes celles qui estoyent receuës en l'Eglise Catholique Romaine, en fait de festes & iours

Edict de Ianuier de l'an 1561.

chom-

chommables, & de mariages pour les degrez de consanguinité & affinité, à fin d'euiter aux debats & procez qui s'en pourroyent ensuiure. Aussi seront tenus les Ministres se retirer par deuers les Officiers du Roy, pour iurer entre leurs mains l'obseruation de l'Edict, & promettre de ne prescher doctrine qui contreuienne à la pure parole de Dieu, selon qu'il est contenu au Symbole du Concile de Nice, & és liures canoniques du vieil & nouueau Testament. Leur enioignant de ne proceder par conuices en leurs preſches contre la Messe, & les ceremonies receuës en nostre Eglise Catholique, & de n'aller de lieu à autre, & de village en village pour y prescher contre le gré & consentement des Seigneurs, Curez, Vicaires, & Marguilliers: & en semblable à tous Prescheurs de n'vser en leurs sermons d'iniures contre les Ministres, & ceux de leur suite. Cest Edict a esté arresté & conclud le dixseptiesme Ianuier dernier passé: & depuis enuoyé par tous les Parlemens, qui l'ont tous vnanimement receu & publié, hors mis deux, celuy de Paris & de Prouence. Ceux ordinairement qui pensent bien discourir sur le fait d'vne Republique, sont d'ad-

Qu'il ne faut aiſément remuer la religion ancienne.

mis que tout ainsi que le fondement general d'icelle depend principalemẽt de l'establissemment de la Religion, par la crainɛte & reuereuce de laquelle tout sujet est autant plus retenu, que par la presence du Prince : aussi qu'il faut sur toutes choses que le Magistrat empesche ou mutation de religion, ou diuersité sous vn mesme Estat. Comme ainsi soit que cela apporte partialitez & discordes intestines, qui se tournent en guerres ciuiles, lesquelles apportent les fins & periodes des Republiques. Si oncques ceste proposition fut bien auement disputee, certainement ç'a esté lors que l'on a enuoyé ceſt Edict au Parlement de Paris : Aidé mesmes en cecy du preuilege de l'ancienneté de nostre religion, qui auoit esté continuee de main en main depuis enze ou douze cens ans en çà, de la mesme forme comme nous l'obseruons par tout ce Royaume. Sous ces persuasions & plusieurs autres, la Cour n'a voulu verifier ceſt Edict. Et à ceste fin pour faire remonstrances au Roy, ont esté deputez Monsieur le President de Tou, & Monsieur Faye Conseiller : lesquels ayans deduit particulierement deuant le Roy tout ce qui induisoit le Parlement à ne receuoir ceſt Edict, Monsieur

Difficultez que le Parlement de Paris fait à la reception de l'Edict de Iuuier.

sieur le Chancelier, pour la dignité de son estat & bas aage de nostre Roy, a pris la parole, leur disant: qu'il ne doubtoit point que toutes les raisons par eux representees ne fussent de grande efficace: mais qu'il les prioit de penser qu'elles n'auoyent esté oubliees en ce grand Consistoire de S. Germain: que la question qui se presentoit estoit du nombre de celles en laquelle y auoit à penser de quelque façon qu'on vouluſt tourner son esprit: & à vray dire, qu'en la resolution d'icelle y auoit lieu pour excuser le Magistrat de sa faute soustenant ou l'vn ou l'autre party. Accordoit que le fondement d'vne Repub. estoit de n'y auoir qu'vne religion: mais quād les choses estoyent arrivees à tel desbord, comme on les voyoit lors par la France, qui n'admettroit ceſt Edict, il falloit de deux choses l'vne: Ou faire passer tous les adherans de la nouuelle Religion par le fil de l'espee, ou les exterminer tout à fait, auec permission de se desfaire de leurs biens. Le premier poinct ne pouuoit estre executé pour estre ce party trop fort tant en chefs, qu'en partisans: & ores qu'il le peuſt estre, de souiller la ieunesse du Roy dedans le sang de tant de ses sujets, par aduanture que deuenu grand & en aage de

Remonstrāces du Chancelier de l'Hospital aux deputez de la Cour de Parlemēt.

cognoissance il les redemanderoit à ses Gouuerneurs. Et au regard du second, il estoit aussi peu faisable: & quand bien il succederoit selon nostre intention, c'estoit bastir par ce Cõseil autant d'ennemis desesperez que de bannis. Et quant à l'Edict de Iuillet, ores qu'il eust quelque beau pretexte, c'estoit induire les gens à vn atheisme, en leur permettant de ne frequenter les Eglises Catholiques, & neantmoins leur tollissant l'exercice de leur religion. Parquoy pour obuier à tous ces defaux il auoit esté trouué bon d'establir en France deux Eglises iusques à ce que Dieu nous eust reünis en mesmes volontez: & que ainsi auoit esté autrefois practiqué par Galere Maximian & Constance Empereurs, pour composer les diuisions qui estoyent entre les Chrestiens & Ethniques, leur remõstrant & priant de caller la voile à la necessité presente brief de tolerer ce scandale pour euiter vn plus grand: & que si en cecy on faillioit, c'estoit à l'imitation des nations circonuoisines, lesquelles en pareille necessité auoyent esté contraintes de faire le semblable. Ceste response rapportee au Parlement, & les Chambres de rechef assemblees, on ne chãge toutesfois d'aduis, & qui est chose à re-

Perseuerãce du Parlemẽt contre l'Edict de lxj.

mar-

marquer, combien qu'en l'Edict de Iuillet le party Catholic n'eust passé que de trois voix, en ceste derniere deliberation il passa de xxiiij. S'estans, à mon iugement, faits sages par les nouueaux deportemens & insolences des autres, combien il importoit au publie de ne relascher rien de l'ancienne religion. Cela a apporté nouuelle rumeur entre les seigneurs de Cour. Par ce que le Roy de Nauarre bien qu'il ne tienne auiourd'huy le gouuernement que par la faction de ceux de la religion, si semble-il auoir tourné sa robbe & fauorisé l'ancienne religion. Le Prince de Condé luy fait teste ouuerte pour la nouuelle. D'vn autre costé les Parisiens sõt arriuez à S. Germain en Laye partialisez en deux ligues, les vns pour l'vne, les autres pour l'autre religiõ l'on peut dire que c'est à beau jeu beau retour. Finalement par la pluralité des voix encores a il passé pour l'Edict. Et a esté commis le Prince de la Roche sur-yon pour le faire publier au Parlement, auec commandement expres que là où l'on seroit refusant ou delayant de ce faire, il le feroit publier sans forme iudiciaire, assisté seulement de quelques particuliers Conseillers tels qu'il pourroit choisir. Ceste cõmission estoit violen-

re : mais luy sage Prince l'a executee fort doucement, remonstrant que l'intention du Roy estoit fondee sur la neces-sité du temps : que la Cour de Parlement pouuoit bien cognoistre ce qui se passoit deuant ses yeux en vne ville de Paris, mais n'estoit informee des plaintes qui venoyent de toutes parts du Royaume iournellement aux aureilles du Roy & de son conseil; la priant d'aduiser sommairemẽt & sans aucun long discours du Ouy ou du Nenny qu'elle auoit à respondre. Sur cela il a esté par commun accord aduisé que tous ceux qui auoyent assisté au conseil de S. Germain, auroyent voix deliberatiue en ce fait cy comme les autres : tellement qu'en fin il a esté ordonné que l'Edict passeroit. Vray, que en l'execution ils ont bien monstré que c'estoit par vn consentement forcé. Par ce que le Vendredy vingt-sixiesme de Mars, iour extraordinaire de plaidoyerie, il a esté emologué auec toutes les demonstrations de contrainte. D'autant qu'auec l'Edict ont esté aussi publiees toutes les iussions du Roy. Ce que l'on n'a pas appris de faire en telles publications. D'auantage le Procureur general n'a rien requis publiquement, ains declaré qu'il auoit baillé ses conclusions par escrit.

escrit. Au moyẽ dequoy il a esté ordonné par la Cour que sur le remply des lettres il seroit mis qu'elles auoient esté leuës, publiees & enregistrees, oüy le procureur general du Roy, sans approbation toutesfois de la nouuelle Religion, le tout par maniere de prouision, & iusques à ce que par le Roy en eust esté autrement ordonné. Ainsi s'est passé cest Edict dãs Paris. Car quant au Parlement de Prouence Mõsieur d'Vzes y auoit esté quelques mois auparauãt enuoyé auec commission tres ample pour le contraindre de le publier. Il y a du cõmencement trouué quelque obstacle par le moyen d'vn Gentil hõme nommé Clichá, assisté d'vn Cordelier: mais en fin tout cela s'est esuanoüy en fumee, & y est l'Edict publié. Les Huguenots ont par ce moyen tout ce qu'ils demandent: & deuant qu'ils l'euſſent, ils s'en estoyent fait croire. Car eux-mesmes s'estoyent dõné la loy de prescher aux fauxbourgs de Paris en deux endroits, & presque par toutes les villes de France, auparauant que d'en auoir permission par Edict. Si les Catholics sont autant contens, ie m'en rapporte à ce qui en est. Le temps peut estre nous fera sages, mais ce sera à noz propres coustz & despens. A Dieu.

A Monsieur de Fonssomme.

Changement de la volonté du Roy de Nauarre contre les Huguenots, & pourquoy

YEut il iamais histoire qui portast de si estranges regards que cestecy? Mô Dieu, que ie souhaiterois maintenant entre nous quelque Tite Liue Chrestien, qui d'vne plume bien hardie nous enseignast comme Dieu a voulu manifester les effects de sa puissance cachée, contre la prudẽce des hommes! Car ainsi que les affaires se passent entre nous, vous trouuerez dans vn abysme & confusion de toutes choses, tous les Princes auoir pour le soustenement de leurs partis apporté tout ce que l'on pouuoit souhaiter de la sagesse humaine, & au bout de cela que lors qu'ils ont pensé estre arriuez à chef de leurs desseins, toutes leurs esperances se sont tournees à neant. Mesmes que ce sur quoy ils auoyent estably leur grandeur, a esté le fondement de leur ruine. Y eut il oncques embusche mieux dressee que celle qui fut faite sous le regne du Roy Henry au Parlement de Paris, ou que l'autre d'Orleãs sous le petit Roy François, pour chasser & bannir ceste religion nouuelle, que l'on voyoit prendre trop longues racines entre nous? Toutesfois lors que les entrepreneurs d'icelles

Comme Dieu a diuersement rendus illusoires les cõseils des Princes en ce nouueau remuement de religion.

celles penserét estre au comble de toutes leurs affaires, ils se trouuerent tout aussi tost supplantez par les morts inopinées & cruelles de ces deux Roys. Et en ceste derniere nõmémẽt, ce que l'on estimoit deuoir estre la ruine du Roy de Nauarre, fut sa grãdeur. Car si (comme ie vous ay escrit) à la mort du petit Roy François il ne se fust trouué à point nommé dans la ville d'Orleans, i'ay opinion qu'il n'eust esté appellé à ceste grandeur en laquelle nous le voyons, encores qu'elle luy soit deuë à iuste tiltre. Voire que les trois Estats que l'on auoit deliberé lors d'assembler à la confusion & ruine des Huguenots, leur fut apres le decez du petit Roy François vn instrument de leur asseurance. Or voyez maintenãt comme la chance est tournee, Les Huguenots auoyent toute leur confiance sur luy. Permettez moy encores de rechef vne fois pour toutes & pour abregemẽt de lãgage que i'vse enuers vous de ce mot au lieu de ceux de la religiõ nouuelle, ou de la religion pretenduë reformee. Ie suis deuenu auaricieux en paroles, & les plus courtes me sont les meilleures. Ce seroit perte d'ancre & de papier de mettre trois mots pour vn seul. Doresnauant les Huguenots & Catholics seront les

termes de noz lettres, discourans entre nous deux les calamitez de ce temps. Sans que pour cela entendions blasonner les vns ou les autres. Ils auoyent (dy ie) toute leur confiance sur ce Roy, comme sur celuy qu'ils auoyent porté sur leurs espaules, & entre les mains duquel ils auoyent fait tomber le gouuernement de la France par leurs brigues & menees en l'assēblee de trois Estats. Et de fait en recognoissance de ce, il auoit permis par vne conniuence bien grande que les preſches fussent faits à huis ouuert, non seulement dans Paris, ains dans la Cour mesme du Roy à S. Germain en Laye. Aussi estoit il fort malaisé qu'il se maintint en sa grādeur, sinon par le moyen de ceux lesquels au reciproque auoyent à se soustenir par l'appuy & faueur de luy mesme. Toutesfois changeant de propos il fut le premier outil par lequel les Catholics s'armerent encōtre les autres. Mais par ce que ce sont lettres closes à plusieurs, & que peut estre n'auez entendu comme ces pratiques se sōt menees, sçachez que le Pape voyant le remuement de mesnage qui se faisoit entre nous, a enuoyé Monsieur le Cardinal de Ferrare, oncle de Madame de Guise, Legat en France, auec tres amples facultez. Cela par

Quels furēt les motifs pour lesquels le Roy de Nauarre changea d'opinion contre les Huguenots

par vn tres-sage conseil, à fin que si quelques vns vouloyent deuenir paresseux d'aller à Rome, en ceste nouuelle face d'affaires de la religion, il y eust vn Prelat entre nous, lequel pourroit suppleer par la facilité & de sa presence, & de sa faueur, l'absence de sa Saincteté: Aussi auõs nous par deçà le Seigneur de Charantonneau fils du feu Chancelier Granuelle. Ceſtuy Embassadeur du Roy Philippe est, ainsi que l'on dit, gaigné par quelques grands Princes des nostres, ausquels ne plaisoit ceste diuersité de religions. Luy suyuant la capitulation prise entr'eux, se transporte trois ou quatre fois en habillement deſguisé par deuers le Roy de Nauarre: l'asseurãt de la part de son maistre, q̃ là où il voudroit prendre la protection de l'Egliſe Romaine, il luy rendroit son Royaume de Nauarre, ou bien l'equiualant en assiete de païs souuerains, aussi riches & plantureux. Ceste treſme commençant d'estre tissuë, le Legat se met aussi de la partie: luy promettant de la part du S. Siege le Conté de Veniſſe, & encores luy moyenner enuers le Roy Catholic le païs de Sardaigne que le Pape erigeroit en Royaume; là & au cas qu'il ne luy vouluſt rendre le païs Nauarrois. On dit qu'à toutes ces promeſſes Monſieur

sieur le Connestable & le Mareschal de S. André estenoyent la main pour les luy faire gouster. Que cela soit veritable comme l'Euangile, ie ne suis pas si osé de le vous mander. Mais tant y a que le bruit commun estoit tel. Bien vous puis-ie dire qu'à vn instant on a veu & son visage & sa volonté s'estre eschangée à l'endroit des Huguenots. Car il defendit aux Ministres de plus prescher au chasteau, comme ils s'estoyent donnez loy & permission de ce faire cinq ou six mois au parauant. Mesmes en l'assemblee de S. Germain, où furent conclues les deux Eglises, il s'y opposa tant qu'il peut: mais le Prince de Condé, l'Admiral, & autres, qui lors ne tenoyent pas des derniers grades pres du Roy, luy firent contre-carre, & l'emporterent pour le regard de la publication de l'Edict. Vray qu'il n'a pas esté si tost publié, que ués sa naissance il est mort, estant (si ainsi voulez que ie le die) vn vray autroon de la France, mais qui par sa mort produira plusieurs tranchees dans les entrailles de celle qui l'a produit. Le Roy de Nauarre assisté de Monsieur le Connestable & du Mareschal de S. André, a mandé Monsieur de Guise, qui est pour le iourd'huy à Joinville, pour se venir ioindre auec eux, & faire

faire taster tout ce qui s'estoit fait au preiudice de l'Edict du mois de Iuillet. Sur ces mescontentemens, la Cour du Roy, qui auoit l'espace de six ou sept mois seiourné à sainct Germain, s'est rompuë pour prendre la route de Fontaine-bleau. Les vns ioyeux, les autres fachez de ce nouueau remüement, & tous les sages grandement estonnez, pour ne sçauoir sur qui en cest orage public tombera le tonnerre. A Dieu.

A Monsieur de Fonssomme, Gentilhomme Vermandois.

Monsieur de Guise retourne en Cour, ligué auec le Connestable & Mareschal de S. André.

MOnsieur de Guise apres auoir receu les lettres du Roy de Nauarre, a rebroussé son chemin en Cour, & à son retour passant par la ville de Vassy les siens pretendans auoir receu quelque iniure par les autres, ont fait passer plusieurs au fil de l'espee, lors qu'ils vacquoyent à l'exercice de leur religion. Beze en a voulu faire instance: mais silence luy a esté imposé par le Roy de Nauarre. Quelques iours apres Monsieur de Guise est arriué dans Paris, costoyé des Connestable & Mareschal de sainct André, auec vne grande troupe de gend'armes. Il a esté receu magnifiquement, & auec vn grand appareil-

pareil par les Parisiens. Le Preuost des Marchands & Eschevins sont allez au deuant de luy pour le bien-veigner. Ce mesme iour le prince de Condé, qui estoit en la ville, est allé au Presche auec grande compagnie en vne maison des faux-bourgs sainct Iacques que l'on appelle Ierusalem. Deux iours apres est arriué le Roy de Nauarre, & le lendemain iour de Pasques fleuries a esté faite vne procession generale, où il estoit. Qui a donné quelque asseurance au peuple de voir restablir les choses en leur ancien estat. Pour celà les Ministres ne laissent de prescher. C'est vn vray chaos & confusion. Toutes sortes de gens tant de l'vn que de l'autre party s'assemblent dans la ville, leurs chefs & principaux capitaines y estans. Les coups de pistoles & canons nous seruent de carillon. Les armes auparauant auoyent esté portées en l'hostel de ville par le commandement du Prince de la Roche-sur yon. Quelque peu apres il a esté capitulé entre ces seigneurs que le Prince de Condé vuideroit le premier de la ville pour euiter aux seditions, & que le lendemain de son partement le Roy de Nauarre & ses partisans feroyent le semblable.

Le

Le Prince s'eſt retiré à Meaux, où apres auoir fait la Cene il a fait vn grand amas de gens. Le ſemblable ont fait l'Admiral, les ſieurs d'Andelot, la Rochefoucault, Grammon remue toute la Guienne, & Montgommery la Normandie. Quelques-vns auoyent conſeillé à la Royne mere de ſe retirer de Fontaine-bleau dans la ville d'Orleans auec le Roy & Meſſieurs ſes freres, & là ſe tenir cloſe & couuerte contre tous, iuſques à ce qu'ils fuſſent entrez en quelque bonne reconciliation. Elle n'y a voulu ou oſé entendre. Tellement que le Roy de Nauarre l'a retrouuée à Fontaine bleau. Lequel aduerty que le Prince de Condé eſtoit paſſé le Lundy de Paſques au rez des murailles de Paris auec quinze cés cheuaux, & s'eſtoit logé à S. Cloud, prit reſolution de retourner dans Paris, encores que l'opinion de la Royne ne fuſt telle. Le Prince de Condé prend de là argument & pretexte de ſon entrepriſe: diſant que le Roy eſtant detenu priſonnier par les autres, il a chargé les armes pour le deliurer de ceſte captiuité. S'il m'eſtoit permis de iuger des coups, ie vous dirois que c'eſt le commencemẽt d'vne tragedie qui ſe ioüera au myliu de nous à noz deſpens, & Dieu vueille

qu'il

Fautes cõmises par le Prince de Conté au commencemẽt des troubles.

qu'il n'y aille que de noz bources. Mais tout ainsi que les spectateurs cognoissent aisément les bien ou malseances de ceux qui ioüent, aussi si i'osois bonnement iuger des coups entre vous & moy, ie dirois volontier que Monsieur le Prince a fait icy plusieurs fautes. Ie ne vous diray point, d'auoir changé de religion, & moins encores d'auoir pris les armes : ce sont fautes qui sont trop lourdes. Mais puis qu'il luy estoit aduenu de fraĉhir le Rubicon, il ne deuoit desemparer ny la ville de Paris, ny la presence de son Roy. Car celuy qui demeurera en possession de l'vn ou de l'autre, aura de grands aduantages sur son ennemy. Le premier pas de clerc que feit Pompee en la guerre ciuile qu'il eut contre Cesar, fut quãd il quitta la ville de Rome pour la laisser à son ennemy. Le Prince recognoist aucunement qu'il s'est en cecy mespris, & pour y donner ordre a surpris la ville d'Orleans, dans laquelle il pourra fort aisément assembler ses forces : ville vrayement à luy fatale, en ce que peu auparauant il s'y estoit presque veu au dessous de toutes affaires, & maintenant il y tient rang de souuerain. Cela a estonné aucunement les Princes & sieurs Catholiques. Qui a esté cause que le

le Roy estant à Melun, ils ont resolu de l'amener dans Paris. Monsieur le Connestable y est arriué le premier à basse noise, & le lendemain de son arriuee, qui a esté le quatriesme Auril cinq cens lxij. il a fait faire monstrer aux citoyens auec vne bien grand ioye & allegresse de tous, *Dulce bellum inexpertis*. Ce mesme iour il a fait brusler tous les bancs, sieges & chaires de Popincourt & Ierusalem. En ce tumulte la maison de Popincourt mesmes a esté bruslee. Et dessors ont cessé les Presches des Huguenots dans la ville de Paris. Le tout non sans grandement affliger ceux de la religion l'espace de quatre ou cinq iours: pendant lesquels le Roy est entré dans Paris sans forme d'entree Royale, par ce que les affaires presentes ne le portoyent pas. On ne parle plus que de guerre. Chacun fourbit son harnois. Monsieur le Chancelier s'en contriste. Tous les autres y prennent plaisir. Quand il en a voulu parler, Monsieur le Connestable luy a dit que ce n'estoit à gens de robbe longue d'opiner sur le fait de la guerre. Mais il luy a respondu, que combien que telles gens ne sceussent conduire les armes, si ne laissoyent ils de cognoistre quand il en falloit vser. Response qui ne me sem-

Cõbien les guerres ciuiles sont dangereuses, & mesmes pour la religion.

semble pas moins vraye, que hardie. Car il n'y a rien tant à craindre en vne Repub. qu'vne guerre ciuile, ny entre les guerres ciuiles, que celle qui se fait sous le voile de la religion: mesmement pendant qu'vn Roy pour son bas aage n'a puissance de commander absolüement. Il y a trois choses que l'on doibt craindre infiniment en toute principauté, immensité de debtes, minorité d'vn Roy, & remuement de religion. Car il n'y a celle de ces trois qui ne puisse particulierement apporter mutation d'vn estat. Combien doncques ces trois se trouuans aiourd'huy concurrer ensemble, nous doiuent elles apprester de peur? Ie sçay bien que tous ceux qui ont pris en main la defense du party Catholic, n'apportent en ceste cause qu'vne sincere deuotion, toutesfois en tels accidens de guerres ciuiles on doit craindre de tous costés les euenemens d'vne victoire absolüe. Celuy qui obtient vne bataille soit pour ou contre son Roy, en affoiblissant son ennemy, gaigne de grandes authoritez & prerogatiues, non seulement sur tout le peuple, ains sur son maistre mesmes. Et c'estoit la raison pour laquelle ce bon citoyen Caton d'Vtique, apres auoir fait tout ce qu'il peut pour rom-

Que le Prince mineur doit tout craindre pendant vne guerre ciuile.

pre

pre les troubles d'entre Pompee & Ce-
sar, & n'y ayant sceu attaindre, s'estant
par jeu forcé rendu partizan de Pom-
pee, qui soustenoit l'authorité du Se-
nat de Rome, toutes-fois il redoubtoit
autant que Pompee vint au dessus de
Cesar, comme Cesar de Pompee. Pre-
uoyant que de quelque costé que fust la
victoire, c'estoit non seulement la de-
solatiõ & ruine de la Repub. de Rome,
mais aussi le preparatif de nouuelle ty-
rannie à celuy qui seroit le victorieux.
Ie croy que ces mesmes considerations
font que Monsieur le Chancelier ne
peut trouuer bon que l'on prẽne main-
tenant les armes. Mais il ne considere
pas, que quand il s'agit de la mutation
d'vne religion ancienne, chacun y court
comme au feu, pour empescher la
nouuelle: l'on estime que c'est pecher
contre le sainct Esprit de vouloir en ce-
cy mesnager toutes les propositions
politiques, & qu'il faut hazarder l'E-
stat pour le garentir d'vn plus grand
hazard, qui frape au corps & à l'ame,
& à peu dire que c'est vne vraye folie,
d'y vouloir apporter attrempance. Cer-
tainement lors que tels malheurs nous
aduiennent, c'est là où les plus sage-
mondains perdent le pied. Aussi ne les
voyons nous iamais que quand il plaist
à Dieu

à Dieu de nous toucher vifuement pour noz pechez. Au demeurant ceux qui conduiſent entre nous principalement le party Catholic, ſont le Roy de Nauarre, les ſeigneurs de Guiſe, Conneſtable, & Mareſchal de ſainct André: & pour le parti Huguenot, Monſieur le Prince, l'Admiral, les ſeigneurs d'Andelot, & de la Roche-foucaut. Et combien que tout ſe face de deçà ſous le nom ou du Roy, ou bien du Roy de Nauarre, toutesfois Monſieur de Guiſe a la plus grande part au gaſteau. Comme en cas ſemblable de delà, l'Admiral, ores que Monſieur le Prince ſoit le chef. Ce ſont en ſomme deux grands Princes du ſang, freres, dont les autres (chacun en ſon endroit) ſe tergent pour paruenir au deſſus de leurs intentions. A Dieu, 1561.

A Monſieur de Fonſſomme, Gentilhomme Vermandois.

Feu des troubles de lxj. allumé generalement par la France.

MAintenant ce ne ſont que cartels. Chacun pour paſſier ſon entrepriſe, & dõner le tort à ſon ennemy, enuoye des declarations telles qu'il veut. Monſieur le Prince declare qu'il auoit eſté cõtraint de prendre les armes, non

Diuers pretexts.

pour le ſouſtenemẽt de ſa religion, ains pour

pour deliurer le Roy, & la Royne sa mere de la captiuité en laquelle ils estoyent. Les Catholics d'vn autre costé ont fait publier vne declaratiõ enuoyee par le Roy à son Parlement, par laquelle il declaroit qu'il aduoüoit tout ce qui estoit fait par les Princes & seigneurs qui l'enuironnoyent, tant s'en faut qu'il fust par eux detenu en captiuité: & qui plus est pour mettre ceux d'Orleans en leur tort, du iour au lendemain, on a publié autres lettres, par lesquelles le Roy veut & entend que l'Edict de Ianuier sorte effect par tout son Royaume, fors en la ville & banlieuë de Paris, & és autres villes où il n'y a eu exercice de ceste religion. Le Prince de Condé a protesté au contraire, & fait courir vn amble manifeste, par lequel il declare que ce n'est aucune passion particuliere qui le pousse, ains la seule cõsideration de ce qu'il doit à Dieu, & à la couronne de France sous le gouuernement de la Royne. Sous laquelle opinion il s'estoit voüé de remettre en pleine liberté le Roy, & maintenir l'obseruation de ses Edicts sans aucune dissimulation, mesmement celuy de Ianuier. Protestant que tant & si longuement que ceux qui s'estoyent emparez du Roy seroyent en sa Cour, il ne reputoit aucunes

pris par les Princes.

lettres, mandemens ou depeſches venir de luy, quelque emprunt que l'on feit de ſon nom : qu'il n'entend toutesfois comprendre ſous ceſte generalité le Roy de Navarre. Et l'vnzieſme iour d'Auril les Huguenots ont paſſé vne aſſociation enſemble (ils ne l'ont pas voullu nommer ligue) par laquelle ils ont promis viure & mourir enſemblement iuſques en l'aage de la pleine maiorité du Roy, permettoyent aux ſeigneurs du conſeil priué d'y entrer, fors à ceux leſquels pour aſſeruir le Roy, auoyent nouuellement pris les armes, qu'ils reputoyent crimineux de leze Majeſté, s'ils ne les deſpouilloyent promptement. Ceſte declaration & aſſociation apportee à Paris, il y en auoit quelques-vns qui eſtoyent d'aduis que Monſieur de Guiſe, le Conneſtable & Mareſchal ſainct André s'eſlongnaſſent de la Cour. Mais ils ne les ont voulu croire, eſtimans que celuy qui laiſſe la partie, la perd. Contre ceſte declaration ceux de deçà ont couché d'vne proteſtation plus hardie que leur premiere, par ce qu'ils dient qu'ils ſeroyent à l'aduenir declarez deſerteurs de l'honneur de Dieu, infideles à leur Roy, & ennemy de leur patrie, ſi par eux n'eſtoit donné prompt

remede

remede aux inuasions & entrepriſes de ces nouueaux Chreſtiens & liberateurs de leur Roy. Parquoy eſtimoyent neceſſaire non ſeulement pour l'acquit de leurs conſciences, ains de ceſſe du Roy, ſuiuant le ſerment qu'il auoit fait à ſon ſacre, & pour ne confondre tout ordre diuin & humain, dont s'enſuiuroit apres la fin du Royaume, que le Roy ne deuoit authoriſer diuerſité de religion par la Frauce, ains la ſeule Egliſe Catholique, Apoſtolique, Romaine, receuë de tous ſes predeceſſeurs & de luy. Qu'il falloit que tous officiers & beneficiers tinſſent la meſme religion, & en feiſſent expreſſe profeſſion. Et pareillement que ceux qui auoyent chargé les armes ſans l'expres conſentement du Roy, & du Roy de Nauarre, repreſentant ſa perſonne par tout le Royaume, les depoſaſſent, à peine d'eſtre declarez rebelles. Que les forces aſſemblees par le Roy de Nauarre ſeroyent entretenuës pour quelque tẽps, dans lequel on eſperoit trouuer le fruit de tout ce que deſſus. Et ce fait & accomply ils eſtoyent preſts de ſe retirer non ſeulement dedans leurs maiſon, ains ſe cõfiner au bout du monde ſi beſoin eſtoit, apres auoir donné ce contentement à leurs

ames d'auoir rendu à Dieu, au Roy, à leur patrie, & à leurs cõsciences, l'honneur, le seruice, l'vnion, charité, & tout autre fidele office qu'ils leurs deuoyent en si euident peril & necessité. Pour auquel obuier ils estoyent prests de sacrifier leurs vies & tout ce qu'ils auoyent de plus precieux en ce monde. Voila comme les vns & les autres ioüent leurs roolles, & à vray dire c'est à beau jeu beau retour. La Royne ce pendant ne s'endort pour pacifier toutes choses. Mais elle n'y peut attaindre. Par ce que le Prince s'est fermé en ces trois points, 1. en l'obseruation de l'Edict de Ianuier sans restriction: que les sieurs de Guise, 2. Connestable & Mareschal, qui ont premiers pris les armes, les quittent aussi les premiers: & finalement qu'ils desemparent la presence du Roy. Chose 3 que feroit en cas semblable le Prince: pour ce fait estre par le Roy & la Royne r'appellez ceux qui leur plairoit. Il est impossible de les accorder. Car qui accorderoit le premier article, ce seroit offenser la ville de Paris, à laquelle on ne veut desplaire. De quitter les premiers les armes, c'est se mettre en la misericorde & mercy de son ennemy. Aussi que le Connestable & Mareschal diẽt, qu'estans cõstituez aux premieres digni-

dignitez de la France, il n'y auoit nul propos, ni apparence que premiers ils delaissent les armes. Et quant à l'esloignement, Monsieur de Guise soustenoit que ses offices de grand Maistre & grand Chambellan luy commandoyent d'estre pres du Roy. Mais pour apporter quelque moyen entre ces deux extremitez, ils offrent que tous delaissent les armes, & qu'elles demeurent és mains du Roy de Nauarre, frere aisné du Prince de Condé, & Lieutenant general du Roy. Pour ce fait estre resolu qui auoit du tort, non par la Cour de Parlement suspecte aux Huguenots, ains par la resolution & decret des trois Estats de la France. Le Prince de Condé n'a pas voulu accepter ces offres. Il a opinion qu'on le veut tromper. Les autres font pareil iugement de luy, & par auenture ne sont en cecy les vns ni les autres trompez. L'on depesche commissions de tous costez pour leuer gens. En celles du ban & arriere ban l'on donne à entendre à la noblesse que c'est pour deliurer Monsieur le Prince de Condé qui est detenu captif par quelques ames seditieuses. C'est à bien parler; troc pour troc, & payer les autres en mesme monnoye. Le Roy de Nauarre a enioint aux Preuosts des

Marchands & Escheuins de Paris de nous faire assembler en chaque dizaine pour eslire vn Capitaine & vn Lieutenant, sous le commandement desquels nous serons tenus de garder les portes. Celuy qui a esté autheur de ceste discipline, est le seigneur de Brissac Mareschal de France, auiourd'huy Lieutenãt general pour le Roy dedans Paris. Et par ce que les Ministres gaignoyent auparauant le peuple par preschés & exhortations, aussi Monsieur le Cardinal de Lorraine a voulu faire le semblable entre nous. Il a premierement preschè en l'Eglise nostre Dame, ouy d'vne incredible affluence d'auditeurs. Et depuis en l'Eglise sainct Germain de l'Auxerrois toutes les feries & octaues de la feste Dieu par entresuite de iournees, luy preschant vn iour, & le lendemain le Minime dont ie vous ay cy dessus escrit: admonnestant sur toute chose le peuple qu'il falloit plustost mourir, & se laisser espuiser iusque à la derniere goute du sang, que de permettre contre l'honneur de Dieu & de son Eglise qu'autre religion eust cours en la France, que celle que noz ancestres auoyent si estroitement & religieusement obseruee. Ce m'a esté chose aussi nouuelle de veoir prescher vn Cardi-

Cardinal, comme peu auparauant vn Ministre. Il a excité grandement le peuple aux armes. Il n'est pas que les plumes mesmes des Poëtes ne s'en meslent. Brief on ne corne autre chose que feux, guerres, meurdres, & saccagemens. Si Dieu ne nous regarde d'vn œil de pitié, nous sommes taillez de voir bien tost cruellement ioüer des cousteaux. A Dieu,

A Monsieur de Fonssomme.

Ruines publiques par la France, sous le pretexte de la religion.

GRãde & esmerueillable pitié. Nul ne couche que de la religion de Dieu, du seruice de son Roy, de l'amour & pitié enuers sa patrie; & ie n'en voy vn tout seul qui sous ces beaux pretextes ne ruine totalement le Royaume de fõds en comble. Tout est en trouble & confusion. Plusieurs villes se sont prises d'elles mesmes en faueur des Huguenots, Tours, Blois, Angers, Saulmur, le Mãs, Poitiers, Bourges, Meaux, Roüen, Lyon, Mascon, le Haure de Grace, Valence, Montauban: mesmes en la ville de Tholose a esté fait vn cruel estour entre le Catholic & Huguenot, toutesfois le dessus nous est demeuré. Il seroit impossible de vous dire quelles cruautez barbaresques sont commises d'vne part & d'autre. Où le Huguenot est le

est le maistre, il ruine toutes les images (ancien retenail du commun peuple en sa pieté) demolit les sepulchres & tombeaux, mesmes passant par Cleri il n'a pas pardonné à celuy du Roy Louys vnziesme; enleue tous les biens sacrez & voüez aux Egliſes. En contr'eschange de ce, le Catholic tue, meurdrit, noye tous ceux qu'il cognoist de ceste secte, & en regorgent les riuieres. Il n'est pas que parmy cela quelques vns n'executent leurs vengeances priuees sur leurs ennemis aux despens de la querelle publique. Et combien que les chefs facent contenance de n'approuuer tels deportemens, si les passent ils par conniuence & dissimulation. La paix vaut mieux que la guerre. Celle qui est faite contre l'ennemi estranger est beaucoup plus tolerable, que l'autre qui se fait de citoyen à citoyen. Mais entre les guerres ciuiles il n'y en a point de si aiguë, & que apporte tãt de maux, que celle qui est entrepriſe pour la religion, comme ie vous escriuois par mes dernieres. Il y a deux grands camps par la France. On s'est assemblé à Baujency pour voir s'il y auroit moyen de pacifier ces troubles. Mais ceux que s'en sont meslez s'en sont reuenus aussi peu resolus comme ils y estoyent allez. Il est bien

bien malaisé en telles affaires de pouuoir asseurer ceux qui craignent tout. Apres la rompture de ce pour-parler, tout ainsi que plusieurs villes s'estoyent facilement diuerties de l'obeissance du Roy, aussi y ont elles esté puis apres d'vne mesme facilité reduites. La ville de Blois a esté reprise. Monsieur de Montpensier a remis és mains du Roy, Tours, le Mans, Angers & Saulmur. Le Mareschal de S. André celle de Poitiers, & peu apres Bourges, où il a trouué plus de destourbier & resistance. Au pays de Lyonnois, Masconnois & Beaujoulois, le Baron des Adres Huguenot commet toutes sortes de cruautez contre les Catholics. Qui ne luy donne pas petit aduantage pour l'execution de ses entreprises. Montbrun & Mouuant de la mesme religion font plusieurs grãds exploits d'armes en Daulphiné. La Cour de Parlement par son arrest du vingt sixiesme iour de Iuin dernier passé, a declaré tous les Huguenots portans armes, rebelles & criminels de leze majesté diuine & humaine. Contre cest arrest les Huguenots crient & protestent que ceux qui possedent le Roy ont forcé la Cour de ce faire. Et en disant cela, ils cognoissẽt qu'ils ont esté enuoyez à l'escole, quãd

ayant pris les armes ils en se ioignirent au Roy lors qu'il estoit à Fontainebleau, donnans le loisir à leurs ennemis de le faire. On s'est depuis acheminé au siege de la ville de Roüen, dans laquelle Montgommery commandoit pour le Prince. Ceste ville a esté prise d'assault, par le bon conseil & magnanimité du seigneur de Guise (à tout le moins le bruit commun luy en baille l'honneur.) Le Roy de Nauarre y est mort d'vn coup de bale, qui n'est regreté des vns ni des autres. Ceste mort a augmenté l'authorité de Monsieur de Guise, lequel a en peu de temps gaigné telle vogue & credit entre les Catholics, qu'il peut soustenir sa querelle de soymesme sans l'interposition du nom d'vn Prince du sang, dont il auoit fait iusques alors pretexte. Il fait cõtenance d'obeir aux commandemens du Connestable premierement, puis du Mareschal de sainct André, pour estre leurs estats affectez aux armes, mais pour en dire ce qui en est, il leur commande. Vous attendrez plus amples nouuelles de moy selon que les affaires se passeront, & que le temps m'apportera plus amples instructions & memoires. A Dieu.

A Mon-

A Monsieur de Fonssomme.

DE puis mes dernieres le Mareschal de Hes Allemant a amené grãde quantité de Reistres au Prince de Condé; lequel se voyant augmenté de forces a pris son chemin vers Paris. Vray qu'au parauant que d'y arriuer il a assiegé la ville de Corbeil, dans laquelle il a trouué le Mareschal de sainct André, qui luy a fait teste. Au moyen, de quoy contraint de leuer le siege, il s'est venu camper deuant Paris, où il a trouué Monsieur de Guise & tous les autres seigneur que l'ont receu en bonne deuotion d'estre protecteur de la ville. On s'est mocqué de ceste entrepriſe; que luy qui auoit failly de prẽdre Corbeil, se vint aheurter encontre Paris. Et pour ceste cause court maintenant vn commun prouerbe, prendre Paris pour Corbeil, quand apres n'auoir peu venir à chef d'vne petite entrepriſe on se promet de paruenir à vne grande. Le siege y a esté mis le premier iour de Decembre. Les Huguenots campez aux villages de Laï, Hercueil, Cachant, Gentilly & autres des enuirons. On a remis sus plusieurs propos de paix, mais pour neant. Pendant tous ces

Siege deuant Paris par les Huguenots.

ces pour parlers les Gascons & Espaignols sont venus au secours des Catholics. L'Anglois est arriué en Normandie pour les Huguenots, qui luy ont liuré pour gages & asseurance le Haure de grace. Depuis les Huguenots ont leué le siege en deliberation d'aller recueillir les Anglois & les ioindre à eux. Monsieur de Guise ne les a voulu perdre de veuë, ains les a suiuy à la trace.

Bataille de Dreux.

Le dix-neufiesme de Decembre se trouuans les deux armees proches, ils se sont baillez vne bataille fort cruelle pres de la ville de Dreux. En laquelle d'entree les Huguenots voyans que nostre artillerie ioüoit, & qu'en peu de temps elle les pourroit mettre en desordre, le seigneur de Mouy accompagné de soixante cheuaux s'est debandé de ses esquadrons, & auec vne esmerueillable resolution s'est venu ietter pesle mesle, non dans l'auantgarde, ains droit à la bataille où commandoit Monsieur le Connestable: qui a fait cesser l'artillerie. Ce que voyant le Connestable, & que tout le fort de la cauallerie le venoit charger, il s'aduança auec grande hardiesse pour les receuoir, mais la charge a esté si furieuse, que quelque deuoir de vaillant capitaine qu'il y ait apporté, son cheual a esté tué, luy blecé & pris, & le

& le seigneur de Beauuais auecques luy. Le seigneur de Montberon, son quatriesme fils, le seigneur Duc de Neuers, le seigneur de Giury tuez, Monsieur d'Aumale porté par terre & fort froissé, l'artillerie prise. Toutes les troupes de la bataille tant de cheual, que de pied mises en route, mesmes les deux regimens de Monsieur d'Aumale & du Mareschal d'Ampville. Les Huguenots enorgueillis de ceste heureux succez poursuiuent leur victoire iusques aux logis de quelques Catholics fuyards, & pillent le bagage. Quelques vns diēt que la vaisselle de Monsieur de Guise y a esté perduë, mais ie n'en sçay rien au vray. De là ils rechargent le bataillon des Suisses, qui s'estoyent ralliez. Cela donne occasion à Monsieur de Guise (qui commandoit à l'auant garde, & qui pour ne mettre ses gens en desordre les auoit tenus quois & serrez en rang de bataille) de debusquer de furie contre les Huguenots, où la charge a esté si à propos, qu'ils ont esté rompus, & le Prince de Condé pris par Monsieur le Mareschal d'Ampville. Ses Lāsquenets estonnez, qui estoiēt en nombre de deux mille, se sont rendus à la mercy de Monsieur de Guise, lesquels s'estoyēt peu au parauāt

retirez en vne cour entourée de murailles. En quoy eſt allé tant de tẽps, que la cauallerie des Huguenots a eu quelque loiſir de ſe rallier & de recharger leurs piſtolets dedans vn vallon couuert d'vn petit taillis. Et ayant eſté rapporté à Monſieur de Guiſe qu'ils pouuoyent eſtre de quatre ou cinq cens, il delibera de les aller rompre auec le Mareſchal de S. André. Mais comme ils marchoyent ils voyent ſortir beaucoup plus grand nombre montant de quinze à ſeize cent cheuaux en deux troupes. Qui ſont viſuemẽt ſouſtenus. Meſmes noz harquebuziers Catholics arriuent tout à point pour les recueillir. En ceſte rencontre ont eſté tuez pluſieurs grãds ſeigneurs d'vne part & d'autre le ſeigneur de la Broſſe vieux capitaine bien aimé de Monſieur de Guiſe; dauantage le Mareſchal de S. André, qui auoit apporté à ceſte iournee-la de treſgrands deuoirs, y a eſté pris, puis mis à mort de ſens froid. Le malheur a voulu qu'il ſoit tombé entre les mains d'vn Gentil homme duquel il s'eſtoit pendant ſa grand vogue fait donner la confiſcation pour vn homicide commis: & combien que ce don ne luy euſt reüſſy pour les empeſchemens qui s'y trouuerent, toutes fois ce Gentilhomme

homme couuant de longuemain dans
ſa poitrine vne vengeance, Dieu a per-
mis que ce grand ſeigneur ſoit tombé
lors à point nommé entre les mains de
ſon ennemy, qui l'a traité de ceſte façó
que ie vous eſcris. Qui eſt vne belle le-
çon aux grands de n'abuſer de leur cre-
dit cótre les petits, lors qu'ils ont le vent
en pouppe. Que voulez plus? L'obſti-
nation du combat adiuré par diuerſes
charges & rechargés auec variables &
doubteux ſuccez, depuis midy iuſques
preſque à la nuit cloſe, quand les Hu-
guenots quittans du tout la campagne
auec la perte de leur chef & de leur ar-
tillerie, & laiſſans plus de huit mil des
leurs, que morts, que pris, que bleſſez
ſur la place: ceux qui reſtoyent ſe ſont
retirez à deux lieuës de là, ne permet-
tant l'obſcurité que Monſieur de Gui-
ſe les ait peu pourſuiure. Ni pour cela.
L'Admiral ne perd le cœur, ains met
(comme l'on dit) le lendemain en deli-
beration de retourner au combat. Mais
les Reiſtres qui viénent en France pour
s'enrichir, & non pour mourir, n'y ont
voulu entendre. Occaſion pour laquelle
ils ont repris le chemin d'Orleans. Or
voyez ie vous prie combien chacun eſt
auiourd'huy aheurté à ſa propre ruine.
Tout ainſi que les Catholics ſe ſont
fait

fait accroire d'auoir eu le dessus de leurs ennemis, aussi les Huguenots se flattent d'vne mesme opinion de victoire : disant que si le Prince de Condé leur chef a esté pris, le semblable en est aduenu à Monsieur le Connestable chef des Catholics. Et en outre que Monsieur le Mareschal de sainct André est demeuré sur la place auec plusieurs autres grands seigneurs. Parquoy tout ainsi que les Catholics ont fait procession generale dedans la ville de Paris, aussi ont fait les Huguenots dans Orleans prieres publiques, rendans action de graces à Dieu de ce qui leur estoit aduenu. Toutes fois s'il y a aucun qui ait rapporté quelque victoire, i'estime en ma conscience que c'ait esté Monsieur de Guise en deux sortes, tant par la prise de Monsieur le Connestable son amy, que de Monsieur le Prince son ennemy. I'adiousteray encores, si vous les, par la mort de Monsieur le Mareschal de S. André, par ce qu'il n'aura desormais aucun compaignon & personnier de ses victoires. A Dieu.

A Monsieur de Fonssomme.

Acheminement au siege d'Orleans.

LE Duc de Guise est retourné victorieux dedans Paris auec vn applaudissemẽt general de tout le peuple.

Iamais

lamais Prince n'y fut accueilly de meilleur œil qu'il a esté. Il ne s'endort pas ce pendant sur ceste heureuse defaite. Mais voyant qu'il auoit maintenant rieres soy le Prince de Condé, & qu'il estimoit que la seule presence & authorité de l'Admiral ne seroit assez forte pour retenir ceux de sa suite, il a fait dresser vn Edict, par lequel le Roy rappelloit à soy tous ses subjets, baillant la main à tout le peuple qui l'auoit laissé auec vne promesse d'impunité & de fauorable traitement. Mais pour cela il y en a peu qui ayent pris occasion de retour. Chacun a estimé que c'estoit vn artifice pour les attrapper. Tellement que la seule peur ou doubte les a retenus. L'Admiral qui a cela de peculier de ne se rendre iamais aux aduersitez, reprend ses premieres brisées de Normandie pour se ioindre auec l'Anglois, duquel il doit receuoir argent pour soudoyer ses Reistres & gens de guerre. Monsieur de Guise, qui a esleué ses esprits plus haut qu'au parauant, voyant que l'impunité proposée aux autres ne les excitoit au retour, delibere de pousser de sa reste: & par ce que la principale ressource & magasin des forces de ses ennemis est en la ville d'Orleãs, où l'Admiral a laissé Monsieur d'Andelot son

lot son frere pour y commander, il deliberé d'y mettre le siege. L'on fait grãds preparatifs pour cela. Et croy que vous ne receurez pas si tost de mes lettres que ce sera fait ou failly. A Dieu.

A Monsieur de Fonssomme.

Mort de Monsieur de Guise.

O Admirable changement & mutation de fortune! Celuy dont ie vous ay tant escrit, sur lequel le peuple fichoit principalemẽt ses yeux, ce guerrier inexpugnable est mort, & a esté tué le plus poltronnement que l'on sçauroit dire par vn portant le nom de Poltrot. Mais entendez ie vous prie comme tout ce malheur s'est passé. Voyant que les forces de ses ennemis estoyent diuisees, vne partie estant allee auec l'Admiral en Normandie, & l'autre demeuree auec Monsieur d'Andelot pour la garde d'Orleans, il met le siege deuant la ville, où les choses luy succederent si à propos qu'il prit d'emblee le faux-bourg du Portereau, qui estoit vn hebergement fort commode pour ses gens, par le moyen duquel il pressoit grandement le seigneur d'Andelot, quoy qu'il fust tres-vaillant Capitaine. Quant à luy il estoit logé au village de S. Mesmin

Or

Or voicy vn nouueau dessein que l'on brasse encontre luy. Dedans la ville de Lyon commandoit sous l'authorité du Prince, Monsieur de Soubize, qui auoit à sa suite vn Gentil homme Angoulmoisin, natif d'Aubeterre, nommé Iean Poltrot seigneur de Meré. Cestuy auoit de longuemain precogité la vengeance generale de tout son parti, laquelle il n'estimoit pouuoir accomplir que par la mort du seigneur de Guise. Il s'en descouurit à son maistre, qui l'enuoya vers l'Admiral auec lettres de creance. Si cela est vray ou non, ie m'en rapporte à ce qui en est. Mais pour le moins le bruit commun est tel: dont l'Admiral ne s'est pas essongné grandement, encores que par vn Manifeste il s'en soit voulu depuis excuser. Ayant communiqué auec luy, & le conseil pris entr'eux, Poltrot vint trouuer deuant Orleans Mõsieur de Guise: & luy ayant fait vne reuerence profonde luy dist que mal conseillé il auoit suiuy Monsieur le Prince; mais que meu d'vne iuste repentance il se venoit rendre à luy, auec vn ferme propos de faire vn bon seruice au Roy. Mõsieur de Guise estimant que ceste parole vint du fõds du cœur, le recueillit d'vn œil fauorable, & mesmes luy dõna tel accez en sa maison, que

souuen-

souuentesfois il beuuoit & mangeoit à
sa table. L'on dit (ie ne l'asseure pas
pour vray) que la debonnaireté de ce
Prince eut tant de puissance sur l'autre,
que pour ce premier coup il perdit le
cœur, & retourna tout courtdeuers
l'Admiral beaucoup moins resolu que
deuant, mesmes en deliberation d'en
oublier le retour, n'eust esté qu'il fut
redressé par vn Ministre plein d'entendemẽt & de persuasion. Sous la parole
duquel apres que on luy eut fait present d'vn bon cheual d'Espaigne, & de
cent escus, & d'vne bonne pistole, il reprit le chemin d'Orleans, où, pour le
faire court, il sceut si dextrement ioüer
son personnage, que ce pauure Prince
retournant du Portereau apres auoir
passé la riuiere du Loiret, accompaigné
du seigneur de Roltaing, il le choisit si
à propos par derriere au lieu le moins
armé, à la iointure de l'espaule, que ce
vaillant Prince tombant de son cheual
fut emporté grandement naure à son
logis, où Madame de Guise sa femme
estoit. Poltrot iusques là estoit demeuré en cerueille, mais soudain qu'il eut
fait le coup se trouua tellement esperdu, qu'ayant pris la garite pour se sauuer, quelque tracassement qu'il feit
toute la nuit, qui fut de plus de dix
lieuës,

lieuës, il se retrouua le matin au milieu du camp des Suisses, où s'estant bloti l'espace de trois iours entiers en vne cassine d'vn pauure vigneron dans les vignes, le Seurre secretaire du seigneur de Guise, qui s'estoit mis en queste, le prit par vn soupçon violent, tant pour l'auoir veu souuent au logis de son maistre, que pour le trouuer vestu d'vne mandille de couleur perse, telle que le seigneur de Roustaing auoit figuree celle du meurdrier. Ce pendant ce pauure seigneur blecé à la mort est allé de vie à trespas, apres, que la Royne a recherché tous moyens pour le garentir. Mourant il a fait plusieurs belles remonstrances & exhortations au Seigneur Prince de Ioin-ville son fils aisné. Son corps apporté dans Paris auec grandes lamentations au mois de Mars cinq cés lxij. à vne iournee pres de celle qu'il y estoit l'annee precedente entré tres-glorieusement; on luy a fait vne grande pompe funebre. Son corps porté à Ioin-ville tombeau ancien de ses predeceſſeurs: & pour recognoissance des bienfaits qu'il auoit procurez à l'Egliſe, les Doyen, Chanoines & Chapitre de l'Egliſe noſtre Dame luy ont ordonné pour trophee vn obit annuel qui ſe celebrera tous les ans le ſeptieſme iour

me iour de Mars, qui fut le iour de son decez. Ainsi est mort ce grand capitaine & guerrier aimé & hay d'vne & autres d'vne mesme balance, accompli certes de plusieurs grandes parties tant de la fortune que de sa valeur. Car quant à la fortune, il me semble qu'il eut en tout le cours & teneur de sa vie vn heur qui l'accompagna iusques au dernier souspir. Par ce qu'estant appellé aux plus grandes affaires du Royaume sous le Roy Henry second, iamais il n'entreprit vne qu'il n'en retournast auec son honneur. Quelques ans apres l'aduenuement de ce bon Roy à la couronne, il luy conserua la ville de Mets contre vn long & obstiné siege de l'Empereur Charles cinquiesme. Depuis ayant esté par le mesme Roy commis pour le voyage d'Italie, ores qu'il n'en rapportast tel fruit, comme il esperoit, si ramena il son armee saine & sauue. Ce qui n'estoit auparauant aduenu à autre François que luy: estant l'Italie vn païs qui alleche les François à sa conqueste, pour puis leur seruir de cimetiere. A son retour il reduisit sous l'obeissance du Roy, Calais, ville auparauant estimee inexpugnable. Tout d'vne suite print Tion ville, que l'on estimoit aussi imprenable, monstrant qu'il ne

Ce qui a esté loué & blasmé au seigneur de Guise.

ne luy estoit rien impossible. Puis pendant noz guerres ciuiles reprit les villes de Bourges & Roüen, combien que ses ennemys eussent estably en l'vne & l'autre l'vn des principaux magasins de leurs forces. Gaigna la iournee de Dreux, qui luy vint si à propos que d'vne mesme defaite il eut victoire de deux, ne luy estant pas la prise de Monsieur le Cõnestable, corriual de ses loüanges, moins aduãtageuse que celle de Monsieur le Prince, contre lequel il faisoit profession d'hostillité toute ouuerte. Et au bout de tout cecy comblé de toutes ces victoires il mourut d'vn coup de bale proditoirement, ne l'aiant ny son ennemy, ny la fortune osé tuer de bonne guerre. Car mesmes au recouuremẽt de Bolongne cõtre l'Anglois il receut vn coup de lãce entre le front & le nez, qui luy outreperça le chef, dont toutesfois il eschappa. A fin ce pendant que ie n'oublié que ce ne fut pas peu d'heur pour luy de mourir en ce periode, lors qu'il estoit au dessus du vent, & que la fortune iournaliere ne luy auoit encores ioüé aucun tour dont elle sçait descorner les plus braues. Et s'il eut eu vn heur qui luy feit perpetuelle compagnee en toutes ses actions, encores l'en auoir nature rendu plus digne.

Car

Car il fut seigneur fort debõnaire, bien emparlé tant en particulier qu'en public, vaillant & magnanime, prõpt à la main, quand le besoin le requeroit, ne sçachant que c'estoit de crainte, & neantmoins si attrempé en toutes ses actions que iamais la temerité ne luy feit outrepasser les bornes de ce qu'il deuoit. Comme de fait il en feit preuue tres ample en la prise de Roüen : mais beaucoup plus en la iournee de Dreux, en laquelle il se donna le loisir de voir mettre ses ennemis en desordre d'eux-mesmes, en pourchassant la victoire qu'ils auoyent du commencement obtenuë. Lesquels il chargea de telle furie, quand il veit son appoint, que le champ de bataille luy demeura. Et qui eut vn point de prudence admirable, sçachant que c'estoit contre luy que les Huguenots iettoiẽt principalement leur visee, & qu'il ne faisoit nulle doubte que son armee ne fust pleine d'espions, le soir de deuant la bataille, il declara en plein soupper sur quel cheual il vouloit monter, & de quelles armes & appareil il seroit le lendemain. Toutesfois auant que de venir au ioindre, il resigna & le cheual & l'accoustrement dont il auoit parlé à son escuyer. Dont bien luy prit. Car son escuyer fut tué, & quant à luy il sel-

il reschappa pour ce coup. Au sur plus Prince qui sçauoit choisir & vser de ses occasions à propos, ne les laissant aisément escouler quand li les auoit en main. Comme il monstra bien lors qu'il maria la Royne d'Escosse sa niepce au Roy Daulphin, & quand il vint saluer le Roy à Fontaine-bleau au commencement de ces troubles. Toutes lesquelles parties le feirent infiniement reluire entre les Princes & grãds seigneurs. Or encores qu'il fust tel, si ne se peut il pas garentir des mesdisances de ses ennemis. D'autant qu'ils luy improperoyent que le voyage d'Italie par luy brassé auoit esté le commẽcement, & son dernier retour en la Cour du Roy, l'accomplissement de noz maux: disans que tout ainsi que sa venuë nous auoit apporté les troubles, aussi sa mort nous auoit tout aussi tost moyenné vne paix. Mais ceux qui sans exception & reserue vouloyẽt faire trouuer ses œuures loüables, disoyent que pour le regard du voyage d'Italie, il n'en auoit esté l'autheur, ains le Pape, & qu'il n'auoit esté que l'executeur en cecy des commandemens du Roy. Et quant à ses deportemens derniers, ceux qui en faisoyent mal leur profit, ne consideroyent pas que si par vne nouuelle liberté

de leur conscience, ils s'estoyent dis-
pensez d'exercer à huis ouuert par tout
le Royaume leur religion, auparauant qu'il y eust Edict qui leur en
donnast la permission, & contre les
inhibitions expresses de celuy du
mois de Iuillet, il ne falloit pas trou-
uer estrange que ce Prince pour la ma-
nutention de l'ancienne n'eut rien ou-
blié en arriere. Mais pour laisser les par-
ticularitez qui le concernoyent, m'e-
stant sans y penser mis à l'essor, l'on a
fait le procez à Poltrot, lequel par ar-
rest a esté condamné à estre tiré à quat-
re cheuaux en la Greue. Aussi quelque
peu apres le decez du Sieur de Guise
on a mis en deliberation de faire vne
paix, pour à laquelle paruenir il n'y a
pas eu grande resistance. Par ce que
Monsieur le Prince & Monsieur le
Connestable prisonniers. n'appre-
doient point tant la querelle du public,
que leur liberté ne leur fust plus chere.

Edit de Pacification de l'an 1562.

La paix a esté faite dans la ville d'Am-
boise le dixneufiesme de Mars cinq
cens soixante & deux, verifiee au Par-
lement le vingtseptiesme, par laquelle
toutes les iniures prouenans des trou-
bles sont remises & pardonnees, tous ar-
rests & iugemens donnez contre
ceux de la religion, cassez, chacun d'eux
remis

remis en ses biens, prerogatiues & dignitez. Le Prince de Cõdé, l'Admiral, & autres seigneurs de leur association tenus pour bons & loyaux sujets du Roy: & tous les deniers par eux leuez pour le defroy de la guerre alloüez. Qu'ils remettroyent és mains du Roy toutes les villes par eux prises, esquelles toutesfois il leur seroit loisible d'exercer leur religion, & quant aux autres leur seroit assigné en chaque siege Presidial vne ville pour l'exercice d'icelle: fors & excepté dans la ville, Preuosté & Viconté de Paris, en laquelle neant moins nul ne pourroit estre recherché de sa conscience pour le fait de la religion. Pourroyent les Barõs, Chastelains, hauts Iusticiers, & seigneurs tenãs plein fief de Haubert exercer leur religion en leurs maisons auec leurs subiects, qui librement & sans contraintes s'y voudroyent trouuer, & autres seigneurs ayans simples fiefs, pour eux & leurs familles seulement. Defenses à ceux de la religion de ne troubler les Ecclesiastiques en leurs benefices, ni en leur service diuin. Et prẽd le Roy les vns & les autres d'vne mesme balance en sa protection & sauuegarde, comme ses vrays & loyaux sujets. Cest Edict de Pacification publié, on a diuersement

delegué par ſes prouinces vns & autres Conſeillers du Parlement, iuſques au nõbre de deux en chacune, pour l'executer promptement ſur les plaintes qui ſe pouuoyent preſenter des particuliers, pour leſquelles vn Parlement ſeul n'euſt pas eſté ſuffiſant, qui euſt voulu tirer les choſes au train ordinaire de Iuſtice. Et par meſme moyen ont eſté remis en pleine liberté Meſſieurs le Prince de Condé & Conneſtable, enſemble les priſons ouuertes à tous autres priſonniers. Et tous d'vn commun accord tant d'vne que d'autre religion ſe ſont acheminez à la recouſſe de la ville du Haure de grace occupee par les Anglois, laquelle leur a eſté quelque peu apres renduë. A Dieu.

A Monſieur de Fonſſomme.

Comme Dieu s'eſt diuerſement ioüé tant des Catholiques que Huguenots.

ENcores ne me puis ie eſtancher, & faut que ie diſcoure derechef auec vous de quelle façon Dieu ſe ioüe entre nous des penſees de noz Princes & grands ſeigneurs. Si i'ay bonne memoire, ie penſe vous auoir par l'vne des miennes diſcouru qu'apres la mort du petit Roy François les Huguenots auoyent fiché toute leur eſperance deſſus le Roy de Nauarre, lequel lors pour

pour plusieurs raisons estoit en mauuais mesnage auec Monsieur de Guise leur ennemy iuré, toutesfois au mesme point qu'ils pensoyent auoir obtenu tout ce qu'ils desiroyent, ie veux dire que leur religion auoit esté authorisee par l'Edict du mois de Ianuier, Dieu permit que le Roy de Nauarre changeant d'opinion s'vnist auec Monsieur de Guise, & que ce fut le premier pretexte pour les affliger. Maintenant c'est toute autre histoire, qui prouient toutesfois d'vn mesme mystere, Par ce que les Catholics (qui auoyent apres Dieu toute leur fiance sur Mõsieur de Guise) pensoyent auparauant que les Huguenots fussent en peu de temps abysmez, maintenant leur protecteur a esté meurdry, & par sa mort se sont anichilez tous les desseins qui estoyent prests de sortir effect encontre les autres. Dieu n'a pas permis que la ville d'Orleans fust prise, pour ne reduire les Huguenots au dessous de toutes affaires. Il a encores hebeté les sens de Poltrot apres auoir fait sa rasche, à fin qu'il contast des choses à ses iuges lesquelles continueront (comme il est vray-semblable) la querelle de pere à fils. A peu dire nous ne sommes au bout de noz maux. Madame de Guise accompai-

Madame de Guise demande

Iustice de l'assassin commis en feu son mary.

gnee de Messieurs ses enfans & de plusieurs siens parens s'est prosternee deuant le Roy, à fin que iustice luy fust faite encontre Monsieur l'Admiral, qu'elle disoit auoir esté autheur de ceste proditoire mort. Et a encore presenté requeste à la Cour de Parlement à mesme fin. Chacun s'y trouue bien empesché. Comme nulle cause n'est presque sans Aduocat. Ceux qui portent le party Huguenot, soustiennent que cela est effacé par l'Edict de la Pacification: & qu'il n'y a rien d'insolent, & qui ne soit faisable contre son ennemy. Qu'ainsi fut Cesar assassiné à l'impourueu par Cassius & Brutus, ainsi entre nous, le Roy Sigibert dans Soissons par la pratique & menee de la Royne Fredegonde sa belle sœur: ainsi Holofernes par Iudith, meurdre toutesfois tãt honoré dedãs le vieil testament. Somme, que quand on est cõstitué en termes de desespoir, on ne dispute plus s'il faut vaincre par vertu ou par trõperie. Les autres disent à l'oppositte, que ceste exemple est indigne d'vn cœur genereux, & se preualent de la response d'Aristides deuant le peuple d'Athenes contre le conseil de Themistocles, de celle de Sexte Pompee à son pilote lors qu'il auoit Auguste & Marc Antoine en sa

Si l'assassin cõmis en la personne de son ennemy est excusable, double opinion.

en sa deuotion dedans ses nauieres: de la magnanimité de Fabritius contre le Medecin du Roy Pyrrhus, de celle de Camillus quand il chastia la trahison du pedagogue des enfans de bonne maison des Faleriens qu'il tenoit assiegez, & d'vne infinité d'autres exemples. Et à peu dire, renuoyent ceux qui font profession de religion à la lecture des Offices de sainct Ambroise, pour apprendre combien tels actes sont mal aggreables à Dieu & au monde. Monsieur l'Admiral, sur lequel on veut faire tomber ceste reparation, a enuoyé vn Manifeste en Cour, par lequel il n'adauoüe pas franchement auoir consenty à ceste mort, mais aussi s'endefend-il si froidement que ceux qui luy veulent bien, souhaiteroyent, ou que du tout il se fust teu, ou qu'il se fust mieux defendu. De luy faire son procez, le rang qu'il tient auiourd'huy, & l'Edict semblent y resister: de passer aussi les choses par conniuence, il semble que le sang & les merites du defunct l'empeschent. Si n'en sera il pour ceste heure autre chose: par ce que le temps n'est disposé à en auoir reparation. A Dieu.

A Monsieur de Fonsomme.

Cõme toutes choses tioyent aux Huguenots soudain apres la mort du Duc de Guise.

IL semble que toutes choses favorisent maintenant ceux de la religion pretendue reformee, leur fort & puissant ennemy tué : l'Edict de Pacification faict à leur aduantage : le Prince de Condé & l'Admiral demeurez sur pieds : la generale surintendance des affaires de France sans cõtrole demeuree par deuers la Royne, qui ne demande que la paix; nul ennemy qui semble à face descouuerte s'opposer à leur entrepriſe. Car encores que quelques seigneurs de poix ne puissent gouster ceſt Edict, si est-ce que les calamités de treize ou quatorze mois les tiennent aucunement retenus. Et quant au Conneſtable bien qu'il n'approuue ce party la, toutesfois son infortune derniere ne le rend si eschauffé comme auparauant. Ioint que le malheur de la guerre luy a osté ses associez, & voit que les chefs de l'autre costé sont ou ses parés, ou ses alliez. Les villes ont esté rendues, les preſches diuersement establis au vouloir & intẽtion de l'Edict, le Prince de Condé chery & honoré en Cour, les gens de guerre licentiez, le peuple condamné à les defrayer, les cinq Presidens de la

de la Cour de Parlement de Paris ont eſté faicts Conſeillers du conſeil priué, à fin de ne s'eſlongner tant des affaires d'Eſtat, comme ils faiſoyẽt auparauant. Tous les Eſtats de Monſieur de Guiſe diſtribuez aux ſiens: au Prince de Ioinville ſon fils aiſné, l'Eſtat de grand Maiſtre: à Monſieur de Mayenne ſon ſecond, celuy de grand Chambellan: à Monſieur d'Aumale ſon frere l'office de grand Veneur. Pour reparer la breche faite par les troubles, & fournir au defroy de la guerre, on fait vne autre nouuelle breche. L'on vend, par Edict, du domaine du bien de l'Egliſe iuſques à trois millions de liures. Choſe à quoy dix ans auparauãt on n'euſt ſeulement oſé penſer. Le Parlement en a fait pluſieurs refus: en fin il a eſté publié. Ce n'eſt pas vn autre petit aduantage pour les Huguenots, leſquels eſtiment qu'en affoibliſſant le Clergé, leur cauſe s'en fortifie. La plus part d'entr'eux court à l'enuy aux acquiſitions de ce bien. Le Cardinal de Lorraine ce temps pendant ne dort pas en la ville de Trente, où le Concil general a eſté en fin clos & arreſté par ſa diligence. Le bruit eſt qu'il ſolicite le Pape, le Roy d'Eſpaigne, & les Venitiẽs à la ruine des Huguenots. Entre nous le peuple, qui ne peut aiſément

Premier Edict ſur l'alienation du bien de l'Egliſe.

ment toleter deux religions, se remue en quelques endroits. Il y a eu quelques seditions au Mans & à Troye: specialement dans Creuant petite ville de Bourgongne il y a eu quelques Huguenots tuez & noyez. En ce mesme pays de Bourgongne quelques vns ont fait contenance de se liguer sous le nom de la confrairie du S. Esprit. L'Edict de la Pacification estoit en plusieurs endroits de la Frãce enfraint. On s'est assemblé dans Paris pour y donner ordre en presence de Monsieur le Prince, & pour donner aduis sur l'interpretation de l'Edict. Finablement il a esté arresté, que nul seigneur ne pourroit faire exercice de la religion nouuelle és terres qu'il auoit de nouuel acquises de l'Eglise, ni pareillement en celles qui tenoyent & mouuoyent d'elle. Dauantage combien qu'il eust esté dit en pacifiant les troubles que nul ne pourroit estre recherché en sa conscience, toutes fois l'on n'auoit entẽdu sous cest article comprendre les Moines ou Nonnains, qui pendant ou depuis les troubles s'estoyent defroquez. Ausquels est enioint sur peine de punition corporelle de retourner en leurs monasteres, ou vuider de la France. Que nul ne pourra estre Ministre en ce

Restriction sur l'exercice de la religeon nouuelle.

Roy-

Royaume, s'il n'eſt naturel François. Ceſte declaration a apporté quelques nouueaux tintoins en la reſte des Huguenots. Le Prince toutesfois y conſent, auquel la Royne gratifie par toutes ſortes d'aggreables faueurs. Quoy faiſant elle y gaigne plus que feu Monſieur de Guiſe par les armes. Voila quant au fait de la religion. Au regard de la police commune de la France, on s'eſt aduiſé de pluſieurs nouualitez pour trouuer deniers. On fait l'Edict des hoſteliers: celuy de la ſubuention des procez eſt paſſé, qui eſt que pour chaque procez, dont la demande excede cent liures, on paye cent ſols, & au deſſous de cent liures, quarante ſols. Le Roy a decerné ſa commiſſiõ à quelques Conſeillers du Parlement, maiſtres de la Chãbre des Cõptes, & Generaux de la Iuſtice pour faire le procez aux Financiers, leſquels, apres l'execution à mort de quelques vns, pour ſe redimer ont obtenu vne abolition generale du Roy (que l'on appelle compoſition) moyennant quatre cens mille liures qui leur a eſté permis d'aſſeoir vn ſol la liure ſur tous ceux qui auoyent manié les Finances dãs le temps de la recherche de ceſte commiſſion. La cognoiſſance de cecy eſt renuoyee aux Generaux des Aides.

L'Edict de la ſubuention des procez.

On vouloit que l'innocent fut cottisable, aussi bien que celuy qui se sentoit coulpable. Il a passé par les arrests que nul ne seroit cottisé, sinon qu'il se voulut aider du benefice de l'Edict. Les Ecclesiastics offensez du desordre qui auoit esté apporté en la premiere alienation de leur domaine, ont obtenu nouuelle permission de reuendre leurs terres les moins incommodes, pour racheter celles qui auoyent esté venduës sur eux, auec vne bien grande desbauche. On auoit permis par le premier Edict d'acheter d'eux toutes sortes de terres, fors leurs chefs lieux. En quoy aucunes Eglises se trouuoyent foulees à la decharge des autres. Il leur a esté permis proceder par également au feur & pro rata du reuenu des Eglises. Ils ont à ceste fin creé des Syndics Generaux du Clergé pour proceder à l'execution de l'Edict par tout le Royaume, & des particuliers en chaque Eueſché. C'est à bien parler l'establissemẽt d'vne belle police pour obuier à vn mal present: laquelle continuant, leur seruira à la longue de ruine vniuerselle. Cuidans sortir d'vn mal passager, il y a danger qu'ils n'engaigent eux & leur posterité à iamais, & facillitent la voye aux grands, pour proceder à telles

les alienations dangereuses. C'est ce que ie vous puis debiter pour le present en bloc & en taſche. Vn autre plus riche marchand, vous pourra auec plus de parade eſtaller ceſte marchandiſe tout de ſon long. Encores penſerez vous en vous meſmes que ie ſois plein de bien grand loiſir, d'auoir peu remarquer toutes ces particularitez pour les vous eſcrire. A Dieu.

A Monſieur de Fonſſomme.

Voyage du Roy Charles neufieſme par la France.

COmme les affaires de France eſtoyent meſnagees de la façon que ie vous ay eſcrit par mes dernieres, le Roy ayant les aureilles infiniement rebatues des plaintes que luy faiſoit tantoſt le Catholic, tantoſt le Huguenot à ſon tour, delibera de ſe promener par toute la France, & voir mes Dames ſes deux ſœurs. Il eſt allé premierement en la Lorraine, où il a tenu vn ſien nepueu ſur les fonds. De là il a rebrouſſé vers le Lyonnois, Daulphiné, Prouence, Languedoc. Sa reſolution eſt de ſe trouuer à Bayonne auec le Roy Catholic, ou la Royne ſa femme. L'on donne ordre de demanteler la

Nouuelles polices par la France pour.

pour asseurer l'Estat du Roy.

plus part des villes qui auoyent esté occupees par les Huguenots, mesmement celle d'Orleans, en la quelle on a fait eriger vne Citadelle, & en la ville de Lyon, pour par ce moyen contenir le peuple en crainte, & obuier à tous nouueaux enuahissemens. Mais ie crains qu'à la longue ceste inuention se tourne au dommage de ceux pour lesquels elle a esté mise sus. D'ailleurs pour asseurer le Roy on a destiné à sa suite vn regiment de gens de pied, contenant huit compagnies sous la conduite du Capitaine Charrier. Ie voy de iour à autre rongner les ongles à ceux de la religion. Defenses leurs ont esté faites de faire preſches aux villes esquelles le Roy seiournera. Par autre Edict fait à Rousſillon, le Roy pour la seconde fois apportãt explication à celuy de Pacification, a declaré auoir entendu permettre aux Gentils hommes Huguenots exercer leur religion en leurs maisons pour eux, leurs familles & sujets seulement. Defenses à eux d'y admettre aucuns estrãgers, & aussi de leuer deniers, & aux Ministres d'assembler Synodes. Veut & ordonne que tous Religieux & Prestres qui s'estoyent durant les troubles mariez, retournent à leur ancien

Retranchement des preſches des Huguenots.

estat

estat dans deux mois, abandonnãs celles auec lesquelles ils s'estoyent conioints par mariages, sur peine de punition corporelle. Pour cela ils ne laissent de suiure leur trace, & se persuadent qu'il n'est en la puissance du Magistrat de leur prescrire & limiter temps ni lieu où ils doyuent seulement vaquer à leurs prieres, & pour ceste cause prescheut mesmement dans Paris, vray que c'est en cachette. En fin le Roy est arriué à Bayonne, où il a esté visité par la Royne d'Espaigne sa sœur, où l'on a exercé d'vne part & d'autre plusieurs grandes magnificences. Les Huguenots se persuadent que ceste veue ne se fait qu'en leur ruine, & pour iurer vne ligue Catholique entre ces deux Roys. Si cela est vray, l'on peut dire que Bayonne fut la derniere des villes de la France, qui fut des mains des Anglois reduite sous l'obeissance de Charles vij. & la premiere maintenant dans laquelle se renoüeront ses guerres ciuiles, qui pourront apporter la desolation de l'Estat sous Charles ix. Toutesfois à l'issuë de là, ny le Roy, ny la Royne, n'ont fait aucune demonstration de nouueau dessein à leurs subiects. Au contraire par toutes les voyes à eux possibles se sont estu-

La ville de Bayonne fatale à l'Estat.

eſtudiez à la reconciliation de la maiſon de Guiſe, auec celle de l'Admiral: & à ceſt effect a eſté tenuë vne aſſemblee generale dedans la ville de Moulins, où apres auoir donné reglement ſur quelques poincts de la Iuſtice, l'Admiral a eſté declaré innocent de la mort de Monſieur de Guiſe, & enioint aux deux familles de s'entr'aimer. Monſieur le Chancelier fait ce qu'il peut, & non ce qu'il deſireroit. Par ce qu'il ſouhaiteroit que toutes choſes s'entretinſſent de meſme balance à bon eſcient & ſans diſſimulation, entre ces ſourdes diuiſions, à fin de n'exciter nouueaux troubles. Ie croy que ſon opinion ne ſera ſuiuie. A Dieu.

A Monſieur de Fonſſomme.

La cauſe entre l'Vniuerſité & les Ieſuites traitee au Parlement.

VOus auez entendu le voyage du Roy par la France, duquel Monſieur le Prince n'a eſte de la partie: entendez maintenant ce qui s'eſt paſſé pendant iceluy dans Paris. Il y a eu vne nouuelle diſpute menée entre l'Vniuerſité de Paris, & des religieux, qui depuis quelques ans paſſez ont pris le tiltre de Ieſuites, ou de la ſocieté du nom de Ieſus. Mais d'autant que par-

auenture

auenture ayant ouy parler d'eux, vous ignorez leur institution & progrez, & que i'ay fait bonne part de ceste cause, ie croy que par faute d'autres sujet, vous ne serez marri que ie vous en escriue deux mots. Ignace fut vn gentilhomme Nauarrois, qui tout le temps de sa vie auoit suiuy les armes. Il fut naure en la ville de Pampelune. Pendant que l'on le pensoit, il s'aduise de lire les vies des Peres, sur le patron desquelles il luy prit opinion de former toute la teneur de sa vie. Il s'accoste de quelques vns, & entre autres de Maistre Pasquier Broues, de la bouche duquel i'ay appris le commencement de ceste histoire estant a Croix-Fontaine, en la maison de Maistre Ange Congnet, personnage d'honneur que i'honore, respecte & ayme comme vn venerable simulacre de la preud'hommie de noz anciens. Tous ceux cy iurerent vne societé ensemble, & estant Ignace guery, ils feirent quelques voyages à Paris, Rome, & Ierusalem. Finalement se retirerent dans Veniſe, où ils hebergerent quelques ans; & se voyans suyuis de plusieurs, se transporterent à Rome, où ils commencerent de faire profession publique de leur ordre. Promettans entre autres articles

Institutiõ & progrez de l'ordre des Iesuites.

articles deux choses : l'vne, que leur principal but estoit de prescher aux Payens l'Euangile, pour les conuertir à nostre foy : l'autre d'enseigner gratuitement les bonnes lettres aux Chrestiens. Et pour accommoder leur nom à leur deuotion, ils s'appellerent Religieux de la societé du nom de Iesus. Ils se presenterent au Pape Paule troisiesme de la maison de Farnese vers l'an mil cinq cens quarante. C'estoit lors que l'Allemaigne commençoit de s'armer pour le remuement de la religion Catholique : & par ce que l'vne des principales disputes des Allemans estoit sur la puissance du Pape, que Martin Luther auoit voulu terrasser, ceux-cy d'vne profession toute contraire, remonstrerent que le premier vœu qu'ils faisoyent estoit de recognoistre le Pape par dessus toutes les puissances terriennes, voire par dessus le Concil general & vniuersel de l'Eglise. Le Pape qui du commencement auoit fait doubte de les approuuer, & depuis leur auoit permis de se pouuoir nõmer Religieux, mais à la charge qu'ils ne pourroyent estre plus de soixante en nombre, commença à ceste promesse de leuer l'aureille, & leur ouurit pleine porte à leur deuotion

1540.

&

& apres luy, Iules troisiesme: iusques à ce que le Pape Paule quatriesme (dit le Theatin) qui a esté des premiers promoteurs de cest ordre, les a authorisez de tout point auec toutes sortes de priuileges. Or comme leurs affaires se manioyent en ceste sorte, il aduint que l'Euesque de Clermont, enfant naturel du Chancelier du Prat, les prit en affection, & eut enuie de planter cest ordre dedans Paris, où il emmena Pasquier Brouës auec trois ou quatre autres. Pasquier Brouës (vous dy ie) qui a esté le premier superieur des Iesuites en nostre ville. Ceux cy sur leur aduenement se logerent petitement & sans grand bruit en vne chambre du college des Lombards, & depuis establirent leur habitation en l'hostel de Clairmont, ruë de la Harpe, par la souffrance de celuy qui les auoit le premier introduit entre nous, celebrás leurs Messes & prieres és iours de Dimanches & festes, en vne chapelle qui est à l'entree des Chartreux. Et voyans que leurs affaires leur succedoyent à propos, se presenterent par plusieurs fois à la Cour de Parlement, à fin que leur ordre fut authorisé par icelle. Mais feu Monsieur le Procureur general Brulart s'opposa à toutes leurs re-

requestes. Non qu'il ne fauorisast entre tous les autres grandement la religion Catholique, ains par ce qu'il redoubtoit sur toutes choses & craignoit les nouueautez, comme meres de plusieurs erreurs, mesmes en la religion. Parquoy leur remonstroit que s'ils auoient le cœur totalement eslongné du monde, ils pouuoyent sans introduire nouuel ordre se confiner sous les religions anciennes de S. Benoist, Cluny, Cisteaux, Gramont, Premonstré, & autres approuuées par plusieurs Concils, ou sous les quatre mendians. La Cour non contente de ces remonstrances ne s'en voulut pas croire toute seule, ains eust recours à la faculté de Theologie: laquelle par son decret les censura, partie pour autant que quelques vnes de leurs propositions derogeoyent aux priuileges de l'Eglise Gallicane, partie que se qualifians religieux, ils n'en portoyent l'habit, ny ne se confinoyent comme les autres, dans des cloistres. Censure qui les eslongna aucunement de leur projet. Quelques ans apres deceda l'Euesque de Clairmont, lequel leur legua par son testament plusieurs grands biens. Ce legat par eux recueilly, suruiennent les troubles, au commencement desquels fut assem-

assemblee l'Eglise Gallicane dans Poissy. Dessors ils commencerent d'interrompre leur long silence, & presenterent derechef requeste à la Cour de Parlemẽt pour estre receus & approuuez, si non en forme de religion, pour le moins de simple college. Le Parlement estima que cela regardoit les superieurs de l'Eglise. Au moyen dequoy il les renuoya à l'assemblee de Poissy, où presidoit Monsieur le Cardinal de Tournon comme plus ancien Prelat. Lequel dedans la ville de Tournon auoit ja fondé vne compagnie de leur nom. Par l'interceſſion d'iceluy ils obtindrent d'estre receus en forme de societé & college tant seulement. A la charge qu'ils seroyent tenus de prendre autre tiltre que de Iesuites, & se conformer en tout & par tout à la disposition canonique, sans entreprendre chose aucune, ny au temporel, ny spirituel, sur les ordinaires, & qu'au preallable ils renonceroyent par exprez aux priuileges portez par leurs bulles. Autrement qu'à faute de ce faire, ou que pour l'aduenir ils n'en obtinssent d'autres, ceste approbation seroit nulle. Ce decret leur est emologué par la Cour mot apres mot, & selon sa forme & teneur. Peu de tems apres ils achetent

vn

vn hostel assis en ceste ville de Paris, ruë sainct Iacques, que l'on appelloit la Cour de Langres, lequel ils deuiserent en deux demeures, l'vne pour les Religieux, l'autre pour les Escholiers. En ceste compagnie y auoit lors plusieurs personnages doctes, entre autres frere Esmond Auger & Maldonnat, celuy la grand predicateur, & ceſtuy versé & nourry en toutes sortes de langues & de disciplines, grand Theologien, & Philosophe. Ceux-cy enuoyez par deçà pour annoncer leur doctrine furent tres-fauorablement accueillis, & attirerent vne infinité d'escholiers à soy. Et se voyans auoir vent en pouppe, presenterent requeste au Recteur de Paris, à fin d'estre vnis & incorporez au corps de l'Vniuersité. Lors fut fait congregation solemnelle aux Mathurins, par laquelle fut conclud qu'ils declareroyent auant que de passer plus outre s'ils prenoyent qualité de Reguliers ou Seculiers. Qui estoit les reduire en vne grande perplexité. Car de nier qu'ils fussent Reguliers, c'estoit dementir leur vœu: De dire aussi qu'ils le fussent, c'eust esté contreuenir à ce qu'il leur auoit esté enioint à Poissy. Pour ceste cause ne prenans qualité precise, l'Vniuersité les debouta de leur

leur requeste. Ils ne se rendent pas pour cela, ains ont recours au Parlement, à fin de gaigner par contrainte sur l'Vniuersité, ce qu'ils n'auoyent sçeu obtenir de gré. Il fut dit que les parties viendroyent au premier iour plaider. L'Vniuersité me feit cest honneur de me choisir pour son Aduocat. La cause fut plaidee par deux matinees auec telle contention que la grandeur requeroit, Maistre Pierre Versoris plaidant pour les Iesuites, & moy pour l'Vniuersité. En fin les parties appointees au Conseil, & ordonné qu'elles demeureroyent en tel estat qu'elles estoyent. C'estoit vn coup fourré. Car ils ne furent pas incorporez au corps de l'Vniuersité, comme ils requeroiẽt: mais aussi estans en possession de faire lectures publiques, ils y furent continuez. Combien que ceste compagnie porte le tiltre de religieux, si ne charge elle le froc, ains marche en habit de seculier, ny ne se relegue à perpetuité dans les cloistres, comme les autres. Elle est composee de deux manieres de gens, dont les vns se disent comme de la grande Obseruance, & les autres de la petite. Les premiers sont obligez à quatre vœux. Car outre les trois ordinaires de Chasteté, Pauureté, & Obeis-

Obeissance, ils y entrelaschent le quatriesme qui est de l'obeissance particuliere du Pape, telle que ie vous ay cy dessus dite. Les seconds sont seulement astrains à deux vœux. L'vn regarde la fidelité qu'ils promettent au Pape, & l'autre, l'obeissance enuers le general de leur ordre. Ceux cy ne voüent pas pauureté, ains leur est loisible tenir benefices, offices, succeder à leurs peres, meres & parens, acquerir terres & possessions, comme s'ils ne fussent obligez à aucun veu de religion. De sorte que le Iesuite peut estre espandu par toute vne ville sans scandale. Et gist l'exercice de leur profession en deux poincts: en l'administration de la parole de Dieu, & des saincts Sacremens, tant de l'Autel, que de Penitence: & en apres d'enseigner les Artz liberaux. Ils ont doubles hebergemés qui s'attouchent, l'vn destiné pour leurs prestres, l'autre pour leurs escholiers. Il seroit malaisé de vous dire combien ils s'accroissent de iour à autre, & combien les troubles ont seruy à leur accroissement. Car ayans par leurs ceremonies & bonne vie apporté reformation à la dissolution de l'ordre Ecclesiastic, & s'estans directement voüez à maintenir l'authorité du sainct Siege encõtre les Caluinistes, qui

qui font profession expresse de le terrasser, ceux qui sont francs Catholiques, voyans que de leur boutique sortoit & la religion, & l'erudition tout ensemble, leur ont aumosné de grands biens, mesmes on leur a donné plusieurs maisons pour instituer la reunesse qu'ils appellent auiourd'huy Seminaires, voulans sous ce mot donner à entendre que ce sont pepinieres de la Religion Catholique. Croissans par ce moyen par leurs merites, et par la haine que l'on porte aux Huguenots. Quant à moy ie n'estime point que les Huguenots ayent de petits aduersaires en ceux cy: comme ainsi soit qu'entre toutes les religions, la Chrestienne se doiue gaigner par prieres, exemples, bonnes mœurs, & sainctes exhortations, plus que par le trenchant de l'espee. A Dieu.

LE CINQVIESME LIVRE DES LETTRES D'ESTIENNE PASQVIER.

A Monsieur de Querquisinen seigneur d'Ardiuilliers.

Cõme toutes choses se tournerent au desauantage des Huguenots cõtre leur opinion.

IEs cartes sont bien maintenant autrement brouillees que ceux de la religion ne se promettoyent apres la mort de Monsieur de Guise. Ils estimoyent que ceste mort les auoit mis au dessus du vent, & que toutes choses leur retourneroyent de là en auant à souhait: toutesfois ils se sont trouuez grandement eslongnez de leur compte. Par ce que pendant vne paix on leur a plus rongné les ongles par Edicts doux & non violens, que Monsieur de Guise n'auoit fait auec vne grande puissance d'Armes. Et neantmoins encore s'est à la parfin l'apostume creuee. Le voyage de Bayonne auoit touſiours esté suspect aux Huguenots. L'arriuee du Duc d'Alues en la Flandre les en a presque totale-

totalement esclarcis. Car soudain qu'il a esté arriué auec les forces, au lieu de nous rendre spectateurs de ceste tragedie, comme peut estre il eust esté tres-expedient, nous sommes voulus entrer sur l'eschafaut pour ioüer nostre rolle, ainsi que noz voisins. Et de fait le Roy a constitué des centeniers dans la ville de Paris (ce sont Capitaines generaux de chaque quartier tirez du corps des Bourgeois) il a fait des nouuelles compagnies Françoises, remply les anciennes non complettes, & en outre a fait vne leuee de six mille Suisses pour le venir ioindre: donnant à entendre que c'est pour n'estre surpris de l'Espagnol ancien ennemy de la France. Chose que les Huguenots ne veulent pas croire, estimans que tout cecy se brasse à leur ruine, comme dés pieça ils disent en auoir quelques sentimens, par les modifications de l'Edict de Pacification, demantellement des villes par eux possedees durant les troubles, edification des Roques & Citadelles, & pour-parler fait à Bayõne. De sorte que depuis ce temps là ils estoyẽt touſiours demeurez en cerueille, quelque beau semblant qu'on leur feit, ou qu'ils feissent. Pour ceste cause voyans ceste leuee de Suisses, ils depescherent lettres

Cõmencement des troubles de l'an 1567.

en cachette à leurs assemblees (qu'ils nomment comme nous, Eglises) à ce que chacun eust à se tenir prest au iour & feste sainct Michel dernier passé enuiron vn mois, depuis l'erection des Centeniers. Tout ceey s'est fait à ieu couuert. Bien couroyent quelques bruits sourds du changement de volontez. Qui a occasionné le Roy de depescher par deuers l'Admiral quelques seigneurs, mesmes Monsieur de Toré son cousin, pour le semondre de venir en Cour, à fin de donner ordre aux affaires qui se presentoyent. Le comte est beau, & qui merite de vous estre escrit. Il le trouue habillé en mesnager deux ou trois iours deuãt la feste sainct Michel, faisant ses vendanges. L'Admiral, apres auoir entẽdu le motif de la legation de Monsieur de Toré, luy fait responce en deux mots, que la France ne portoit point des Comtes d'Aiguemont & Hornes, dont la memoire estoit encore toute sanglante. Il vouloit dire en termes de practique, qu'il se garderoit de mesprendre. Quand nostre heure n'est pas venuë, Dieu permet que nous soyons sages & retenus pour resister aux embusches, qui nous peuuent estre preparees: mais quand elle est arriuee, nous mesmes de noz

En quel estat fut trouué l'Admiral par le Seigneur de Toré.

propres

propres volontez nous exposons dans les pieges, quelques fois plustost que ne pensoyent ceux qui nous les auoyent dressez. C'est en quoy l'on peut considerer les admirables effects des secrets de Dieu. Le Roy estoit lors à Monceaux accompagné de Messieurs le Cardinal de Lorraine, Duc de Nemoux, & Connestable : Monsieur le Prince à Valery, où Monsieur d'Andelot & quelques autres seigneurs le vindrent trouuer. Ainsi qu'il auoit esté conclud par ceux de la religion (grãde pitié que ie sois contraint vser de ce mot, pour dire ceux de la ligue ou factiõ) ainsi a il esté executé, & au mesme iour de S. Michel, toute la France s'est trouuee couuerte de gẽdarmes & compagnies Huguenotes. Et en ce changement inopiné ils se sont emparez diuersement de plusieurs villes. Les seigneurs qui sõt pres du Roy, bien qu'ils eussent quelques aduis de ces nouueaux troubles, si ne les pensoyent ils si proches. Monsieur le Prince suiuy de quatre ou cinq cens cheuaux dedans la ville de Rozoy en Brie se promettoit de surprẽdre le Roy, mais il a esté esuenté. On a mis en deliberation dans Monceaux quelle part le Roy se deuoit retraire Mõsieur le Connestable a esté d'aduis

que ce fust dedans Meaux, comme plus voisine, & distante seulement de deux lieuës. L'opinion de Monsieur de Nemour a preualu, soustenant qu'il estoit non seulement expedient, ains necessaire au Roy pour l'asseurance de luy & de son Estat, de se retirer dans sa bonne ville de Paris auec laquelle les Roys de France auoyent perpetuellement vnis leur fortune. Suiuant ceste resolution on a trousſé promptement bagage dés les quatre heures du matin. Iamais conseil ne fut donné plus à propos à son Prince, que celluy cy, comme aussi le Roy l'a depuis recognen par plusieurs fois. Cela s'est fait sur le point que les Suisses sont arriuez, lesquels se sont mis en bataille, & les nostres pareillement auec telles armes qu'ils ont peu recouurer. Parmy tout cela, vn grand attirail de Dames qui ne rendoit la partie ni plus forte ni plus asseuree. Toutesfois pour ce coup la crainte a esté plus grãde que le mal. Monsieur le Prince a faict contenance de les cheualer, mais il ne les a osé affronter. Le Roy sur les quatre heures du soir est arriué dans Paris grandement harassé de la faim & de la longue traite: receu auec toutes allegresses de son peuple de Paris. Ioye toutes-fois qui

n'a

n'a pas longuement duré. Par ce que la nuit enfuyuant quelques enfans perdus Huguenots ont bruslé plusieurs moulins vers la porte de sainct Denis. Qui a esleué vn chaud alarme dedans la ville. Les premiers qui s'en sont apperceus ont cõmencé de crier aux armes. Auquel cry chacun s'esueillant en sursaut (en ce feu tres-luisant dans l'obscurité de la nuit) ceux qui estoyent à l'autre bout de la ville estimoyent que les ennemis eussent surpris l'autre costé. Ie vous laisse à penser quel a esté l'effroy. Le lendemain chacun a couru aux armes, a chargé la croix blanche sur son chapeau, en danger à celuy qui se trouuoit sans, d'estre tué. Les portes gardees par les Bourgeois & nouueaux Capitaines sur eux esleus, suyuant la police de l'an cinq cens soixante & deux. Les Huguenots ne s'endorment pas ce pendant, ains s'inuestissent de la ville de S. Denis: laquelle pour estre voisine de Paris a touſiours seruy de retraite pendant les guerres ciuiles à ceux qui nous ont voulu guerroyer. Monsieur le Prince dit qu'il vient pour presenter requeste au Roy pour ceux de sa religion. Les autres luy respondent que ce n'est la forme, qu'vn subiect vienne armé presenter requeste à

son Roy desarmé, si ce n'est en intention de luy vouloir donner la loy. Depuis le Roy a enuoyé par deuers luy Messieurs le Chancelier & de Morvilliers pour entendre le motif de son mescontentement. Il leur a fait response qu'il requeroit trois choses, l'entretenement de l'Edict de Pacification sans aucune reserue ou limitation, que le Roy n'aduançast plus aux honneurs gens nouueaux & de nulle recommandation, & qu'il retranchast les charges extraordinaires du peuple. Le premier appartient à sa cause, mais les deux & troisiesme à l'Estat. Dont le Roy a fort bien sceu faire son profit enuers les Princes & Potentats estrangers. Car encores que ceux qui fauorisent leur parti, soyent d'aduis que le Prince ne peut empescher la liberté de noz consciences en ce qui concerne le seruice de Dieu (qui est vne proposition fort chatouilleuse, & qui produit de tres-dangereux effects) si ne veulent ils qu'en ce faisant le subiect bride la volonté de son Roy, ne qu'il remue rien de ce qui est d'ailleurs de sa souueraineté. Voila en quel point nous sommes auiourd'huy, autant eslongnez du repos, comme les Huguenots de leur esperance. Ie ne fau-

dray

dray de vous mander la suite de toute ceste miserable & calamiteuse tragedie. A Dieu.

A Monsieur de Querquisinen seigneur d'Arduilliers.

Recit de l'estat des troubles de lxvij.

L'Apostume est en fin creue: & tout ainsi comme la riuiere se desbonde en vn tortent & precipice, quand elle a fait voye à la chauffee qui luy barroit le cours de son eau, ainsi le peuple François ayant donné quelque air aux desdains & rancunes muettes qu'il couuoit dans son estomach par le heurt & rencontre de deux religions, s'est esclaté tout en vn coup, auec vne fureur indicible. Les Huguenots se sont iettez deuant Paris, disposé les gens qui leur venoyent de toutes parts, dedans sainct Denis, sainct Quin, Auber-villiers, Buzen-val, pris Argentueil d'assaut, puis le Pont de Charenton. Ils pensent qu'il n'y a point moyen plus prompt pour ruyner Paris, que de l'estraindre par les mammelles. Leurs chefs principaux sont le Prince de Condé, l'Admiral, d'Andelot, la Rochefoucault, Mõtgõmmery, Genly, Mouy, le Vidame de Chartres, lesquels font arriuer à la file de iour à autre, gens & forces de

tous coſtez. Et en ceſte ineſperee deſbauche leurs partizans ont ſurpris les villes de Valence, Vienne, Romans, Montauban, Niſmes, Montpellier, Maſcon, Soiſſons, Luſignen, la Charité, Auxerre, Monterreau, la Rochelle, qui leur eſt vne forte roque & par eſpecial la ville d'Orleans, nonobſtant la citadelle qui y auoit eſté baſtie. Qui doit apprendre à noz Roys (ie vous diray cecy en paſſant) que les villes qui ſont au milieu d'vn Royaume, ne ſe contiennent point par ces voyes extraordinaires, ains par la fidelle deuotion des ſubiects & bon traittement de leur Prince. La ville de Lyon a failly de tomber en leur mercy. Et pendãt que les Huguenots veulent apporter quelque attrempance à vne ſi bruſque folie, où la prompte main eſt plus deſiree qu'vn long examen de conſeil, les Catholiques leur ont fauché l'herbe ſous les pieds: qui depuis ont fait grãd rauage des autres, & bruſle deux temples par eux conſtruits pour l'exercice de leur nouuelle religion. En contr'eſchange dequoy les Huguenots dãs Orleans ont razé à fleur de terre ceſte ancienne & venerable Egliſe de S. Croix. C'eſt à beau ieu, plus beau retour. Sur ce general des baux le bruit a couru en

L'inuention des citadelles plus pernicieuſes que profitables à l'Eſtat.

plusieurs

plusieurs endroits que le Roy auoit esté pris, és autres qu'il auoit failly de l'estre, & s'estoit sauué de vitesse dans Paris, où les Huguenots le tenoyent estroittement assiegé. Il n'y a Prince en tout l'vniuers (comme vous sçauez trop mieux) qui soit tant aimé de sa noblesse comme le nostre. Car tout ainsi comme elle est d'vne nature prompte, gaillarde & sans fiel, aussi quelque trauail ou souffrette qu'elle ait enduré pour son Roy, vne accollade, vn bon œil, vn visage riant & debonnaire, est vne douce boisson qui luy fait oublier tous ses maux passez: S'estimant condignement satisfait quand elle cognoist son seruice auoir esté aggreable à son Prince. Qui est vne leçon que noz Roys ne doiuent pas negliger: car à mon iugement le plus grand secret qu'eurent iadis les Maires du Palais pour s'impatroniser de l'Estat (soit que cela aduint ou par hazard ou par discours) fust d'accoustumer noz Roys de ne familiariser doucement auec leurs principaux subiects: ains par vne inepte reputation se communiquer en hault appareil à leur peuple vne fois l'an tant seulement. Mais pour retourner à mon subiect, soudain que ce bruit a esté espars par tout ce Royaume, il

Le bon visage d'vn Roy combien il importe en uers la noblesse de France.

n'y a eu seigneur ou gentilhomme de bonne part qui n'ayt pris la route de Paris pour le secours du Roy, auec telle suite & vaſſelage qu'il s'eſt peu pourchaſſer, les aucuns mandez, les autres de leur propre inſtinct. Si qu'en peu de temps Paris s'eſt trouué remply de gendarmes, & à eſté l'infanterie logee aux fauxbourgs pour la defenſe des trenchis, & la cauallerie dans la ville, & au milieu des deux les bourgeois, qui ſous l'enſeigne de ſon Capitaine en chaſque dizaine a eſté commis à la garde des portes. Le chef principal pour le Roy, c'eſt Monſieur le Conneſtable, aſſiſté des Seigneurs de Nemoux, Aumalc, Martigues, & des Mareſchaux de Mont-morency, d'Amp-ville & Coſſé, & d'vne infinité d'autres grands Cheualiers & Capitaines. Pour ſubuenir au defroy de ceſte guerre a eſté la ſuppreſſion des offices reuoquee, & tous eſtats remis ſus, qui auoyét eſté eſteins par mort, depuis l'Edict fait en la ville d'Orleans, en l'an mil cinq cens ſoixante & vn, autres nouueaux inuentez, autres rendus alteratifs. Dieu ſçait comme cependant les affaires de la iuſtice iront deſormais: Car c'eſt vn priuilege du droict de nature, de reuendre en deſtail ce que nous auons acheté en gros.

gros. D'vne mesme main le party de l'hostel de ville a esté ouuert, & permis à chacun d'y apporter argent, dont on luy feroit profit au denier douze. Et parce que ceſt hostel eſt infiniement surchargé, pour seurté de ces rentes nouuelles, & pour les payer on a obligé les Decimes: & à ceſte fin on à creé vn Receueur general du Clergé à grands gages, lequel a ſes commis diuerſemẽt eſtablis par les Prouinces; pour faire venir ens les deniers à la recepte generale. Chacun en ceſte neceſſité eſt liberal en inuentions, & non trop chiche à ouurir ſa bource. Mais entendez vn heur & malheur qui nous eſt aduenu tout enſemble. Comme les affaires ſe negocioyent en ceſte façon dans Paris, les Huguenots de leur coſté ne dormoyent, auſquels venoit ayde & ſecours de toutes parts en intention d'affamer la ville. Et à ceſt effect furent encores enuoyez par eux, les Seigneurs d'Andelot, & de Montgomery pour ſe ſaiſir de la ville de Poiſſy, qui eſt ſur la riuiere de Seine, afin de nous retrancher les viures. Choſe qu'ils executerent fort aiſement. Mais ceſte priſe leur à eſté cher venduë: car Monſieur le Conneſtable eſtant aduerty qu'ils auoyent paſſé la riuiere, commanda

Rẽtes conſtituees ſur les decimes.

Bataille de S. Denys donnee la veille de S.

Martin 1567. dés l'instant mesmes de s'armer en diligence, & feit sortir son artillerie & ses gens en bonne ordonnance la veille de sainct Martin. Nous auons esté recueillis par les Huguenots entre la ville de sainct Denis & le village de la Chappelle. Là a esté donné vne bataille fort cruelle, où sont morts d'vne part & d'autre plusieurs grands Capitaines & guerriers. Entre ceux des Huguenots lon remarque les sieurs de Piquigny, de Saux, de S. André, de Suze, & Cany: Ils n'en pouuoyent si peu perdre, qu'ils n'en perdissent beaucoup. Des nostres le Comte de Chaulne: & sur tous fut griefuement nauré Monsieur le Connestable par Stuart Escossois, & en ce piteux equippage rapporté par les siens dedás Paris. Toutesfois afin qu'entendiez en peu comme ceste mesaduenture luy aduint, l'on dit que Stuart le trouuant vn peu à l'escart, donnant ordre à ses gens, le somma de se rendre: & qu'à ceste parole ce preux vieillard luy donna du plombeau de son espee tel horion sur les machoires, qu'il luy feit sortir deux dents de la bouche. L'Escossois irrité de ce coup, luy perce les reins d'vn coup de pistole, & luy baille quelques coups d'espee, dont peu de iours apres il mou-

Blessure de Monsieur le Connestable.

il mourut. Le champ nous demoura, & le gardasmes iusques vers la minuit. Cependant d'Andelot aduerty de ceſt eſtour, rebrouſſe chemin à grands pas, mais eſtant reuenu trop tard, le lendemain à la pointe du iour, l'ennemy ſe preſente au meſme lieu, faiſant contenance de nous prouoquer au combat, comme ne ſe tenant pour vaincu. Il fut trouué bon au conſeil du Roy de ne rien hazarder dauantage. Grande pitié: à l'iſſuë de ce luctueux ſpectacle, chacun en ſe flatant, s'eſt donné diuerſement la victoire tout ainſi qu'en la bataille de Dreux. Les Catholics pourautant que le champ leur eſtoit demouré: les Huguenots, parce que le lieutenant general de noſtre armee auoit eſté emporté nauré à mort, & que le lendemain ils s'eſtoyent mis ſur les rangs pour faire ſeconde eſpreuue de la fortune. Voulez vous que ie vous die en vn mot? Il n'y a choſe au monde où il ſoit tant aiſé d'apporter de maſque & hypocriſie, qu'entre gẽs de guerre. Si les vns & les autres ſe ſont donnez ceſt aduantage pour ſe conſeruer en reputation, c'eſt ſagement fait à eux. Si du fons de leur conſciẽce, malheur ineſtimable pour la France, qu'en ceſte perte publique, nuls d'eux ne penſaſſent

Combien d'hipocriſie il y a en matiere des armes.

sent que le Roy en y gaignant, seul y perdoit. Toutesfois si l'opinion du Roy Loys vnziesme est vraye, que celuy a l'honneur d'vne bataille, qui en rapporte le profit, il y a grande apparence d'estimer que le Catholic est demouré victorieux, non pour luy estre demouré le champ, ains parce que l'euenement de ceste bataille a esté cause que quatre ou cinq iours apres, le Huguenot changeant d'opinion a leué le siege: qui estoit le principal but à quoy nous visions. Quelque iours apres est

Mort heureuse de Monsieur le Connestable.

decedé Monsieur le Connestable d'vne mort qui ne peut estre assez recommandee à la posterité: car comme vous sçauez il estoit né & baptizé au bourg de Mont-morency, situé au Parisi. Tellement qu'à bõne raison il pouuoit estre nommé Parisien, infiniment aymé & chery du Roy Henry second de ce nom, par la beneuolence duquel il acquit vne infinité de grands biens & honneurs, feit plusieurs grands exploits d'armes tant qu'il veſquit, & en fin aagé de quatre vingts ans ou enuiron, estant lieutenant general du Roy au milieu d'vne armee, il fut tué combattant pour sa foy, & pour son Roy, deliurant le lieu dont il auoit pris naissance d'vn long siege. Recherchez

telles

telles histoires qu'il vous plaira, vous ne trouuerez Capitaine qui auec tant de belles remarques ayt couronné sa vie d'vne si illustre fin. La Royne mere voulant honorer d'vn mesme trait & la memoire du Roy son mary, & les seruices de ce seigneur, luy a fait faire obseques de Roy. Ce qui n'aduint encores iamais à nul seigneur de la France. Parce qu'en son conuoy a esté portee son effigie portant sur le visage la remembrance des playes qu'il auoit receuës. Son corps & son effigie demeurerent à la Royale vne nuict dans l'Eglise nostre Dame: & le lendemain se trouuerent toutes les parroisses & Eglises pour accompagner le conuoy: & encores toutes les dizaines en armes, sous leurs enseignes, pour honorer la memoire d'vn si grand guerrier. Son cœur a esté enseuely pres de celuy du Roy Henry son bon maistre, & son corps au sepulchre de ses ancestres en la ville de Mont-morency. Plusieurs poëtes se sont voüez, à dresser des epitaphes & tombeaux en sa loüange. Moy mesmes y ay voulu auoir part. Ie vous enuoye celuy que i'ay fait. Vous me manderez ce qu'il vous en semble. A Dieu.

Obseques du Connestable.

Tom-

Tombeau de Meſsire Anne de Montmorency Pair & Conneſtable de France.

D'Vne tremblante main, & d'vn
œil plain de larmes,
Il faut qu'à mon eſprit ie dreſſe mille
allarmes,
Ne pouuant deſcouurir ſans ineffable
dueil
La perte de haut pris qui couure ce
cercueil:
Ce grand Montmorency, que l'impiteu-
ſe guerre,
Nous a ialouſement rauy de ceſte terre:
Montmorency, auquel & la vertu, &
l'heur,
Iuſqu'au dernier ſouſpir ont voulu
faire honneur.
Car ſi (Paſſant) en peu de ſçauoir as enuie,
En priué ou public tout le cours de ſa vie
Iamais France ne veit François peut
eſtre né
Pour eſtre à ſi grand heur que ceſtuy
deſtiné.
En premier s'il te plaiſt repaſſer ſon
meſnage,

Qua-

Quarãte ans l'ont liée à vne Dame ſage,
Sage s'il en fut oncq, dont il eut douze enfans,
Deux Mareſchaux de France, & les dix triomphans
Tant en biens, qu'en honneurs, encores plains de vie,
Fors deux qui deuant luy ſont morts pour leur patrie:
L'vn gendre, & l'autre fils: Heureux vrayement remords
Tant des dix ſuruiuans, que des deux qui ſont morts.
Et ſi de ſon priué au public tu veux tendre,
Encor trouueras-tu dés ſa ieuneſſe tẽdre,
Que ſa fortune, ainçois ſa vertu, de prisaults
Le pouſſa entre nous au degré le plus hault:
L'ayant enſemble fait Conneſtable & grand Maiſtre,
Afin de faire à tous d'vn meſme fil paroiſtre
Par ces deux, qu'il eſtoit tout auſſi bon ouurier
Des affaires de paix, comme braue guerrier.
Or' que ceſte grandeur en luy fuſt bien logee,

Huit

Huit fois il combatit in bataille rangee,
Faisant assez sentir aux Princes plus puissans,
Quels estoient ses efforts, quel estoit son bon sens.
De cinq Roys seruiteur, aux quatre il feit seruice,
Et au dernier il feit de son corps sacrifice
Sur son octantiesme an: honoré & chery
De chaque en son endroit, mais sur tous de Henry.
Donc est heureux Seigneur par faisant sa carriere
N'eut oncq en ses desseins la chance trauersiere?
Donc ce gentil cerueau, par vn sage discours.
Sans desastre passa de sa vie le cours?
Non: il estoit né homme, & iamais la fortune
Ne se feit aux humains à touſiours opportune,
De l'enuie il sentit vn coup le desarroy,
S'absentant pour vn temps de la Cour de son Roy,
Et le hazard encor qui les plus haut trebuche,
Laloux de son honneur luy liura double embusche.

L'vne

L'vne au iour sainct Laurent, & l'autre deuant Dreux,
Car bien qu'il combatit, comme vaillant & preux,
Si fut-il pourtant pris : mais toutes ces alteres
N'amoindrirent de rien ses fortunes prosperes,
Ce luy fut vn malheur qu'vne absence de Cour,
Mais son heur luy brassoit vn plus heureux retour,
Et pour dire le vray, ce que malheur on pense,
Le feit à son retour, le premier de la France.
Ce luy fut vn malheur qu'vne double prison,
Mais luy qui oncq ne fut pris que de la raison,
Monstra que ce malheur n'auoit point sur luy prise,
Ourdissant prisonnier tousiours quelque entrepriſe.
Ainsi fit-il aeux paix en ce double dãger,
L'vne entre les suiets, l'autre auec l'estranger:
Estant partout le cours de sa vie si braue
Que mesme la fortune il feit sous luy esclaue.

Estant

Eſtant pour ſon pays ſi heureuſemẽt né,
Qu'au profit de nous tous ſon danger
s'eſt tourné.
Auſſi n'eut-il oncq rien plus cher en
ſa penſee,
Que voir ſa nation ſur toute autre
auancee.
A tant iuſques icy tu as ſa vie appris:
Or entends maintenãt quelle fin il a pris.
Dedans Paris eſtoit le Roy & ſon
armee:
Et la religion que l'on dit reformee,
Au moins ſes partizans eſtoyent cam-
pez deuant.
Montmorency ſema maints propos en
auant
De paix, pour r'allier le ſuiet à ſon
Prince,
Afin de garantir de degaſt la Prouince,
Craignant (comme pluſieurs) qu'vn plus
piteux deſtin
Ne nous euſt apporté ce diſcord inteſtin:
Pluſieurs fois il ietta, mais en vain,
ceſte pierre,
Car & l'air, & le ciel, ne ſouffloyent
qu'vne guerre.
Les Aſtres, les deuins cornoyent de
tous coſtez,
Carnages, meurdres, morts, ſacs, feux
& cruautez.

Par-

Parquoy voyant la France estre pleine de rage,
L'Estat bouleuersé d'vn forcené courage
La iustice, le bien, l'honneur, le drois banny,
Que par le vice estoit le vertueux hõny,
Que le pere à l'enfant, & l'enfant à son pere,
Sous le masque de Dieu, dressoit vn impropere,
Et que chacun pippé d'vn espoir mensonger,
Contre son propre sang appelloit l'estranger,
Pour courir à la fin qui nous est preparee,
Ainsi que le veneur se trouue à la curee:
Brief que le tout estoit en ce pays renclos
Pesle-mesle dedans vne abysme & chaos,
Sans espoir de concorde. Adonc, dist-il, encore
Faut-il qu'à ceste fois ma memoire i'honore,
Et qu'on sçache à iamais que tout d'vn mesme poix
Montmorency sçeut faire & la guerre, & la paix.
Et puis qu'à ceste fois vn chacun se machine,
Par aueuglé discours, à l'enuy sa ruine,

Ie

Ie veux vaincre & mourir : ne pouuant voir deffait
De ſes propres enfans le pays qui m'a fait.
Ce dit, ſoudain ſes gens en bataille il ordonne,
De François à François l'eſcarmouche ſe donne:
Qui naure, qui tué, l'vn tombé, l'autre pris.
Le ciel meſme eut horreur des lamentables cris.
O François genereux, vous pouuiez vaincre enſemble
Tout ce que le Leuant iuſqu'au Ponant aſſemble.
Là ce noble vieillard monſtra d'vn cœur hardy,
Qu'il n'auoit lors le bras vieillement engourdy,
Enfonçant eſcadrons, or' d'eſloc, or' de taille:
Et ia certain eſtoit du gain de la bataille,
Ia du ſang ennemy le champ eſtoit baigné
Quand ſon heur qui touſiours l'auoit accompagné,
En ce malheur public qui vaguoit par la France,
Luy voulut faire encor à ce coup aſſiſtence.

Car

Car auſſi que pouuoit mieux eſchoir à
cœur franc,
Tel qu'eſtoit ceſtuy-cy, que ſeeller de
ſon ſang
Sa foy, ſa preud'hommie, & teſmoi-
gner l'enuie
Qu'il auoit d'expoſer pour ſon Prince
ſa vie?
D'vn coup de couſtelas il eut le chef
blecé,
Et d'vn coup de piſtole il eut le dos percé.
Il cheut, mais luy craignant que ceſte
grande cheute
N'apportaſt à ſes gens quelque douteu-
ſe eſmeute,
S'enquiſt premierement de Sanzay, ſi
le champ
(Encor qu'il fuſt blecé) demeuroit à
ſon camp:
Comme il l'euſt aſſeuré que l'iſſuë eſtoit
telle,
Il commanda qu'on meit deſſus ſon
corps vn voile,
Afin de n'eſtonner par ſa bleſſure ceux
Qui de vaincre & tuer n'eſtoyent lors
pareſſeux.
Puis dit: A toy Seigneur, ô mon Dieu,
ie rends gloire,
De courõner ma fin d'vne telle victoire,
Benis ſoit tu Seigneur, dequoy ſi à propos

Ie mets & mon bon Roy, & Paru en-
repos:
Sinon repos total d'vne guerre ciuile,
Faisant au moins leuer le siege de la ville.
Sur ce mot on l'enleue: & comme on
l'emportoit,
Vn gẽdarme passant demãde qui c'estoit,
Montmorency (dit vn) mais luy de for-
te haleine,
Tu ments, Montmorency combat en-
ceste plaine.
Ainsi fut ce guerrier dãs Paris apporté,
Ou de ses mal-vueillans mesme il fut
regreté:
Ainsi deux iours apres il termina sa vie,
Vainqueur de l'ennemy, & vainqueur
de l'enuie.
Heureux, Seigneur, heureux tant que
tu as vescu,
Plus heureux qui mourant tout contrai-
re as vaincu.
Comme si le Daimon qui garde nostre
France,
Eust fait auec le tien eternelle alliance,
Et que pour tout iamais par compro-
mis iuré,
Le tien se fust de luy, luy du tien asseuré.
Tant que la France s'est heureusement
trouuee,
La fortune de toy a esté conseruee,

Et

Et tant que ton bon heur t'a aussi cõserué,
De la France l'Estat s'est tresheureux trouué:
Comme si par commun entrelas, la fortune
De la France & la tienne, eust esté de deux, vne.
Et ores que les cieux par vn iuste courroux,
Se sont treuſement liguez encontre nous,
Tu es mort, & mourant, tout va de telle sorte,
Que nostre France auſſi auecques toy est morte.
La France florissant tu ne pouuois mourir,
Et la France, toy vif, point ne pouuois perir.
Tel estoit le destin, que d'vne meſme course,
La sienne estoit en toy, en elle ta resſource.
Parquoy pour tout tombeau (Paſſant) ſçache, qu'ICY
GIST LA FRANCE ESTENDVE AVEC MONTMORENCY.

A Monsieur de Querquisinen seigneur d'Aravilliers.

Monsieur le Duc d'Anjou frere du Roy faict lieutenant general de France.

APres la mort de Monsieur le Connestable on a estimé son estat estre de telle consequence pour les troubles où nous sommes exposez, qu'il valoit mieux le tenir en surseance que d'en pourueoir nul des Princes & grands Seigneurs. Au lieu de celà, le Roy a mis toute l'intendance generale des guerres & des affaires de France sous Monsieur le Duc d'Anjou son frere. Vous sçauez qu'il est encores fort ieune, & bien qu'il soit accompaigné de plusieurs belles promesses de nature, si n'a il l'experience. Ce defaut luy sera supplee par les sages seigneurs qui luy assistent. Mais ie souhaiterois qu'il y en eust vn entr'eux qui eut sous l'authorité de ce ieune Prince vn controle general sur tous les autres. Cela a aucunemẽt fortifié l'ennemy, qui a pris la route de Champaigne pour accueillir ses Reistres, en deliberation de nous mal traiter. Toutes-fois Dieu nous a regardez d'vn œil de pitié. La paix a esté faite & concluë entre les subiects du Roy. L'Edict publié le vingt-septiesme de Mars tout ainsi que le vingt-

L'Edict de Pacification en Mars 1568.

septiesme

septiesme Septembre precedent les troubles auoyent repris leur commencement. Ceux de la religion remis en leurs biens, dignitez & prerogatiues, tant en general que particulier: nonobstant quelques arrests ou iugemens contre eux donnez. En contr'eschange de quoy ils ont rendu au Roy toutes les villes qu'ils auoyent surprises, hormis vne ou deux. Ce n'est pas vn petit trait pour le Roy d'auoir, en espargnant la peau d'vne infinité de ses subiects, regaigné par vne peau de parchemin toutes les villes dont les autres s'estoyent emparez. A Dieu.

A Monsieur de Querquisinen seigneur d'Ardouilliers.

Deportemens de nous autres François, pendant la courte paix de 1568.

LE temps n'est encores disposé à vne paix bien fermee. Car combien que les Huguenots se soyent despouillez de leurs forces, & retirez chacun en leur chacune, le Roy depuis la publication de la paix n'a point licentié ses gens de guerre. Et qui plus est il a fait mettre garnisons par tous les ponts & passages pour empescher les aduenues. Ie ne sçay à quelle fin cecy se fait. Mais les plus clair voyans se persuadent que c'est pour empescher les

Huguenots de se reunir. S'il y a en cecy quelque embusche (que ie ne croy) certainement ils seront au dessous de toutes affaires & sans esperance de ressource. Par ce que ie voy auiourd'huy le Prince de Congé en Bourgongne dans sa maison de Noyers, Monsieur d'Andelot en Bretaigne, Monsieur de la Roche-Foucaut en Angoulmois, Monsieur d'Acier en Languedoc, les Vicontes de Monglar & Berniquet en Gascongne, les Seigneurs de Genly & Mouy en Picardie, le Conte de Montgommery en Normandie. Ce n'est pas vn petit conseil de les auoir en ceste façon escartez les vns des autres. Croyez qu'ils auront prou d'affaires de se r'allier qui les poursuiura chaudement. A Dieu.

A Monsieur d'Ardiuilliers.

Suitte du mesme discours.

IE ne veux pas dire que ce conseil fut bon ou mauuais. Ia à Dieu ne plaise que i'interpose mon iugement sur affaires d'Estat. Bien vous diray-ie que s'il a esté tel que l'on le publie, & qu'il eust esté poursuiuy sans relasche, iamais les Huguenots ne fureut en tel desarroy, comme ils se fussent trouuez: mais comme il a aduient

Faute grãde d'auoir rompu la

uient ordinairement que les affaires de la France ne se font iamais qu'à demy, le mal heur a voulu que nous ayons mis trop viſtement des gardes aux ponts & paſſages, pour puis laiſſer froidement relentir noſtre entrepriſe. Et afin que vous entendiez comme les choſes ſont paſſees, toutes les villes n'eſtoyent pas encores rendues, quand les Huguenots s'apperceurent que l'on fermoit ainſi les paſſages. Au moyen dequoy les villes de Montauban & Sanxerre ne voulurent obeir à l'Edict. Et quant aux Rochellois, bien qu'ils ayent donné entree dans leur ville au Seigneur de Iarnac leur ancien Gouuerneur, ſi n'ont ils voulu receuoir les garniſons que le Roy y vouloit mettre, encores qu'il ayt depeſché le Mareſchal de Vieille-ville (Seigneur treſpolitic) pour les induire de receuoir ſes commandemens. Cependant il a couru vn ſourd bruit que l'on vouloit inueſtir les Huguenots. Qui a eſté cauſe que l'Admiral, qui s'eſtoit retiré à Tanlay (comme homme fin & aviſé) eſt venu trouuer le Prince à Noyers ſuiuy de cinquante cheuaux: luy remonſtrant que de ſeiourner plus longuement en ce lieu, c'eſtoit attendre leur ruine. Vrayement

paix de ſa ou de n'auoir mieux executé la rompture.

ie ne trouue point traict de nostre histoire si esmerueillable que cestuy. Il sembloit que les Huguenots ainsi espars çà & là, & les passages clos, comme ie vous ay escrit, qu'il leur seroit impossible de se r'allier. Or voyez comme Dieu a dissipé en cecy nos conseils. Monsieur le Prince & l'Admiral partent de Noyers le xxj. iour d'Aoust, accompagnez de leurs familles & de telle escorte qu'ils s'estoient peu inopinement pour chasser. Les vns montez a cheual, les autres dans des chariots : accueillans nouuel ayde, à mesure qu'ils gaignoyent païs. Et par-ce que les passages des pōts leur estoyent bouchez, estans arriuez à Bouy sur Loire, ils ont trouué la riuiere gayable pres Sāxerre; & l'ayant trauersee, ont commencé de reprendre leurs esprits, & de marcher auec plus d'asseurance qu'au parauant. Ie ne puis penser que ceux qui tiennent la clef des affaires de France pensassent en fermant les pons, enfraindre l'Edict de la paix : ou si telle estoit leur intention, il me sēble qu'ils ont fait vn pas de clerc, d'auoir donné le loisir aux autres d'euader. Mais entendez le surplus : Comme il aduient ordinairement qu'apres auoir failly aux occasions, nous auons accoustumé de nous chatoüiller par

Lors que les Huguenots penserent estre au dessous de toutes choses, leurs affaires leur reussirent à souhait en l'an 1568.

par quelques nouuelles excuses, aussi ceux qui se donnoyent la loy de iuger des coups, disoyent qu'il les falloit laisser aller, & qu'eux mesmes s'alloyent mettre dans les filets, s'esloignans de l'Allemagne, leur secours ordinaire, & allans fondre en vn arrier-coing de la Guienne, d'où malaisement ils pourroyent sortir. Mais il leur en a pris tout autrement: Parce que iamais les affaires ne leur vindrent tant à souhait, comme ils firent lors sur vne premiere entree, plus par hazard, que par discours. Car comme le Prince de Condé auançoit ainsi chemin sans estre suiuy, l'on depescha quelques gens pour surprendre le Cardinal de Chastillon, qui lors estoit à Beauuais, & pareillement autres pour se saisir des Seigneurs de Genly, Mouy, & Morulliers: tous lesquels toutesfois se sauuerent de viste sse. Le Cardinal presque reduit en termes de desespoir s'embarque au Tresport, & fait voile en Angleterre, où il est surgy à port de salut. Les trois autres apres s'estre quelque temps cachez, se sont mis à costoyer la frontiere de Picardie, amassans petit à petit gens, lesquels pour la necessité du temps sont fort ioyeux de se retirer sous leurs enseignes. Infortune inesperee qui leur

Le hazard seruit de discours aux Huguenots sans y penser.

est retournee à plus grand profit, que si auec vn profond discours ils eussent conduit leurs affaires. Car ces trois seigneurs ont seruy puis apres d'escorte pour introduire les Reistres qui sont venus à leur secours, & les conduire comme à la main par toute la France. Et le Cardinal estant pres de la Royne d'Angleterre à seruy d'Ambassadeur aux siens pour moyenner enuers ceste Princesse argent. Le malheur des Huguenots leur fait à ce coup coucher de leur reste. Parce que les seigneurs Dandelot, Montgommery, la Noüe, Lauerdin, & autres de leurs partizans, apres auoir fait quelques essais de fortune se sont ioints auec le Prince; comme aussi a fait la Royne de Nauarre, suyuie de grande noblesse. Ceste premiere glace rompue, il est impossible de vous dire combien en peu de temps leurs affaires leur ont re-vssi à souhait, tout au rebours de ce que l'on s'estoit promis d'eux. Leur premier rendez-vous a esté à la Rochelle: Et depuis ils se sont faits maistres des villes de Congnac, Fontenay, Meslay, Partenay, Niort, S. Maxant, Chastelleraut, Angoulesme, S. Iean d'Angely, Pont, & Blaye, des vnes sans coup ferir, des aucunes par force, & des autres ou par intelligences,

ou

ou par composition. Il semble qu'ils aillent auec la croye marquer seulement les logis, & attendent de iour à autre nouuelles forces de Languedoc, sous la conduite du seigneur d'Acier. Et qui est chose que ie ne veux oublier de vous escrire, combien qu'ils prennent les armes sous le pretexte de Religion, si ont ils donné à leur entrepriſe nouueau tiltre, l'appellant *La Cause*. Mot qui s'est insinuë entre eux par vne forme de Republique populaire, pour monstrer qu'en ceste querelle chacun deuoit contribuer, comme y ayant le peuple en son endroit pareille part que le plus grand, & à peu dire que c'est la cause commune d'eux tous, tant en general que particulier. Ie ne sçay quelle sera l'issuë de ceste grande tragedie. Encores que ie m'asseure que Dieu ne permettra pas à la lõgue que le subiet triomphe de son seigneur souuerain, si est ce que ie souhaite que ceux qui manient l'Estat, banniſſent d'eux la dissimulation & hypocriſie. Et ne veis iamais aduenir grand fruict à celuy qui fausse sa parole: specialement quand les choses se sont passees sous le formulaire de la foy publique. A Dieu.

A Monsieur de Querquisinen seigneur d'Ardailliers.

Mort de Monsieur le Prince de Condé.

LEs nouuelles sont arriuees en ceste ville, de la mort de Mõsieur le Prince : Chacun s'en esiouït depuis le plus grãd iusques au plus petit; Moy seul, au milieu de ceste ioye publique, ne m'en puis resouldre. Ie suis donques deuenu Huguenot depuis que ne m'auez veu. Dieu m'enoye plustost la mort. Le mestier n'en vaut rien, ny pour celuy qui l'exerce, ny pour celuy contre lequel il est exercé. Il ne nous a apporté que la ruine generale & vniuerselle de nostre estat : mais ie vous prie vous ramentoiure comme les choses se sont cy deuãt passees. Lors que les troubles commencerent en l'an 1561. il y eust deux grãds Capitaines, Monsieur de Guise pour les Catholics, l'Admiral pour les Huguenots : L'vn & l'autre pour s'authoriser, se procurerent deux Princes du sang: celuy la, le Roy de Nauarre; cestuy cy le Prince de Condé son frere. Car vous sçauez quel rang tiennẽt les Princes du sang entre nous, & par especial pendant les minoritez de nos Roys. Sous ces deux grãdes bãnieres, chacun donna air à ses entreprises, gaignant credit

petit

petit à petit sur ceux qui estoyent de sa suite. Mesmes feu Monsieur de Guise, sur lequel toute la noblesse Catholique auoit l'œil fiché, ores que tous les mandemens emanassent sous le nom & authorité du Roy de Nauarre : Leque il pleut à Dieu d'appeller à soy au siege de Roüen. Et lors ie voyois plusieurs personnes qui s'en lamentoyent, comme si nostre cause en fust grandement affoiblie: ausquels par vn contraire aduis ie disois, qu'il ne s'en falloit point affliger. Car si du commencement il fust mort, il eust esté malaisé à Monsieur de Guise, de s'en faire croire; mais la querelle estant depuis esbranlee, & ayant sous le nom du Roy de Nauarre empieté l'authorité, il pouuoit de là en auant sans lanterne marcher luy seul par la France au milieu de noz tenebres. Comme ie le predy, il aduint: Parce qu'il y besongna de sorte, n'estant plus controulé d'aucun, que s'il n'eut esté assassiné deuant la ville d'Orleans, ie m'asseure que la race des Huguenots fust ores totalement extirpee. Ie fais presque pareil iugement en l'accident de nouuel aduenu en Monsieur le Prince. Il falloit du commencement que l'Admiral conduisit toutes ses affaires, sous le nom d'vn si grand Pa-

tron, autrement il fust demouré louche. La vigilance, l'esprit, & le temps, luy ont depuis apporté authorité sur ses troupes. Et neantmoins ne pensez pas que le Prince, qui estoit genereux, magnanime, & dont les actions residoyent principalement au cœur, condescendit en tout & par tout aux volontez de l'Admiral : Tellement que c'estoit parauenture vne espine au pied de luy, qui l'empeschoit le plus du temps d'aller ou il destinoit : Laquelle luy estant maintenant ostee, il vsera desormais de ses conseils absolumẽt sous le nom des ieunes Princes, qui pour l'impuissance de leurs aages ne le pourront controuler. Vous iugerez par là si par ceste nouuelle mort, nous en demourons grandement aduantagez. Et pour vous dire en vn mot, s'il y a chose pour laquelle ie mẽ doiue resiouïr, c'est que ie remarque en l'Admiral vne fomme rauersiere, laquelle depuis tous ces troubles estoit soustenue de celle de Monsieur le Prince. Et y a grande apparence qu'auecques la fortune de l'vn, celle de l'autre ne commence d'ores en auant à decliner: encores peut estre que par ceste mort il pense donner plus prompte resſource à ses opinions. A Dieu.

A Mon-

A Monsieur de Marillhac seigneur de Ferrieres controuleur general de l'Espargne.

Toureuce de Montcõtour, où la fortune tourne visage aux Huguenots.

IE balançois entre l'ouy & le nenny: non que ie ne fusse asseuré de nostre victoire, mais ie craignois que la renõmee venant pardeçà ne luy eust augmenté les esles, quand voz lettres m'en ont rendu du tout certain. Comment? que chacun soit venu aux prises, ait combatu de main à main, de rang en rang, soit demouré en cruelle, & qu'il y ait eu telle defaite de l'ennemy, & si peu de perte des nostres? Qui est celuy qui ne voye que Dieu s'est mis pour nous de la partie? C'est doncques à nous maintenant de le loüer & magnifier en ses œuures, si par le passé nous auous esté paresseux de ce faire: & sur tout bannir de noz esprits l'insolence, ie veux dire apprendre à ne contemner nostre ennemy: estant cela cause que des grandes victoires procedent puis apres les grandes routes. Or de ma part ie me promets que tout ira de bien en mieux, non seulement pour en voir deia voler les esclats à bonnes enseignes, mais aussi que ie fais estat, que tout ainsi que le desir de guerroyer seiourne ordinairemẽt plus en vn esprit ieune & gaillard,

Que les vieux capitaines, qui ons

Gouru grãde fortune, doyuẽt craindre dés'aheurtet aux ieunes.

gaillard, aussi plus sommes nous vieux, & plus l'heur & fortune de la guerre s'eſlongne de nous, ores que pensions eſtre plus pratics & experimentez en ce subjet. Tellement que ie ne voy gueres de vieilleſſe, quoy qu'elle ait eſté longuement aguerrie, qui en telles affaires ne se trouue en fin supplantee par vne ieuneſſe gaillarde. Ainsi se veit cest heureux Crœsus, maiſtre de tant de victoires, mené à la raiſon par vn ieune Roy Cyrus. Ainsi le vieil Darius, par Alexandre, n'ayant encores vingt & huict ou vingt & neuf ans. Et s'il vous plaiſt que sans mandier exemples eſtrangers, nous demourions dans les bornes de noſtre Royaume, & de noſtre temps: en ceſte façon veiſmes nous ce grand Empereur Charles cinquieſme tur son vieil aage auoir en tout cedé la place à la fortune du Roy Henry deuxieſme, pere de noſtre Roy: & le Marquis du Gaſt, ancien capitaine, defait à la iournee de Cerizoles par Monſieur Danghien ieune Prince. Voire que si sans nous haſter nous voulons mettre en ligne de compte noz pertes, ainsi furent Monſieur le Conneſtable à la iournee de S. Laurent, & apres luy Mõſieur, le Mareſchal de Termes, tous deux tres-anciens Capitaines, defaits par

par vn ieune Prince de Sauoye. Bref c'estoit ce que disoit Pompee encores ieune à ce grand & vieil Dictateur Sylla, qui estoit venu à fin de tant d'affaires, que plus de nations adoroiēt le Soleil leuant, que le couchant. Et c'est ce que luy mesme esprouua depuis, enflé d'vne infinité de victoires, quand il voulut heurter sa vieille, contre la nouuelle fortune de Iules Cesar: & de mesme façon Marc Antoine vieux & experimenté Capitaine contre le ieune Octauié. Ceste proposition a tant d'exemples particuliers, que ie ne douteray iamais d'alambiquer de toutes ces particularitez vne proposition vniuerselle, pour soustenir qu'il n'y a chose que le vieil guerrier doyue tant craindre que de s'attacher à celuy auquel la fortune commence de poindre. Ie vous escris cecy nommément, par ce qu'il n'y en a point plus bel exemple que du suiet que nous traitons. Nostre France auoit produit quattre grands chefs & capitaines. Monsieur de Guise, Monsieur le Connestable, Monsieur le Prince, & l'Admiral: les deux premiers qui auoyent esté employez en grandes charges sous le defunct Roy Henry, & les deux autres qui s'authoriserent & feirent grands par le remuemēt de la religion.

Heureuse fortune qui s'est rencōtree en nostre Roy portant lors le titre de Duc d'Anjou.

Nous

Nous auons eu auſſi quatre grandes iournees les vns encontre les autres: celle de Dreux, de ſaint Denis, de Chaſteau neuf, & encores celle de Montcontour dont m'eſcriuez. La premiere ſous la conduite des ſeigneurs de Guiſe & Conneſtable: la ſeconde, ſous celle du Conneſtable ſeulement. Et combien que nous nous feiſſions accroire que la victoire eſtoit noſtre en l'vne & l'autre de ces iournees, & que pour ceſte cauſe nous feiſſions pluſieurs demonſtration d'allegreſſe au milieu d'vne ruine & calamité publique, ſi eſtce que ceux de la religion n'en faiſoyent pas moins de leur coſté: donnans à entendre à chacun, que ſi en la premiere bataille le Prince de Condé leur chef auoit eſté pris, le ſemblable eſtoit il aduenu à Monſieur le Conneſtable, & qu'outre ce y auoit eſté tué Monſieur le Mareſchal de ſainct André, qui n'eſtoit pas vn petit arc-boutant de noſtre party: & quant à la ſeconde, que le meſme Conneſtable en auoit eſté rapporté tellement naure, qu'il en auoit rendu quelques iours apres l'ame à Dieu. Mais depuis que Monſeigneur frere du Roy eſt entré en jeu, la chace s'eſt tournee de tout point. Car en la iournee de Chaſteau-neuf

non

non seulement les autres ont esté mis en route, mais qui plus est Monsieur le Prince y est demeuré sur le champ: & en celle de Montcontour y a eu vne si grande boucherie des leurs, & si peu de perte des nostres, comme m'escriuez, que quelque hypocrisie que l'on apporte en telles affaires de guerre, l'Admiral est contraint, & de parole, & d'effect, de recognoistre que la victoire nous est plainement acquise. Ie ne puis presques mieux comparer ceste histoire, qu'aux guerres de ce braue Carthaginien Annibal, lequel s'estant dés son enfance opiniastré à la ruine de Rome, se fait quelques années voye par toute l'Italie, sans trouuer resistance à propos: & combien qu'on luy eut diuersemẽt opposé, tantost vn Marcellus grand guerrier, tantost vn sage Fabius, si n'en peurent ni l'vn ni l'autre venir à chef, ains fut la grandeur de sa fortune bouclee en celle du ieune Scipion, auecques vne fin fort luctueuse & tragique. Autãt en est-il pris à l'Admiral grand & signalé capitaine en son malheur. Car tout ce que les seigneurs de Guise & Connestable (deux des premiers captaines de nostre siecle, & nostre Frãce) n'ont peu obtenir sur luy, a esté reserué à la ieunesse de nostre ieune Duc d'Anjou, &

à tant

à tant ie me persuade que par luy se termineront tous noz troubles, tout ainsi que par l'entremise de Scipion finit le fort de la guerre des Afriquains encontre les Romains. Ie m'estendrois plus amplement sur ce subject, mais il me semble que ie voy desia autour de vous vne infinité d'importuns qui me maudissent du temps qu'ils perdent pendant que vous vous amuserez à lire la presente. Toutesfois il est aisé d'y remedier. Car tout ainsi que ie la pouuois faire plus courte, si i'eusse voulu, aussi vous pouuez vous dispenser de la la lire toute. Parquoy pour contenter vn chacun il vaut mieux que ie sonne la retraite. Toutesfois auant que de me fermer, ie vous remercieray humblement de l'honneste offre que me faites pour ma maison de Mainxe, ie voulois dire la vostre. Si vostre chemin s'y addonne, vous y trouuerez vn fermier tres homme de bien, lequel à mon iugement aura eu bonne part à la calamité du temps. Si vous le garentissez de plus grãde perte, ce sera vn nouuel accroissement d'obligation que i'auray en vous. D'vne autre chose vous veux ie prier: dedans la ville de Congnãc ma femme a vne maison bien meublee, dont les meubles luy appartiennent (c'estoit le seiour

seiour de son ayeule paternelle) ie me doute que les Huguenots auröt fait vn bel inuentoire de tous ses meubles. Ie vous prie que sous vostre authorité le demeurant me soit conserué. Ie suis grandement ioyeux du contentement que vous rend vostre fils aisné, mais marry que ne m'ayez faict part de l'anagramme qu'il a faict. Cela vous doit occasionner de tenir vn peu plus que ne faites, vostre corps & esprit en espargne, pendant que maniez toutes les affaires de l'Espargne. Ces vins nouueaux dont m'escriuez; ces hasles, ces trauaux des champs, & ces veilles continuës que supportez, me font craindre de vostre personne, comme nous craignons tout en celuy que nous aymons. Quant à voz petits mignons, ils se portent bien. Vray que Louys a eu quelque petit assaut de fieure. Mais il a esté si bien secouru par Monsieur le Grand, que graces à Dieu il est sain & dru. A Dieu.

A Monsieur de Querquisinen seigneur d'Ardiuilliers.

EN fin la paix a esté concluë & publiee en nostre Cour de Parlement le dixiesme de Aoust dernier passé,

Edict de la Pacification de l'an 1570.

passé. C'est finir par où nous deuions commencer, si nous eussions esté bien sages. Mais en telles affaires il nous en prend comme des procez, ausquels il ne faut iamais parler d'accord, que nous n'ayons premierement espuisé le fonds de noz bources. Aussi en ces calamitez publiques il est impossible de nous pacifier, que lors que nous nous voyons au dessous de toutes affaires. A la mienne volonté que nous n'eussions les yeux esbloüis. Vray Dieu que nous verrions de changemens aduenus par le moyen de chaques troubles. Les premiers que l'on appelle d'Amboise nous apporterent la connuence du Magistrat aux presches & exercice de la nouuelle religion, l'erection en gouuernement de quelques Prouinces assises au cœur de la France: les secondes furent cause qu'il n'y eut presque ville où l'on ne creast vn Gouuerneur particulier pour faire teste aux Huguenots: & ce qui fut lors introduit par vne iuste semonce du temps, s'est depuis tourné en police iusques à huy à la grande foule & oppression du peuple. Dauantage combien qu'au parauant il n'y eust que le Roy qui eust gardes autour de soy, toutesfois chaque Gouuerneur general de Prouince pour l'asseuran-

Combien de nouualitez ont esté introduites en France à l'occasion des troubles.

seurance de sa personne & estat, commença sous l'authorité du Roy, d'auoir gardes aux despens de nous. Ce qui s'est continué, nonobstant quelque Pacification qui ait esté faite. S'augmentans par ce moyen les frais & leuees extraordinaires, à mesure que le moyen defailloit au peuple d'y fournir. I'adiouste qu'apres la paix faite, le Roy erigea Roques & Citadelles en quelques principales villes du Royaume, pour euiter de là en auant aux surprises. Et en outre furent adoptez au Conseil privé les cinq premiers Presidés de nostre Cour. Et pour comble de malheur fut par authorité publique vendu du bien de l'Eglise. Toutes choses incogneuës à noz ancestres. Et ces derniers troubles de lxvij. iusques en lxx. nous apporterent vne confusion & meslange des premiers ordres de la France. Par ce que le Roy n'ayant argent à suffire pour recompenser tous les Gentils hommes importuns qui se presentoyent deuant luy, on trouua double expedient de les recognoistre en parade. Estans les aucuns faits Conseillers au Conseil privé, aux honneurs tant seulement: & aux autres donné l'ordre de sainct Michel. A maniere que pour le nõbre effrené des vns & autres qui furent lors

creez,

creez, ces deux colleges tomberent presque au mespris & contemnement d'vn chacun. Ie remarque encores vn poinct, que pendant que nous faisions contenance de combattre pour l'Eglise de Dieu, on s'est accoustumé de recompenser les Capitaines & Gentils hommes en Eueschez & Abbayes, qu'ils tiennent sous le nom de leurs Custodinos & depositaires. Et qui est encores vne chose pleine de pitié (qui monstre vn grand changement & renuersement de l'Estat) au lieu où par les paix precedentes on se contentoit de la foy publique du Roy, & de l'emologation faite aux Cours souueraines de Frane : en ces derniers troubles, comme si on eust negotié auec vn Prince estranger, on demanda certaines villes par forme d'ostage & depost. C'est le fruict que nous apporta la petite Paix de soixante huict. Or en quelque façon que les choses se soyent passées, ie loüe Dieu de nous auoir renuoyé le repos. I'ayme mieux vne fieure intermittente, que continuë. Et quant à moy ie prieray touſiours Dieu auec l'Eglise, qu'il luy plaise nous donner sa paix. *In diebus nostris.* Noz enfans prieront pour eux en leur saison. A Dieu.

A Mon-

A Monsieur Loisel Aduocat.

CRoyez que la partie est malfaite, toutes & quantes-fois que nous nous ioüons à noz Maistres. Ie ne voy point que tost ou tard il ne nous en prenne mal. Tesmoing ce grand Connestable de Luxembourg du temps du Roy Louys onziesme. Vous souuient il que quand l'Admiral arriua en ceste ville auec vn si grand appareil, receu & bien veigné de tous, ie vous dis lors qu'il eust esté tres-heureux s'il fust mort en ce periode, le voyant, apres tant de trauerses, embrassé d'vn si fauorable accueil de son Prince. Il sembloit que ie preueisse ce qui luy est depuis aduenu. Mais voyez, ie vous prie, comme quand nostre heure est venuë, nous ne la pouuons euiter. Sur le commencement des troubles de lxvij Monsieur de Toré ayant esté enuoyé par deuers luy de la part du Roy, pour l'attirer en Cour, on dit qu'il luy respondit qu'il n'y auoit point de Comte d'Aiguemont en France. Voulant dire qu'il donneroit si bonne police à son fait, qu'il ne seroit point surpris comme le Comte d'Aiguemont, pour en faire vn exemple public. Depuis ayant passé tant de destours, apres que la paix

Mort de l'Admiral de Chastillon.

Comme nous ne pouuons fuir nostre malheur quand nostre heure est venuë.

de lxi. fut faite, il fut proposé en vn conseil solennel tenu à la Rochelle, sçauoir si luy & les siens se deuoyent acheminer pardeçà auec le Roy de Nauarre, à la solemnization de son mariage. Auquel lieu il fut soustenu par toute la compagnie, que nul des principaux de la ligue ne s'y deuoit trouuer, pour vne infinité de raisons qui furent lors amplement deduites. Toutesfois luy seul, las paraduenture & recreu des longues guerres ciuiles, fut de contraire opinion: disant, que si n'estans en bon mesnage auec le Roy, ils auoyent eu de grands aduantages sur leurs ennemis, il ne falloit point douter, qu'estans pres de luy auec vne estincelle de sa faueur, ils viendroyent aisément à fin de tous leurs projets. Les prêt pour ceste cause tresinstamment, que tout ainsi que plusieurs fois il estoit passé par leurs opinions, ores que son aduis fust autre, aussi maintenant, vne fois pour toutes, ils luy rendissent la pareille, & le voulussent croire, iaçoit qu'ils fussent de contraire opinion. Ie sçay d'homme de marque, qui estoit lors de la partie, que pour luy faire plaisir il fut suiuy. Vous sçauez ce qui luy est depuis aduenu, & comme le tout s'est passé. Grande chose, & qui monstre bien qu'il y a vn mer-

Fatalité qui s'est trouuée en noz troubles.

merueilleux & espouuentable iugement de Dieu, qui court contre nous, que tous les premiers chefs de nos premiers troubles, sont decedez de morts violentes. Du costé des Catholics, le Roy de Nauarre premierement, puis le Mareschal de S. André, apres luy Monsieur de Guise, & finalement Monsieur le Connestable. Du costé des Huguenots, Monsieur le Prince de Condé, & fraischement l'Admiral : car quant au Comte de la Roche foucault, & infinité d'autres Capitaines de nom, ie les escoule de propos deliberé sous silence, par ce que vous en auez le regiſtre en voſtre memoire, auſſi prompt & fidele que moy. Mais ſur tout ie m'eſtonne d'vne choſe en ceſte derniere execution, comme le cœur ait failly à tant de braues guerriers, qui auoyent veu tomber tant de fois vne greſle de coups de piſtoles deuant eux, ſans ciller les yeux, & qu'en general de tout le camp, il n'y en ait eu vn tout ſeul qui ait fait contenance de ſe defendre, pour arreſter quelque peu, ou amuſer le cours du marché. Vn homme de robbe longue ſeulement, nommé Tauerny, Lieutenant de la Mareſchaucee à la table de marbre au Palais, accompagné d'vn ſien ſeruiteur, a acculé la populace deuant ſa maiſon l'eſpace de huict

Braue reſolutiõ de Tauerny homme de robbe longue.

ou neuf heures: Ayant ceste ferme resolution en soy, apres que les basles luy furent faillies, d'vser de poix. Iusques à ce qu'estant destitué de tout aide, il fut tué, combatant vaillamment, apres auoir fait sentir à vns & autres, combien son bras estoit pesant. Exemple certes digne d'estre engraué sur le front de la posterité, à fin que l'on cognoisse que la proüesse prouient de nostre fonds, & que l'habit ne fait pas le moine. Deux iours apres ceste grande execution le Roy est venu au Parlement, & là seant en son lict de Iustice, a adiouté tout ce qui s'estoit passé, comme fait par son expres commandement. Il m'entre au cœur de faire icy vne saillie, pour philosopher vn peu sur la vie de l'Admiral, puis que ie vous en escris la mort: car sur moindre sujet prendrions nous bien le loisir de discourir. De ma part i'estime qu'on ne luy peut oster qu'il n'ait esté grand Capitaine, tres-seuere obseruateur de la discipline militaire dés sa ieunesse encontre le soldat malgisant, dont encores ne s'esloigna il pendant les troubles, combien qu'il fust lors malaisé de la maintenir: personnage bien emparlé, & qui mesmes donna vogue à quelques beaux traits François, qui estoyent siens, comme nous

Sommaire discours sur la vie & deportemens de l'Admiral.

en

en vismes plusieures dans le Manifeste qu'il fit courir, apres la prise de sainct Quentin, luy estant prisonnier au païs bas. Au demourant seigneur de sage conduite & de grand sens aux entreprises qu'il brassoit (ie n'entre point en cognoissance du merite ou demerite d'icelles) mais nous le pouuons recognoistre en ce que nous l'auons veu surprendre tant de grandes villes, puis les rendre selon les occurrences des Edicts de Pacification, & tendues, les rependre sans coup ferir, à la moindre rumeur de nouueaux troubles. D'auantage, qui est celuy qui n'estime grãd en luy d'auoir deux fois cõbatu en bataille rangee, ioüant l'artillerie contre luy, & neantmoins que les victoires tombassent en balance, comme celles de Dreux & de sainct Denis? Que luy auec vne poignee de gens ait fait teste à la force d'vn Roy de France, assisté d'vn Pape, & d'vn Roy Catholic? Ie vous puis adiouster la prudence dont il vsa en l'an 1567. quand au iour sainct Michel il fit soulever toute la France à poinct nommé, ayant esté son entreprise presque plustost veuë, que sceuë. Et quand encores apres la paix de soixante huict, estant (ce sembloit) reduit au dessous de toutes affaires, il trauersa

de la Champagne, toute la France, nonobstant les gardes que l'on auoit estably aux ponts, pour luy barrer le passage des riuieres. Mesmes qu'il auoit ceste belle resolution en soy, que combien que la fortune luy eust esté rebource en la decision d'vne bataille, si ne perdoit-il le cœur pour cela, ains estoit aussi prest & prompt de combatre le lendemain, comme le iour precedent: Soit ou que sa deliberation fust telle, ou que ne l'estant, il se voulut par ce moyen maintenir en reputation auecques les siens. Qui ne sont point vrayement traits de petit Capitaine. Mais toutes ces particularitez, qui semblent l'auoir rendu recommandable, furent obscurcies d'vn seul poinct. Car quand il fut question de les mettre en œuure à bonnes enseignes pour la defense de son Roy iamais rien ne luy reussit à propos, ainsi que mesmes no⁹ vismes par la prise de sainct Quétin où il commandoit; qui sont le fondement & source de nostre ruine: & commença lors principalement à reluire quād en vne guerre ciuile il fut question de s'armer encontre son Roy. Au demourant qu'il n'ait cōmis de tres-lourdes fautes, il n'é faut faire nulle doubte, quelque sage conduite que l'on die auoir hebergé en luy.

Ie ne

Ie ne parleray point de la querelle qu'il soustenoit. car comme bon Chrestien, ie seray tousiours pour la religion Catholique, Apostolique, Romaine: & comme bon citoyen i'abhorreray le changement de l'Estat, qui aduient ordinairement par le changement des religions. Mais puis qu'il s'estoit rendu chef du party cõtraire à nous, i'ay tousiours estimé qu'il fit deux tres grandes fautes dés le commencement des troubles: l'vne, d'auoir desemparé Paris, l'autre, la presence du Roy. Celuy qui pendant vne guerre ciuile commande ou dans la ville metropolitaine d'vn Royaume, ou qui est assisté de la Majesté de son Prince, n'a pas de petits aduantages sur son ennemy. Comme Iean Duc de Bourgõgne le fit bien sentir aux Orleannois & Armignacs sous le regne de Charles VI. ores que sa querelle fust la pire, & que le Roy, duquel il se pretextoit, semblast estre sans commandement, pour estre lors mal ordonné de son bon sens. Et n'estoit que ie crains que vous ne pensiez que ie iuge de cecy comme vn aueugle des couleurs, ie vous dirois volontiers que combien que le bõ succez des affaires des Huguenots doine beaucoup à la condamne de l'Admiral, si est ce que la

bonne fortune de Monsieur le Prince s'en attribue la plus grande part, comme l'euenement l'a monstré. Car tant que le Prince vesquit, il y eut quelque obscurité aux victoires, pour sçauoir qui auoit eu du meilleur: mais soudain apres qu'il fut mort, quelque entreprise que tramast l'Admiral, elle se resolut en rien, voire se tourna à sa perte & confusion. Tesmoin le siege de Poitiers, tesmoin la bataille de Montcontour, où deux ieunes Princes l'acculerent. En la bataille de Montcontour, nostre grand Duc d'Anjou: & au siege de Poitiers, Monsieur de Guise fils: l'vn & l'autre n'ayans lors attains à peine l'aage de 17. ans. Et pour m'estancher en peu de paroles, s'il eut quelque heur en ses entrepriſes, il prouenoit seulement d'vn malheur, s'estant rendu Protecteur d'vn peuple affligé, lequel pensoit qu'on le vouluſt exterminer de la France. Qui est vne pointe laquelle ne produit de petis effects en faueur de celuy qui en entreprend la querelle & protectiõ. Brief son malheur, ne peut porter qu'il fuſt lors de sa mort en bon mesnage auec son Roy & maiſtre, ores qu'il fit demonstration de ne desirer autre choſe. Ny pour tout cela ie ne veux ni ne puis di-

re,

re, qu'il n'ait esté grand guerrier. Nostre France pâdant noz troubles porta deux grands chefs de party : Feu monsieur de Guise pour le Catholic, & l'Admiral, dont nous parlons, pour le Huguenot. Tous deux ennemis iurez l'vn de l'autre, soit ou que leur naturel, ou la diuersité de leur religions les y conuiast, tous deux toutesfois diuersement accomplis de grandes parties. Monsieur de Guise Capitaine genereux & sans crainte, & neantmois si retenu que iamais la temerité ne luy seruit de guide en ses actions: l'Admiral non si preux & hardy, mais si aduisé qu'il faisoit paroistre en ses deportemens n'auoir nulle peur : Celuy la qui choisissoit ses apoincts, & ne laissoit passer les aduantages que les occasions luy presentoyent, fust en tẽps de guerre ou de paix: Sous laquelle resolurion il se donna de grãdes prerogatiues, tant sur ses amis, que ses ennemis. Cestuy cy lequel les ayant laissé escouler, sçauoit toutesfois radouber ses fautes si à propos, qu'il sembloit n'auoir rien perdu de l'occasion. Celuy-la qui eut vne fortune fauorable pendant toute la teneur & cours de sa vie. Cestuy-cy qui par vne dexterité d'esprit couuroit son ieu si apoinct, que il sembloit commander

voyés vne epistre du troisiesme liure, où il discourt la vie & la mort de Monsieur de Guise.

& son desastre. L'vn grand Prince, l'autre entre les Gentils hommes grand seigneur. L'vn se targea du commencement de l'authorité du Roy de Nauarre, l'autre de celle du Prince de Condé son frere. L'vn de la ville de Paris, l'autre de celle d'Orleans: Celle-la ville capitale, ceste-cy non de si grande marque, mais qui sous la premiere lignee de noz Roys au partage des enfans de France, auoit son Roy particulier, aussi bien que nostre Paris. D'ailleurs ville qui est exposee à l'embouchenure de la Celtique & de l'Aquitaine. Le premier besongna sous la puissance ordinaire de France, sous le nom du Roy, & sous son seel; qui n'estoit point vn petit auancement, pour l'execution de ses entreprises: Le second sous vne extraordinaire, & pour vn peuple, lequel, comme desaduoüé de son Prince, estimoit qu'en ceste querelle il y alloit de son bien, de sa vie, & de son honneur; & en tel accident chacun non seulement bourcille & contribue volontairement au defroy de la guerre, mais encores, comme soldat, s'expose franchement aux dangers, ioüant deux personnages tout ensemble. Tellement qu'il aduient que le desespoir de telles gens (encores qu'ils soyent moins en nombre)

leur

leur donne souuent le dessus. Mais comme Monsieur de Guise nasquit d'vne maison beaucoup plus illustre que l'autre, aussi estoit la fortune plus grande & auguste, comme vous pouuez recueillir de toutes ces particularitez. Car il ne couchoit en ses desseings que de la manutention de la religion ancienne, de l'authorité du Roy, de celle du Roy de Nauarre, Lieutenant general de sa maiesté par tout son Royaume, & aisné de la maison de Bourbon, & tout d'vne suite de la faueur de la ville de Paris qui auoit apres Dieu mis toute sa fiance en luy. Et quant à l'Admiral, reduit dedans Orleans, il ne s'employoit que pour la promotion d'vne nouuelle religion, sous l'assistance d'vn Prince qui ne tenoit le chef lieu de sa famille, ains puisné du Roy de Nauarre. Toutes lesquelles rencõtres n'ont nul assortissement auec les premieres. Au demourant, pour n'oublier rien de ce que ie pense appartenir à ce subjet, il y auoit en Monsieur de Guise vne courtoisie & debonnaireté admirable, dont il sçauoit captiuer & rendre à sa deuotion le cœur de ses gens d'armes: Tellement que Poltrot mesmes douta de le tuer la premiere fois, pour le bon & doux accueil qu'il auoit receu de luy:

En l'autre vne seuerité austere, telle toutesfois que pour cela le soldat ne prenoit à desplaisir de le suiure: Seuerité dy-ie qui luy feit compagnie iusques au dernier souspir: De façon que Besme venant en sa chambre de propos exprés pour le massacrer, l'ayant ouy fortement parler, fut aucunement retenu & espris de ne passer outre, comme il recogneut depuis en quelques endroits. Tous deux sont morts de morts violentes inespérément & de guet apens. Mais en ceste conformité de morts il y a ceste difference, qu'apres le trespas de monsieur de Guise on luy decerna vn anniuersaire dedans l'Eglise nostre Dame de Paris, comme pour vn perpetuel trophee de ses merites & valeurs: & à l'Admiral ce fut tout autre discours. Et pour conclusion iamais l'Admiral ne feut heureux qu'en son malheur, ny Mõsieur de Guise malheureux qu'en son heur. Car ie ne voy point que le malheur l'eut accompagné, sinon lors que Poltrot l'assassina traistreusement: Ce que ie mets toutesfois au nombre de ses plus grands heurs. C'est à sçauoir mourant apres vne suite de plusieurs belles victoires, & lors qu'il estoit au comble de sa fortune, sans auoir senty d'elle aucune en-

torce;

torce ; & si puis dire que s'ils eussent changé de partis, ie croy, veu la diuersité de leurs fortunes, que Monsieur de Guise n'eust sceu faire ce que feit l'Admiral, ny l'Admiral, ce que feit Monsieur de Guise. A Dieu.

A Monsieur de la Bite Iuge general de Mayenne.

Achemi-nemẽt au siege de la Rochelle.

A L'issue de ce piteux spectacle, dõt ie vo⁹ ay escrit par mes dernieres, on se delibere mettre le siege deuant la Rochelle, sur le commencemẽt de l'hyuer. Dieu vueille que l'on ne s'y morfonde. C'est vne chose fort douteuse de vouloir non seulement combatre vne ville, ains le temps. Il me souuient du siege de l'Empereur Charles cinquiesme, quand suiuy d'Espaignols & d'Allemans, qui durent plus au trauail que nous autres, il se voulut heurter contre la ville de Mets, garny de loges de bois & de cuir, pour temporiser plus longuement contre le froid. Toutesfois pour fin de ieu il fut contraint de se retirer. Il y a plus à craindre en nostre entreprise que nous voulons encommencer, non seulement l'oree de l'hyuer, ains contre vne ville qui est d'vn costé flanquee de la mer, & presque enuironnee de marests. Puis vous sçauez quelle

est la nature du François, qui veut dés sõ entree estre seruy d'vne gorge chaulde: autrement à la longue il se ralentit ainsi qu'vne femme. Ie sçay bien qu'il y a beaucoup de circõstances qui nous semonnent à ce prompt voyage. La peur ou les Rochelois doiuent estre maintenant reduis, ayans perdus tous leurs chefs de guerre, qu'il ne leur faut bailler loisir de respirer, ny d'auoir secours de l'estranger, que les poursuyuans à la chaulde cole & sãs respit, c'est emporter la plus grande part de la victoire. Ie considere bien tout cela, mais si les souhaits auoient lieu, ie desirerois que l'on n'égageast point nostre ieune Duc à ce siege, apres si beaux & heureux succez de guerre qu'il a eu encontre les Huguenots. Les Princes ont à mesnager leur reputation, & pour ce faire, c'est de n'entreprendre chose aucune dont ils ne viennent à chef. A Dieu.

A Monsieur de la Bite Iuge general de Mayenne.

DIeu ne veut pas que nous soyons au bout de noz maux. Il y a quelque peché qui court par la France, lequel empesche que noz entreprises ne sortent effect. Seroit ce point que les Hu-

Huguenots ruinent non seulemẽt noz images, mais aussi que nous qui faisons profession publique d'estre Catholics, sapons l'Eglise par le pied? Commettans les charges & dignitez Ecclesiastiques à gens indignes & varlets, pour les garder, à des femes, à des Gentils hommes & capitaines, & autre telle sorte de gens, & que la plus part des Euesques & Abbez font troc & marchandise des benefices qui sont en leur collation? Ie ne puis deuiner que c'est. Mais il est aisé de iuger que Dieu est courroucé cõtre nous. Iamais plus beau camp ne fut que celuy qui a esté deuant la Rochelle. Les plus sages capitaines des nostres à leur partement auoyent promis au Roy qu'ils se feroyent voye au milieu de ceste ville pour passer en la Guyenne & Languedoc. Nous nous y sommes acharnez. L'occasion sembloit estre belle. De tant que toute la confiance qu'ils auoyent en leurs grãds capitaines & guerriers, estoit estainte par leurs morts: Toutesfois ils nous ont fait teste. Noz principaux tueurs ont esté tuez. Et qui est chose plus admirable, c'est qu'à peine pouuons nous sçauoir qui estoit le chef qui commandoit dans la ville. En fin le siege a esté leué, mais graces à Dieu, sous bõs gages

Par

Par ce que les nouuelles sont venües à nostre grand Duc, du Royaume de Polongne que l'on luy auoit deferé en l'assemblee des Estats de ce païs là. Entre les Apanages de France, celuy d'Anjou a eu ceste heur de produire quand & soy des Roys. Le premier qui en fut inuesti, fut Charles Comte d'Anjou frere de sainct Loys: auquel le Pape Vrbain quatriesme donna les Royaumes de la Pouille & Sicile, dont luy & ses descendans iouyrent par plusieurs annees: iusques à ce que l'Estat estant tombé és mains de la Royne Ieanne, elle adopta Louys fils du Roy Iean qui premier porta le nom & tiltre de Duc d'Anjou: lequel par le moyen de ceste afiliation s'intitula de là en auant, Roy de Naples, & Comte de Prouence. Le semblable est il maintenant aduenu à nostre ieune Duc d'Anjou, non par adoption, ains election. Et à fin que sçachiez comme toutes choses se sont passees; Estant le Royaume de Polongne tombé en quenouille par la mort du Roy Sigismond, & plusieurs Princes de toutes parts ayans illec despesché ambassades pour paruenir à la couronne, il fut auisi trouué bon entre nous d'y enuoyer l'Euesque de Valance, lequel accueilly d'vn bon

Chose fatale aux Dues d'Anjou, d'estre Roys.

Le Royaume de Polongne deferé à nostre Roy estãt lors Duc d'Anjou.

bon œil, apres auoir dextrement exploité tout ce qui estoit de sa charge, comme personnage de grand sens & suffisance, finalement, au mylieu des Estats & d'vne infinité de nations, nostre Duc d'Anjou a esté eslen Roy de Polongne par la voye du S. Esprit, le propre iour de la Pentecouste, du consentement general & vniuersel de tous les peuples qui là estoyent : N'ayant lors autre instigateur de sa brigue que la renommee de ses paradoxes valeurs. Iamais ieune Prince ne receut tant de benedictions que cestuy : la crainte qu'il a de Dieu benira (comme ie m'asseure) de plus en plus ses actions. On dresse maintenant les preparatifs pour l'acheminer en ce païs là, & attend on auec bonne deuotion les seigneurs Polonois qui viennent pour luy faire compagnie. A Dieu.

A Monsieur du Faur seigneur de Pibrac, Aduocat du Roy au Parlement de Paris.

Ceste lettre escrite apres les grands iours de Poitiers 1567.

IE vous supplie n'estimer que ç'ait esté par oubliance de mon deuoir que n'ayez depuis mon partement de Poitiers receu aucunes lettres de moy. Car l'occasion de ce defaut est prouenue,

nuë, ou que du tout ie n'ay eu messagers en main, ou bien que lors que i'en ay eu, ils m'ont failly de promesse, pour estre partis sans prendre mes lettres: Estant maintenant tref-joyeux d'auoir receu de voz nouuelles, & d'auoir le moyen de vous faire participant des nostres. La presente sera pour vous aduertir que graces à Dieu il n'y a nul de vos amis qui ne se porte bien de deçà selon la portee du temps, i'entens pour le regard des personnes. Car quant aux biens des champs, ie me puis vanter auoir eu bonne part à la calamité commune. Mais pour autant que ie fais peu de compte du bien, ie me deporteray de vous en escrire, pour vous aduertir que soudain apres mon arriuee, suyuant la resolution que nous auions pris ensemble, ie feis la reuerence à Monsieur le Chancelier, que ie gouuernay teste à teste enuiron vne bonne heure. Lequel receut vne infinité de plaisir du recit que ie luy feis de ce qui s'estoit passé aux grands iours, & par especial du deuoir & contentement que vous auiez rendu à chacun. Plusieurs autres propos se passerent entre nous d'eux, & entre autres il estoit d'aduis que sortant de Poitiers pour aller à Tholose

loſe priſſiez la meſme route que i'ay depuis cogneu par voz lettres auoir eſté priſe de vous meſmes. Or quant eſt du retour dont m'eſcriuez, i'ay ce iourd'huy veu Mõſieur le premier Preſident, & diſné auec Monſieur l'Aduocat du Meſnil (car pour le regard de Monſieur le Preſident Baillet il n'eſt encores de retour) & leur ay preſenté voz recommandations. Ie vous aſſeure que Monſieur le premier Preſident les a receuës de fort bonne chere, & ay cogneu à ſa façon vne amitié & bienvueillance particuliere qu'il a en vous. Ie luy ay fait ſommaire recit de voſtre faict. Comme vous auiez eſté ſurpris quand les nouuelles vindrent des troubles, n'ayant aucuns cheuaux, & que d'ailleurs voyant les paſſages bouchez de deça, meſmes des poſtes, auiez eſté contraint de prendre le chemin de Tholoſe, par ce que la voye des poſtes y eſtoit ouuerte: auec vne grande perplexité toutesfois, pour la crainte qu'auiez de faire faute à voſtre deuoir, ſpecialement à l'ouuerture du parlement. Au moyen dequoy vous le priez de me dire ſon aduis ſur ce qu'auiez à reſouldre, ſur le toſt, ou le tard de voſtre retour. Surquoy il m'a faict reſponce que puis qu'eſtiez maintenant

tenant en lieu seur, vous ne deuiez auoir haste de vous exposer au hazard & danger des chemins, & qu'il vous conseilloit de choisir voz bons points & aisemens. Et l'ayãt plus auant sondé vers quel temps il estimoit que pouuiez commodement reuenir, il me l'a limité à Noel. Au regard de Monsieur du Mesnil il est d'opinion d'vne courte absence (comme pourrez mesmement entendre par les lettres qu'il vous escrit) & neantmoins comme luy mesme s'explique, il pense que ne deuiez estre en ceste ville que vers le tẽps de Noel. De sorte qu'estans de parole diuers en opinions, l'vn pour la retardation, l'autre pour l'acceleration, ils s'accordent neantmoins par effect: & n'y voy nulle diuersité, sinon que le dernier estime que vostre absence importe à vostre dignité, & l'autre non. A quoy s'il vous plaist que i'y adiouste du mien, ie vous prie estimer que la resolution de cecy ne se peut bonnement faire à l'œil, encores qu'estimiez le contraire par voz lettres, estans toutes choses si turbulentes, confuses & variables, qu'auiourd'huy le plus sage iugera d'vn en son fait particulier, d'autant qu'il estimera le commun cours du marché estre tel, & demain il luy en escherra d'vn autre.

Tan-

Tantoſt vne legere eſperance de temps calme, puis tout ſoudain vn orage. Maintenant vn aduis d'vne ſorte, maintenant d'vne autre: & ſur tout vn murmure general de tout le peuple contre la paix, aſſiſté de la faueur des plus grands. De maniere qu'en ceſte grande inſtabilité de toutes choſes, on ne peut determiner à l'œil autre concluſion & arreſt, ſinon vne deſolation totale de noſtre France. Que ſi nous commencions ſeulement à venir, ie ſerois d'aduis de nous retirer en pays eſtrange par forme de parentheſe, & ſuiure l'ordonnance des Medecines encontre la peſte, toſt, loin, & tard. Mais puis que chacun de nous à paſſé plus de la moitié de ſon aage, meſme que vous depuis dix & ſept ou dix & huict ans en çà auez eſté appellé aux plus belles charges de noſtre robbe, il me ſemble qu'il nous faut reſouldre, de viure & mourir, comme bons citoyens, auec noſtre Eſtat. Partant ie ſeray plus hardy, que ny Monſieur le premier Preſident, ny Monſieur l'Aduocat du Meſnil. Ie ſuis d'aduis que deuez, ſans aucun delay retourner à toute bride en ceſte ville, pour contribuer auec nous tous à la commune calamité de ce temps.

LE SIXIESME LIVRE DES LETTRES D'ESTIENNE PASQVIER.

A Monsieur de Sainte-Marthe.

Il racompte quel fut le motif du plaidoier qu'il fit en l'an 1576. pour le païs d'Angoulesme.

EVSSIEZ vous iamais estimé que nostre aage eust porté vne cause toute publicque, telle que l'on traictoit anciennement dedans Rome? Il est malaisé de le croire. Nous en auons toutes fois ces iours passez traitee vne auec vn merueilleux appareil. Et par ce que cecy nous pourra sembler tout nouueau, ie veux que vous en entendiez & le motif, & le sujet, par la presente. La trefue estant concluë entre le Roy & Monsieur son frere par l'entremise de la Royne, qui y a apporté tous les bons offices que l'on peut desirer, non seulement d'vne bonne mere enuers ses enfans, mais aussi d'vne tressage Princesse pour le soulagement du pauure peuple, le Roy par ceste capitulation promettoit donner cinq

cinq cens mille liures pour le payement des Reistres leuez par Monsieur le Prince de Condé, pourueu qu'ils se retiraſſent & ne paſſaſſent au deça du Rhin. Et pour ſeurté tant de ceux de la religion, que de leurs aſſociez Catholics, il leur donnoit en garde & depoſt les villes d'Angouleſme, Bourges, Nyort, Saumur, la Charité, & Mezieres. C'eſt vne nouuelle forme de capitulation, que les ſujets ont introduit auec leur Roy depuis la petite paix de lxviij. Ce depoſt fait, toutes-fois à la charge que Monſieur & les principaux de ſon party ſuteroyent rendre ces villes le temps de la treſue expiré, fut paix ou guerre, en l'eſtat qu'elles leur ſeroyent conſignees. Auſſi promettoit-il de ſoudoyer pour la garniſon de ces villes, deux mil hommes de pied, tels que Monſieur y mettroit, cent Gentils-hommes, ſa compagnie de gend'armes, cinquante Suiſſes, & cent harquebuziers pour ſa garde. Plus que les armees ſeroyent licenciees tant d'vne part que d'autre ſi toſt que ces villes auroyent eſté deliurees. Pour l'execution de ceſte treſue le Roy eſcrit à Monſieur de Ruſſec Gouuerneur du païs d'Angoulmois, de cõſigner la ville d'Angouleſme entre les mains de Monſieur, ou de ſes depu-

deputez. Monsieur de Ruffec s'excuse. En fin Monsieur de Montpensier y est enuoyé par la Royne, qui se plaint d'auoir trouué les portes de la ville fermees, & de ce que l'on auoit presté l'aureille sourde à ses sommations. Le Roy depesche vn heraut d'armes en Angoulesme pour faire commandement à Monsieur de Ruffec & aux habitans, d'obeir promptement, & à faute de ce faire, de les declarer rebelles & ennemis: & par mesme moyen la Cour de Parlement decerne vn adiournement personnel contre les habitans à la requeste de Monsieur le Procureur general. Pour l'execution duquel fut commis l'Huissier Rouget, qui leur bailla assignation de comparoir en personnes à certain iour. Ce pendant Monsieur s'achemine auec son armee en la ville de Ruffec à sept lieuës d'Angoulesme. La Royne mere va à Ciuray deux lieuës pres de Ruffec. Ils parlementent à michemin. Monsieur Nesmond Lieuteuant general d'Augoulmois y est enuoyé par Monsieur de Ruffec pour leur faire entendre ses excuses. Il est accordé que Monsieur luy bailleroit sauf conduit pour aller à la Cour & à Paris faire ses remonstrãces. Et que cependãt les villes de Congnac

& S. Iean d'Angely seroyẽt consignees au lieu de celle d'Angoulesme. L'on depute trois personnages representans les trois Estats du païs, l'Eglise, la Noblesse & le Tiers estat, pour venir rendre raison de leur fait, & entre autres le Lieutenant Nesmond. On les veut ouyr au conseil priué, comme estant vne cause d'estat. Ils demãdent estre renuoyez au Parlement pour la consequence de la cause, & par ce qu'il s'agissoit icy de l'engagement du domaine du Roy. Ils y sont renuoyez. Ils me font cest honneur de me choisir pour leur Aduocat. Au tour qui leur est donné pour estre ouys à huis clos, on assemble la chambre de la Tournelle auec la grãd'chambre. Chose qui se fait rarement. Là ie me presente pour estre ouy, costoyé de ces trois deputez : & comme ie me veux ouurir, Monsieur l'Aduocat de Tou pour Monsieur le Procureur general l'empesche, & soustiẽt qu'ils sont preuenus de crime de leze Majesté, par tant qu'ils doiuent respondre par leur bouche. Monsieur Nesmond (tres-habile homme, & qui pour sa suffisance a esté dés pieça employé aux plus grandes charges du païs) prend la parole, disant que tant s'en falloit qu'ils peussent estre crimineux de leze Majesté,

qu'au contraire ils estimoyent auoir faict vn tres-signalé seruice au Roy: & que de leur part ils n'auoyent charge de parler que par l'organe d'vn Aduocat. Qu'apres leur declaration ils se remettoyent à la prudence & religion de la Cour d'en ordonner ainsi que bon luy semblereit. Sur cela on nous fait retirer pour en deliberer au conseil: & quelque peu apres remandez, il est ordonné que ie plaiderois. Ie suis ouy premierement, puis Monsieur le Procureur general. En fin les parties sont appointees au conseil, & ordonné que l'on verroit les chartres & priuileges de la ville. La grandeur, nouueauté, & solénité de la cause fait que ie vo⁹ enuoye mon plaidoyer à fin d'y auoir part aussi bien que quelques autres qui me l'ont demandé, lesquels n'ont tel commandemẽt sur moy comme vous. A Dieu.

PLAIDOYE POVR LA *Ville d'Angoulesme, faict en Parlement à Paris le 4. Feburier 1576.*

MEssieurs, il a couru vn bruit par la France, qu'au traicté de Trefues, qui s'est passé entre le Roy & Monsieur le Duc son frere, les manans & habitans d'An-

d'Angoulesme estoyent non seulement refractaires à la voulonté du Roy, mais rebelles. Or comme ainsi soit qu'entre les plus dangereux accidens, qui puissent aduenir à vne Repuiblique, il n'y en ait point tant à craindre que la desunion des subjects auecques leur Prince: Aussi le plus grand creue-cœur que puisse auoir vn bon subject, c'est d'encourir ceste opinion de rebellion enuers son Roy. Si iamais ville fut obeïssante à son Prince, certainement c'est celle d'Angoulesme, laquelle combien qu'elle ait esté quelque fois enuahie par ceux de la nouuelle opinion, si est-ce qu'estant depuis remise sous l'obeïssance du Roy, il ne se trouuera aucune remarque, par laquelle il apparoisse qu'elle ait changé ou de religiõ enuers Dieu, ou de deuotion enuers le Roy. Et bien qu'elle soit hurtee de toutes parts d'ennemis, si est elle touſiours demeuree ferme & constante en son deuoir, comme vn rocher au milieu ds flots. Cela vous appresterа à penser (s'il vous plaist) combien il leur est grief & moleste, au milieu de tant d'obsequieux offices, de voir que ceux, dont elle a triomphé en sa perseuerance, triomphent pour ce iourd'huy d'elle. Toutes fois en ceste affliction publique ils se

consolent, & estimét ce iour bien-heureux, auquel ils vous peuuent rendre raison de leur faict: car en vain vous feroyent ils ouuerture de leur procez, si par mesme moyen ils ne vous faisoyent ouuerture de leurs cœurs. Ie dis vous rendre raison de leur faict, non seulement pour l'assignation, qui leur a esté baillee à la requeste de Monsieur le Procureur general du Roy: mais pource qu'ils vous estiment les vrais iuges & naturels de ceste cause, pour l'authorité qui vous est donnee de tout temps & ancienneté par noz Roys. Authorité, en laquelle les Roys vous ont conseruez: Authorité par laquelle les Roys mesme se sont seurement conseruez en leur grãdeur. Ils vous remercient donc humblement de la fauorable audience, qu'il vous plaist maintenant leur donner. Moy seul portant la parole pour eux me trouue aucunement estonné, pour la grandeur & qualité de la cause. Car m'ayans d'vn costé prié de prendre leur cliẽtelle en main, de les esconduire i'eusse aucunement failly à mon deuoir, ayant inprimé ce perpetuel aduertissement en moy de ce grãd Senateur de Rome Thraseas, second Caton de son tẽps, lequel disoit qu'il y a trois sortes de causes que l'Aduocat ne peut refuser.

En quels subiets de causes l'Aduocat se doit principalemẽt addonner.

refuser. Celle de l'amy, ou de l'affligé, ou qui appartient à l'exemple. D'vn autre costé aussi si la volonté de nostre bon Roy, si celle de la Royne sa mere, à laquelle la France est tant obligee, si celle de Monsieur le Duc, bref si l'opinion commune du temps combat ceste cause contre nous; ainsi qu'on faict courir le bruict, certainement ils eussent beaucoup faict pour moy de me dispenser de ce plaidoyé. Et neantmoins s'il vous plaist considerer quel est l'air general de le cause, ie le vous diray en deux mots.

Premiecement ie proteste qu'en tout le discours de mon plaidoyé ie n'entends nullement toucher à Monsieur le Duc. Il est fils & frere de deux bons Roys, Prince de sa nature tout bon, duquel ie ne puis me promettre que choses bonnes & correspondantes à ses predecesseurs, & ancestres. En ceste diuisiõ publicque qui court auiourd'huy par la France, il y en a les vns qui se sont essongnez du Roy, sous vn pretexte de religion, les autres sous le pretexte du bien public. Si leur zele est excusable ou non, ie m'en rapporte à ce qui en est. Nous autres, pour nous vouloir inuiolablement conseruer sous la fidelité du Roy, sommes reputez rebel-

les, & appellez pardeuant vous comme criminelx de leze Majesté. I'apporteray donc ce temperament en cette cause, que tout ainsi que cette grande & magnanime Princesse la Royne mere n'a rien negocié en ce faict, qui ne soit tres-digne d'elle, c'est à dire d'vne bonne mere, qui desire voir vne bonne paix, concorde & vnion entre messieurs ses enfans, d'vne tres-vertueuse Princesse, qui veult moyenner vn bon repos à ce pauure Royaume tant affligé, aussi n'auons nous rien icy faict qui ne se trouue digne de nous, ie veux dire de bons, loyaux, & fidelles subjects à leur Roy, & dont le Roy, & tous les Princes de France, de quelque qualité qu'ils soyent, ne doiuent receuoir contentement.

Soudain apres le partement de Monsieur le Duc, tout ainsi que ce nouueau changement importoit infiniment à la France, pour le rang & lieu qu'il tient, aussi n'y eut il celuy qui n'en demourast grandement estonné. Entre autres nous receumes lettres du Roy le vingt deuxiesme Septembre dernier, par lesquelles il nous enhortoit de demeurer enuers luy en nostre ancienne fidelité. La premiere chose que Monsieur de Ruffec Gouuerneur du païs d'Angoul-

mois

mois eut en recommandation, apres auoir receu ces lettres, ce fut d'assembler les Estats, & suiuant le mandement du Roy prendre le serment d'eux tous vnanimement, de demeurer perpetuellement en leur fidelité. Le tout fut enuoyé par deuers le Roy, lequel, comme Prince debonnaire qu'il est, nous fit cest honneur de nous remercier d'vne chose, que nous luy deuons naturellement.

Toute la Guyenne & le Languedoc estoyent si opprimez de guerres, que plusieurs Gouuerneurs diuersement firent refuses. Nous fusmes sommez de faire le semblable. Toutesfois le Seigneur de Russec n'y voulut iamais entendre, disant qu'il ne luy appartenoit point de ce faire sans permissiõ expresse du Roy. Depuis ce refus, ceux de la nouuelle opinion commencerent de faire profession plus precise d'inimitié contre nous, qu'ils n'auoyent faict par le passé, encores qu'ils ne s'y fussent espargnez. Et de fait, nous auons receu lettres de leurs principaux partizans, par lesquelles ils se vantoyent, qu'à quelque condition que ce fust, ils s'empieteroyent de nous: comme estãt nostre ville vn fort & bouleuert perpetuel contre leurs entreprises au milieu de

la Guyenne. Or estant Monsieur le Duc party, vous vous souuiendrez (s'il vous plaist) que pour asseurer vn chacun de son inopiné partement, il enuoya vn Manifeste par deçà, par lequel il declaroit quel estoit le motif de son absence, qui ne tendoit, comme il disoit, à autre but qu'à remettre les affaires de France en leur ancienne splendeur, faire que les Cours de Parlemẽt, & signamment ceste cy, iouyssent de leur dignité, & les trois Estats de la France de leurs priuileges. Que par ce moyen il espe-roit rẽdre les subjets du Roy tres-con-tens, dõt auiourd'huy la plus part pren-nent tiltre & qualité de Mal contens. Ces protestations apportees par deçà, la Royne mere s'achemine en toute diligence par deuers luy, pousse d'vn zele & deuotion tressaincte enuers le public: comme elle est en toutes ses autres actions & deportemens. Elle entre en pourparler de paix, & pour n'y estre les affaires presentes bonnement dispo-sees l'on fait ouuerture de tref-ues de six mois, par la conclusion des-quelles pour la seurté des gẽs de Mon-sieur le Duc on leur accorde Mezieres, Bourges, Nyort, Saumur, la Charité, & au bout de tout cela on y adiouste aussi Angoulesme. Ces promesses & capitu-

lations

lations faictes ainſi, la premiere nouuelle que nous en receuons eſt par vn nommé la Nouë, mot qui offença du commencement tout le peuple, ſoit que par hazard ou diſcours il nous fut enuoyé, & ce pour le lieu & degré que tient le ſieur de la Nouë enuers ceux du party contraire. Le ſieur de Ruffec fit lors aſſemblee generale, ſur ce qu'il auoit de faire ſur la reddition de la ville. Et ce pour autant, que bien que la Treſue fuſt concluë, ſi n'eſtoit-elle verifiee en ceſte Cour. Il eſt reſolu premier que de la rendre, de paſſer par remonſtrances. Ce pendant nous ſommes aduertis que Langoran rodoit les enuirons de noſtre ville, accompagné de huict compagnies, tant de gens de cheual que de pied. Au meſme inſtant ſe preſentent aux portes de la ville quelques cheuaucheurs, qui ſe diſent eſtre du train de Monſieur de Montpenſier. A la verité il eſt lors reſolu de ne leur ouurir les portes, & de ce la Cour en entẽdra tantoſt les occaſions. Soudain s'eſpand vn bruit par la France, que nous auions fermé les portes à Monſieur le Duc de Montpenſier. Et comme il aduient ordinairement en telles choſes, qu'à meſure que le bruit court, chacun y adiouſte du ſien, auſſi

les aucuns enrichissent le compte à nostre aduãtage, les autres à nostre desaduantage. Pareillement comme il n'y ait celuy qui ne vueille interposer son iugemẽt sur les affaires d'Estat, aussi trouuent les vns ce refus bon, disans qu'en vn trait de plume, on en accordoit plus à ceux qui vouloyent reformer l'Estat, qu'ils ne pourroyent esperer dans dix ans auecques toute leur force & puissance. Les autres au contraire, soustenans que ce refus prenoit vne traite de tresperilleuse consequence, veu le hazard des estrangers, qui estoyent ja sur les frontieres de la France. Voyans ce faux bruit courir contre nous, nous proposons noz excuses, tant enuers la Royne, que Monsieur de Montpensier, qui les trouuent si raisonnables, qu'au lieu de la ville d'Angoulesme, on baille Congnac, & sainct Iean d'Angely, dont Monsieur le Duc se contente, & y a fait mettre ses garnisons au dedans. Vous aussi cognoissans d'vn autre costé, qu'en matiere d'Estat, le seul soupçon tient lieu de crime, ne voulans point que nostre faute (si faute y auoit) demeurast impunie, depeschez l'Huissier Rouget par deuers nous. Estans aduertis de sa venuë, nous le recueillõs comme vn Officier venant de vostre part: luy

luy demandons qu'il nous communique l'Arrest qu'il auoit, en vertu duquel il nous donnoit assignation. Il fait responce qu'il n'auoit qu'vn simple extrait d'Arrest, & encores qu'il ne nous en bailleroit copie. Et combien que ces voyes fussent insolites, toutes-fois la premiere chose que nous auons pensé appartenir à nostre deuoir, a esté de vous obeïr. Commettre le Lieutenant general Maistre François Nesmond, personnage qui par ses deportemens du passé, vous peut donner tesmoignage quel est l'interieur de sa conscience, le sieur de la Thibaudiere, ancien Gentilhomme, qui commandoit n'agueres dans la ville de Congnac, où il s'est si sagement & dextremẽt porté, qu'il n'en est venu nul reproche; & Maistre Iean Garassus Chantre de l'Eglise d'Angoulesme, homme recommãdé de plusieurs bonnes qualitez, le tout pour vous esclarcir de leur innocence.

En effect voila l'histoire generale de nostre fait, en laquelle par ce qu'il s'agist de la reddition de nostre ville és mains de Monsieur le Duc, à ce que i'ay peu recueillir des obiections communes, qui courent contre nous, l'on nous obiecte trois choses. En premier lieu vne irreuerẽce à l'endroit de

Monsieur le Duc de Montpensier ; & que arrogamment nous luy auons fermé les portes, venant de la part du Roy. Secondement, que quand bien ce faict seroit excusable, toutesfois ce n'est au sujet de disputer contre la volonté de son Prince. Que c'est au Roy de declarer son commandement, & à nous d'apporter nostre obeissance. Et finalement que quand bien nous serions receuables, ce neantmoins nous n'auons aucune raison, pour laquelle nous puissions particulierement nous dispenser de rendre nostre ville. Le premier poinct regarde le passé pour noz defences & excuses. Le second & le tiers, le futur : Sçauoir ce qu'il vous plaira ordonner sur ceste reddition apres nous auoir plainement entendus en noz defences.

Pour le regard du premier poinct, ie recognoistray que grande est l'accusation, auoir fermé les portes à Monsieur de Montpensier. Car qui doute que la seule qualité de ce bon Prince ne porte quand & soy son sauf-conduit general par la France? Non seulemẽt pour estre Prince du sang, mais qui plus est, vn Prince du sang accomply de toutes les bonnes parties que l'on sçauroit souhaiter à vn Prince. Prince (dy ie) auquel

la France est grandement redeuable. D'ailleurs quand sa qualité n'y seroit, qui est celuy qui ne sçait, que venant de la part du Roy, les portes luy deussent estre ouuertes? Et vrayement nous sommes tous d'accord, & cognoissons que si les portes luy ont esté fermees, nostre faute est inexcusable, quelque feinte & palliation que nous puissions apporter. Mais nous denions qu'elles luy ayent esté fermees. Nous soustenons (& est vray) qu'il ne s'approcha iamais de trois quarts de lieües de la ville. Nous soustenons auoir deu passer les choses ainsi que nous l'auons faict, & qu'elles se sont passees sans offence du Roy, & de Monsieur de Montpensier. Ie vous ay dit qu'il se presenta vn train deuant les portes de la ville, soy renommant de Mõsieur de Montpensier. Ie vous ay dit que lors Langoran estoit aux enuirons de la ville auec ses compagnies. Nous auons fermé noz portes. A qui? Non à autre qu'à Langoran, craignans que sous vn nom emprunté de train, il vouluſt surprendre nostre ville. Ie ne voy donc point (sauf voz reuerẽces) dequoy l'on nous puisse accuser de tout ce fait cy, sinon d'auoir apporté prudence, pour la conseruation de nous tous, & fidelité enuers nostre

Roy. N'auons nous vne infinité d'anciennes hiſtoires, qui nous enſeignent comme les villes ont eſté ſurpriſes? Au recit deſquelles, ſi nous nous voulions amuſer, le temps nous defaudroit pluſtoſt que la parole. Il n'eſt point beſoin foüiller dans l'ancienneté. Quelles autres hiſtoires voulons-nous que celles de ce temps? Vous vous pouuez ſouuenir comme la ville d'Orleans fut priſe en l'an cinq cens ſoixante ſept par le ſeigneur de la Nouë & les ſiens, faiſans ſemblant de ſe venir loger dans la ville pour leurs affaires: comme celle de Caſtres puis n'agueres a eſté ſurpriſe par l'artifice d'vn citoyen, qui mit le feu dans vne maiſon. Et ainſi que ceux de dedans s'amuſoyent à eſtaindre le feu, d'vn autre coſté les autres, qui auoyent intelligence auec quelques-vns de la ville, eurent loiſir de s'en inueſtir. Mais pourquoy cherchons nous exemples ſi loing, veu que nous auons à noz portes la ville de Perigueux, laquelle on ſçait auoir eſté ſurpriſe par le meſme Langoran, ayant attiré quelques ſiens ſoldats deſguiſez en marchãds reuẽdeurs, leſquels s'eſtans emparez de l'vne des portes, furent puis apres aidez de la venuë de leur Capitaine? Que pouuiõs nous donc moins faire,

faire, ayans ceſt exemple ſi frais & ſi proche de nous, que de nous tenir clos & couuerts, pour euiter à meſme ſurpriſe que celle qui eſtoit recente? De ma part, ie m'aſſeure que Monſieur de Montpenſier eſt ſi ſage Prince, & tant zelateur du public, qu'entendant noſtre intention, iamais il ne la trouuera mauuaiſe. Nous ne luy auons point penſé fermer noz portes, ains a celuy qui fait profeſſion de ſurprendre les villes par ruſes & ſtratagemes. C'eſt le ſieur de Langoran. Et ſi le bon Prince ſe fuſt preſenté, nous les luy euſſions ouuertes. En voulez vous plus prompt & euident teſmoignage que celuy que nous auons negocié auec l'Huiſſier? Il eſt venu non point auec l'eſpee, ains auec la ſimple baguette, non point auec vn Arreſt en forme, ains extraict d'Arreſt. Luy auons nous fermé les portes? Ne l'auons nous embraſſé & recueilly comme Officier du Roy & Miniſtre de ceſte grande Cour? Nous les luy auons ouuertes, & nous les euſſions fermees à vn Prince? Et encores à vn Mõſieur de Mont-penſier venãt de la part du Roy? Tout ſens commun y reſiſte. S'il y fuſt venu en perſõne, nous l'euſſiõs honoré ſinon cõme ſa grandeur meritoit, pour le moins de tous fauorables accueils.

Et

Et à la mienne volonté qu'il y fust venu, asseuré que nous luy eussions faict remonstrances si pertinentes, que nous ne serions reduicts en la peine en laquelle nous sommes maintenãt. Nous luy eussions remonstré, que les choses estoyent disposées en tel estat, que nullement nous ne deuions lors faire ouuerture de nostre ville, telle que l'on demandoit. Qu'il estoit question de l'execution d'vne trefue, qui trainoit vne grande queüe quand & foy. Qu'aux autres on se contentoit d'vne mutuelle foy, & en tout euenement d'ostages. En ceste cy on consignoit vne ville des plus importantes de la Frãce. Que l'ancien ordre de ceste Monarchie portoit que iamais trefue de telle importance, & iamais paix n'auoit esté executee qu'au prealable elle ne fust verifiee & emologuee en ceste Cour, auec grande maturité de conseil. Que ceste cy ne l'ayant esté, nous auions iuste occasion de nous excuser, & dispenser de l'ouuerture que l'on demandoit. Ceste exception estoit elle bonne & vallable? Quant à moy ie n'en feray iamais nul doubte. Voz Registres en font foy. L'vsage est tel, & la loy generale de la France. Laissons voz Registres à part: Quel plus grand iugement voulez-

vous

vous de cecy, que de noz Roys, & entre autres des plus sages & aduisez? Philippe de Commines nous arreste que le Roy Loys onziesme ayant conclud la paix auec le Duc de Bourgongne, tint toute chose en surseance sur la reddition des villes de la riuiere de Somme dont estoit question, iusques à ce que le tout eust esté emologué par la Cour. Par ce que c'estoit la coustume de France (dit-il) d'y publier tous accords, ou autrement seroyent de nulle valleur.

Ce lieu m'admonneste, auant que de passer plus outre, de faire ce brief discours deuant vous. Ceux qui ont sagement discouru du fait de toute Republique bien ordonnee, en ont voulu faire trois especes. La Royale, qui depend du gouuernemẽt, d'vn seul Prince: la Seigneurie qui regarde l'administration de plusieurs personnages d'estoffe: & l'Estat populaire quand par l'aduis & entremise du commun peuple les affaires publiques se manient. Chacune desquelles, bien que diuersement reçoiue sa perfection en son particulier, si est ce que ceux qui à meilleures enseignes voulurent repasser ce poinct, furent d'aduis qu'il y en auoit vne quatriesme espece composee, &, si ainsi me permettez de le dire, allambiquee

Des trois especes de Repub. & d'vne quatriesme que participe de deux ou des trois.

quee des deux ou des trois ensemble, laquelle ils estimerent de tant plus excellente qu'elle participoit de toutes les autres. Entre les Republiques que l'on estime mieux morginees, l'on couche en ligne de compte, celle de Sparte, en laquelle y auoit la rencontre de la Majesté de leurs Roys, auec l'authorité des Ephores. La Republique de Rome est infiniment solennisee par noz ancestres. Ceux qui ont voulu rendre raison de sa grandeur, la reiettent sur la conference commune de la Seigneurie qui se gouuernoit par les Consuls, auec l'assemblee du peuple qui se manioit par les Conseruateurs du peuple qu'ils appelloyent Tribuns. Voire que les heurts & dissensions des vns & des autres, les rendoyent chacun en son endroit infiniment retenus à ce qui appartenoit au profit & vtilité du public. Celle mesme de Venise recognoissant ceste proposition pour tres-veritable, ores qu'elle soit gouuernee par vn bon nombre de gens d'honneur qu'ils appellent les Magnifiques, si voulut elle auoir aussi vn Magistrat souuerain, qui est le Duc, pour apporter és actions publiques ceste contre balance qui est requise à tout bon Estat. Si iamais ordre politic fut sainement & sain-

saínctement obſeruée en quelque Republique que ce ſoit, ie puis dire franchement, & eſt vray, que c'eſt en noſtre Monarchie. Car noz anciens recognoiſſans que combien qu'entre les trois premieres eſpeces de Republique il n'y en ait point de plus digne & excellente que la Royauté, & encores Royauté qui vient par droict ſucceſſif en ligne maſculine, & meſmement à l'aiſné (toutes particularitez qui ſe trouuent en noſtre Eſtat) toutesfois par ce qu'il peut quelquefois aduenir que la couronne tombe és mains d'vn Prince foible & imbecille, ils eſtablirent vn perpetuel & general Conſeil par la France, que l'on appella Parlemẽt, non pour ſeruir de controle à noz Roys, ains par les humbles remonſtrances duquel ſe paſſoyent les confirmations des affaires generales. Et l'eſtablirent non ſeulement dans Paris ville capitale de France: mais qui plus eſt dans le Palais, ſeiour ancien de noz Roys, pour monſtrer combien les effects de ceſte compagnie eſtoyent auguſtes, ſacrez, & venerables: laquelle fut tant eſtimee & authoriſee, que quelque Roy qui vienne à deceder, au milieu des obſeques Royales, tous les autres Officiers eſtans en dueil, elle eſt reueſtuë de ſes robbes d'eſ-

Diſcours ſur la Monarchie de France.

L'authorité du Parlement de Paris, qui a fait regner nos Roys.

d'escarlate, pour monstrer que la Majesté de la couronne, qui reside en la Iustice, ne meurt iamais, ores que noz Roys soyent mortels. De là vient que nous ne voyons nulle loy auoir vogue en France, qu'elle ne soit emologuee par la Cour. Et bien que quelques vns vueillent dire que les affaires d'Estat n'ayent rien de commun auec vous, toutesfois iamais paix ou traité d'importance, n'eut authorité entre nous, qu'il n'ait este verifié par ceste Cour. Comme mesmes nous le voyons auoir esté obserué de fraiche memoire, lors que nostre Roy s'achemina au voyage de Pologne. Non que pour cecy noz Roys ayent estimé se mettre sous la tutelle d'autruy: mais reduisans par ce moyen leur puissance absoluë sous la ciuilité de la loy, ils se sont garentis de l'enuie publique, & des importunitez de ceux qui pour leurs faueurs particulieres abusoyent de la debonnaireté de leurs Maistres: Se rendans par ce moyen aymez de leurs sujets sur tous les Princes de l'Europe. Chose qui a conseruë leur grandeur successiuement depuis onze cens ans iusques à huy. Et a produit cela tel fruict, que tout ainsi qu'il n'y a eu peuple au monde tant obeïssant à son Roy que le François par le passé, aussi ne se

ne se trouuerent iamais Princes tant debonnaires & fauorables enuers leurs subjets, que noz Roys. N'y ayant chose qui les ait tant vnis en cest entre-las de volõtez, que ce lien general de la France, ce grand & general Parlement ainsi comme mesmes sont cõtraints de confesser les estrangers discourans sur nostre Estat. A quel propos donc tout cecy? Pour vous monstrer que ce n'est point sans grande occasion que ce peuple d'Angoulesme est entré en quelque scrupule, ne voyant ce traicté de Trefues verifié en ceste Cour. Et s'il on me dit que c'est vne chose nouuelle de verifier vne Trefue qui est passagere, & que la Cour n'interpose ses parties qu'és choses qui semblẽt prendre traict à perpetuité: A cecy ie vous respons en vn mot, qu'ils ont pensé (si bien ou mal, vous le iugerez s'il vous plaist) que ceste Trefue n'estoit de moindre consequence qu'vn tres ample traicté de Paix. Car par icelle il est permis pẽdant le temps de la Trefue à ceux de la pretendüe Religion nouuelle, d'exercer leur religion à huis ouuerts és villes qui leur seront cõsignees. Quand il n'y auroit que ce seul poinct, puis qu'il est question d'apporter nouuelle face de religion en vne ville (quelque peu de

temps

temps que ce soit) ce faict est de telle importãce que vous n'y sçauriez assez apporter d'authorité publique. Si tant est que la religion soit (comme elle est) fondement de toute Repub. bien ordonnee. Et de faict qu'estoyent tous voz Edicts de Pacification, qui furent passez depuis l'an mil cinq cens soixante, finon temporels & prouisionaux? Et neantmoins l'on n'a iamais reuoqué en doute que ceste prouision temporelle ne deust passer par l'emologation de la Cour. Et ce, à mon iugement, pour autant que vous ne sçauriez si peu heurter au fait de la religion, soit pour le regard d'vne ville, soit pour si peu de temps que voudriez, que ce ne soit le haut poinct, pour lequel il faut l'interpositiõ de vostre authorité, ou du tout oster de noz testes, en toutes autres choses, telles verificatiõs. Et toutesfois quand nous lairrons ce discours à part, & que nous nous attacherions seulemẽt au mesnage general de ceste France, qui ne voit que par ceste Trefue on aliene les villes du Roy? Alienation qui ne peut estre faite qu'elle ne soit authorisee par la Cour. Mais il y a grande difference (me dira l'on) d'aliener les villes à iamais, ou bien de les bailler en ostage pour certain temps. A quoy ie

La religiõ fondemẽt de toute Repub biẽ ordonnee.

respondz,

respondz, que toute chose qui se met en main forte pour quelque temps, n'est pas de moins redoubté effect, que celle que l'on aliene perpetuellement en main foible, quand d'ailleurs celuy qui entre pour certain temps en vne possession, se peut faire croire puis apres si bon luy semble. D'auantage en matiere d'alienation du domaine de la couronne, soit qu'elle soit perpetuelle ou temporelle, noz loix (mesmes les dernieres & modernes) y requierent cognoissance de cause en ce lieu. Car par l'Edict qui fut fait en l'an 1565. à Moulins, où estoyent tous les Princes & grands Seigneurs assemblez, auec vne infinité de Presidés & Conseillers des Cours souueraines, il est porté par expres, que toutes alienations faites ou à faire du domaine seront nulles, sinon en deux cas, sçauoir est, pour apanage des puisnez de noz Roys, & pour venditiõ necessaire à deniers contens pour la necessité de la guerre: & qu'en ces deux cas lettres patentes serõt decernees & publiees és Cours de Parlement: leur estant tres expressement defẽdu d'auoir aucun esgard à telles lettres pour quelque autre cause & temps que ce soit, encore que ce ne fust que pour vn an. Ce sõt les propres mots de l'Edict

Domaine de la couronne de sacro-sainct.

l'Edict, qui monstrent assez que l'on doit faire pareil iugement de l'alienation du domaine qui ne se fait qu'à vn an ou demy an, comme de celle qui se fait à perpetuité, laquelle ainsi que nous sçauons quelque perpetuité qu'il y ait, est toutesfois subiette à vn rachapt perpetuel. Toutes ces considerations doncques sont passees par l'esprit des citoyens d'Angoulesme; considerations dy-ie dont ils eussent faict remonstrances s'ils eussent eu ceste heur de iouyr dans leur ville de la presence de Monsieur le Duc de Montpensier.

Mais la necessité du temps peut estre ne portoit ceste exception & defence. Et comme disent les medecins, *Acutis morbis acuta remedia*: ou comme disoit le Poëte Lucain, *arma tenēt, Omnia dat qui cuncta negat*. Au contraire iamais elle ne deut estre proposee ou c'est en ceste affaire. Contre qui la proposons nous? Contre celuy qui (parauenture) veut estre infracteur & perturbateur des anciennes loix de France? Non vrayement: ains contre Monsieur le Duc. Quelle protestation a il faite? Que son propos & intention estoit de reduire toutes choses en leur bō train, & specialement de maintenir les Cours de Parlement en leurs dignitez & prerogati-

rogatiues. C'est vn bon Prince qui n'est point menteur, & qui n'apporte nulle hypocrisie en ses actions. Y a il doncques homme ou seigneur apres le Roy qui doiue prendre plus de plaisir & contentement en ceste excuse que luy, quand auecque vne honneste liberté nous luy remonstrons qu'estant ses obeissans seruiteurs, nous le voulons honnestement combatre de ses propres armes, & le supplier tres-humblement de se souuenir de sa parole & promesse, de laquelle les Princes doiuent estre aussi religieux obseruateurs, comme de leur propre couronne? Mais peut estre ces excuses bien qu'elles eussent pleu à Monsieur le Duc, n'eussent esté fauorablement acceptees par Monsieur de Montpensier. Nous nous asseurons du contraire. Il est Prince trop amateur de la venerable ancienneté, Conseiller, Pair en ceste Cour par le moyen de son Duché. Conseiller né dés les ventre de Madame sa mere, par le moyen de sa Principauté du sang: Et ne serons iamais desaucüez de luy, quand nous dirõs, qu'entre toutes les compaignies de France, il honore, & respecte la vostre.

Vous auez donc entendu iusques icy, que de ce qui s'est passé en nostre ville iusques à huy, il n'y a nulle desobeissan-

ce de nostre part, ains toute submission & humilité : Et ja à Dieu ne plaise, qu'autres pensemens entrent en noz esprits.

Vous me direz parauenture, que vous excusez le passé, moyennant que pour l'aduenir nous donnions ordre de rendre la ville, eu esgard mesmemẽt que la iustice nous estoit à present ouuerte en ceste Cour, il semble que le moyẽ nous soit clos de la verification de la trefue. Ceste difficulté (comme i'ay dit) depẽd de deux points: l'vn, si le sujet doit estre ouy en telles matieres, s'opposant à la volonté de son Prince. L'autre, si quand bien il seroit receuable, nous auons particulierement moyens pour empescher la reddition de nostre ville.

Si vn suiet de France peut par honnestes remonstrãces s'opposer quelquefois aux commandemens de son Prince.

Entant que touche le premier point, grand est vrayement l'argument. Vostre Roy & Prince souuerain le vous commande, C'est doncques à vous d'obeir. Car si vn petit escolier Pythagore auoit en son escolle apporté ceste ordonnance sur ses escoliers, Il l'a dit, voulant par ces mots leur donner à entendre, que ce n'estoit point à eux de controler son intention, ains seulement de le croire, combien plus doit estre ceste proposition fichee en l'esprit d'vn sujet à l'endroit de son Prince? Et c'est

la cauſe pour laquelle Platon en ſes Loix ſe mocquoit du legiſlateur, qui dedans ſes ordonnances rend raiſon de la loy, d'autant que combien qu'elle ne deuſt eſtre conſtituée ſans raiſon, ſi eſt-ce qu'eſtant eſtablie, le ſujet ne deuoit conſiderer ſi bien ou mal elle l'eſtoit, ains y obeir quand elle eſtoit publiee. Et certes ſuyuant ce ſage precepte de ce grand Philoſophe, ſi la trefue eſtoit icy publiee, nous nous tairions. Mais laiſſons encore ceſte publication en arriere. Ie ne veux point ramener en memoire toutes ces longues queſtions des Docteurs du droit ciuil, quand ils ſouſtiennent, que tout ainſi qu'il n'eſt point en la puiſſance du ſujet de s'exempter de l'obeiſſance de ſon ſeigneur, ſans le conſentement du ſeigneur, auſſi n'eſt il en celle du ſeigneur de mettre ſon ſubjet en main eſtrange, & plus foible que la ſienne ſans l'expres conſentement du ſujet, comme eſtans choſes relatiues & reciproques. Si ie m'y voulois amuſer, le temps me faudroit pluſtoſt que la parole. Ceſte cauſe eſt de trop grande importance pour y auoir recours aux Docteurs. Mais eſtant né François, plaidant pour vn peuple François au premier tribunal de la France, ie dis que nous ſommes receuables,

non pas à nous opposer, non à disputer, non à controler la volôté de nostre Prince: ains à luy faire noz tres-humbles remonstrances en iustice. Et si pour dire cecy, ie peche, ma faute prouient de la debonnaireté de noz Roys, qui l'ont ainsi de tout temps & ancienneté toleré. Les anciens voulans nous representer les Empereurs de Rome leur baillent l'espee nuë au poin, à noz Roys la main de iustice, pour nous apprẽdre & enseigner, qu'vne bonne partie de la dignité de l'Empire s'entretenoit par la force: au contraire que la Majesté de noz Roys s'entretenoit par la douceur & humanité de iustice. L'Empereur disoit, *Pour autant que ie le veux il est iuste*: Noz Roys d'vne parole plus douce & ciuile, disent, *Pource qu'il est iuste nous le voulons*.

Pourquoy noz Rois portent en leurs images la main de Iustice.

Et pour ceste cause ouurent la porte à toutes honnestes remonstrances de leurs subjects, lesquelles non seulement ont esté fauorablement par eux receües; mais quelques fois, pour auoir esté suiuies ont apporté vne infinité de fruict à la France. Lors de la guerre du bien public, le Roy Louys xi. pour la closture & conclusion d'icelle, accorda à Monsieur son frere le Duché de Normãdie pour son appanage. Ceſt accord

fut

fut executé sur quelques villes, les autres s'y opposerent, & ne voulurent ouurir leurs portes à leur Duc destiné par la paix : l'on les veut appeller rebelles. Ouys en l'assemblee des Estats, qui furent tenus à Tours ils gaignẽt leur cause. Et au lieu de la Normãdie, fut Charles Monsieur contraint se contenter de la Guyenne. Au traicté de Madrie fait pour le repos public, le Roy François premier du nom auoit accordé la restitution totale du pays de Bourgongne. Il estoit grand Roy, & pour ceste cause, par commun cõsentement, nous l'appellons maintenant le Grand. Toutes fois sa grandeur n'empescha pas que les Estats du païs de Bourgongne ne s'opposassent à la deliurance que l'on auoit promis faire de leur païs. Et fut leur opposition trouuee bonne, iuste & raisonnable. Ces exẽples sont ils veritables? Outre ce que cela s'apprend des Regiſtres de la Cour, ceux mesmes, qui pres de la presonne de Monsieur procurent & solicitent nostre reddition, l'ont fait escrire en vn liure par eux intitulé: *Question politique, S'il est loisible aux subjets de capituler auec que leur Prince.* Non toutes-fois que nous vueillions tirer ce qu'ils ont fait

en exemple : mais à fin qu'ils n'ayent point d'occasion d'irriter contre nous ce bon Prince, & luy faire entendre, que nous pratiquions choses nouuelles de vouloir estre ouys en noz defences. Et à fin que nous ne cherchions point exemples plus loingtains que de nostre temps. A la restitution des villes de Thurin, Chiuas, Quiers, & Villeneufue d'Ast Monsieur le Mareschal de Bourdillon, Gouuerneur de Piedmont s'y opposa, & fut ouy en son opposition. Et tant s'en faut que pour cela il fut declaré rebelle, qu'au contraire les villes rendues, s'estant approché de la Cour du Roy, il fut infiniment chery : & en luy principalement eut le feu Roy Charles confiance des principales affaires de France. Mais tant y a que les deux premieres oppositions de Normandie & Bourgongne furét trouuees bonnes, & non seulement trouuees bonnes, mais l'opiniastreté iuste & fidele du Normãd, & du Bourguignon, conserua l'vn & l'autre païs à la couronne. Ainsi ie croy que nul ne doute, que nous ne soyons parties capables pour faire noz remonstrances.

Reste donc de voir s'il plaist à la Cour, si nous auons moyens suffisans, pour empescher que nous ne tombions sous-

sous les garnisons de Monsieur le Duc. En quoy nous pensous estre munis & fortifiez de deux poincts. Le premier de noz priuileges. Et quand nous n'aurions priuileges, si estimons nous estre assistez d'vne infinité de particularitez, pour lesquelles vous nous en dispenserez s'il vous plaist. Au regard de noz priuileges, ce n'est point d'auiourd'huy, que nous auons apporté zele à la couronne de France, & que pour ceste consideration nous en auons esté recompensez. Il se trouue par anciennes chartres qu'en l'an 1360. estant le Roy Iean prisonnier és mains des Anglois, son fils Charles lors Regent, qui depuis fut Charles cinquiesme, par le traicté de Bretigni fut contraint de leur accorder, & ceder entre autres la ville d'Angoulesme. La paix confirmee à Calais le 24. Octobre le mesme an: quand il fut question de l'executer, les habitans d'Angoulesme s'opposerent formellement alleguãt à cest effect leurs raisons & moyens entre les mains des deputez, pour l'execution de la paix. Opposition, qui prit traict d'vn an, pendant lequel les choses demeurerent en suspens, & fut enuoyé par deuers eux messire Iacques de Bourbon, leur remonstrant que le Roy Iean ne pouuoit estre

Bons offices prestez par les citoyens d'Angoulesme à noz Rois.

deliuré, si la ville d'Angoulesme ne passoit cõdamnation de cest article. Au moyen dequoy ils aimerẽt mieux estre perdus és mains des Anglois, que de voir perdre leur Roy. Rẽdus toutesfois de corps, ils demeurerent François de cœur. Et de fait regnant le Roy Charles cinquiesme en l'an 1336. voyans que le Prince de Galles fils du Roy d'Angleterre, qui iouyssoit de la Guyenne, vouloit leuer vn foüage sur les habitans d'icelle, noz ancestres furent des premiers, qui adhererent auecques les Comtes d'Armignac, Perigort, Comminges & autres seigneurs à l'appellation par eux interiectee des exactions & nouueaux subsides imposez sur la Guyenne. Et encores dit Froissard au chap. 246 du premier volume, que ceux des basses Marches, de Poitou, Xanctonge, & la Rochelle, s'y fussent accordez, toutes fois touſiours maintenoyent ceux d'Angoulesme que ja n'en payeroyent, ni ja en leur terre souffrir ne le pourroyent: & mettoyent en auant, qu'ils auoyent ressort en la chambre du Roy de France. Le Roy demeura long temps à consulter sur la reception de cest appel: En fin fut persuadé d'ouyr & enteriner leurs requestes, & remonstrances à luy faites, par les

seigneurs

seigneurs & habitans des bonne villes, qui requeroyent aide & confort de luy, comme de leur souuerain. Et tant insisterent, qu'il fut ordonné que le Prince de Galles seroit adiourné à comparoir à Paris en la chambre des Pairs de France, pour assister à droict, & respondre aux requestes contre luy faites. Ce sont les propres parolles de l'auteur, lequel bien qu'en son histoire soit ennemy profez des François, si ne peut il oublier le deuoir, que les Angoumoisins rendirent à leur Roy. Au demeurant, du remuement des choses susdictes, s'ensuiuit le renouuellement de la guerre, en laquelle le Prince de Galles voyant qu'il n'auoit ennemis plus redoutables que nous, il establit sont siege quelque temps chés nous, en esperance de nous tenir plus facilement en bride: toutesfois si ne peut il si bien faire, que nous ne les chassissions, & nous rendissions maistres de la ville, laquelle nous remismes depuis sous la main & obeissance du Roy, sans coup ferir. Les Roys non ingrats enuers leur subjects, nous octroyerent pour ceste cause, tous pareils priuileges qu'à la ville de la Rochelle. Que nous ne serions tenus de receuoir garnison estrangere dans nostre ville, qu'ils ne nous

pourroyent aliener sans nostre consentement, & plusieurs autres de mesme marque. Nous auons noz priuileges verifiez en ceste Cour : Priuileges qui nous sont acquis, non point par vn don gratuit, si ainsi faut que le die, ains au prix de nostre sang & de noz vies. Le Roy, s'il luy plaist, nous y maintiendra. Que si l'interest de toute Republique bien ordonnnee, est de chastier les mauuais pour seruir d'exemple aux autres, & honorer les bons, pour exciter vn chacun à la vertu, pour laquelle cause fut introduite la confiscation du bien, faisant par icelle tomber la peine de la faute du pere dessus son enfant innocent : & d'vn autre costé la noblesse, qui se perpetue à noz descendans, encore que par coüardise ils degenerent de la vertu de leurs deuanciers, combien plus doit on nous perpetuer en noz franchises & libertez, veu que nous sommes reputez mesmes corps par la propagation de noz ancestres en nous? Le Roy doncques encore vn coup nous les conseruera en leur entier, s'il luy plaist.

Ouy, mais on nous dira en ce lieu, que l'intention du Roy n'est pas de nous aliener, ains de nous bailler en garde pendant vne trefue & surseance d'ar-

d'armes, durant lequel temps on feta vne bonne paix. On ne veut point nous aliener: on fait pis: on nous engage en toutes choses, & specialement en celle où la bonne foy doit exuberer. C'est vne Sophistiquerie exquise de laisser la vraye intention des parties, pour s'attacher à l'escorce & superficie des paroles. Quand l'on à disputé en droit, si celuy qui est prohibé de donner peut vendre, ceux qui ont decidé ceste question n'y ont allis aucune certitude de iugement, parce qu'il se trouue parfois certains cas, où celuy qui est prohibé de donner peut neantmoins vendre: & quelquefois est permis à aucuns de donner, non de vendre selõ la diuersité des rencontres. Et la raison de telles diuersitez prouient, d'autant qu'en telles matieres il faut singulierement peser & considerer le fonds de l'intention de celuy qui fait telles prohibitions. Ie vous laisse icy à part, que l'engagemẽt equipolle à vne alienation. Considerõs seulement, quelle fut l'intention des Rois qui promirent de n'aliener nostre ville. Non autre certainement, sinon à fin que ceste ville demeurant perpetuellement sous la puissance de noz Roys, elle seroit vray semblablement mieux traictee, & par mesme moyen

essongnee de toutes oppressions, vexations & molestes. Quel traitement pouuons nous au cas de present esperer, qui ne soit pire, & plus fascheux que si l'on nous alienoit de tout point? Car nous alienans à Monsieur le Duc, il nos traicteroit comme siens : mais icy nous demeurons comme espaues à la mercy du premier occupant. Celuy auquel nous appartenons par droicture, ne nous possedera, & serons és mains des gens de celuy auquel nous n'appartiendrons. Qui est celuy qui ne voye que ceste occurrence de cas est de plus dangereux effect, qu'vne alienation totale? L'on ne peut doncques nous obiecter, que ceste capitulation ne porte contrauention à noz priuileges. D'auantage noz priuileges ne sont pas seulement de n'estre point alienez, il y a article exprés de ne receuoir garnison d'estrangers contre nostre gré: le tout en la mesme forme & maniere que le Rochelois. Le traicté de la trefue qui baille nostre ville est pour y receuoir garnisons, & quitter & deposer noz armes à la deuotion de Monsieur le Duc, ainsi que nous voyons qu'il a disposé par toutes les villes qui luy ont esté accordees. Tellement que quand il n'y auroit que ce seul

point,

point, il seroit suffisant pour faire paroistre de nostre interest.

Ie passeray plus outre & discouray, s'il vous plaist, ceste cause, comme si nous n'estions assistez d'aucuns priuileges. Tout ce que l'on nous met en auant est la necessité presente. Qu'il est besoin qu'vn membre endure, pour sauuer tout le reste du corps. Si ceste cause auoit à estre traictee sur les similitudes, que l'on peut tirer des reigles de Medecine, ma cause seriot aisee à gaigner. Car i'ay bien souuent ouy dire, que pour sauuer vn membre sain, il faut retrancher le malade: mais que pour sauuer le malade, il faille couppper ou perdre celuy qui est sain, ie ne l'ouy iamais dire. Laissons ces similitudes, & disputons politiquement. Il faut, me dit-on, que le particulier endure pour le general en matiere de police. Partant ce n'est point chose nouuelle ne inaccoustumee qu'vne ville reçoiue quelque affliction, pour garentir tout le demeurant du Rayaume. I'en seray d'accord auecques tous, mais aussi faut-il que d'vne mesme rondeur l'on m'accorde, qu'il faut en telles affaires apporter quelque proportion & mesure. Et se faut bien donner garde d'affliger de telle façon vne ville, que l'on la

Calamités que la ville d'Angoulesme a souffertes pendant noz troubles.

mette en opinion de desespoir. Vray Dieu n'auons nous eu nulle part aux troubles ? La playe est encores toute sanglante. Nous auons enduré le siege, rendus par composition, apres auoir souffert diuers assauts. Depuis nous rachetasmes noz vies, noz biens, & noz personnes pour quarante mille liures, qui furent promptement payees. Soudain que le payement en est fait on se saisist particulierement des principaux de la ville. Maistre Iean Arnaud Lieutenant general de la ville, homme plein d'integrité, pour n'auoir voulu adherer à ceste faction, se trouue estranglé miserablement dans sa maison. La vefue du feu Lieutenant criminel, aagee de soixante ans, trainee honteusement par les cheueux au milieu des ruës. Deux Cordeliers pendus, pour auoir presché la parolle de Dieu. Le frere bastard du sieur de Ruffec, qui auoit esté blecé à la defense d'vne breche, honteusement pendu. Bref iamais tant de violences, outrages, & inhumanitez ne furent commises, qu'en ce lieu. Non contens de cela, ils s'attachent aux Saincts lieux & au tombeau de sainct Iean quart ayeul du Roy: principale remarque de la maison de Vallois. Ils y logent & hebergent

leurs

leurs cheuaux. Ie ne veux point imputer tout cela aux chefs. Ie sçay quelle est l'insolence du Soldat, mesme pendant vne guerre ciuile. Au bout de tout cela on nous veut maintenant exposer au hazard d'vn pareil naufrage. S'il est question qu'vne ville endure pour le demeurant, pourquoy faut il que ce soit perpetuellement la nostre? Que ne reiette l'on part & portion de ce mal sur les autres? Auons nous fait quelque delict pour lequel nous deuions estre couchez deux fois à ceste torture? Quand vne compagnie de gens de guerre auoit failly à son deuoir, les anciens auoiēt accoustumé la disme, te veux dire faire mourir le dixiesme, sur lequel le sort tomboit, bien que peut estre il fust innocent. Se trouue il quelque faute en nous, pour laquelle il faille que nous seruiōs non pas de la dixiesme ville, mais de la cent & deux centiesme deux fois? N'y a il point d'autres villes en France, qui puissent suppleer nostre defaut, & contribuer ainsi que nous à ceste perte commune? D'ailleurs, faites vous tort seulement à nostre ville? Non. A qui donc? A toute la noblesse Catholique Angoumoisine, qui n'a autre resource de toutes ses afflictions, que dans nostre ville. La moitié du plat

pais

païs est occupé par ceux de la nouuelle opinion. Rendez nostre ville, vous rendez tous les Gentils hommes Catholiques vagabons. Et en ce faisant sans aucun leur demerite, les punissez de la punition de Cain. Ou s'ils font estat de resider en leurs maisons, lesquelles seront à la deuotion des autres, il faut qu'ils soyét ou miserables, ou que pour viure en quelque seurté chez eux, ils se reduisent à la mercy & deuotion de ceux ausquels ils n'ont nulle enuie de adherer. La crainte de pauureté ou misere, la peur d'estre spolié de ses biens, produit de merueilleux effects de persuasion en nous à la longue, encores que du commencement nous n'apprehendions que le public. La suitte doncques de ceste reddition ne va pas tant seulement à la ville, elle concerne tout le plat païs. Et iugeans ceste cause chacun par vous mesmes en vostre particulier, vous pourrez imaginer s'il est raisonnable que facions part de l'engagement & hostage dont est à present question. D'ailleurs, quelle ville veut on maintenant que nous rendions? la ville capitale d'vn païs, soit pour la religion, ou iustice, en laquelle est estably le siege Episcopal, pour le fait & exercice de nostre religion Catholique: & encores

encores le Presidial, pour l'administration de la Iustice. Tournez vos yeux, s'il vous plaist, aux choses qui se sont cy deuant passees. Au premier Edict de l'alienation du bien d'Eglise, lors que nos esprits n'estoyent encores duits à la police de tel sujet, pour la nouueauté d'iceluy, encores y apporta l'on d'vn commun accord ce respect, que combien que l'on exposast tous les biens de l'Eglise en vente, iusques à la concurrence des deniers que l'on auoit enuie de tirer, sauf à regaler puis apres sur les vns & autres, si est ce qu'il fut defendu de toucher en aucune façon aux chefs lieux.

N'y a il point quelque apparence de l'obseruer au cas de present, sous meilleur tiltre & condition? Veu qu'aux lieux où l'on met garnisons nouuelles, on fait ouuerture des presches au preiudice de nostre religion ancienne, & prennent ceux que l'on met és villes engagees, plus de dispense & permission, qu'ils n'oserent iamais auparauant esperer. Car, si nous voulons nous ramenteuoir comment toutes choses se sont passees pour ce regard, Par le premier Edict, qui fut celuy de Ianuier 1561. bien qu'il leur fust permis prescher par tout, si ne leur fut-il iamais

permis,

permis de ce faire dans l'enclos & enceinte des villes : ains seulement aux fauxbourgs, & encores fut-ceste tolerance par le premier Edict de pacification de l'an 1562. restrainte à certains bourgs & bourgades en chacun Bailliage: iusques à ce que par le dernier du mois d'Aoust 1570. ils se contenterent de deux villettes en chacun gouvernement. Mais que iamais il entrast en opinion à tous les Capitaines de ce party-là, de demander villes Episcopales pour y exercer leur religion, vous ne le trouuerez nullement: Comme aussi n'estoit il raisonnable. Bien accorderay-ie que s'ils en reduisoyent aucunes sous leur puissance, ou par surprise, ou par force, ils luy donnoyent telle loy que bon leur semblôit: comme les estimans de leur conqueste, & non autrement. Comment doncques peut-on maintenant comprendre, qu'on rende nostre ville? Ville (dis-ie) Episcopale, ville (dis-ie) Presidiale, ville chef lieu de tout le païs, en laquelle sourdain que l'on sera arriué, l'on fera vn meslange, & peste mesle de deux religions ensemble?

Ie passeray encore plus outre, voyons quelle opinion ceux qui conseillent Monsieur le Duc, ont de nous demãder nostre

noſtre ville, auec vne ſi grande opiniaſtreté. Eſt elle expoſee aux paſſages des riuieres, comme Mezieres, Saumur & la Charité? Il n'y a celuy qui ne ſçache qu'elle eſt aſſiſe en croupe de montagne: & toutesfois c'eſt l'vne de leurs principales opinions, pour s'aſſeurer des paſſages, qui leur fait demander villes. D'auantage ont ils faute de villes pour leur retraite en noſtre pays & aux enuirons? Ils tiennent en leur poſſeſſion Boutheuille, Ponts, Perigueux, Bergerac, Caſtillon, Saincte Foy, Talmont, Royant, & pluſieurs autres villes. Ceſte conſideration n'eſt pas en la ville de Bourges: car toute la nobleſſe mal-contente, ou ceux de la nouuelle opinion de Berry, ou pays circõuoiſins & limitrophes n'ont aucunes villes de retraite à eux: qui eſt la cauſe pour laquelle ils peuuent demander, peut eſtre, ceſte ville la. Mais quant à nous, puis qu'ils ont tant de villes, & commoditez pour ſe retirer, que meſmes on leur a baillé deux villes en contre eſchange de la noſtre, celle de Congnac, & S. Iean d'Angely, eſquelles ils ont ja leurs garniſons eſtablies, pourquoy iettent ils encores l'œil ſur nous? S'ils diſent, qu'il y a plus d'aſſeurance de force dans noſtre ville. Qui ne ſçait que

sainct Iean d'Angely a supporté vn siege aussi fort & redouté que nostre ville ? mais sainct Iean d'Angely ne s'est iamais opposé à l'execution de la Treſue, quand il a esté queſtion de la rendre, me dira l'on. La raiſon y eſt toute prompte. L'vne & l'autre ville ont esté priſes par deux diuers sieges : Celle de sainct Iean d'Angely remiſe entre les mains du Roy, fut traictee comme de ſon bon & naturel Seigneur, auecque toutes les douceurs & humanitez que l'on ſçauroit ſouhaiter. La noſtre miſe en puiſſance eſtrangere, & non naturelle, receut apres la priſe toutes les indignitez que l'on ſçauroit excogiter, nonobſtant quelque rançon à quoy elle ſe fuſt rachetee.

Et c'eſt la cauſe pour laquelle facilement l'vne a ouuert ſes portes, & l'autre a craind de les ouurir, eſtant faicte ſage à ſes propres couſts & deſpens. Ioinct qu'en matiere de paches & conuentions, l'on s'arreſte touſiours aux dernieres : & puis qu'ils ſe ſont contentez de deux villes, qui les peut induire à quereler de rechef la noſtre, ſi ce n'eſt vn mal-talent particulier, qu'ils nous portent, ou quelque garde derriere, que chacun peut diuerſement eſtimer : comme auſſi de ce mal talent, nous en

auons

auons lettres, que nous auons presenté à la Royne mere.

Mais donnons, que toutes les considerations cy dessus deduites fussent courtes, pour paruenir à nostre proiect (combien certes que ie m'asseure qu'estans mises en la balance, elles se trouueront de grand poix contre tout ce que l'on nous peut obiecter) quand nous n'aurions que ceste particularité en nostre cause, qu'ils ont opinion que nous leur auons faict les premiers teste, & resisté à leur desseins, que pouuons nous esperer quand nous serons sous leur puissance, bien qu'elle ne soit que temporelle & passagere, sinon vne ardeur de vengeance, qu'ils rongent maintenant en eux, vn cruel traicte-mẽt, vne ruine generale de noz corps, de noz biens, & de noz familles? Qui est celuy qui ne se resolue plustost à leur faire place nette, & abandonner sa ville, que d'attendre telles inhumanitez qui se voyent estre preparees? Mais ils sont en la puissance d'vn bon Duc, qui vous en garentira, direz vous. Dieu vueille que Monsieur le Duc ne soit point en leur puissance. D'ailleurs, combien d'insolences, de meurtres, de massacres extraordinaires, faict on és guerres ciuiles, que les Capitaines & chefs

chefs generaux ne voyent, ou que bien souuent ils ne veulent voir pour le peu de discipline militaire, que contiennent telles desbauches publiques. L'on dit que Iules Cesar, lors qu'il faisoit guerre contre Pompee, permettoit toutes choses à ses soldats, voire qu'ils allassent masquez, moyennant que la lascheté fust dehors quand se viendroit à ioüer des cousteaux. Ie me tiens asseuré, que l'intention de Monsieur le Duc n'est pas telle: Mais quand le contraire seroit aduenu, ie ne sçay quelle garentie nous pourrions auoir contre luy. La capitulation de la Treſue portoit que les Capitaines, qui seroyent mis és villes, seroyent Catholiques, & francs de toute supicion. Si cela a esté obserué, tant mieux pour nous: s'il ne l'a esté, tant pis. Permettez donc, Messieurs, que nous vsions en ceste cause non d'vne exception politique, ie dis d'vne exception qui soit establie entre nous par discours humain. Permettez nous vser d'vne exception de nature, que nous auons de nostre naissance humee auecque le laict de noz meres, ne vous estudiez point de bannir de nous ce que l'on ne peut nous oster. Vous auez puissance sur noz vies, & sur noz biens selon la diuersité des rencon-

rencontres. Il n'eſt point en voſtre puiſsãce de nous oſter la crainte d'eſtre perdus. Crainte non imaginaire, crainte non affectee, crainte fondee ſur vne infinité de iuſtes occaſions qui vous ont eſté repreſentees. Vous voyez en quel eſtat ſont les affaires de France. Anciennement tous tant que nous ſommes, n'eſtions qu'vn peuple viuant vnanimement ſous l'obeïſſance de noſtre Roy. Depuis quinze ou ſeize ans en çà, d'vn peuple, on en a fait deux: de deux, on en a fait trois: de trois maintenant on en veut faire quatre. Nous eſtions vnis en vn Roy, vne Foy, vne Loy: on nous vient battre premierement d'vne liberté de conſcience, & auecque ceſte liberté, l'eſprit de diuiſion ſe mit de la partie. Des lors nous commençaſmes à eſtre diuiſez en deux, par vne eſtrange malediction, & de deux noms miſerables de faction, partialité, & diuiſion, les vns appellez Papiſtes, & les autres Huguenots, combien que nous n'ayons autre qualité que celle de Chreſtien, qui nous eſt empraincte par le ſainct Sacrement, & caractere de Bapteſme. En ce malheur nous auons veſcu pluſieurs ans. Depuis il en eſt venu vn tiers de Mal-contens, qui meſlent en leur querelle l'Eſtat.

Diuiſions de la France ſous diuerſité de noms partiaux.

Reſtoit

Restoit vne poignee de sujects deuots sans dissimulation ou hypocrisie à leur Roy, il en faut faire vne quatriesme espece, il les faut declarer rebelles, parce qu'ils sont trop religieusement affectionnez à leur Prince. Quel nom leur donnerons-nous ? Ils seront les desesperez. Helas ! il n'y a que trop d'ennemis volontaires, pour Dieu n'en faisons de nouueaux par force. Que nous peut on imputer en tout ce faict cy ? D'auoir requis suspension de la Trefue pour nostre regard, iusques à ce qu'elle fust verifiee en ceste Cour, auec cognoissance de cause, & nous ouys. Que demandons nous ? d'estre maintenus en noz priuileges. Mais peut-estre sont noz priuileges irreguliers, & apprehendent vne licence effrenee contre l'Estat. Au contraire, de ne sortir de l'obeissance de nostre seigneur naturel, & legitime. Quoy plus ? de ne tomber en la misericorde de ceux que nous sçauons nous estre ennemis, de ceux de la nouuelle opinion. Mais peut-estre à tort le craignons nous. Leurs lettres, leurs menaces, leurs deportemens du passé, nous rendent asseurez de l'aduenir. Que si toutes ces circonstances ne vous esmeuuent, en nostre faict, à compassion & pitié : si vous estimez noz temoins

monſtrances de peu d'effect, pour le moins repreſentez-vous, que de noſtre ville eſt iſſuë ceſte grande & heureuſe lignee de Valois, qui regne auiourd'huy en la France. Ie ne ſuis point ſi ſuperſtitieux, que ie vueille ayſément tirer à religion les accidens exterieurs. Auſſi ne ſuis-ie ſi irreligieux, que ie les vueille mettre en non-chaloir. Il me ſouuient auoir leu, que la femme d'Auguſte recueillit des ſerres d'vn Aigle, vne branche de Laurier, de laquelle (par elle plantee) en ſourdit au long aller vne pepiniere de Lauriers, dont les Empereurs prenoyent leurs couronnes quand ils triomphoyent. Ce bois fut de telle nature, qu'à meſure que l'vn de la lignee d'Auguſte mouroit, auſſi mouroit vne parcelle de ce bois, iuſques à ce que Neron mourant, qui fut le dernier de ceſte famille, mourut auſſi tout le boccage. Tant que Angoûleſme a proſperé, auſſi a par meſme moyen proſperé ceſte grande & heureuſe lignee. Et maintenant de l'affliger par ceux meſmes qui en ſont iſſus & extraicts, ce ſeroit vne choſe de tres-ſiniſtre preſage. Si ce ſubject ne vous contente, iettez voſtre veüe plus haut, & vous ſouuenez de ce grand Sainct, que nous auons en noſtre ville, quart ayeul de noſtre

Laurier qui eſtoit dans Rome prognoſtic de la grandeur & ruine de la poſterité de Auguſte.

La ville d'Angouleſme receptacle des anceſtres de noſtre Roy.

stre bon Roy, & de Mõsieur le Duc. Ne permettez point que pour la seconde fois il soit mis à l'abandon, & en proye du soldat indiseret. C'est nostre Sainct tutelaire, c'est l'heur & honneur de la maison de Valois. Nous vous prions, supplions, & si voulez, adiurons par les os & reliques de ce grand Sainct, qui reposent chez nous, qu'il vous plaise nous conseruer, & nous affranchir des miseres que nous voyons nous estre preparees, si nostre ville est renduë. Et si apres toutes ces remonstrances que nous vous faisons, auec toute humilité, vous trouuez que nous deuiõs nous rendre, apres auoir veus noz priuileges, nous ferons tout ce qu'il vous plaira nous commander, asseurez qu'en ceste cause toute publicque vous nous garderez la iustice que l'on garde aux moindres de la France.

A Monsieur Chopin, Aduocat au Parlement de Paris.

De quel dangereux effect sont les Euocatiõs du propre mouuemẽt des

L'Edict de Blois a esté en fin paracheué sur les doleances des trois Estats, contenant plusieurs articles pleins de religion & Iustice. Mais entre les autres il n'y en a point qui me plaise tant que celuy par lequel le

le Roy d'vne magnanimité Royalle & digne de luy, borne sa puissance absoluë en matiere d'Euocations, & ne veut que l'on obeisse à celles qui seront de son propre mouuement. Vray Dieu, que ce Quadrain de Monsieur Pibrac me plaist!

Princes, & commeclés ont pris leur ply par la France.

Ie hay ces mots de puissance absoluë,
De plain pouuoir, de propre mouuemẽt:
Aux saincts Decrets ils ont premierement,
Puis à noz loix, la puissance tolluë.

Les Euocations anciennement d'vn Parlement à autre, estoyent du tout incognues à la France: Et les premieres que vous trouuez aux anciens Registres de la Cour, furent du temps de Charles VI. lors qu'vn Duc de Bourgongne, qui commandoit à la France, au milieu des diuisions ciuiles, pour gratifier à ses partisans, feit euoquer quelques causes au grand Conseil, qui estoit adonc comme celuy que nous appellons aujourd'huy le Conseil priué. La necessité depuis nous apprit qu'il les failloit par fois obtenir, pour obuier aux ports, fauueurs, parentelles, inimitiez & rancunes d'vn Parlement: & pour ceste cause furent faits les Edicts de la Bordesiere, & de Chantelou. Mais quant aux Euo-

cations du propre mouuement, elles nous estoient du tout incognues: Et du commencement que ie vins au Palais, s'ay veu que si quelqu'vn eut esté si osé de demander la retention d'vne cause, en vertu de telles lettres, il en eust esté debouté, & condamné en vne amende telle que du fol appel. Les troubles qui depuis suruindrent, y ouurirent la porte. Qui fut cause que par l'Edict de Moulins, il fut defendu par expres d'y auoir esgard, si elles n'estoyent signees d'vn Secretaire d'Estat. Mais maintenant par vne consideration trop plus ciuile & politique, on les extermine tout à fait. Et certainement non sans cause. Car toutes & quantes fois que sous le propre mouuement du Roy on fait changer d'air à vne cause, il aduient tout le contraire de ce que pratiquent les bons Medecins en matiere de longues maladies, esquelles ils font changer d'air au patient pour le guerir. Au contraire remuez vne bonne cause d'vn Parlement à autre, vous la perdez. La diuersité des contrees, & par consequent des Parlemens, produit diuersité de maximes. Il me souuient auoir leu que les Grecs, tout ainsi comme les Romains, auoyent accoustumé, pour toute sepulture, de bruser les

corps des morts: & les Indiens estimoient ne pouuoir trouuer plus honorable tombeau à leurs peres & meres, qu'en eux mesmes : & pour ceste cause les mangeoyent quand ils estoyent decedez. Darius Roy de Perse voulant faire essay combien les coustumes de chasque païs tyrannisoyent sur noz esprits, voulut cõfronter vn Grec à vn Indien. Si luy demanda s'il voudroit manger son pere & sa mere morts : Chose que le Grec abhorra comme essongnee de toute humanité. De là il addressa sa parole à l'Indien, luy demandant s'il voudroit bruſler le corps de son pere mort: Il respondit que pour rien il ne l'entreprendroit, comme chose trop impiteuse & abominable. Ie ne m'essongneray des bornes de nostre France : Allez en Daulphiné, Prouence, & Bretaigne, vous trouuerez que le regrés en matiere beneficiale a lieu. Es autres contrees non. Les premiers penseroyent commettre heresie s'ils le reiettoyent, comme estans en païs d'obeissance : les autres simonie, comme viuans sous les priuileges & libertez de l'Egliſe Gallicane. Euoquez du Parlement de Daulphiné à celuy de Paris vne cause qui soit fondee en regrés, elle s'y perdra. Renuoyez la de Paris à Grenoble, elle

Quelles tirannies produisent les coustumes en nos esprits.

s'y gaignera. Ie sçay bien que vous me direz que les Iuges qui iugent en ceste façon ont grand tort : Car combien que la cause change de lieu, si doit elle estre terminee selon les propositiõs du territoire dont elle est tiree. Mais à cecy ie vous respondz, que quand ils auroyent entrepris de ce faire, ils ne le pourroyent. Par ce que tout ainsi que l'Ourse donne la forme à ses petits à la longue en les leschant, aussi les loix, qui sont quelque fois brusquement proposees au peuple, reçoyuent auec le temps pollissure, à mesure qu'elles sont mises en œuure. Et c'est pourquoy l'on a dit que le vray truchement de la loy c'estoit l'vsage. Le testament est fauorable, & pour ceste cause familier en la ville de Thoulouze. Sur ceste proposition l'vsage a enté vne infinité de maximes que nous ne recognoissons à Paris, comme n'y faisans pas tel estat des testamens. Au contraire les successions ab intestat nous estans recommandees, le long vsage nous apprend que plusieurs choses degenerent en païs coustumier encontre les testamens. Ie vous en representeray icy vn exemple dont ie vous puis porter certain tesmoignage. Par la coustume de Paris il est loisible à tout homme & femme d'en-

Les loix reçouent pollissure par le temps.

d'entendement, de pouuoir tester de tous ses biés meubles, acquests immeubles, & quint de ses propres. La damoiselle de Chambourcy ayant legué à la damoiselle de Lõgueil sa fille vne bonne partie de ses meubles & acquests, la legetaire demandant deliurance de son legs, à tout le moins par prouision en baillant caution, elle luy est deniee par les autres enfans. Ie plaidois pour elle, & vous asseure que ie n'y oubliay rien de ce que ie pensois seruir à la faueur de ma cause. D'vn autre costé les autres, apres auoir remonstré combien il estoit fauorable que les enfans partageassent également aux biens de la mere, finalement par arrest nous feusmes appointez au conseil. I'auois la coustume, auec la volonté enixe de la mere: mais ie n'auois pas l'air general des Iuges pour moy, lesquels pardeça inclinent naturellement plus à vne pieté naturelle, qu'ils estiment deuoir auoir lieu en faueur d'vne egalité arithmetique pour les enfans, qu'à vn iugement d'vne mere qui auoit voulu particulierement gratifier l'vne de ses filles plus que les autres. Si on a baillé cest arrest en la cause d'vn Parisien au milieu de sa coustume, qu'est-ce qu'vn Tholosan deura esperer quand sur la

dispute & controuerse d'vn testament on enoquera sa cause à vn Parlement de Paris? Nous deuons aider nostre Roy de noz biens, selon les occurrences de ses affaires : mais en contr'eschange il nous est debiteur de la Iustice, & nous la doit administrer és lieux où nous residons, ou là où noz biens sont assis. C'est vne charge fonciere qui est annexee à sa couronne : Et ce n'est pas proprement nous la rendre, quand on interuertit nostre bon droit par vn changement de Iuges, & Parlemens. A la mienne volonté que vouluſſiez vous esbaucher sur ce sujet, comme auez fait sur la matiere du Domaine de France, sur la Police Ecclesiastique, sur les Priuileges des laboureurs. Asseuré que nous enseigneriez pluſieurs belles choses, non encores remarquees, meſme d'où sont procedees ces lettres que nous appellons, *Du propre mouuement*. Qui est, si ie ne m'abuse, non vne inuention Françoise, ains Italienne, que nous deuons aux courtizans de Rome, lors qu'ils se vindrent habituer en la ville d'Auignon. A Dieu.

Les Roys sont obligez enuers Dieu de rendre la Iustice à leurs subiets.

D'où nous auons emprunteés les euocations du propre mouuement.

A Mon-

A Monsieur Buisson Seigneur de Vaillebresay, Aduocat en la Cour de Parlement.

HE vrayement vous auez raison de m'improperer maintenant qu'en ma ieunesse à la suite de mõ Monophile, i'aye mis en lumiere, vn liure d'Epistres amoureuses: ce qui n'auoit encores esté attẽté par nul des nostres. Comme si vous ne sçauiez pas bien que tout ainsi que chaque saison de l'annee, aussi faut il que chaque aage ait ses fonctiõs particulieres. I'aymerois tout autãt que vous vous plaignissiez du Printemps, qui ne nous produit que des fleurs, & requissiez en luy des fruicts tels que rapporte l'Automne. L'on dit que le Printẽps estãt doux, l'Esté chaud, l'Automne entre deux, & l'Hiuer froid & humide, il est malaisé que l'annee ne soit bonne & plantureuse. Ainsi est il de noz aages. Car si vn ieune homme par quelque prerogatiue ou arrogãce particuliere de sa nature, pensoit anticiper sur sa ieunesse, & se donner beaucoup d'auantages en sagesse par dessus ses compagnons, croyez qu'au iugement des plus sages, il ne seroit guerre sage. Iamais bonne farce ne fut ioüee

Il se ioue icy auecques Monsieur Buisson en se ramentenuant de quelques Epistres amoureuses qu'il auoit faict imprimer en sa ieunesse sans l'inscriptiõ de son nom.

Qu'il est bien seant que selon la diuersité de noz aages nõ representiõs diuers personnages.

sur vn eschafault, que celuy qui repre-
sente le fol ne face la premiere entree.
Iamais vie d'homme ne fut belle & ac-
complie, qu'elle n'ait produit en nous
quelques traits de gaillardise sur noz
premiers auenemens: Le priuilege de
noz ieunes ans nous en dispense. Mais
laissons la consideration du priuilege
de la ieunesse à part. Ie ne voy point
que s'il est permis aux Poëtes auec hõ-
neur, voire en vn aage bien meur, de
coucher leurs conceptions amoureuses
en vers, pourquoy il ne doiue estre aussi
loisible aux autres de faire le semblable
en prose. Ny l'vn ny l'autre n'est bien-
seant, dites vous: & souhaiterois que
l'emploite de voz escrits eut esté faite
en œuure plus meritoire. Comme s'il
n'estoit bien-seant au paintre de re-
presenter la Vieillesse sur vn tableau
entre les aages; & l'Hiuer entre les sai-
sons. Au contraire il aduiendra qu'ay-
ant pourtrait d'vn costé la ieunesse ver-
de, gaye, gaillarde, & assortie de toutes
les couleurs à ce requises, & d'vn autre
costé la Vieillesse pasle, morne, melan-
colique & ridee, ie m'asseure qu'il n'y a
celuy qui ne prenne beaucoup plus de
plaisir à repaistre ses yeux du premier
tableau, que du second. Partant ie ne
voy point qu'il y ait eu matiere d'accu-
ses

ser en cecy le temps que i'ay employé en ce subjet, eu esgard à l'aage auquel ie dressay ces lettres. Et ores qu'il y en eut eu, ie pensois que la faute eut esté couuerte par vn long laps de temps, & prescription de plus de trente ans. Or pour le vous dire en vn mot, ie ne sçay si i'ay en cecy failly, mais s'il y a de ma faute, elle est double. L'vne d'auoir failly, l'autre de ne m'en pouuoir repentir. A Dieu.

A Monsieur Buisson, Aduocat en Parlement.

ET bien : pour vous faire plaisir ie vous accorde que ces lettres estoyent vne vraye folie. Mais pour me rendre la pareille, ie veux aussi que vous m'accordiez que c'estoit vne belle folie dont oiseux ie trompois l'oisiueté de ma ieunesse, par faute de meilleur subjet. Et afin que ie vous descouure librement ce qui en est, lors que ie les feis imprimer, ie ne mis mon nom sur le frontispice du liure, pour sonder, auecque moins de hazard de ma reputation, quel en seroit le iugement du peuple. Et de fait i'ay long temps depuis estimé que la memoire en fut perdue, toutes fois puis n'agueres fueilletant

Suite du mesme propos qu'en la lettre precedente.

quelques liures en la boutique de l'Angelier, ie trouuay qu'on les auoit fait reimprimer auec celles de Paraboſco Italien, & qui plus eſt que l'on y auoit mis, contre ma volonté, mon nom. Qui me feit penſer qu'elles auoyent eu meilleur ſuccés que ie ne m'eſtois promis. Ie repaſſe lors ſur aucunes: Ie voy là tantoſt vn amour, tantoſt vn deſdain, puis tous les deux peſlemeſlez enſemblement, ores vn amant reblandir gayement ſa Dame, ores s'en meſcontenter: En fin, vn homme peu reſolu ſe reſouldre de quitter l'amour, auec vn profond repentir d'auoir aimé. Ie commençay adonc à me mocquer de moy meſme, & faire ce iugement, que quād ie deteſtois l'amour, ie n'eſtois pas moins amoureux que quand ie le reblandiſſois. Car à bien dire ſi i'ay encores quelque ronge & reſentiment de ce meſtier la, & que le long temps ne m'en ait du tout oſté la memoire, ie ſuis d'aduis que le deſdain fait part & portion de l'amour, & que l'amour ne prend fin & concluſion en nous, que lors que nous tournons ſur l'indifferét les opinions que nous auions en noz maiſtreſſes. L'on dit que Pline ne liſoit iamais liure, ſi meſchant fut il, qu'il n'en tiraſt quelque profit: Auſſi ne ly-ie iamais

Diſcours gaillard ſur les paſſions de l'amour.

Le deſdain fait part de l'amour.

iamais mes ieunes folastries que ie n'en rapporte vn grand fruit. Mais sçauez vous quel? C'est qu'en l'Autonne auquel ie suis, il me souuient d'auoir esté autresfois ieune. Qui n'est pas vn petit secret pour appreadre à excuser les ieunesses de ceux qui nous appartiennent. Ce que plusieurs peres ne font, pour auoir perdu ce beau souuenir. A Dieu.

A Monsieur Nesmond Lieutenant general au siege Presidial d'Angoulmois.

De quelques iours & mois qui ont esté fatalement heureux ou mal-heureux à vns & autres.

CE n'est point chose nouuelle qu'il y ayt quelques mois ou iours fatalement heureux ou mal-heureux à vns & autres. Le bon homme Chassanee dit en ses Commentaires sur la coustume de Bourgongne, que le mois d'Aoust luy auoit esté heureux, comme celuy auquel il estoit né, auoit eu tonsure, esté fait docteur és Droicts, Conseiller en nostre Cour de Parlement, & finalement President au Parlement de Prouence. Et sans m'esloigner de nostre temps, ny de nostre France, l'on ne peut dire qu'il n'y ayt eu quelque fatalité au mois de Mars pour noz troubles: Car dans ceſtuy fut

descouuert en l'an cinq cens soixante, la coniuration de la Renauldie à Amboise, & en l'annee ensuiuante furent prises les armes pour la religion; & en lxij. & lxviij deux Edicts de pacification publiez. En cas semblable pour les troubles qui se renouuellerét en lxvij. se trouue le mois d'Aoust auoir esté grandement fatal, auquel en l'an cinq cent soixãte neuf le Roy Charles seant en son lict de iustice declara ceux de la religion nouuelle rebelles & crimineux de leze Majesté diuine & humaine; & l'annee ensuiuante, au mesme mois, fut verifié autre Edict de pacification, & en l'an lxxij. fut faite l'execution generale telle que chacun sçait. Car quant aux iours les Romains remarquoyent en leurs Annales, qu'à mesme iour que les trois cens Fabiens estoyent passez au fil de l'espee à vn pres, aussi furent ils depuis desconfits par les Gaulois, apres plusieurs reuolutions d'annees. Au contraire les Thebains solemnizoyent le troisiesme iour de Iuin, auquel à deux diuerses fois, ils auoyent obtenu deux victoires, par lesquelles la Grece auoit esté restablie en ses anciennes franchises & libertez. Nous pourriõs de mesme façon celebrer le xxvij. de Mars, auquel és annees lxij. & lxviij. ca-

casuellement & sans y penser furent publiees au Parlement de Paris deux paix entre les subjets du Roy. Il n'y a celuy de nous qui ne sache que le iour sainct Mathias fut fauorable à l'Empereur Charles cinquiesme, cõme celuy auquel il fut né, couronné Roy des Romains, sacré Empereur, & obtint victoire de nous en la iournee de Pauie, où nostre grand Roy François fut pris. Tout cela, ce sont remarques dont les historiographes se peuuẽt diuersement ioüer, non toutesfois malaisees à se rencontrer pour les mois: & quant aux iours il ne faut point trop s'esbahir qu'entre plusieurs suites d'annees, ils se trouuent quelques iours qui se conforment en heurs ou malheurs. Mais sur tout en ce subjet y a vne chose digne d'estre recommandee à la posterité par ceux qui d'vne plume bien taillee voudront entreprendre l'histoire de nostre temps. Parce que nous trouuõs le iour de la Pentecoste auoir esté deux fois fatal à nostre Roy. Car tout ainsi qu'il fut esleu Roy de Polongne ce iour là en l'an cinq cens lxxiij. aussi l'an d'apres, à mesme iour, recueillit il ce Royaume de France, par le decez du Roy Charles son frere. Luy ayant ceste grande feste apporté deux grandes

Iour de la Pentecoste fatal à nostre Roy.

cou-

couronnes, l'vne par le moyen de sa vertu, l'autre par vn droit de nature. Repassez toutes les histoires qu'il vous plaira, vous ne trouuerez vn iour si grand & solemnel, que cestuy auoit par double succez bien-heuré la fortune d'vn Prince. Ce priuilege a esté particulierement reserué à nostre Roy, & encores d'vn an immediat à l'autre. Ce-la a esté cause qu'estant de retour de deçà, apres auoir appaisé auec vne pour uoyance admirable les troubles, il a voulu particulierement honorer la memoire de ceste benediction par vn nouuel ordre de Cheualerie qu'il a voüé au S. Esprit, l'accompagnant de plusieurs belles & sainctes ordonances en l'honneur de l'Eglise Catholique, Apostolique, Romaine. Et vrayement tout ainsi qu'en la particularité des iours qui nous sont fauorables, il a le dessus de tous autres Princes, aussi puis ie dire que iamais nul ordre de Prince ne se trouua de telle recommãdation & merite que cestuy-cy. Car la pluspart des autres furent fondez, les aucuns sur amourettes, les autres sur vne vaine ambition; mais cestuy sur vne foy & hommage qu'il à voulu rendre à Dieu des faueurs qu'il auoit receües de luy. En quoy l'on ne peut que l'õ le loüe, outre

Institutiõ de l'ordre des Cheualiers du S. Esprit.

sa deuotion, infiniement sa prudence. Pourautant que voyant son Royaume partializé en ligues, pour la diuersité des Religions, & cognoissant qu'il n'y a plus bel objet sur lequel le peuple desire de mouler ses actions, que sur les mœurs de son Roy & des seigneurs qui luy assistent, il à voulu non seulement demourer ferme & stable en la foy de ses ancestres, comme vn roch entre les vagues, mais aussi a institué ce beau vœu au milieu de sa noblesse, qui est vn grand lien pour la cõtenir en Religion ancienne. Il y a plusieurs priuileges qui sont donnez aux Cheualiers de cest ordre, & plusieurs belles & sainctes ordonnances, faites par le Roy. Soudain qu'elles courront par noz mains, ie ne faudray de vous en faire part. Ie vous prie me mander de voz nouuelles, & me tenir touſiours au nombre de voz meilleurs amis. A Dieu.

A Madame de Ferrieres, vefue de meſsire Guillaume de Marilhac, en ſon viuant Conſeiller d'Eſtat, & Intendant & Controlleur general des Finances.

IE ne voy point d'occaſion pour laquelle il fut beſoing de me remercier Ceſte lettre ne gist

qu'en cu-rialité.

cier par voz lettres des plaisirs que dites auoir receus de moy, sinon pour m'exciter à bien faire pour l'aduenir, si i'ay peu faire par le passé. Telle commemoration pour bien dire ne procede d'aucun mien merite, ains d'vne honnesteté nee auecques vous, qui vous fera compagnie tant que viurez. N'estimant de ma part que l'on acquiere obligation sur autruy, quand l'on s'acquite de son deuoir. Vous mettrez doques s'il vous plaist desormais tels remerciemens hors ligne de compte, & les tournerez en commandemens sur moy, qui ne me lasseray iamais de m'employer pour vous & les vostres: Induit à ce faire tant par l'ancienne amitié & obligation que i'auois à feu Monsieur de Ferrieres vostre mary, duquel ie faisois fonds & estat, comme de moy mesme, que pour dix mille autres particularitez, au recit desquelles i'abuserois & du temps, & du papier. Et parce que me mandez (en riant cõme ie croy) que craignez m'estre ennuyeuse, veu mes grandes occupations, car ainsi le dites vous: le plus grand empeschemẽt que i'auray, sera quand ie ne seray empesché pour vous, si l'occasion se presente qu'en ayez affaire, & que ne me commandiez. Desirant de vous combatre

batre en ceſt endroit ſi non de courtoiſie, pour le moins de bonne volonté. De laquelle ie vous prie, Madame, vous aſſeurer de la part de celuy, qui deſire infiniment demourer en voz bonnes graces. A Dieu.

A Monſieur Pithou ſieur de Sauoye, Aduocat en la Cour de Parlement de Paris.

Il eſcrit à Monſieur Pithou quel a eſté le motif de faite le Poëme de la Pulce, auquel pluſieurs nobles eſpries s'employerent en l'an 1579. les grands iours ſeans à Poitiers.

LE changement d'air m'a fait preſque redeuenir ieune, comme i'eſtois il y a vingt & quatre & vingt & cinq ans, mais d'vne fort belle ieuneſſe, & dont ie vous veux faire part pour reſueiller voz eſprits, pendant que remuez les vieux liures pour en rapporter quelque noble ancienneté, & la departir à la France. A peine eſtions-nous arriuez, Monſieur Loyſel & moy à Poitiers, que ie luy donnay aduis, pour ne demeurer oiſeux (car noz grands iours n'eſtoyent encores ouuerts) d'aller voir mes dames des Roches mere & fille, hõneurs vrayement & de la ville de Poitiers, & de noſtre ſiecle. Ce conſeil trouué bon par luy, nous nous acheminaſmes en leur maiſon, où apres auoir fait entendre que i'eſtois à la porte, parce qu'elles auoyẽt quel-

quel-

quelque cognoissance de mon nom, elles viennent au deuant de nous, & seroit impossible de vous dire auec combien de courtoisie l'vne & l'autre nous accueillit. De ce pas entrons dans la sale, où Monsieur Loisel commence de gouuerner la mere, moy la fille, que ie vous puis dire estre l'vne des plus accomplies, tant de corps que d'esprit, que ie vey iamais. Car afin que ie vous die cecy en passant, la mere pour auoir esté studieuse a beaucoup leu de bons liures, qu'elle sçait fort bien mesnager auec ceux qui la gouuernent : mais la fille est les liures mesmes, elle à vn esprit si naïf & abondant de belles fleurs, qu'il ne faut point qu'elle aille mandier des autheurs anciens leurs authoritez & sentences pour suppleer le defaut de ses propos. Estant doncques là auecques elles, ie commençay à m'en escrimer au moins mal qu'il me fut possible. Et croyez qu'à beau ieu, beau retour. Cela s'appelle vne heure & demie pour le moins. Et comme nous estions en ces discours, mon bon heur voulut que i'apperceusse vne pulce qui s'estoit parquee au beau milieu de son sein. Ie vous dy par expres mon bon heur: car peut estre eusse-ie esté bien empesché à poursuiure ma premiere route, apres vn si

vn si long entretien, sans ce nouueau sujet. Tellement que ie m'en sens fort redeuable à ceste petite bestiole. Ayant donc ce nouuel object deuant moy, ie dis à Madame des Roches, par forme de coq à l'asne, que i'estimois ceste pulce la plus prudente & hardie que l'on eust sceu desirer. Prudente d'auoir entre toutes les parties de ceste Dame choisi ce bel hebergement, & tres-hardie de s'estre mise en vn si beau iour. Parce que si ie me mutinois, ie me donnerois assez tost la loy de l'oster, & en estre le meurtrier pour la voir prendre la hardiesse de se loger en si haut lieu. Et comme ce propos fut reietté d'vne bouche à autre, par vne contention mignarde, finalement ie luy dis que puis que ceste pulce auoit receu tant d'honneur de se repaistre du sang d'elle, & d'estre aussi honoree de nos propos, elle meritoit encore d'estre enchâssee dans nos papiers, & que volontiers ie m'y employrois, si ceste Dame vouloit faire le semblable. Ce qu'elle m'accorda liberalement. I'auois du commencement proferé ceste parole à coup perdu, toutesfois soigneusement recueillie par nous deux: nous meismes la main à la plume en mesme temps, pensant chacun à part nous, que son compa-

gnon

gnon eust mis en oubly ou nonchaloir sa promesse, parachevasmes nostre dessein en mesme heure, tombans mesmement en quelques rencontres de mots les plus signalez pour le sujet: & outre ce, pensans nous surprendre l'vn l'autre, nous entre-enuoyasmes ce que nous auions composé. Mais en cecy ie fus surpris: par ce qu'en vn mesme instant, luy ayant enuoyé d'vne main ce qui estoit de ma façon, ie fus d'vne autre main salué par ceste dame, de ce qui estoit de la sienne. Heureuse, certes, rencontre & iouyssance de deux esprits, & qui passe d'vn long entre-jet toutes ces autres opinions vulgaires & folastres d'amour. Or voyez, ie vous prie, quel fruict nous a produit ceste belle contention, ou, pour mieux dire, honneste symbolization de deux ames. Ces deux petits yeux ont commencé à courir par les mains de plusieurs, & se sont trouuez si agreables, qu'à l'exemple de ceux cy, quelques autres personnages se sont voulu mettre de la partie, & s'employer sur ce mesme sujet, à qui mieux mieux, les vns en Latin, les autres en François, quelques vns en l'vne & en l'autre langue, ayant chacun si bien exploité en son endroit, qu'à chacun, si i'en

si i'en estois iuge, i'en ordonnerois la victoire. Le premier qui, comme vaillant guerrier, entra en lisse, fut monsieur l'Aduocat Brisson, lequel se donna le loisir d'assaisonner ses grandes & serieuses occupations de ceste gayeté : Ayant par ses doctes vers Latins grandement honoré les nostres. Le pas estant par luy ouuert, quelques vns de nostre college ont aussi voulu, comme luy, rompre leur bois, mesmement Messieurs Chopin, Loisel, Mangot, Tournebu, & Binet. Il n'est pas que Monsieur de Lescale n'ayt pareillemẽt voulu faire voler des esclats: & auec luy les seigneurs Rapin, la Couldroye, Macefer, & plusieurs autres. On dira que nous sommes de grand loisir, au contraire nous ne fusmes iamais plus empeschez. Et par ce que Monsieur l'Aduocat Brisson (auquel rien n'est impossible és choses qui dependent de son esprit) à preueu que quelques-vns, qui pour ne pouuoir rien faire de bon, ne seruent d'autre chose que de mesdire, pourroyent mal faire leur profit de noz Poëmes, il les a voulu preuenir par ceste Epigramme.

Næuole, non dubito quin nostra hæc dente maligno

Car-

Carmina mordebit, ceu minus apta foro.
Has nugas fingi, Pifta ridebit in vrbe,
Deesseque clamabit Causidicus quod agant.
Hæc sibi qui scribunt, aliis scribúntque, cauentque,
Voce reos trepidos, consilióque iuuant.
Contrà, muta foro lingua est tibi, denique habes nil
Quod scribas, dicas, Nœuole mee quod agas.

Vous pourrez receuoir à nostre retour ce qui a esté fait par les autres. Cependant pour vous apprester à rire, ie vous enuoye les deux Pulces, celle de madame des Roches, & la mienne: esquelles si me permettez d'interposer mon iugement, ie croy qu'en l'vne vous trouuerez les discours d'vne sage fille, en l'autre, d'vn homme qui n'est pas trop sot. Ayant chacun de nous par vne bien seance de noz sexes, ioüé tels roolles que nous deuions. A Dieu.

La Pulce de Catherine des Roches.

PETITE Pulce fretillarde,
Qui d'vne bouchette mignarde,
Succottez le sang incarnat
Qui colore vn sein delicat,
Vous pourroit-on dire friande,
Pour desirer telle viande?
Vrayement nenny: car ce n'est point
La friandise qui vous poingt:
Et si n'allez à l'auenture
Pour chercher vostre nourriture,
Ains pleine de discretion,
D'vne plus sage affection
Vous choisissez place honnorable,
Pour prendre vn repas aggreable.
Ce repas seulement est pris
Du sang, le siege des esprits.
Car desirant estre subtile,
Viue, gaye, prompte & agile,
Vous prenez d'vn seul aliment
Nourriture & enseignement.
On le voit par vostre allegresse,
Et voz petits tours de finesse,
Quand vous sautelez dans vn sein,
Fuyant la rigueur d'vne main.
Quelquefois vous faites la morte,

Puis d'vne ruse plus accorte,
Vous fraudez le doigt poursuiuant,
Qui pour vous ne prend que du vent.
O mon Dieu de quelle maniere
Vous fuyez ceste main meurtriere,
Et vous cachez aux cheueux longs,
Comme Syringue entre les iongs.
Ah que ie crains pour vous, mignonne,
Ceste main cruelle & felonne.
Hé! pourquoy ne veut elle pas
Que vous preniez vostre repas?
Vostre blesseure n'est cruelle,
Vostre pointure n'est mortelle:
Car en blessant, pour vous guerir,
Vous ne tuez pour vous nourrir.
Vous estes de petite vie,
Mais aimant la geometrie
En ceux que vous auez espoint,
Vous tracez seulement vn point,
Ou les lignes se viennent rendre.
Encor' auez vous sceu apprendre
Comment en Sparte les plus fins
Ne se laissoyent prendre aux larcins,
Vous ne voulez estre surprise:
Quand vous auez fait quelque prise,
Vous vous cachez subtilement
Aux replis de l'acoustrement.
Pulce, si ma plume estoit digne
Ie descrirois vostre origine,

Et comment le plus grand des Dieux,
Pour la terre quitant les cieux,
Vous fit naistre, comme il me semble,
Orion & vous tout ensemble.
Mais il faudra que tel escrit
Vienne d'vn plus gentil esprit.
De moy ie veux seulement dire
Voz beautez, & le grand martyre
Que Pan souffrit en vous aimant,
Auant qu'on vit ce changement,
Et que vostre face diuine
Prit ceste couleur ebenine,
Et que voz blancs pieds de Thetis
Fussent si gresles & petits.
Pulce quand vous estiez pucelle
Gentille, sage, douce, & belle,
Vous montant d'vn pied si leger
A sauter & à voltiger,
Que vous eussies peu d'Atalante
Deuancer la course trop lente,
Pan voyant voz perfections,
Sentit vn feu d'affections,
Desirant vostre mariage.
Mais quoy? vostre vierge courage
Aima mieux vous faire changer
En pulce, à fin de l'estranger,
Et que perdant toute esperance,
Il perdit sa perseuerance.
Diane sceut vostre souhait,

Vous le voulutes, il fut fait,
Elle voila voſtre figure
Sous vne noire couuerture.
Depuis fuyant touſiours ce Dieu,
Petite vous cherchez vn lieu
Qui vous ſerue de ſauue-garde,
Et craignez que Pan vous regarde.
Bien ſouuent la timidité
Fait voir voſtre dexterité:
Vous ſautelez à l'impourueuë,
Quand vous ſoupçonnez d'eſtre veuë,
Et de vous ne reſte ſinon
La crainte, l'addreſſe, & le nom.

La Pulce d'Eſtienne Paſquier.

PVlce qui te viens percher
Deſſus ceſte tendre chair,
Au milieu de deux mammelles
De la plus belle des belles,
Qui la picques, qui la poings,
Qui la mords à tes bons poincts,
Qui t'enyurant ſous ſon voile,
Du ſang, ains du Nectar d'elle
Chancelles, & fais maint ſault
Du hault en bas, puis en hault:
O que ie porte d'enuie
A l'heur fatal de ta vie!

Ainſi

Ainſi que dedans le pré
D'vn verd eſmail diapré,
On voit que la blonde Auette
Sur les belles fleurs volette,
Pillant la manne du ciel,
Dont elle forme ſon miel:
Ainſi petite Pucette,
Ainſi Pulce Pucellette,
Tu volettes à taton
Sur l'vn & l'autre teton:
Puis tout à coup te recelles
Sous l'abri de ſes aiſelles:
Or' panches ſur ſon flanc,
Humes à longs traits ſon ſang,
Or' ayant pris ta paſture,
Tu t'en viens à l'aduenture
Soudain apres heberger
Au milieu d'vn beau verger,
Ains d'vn Paradis tereſtre,
D'vn Paradis qui fait naiſtre
Mille fleurs en mes eſprits,
Dont elle emporte le pris,
Paradis qui me reſueille
Lors que plus elle ſommeille:
Là, prenant ton doux esbat,
Tu luy liures vn combat,
Combat qui auſſi l'eſueille
Lors que plus elle ſommeille.
Las! voulut Dieu que pour moy

Elle fut en tel esmoy,
Toy seulle par ton approche
Fais esmouuoir ceste roche,
Que mes pleurs, ains mes ruisseaux,
Que mes souspirs à monceaux,
Quelque vœu que ie remue,
N'ont iamais en elle meue.
Ha meschante, bien ie voy
Que i'ay ce malheur par toy;
Car quand, fole, tu te ioües
Maintenant dessus ses ioües,
Puis par vn nouueau dessein
Tu furettes en son sein,
Et que tu la tiens en transe,
Madame en toy seulle pense,
Et luy ostes le loisir
De soigner à son plaisir,
Ou ceste mesauenture,
Pour laquelle tant i'endure.
Ce mal ou suis confiné,
Vient d'vn astre infortuné,
Qui est entre toy & elle,
Entre la Pulce & Pucelle:
Ayant par vn mesme accord,
Toutes deux iuré ma mort.
En toy seule elle se fie
Comme garde de sa vie:
Car si en faisant tes ieux
Tu la picques, & ie veux

Te

Te tuer fastheuſe pulce
Au lieu où tu fais ta meſſe,
Elle craint, pour ne rien celer,
Que c'eſt la depuceler,
Et bannir à iamais d'elle
Ce cruel nom de pucelle.
Ainſi par commun concours
Vous ioüez en moy vos tours,
Et faut que pour vn tel vice
Mon ame à iamais languiſſe.
Mais toy pulce cependant
Te vas, graſſe, reſpendant
Deſſus le ciel de Madame,
Et de la tirant ton ame,
Tout autant que tu la poings
Autant tu luy fais de poincts,
Ains graues autant d'eſtoilles
En la plus belle des belles.
Ie ne veux ni du Taureau,
Ny du cigne blanc-oiſcau,
Ny d'Amphytrion la forme,
Ni qu'en pluye on me tranſforme,
Puis que ma Dame ſe paiſt,
Sans plus de ce qu'il te plaiſt.
Pleuſt or'à Dieu que ie peuſſe
Seulement deuenir Pulce:
Tantoſt ie prendrois mon vol
Tout au plus beau de ton col,
Qu'vne douce rapine

Ie succerois ta poitrine :
Ou lentement pas à pas
Ie me glisserois plus bas:
Là d'vn muselin folastre
Ie serois Pulce idolastre,
Pinçotant ie ne sçay quoy
Que i'ayme trop plus que moy:
Mais las malheureux Poete
Que faut-il que ie souhaite?
Cest eschange affiert à ceux
Qui font leur seiour aux cieux.
Et partant Pulce, Pucette,
Ie veux Pulce pucelette,
Petite Pulce ie veux
Addresser vers toy mes vœux,
Quelque chose que ie chante,
Mignonne tu n'es meschante,
Et moins fascheuse, & ie veux
Pourtant t'addresser mes veux.
Si tu picques les plus belles,
Si tu as aussi des aisles,
Tout ainsi que Cupidon,
Ie te requiers vn seul don,
Pour ma pauure ame alteree,
O Pulce, ô ma Cytheree,
C'est que ma Dame par toy
Se puisse esueiller pour moy,
Que pour moy elle s'esueille,
Et ait la Pulce en l'aureille.

A Mon-

A Monsieur Pithou, seigneur de Sauoye, Aduocat en la Cour de Parlement de Paris.

ENcor' ne nous pouuons nous estancher. C'est vne Roche inexpugnable que celle que ie combats par mes vers. Car ie ne la sçaurois si bien assaillir, qu'elle ne se defende trop mieux, d'vne plume si hardie, que ie douteray desormais de luy escrire. Non seulement elle ne veut rien deuoir, mais qui plus est paye ses debtes auec interest excessif, ny ne demande point de delay pour s'en acquiter. Ie ne veis iamais esprit si prompt ny si rassis que le sien. C'est vne Dame qui ne manque point de response: & neantmoins il ne sort d'elle aucun propos qui ne soit digne d'vne sage fille. Brief ie vous pleuuis sa maison pour vne vraye escole d'honneur. Le matin vous trouuerez la mere & la fille, apres auoir donné ordre à leur mesnage, se mettre sur les liures, puis tantost faire vn sage vers, tantost vne epistre bien dictee. Les apres disnees & souppees, la porte est ouuerte à tout honneste homme. Là l'on traite diuers discours, ores de Philosophie, ores d'hi-

Il loue Mes Dames des Roches mere & fille.

d'histoires, ou du temps, ou bien quelques propos gaillards. Et nul n'y entre qui n'en sorte ou plus sçauãt, ou mieux edifié. Il n'y a qu'vne chose qui me desplaise en ceste maison, qu'estant la fille belle en perfection tant de corps que d'esprit, riche de biens, cõme celle qui doit estre vnique heritiere de sa mere, requise en mariage par vne infinité de personnages d'honneur, toutesfois elle met toutes ces requestes sous pieds: resoluë de viure & mourir auec sa mere. Ne considerant pas qu'elle, par vn priuilege de sõ aage, doit demeurer la derniere, & cela aduenant elle se trouuera toute seule. Tellement que lors pressée de l'aage, peut estre souhaitera elle ce qu'en vain elle a tant de fois cõtemné. Mais luy ayant fait ceste remonstrãce, encores n'est elle demeuree sans response: me disant qu'elle ne pourra iamais estre seule, ayant ses liures & papiers qui luy feront perpetuelle compagnie. Et puis dites que nostre France ne produit point de philosophes, puis que les femmes le sont. A Dieu.

A Madame de Ferrieres.

Il s'excuse de n'auoir

COmbien que ie ne sçache assez qu'ayez tres iuste occasion de m'ac-

m'accuser par voz lettres, du peché de re-
pareſſe, qui m'eſt aſſez familier, ſi eſt-
ce que ie ſuis tant obſtiné en ma fau-
te, que ie ne m'en puis repentir. Non
que les moindres offenſes que ie com-
mettray contre vous, ne me ſoyent
grandes, ains par ce que le fruict de ma
faute eſt ſi beau, que ie ſerois vn grand
lourdaut de m'en repentir, ayant eu ce
bien en ne vous eſcriuant de vous oc-
caſionner à m'eſcrire; & ne fuſt ce que
pour m'accuſer. En quoy ie recognoi-
ſtray franchement prendre l'air de voz
lettres à plus grand plaiſir en quelque
ſujet que ce ſoit, que de n'auoir de voz
nouuelles. D'vn cas me ſuis ie donné
peine voyant que vous vous en don-
niez, de la routure du pourparler qui
fut encõmencé de deçà: mais au meſme
inſtant conſolé, ſçachant que iamais
vous ne iettaſtes l'œil ſur ce party-là
dés le commencement qu'on vous en
parla. Voire que vous ne vous y peutes
induire, que par vne ſemonce forcee de
voz amys. C'eſt pourquoy il me ſem-
ble que n'auez nulle occaſion de vous
en affliger. Il n'y a rien qui preſſe de
la part de Madamoiſelle voſtre fille,
de l'aage & nourriture dont elle eſt, ſi-
non vne amitié interieure que luy por-
tez, à laquelle jaçoit que l'on ne puiſſe

Dame de Ferrieres.

mettre frain, si est-ce que la sçaurez sagement composer en attendant les appoints & commoditez sortables, qui se pourront entre cy & quelques temps rencontrer. Et à la mienne volonté que toutes les actions de quelqu'vn de voz meilleurs amis se peussent ainsi composer : duquel ie croy qu'aurez receu des nouuelles de tous ses deportemés, & entre autres comme ayant laissé ses premieres amours, il s'est maintenant mis autre sujet en bute. Lequel veritablement m'aggree plus que le premier, pour l'alliance & les biens, moyennant que la fille soit telle qu'il dit en toutes les autres parties. Et par ce que ie pense que voudrez auoir part à ce nouueau deffein, remettant cela à vostre prochain retour, ie ne vous en parleray plus amplement, pour me recommander en ce lieu à voz bonnes graces. A Dieu.

A Madame de Ferrieres.

Il accuse la Dame de Ferrieres de ce qu'elle ne luy escrit.

SI vne longue possession s'estoit eu vous tournee en coustume, ie vous accuserois d'auoir laissé venir l'vn de voz gens par deçà les mains vuides. Bien vous diray-ie qu'encores que ie fois marry de n'auoir receu de voz lettres,

tres, si n'en suis ie point tant marry pour ce defaut, que pour autant que ce m'est vn certain prognostic que ne projettez encor rien de vostre retour par deçà. D'autãt que nous ne receuons iamais de voz lettres, que quand estes sur le point de vostre partement pour nous venir reuoir. Or Madame à fin que ie le vous tranche bien court, ny voz lettres n'augmenteront rien, ny le defaut d'icelles ne diminuera chose aucune de mon deuoir en vostre endroit. Ayant fait ceste resolution stable en moy de vous estre touſiours d'vne mesme teneur & façon, ie veux dire vostre bien humble seruiteur & amy. A Dieu.

Lettres de la Dame de Ferrieres à Pasquier.

Elle s'excuse auec vn bel artifice de n'auoir escrit.

IE suis d'accord que le papier ne rougit iamais, mais que l'on ne rougisse sur le papier, ie dis que si l'en ay l'experience maintenãt, que i'ay mis la main à la plume, & que ie considere qu'il y a deux mois que ie suis par deça, & vn que m'auez fait ceste faueur de m'escrire, & moy par trop paresseuse à mon deuoir, ay encore à saluer voz bonnes graces. Ie vous dirois, si i'osois, les oc-

casions, mais elles sont friuoles & impertinentes aux grands esprits, comme le vostre, qui n'apprehendent que le public. Toutesfois ie me souuiens de quelques vns de voz traits enuers voz enfans, qui m'ẽhardira de le vous dire. C'a esté que ayãt trouué à mon arriuee deux des miens, ce me semble, suffisamment accomplis, pour gaigner le cœur d'vne mere sotte cõme moy, i'ay voulu iouyr du plaisir dont ie m'estois priuee long temps, pour leur bien & profit, & les ay voulu amener auec moy contre l'opinion, & quasi contre la volonté de ma mere: où si tost q̃ ie les ay eus, mon petit Benjamin, & la nourrice sont deuenus malades, de façon que i'ay esté cõtrainte de le seurer, & implorer l'ayde de celle qui se cognoist mieux que moy à le gouuerner, le luy ramenant à plus grand haste que ie ne le luy auois osté. Et croy que sans ce secours ie fusse moy mesme enseuelie. Car pour auoir osté mõ fils dix ou douze nuits sãs dormir, & moy aussi peu, ie suis au bout de celà deuenuë malade, qui ne sera rié, si Dieu plaist: au moins ie me trouue mieux que ie n'ay faict, graces à Dieu. Voyla la plus grand part de mes excuses. Que si elles ne sont suffisantes pour couurir ma faute, ie vous supplie au moins de

les

les auoir pour aggreables, & me tenir en voz bonnes graces, que ie salue de mes plus humbles & affectionnees recommandations. A Dieu.

A Madame de Ferrieres.

VOus estes si bõne Rhetoricienne, & auez tant de traits de persuasion quand vous l'auez entrepris, que lisant vostre lettre, non seulement i'ay pris voz excuses en payemẽt (s'il vous plaist que i'vse de la liberté de ce mot) mais qui plus est, suis entré en compassion d'vne mere affligee, de mesme balance, tantost d'vn aise infiny de la presence de ses enfans, tantost du meschef qui est aduenu au petit. Car l'vne & l'autre appelle ie affliction. Mais ce qui m'a picqué d'auantage, c'est la maladie, en laquelle estes tombee pour auoir esté trop entẽtiue à secourir vostre enfant. Si i'estois assez sage pour vous conseiller, ie dirois que ce n'est pas ainsi qu'il en faut vser. Pour autant que si voulez conseruer ce qui vous est si cher, c'est de vous conseruer vous mesmes; n'y ayant plus grand & seur depost de leur santé que la vostre. Toutesfois ie louë Dieu que vostre maladie ait esté courte. Quoy que soit qu'elle n'ayt de rien

Il respond aux excuses de la precedente lettre.

alteré en vous la beauté de voſtre eſprit, laquelle ſe deſcouure ſi à propos par voſtre lettre, que tant s'en faut que l'on la puiſſe dire proceder d'vn malade, qu'au contraire en vn beſoing elle ſeruiroit de recepte pour faire guerir les malades. Ceſte cy ſera donques Madame non pour receuoir voz excuſes, ores qu'il vous plaiſe que ie les reçoiue, ains pour vous remercier humblement de la bonne ſouuenance qu'auez euë de nous. En laquelle ie vous ſupplie vouloir continuer celuy qui eſt preſt de receuoir voz commandemens d'auſſi bon cœur, qu'il vous baiſe humblement les mains. A Dieu.

A Monſieur de Boileueſque, Seigneur de Saincт Liger.

Il promet tous bons offices au ſeigneur de S. Liger.

IL n'a pas eſté dict ſans cauſe que la temperie du ciel produit les eſprits de meſme. Ie le dis, par ce que faiſant voſtre ſeiour en vn terrouër fertile & abondant, qui paye ſon laboureur auec vne vſure centeſime, le ſemblable ay-ie eſprouué de voſtre part par voz lettres. Car vous ayant aſſailly par cincq ou ſix lignes, qui eſtoit le moins que ie deuois faire, vous vous en eſtes reuangé par tant d'honneſteté & de courtoiſie, que ie me

ie me recognois franchement vaincu. Si aurez vous ceſte nouuelle recharge, non de propos d'en rapporter le deſſus; ains pour vous aſſeurer que ce dont vous me priez par la fin de voſtre lettre, m'eſt choſe trop recommandee. Ie dis à Madame voſtre fille auant qu'elle fut mariee auec feu Monſieur de Ferrieres, quand eſtoit queſtion d'accorder leurs conuentions matrimoniales, que i'eſtois lors du tout à celuy qu'elle deuoit eſpouſer, mais que ſoudain qu'ils ſeroyent mariez, ie diuiſerois mon amitié par égalité de partage entr'eux. I'entretiendray ma promeſſe, & luy garderay vne moitié de ceſte amitié, & l'autre aux enfans du deffunct, la memoire duquel ie reſpecteray tant que ie viuray. C'eſt pourquoy, encores qu'en ce qui ſe preſente i'y apporte plus de bon vouloir que de pouuoir, ſi ne defaudray ie à entretenir la paix entre les vns & autres. A laquelle graces à Dieu ie les voy tous bien diſpoſez. Et ne fais nulle doute que les choſes ne ſe paſſent au contentement d'eux tous & de leurs amis communs. Vous aſſeurant que de ma part ie ne m'y eſpargneray, & ſur ce ie ſalueray voz bonnes graces. A Dieu.

A Ma-

A Madame de Ferrieres.

Ceste lettre gist en remerciements.

IE serois trop & trop ingrat si ie ne vous remerciois mille fois de l'honneste commemoration qu'il vous a pleu faire de moy en la compagnie que sçauez. Prenez garde seulement que ne vous rendiez mal à propos caution pour celuy qui pourra faire faillite. Ce n'est pas la premiere obligation que i'ay en vous, ny la derniere que i'en espere. S'il y a ce que vous dites, croyez que c'est pour vous faire bien humble seruice, voulant demeurer à tous les autres par emprunt & à vous en proprieté. A Dieu.

L. B

LE SEPTIESME LIVRE DES LETTRES D'ESTIENNE PASQVIER.

A Monseigneur de Foix, Conseiller du Roy au Conseil d'Estat, & Ambassadeur au sainct Siege.

Il recommande vn sien fils à Monsieur de Foix estant lors à Rome.

VOvs ayans touſiours honoré & reſpecté entre tous les ſeigneurs de la France, non ſeulement pour voz vertus, ains pour ie ne ſçay quelle obligation de nature qui m'y conuie, ie me fais auſſi acroire que deuez auoir quelque inſtinct & inclination naturelle de me bien vouloir. Cela eſt cauſe que plus hardiment ie me ſuis ingeré de vous faire vne requeſte que ie vous prie m'enteriner. Ie ſuis pere. Quand ie vous dis pere, vous pouuez tout d'vne ſuite iuger la tyrannie que nature exerce ſur moy en faueur de mes enfans. Il a pleu à Dieu de m'en donner cinq maſles, dont ie deſtinois le troiſieſme à ſuiure la cour: mais com-

Les peres propoſent de leurs

enfans, & leurs enfans en disposent.

comme il aduient ordinairement, que les peres proposent de la fortune de leurs enfans, & que les enfans en disposent contre l'opinion de leurs peres, aussi est il aduenu que celuy dont ie vous parle, a mis la plume au vent à mon desceu, prenant son vol en Italie depuis six mois en çà, & est finalement arriué à Rome. Où luy defaillant le moyen, il est reuenu à son mieux penser, & commence de representer la parabole de l'enfant prodigue enuers son pere: laquelle ie suis tresaise d'accomplir. Il m'a demandé pardon par lettres, & y a par mesme moyen fait interposer l'authorité d'vn mien parent nommé Monsieur Morin, personnage d'honneur, qui s'est habitué dans Rome depuis vingt ans passez. I'entends qu'il vous a fait la reuerence, & que l'auez humainement receu, ayant entendu qu'il estoit mon fils. Et certes puis que sa fortune l'a conduit en ce lieu la, ie seray tresaise, non qu'il voye ces antiquailles de Rome, qui ne me semblés de grande edification, sinon pour enseigner l'incertitude des choses humaines, mais bien qu'il considere les images vifues, dont il pourra rapporter vn exemple & modelle de bien viure à l'aduenir. C'est la raison pour laquelle ie

ie vous supplie me faire tant de faueur de le prendre à vostre seruice entre voz domestiques, sans qu'il reçoiue de vous aucun priuilege, sinon comme le plus petit. Ce faisant vous acquerrez deux seruiteurs tout ensemble, l'vn pres de vous dedans Rome, & l'autre dedans Paris pour receuoir voz commandemens. Et s'il vous plaist me faire ce bien, ie souhaitterois qu'il pensast que ce fust sans aucune mienne priere, ains seulement de vostre debonnaireté, pour le voir auiourd'huy reduit en l'extremité en laquelle à mon iugement il est, quelque bonne mine qu'il face. Il n'y a remede, vous permettrez s'il vous plaist à vn pere faire vn trait de comedie. I'espere que si luy faites ceste honneur qu'il lie sa fortune à vostre suite, estant en vne si bonne eschole, sa desbauche luy retournera à bon heur. Et neantmoins quelque chose que ie vous en prie, c'est auecque ce formulaire ancien de Ciceron, *Quod commodo tuo facere possis.* Ie ne fais point de doute qu'il n'y en ayt d'autres qui vous font pareilles requestes, mais non qui ayent tant d'enuie de vous faire seruice que moy. A Dieu.

A Mon-

A Monsieur d'Ossat, en la maison de Monsieur de Foix.

Il recommande à Monsieur d'Ossat son fils.

L'obligation nouuelle qu'auez acquise sur moy, est de tel effect & merite, que ie ne seray iamais à mon aise que ie ne m'en sois reuangé. Et suis honteux qu'ayez maintenant sur les bras ce mien fils: auquel ie commande de vous obeïr en tout & par tout comme à moy. Vous priant me faire ce bien d'auoir l'œil sur luy, comme si estiez son pere. Ie vous mercie bien fort des habillemens que luy auez fait faire, & de ce qu'auez payé pour luy. Vous l'accommoderez s'il vous plaist du reste de l'argent, ainsi que trouuerez estre bon. Car quant à moy ie vous en donne toute bride, puis qu'il vous plaist en prendre la peine. Dieu me fera la grace de le recognoistre. A Dieu.

A Monsieur Morin.

Suitte de mesme propos.

IE vous remercie infiniement des bons offices qu'il vous a pleu faire à mõ fils. Ce n'est pas le premier bien que i'ay receu de vous & des vostres. Le compagnon ne meritoit pas de receuoir ceste faueur pour la faulte qu'il auoit

auoit commise. Toutes-fois vous luy auez esté comme vn Pharos au milieu des tenebres pour le garentir d'vn naufrage auquel il s'alloit, sans vous, submerger. Ie ne sçay quelle en sera l'issuë. Dieu vueille que voſtre prognostic sorte effect. I'ay prié Monsieur de Plimpie de communiquer auecque vous, & suppleer ensemblement le default de ma presence en exhortations. En quoy ie vous prie le vouloir seconder, ou pour mieux dire, tenir le lieu, pour le priuilege que deuez auoir en cest endroit sur luy. Ie luy ay aussi baillé argẽt pour remettre voſtre cousin en bon equippage. I'ay prié par lettres Mõsieur de Foix, de le prendre en sa maison: ie croy qu'il ne m'esconduira de ma requeste. Ie vous puis dire auoir receu vne fascherie tresgrande de la forme de ce voyage. Dieu peut estre permettra que le tout retournera à bié. Mais pour vous dire ce qui en est, ie trouue qu'il n'y a rien plus veritable que ce que dit Tertullian escriuant à sa femme, que le plaisir que nous prenons de noz enfans est plain d'amertume: & que ce n'a point esté sãs cause que sainct Ieroſme a discouru en vne epistre, sans prendre pied & resolution certaine, lequel des deux estoit le plus expedient, de soy marier,

Quelle suite porte auecque soy l'amour des peres enuers leurs enfans.

marier, ou non marier. Quant à moy i'estime que ceste question se peut clorre par ceste sentence de Martial:

Ne mets trop ton amour, ou ton cœur sur autruy,
Tu en auras moins d'aise, & aussi moins d'ennuy.

Ie croy que celuy qui n'a point d'enfans, ne reçoit tant de plaisir que celuy qui en a; mais aussi ne sent il pas tant de trauerses & pointures en son esprit, comme l'autre. A Dieu.

A Monseigneur de Foix, Ambassadeur pour le Roy à Rome.

IE louë Dieu que soyez paruenu à chef de voz affaires, & vous remercie humblement qu'il vous ait pleu me faire part de ces bonnes nouuelles, encores que ne les ayez estalees qu'en gros. Mais la commune renommee nous les auoit debitees par le menu. Estant chose que nous tenons pour tresasseuree, qu'auez esté receu & promeu à vostre Archeuesché de Tholose, par ce grand & sainct Consistoire, auec tous les fauorables eloges que vous pouuiez souhaitter. En quoy i'estime vostre Promotion de tant plus, que d'estre

d'estre Archeuesque, ce vous est chose commune auecques plusieurs Prelats, mais d'y auoir esté appellé auec tant de prefaces d'honneur, mesme par nostre sainct pere le Pape, cela ne se communique à nul autre. Cecy m'est vn prognostic tresceretain de l'acheminement au Chapeau. Feu Monsieur de la Borderiere, & apres luy Monsieur de Rambouillet, tenans le mesme rang que vous tenez maintenant dans Rome, rapporterent de leur legation ceste recompense, qui ne vous est pas moins deüe qu'à eux. Et cela me fait souhaiter que vostre nouuelle dignité ne vous dõne point d'enuie de retourner si tost en Frãce, ains que supersediez quelque temps de delà: asseuré que ferez plus d'orenauant en vn mois, qu'auparauant en vn an. Chose que ie vous eserits, non pour vous donner aduis, sçachant bien que n'en auez affaire, ains seulement pour vous faire paroistre, que iamais ne serez si grand que ie desire, & que le meritez. A Dieu.

A Monseigneur de Tou, Conseiller au Conseil d'Estat, & Aduocat du Roy en sa Cour de Parlement de Paris.

ENcores que ie sçache bien, veu les grandes affaires esquelles estes maintenant il rie par ceste let-

xe auec-
que Mon-
sieur le
Président
de Tou
lors Ad-
uocat du
Roy.

maintenant plongé, que ce soit grandement pecher contre le public de vous en distraire, si est-ce que par vn priuilege qui est familier, non à ceux qui sont extraits de Paris, ains à vn Parisien, tel que ie suis, d'estre naturellement mal appris: ie vous prie ne trouuer estrange si ayant plus de consideration & esgard à l'estat de mes affaires, que des vostres, ie me donne maintenant carriere: Ie dy par expres à l'estat de mes affaires. Car estant en plaines vacations, pour estre les affaires de nostre Palais, si non du tout taries, pour le moins diminuees grandement à l'occasion de voz grãds Iours de Clairmont, ie penserois faire plus de faulte en me taisant, que rompant mon long silence, vous diuertir de voz plus serieuses pensees. Et toutes-fois ne pensez pas que receuant la presente, vous y trouuiez de grandes nouuelles. Ie cognois auiourd'huy par effect, ce que la seule imagination me faisoit par cy deuant acroire, que les nouuelles naissent dedans nostre Palais auec que la pratique, & qu'elles prennent leur naissance, augmẽtation, progrés & desinement selon le croist ou decroist d'icelle. Vous penserez par-auenture que ie me mocque, mais il est vray. Et n'est pas peut-estre mal-

Les nou-
uelles croi
sent en la
sale du
Palais, &
pourquoi.

aisé

aisé d'en rendre la raison, si vous considerez que l'affluẽce des affaires cause la multitude du peuple, laquelle est non seulement mere des nouuelles, mais outre ce, comme l'Ourse, en les lechãt, ou pour mieux dire, dorelotant, les accommode de toutes les façons que l'on y sçauroit desirer. De là vient que sur vn Change de Lyon, à la Realte de Venise, à *Banchi* de Rome, on ne mãcque iamais de ce subiect. De là que dans nostre Palais on n'en demeure nõ plus court, que des causes. Voire que ie puis dire, car il est vray, que ce sont choses correlatiues. Et que quand le Palais demeure sans causes, il demeure aussi sans nouuelles, & que plus asseuré pied vous ne sçaurez prendre, pour dire qu'il y a peu de causes, si l'on vous y mancque de nouuelles. Ie voy bien que iusques icy vous vous estiez gardé de rire, mais que maintenant la patience vous eschappera, & que tout en vn coup esclaterez, quand considererez que celuy qui vous escrit est d'vn pauure malotru Aduocat deuenu mopinement Philosophe. Et toutes fois ce ne me seroit pas petit aduantage: encores que ie sçache que tous ces Philosophes cõtemplatifs soyent ordinairement baguenaudiers. Mais ma condition est

bien pire, estant depuis vostre partement deuenu vn oisif, faitneant, poltron, *La medesima dapocagine*, & à peu dire, homme qui ne craint & haïst rien tant que voz grands Iours. Craignant qu'à vn besoin ie fusse maintenant vray sujet & proye d'vn Preuost des Mareschaux. Et n'y a qu'vn cas qui m'en garentist, c'est que ie ne suis vagabond, ains reduit en la solitude de ma maison, hormis quelques deux heures, dont ie me dispense tous les matins au Palais. Ie vous en compterois d'auantage, & me lairrois presque aller à la mercy de ma plume, n'estoit que ie ne suis pas si esperdu ni esgaré en mon priuilege Parisien, que ie ne me ressouuienne assez vous auoir ia trop fait perdre du temps: toutesfois si ie fais faute, vous l'imputerez à vostre debõnaireté. Vous priant prendre iusques icy ce que ie vous ay escrit comme vn aiguillon pour vous destourner de voz empeschemens & fascheries. Quant à ce que i'ay à vous escrire cy apres, tous tant de seruiteurs & amis que vous tous, Messieurs, auez en ceste ville, qui ne sont pas en petit nombre, non seulement vous souhaitent, ains se promettent vn bõ & heureux succez de vostre legation. Vous auez vn grãd Achilles auec vous

(accompagné de plusieurs braues Capitaines) és actions duquel i'ay dés pieça obserué, que quelque difficulté qui le presente sur son aduenement, la fin luy en est tousiours bonne & aggreable. Au regard des affaires de nostre Palais, pour vous en parler à bon escient, encores que le temps des vacations, & distraction des affaires que soustenez maintenant sur les espaules, comme vn Atlas, le rende plus solitaire que de coustume, si est ce que les egousts font paroistre combien est grãd ce Parlement. Aussi que la plus grande partie de noz compagnons estant dehors, fait ioüir ceux qui sont demeurez, d'vn certain droict d'accroissement. Cependant nous attendons vostre retour auec bonne deuotion, & à la charge que estant de deçà vous serez bien empesché de receuoir les bonnetades & caresses de ceux qui vous accueilliront. A Dieu.

A Monsieur Mole, seigneur de S. Remy, Conseiller en la Cour de Parlement de Paris.

IAy veu les lettres qu'auez enuoyees à quelques vns de voz amis de deçà qui m'ont remis en memoire la

Il discourt en ceste lettre combié-

il estoit malaisé lors des grands iours de Clairmõt de reduire toutes choses en bon train, & réd les raisons.

forme que l'on obseruoit anciennement, lors que l'on ordonnoit des medecines aux malades, esquelles on auoit accoustumé de froter les bords du gobelet de liqueurs douces & soüefues, pour faire trouuer le breuuage moins fascheux à prendre : ainsi les bords de voz missiues m'ont semblé infiniement doux & plaisans, ie veux dire le commencement plein d'vne bien-vueillance admirable, & la fin où i'ay veu vostre nom que ie respecte entre les autres. Mais à mesure que ie suis entré en matiere, i'ay pensé prendre, non vne medecine, ains vne poison qui m'a frappé iusques au cœur. Et ce encores de tant plus que la maladie dont escriuez semble hors d'esperance de gueriſon. Car quant à la ville où faictes vostre seiour, ie n'y trouue rien de nouueau. Elle ressemble proprement à ceux qui pour estre sans leurs merites montez à hauts degrez, se mescognoissent fort aisément, ainsi ayant ceste ville receu vn honneur inesperé, vous ne deuez trouuer estrange si elle s'oublie pareillement. Mais au regard du desordre qu'auez trouué au païs, i'ay tous les regrets du monde que ie ne suis maintenant des vostres, non pour vous y seruir d'autre chose, que de cõtribuer à la

à la iuſte douleur auec vous, que ie vous y voy apporter. Ie ne penſois pas que les affaires fuſſent en tel deſordre, toutesfois ie ne deſeſpere en rien de mon premier prognoſtic, qui eſt que la fin vous donnera plus de contentement que le commencement. Or combien que ie ne puiſſe bonnement digerer ce fait, comme ceux qui ſont preſens, ſi eſt ce que puis que le mal court par tout le païs, il me ſemble que nous deuons au cas qui s'offre reſſembler au bon Medecin, & conſiderer la cauſe de la maladie, puis quelles ſont les occaſions pour leſquelles les remedes ſemblent eſtre difficiles & obſcurs. Si i'ay bien recueilly de voz lettres, le principal deſordre qu'auez trouué au païs prouient de deux ſources. L'vne, de l'inſolence deſordonnee des Gentils hommes: l'autre de la conniuence des Iuges. Qui ſont deux maux qui fraterniſent enſemblement. Car la conniuence des Iuges peut auoir apporté le deſordre qui eſt en la Nobleſſe: comme auſſi le meſme deſordre peut auoir eſté cauſe de la conniuence des Iuges, qui n'ont peu reſiſter à la force. De ma partil faut que ie vous die librement, que ie ne trouue point eſtranges (ores que i'en ſois treſ-marry) les deportemẽs de ceſte

L'inſolẽce des Gẽtils-hommes, & conniuẽce des Iuges fraterniſent.

Pourquoi il estoit fort aisé à la noblesse d'Auuergne de se licétier ex traordinairemét.

Noblesse, quand ie considere la nature du lieu où elle seiourne, qui est en païs montaignart, esloigné tant de la lumiere du Roy, que de la Cour de Parlement, ioinct les desbaux qu'ont apporté noz guerres ciuiles depuis xxij ans en çà, pendant lesquelles les Gentilshommes ont touſiours eu les armes aux poings, sans aucune discipline militaire. L'habitude de l'air produit quand & soy les esprits plus doux, ou plus hagards. Et ne voyez les bestes sauuages s'habituer aux campaignes, ains aux mõtaignes ou forests. Dauantage on dit, que la presence ou absence d'vn maistre rend le champ plus gras ou plus maigre. Voulant dire qu'il n'y a point de plus seur controle de noz actions que la veuë de celuy qui a toute intendance sur nous. Et finalement il n'y eut iamais guerre ciuile qui n'ait produit vn Chaos, meslange & dissolution generale de toutes choses. C'est, pour bien dire, tat en paille: chacun y est maistre. Et c'est la cause pour laquelle les plus grands Empereurs furent contrains, en tel desarroy, caller la voile à la tempeste. De sorte que ce grand Auguste, harenguant au milieu de son camp, ceux qui estoyent à sa suitte, il les appelloit, pendant les guer-

Chacun veut estre maistre pendant vne guerre ciuile.

guerres ciuiles, ses compagnons: mais quand il en fut dehors, & l'Estat luy estant asseuré, il les nommoit ses soldats. Et tout ainsi qu'vn sage Senateur de Rome nommé Alphenus Varus disoit que durant les troubles les gendarmes se donnoyent plus de loy & authorité que leurs Capitaines, aussi veulent faire le semblable les Gentils-hommes au preiudice des Roys, Princes, & grands Seigneurs. Vn Prince iuste n'a pas lors assez dequoy pour fournir à tant d'insatiables cupiditez qui sont és armes. Toutes ces considerations ont (si ie ne m'abuse) causé le desordre de la Noblesse du païs où vous estes. Et si me permettez de le dire, i'eusse trouué plus esmerueillable qu'en tant d'occurrences de desbauches ils se fussent contenus en leur ancien deuoir. Ceste presupposition estant faite, il faut encores trouuer moins estrange le peu d'ordre que l'on y peut apporter maintenãt. Car c'est vne proposition generale de nature, qui se tourne en reigle de droit, que toutes choses prennent leur fin par mesme proportion, qu'elles ont pris leur accroissement & progrez. Le champignon croist, & se ternit en vne nuict; les Ormes qui croissent auec vne grãde

Toutes choses prẽnent fin selon la proportion de leurs progrez.

suite d'ānees, prennēt aussi fin de mes-
me balance. Passez en la sensitiue, celuy
qui se colere aisément, est fort aisé à
appaiser. Au cōtraire le melancolic qui
est d'vne humeur lente & froide, tout
ainsi que tardiuement il entre en ses
alteres, aussi s'estant coleré, tardiue-
ment bannit il le courroux de sa fan-
tasie. Considerez les maladies du corps
qui se sont acharnees sur nous à petits
traicts, si vous les pensez guerir tout
à coup, c'est perdre par vn mesme moi-
en & le patient, & la maladie. Vous
pouuez presque recueillir à quel pro-
pos ie vous fais ceste induction. C'est
pour vous dire que ce seroit vn grand
miracle, qu'vne seule seance des grands
Iours, qui sont, si ainsi voulez que ie le
die, passagers & transitoires, peut exter-
miner tout à fait le desordre, qui a pris
ses racines depuis le commencement
de noz troubles. Tout ainsi que petit à
petit ce mal s'est insinué là où vous
estes, aussi faut il auec quelque traite
de temps le resoudre. Pareillement ni
plus ni moins qu'en la medecine, és
maladies desesperees & croniques, il y
a certains mois que l'on ordonne pour
les baings, comme en May & Septem-
bre, & qui les ordonneroit en autre sai-
son, ce seroit perte de temps: aussi vous

Certains mois ordōnez pour les baings naturels.

puis ie

puis ie dire qu'à la guerison de ce mal qui se presente deuant vous, tout autre temps sembloit estre plus propre que cestuy cy. Les troupes qui courent auiourd'huy par la France au voyage de Flandres pour Mõsieur le Duc seruent à tous les mal-gisans de fort, comme le touffe de bois au cerf maumené des Veneurs. I'adiouste que l'on leur a baillé temps & loisir de penser à leurs consciences depuis l'an passé qu'il fut bruit que l'on alloit à Clairmont : & ne les prendrez à l'impourueu comme l'on fit aux grãds Iours de Poitiers de l'an mil cinq cens soixante dixneuf. L'Italien, qui fait profession de vengeance, & qui est maistre ouurier en ce sujet, a vn prouerbe qui luy est fort familier : *Che le minacie sono gli armi di nimici.* Plus grands ennemis n'auoyent ces Messieurs dont escriuez que la Iustice, contre laquelle ils se sõt armez en discours & ont fait leurs preparatifs pour se garentir. Si en telle affaire que ceste cy i'auois quelque voix en en chapitre, iamais on ne feroit ouuerture de grands Iours en temps de guerre : la Iustice ne peut estre bonnement ouye au milieu des sons des clairons & des trompettes : & mesme contre vne Noblesse qui a les armes aux poings. Ie ne dispute pas si

elles sont aduoüees, ou non, par le Roy; il me suffit que la seconde personne de France les aduoüe, pour auoir par cy apres vne abolition generale en faueur de ceux qui seront contumacez. Tout le discours que ie vous ay fait, regarde le general de l'affaire: ce que i'entens vous escrire par cy apres, ira, s'il vous plaist, deuous à moy. Ie crains que le zele que vous tous auiez, sur vostre aduenement, apporté à la punition de crimes, ait nuit à vostre intention: ie veux dire qu'ayans des memoires & instructions des fautes commises par les plus grands, ayez fait demonstrations trop ouuerte de vous vouloir attacher à eux. A la verité c'est vn remede souuerain en iustice, voire en toute affaire d'estat, de s'attacher aux plus grands quand ils le meritent. Car vn seul de ceux-la punis, apporte plus de crainte & terreur à tout le demeurant du peuple qu'vne infinité de petits. La punition d'vn seigneur que ie ne nomme point, estonna plus aux grands Iours de Ixxix. tout le Poitou, Anjou & Touraine, que tous les autres qui furent executez à mort. Mais ceste reigle ne doit pas estre perpetuellement mise en vsage, ains seulement lors que nous tenons ces grands dans

En quelle façon on doit chastier les grands.

noz

noz rets, & que ils ne nous peuuent eſchapper. Que ſi nous ne les tenons, c'eſt vne choſe treſ-dangereuſe de vouloir mettre en œuure ceſte propoſition D'autant qu'ils ont telle ſuite & vaſſelage, que non ſeulement nous ne pouuons mettre en effect encontre eux ce que nous nous eſtions promis, mais qui plus eſt, par conſeils ſombres & couuers, ils prenneut la cauſe des plus foibles en main, les accommodent de leurs maiſons fortes, pour leur ſeruir de retraites: & ainſi le grand y apportant le poix & authorité, & les moindres le nombre, & faiſans vne ligue mutuelle entre eux pour ſe fortifier contre la Iuſtice, il aduient que noz entrepriſes ne reüſſiſſent à telle fin que nous nous eſtions projettez. Qui euſt paſſé pour quelque temps par quelque diſſimulation le fait des plus grands, peut eſtre euſſent ils aidé à faire exemple des plus petits. Ie ſçay bien que vous me direz, qu'en ce faiſant c'eſt exercer vne Iuſtice courtiſane, & non celle que vous vous eſtes tous propoſez allans par delà. Que c'eſt rendre la loy ſemblable aux filets de l'araigne, & faire ce que dit Porus au Roy Alexandre eſtant pris de luy, que l'on pardonnoit aux grands courſaires, pour prendre

S'il est expedient en abondance de vices rechercher les anciens pechez.

dre punition des petits: mais en vn mot ie vous respons que quand en telles affaires on ne peut ce que l'on veut, il faut vouloir ce que l'on peut. Ie crains encores vne autre chose qui me semble estre de grande consideration. Qui est qu'en telle frequence de delicts, qui s'estoyent tournez par long vsage en nature (ayans fait de vice vertu, ou pour le moins chose indifferente) l'on ait voulu rechercher les anciens pechez de ceux qui depuis auoyent vescu quoyement en leurs maisons. Ie le vous representeray par exemple. Il se trouuera, peut estre, Gentil homme qui auoit mesfait selon la licence du temps, il y a dix ou douze ans: depuis il a vescu en sa maison sans estre recherché, au veu & sceu de tout le monde, accompagnant toute la teneur de sa vie de preud'hommie: certes encores que ie sçache bien que par le formulaire de noz loix, tous delicts ne se prescriuent & effacent que par vingt ans, si est ce qu'en vne consideration generale du repos de tout vn païs, nous deuons apporter de tresgrands regards auant que de vouloir effacer ces vieux pechez. De là vindrent les Amnisties & conniuences du Magistrat aux fautes passees, quand elles se trouuent generales.

rales. Ceste proposition frappe à l'Estat, direz-vous. Et cela mesmes qui se presente à voz yeux y frappe pareillement, puis que le desordre est tel que escriuez. Mesmement qu'en ces vieilles recherches il aduient ordinairemẽt que pendant que le bon Magistrat, poulsé d'vn zele de Iustice, pense faire ce qui est de son deuoir, la vengeance de quelques ennemis cachez se met souuent de la partie. Se vengeans par ce moyen sous le masque du public de leurs inimitiez priuees. Les parties ciuiles seront parauenture tombees d'accord, long temps auparauant le bruit des grands Iours. On suscitera sous main vn Procureur du Roy, par deuers lequel reside l'effect de la vindicte publique: contre laquelle patrocinoit & la transaction des parties, & la longueur du temps passé, & la preud'hommie dont depuis s'estoit comporté celuy que l'on veut preuenir en Iustice. Ie diray librement ce que i'en pense: la religion des Iuges qui vous enuoient les instructions de cecy, m'est grandement suspecte. Le mal qui aduient presque en matiere des grãds Iours, qui n'y prend garde de pres, est que *antea flagitijs, ita tũ legibus laboramus.* Ie ne dy pas que ces vieilles fautes vous

Qu'il faut en tous grands Iours craindre sur toutes choses la calomnie.

ayent

ayent esté ramentües : mais si cela est aduenu, ne faites doute qu'il n'ayt fait tenir beaucoup de gens sur leurs gardes, qui sentoyent y auoir de l'ordure en leur fait, veu que l'on vouloit faire le procez sur vne vieille faute à celuy qui estoit en reputation d'homme de bien parmy le peuple. Si Dieu m'eut fait ce bien d'estre des vostres (chose que ie regrette infiniement) & que tels objets se fussent presentez, i'eusse volontiers fait comme le nouice, lequel estant au derriere la chaize d'vn grand prescheur qu'il seconde, quand il le voit par vne iuste douleur s'exclamer encontre les vices, le tire par le bord de sa robbe, à ce qu'il ne se mette à l'essor; aussi me fusse-ie enhardy de vous prier d'apporter quelque moderation à la iuste rigueur de iustice, & ne mettre point vn espouuantement general au pays, à fin que chacun fust doucement demeuré en haleine. Voila à mon iugement les obstacles qui naissent dans le corps mesmes de la noblesse. Celuy que vous cottez par voz lettres n'est pas moins grand, qui est la conniuence des Iuges inferieurs. Car quel remede pouuez-vous apporter par voz ordonnances & iuionctions, si vous ne trouuez ceux qui vous doiuent assister, dis-

Conniuences des Iuges du pays.

poſez

poſez à vous obeir? Parauenture que la crainte, auſſi toſt que la faueur, nous à procuré ce mal. Par ce qu'eſtans les Iuges (auſſi bien que le commun peuple) aſſeruis ſous la tyrannie des plus forts, ils craignent le retour de matines, lors que vous aurez deſemparé le pays. I'adiouſte encores, ie neſçay quoy qui a peu induire ces Iuges à ne ſe rendre ſi ſouples & diſpoſts à receuoir voz commandemens. Vous ſçauez que l'ancien ſeiour des grands Iours au pays d'Auuergne & de Bourbonnois, eſtoit la ville de Ryon, ou de Moulins. On les a laiſſees, pour vous loger en vn ſiege qui lors de la publication de voz grands Iours, n'eſtoit encores mis entre les Royaux. Il n'y a rien qui apporte tant de deſpit en noz eſprits que le meſpris. Il y a bien plus. Car pour le regard de Ryon, non ſeulement il eſtime eſtre meſpriſé, ains offenſé par le deſmembrement que l'on a fait de ſon ſiege, pour en accommoder celuy de Clairmont. Et en ceſte opinion, ie ne trouue pas trop eſtrange qu'ils ſe rendent aucunement lents & refroidis (ſpecialement en ces deux Prouinces) à ce qui eſt de leur deuoir. Le Roy aux grands Iours de Poitiers ſeura ſa puiſſance de toutes abolitions & euocatiõs.

Ie ne

Qu'en matiere de grands Iours il faut craindre sur tout les Euocatiõs & abolitions.

Ie ne sçay si en ceux-cy il a faict le semblable: bien sçay ie que l'ouuerture d'vne seule Euocation ou interdiction de cognoissance à vous autres Messieurs, est vne grande planche & port d'asseurance pour les autres. Le plus fort & asseuré rempart pour la conseruation de l'authorité des grands Iours, est, quand en ce commun cours de Iustice, la misericorde du Prince, où sa puissance absoluë n'entre en jeu. Ie me veux doncques maintenant estancher, & fais mon profit, si ie puis, de tout ce que i'ay deduit cy dessus: vous auez d'vn costé trouué la Iustice en defaut, soit ou par crainte, ou par faueur: d'vn autre costé, la Noblesse non seulement disposée à ne vous donner nul confort & aide, ains estre celle sur laquelle deuoit tõber le principal exemple de voz grands Iours. Et vrayement il est impossible que vous rapportiez tel contentement de vostre entreprise, que souhaitez. La Republique est comme vn horologe, auquel il ne faut que le dereiglement d'vne seule rouë, pour desbaucher tout le demeurant; ou bien comme vn bateau, auquel il y en a qui ne seruent que de ioüer des mains, comme ceux qui tirent les auirons, & les autres sont destinez à manier le gouuer-

gouuernail, comme le maistre marinier. Et faut que ces deux parties s'entendent ensemblemẽt, qui voudra faire voguer le vaisseau. Aussi en vain vous autres Messieurs, qui tenez le premier gouuernail de nostre iustice, pouuez vous venir à chef de vostre intention, si vous n'estes secondez par les autres. Et neantmoins quelques discours que nous faisiõs, encores que pour quelque temps voz desseins demeurent en friche, si est-ce que ie m'asseure que vous estans affermis, vous aurez vn meilleur succez que n'esperez. Le semblable en est il aduenu à Monsieur le President de Harlay aux grãds Iours de Poitiers, desquels toutesfois il sortit auec vne fin si heureuse, qu'il est impossible de plus: lequel estant maintenant encores vostre chef, ne pensez pas que la fortune luy vueille estre maintenant marastre: la sçachant accompagnee de tout ce que l'on peut desirer de vertu & de conseil en vn homme de bien & bon Iuge. A Dieu.

A Monseigneur de Harlay Conseiller d'Estat & premier President en la Cour de Parlement de Paris.

IE ne fais nulle doute que n'ayez esté d'vne mesme voye aduerty, & Il congratule à Mõ de la

sieur le premier Président de sa promotion en cest estat.

de la mort de feu Monsieur le premier Président, & de vostre promotion en son estat. Qui a causé douleur & ioye tout ensemble. Par ce que d'auoir perdu vn si grand personnage comme le defunct, si aduantageux pour le repos du public, si zelateur des choses bõnes, il n'y a homme de bien qui n'en ait porté vn tres grand regret dedans sa poitrine. Mesmes que toutes mutations inopinees, telles que celle la, apportent ordinairement de grandes craintes & defiãces aux esprits des hommes. Mais vous n'auez pas si tost esté nommé en cest estat par le Roy, que tout ainsi que par les rayons du Soleil nous voyons les nuees chassees, aussi chacun à l'instant mesmes à tourné son dueil en vne extreme resiouyssance. Ne pẽsez point ie vous prie que ie vueille donner ceecy à la seruitude que i'ay en vous: si vous auez esté nommé promptement par le Prince, vous auiez aussi la voix commune de tout le peuple pour vous: en ce peu d'entrejet de temps que nous auons souffert eclipse de cest estat, chacun vous y souhaittoit, & tout ainsi tost à esté le souhait du peuple accomply. Chose qui de tant plus vous doit apporter de contentement, que les autres pour le iourd'huy poursuyuent ambi-

Belle & heureuse promo-

ambicieusement les offices, & encores à grosse d'argent, sans y pouuoir quelquefois attaindre: vous non seulement ne le poursuyuant, mais qui plus est absent & ne le sçachant, auez esté appellé a ce haut degré. Et vrayement vous auiez interest tres grand d'estre enuoyé en ceste legation où vous estes (ie dirois presque relegation pour les trauerses qu'y auez receuës, & mauuais offices que l'on vous y à faits du commencement) & importoit à vostre dignité que fussiez hors de ce pays en ce temps cy, pour recueillir de vostre absence vn si noble fruit. Car à fin que ie laisse à part l'estoffe, ie veux dire la grandeur de ceste estat, la façon m'en plaist cent & cent fois dauantage. Parce que quand ie remets deuant mes yeux la bonne volonté du Roy en vostre endroit, la souuenance qu'il a eu de vous, brief que combien que n'ayez iamais fait profession de courtiser qu'auec dignité, toutesfois vous seul absent ayez esté par luy choisi par dessus plusieurs abayans, & mesmes sans autre plus grande deliberation que d'vn demy iour: quand auec ce ie considere la congratulation commune non seulement des bons, ains generalement de tout le peuple, il me semble que iamais hom-

tion à l'estat de premier Presidant.

homme n'eut tant d'occasion de se contenter que vous. Mais encore le plus beau que i'y voye, c'est que vostre fortune symbolise en cecy grandement auec celle de feu Monsieur vostre pere, lequel fut salué de son estat de President à l'improueu, & lors que moins il y pensoit : Luy dy-ie par le Roy Henry second, & vous par Henry iij. son fils. Ce n'est pas peu que Dieu vous face successeur de ses bonnes aduentures, ainsi que de ses louables vertus. Qui ne cognoistroit l'honneste liberté dont i'accompaigne toute la teneur de ma vie, il penseroit lisant tout cecy que ie me fois proposé faire acte de flaterie : tant s'en faut que mon intention soit telle, qu'au contraire ie ne vous ay ramentu toutes ces particularitez, sinon pour vous faire auissi souuenir que se trouuans tant de benedictions de Dieu auoir à coup conflué, comme vn grand torrent de fortune, en vostre faueur, si oncques par le passé vous feustes retenu en voz actiõs, vous deuez maintenant plus que iamais apporter de crainte & circonspection en voz affaires, pour la grande obligation dont toutes ces belles rencontres vous rendent redeuable au public. La memoire des vertueux deportemens de feu

feu Monsieur vostre pere, est encores empraincte au cœur de plusieurs gens de bien : on sçait de quelle preud'hommie vous-vous estes armé iusques à huy : l'on voit la nouuelle recherche & election qui a esté faite de vostre personne : he vrayement (ie le vous diray comme vostre seruiteur tres-humble, laissant toute hypocrisie en arriere) la reputation qu'auez acquise par le passé, coniointe auecques l'expectation que l'on s'est imprimee de vous pour l'aduenir, vous doyuent à mon iugement de-apprester plus à penser qu'à nul qui se soit presenté deuant vous. Ceux qui discourent exterieurement des affaires de nostre France, mettent l'Estat du Chancelier au premier rang, & certainement non sans cause. Mais quant à moy, ores que le vostre ne soit si grand, si ne l'estime ie pas moins beau; pour estre plus stable & arresté, par ce que le premier est exposé à la mercy des vagues de la Cour du Roy, & n'a autre garand de l'enuie que les grands peuuent conceuoir contre luy, que soy-mesmes. Mais vn premier Presidene d'vne Cour de Parlement de Paris, tenant tel rang que chacun sçait, peut sagemẽt reietter toutes ses excuses, & par consequent l'enuie, sur vn corps qui ne

De quelle estoffe & grandeur est l'estat du premier President de Paris.

meurt

meurt iamais, comme estant le principal nerf & retenail de nostre Royaume. Et de là vient qu'vn premier President subsiste touſiours iuſques à ce qu'il ayt pleu à Dieu l'appeller à ſoy. Vous viurez doncques en ceſt honneſte contentement, & nous au voſtre: vous aſſeurant que n'eſtes pas moins content en vous meſmes, que tous voz ſeruiteurs & amis ſont pour vous, entre leſquels ie vous ſupplie humblement me garder vn petit coing en voz bonnes graces. A Dieu.

A Monſieur l'Archer Conſeiller en Parlement de Paris.

Combien il eſt bien ſeant à vn homme de ne s'eſleuer plus haut pour auoir eſté appellé à vn grand eſtat.

LE bruit commun de ceſte ville, dont auſſi i'ay eu quelque ſentiment par voz lettres, eſt que Monſieur le Premier Preſident ne s'eſt eſleué plus haut pour les nouuelles qu'il a receuës de ſa promotion, & qui plus eſt qu'il fait pluſieurs conſultations auec ſes amis, ſçauoir s'il doit accepter ceſte charge. Quant au premier point, ie vous aſſeure que ie fais maintenant plus d'eſtat de ſon bon iugement, que ie n'auois fait par le paſſé, ores que i'en fuſſe treſaſſeuré. Car il n'y a rien ſi aiſé

Combien il eſt mal-

à nous perdre qu'vn grand flot de bon-

ne

ne fortune, & toutes & quantes-fois qu'en telles occurrences d'affaires, nous ne sortons point hors de nous, c'est vn miracle, & chose qui outrepasse non seulement les bornes du commun vulgaire, ains de ceux mesmes qui sont en reputation d'estre les plus sages. Et pour le regard du second, ie vous puis dire que s'il veut mettre en balance les contentemens de luy seul, ie ne fais nulle doubte, qu'il ne fera beaucoup plus pour luy en s'excusant de ceste charge, que l'acceptant: Voire qu'en repudiant ceste honneur, il ne s'en procuraſt vn autre infiny, non seulement enuers les viuans, ains enuers la posterité, que luy seul au milieu de ce siecle peruers eut mis l'ambition sous pieds. Toutes-fois ayant ce perpetuel but en moy, que tout bon citoyẽ n'est né pour soy, ains pour sa patrie, & que pour l'accommoder en son general, il se doit incommoder en son particulier, ie le vous trancheray bien court, comme à l'vn de ses bons amis, mon opinion est qu'il feroit vne faulte infinie s'il ne l'acceptoit. Ceste estat desire vn homme de bien en tout temps, & specialement en ceſtuy. Vous sçauez la belle ambition de Caton Vticense, lequel estant aux champs ayant eu aduertissement

aisé de ne se perdre aux premieres nouuelles d'vne bonne fortune.

Qu'en temps calamiteux vn homme de bien doit enuier les grands Estats.

qu'vn homme corrompu vouloit briguer l'Eſtat de Preteur de Rome, ſoudain rebrouſſa chemin en la ville, & ſe rendit ſon competiteur, n'eſpargnant nulles ſortes de brigues, encontre ſon naturel. En quoy les choſes luy ſuccederent ſi apoint, qu'eſtant fait Preteur, il ſeroit impoſſible de dire quel bien il apporta au public. Si pour s'oppoſer à vn homme corrompu, à plus forte raiſon pour faire teſte à vn ſiecle corrompu, tout prend'homme doit ſouhaiter d'eſtre appellé à l'adminiſtration de la choſe publique. Il ne faut point qu'il apprehẽde d'eſtre ſucceſſeur d'vn grãd homme: c'eſt en ceux la quelques-fois, auſquels ſont les plus ſignalees faultes: Bãlançant le plus ſouuent les affaires aux poix ſans plus de leurs opinions, ne ſe ſouuenant pas qu'ils ſont hommes, c'eſt à dire, fautifs comme tous les autres, & que la plus ſage propoſition qu'vn chef puiſſe auoir, c'eſt de deferer à vne compagnie. Quant à moy ie diray franchement que ie ne veis iamais aduenir, que s'il y a beaucoup à dire pour ceux que le cõmun peuple eſtime bien grands, qu'il n'y ait auſſi beaucoup à redire encontre eux. La ſeule crainte que Monſieur le premier Preſident apporte en ce nouuel changement, me

Les grands hommes ſont les grandes fautes.

La premiere poinct de noz

donne

donne vne asseurance treicertaine qu'il ne fera iamais mal. Ie ne veis iamais si mal faire qu'à ceux qui se promettent trop d'eux. Et vous puis dire particulierement de moy, que si oncques i'ay bien plaidé, ç'a esté la crainte de mal faire, & non l'asseurance que i'ay eu de moy, qui m'en a apporté les moyens. Il faut doncques qu'il oste tous ces scrupules, & face estat qu'il est attendu en ceste ville d'aussi bonne deuotion, que iamais autre seigneur feut. A Dieu.

actions pour bien faire, est la crainte.

A Monsieur de Basmaison, Aduocat au siege Presidial de Rion.

Il dissuade à vn sien amy, de quitter l'estat d'Aduocat pour prendre vn office de iudicature.

VOstre gẽdre present porteur, vous pourra dire en quel estat il m'a trouue, lors qu'il m'est venu semondre de vous escrire. I'estois en mon lict entre sept & huit, donnant cours à mes pẽsees. Vray que c'estoit vn iour de Dimenche. A quel propos tout cela? Pour vous ramenteuoir la liberté de noz estats, par le moyen desquels, combien qu'il semble que soyons obligez au public, si ne prenons nous de ceste obligation que tant & si peu qu'il nous plaist, sans estre adstraints à certaines heures, comme sont ceux qui sont appellez aux

estats. Ie croy que vous pouuez penser pourquoy ie vous escris cecy. Pauure malheureux que vous estes, quelle opinion nouuelle d'ambition est-ce qui vous a surpris, de vouloir quiter ceste belle qualité d'aduocat, en laquelle vous estes Roy en vostre ville, pour entrer sous vn nouueau ioug de seruitude de iuge? il y a trente ans & plus que vous tenez l'vn des premiers lieux entre ceux de nostre ordre en vostre pais: estant chery & aymé des grands, respecté du commun peuple, viuant en vne honneste liberté sans alteration de vostre conscience, & maintenant qu'estes arriué sur l'aage, desirez aiçois ambicieusement poursuiuez d'estre lieutenant de prouince. C'est pour procurer à ma vieillesse vn repos (dites vous) & aduancer ma famille. O imaginaires discours dont nous nous trompons aisement, quand nous chatouillons noz pensees de quelque vaine ambition! Que vous pensiez que voguant au milieu des flots, vous soyez arriué au port Estât Aduocat du commun, vostre fortune depẽd de vous, & de vostre fonds: estant appellé à ceste estat, vous dependrez desormais des grands, qui le vous auront octroyé. Et si ne satisfaites à leurs opinions, vous perdez à vn instãt

toutes

toutes leurs bonnes graces, ainsi que nous voyons vn estourbillõ estre enleué par le vent. Quand ie vous voy tenir ce party, vous me faites souuenir du Roy d'egipte ptolomee, lequel estant aucunement en mauuais mesnage auec que ses subiets, desira d'aller à Rome demander secours: Estimant auoir plusieurs intelligences auec les grands & Potentats, par le moyen desquelles il viendroit au dessus de ses aduersaires. Lequel se trouuant dans Chipre auec Caton, il fut par luy dissuadé de ce faire. Luy remonstrant que quand il seroit dans la ville, tel qui le cherissoit par lettres, ne feroit pas semblant de le cognoistre, & qu'il y trouueroit tant d'espines, qu'en fin il voudroit n'y estre arriué. Luy conseillant pour ces causes, sans aller à Rome, de se reconcilier auec ses subjets. Toutes fois n'ayant voulu croire à ce grand personnage, il prit la route de Rome, où il trouua, mais à tard, que ce qui luy auoit esté predit, luy estoit aduenu. Ie ne suis point vn Caton, mais ie preuoy que si vous sortez de vostre Royaume, il vous aduiendra le semblable. Pour ceste cause ie seray touſiours d'aduis que vous-vous reconciliez auec vous mesmes, & repremiez vostre vieille route. Et sur tout

eſtimiez que ſi voſtre eſtat eſtoit venal, il y a tel qui en voudroit bailler trois & quatre fois plus d'argent que de l'office que ſouhaitez. I'adiouſterois volontiers que c'eſt vn eſtat nouueau, introduit au meſcontentement de tous voz iuges de Rion, & pluſieurs autres particularitez, ſi ma lettre les pouuoit porter, mais ie me ſuis leué tard, & le meſſager me preſſe. Et toutes fois pour vous contenter, i'ay parlé à ceux que ie penſois pouuoir faire pour vous, & dont m'auez eſcrit, entre leſquels l'vn des premiers ſeigneurs de noſtre Cour, vous y fait de bien bons offices. Quel ſera l'euenement, ie ne le puis dire, voyant les obſtacles qu'y auez. D'vne choſe me conſole ie, par ce que de quelque façon que ceſte affaire tourne, vous demeurerez le victorieux. Car ſi vous obtenez ſelon voſtre intention, vous aurez victoire de ce que vous deſirez. Si au contraire vous en eſtes eſconduit, vous rapporterez vne autre victoire de ce que deuez deſirer. Aduertiſſement que ie vous prie prendre de moy voſtre ancien amy, cõme fait le malade vne medecine, qui luy eſt amere en la prenant, & luy cauſe quelque temps des tranchees, mais en apres produit de beaux effects de guariſon. Ie ſeray non ſeule

seulement vostre medecin, mais encores passant plus outre, ie feray icy l'Astrologue. Car voyant que l'on tire les choses en longueur, ie prognostique que l'on trouuera tant d'obscuritez en ce nouuel establissement de siege Presidial de Clairmont, que ceux qui en ont esté les premiers autheurs & promoteurs, trouueront à la longue plus expedient de laisser (comme l'on dit) le mouſtier où il estoit. Le partage estoit beau entre les trois principales villes de vostre païs. Que la ville de Clairmont reluisit par son Eglise pour y estre estably le siege de l'Eueſché, celle de Rion par le siege Presidial, & qu'à la ville de Montferrant on eust attribué le mesnage & charge des tailles. Au demourant ie suis tres-aise de la bonne part qu'auez eu en noz grands Iours de Clairmont, & n'en ay esté de rien trompé. Vous remerciant aussi des deniers qu'auez presté à mon fils, que i'ay remplacez suyuant vostre mandement, pour le vostre. A Dieu.

A Monsieur de la Bite, Iuge general de Mayenne.

VOus me demandez quelle a esté la vie & la fin de feu Monsieur le premier

Il fait icy le recit de la

belle vie & belle mort de Monsieur le premier President de Tou.

premier President de Tou. Ie vous respondz, belle, heureuse & honorable estât en particulier que public, depuis le berseau iusques au tombeau, & telle que malaisement pourrez vous trouuer sa semblable. Il estoit fils de maistre Augustin de Tou, qui estoit l'vn des quatre Presidens de la Cour, lequel vesquit dans nostre Palais en tresgrande reputation de preud'hommie. Et combien que la coustume des plus riches familles de Paris, soit de ne donner le loisir à leurs enfans de se cognoistre, mais dés l'an premier retour des Vniuersitez les promouoir par argent aux offices, specialement de iudicature, toutes fois cest homme de bien ne permeit que cestuy sien fils ni son second (qui tient auiourd'huy lieu de premier Aduocat du Roy entre nous) paruinssent par ceste voye, ains par les degrez de vertu, qui sont fondez sur vne lõgue patience: & voulut que l'vn & l'autre suyuit le barreau, & signamment son fils aisné y arriua si ieune, qu'à peine auoit il passé l'aage de dix & huit ans, lors que comme vn autre Iurisconsulte Nerua, il respondit du droit & plaida sa premiere cause. Auquel estat il continua par plusieurs annees chery & honoré grandement de tous, mesmes de Monsieur Liset lors

premier

premier President, lequel en propos communs l'appelloit ordinairement son fils, pour vne amitié speciale qu'il auoit en luy entre tous les autres Aduocats. Qui ne luy donna pas petite vogue au Palais, outre ce que de soy mesmes il estoit assez disposé à se faire grand. D'Aduocat, il fut fait Preuost des Marchands de Paris, auquel estat il donna le premier aduis & dessein des fortifications de la ville, & encores embelit le port de la Tournelle sainct Bernard d'vn quay, afin que l'oree de la riuiere de Seine fust de toute part semblable. Quelque temps apres la Cour de Parlement prenant nouuelle forme par l'introduction du Semestre qui fut fait vers l'an 1553. il fut creé par le Roy Henry second lors regnant l'vn des huit Presidens de la grand chambre, car il y en auoit quatre à chasque Semestre. Ce temps-là auoit porté quatre fameux Aduocats, Maistres Pierre Seguier, Christofle de Tou, Iacques Aubery, Denis Riant. Lesquels en moins de trois ans furent diuersement appellez aux grands Estats. Seguier & Riant faits Aduocats du Roy, puis Presidens, Aubery Lieutenãt ciuil de ceste ville, mais sur tout est chose digne d'estre remar-

Quatre grãds Aduocats appellez aux grands Estats pour leurs vertus.

quee que de Tou, de l'eſtat d'Aduocat priué fut de plein ſaut fait Preſident de la chambre. Ce qui n'eſtoit encores aduenu à nul autre que luy. Vous diriez que la fortune fut lors groſſe de toutes ces dignitez pour en faire vne ſi ample & feconde portee, que depuis (comme ſi elle en euſt eſté recreüe) le paſſage en a eſté preſque clos aux autres. L'on introduiſit vers l'an 1553. le Semeſtre en noſtre Parlement. L'eſprit de ceſtuy que ie vous pourtraits maintenant: eſtoit tellement né & duit à laction, que voyãt qu'il y auoit ſix mois de l'annee qui le confinoyent à ſa maiſon, il s'aduiſa d'vn beau ſuject, pour ne demourer oiſeux au public, qui fut de reformer les Couſtumes, dont il obtint la cõmiſſion, & auec deux notables Conſeillers, Faye & viole, qu'il aggregea auec ſoy: il enterprit la reformation de la plus grande partie d'icelles, auſquelles il fit inſerer pluſieurs articles nouueaux extraitz du droict commun des Romains. Meſmes la repreſentation en ligne collaterale iuſques aux enfãs des freres & ſœurs. Ceux qui reformerent les couſtumes en l'an cincq cẽs & ſept, & autres annees enſuiuantes, bãnirent de la France ceſt article barbare, qui vouloit que repreſentation n'euſt point de lieu

Reductiõ des Couſtumes par Monſieur le premier Preſident de Tou.

Repreſentation en ligne directe & collaterale.

de lieu en ligne directe. Ceſtuy-cy apporta police en la collaterale fort à propos. Et au regard du temps deſtiné à l'exercice de ſon eſtat, il eſtoit dernier Preſident de ſon Semeſtre, & pour ceſte cauſe dedié au iugement du criminel. En quoy il apporta tant de diligence à la vuidange des procez, que deſlors du premier Semeſtre, les priſõs de la Conciergerie ſe trouuerent vuides de priſonniers. Qui fut cauſe que le Geolier fut contraint de demander prouiſion à la Cour de Parlement, pour nourrir ſes ſeruiteurs & payer leurs gages, par ce que ſes penſionaires luy failloyent. L'Edict du Semeſtre eſtant rompu & anichilé, & les deux compagnies reünies en vne: pendant les troubles premiers mourut Monſieur le premier Preſident le Maiſtre. Ceſt eſtat eſt conferé à Monſieur de Tou. De vous en raconter les moyens, ie ne l'ay icy entrepris. Bien vous diray-ie qu'il eſtoit ſi nouueau & eſcolier à faire brigues & menees (ie me diſpenſeray de ce mot) qu'il ne s'en meſla que bien peu, ains vn ſien ſeruiteur domeſtique, qui depuis eſt paruenu à grands biens, tant en ſpirituel que remporel, ſceut ſi dextrement & fidelement conduire ceſte orne, qu'il emporta le deſſus de tous

Diligence admirable en ce preſident.

les autres pretendans. Quand il fut pourueu de ceſt eſtat, les troubles eſtoyent lors grands par tout le Royaume de France, & par eſpecial dans Paris: auſquels l'on n'apporto it pas tant de police, que peut eſtre l'on euſt deſiré contre ceux que l'on appelloit Huguenots, pour vn zele chaud & ardent que les chefs portoyent à la Religoin Catholique: & combié que celuy dont ie parle ne l'euſt pas moindre, ſi y meſla-il dés ſon aduenement ie ne ſçay quoy de modeſtie & attrempance, par laquelle les maſſacres commencerent des'aſſopir. Choſe qu'il executa fort aiſément: car s'il eſtoit fauoriſé du Roy, de la Royne ſa mere, & des Princes qui leur aſſiſtoyent, encores auoit il meilleure part en la bonne grace du peuple. Qui fut parauenture l'vne des premieres raiſons pourquoy l'eſtat de premier Preſident ſe trouuant adonc vacquer, il y fut appellé plus facilemét, pour la neceſſité que l'on auoit d'vn homme qui maniaſt le cœur du peuple. Ainſi dés ſon arriuee ſous ceſte belle creance il oſta doucement des mains de la populace ceſte licence, effrenee, dont elle abuſoit impunément contre la vie d'vns & autres, reiettant le tout ſagement & l'authorité & diſcretion du

Magi-

Magistrat, pour en prendre tel supplice qu'il trouueroit bon de faire : Voila pour le regard du dehors. Quant à ce qui appartient à l'enclos du Palais, la premiere chose qu'il eut en recommandation fut d'y apporter reformation tant au chef que membres. Au chef, par ce qu'il s'imposa vne loy à luy-mesme de n'appeller causes extraordinairement aux Lundis & Mardis, voulant que les rolles ordinaires eussent lors leur cours sans aucun destourbier ou empeschement : reseruant les placets, que l'on appelle causes des parties presentes, aux Ieudis : loy qu'il obserua inuiolablement. Aux membres, d'autant qu'il osta les excuses de maladies des Aduocats, si elles ne se trouuoyent fort bien attestees. La liberté du temps auoit apporté qu'vn Aduocat trouuant sa cause mauueise, se faisoit excuser de malade pour gaigner le tour du rolle : C'estoit la cause qui estoit malade, & non luy. Ce President se roidit & rendit si rigoureux contre ces excuses affectees, qu'en peu de temps il en fit perdre la coustume. Au moyen de quoy faisant tenir vn chacun sur pieds, par l'expedition des causes, dont les vnes estoyent plaidees, & les autres iugees rigoureusement par de-

Policeque Monsieur le premier President apporta aux audiences.

faux encontre les contumax, nous commençasmes de voir plus de causes vuidees & terminees en vn an, qu'auparauant en deux ny trois. Il fit encores vn trait hardy & notable : Car estant au precedent loisible à l'Aduocat apres auoir fait sa premiere proposition, d'entrer en Repliques & Dupliques, par lesquelles il consommoit vne bonne partie de l'heure, à la retardation de la Iustice: il les bannit & exterminа. Voulant que l'Aduocat ordonnast de telle façon son premier playdoyer, qu'il se fit entendre tout au long en son fait. Estimant que s'il oublioit quelque chose du droict, il seroit facilement suppleé par les Iugës. Ceste façon de faire du commencement ne se pouuoit bonnement digerer, & de fait l'Aduocat du Roy du Mesnil à quelques ouuertures de Parlement en ayant fait remonstrances, il n'y peut rien gaigner sinon pour les causes de poix. En fin le long vsage en fit oublier le mal talent. Et par ce qu'il estoit homme nourry non seulement en la loy, ains aux bonnes lettres, esquelles il prenoit grand plaisir, aussi l'on commença sous luy à entremesler les plaidoyeries de l'vn & de l'autre: ce qui ne se faisoit auparauant, demourant la com-

Repliques & Dupliques des plaidoyers refrenees par le premier President de Tou.

Les lettres humaines ioinctes auec la loy.

la commune des Aduocats dedans les bornes du droict escrit. Pour le regard des Procureurs, il n'exerça iamais vne grande seuerité encontre eux, mais au lieu de ce les fit assembler par certains iours du mois, & que là chacun proposast les surprises des vns & des autres, pour estre vsé d'vne forme de Mercuriale & censure encontre celuy qui en auroit abusé, & en vn besoin en estre fait rapport & plainte à la Cour. Quād à ses mœurs, il estoit homme qui commençoit la premiere entree du Palais par les prieres à Dieu : car au lieu que tous ses predecesseurs Presidens se reseruoyent à la messe generale de dix-heures, luy, par vne coustume qui luy fut propre & peculiere, soudain qu'il entroit au Palais oyoit sa Messe. Qui est la vraye Messe des Presidés, & ainsi appellee par noz ancestres. Et de là accommodoit le reste du iour à l'expedition des affaires. Il estoit homme qui ne sceut oncq' faire desplaisir à son escient, tres-prompt à faire plaisir à ceux qu'il voyoit que l'on vouloit affliger indeüement : Colere de sa nature, mais qui ne vouloit point que sa colere nuisist qu'à soy-mesme : car s'il s'estoit casuellement courroucé contre vn Aduocat, à la premiere audience d'apres, s'il

Sindicat entre les Procureurs.

Mœurs de Monsieur le premier President de Tou.

Douce nature de ce President.

s'il se presentoit pour plaider, tout son soing & estude estoit de faire paroistre par quelque douce contenance qu'il ne nourrissoit aucune amertume contre luy. Et à ce propos vous veux-ie raconter en passant vne chose qui m'aduint autrefois en l'an mil cincq cens soixante six. Ma belle mere estant decedee, & m'estant transporté vers la pentecoste à Amboise pour recueillir sa succession le ieudy d'apres les festes (que nous appellions le ieudy des desconfitures, par ce que lors la pluspart des Aduocats n'estans retournez des champs, il ne laissoit toutesfois de tenir l'audience. sans pardonner aisement aux absens.) Ce Ieudy, dy ie, vne cause estant appellee, dont i'estois chargé, l'on me excusa de maladie: Il prit lors, contre sa coustume, ceste excuse en payemẽt. Les autres procureurs voyant que ceste excuse estoit, ce leur sembloit, pour ce coup passee en forme de chose iugee, commencent tous à me reclamer pour leur Aduocat (ie dy ceux qui n'auoyent point le leur.) Cela le fait courroucer de telle sorte, qu'il enioignit publiquement & par expres au premier Huissier de scauoir en ma maison si i'estois malade, & d'ẽ faire son rapport à la Cour. L'Huissier n'y faut, & trouua que ie n'estois

stois vrayement malade, mais que i'estois absent de ceste ville pour iuste cause: Ce qu'il rapporta à la Cour. Le Lundy ensuivant on appelle vne autre cause dont i'estois encores chargé. Le Procureur n'eut pas si tost ouuert la bouche pour dire que i'estois l'Aduocat, que ce bon personnage luy couppa la parole tout court, & dict tout haut qu'il sçauoit bien que i'estois malade. Et à tant luy mesme m'excusa. Ie vous pourrois reciter vne infinité d'autres exemples de mesme estoffe, mais ma plume me semond à plus haut suiet, pour vous dire que comme il estoit naturellement humain, & qu'il accompagnoit en sa maison toutes ses actions d'vne si grande douceur & humanité, que nul ne s'en alloit iamais mal content de luy, aussi estoit il tres-prompt à se reconcilier à ceux qui l'auoyent offensé quand ils le venoyent reblandir, & de ce en puis ie porter fidelle tesmoignage pour l'auoir veu. I'adiousteray que ie pense me sprendre quand ie dis reconcilier: Car il ne sçauoit que c'estoit de hair, estant (si ainsi voulez que ie le die) sans fiel. Au commencement qu'il arriua à ceste estat, il y auoit deux grands hommes qui luy sembloyent faute teste, & luy à eux: par ce qu'en

Monsieur le premier President de Tou ne sçauoit que c'estoit de hayr.

qu'en vne volonté commune que tous trois apportoyent au bien & repos du publie, si ne symboliſoyent-ils en propoſitions. L'on peut dire que cela eſtoit tout ainſi que dans Athenes de Themiſtocles & Ariſtides. Or de vous dire quels eſtoyent les plus ſaincts aduis, cela n'eſt de ma iuriſdiction ny cognoiſſance: Il y auoit à diſcourir & pour & contre de chaſque coſté. Les deux dont ie parle eſtoyent Meſſieurs le Chancelier de l'Hoſpital, & Mareſchal de Montmorency. Chacun eſtimoit que mõſieur le premier Preſident nourriſſoit quelques rancunes ſourdes en ſon cœur encontre eux: toutesfois ſoudain qu'il les vit deffauoriſez, iamais homme ne leur fit de meilleurs offices que luy. Eſtimant que leurs afflictions prouenoyent, à l'vn de la miſere des troubles, à l'autre de la colere d'vn Roy, à laquelle tout homme ſage doit caller la voile, quand il tombe en vn tel orage. Homme au demourant ſtudieux le poſſible: car eſtant en ſa maiſon il ſe donnoit tous les iours certaines heures pour ſon eſtude particuliere, ſans exception, s'il n'en eſtoit diſtrait par les Princes & grãds Seigneurs qui luy venoyent recommander quelques affaires. Vn an au parauant ſon

Monſieur le Chancelier de l'Hoſpital & Monſieur le premier Preſident de Tou, deux grans perſonnages diuers en propoſitions politiques.

Eſtude de Monſieur le premier Preſident.

decez,

decez, comme i'estois, de sa grace, veu de bon œil par luy, ie le surpris lisant ententiuement les oraisons de Ciceron contre verres, ayant d'vn costé le liure, & de l'autre ses broüillas, dans lesquels il recueilloit sommairement les passages dont il se vouloit aider. Vne autrefois il me pria de luy donner les trois Tomes des Aduersaires de Tournebus, parce qu'il ne sçauoit qu'estoyent deuenus ceux que ie luy auois fait autrefois presenter par les enfans de l'autheur, qui luy auoyent, à mon instigation, dedié le troisiesme. Ce que ie fis. Mais il ne les eut pas si tost, qu'il les leut tous (comme s'il n'eust eu que vingt & cinq ans) en moins de trois semaines ou vn mois. Chose certainement tres-émerueillable, qu'au milieu de tant d'affaires publiques, il se peut desrober ce loisir. Et combien que ceste estude domestique luy fust tres aggreable, si n'auoit il rien tant en recommandation que le Pallais. Il y entroit le premier, & en sortoit des derniers, tous iours aussi frais à l'issuë des audiences, comme à l'entree. Cela faisoit qu'il aymoit grandement ceux qu'il voyoit exercer auecques quelque dignité leurs estats, tant d'Aduocat, que de Procureur: & comme il estoit du tout bon,

Esprit infatigable aux affaires du Pallais.

aussi

aussi fit il plusieurs Clercs, Procureur, trouuant mauuais qu'apres auoir vé leurs ieunesses auecq' leurs maistres, & passé par tous les degrez de clercs, on leur vouluſt fermer la porte à l'eſtat de Procureur. Finalemẽt il eut deux choſes en quoy il ſe rendit admirable: L'vne à bien dreſſer & prononcer ſur le champ vn Arreſt: Ne s'eſtant trouué Preſident deuant luy qui euſt vn plus beau formulaire d'Arreſts: L'autre en ſes opinions. I'ay autrefois appris de feu Monſieur le Preſident de Pibrac, perſonnage qui ſe cognoiſſoit fort bien en hõmes, que combiẽ qu'il n'euſt pas vne eloquence ſi perſuaſiue cõme quelques vns qui le ſecondoyent & tiercoyent, toutesfois il eſtoit accompagné de tel heur, ou bien de telle facilité d'eſprit pour ſortir d'vn mauuais paſſage, qu'aux affaires de conſequence il eſtoit ordinairement ſuiuy. Leſquels icy vous auez peu entendre quels ont eſté ſes auancemens, progrez, & deportemens au public: entendez maintenant ce qui concerne ſon particulier. Il eſpouſa vne damoiſelle nommee Iaqueline Fulleu, fille vnique, qui luy apporta de grands biens: femme qui ſe diſpoſa ſagement aux volontez de ſon mary, leſquelles elle ſceut auec telle dou-

Formulaire d'Arreſt.

Bon ſens.

Meſnage heureux.

douceur reboucher, qu'elle gaigna par vne longue obeyssance ce poinct sur luy, qu'il ne croyoit tant en nul autre qu'a elle. Et non sans cause: Car cõme ainsi fust qu'il eust seulement le cœur, ou au Palais, ou à ses liures, ceste bonne dame prit tout le fait du mesnage en main, mais auec vne telle bonté, qu'elle ne changea iamais de fermiers, ny ne leur apprenia grain: estans par ce moyen tous deuenus riches auec elle. Lesquels aux obseques du defunct monstroyent assez combien ils regrettoyent sa mort. D'autant qu'ils se presenterent tous deuant le corps habillez en dueil auec les seruiteurs domestiques. Sa table & conuersation ordinaire estoit de gens mediocres, auec lesquels il rioit familierement, despoüillant soudain qu'il estoit dedans sa maison auec eux tout ce qui estoit de la grandeur de son estat: ayant tant qu'il a vescu apporté ceste reigle de ne soupper hors sa maison, & de se coucher à neuf heures, & se leuer assez matin, le plus du temps sans seruiteur, ains n'ayant autre homme de chambre que soy mesme, ainsi que i'ay appris de sa bonne partie. Ce qui n'est pas malaisé de croire. Car il estoit si peu fastueux, que ie l'ay veu quelquefois retourner seul en sa maison;

son ; quand il sortoit du Palais deuant l'heure. Il ne fut iamais conuié ou de nopces, ou de funerailles de ses amis, encores qu'ils ne fussent de condition grande, que luy ou la femme n'y allassent, pour n'estre veu les desdaigner ou defaillir à son deuoir. De son mariage il eut six enfans: le seigneur de Bonneil fils aisné Maistre des Requestes, le sieur de S. Germain l'vn des grands Maistres & reformateurs generaux des eaux & forests de la Frãce, & puis Bailly de Melun, le seigneur d'Emery Conseiller en nostre Cour de Parlement. Des filles trois, dont l'aisnee fut mariee auec Monsieur le Viconte de Cheuerny Chancelier de France, la seconde à Monsieur de Harlay, à present premier President, & la troisieseme qui fut renduë Nonnain voilee, à la quelle il deuoit vne veuë tous les ans par forme de vœu, le iour & feste Sainct Louys, patron du monastere de Poissy où elle reside. Il a veu en vn mesme temps deux siens gendres, l'vn Chancelier de France, l'autre troisieseme President, l'vn de ses freres Aduocat general du Roy, & l'autre Eueſque de Chartres, & l'autre Maistre des Requestes. Et ses deux derniers masles promeus aux dignitez que i'ay dit : car quant à son aisné il dece-

da

da deuât le pere, & neantmoins il mourut Maistre des Requestes. Et combien qu'il ne fut brigueur, si est ce que les dignitez le suiuoyent sans qu'il les enuiast. Car laissant à part toutes autres particularitez, ie me contenteray de vous dire que cinq ans auparauant que decedet, Monsieur le Duc d'Alençon, second Prince de France, le pourueut de l'estat de Chancelier de sa maison, auquel il est mort. Ceux qui luy estoyent plus seurs amis, eussét souhaité qu'il n'eust accepté ceste charge. Il a vescu soixante & quinze ans sans vser de lunettes, vejete de corps & d'esprit, homme qui apprehendoit de telle façon les affaires, qu'il ne se heurtoit point contre les tórrens, qui luy a augmenté ses iours. Son mariage fut son premier & dernier, auquel il vesquit l'espace de quarante neuf ans, vingt & neuf ans, Président, dont il y en a vingt complets en l'estat de premier. Sans que iamais pendant ceste entre-jet de temps nous l'ayons veu malade quatre iours, qu'il ait volontairement discontinué le Palais trois iours. En fin il mourut le premier iour de Nouembre, mil cinq cens quatre vingts & deux, iour que ie veux annombrer à vne partie de son heurt par ce que c'estoit le iour de la Tous-

sainct, dont vne partie de l'assistance estoit dedicée à la Commemoration solennelle des morts, regretté generalement de tous, & par especial de son Roy, lequel voulant faire paroistre combien il auoit aimé en sa vie, luy ordonna des Obseques les plus celebres qui oncques eussent esté veuës à vn homme de robbe longue: Dont luy mesme à face ouuerte, se voulut rendre spectateur, auec la Royne sa mere & autres grands Princes & Princesses, en l'hostel du Preuost de Paris. L'on prit le chemin des Cordeliers, & de là de la rue de la Harpe on descéd dit sur le quay iusques en la ruë des Augustins, pour rendre le corps à l'Eglise Sainct André des Arts, ou est le sepulchre ancien de ses ancestres. La suitte & procession fut telle qu'il y en auoit encores presque en la maison, quãd les autres entroyent en l'Eglise: & iamais ne vit on les fenestres & bouticques des maisons tapissees de tant de peuple tout esploré. Le ciel mesme sembla lamenter son decez par plusieurs pluyes qui furent lors, & le Palais auoit celebré ses funerailles. Car comme si auec luy le Parlemẽt fust mort de hazard du temps vou-lut qu'il y eut intermission des audiences ces quatre mois entiers, pour la difficulté

Obseques de Monsieur le premier President.

Le Palais chomme par hazard lors

cuité que la Cour faisoit de publier quelques ordonnances : & d'auantage vne belle liste de gens de nom tant de la France, qu'Italie, pour derniere closture voulurent rendre son tombeau immortel par plusieurs vers François, Latins, & Grecs. Vne chose me plaist-il remarquer de luy qui est digne d'estre recitee : c'est que tout ainsi que de tous les grands Aduocats de sa volee, dont i'ay parlé au commencement de ma lettre, qui tous monterent aux honneurs, il attaignit au premier de gré : aussi par vn premilege special de sa fortune demeura il le dernier, les ayans tous survescu. Repassez toutes les fortunes des hommes illustres, vous n'en trouuerez point vne autre qui ait esté accompagnee de tant de benedictions de Dieu comme ceste cy, ne qui luy ait fait si longue & fidele compagnie. Les vns montent par leur vertu aux grands honneurs, mais ils sont extraits de bas lieux, qui est vne rare en l'opinion de ceux qui ne balancent noz actions au poix de la seule vertu : comme les Romains veirent vn Ciceron, auquel les ennemis obiectoyent a chaque bout de champ, qu'il estoit vn homme nouueau, encores qu'il s'en sceust fort bien defendre. Les autres paruiennent, mais

De la mort du premier President.

Epitaphes.

Chose remarquable particulierement en la fortune de ce seigneur.

Belle & admirable fortune de Monsieur le premier President de tous sens.

c'est

Diuersité des fortunes des hõmes illustres.

c'est par meschãceté, cõme en la Sicile Agathocle. Autres qui ont bel aduenement & progrés, mais qui se tourne par succez de temps en vne mort honteuse & tragique, cõme fut celle de Polycrates Samien, qui se disoit l'heureux des heureux: & d'Enguerrand de Marigny entre nous: autres qui ont eu vne fin belle, mais le commencement treshonteux, comme en Turquie autre-fois Barberousse, & depuis Dragut Reis, qui de la cadene, où il passa tout le temps de sa ieunesse au milieu des forçats, deuint general des Galeres du grand Seigneur. Autres qui eurẽt beau commencement & pareille fin, mais le milieu de leur fortune fut trauersier, comme les Romains veirent vn Furius Camillus, & nous vn Anne de Montmorency Connestable de France. Autres qui pour auoir esté heureux, ne receurent iamais si grand heur que d'estre morts ieunes pour ne dõner le loisir à fortune par ce moyen de leur tourner le visage, comme Alexãdre: aussi ne sentirent iamais plus grand malheur, Annibal, & Scipion l'Africain, & Pompee (tous trois tresgrands & heureux Capitaines en leur ieunesse) que par la longueur de leur vie. Autres au maniement des affaires publicques eurent des succez

tres-heureux, mais en leurs domestiques, vn ver qui leur rongeoit interieurement la poitrine, comme ce grand Empereur Auguste. Brief il n'y a eu homme, si grand & heureux ait il esté, qui ait eu prix pour prix vne fortune si accomplie en son tout comme cestuy-cy. Estre extrait d'vne noble famille, paruenir par les degrez honorables aux honneurs premierement populaires, puis Royaux, aimé successiuement de tous les Roys qu'il seruit, honoré de tout le peuple, s'estre maintenu en son estat au milieu des troubles aigus qui ont couru par la France, sans auoir receu aucune algarade des vns ny des autres: auec tout cela auoir en sa maison vne femme sage & honneste, miroüer de chasteté à toutes les matrones, vne posterité si grande & illustre, vn aage si long sans maladie, vnes funerailles telles que i'ay recitées pour catastrophe de ceste heureuse comedie. Ie vray-ement ie le dis encor vn coup, il n'y eut iamais vne si heureuse vie tant en public que priué, ne qui se trouuast acconsuiuie d'vne si heureuse mort. Ie luy dediay deux ans deuant qu'il mourust mes Epigrammes Latins, maintenant qu'il a pleu à Dieu de faire sa volonté de luy, ie luy consacre d'abondant à sa

memoire entre voz doctes mains ceſt eloge, aubout duquel ie veux que l'on appende ce beau vers du Poëte Auſone,

Talis vita illi qualia vota tibi.

Les fautes qu'on impute au defunct.

Ceux qui detractent à ſes loüanges, luy imputent les fortifications de Paris qui ſe ſont depuis tournees en vne forme de taille. Mais c'eſt inconſideremẽt iuger des affaires du mõde par les euenemens, & non par les conſeils. Quelques autres pour ne demeurer muets dient que ſa diligence eſtoit plus nuiſible que profitable au Palais, cõme celuy qui vuidoit les roolles, non les cauſes. Il vuidoit & les rooles & les cauſes enſemble. Mais on ne peut apporter ſi bonne police au public, que les bons n'en patiſſent de fois à autre auec les mauuais. Et le Medecin donnant aide à la veine du malade pour le guarir, ne peut tirer du mauuais ſang qu'il n'y en paſſe auſſi du bon. La rigueur qu'il apporta en ce fait cy, feit de telles operations contre les tergiuerſations des fuyards, qui eſt vne tres-dangereuſe maladie en iuſtice, que nous apprimes à faire plus diligemment raiſon aux pauures parties languiſſantes que l'on n'auoit iamais faict par le paſſé.

Multiplicité de Pro

Autres arguent en la facilité de ſes mœurs

mœurs la multitude effrenee de Procureurs à laquelle il ouurit là porte. A quoy ie passe cõdamnation fort volontaire: car ie seray touſiours du party du peu contre le trop en telles matieres, auſſi bien que l'Empereur de Rome qui mourant diſoit que la multitude des Medecins qu'il auoit appellez pour ſa guariſon, l'auoit mis au lict de la mort. La trop grande multiplicité produit la confuſion & deſordre, qu'il eſt malaiſé de policer puis apres; meſmes en ceſt eſtat de Procureur. Toutes-fois quand ie conſidere ſur quel fondemẽt fut appuyé ce defaut, ie le compare à ces erreurs dont fut autresfois cenſuré Tertullian, que i'appelle belles erreurs. Car il n'y eut autre choſe qu'vn zele ardent enuers Dieu & ſon Egliſe, qui l'y conduiſit. Auſſi veux ie nommer ceſte faute au millieu des vertus de noſtre Preſident, vne belle faute, qui ne prenoit ſon origine que d'vne humanité nee auec luy, qui l'induiſoit d'auoir compaſſion de tout ce petit peuple. Les derniers iettans leurs penſees plus haut luy impropererent, que ceſte meſme facilité le feit tomber en vn acceſſoire de plus dangereuſe conſequence. Par ce qu'il promettoit aiſement (comme ils dient) pluſieurs choſes au Roy, dont ſe trouuant

cureurs nuiſible au public.

uant puis apres mauuais garand, il vouloit aucunement violenter les opinions de la compagnie, pour ne faillir de promesse. Si cela est vray ou non, ce me sont lettres closes, bien diray-ie qu'il n'y a que ceux qui sont appellez en tel estat que le sien, qui se trouuent empeschez en la diuersité des propositions qui sont au mesnagement de la Republ. entre les seigneurs de la Cour du Roy & de la Cour de Parlement. Car pendant que les vns semblent estre vn peu trop soupples, les autres trop roides, ce sage seigneur, qui par vn long vsage cognoissoit où les choses pouuoyent tomber selon la necessité du temps, taschoit entre les deux extremitez d'y apporter vne voye moyenne. Sçachant bien que quelque fois en voulant conseruer le ciel par opiniastreté, nous perdons ensemblement le ciel & la terre. Somme, le fruit que ie rapporte de ces obiections est, que ie tourne ma pensée sur la misere de nostre vie, qui est de telle condition qu'il n'y a si homme de bien, qui ne soit sujet au controle, i'ay cuidé dire à la calomnie des langues. Cela fera que pour m'estancher d'vn long discours & mettre fin à la presente, vous celebrant ce grand personnage, ie ne le vous pleuuiray pas pour le plus

Diuersité de propositions entre les seigneurs de la Cour du Roy, & du Parlement.

Qu'il n'y a homme si parfait qui n'ait

plus parfait (car ce bas estre n'est capable d'aucune perfection) ains pour le moins imparfait de tous ceux que nous ayons veu de nostre aage. A Dieu.

des imperfections.

A Monsieur de Basmaison Aduocat au siege Presidial de Rion.

Il se rend Aduocat enuers le sieur de Basmaison, de son mis.

L'Ancienne amitié que i'ay eu vous dés noz premiers ans, & conse quemment aux vostres, me commande de vous escrire la presente; pour vous aduertir que Basmaison vostre fils a repris & reprend de iour à autres de bien en mieux le train que desirez de les estudes. Il se fait beau & grand, non seulement de corps, ains d'esprit. Ie n'en ay pas voulu croire ce qui m'en a esté rapporté par mes enfans, ains moy-mesme l'ay voulu sonder au vif de sa leçon à l'impourueu. Et si le dire des veneurs est vray; qu'on recognoist le cerf par les voyes, ie vous promets qu'en aurez vn contentement tel que souhaitez. C'a esté vn bon vin qui du commencement pour sa force rompoit les cercles de son vaisseau: & maintenant qu'il est rassis, il sera des plus souëfs & delicats. C'est pourquoy ie vous conseille que doresnauant (oubliant le passé) vous

embrassiez ses actions, cõme bon pere. Ce dont ie me suis faict fort, est d'estre caution enuers vous deux: enuers vous, qu'il sera si bon fils, qu'il aura le dessus au bien faire sur les autres freres & sœurs, comme il a l'aduãtage de l'aage: enuers luy, que le fauoriserez desormais, non seulement comme vostre aisné, ains comme le mieux aimé. Ce n'est pas petite victoire à vous de l'auoir domté, & reduit selon vostre volonté aux estudes, apres auoir quelque temps suiuy les armes, esquelles il sembloit estre naturellement enclin: aussi n'est-ce autre petite victoire à luy, de s'estre vaincu soy-mesmes pour vous obeir. Et certes vo⁹ auiez notable interest qu'il feit ceste faute, pour cognoistre maintenãt combien il vous est bon fils. Ceux qui dedans la saincte Escriture ont esté pecheurs, & sont reuenus à vne bonne repentance, n'ont pas esté moins recommãdez enuers Dieu, ains quelque-fois dauantage que ceux qui n'auoyent point peché. A Dieu.

A Monsieur Loisel Aduocat du Roy en la Chambre de Iustice de Guyenne.

Que pendant que

I'Ay receu les remonstrances qu'auez faites à l'ouuerture de vostre seance d'Agen,

d'Agen, & par mesme moyen voz lettres du vingt-deuzieſme de Nouembre, escrites non de voſtre main, ains de celle de voſtre clerc. Choſe qui ne m'a point tant esbahy (encores que par vne courtoiſie qui vous eſt propre, vous vous en ſoyez excuſé) que de la cauſe de ce changement: ayant entendu que c'eſt pour vn mal des yeux qui vous eſt de nouueau ſuruenu. Car ie crains que pendant que vous mettez toute voſtre eſtude à la conſeruation de voſtre honneur, en la charge, en laquelle eſtes maintenant appellee, vous mettiez en oubly le ſoing de voſtre corps & de voſtre ſanté. Et ce qui me fait craindre dauantage, ſont ces belles remonſtrances, à la lecture deſquelles i'employay deuant hier vne bonne heure. Remonſtrances, dyie, pleines de doctrine, images d'vne longue eſtude, & par eſpecial contenans vn diſcours du tout conuenable, & au temps & au perſonnage que repreſentez: & telles que ie m'aſſeure qu'elle produiront en moy effect du tout contraire à voſtre intention. D'autant que ie ne doute point que ne les ayez baſties, à fin de pourchaſſer vn repos entre les ſujets du Roy, & encores pour les rendre gens de bien. Et quant à moy ie vous puis dire qu'elles ont

nous mettons toute noſtre eſtude de paroiſtre ſçauans dans noz playdoyers ou harangues, nous corrompons la naifueté de l'eloquence Françoiſe.

apporté vne inquietude en mon esprit, voyant que pendant que faites de si beaux discours il faut que ie me taise. Vous sçauez ce que disoit Aristote, quand Isocrate estoit saouy d'vn grãd & assidu auditoire. D'ailleurs ie me doute que contre mon naturel elles me feront faulsaire ou larron. Parce qu'ayant escrit lettres à Monsieur de Montelon Conseiller, & me chargeant de les luy enuoyer auecques voz remonstrances, il y a grand danger que craignãt de perdre l'vn, ie ne soustraye voz lettres, ne me voulant frustrer du fruit de vostre beau labeur. Ne pensez point que ie preste ceey à nostre amitié, ie suis de vostre opinion, qu'il n'y a rien de comparaison de vostre premiere harangue, auec ceste seconde. Et toutes-fois ie vous prie prendre de bonne part ce que ie vous veux mander maintenant. Voz remonstrances seront cause que i'en enteray d'autres sur elles. Ce que vous estimez le plus riche en icelles, est à mon iugement le plus pauure. Ie voux dire tant de passages Grecs & Latins, tant d'allegatiõs d'autheurs, dont vous reparez vostre discours. Ie desire que tenant le lieu auquel estes appellé, nous habillions vn Orateur à la Françoise si proprement & à propos, que noz actions

s'ellon-

s'eſlongnent le plus qu'elles pourront de la poulſiere des eſcholes, puis qu'il nous les faut repreſenter en ceſte grande lumiere du Soleil. Et vous puis dire de noz remonſtrãces, plaidoyers, & harãgues, que nous faiſons aujourd'huy, ce que l'on dit de l'architecture; en laquelle vous trouuez tous les grands baſtimens beaux & riches qui furent faits depuis la venue de noz Roys, comme vous pourriez dire dãs Paris, vne grande Egliſe de noſtre Dame, vne ſaincte Chappelle, le Palais, leſquels le commun peuple eſtime faicts à l'antique: & neantmoins au iugement des braues architectes, il n'y a rien d'antique en eux: ains ſont baſtis à la moderne pour n'auoir rien de tous ces rares traits, dont les anciens Grecs & Romains vſoyent en leurs architectures. Ains peut on dire vrayement vn Louure auoir eſté faict par feu Monſieur de Claigny à l'antique, encores qu'il ſoit nouueau, dans lequel il a exprimé tout ce qui eſtoit de beau & digne de l'ancienneté. Ie ne ſçay comment s'eſt inſinué entre nous ce nouueau genre d'eloquence, par lequel il faut non ſeulemẽt que nous nommions les autheurs, dont nous empruntons noz embelliſſemens, mais qui plus eſt que nous couchions

chions tout au long leurs passages: & ne penserions estre veus, sçauoir ni bien dire, si nous n'accompaignions toute la teneur de noz discours de ceste curiosité. Les Grecs, ny les Romains, lors qu'ils furent en vogue de bien dire, n'en vserent de ceste façon. Ni ceux-mesmes qui vindrent sur le declin de leur eloquence, entre les Latins, comme nous voyons par leurs Panegyrics. Brief nous seuls entre toutes les autres nations faisons profession de rapiecer, ou pour mieux dire rapetasser nostre eloquence de diuers passages Rendans (si ainsi le faut dire) les morceaux comme vn estomach cacochime & mal affecté, ainsi que nous les auons pris. Quoy faisans nous ne considerons pas qu'vn corps bien sain tourne ses alimens en nature. Aussi sans rendre les passages comme nous les apprenons, nous pourrions estre veus sçauoir assez, en recitans les histoires, & les approprians à nostre subiet, par forme de marqueterie, au fil commun de nostre langue; tout ainsi que feirent ceux dont nous espuisons l'eloquence, qui furent en reputation non seulement de bien dire, ains de bien sçauoir. Ceste nouuelle forme de plaider, si ie ne m'abuse, est venue

Dou vient ceste nou-

d'vne

d'vne opinion que nous eusmes de contenter feu Monsieur le premier President de Tou, deuant lequel ayans à parler, & voyans son sçauoir estre disposé à telles allegations, nous voulumes nous accommoder à l'aureille de celuy qui auoit à nous escouter. Tout ainsi comme l'on dit que le bon cuisinier doit appareiller ses viandes au gouſt de son maistre. Or puis qu'il a pleu à Dieu l'appeller à soy, ie desire aussi qu'auec luy soit enseuelie ceste nouuelle maniere d'eloquence, en laquelle pendant que nous nous amusons à alleguer les anciens, nous ne faisons rien d'ancien. Ie m'asseure que si par les premieres remonstrances qu'aurez à faire vous obseruez ceste leçon, vous receurez vne infinité de contentemens: & que tout ainsi que ces secondes passent d'vn long entre-jet les premieres, aussi les troisiesmes auront de grands aduantages sur les deux autres. Ie ne dy pas que par fois au millieu d'vn long discours on ne puisse citer vne authorité ou passage, mais il faut que cela ne soit affecté, & que soyons si necessitez de le faire, que l'obmettant nous aurions perdu vne bonne partie des nerfs de nostre intention. Et quant à ceste pluralité

uelle forme d'eloquẽce qui gist en allegatiõs.

d'allegations, il me semble que nous la deuons craindre & fuir, comme le nautonnier vn escueil. Ie sçay bien que vous me direz que Monsieur le President de Pibrac, l'vne des lumieres de nostre siecle, en a vsé comme vous faites, estant Aduocat du Roy : ie le vous accorde. Mais en cecy il s'est laissé aller à la mercy de l'infelicité de nostre aage, & de ce que l'on a trouué le plus beau, ores qu'il soit tresmal. Suffise vous que luy Tholosain, ait exercé ceste eloquence en nostre ville de Paris, & que vous Parisien ayez faict le semblable sur les frontieres de son pays. En ce faisant, c'est quitte à quitte. De ma part ie seray touſiours du nombre de ceux qui embrasseront ce qu'ils verront auoir esté approuué d'vne bien longue ancienneté, ie veux dire les œuures de ceux qui pour leur bien-seance se sont perpetuez iusques à nous. Ne pensez pas que ie ne sois quelque fois tombé sur ce mesme discours auec Monsieur de Pibrac, non pas si ample que cestuy. Lequel pour toute response me coucha d'vn Plutarque, qui semble faire le semblable. Mais il y a bien grande difference, entre celuy qui enseigne par liures, ou qui harangue en public : entre celuy qui traite la Philosophie, & en baille les

les preceptes, & celuy qui parle deuant vn Senat: entre celuy (dy-ie) qui veut paroir lettré deuant le monde, & l'autre qui veut estre veu Orateur. Et neantmoins encores ne trouuerez vous Plutarque si prodigue en ses allegations comme nous. Ce que ie vous escris, est par forme de deuis, & non que ie vueille estre creu. Vray que ie souhaiterois qu'é vouluissiez faire l'essay. Vous priant me pardonner l'honneste liberté que i'apporte en vostre endroict: vsant de vous cõme d'vn autre moy mesme. Car tout ainsi qu'estant auec vous, ie ne me lasse iamais, aussi absent auez vous ceste puissance sur moy, que vous escriuant ie ne me lasse de vous escrire (ores que ie sois fort paresseux en ce subiect, enuers les autres) voire iusques à vous escrire non vne lettre, ains vn liure si le subiet s'y presentoit. Mais à propos de liure il me faut changer de chance. On a depuis vostre partement imprimé nostre Pulce de Poitiers; auec tant de diligence qu'il ne fut rien fait de gaillard à noz grands Iours de Poitiers, que l'on n'en y ait compris: & en l'on fait deux liures. L'vn où l'on comprend seulement les Blasons faits sur la Pulce, qui nous portera, à ce que ie voy, sur ses esles iusques par dessus les nues

Le Poëme fait à Poitiers sur la Pulce.

& en l'autre la diuersité des autres Poesies qui furent faites à mesure que ceste Pulce picquoit diuersemẽt noz esprits. Ie ne sçay qui en a esté l'ordinateur (car le libraire ne me l'a voulu dire) mais ie croy que cela vient de la boutique de mes Dames des Roches. Tant y a que vous ne croiriez pas que ceste œuure eſt bien recueilly, pour auoir esté façonné de tant de nobles entẽdemens. Quant aux nouuelles de nostre Palais, il est aduenu maintenant le cõtraire de quelques annees passees, esquelles nous auons veu continuation de Parlement pendant les vacations: & maintenant nous auons eu depuis la S. Martin continuation des vacations iusques à huy. Ceci s'est fait par le moyen de l'Edict de consignations des procez que l'on a renouuellé auec clause expresse, que la où vn Procureur aura occupé pour vne partie sans auoir consigné, il sera condamné sans deport en son propre & privé nom par emprisonnement de sa personne de payer la somme de vingt & deux escus vn tiers. Les Procureurs estimans que ceste clause alloit du tout leur ruyne ont faict protestation publique en pleine Audience, de ne vouloir occuper sous ceste charge. La Cour ottonna que les plaidoyeries fussent on-

Edict des consignations de procez que l'on vouloit renouueller.

Les Procureurs protestent de ne vouloir occuper.

Ouuertes des le lendemain, & que elle en feroit remonstrances au Roy. Nul Procureur ne s'y est voulu trouuer, iaçoit que le premier Huissier ait esté de banc en banc aduertir les Procureurs que si aucun d'eux vouloit audience, il l'auroit. Le Roy d'vn autre costé demeure fiché en son opinion, & dit que les amendes luy sont acquises. Voire depuis que l'Edict fut publié, qui fut lors qu'il vint en personne au Palais. Vray qu'il n'auoit esté executé à faute de partisans, lesquels se sõt trouuez depuis ces dernieres vacations. Vous diriez proprement qu'auec la mort defeu Monsieur le premier President, soyent aussi mortes les playdoyeries, & que nous en celebrions maintenant les obseques. Aux derniers grãds Arrests qui fermerent le Parlement, on publia l'erection du siege Presidial de Clairmont en Auuergne. Aux premiers grãds Arrests qui ont esté publiez en robbe rouge au Parlement où nous sommes, qui fut à Noel dernier, on à verifié vne autre erection d'vn autre siege Presidial dedans la ville de Beauuois. Il y a plusieurs autres Edicts qui sont en branle sur le bureau, mesme celuy des xviij. mil Sergens par tout ce Royaume. Ie ne pense pas qu'il doiue passer: car s'il auoit

Erection des sieges Presidiaux de Clairmont, & Beauuois 1582.

auoit eu, il effaceroit la memoire des
ouze mille diables, dont on parloit du
temps de noz bons vieux peres. Ce
temps pendant nous attendons auec-
ques grande deuotion Monsieur le
premier President, & Monsieur l'Ad-
uocat de Tou ce iourd'huy ou demain
pour le plus tard. Ie croy que leur opi-
nion est d'arriuer precisément aux fe-
stes de Noel. Et demeure chacun grã-
dement suspend quelle muration ap-
portera leur retour. Monsieur le Pro-
cureur general a esté surrogé en l'estat
de President par la promotion de
Monsieur le President de Harlay au
premier: & d'vne mesme suite Mon-
sieur de la Chault son fils entre en l'ex-
ercice actuel de celuy de Procureur ge-
neral. Le bruit commun court que
Monsieur le President de Pibrac se veut
demettre du sien és mains de Mon-
sieur l'Aduocat de Tou. Ie croy que
vous vous contenterez de toutes ces
nouuelles pour le present, desirant met-
tre fin à la presente; par vne rencontre
toute autre que celle qui est au bout de
voz lettres; d'autant que m'escriuez
que l'audience du lendemain vous le
fait clorre: Et quant à moy le loisir où
ie suis plongé, fait que ie ne me puis
estancher. A Dieu.

L E

HVITIESME LIVRE DES LETTRES D'ESTIENNE PASQVIER.

A Monsieur Piton, seigneur de Savoye, Procureur general du Roy en la Chambre de Iustice de Guyenne.

RIs que la pierre en est iettee, elle ne se peut reuoquer. Et quand i'aurois à le refaire, encores ferois ie le semblable. Non que ie ne sçache bien que n'estes pas seul qui pouuez trouuer mal seant que i'employe quelques heures à faire des Epigrammes Latins. Car aussi l'auois ie dés pieça prefenty. Et de fait par l'Epistre liminaire que i'addressay à feu Monsieur le premier President, ie touchay nommément cette corde, par forme de preoccupation. Ny pour cela ie n'ay peu oncques me diuertir d'en composer, & moins de les mettre en lumiere, quand i'ay estimé que le liure le meritoit. Ne me prenez pas du

Par cette lettre il discourt la forme qu'il a tenuë tant au cõmun cours de ses estudes que exercice de son estat.

pas du nombre de ceux qui auec l'aage vo-lle changer ce naïf que le ciel a in-fusé dans moy. Tout ainsi que les ans ne m'ont, graces à Dieu, apporté iusqu'icy nulle malendre au corps iusques à huy, aussi ne m'ont ils non plus apporté ce chagrin qui nous accompagne ordinairement sur le declin de nostre aage. Ie ne suis encores de ceux qui se voüent du tout à loüer le temps de leur ieunesse, au desauantage du present. I'excuse fort aisément tout ce qui se fait par les ieunes gens, me souuenant auoir esté autrefois tel qu'ils sont. Ie dirois volontiers l'estre encor', mais ma barbe m'en demétiroit. Et quand ces melancoliques discours me viendront assieger l'esprit, pensez que ie seray lors sur le poinct de trousser bagage, ores que ie me trouuasse bien disposé de tous mes membres. Car i'estimeray adonc mon esprit s'affaisser, & par mesme moyen mon corps, pour la correspondance qu'il y a de l'vn à l'autre. Mais pourquoy, ie vous prie, peut on trouuer mauuais que sur mon Automne ie represente des fleurs, la pluspart desquelles sont nees dãs mon Printemps? Nature ne le permet elle point? Au contraire c'est en quoy les fleurs de noz esprits surpassent celles des saisons de l'annee.

Les fautes de la vieillesse.

Les fleurs de noz esprits, sur-

l'annee. Car s'il y auoit des fruits qui naissent ceux des saisons. creussent dans noz iardins sur la Prime vere, & qu'elles peussent conseruer leur naïfue odeur, iusques en l'Automne ou l'Hiuer, vray Dieu qui seroit celuy qui ne les cueillist auec grand soing d'vne main mignarde? Quant aux fleurs qui naissent de noz esprits, plus elles sont gardees, & plus elles se rendent recommandables, comme celles esquelles de iour en iour nous apportons quelque odeur. Ce mot de iardin me fait icy ressouuenir quelle fut ma premiere deliberation lors que i'arriuay au Palais. Car tout ainsi que nous diuersifions noz iardins, de ce costé là d'vn parterre & compartiment de fleurs soüefues & odoriferantes, icy d'vn plant d'arbres qui rapportent des fruicts, là d'vne potagerie qui regarde la neceſſité du mesnage, meslans par ce moyen le plaisir auec le profit: aussi ay-ie voulu mesnager mes actions, tantost en ce qui appartenoit à la neceſſité de mon estat, pour subuenir à moy & aux miens, tantost d'estude serieuse, puis de ioyeuse, me ioüant diuersement de mon esprit: sans que le plaisir m'ait iamais fait mettre en oubly ce qui estoit de mon estat, ni que l'exercice de mõ estat m'ait fait oublier rien du contentement que ie prens

Cõseil que Pasquier a suiuy en ses actiõs.

à ces gētilleſſes & gaillardiſes d'eſprit.

Le Monophile fait par Paſquier eſtat fort ieune.

Lors que i'arriuay au Palais ne trouuant qui me mit en beſongne, & n'eſtant né pour eſtre oiſeux, ie me mis à faire des liures, mais liures conformes à mon aage & à l'honneſte liberté que ie portois ſur le front. Ce furēt des dialogues de l'Amour ſous le nom du Monophile, lequel ie ne voy point eſtre vieilly en l'opinion des noſtres. Car encores court il auiourd'huy entre les mains de beaux eſprits de la France, comme ſur ſon premier auenement.

Recherches de la France.

De là meurriſſant mes conceptions auec l'aage, ie me mis à rechercher les anciennetez de noſtre France, en quoy ie me fais accroire auoir fait quelque auancement, puis que vous meſmes en auez porté tel meſmoignage pour moy en voſtre traicté des Comtes de Champagne. Bien puis ie dire que pluſieurs à ma ſuite ſe ſōt mis à faire le ſemblable: & croy que vous ſerez d'accord qu'il y en a peu qui n'ait pris quelque choſe de moy à face ouuerte. Ce que ie n'enuie point à ceux qui liberalement le recognoiſſent, mais quant aux autres qui le taiſent, ie le leur donne ſur leur conſcience, l'imputant à vn vray larcin. Et à vray dire cela a eſté cauſe que des ſix liures que i'auois promis, ie n'en ay mis en lu-

en lumiere que deux. Non que ie n'aye satisfait à ma promesse: car i'ay les quatre derniers par deuers moy, que ie vous ay communiquez, mesmes celuy qui concerne la discipline Ecclesiastique de France, & les privileges de nostre Eglise Gallicane, auquel ie pense auoir employé tout ce qui estoit de bon & de beau pour ce sujet. Le temps peu à peu m'appresta relâche & auancement entre mes compagnons, que ie puis maintenant tenir. Ni pour toutes ces estudes particulieres, ie n'ay laissé de m'employer aux plus belles causes, quand les occasions s'y sont presentees. Tesmoin celle des Iesuites, que ie plaidai pour l'Vniuersité de Paris: tesmoin celle de Arconville: tesmoin celle de Martigues: tesmoin celle d'Angoulesme de l'an cinq cens septante six. Et encores celle que nous plaidasmes par quatre diuers iours pour les Paracelsites, encontre la faculté de Medecine. Afin que ie vous en laisse plusieurs autres que ie ne me suis icy proposé de vous bailler par inuentaire. Et neantmoins ie vous puis dire, qu'au milieu de ces causes, que de l'estude que i'ay mise aux anciennetez de nostre France, ie n'ay laissé de faire vn vers, tantost François, tantost Latin, selõ que l'obiet m'en

Quelques causes solennelles & toutes publiques plaidees par Pasquier.

m'en presentoit l'inuention. Ces vers m'estoyent ce qu'aux autres, vn ieu de prime, de flux, de glic, de renette, de triquetrac, ou de lourche. Voire que lors que l'aage me commanda de m'esloigner aucunement des plaidoyeries, ie commençay à donner dedans mon lict vne & deux heures de nuict à composer des Epigrammes Latins, qui me ioyent de resueil-matin au lieu de mes causes. Tellement que si c'est folie de m'estre addonné à ce sujet, encores m'estimerez vous plus fol quant vous entendrez depuis quel temps. Iamais n'auoit esté depuis mon retour des Vniuersitez que ie n'eusse aucunement aimé la Poësie. Le premier qui m'y induira, fut Monsieur Sibilet nous estans en Italie, quelque temps apres qu'il eut mis en lumiere son liure de l'art Poëtique François. Toutesfois les occupations & affaires qui se presentoyent en mon estat, ne me permettoyent pas d'y vacquer à telles enseignes que i'ay depuis fait. En l'an mil cinq cens soixante quatorze, i'auois en mon logis feu Monsieur de Marilhac, ieune homme (depuis Conseiller en nostre Cour de Parlement) des estudes duquel i'auois esté controlleur dés sa ieunesse, pour l'amitié qui estoit entre son pere

Vers que temps il se mit à faire des Epigrammes Latins.

Monsieur Sibilet donne les premieres instructions de la Poësie Françoise à Parquier.

pere & moy. Par ce que luy eſtant au college, ie donnois ordre de l'auoir à diſner de fois a autre chez moy, cõme vn mien enfant, & luy faiſois rendre raiſon de ſa leçon, & de ſes compoſitions. Quoy faiſant i'acquis à la longue vn tel reſpect de luy à moy, qu'il m'honoroit comme ſon pere, & tenoit mes exhortations & remonſtrances pour commandemens. Dés lors de ſes ieunes ans ie luy conſeillay de s'addonner ſur tout autre Poëte, à la lecture d'Horace, comme le plus moüelleux & ſentencieux. Ce qui ne tomba pas en aureille ſourde: car ie vous puis dire qu'il le ſçauoit & entendoit autant que nul autre de noſtre aage. Quand il fut de retour des Vniuerſitez, pour teſmoignage plus grand d'amitié que i'auois à ſa famille, ie le pris de main ſouueraine auec moy, encores que Monſieur de Ferrieres ſon pere y reſiſtaſt. Craignant que cela ne me retournaſt à importunité, comme il eſtoit homme reſpectueux le poſſible enuers ſes amis. Il ſeroit malaiſé de dire combien ce bel eſprit apporta de reſueillemẽt au mien. Il n'y auoit iour qu'il ne me ſaluaſt de quelque belle queſtion, ores de droict, ores d'hiſtoire, ou de quelque noble inuention, tãtoſt en vers, tãtoſt en proſe,

mais vers du tout Horatiens. M'ostant par ce moyen vne partie du roüille que la longue habitude du Palais m'auoit apporté en tel sujet. Sur le moule de son esprit, ie veux patronner le mien. Le malheur voulut que le seigneur de la Mole fust executé à mort, en l'an 1574. lequel auoit employé vne bonne partie de sa vie aux delicatesses de la Cour, pres des Princes & grandes Dames. Ie donne aduis à ce ieune homme de faire vn Epitaphe Latin de luy, & de se ioüer sur son nom qui se rapportoit aucunement à ses mœurs, & qu'il le fist en vers d'onze syllabes (à la Catullienne) qui sont les plus mols. Il met les mains à l'œuure, fait des vers tels que ie luy auois dit, mais d'vn stile d'Horace, qui n'a rien de rencontre auec ce luy de Catulle. Au moyen dequoy ie m'aduisay de faire moy-mesme ce que ie luy auois cõseillé. Et de fait ie dressay ceste Epitaphe, qui est imprimé auec ques mes autres Epigrammes. I'en fais present à Monsieur de Voulze Maistre des Requestes, qui le donna à feu Monsieur le premier President, lequel se delectoit de toute chose d'esprit. Il passe d'vne main à autre, chacun y trouue dequoy se contenter. Il n'est pas qu'il ne fust enuoyé à Monsieur de Pibrac à

Polop.

Polongne : lequel à son retour me le loüa grandement, ne sçachant que ie l'eusse fait. Ie commençay lors à me chatoüiller, puis que tant de gens d'honneur me flatoyent. Pour le vous faire court, il renaist en moy vn nouueau desir de faire des vers Latins. Ie n'en auois encores perdu la veine. Le cœur aguise mon esprit, l'esprit ma main, la main ma plume. S'il s'offroit le iour quelque nouuelle inuention, la nuict ie la mettois en œuure, & le matin ie la redigeois par escrit. I'en fais vn recueil & amas auecq'd'autres de ma ieunesse. Qui est en somme ce dont i'ay fait present au public. Dont vrayement ie ne me repens. Car pourquoy m'en repentirois ie, si ce gentil Orateur Pline second seruit les siens de telles gaillardes inuentions ? Ce siecle la, & celuy de deuant, & long temps apres, portoit que les Epigrammes fussent plus lasciſs, que nous ne les faisons maintenant. Comme nous recueillons de plusieurs Poëmes de Catulle, Virgile, Martial, Ausone. C'est pourquoy ils eurent tous grande peine d'excuser, chacun en son endroit, les pudeurs & hontes de leurs vers:

Pline second grãd Orateur de son temps, fit des Epigrammes.

Les anciẽs Romains estoyent plus lasciſs en leurs Epigram-

Nam casium esse decet pium Poëtam

mes, que n'ont esté ceux qui leur ont succedé.

Ipsum (disoit Catulle) *versiculos nihil necesse est.*

Et Martial:

Innocuos censura potest permittere lusus:
Lasciua est nobis pagina, vita proba.

Lequel dernier vers auoit esté premierement trouué par Pline, comme nous atteste Ausone en ses Edilles. En quoy l'on voit qu'il ne s'y espargna non plus que les autres. Pareille excuse trouuerez-vous dans le mesme Ausone:

Nostra simul certant variis Epigrammata nugis,
Stoicus hæc partes, hæc Epicurus agit.
Salua mihi veterum maneat dum regula morum,
Ludat permissis sobria Musa otiis.

Vray qu'en cecy il s'abusoit: car quelque sage & grãd personnage qu'il fust, si luy eschapperẽt de la plume plusieurs traicts qui eussent esté aussi bons, & meilleurs ceus, qu'escrits. La posterité plus modeste quitta tels Epigrammes plains d'ordure. Mais en leur lieu les Poëtes se mirent en bute des Dames qu'ils loüoyent & solennizoyent par leurs vers. Tels furent Marulle, Politian, Pontan, Sannazard, Iean Second, Buccanan, Scaliger & autres. Et pour ceste

ceste cause Marulle au premier liure de ses Epigrammes disoit :

Sit procul à nostris obscœna licentia scriptis,
Ludimus innocuæ carmina mētis opus.
Vtque nec arma virûm, nec magni orientia cœli
Signa, nec immensum mundi aperimus opus,
Quid pluat, vnde homines, quæ vis maria insicat alta,
An Deus, an manes, an Phlegetontis aquæ:
Sic iuuat in tenui, legē seruare pudoris,
Et qua non facimus, dicere facta, pudet.
Sit satis auratos crineis laudare Neæræ,
Sit satis in duram multa querī dominam.
Et facere iratum sæuo conuicia Amori,
Nec nisi de Scythica credere rupe satum.

Ie me suis composé à l'imitation de ces derniers, m'estant donné vne maistresse, pour seruir d'assortissement au demeurãt de mes Epigrammes. En quoy ie ne pense auoir fait folie, non plus que ce grand Petrarque, & Bembe Italiens, & entre les nostres Ronsard,

Bellay, & infinité d'autres gẽs de nom. Au contraire, ie me persuade d'estre d'icy en auant conté pour le huictiesme Sage: Car il est certain que Solon ce grand legislateur d'Athenes, que l'on met entre les sept Sages de Grece, escriuit liures d'amourettes en vers: & apres luy ce grand Philosophe Platon en prose, auec lesquels i'aimeray mieux estre mis au rang des fols, qu'estre en opinion de sage au milieu de la populace. A Dieu.

Solon & Platõ ont escrit des liures d'amour.

A Monsieur Bigot, seigneur de Tiberemenil, President au Parlement de Roüen.

Il desire d'entendre d'ou vient l'ancienneté de la fierte de sainct Romain à Roüen.

QVand ie vous escriuis derniere-mẽt pour le seigneur que sçauez, & les beaux freres, ie ne fis iamais de doute que ma requeste ne fust par vous entherinee: non seulement pour l'amitié qui est dés pieça contractee entre nous, & en l'aage (si ainsi voulez que ie le die) de nostre innocence, qui me semble surpasser d'vn long entretien toutes celles que nous auons depuis embrassees, mais aussi pour la iustice de la cause qui se presentoit deuãt vous. Car encores q̃ le fait de soy fust irremissible pour auoir esté cõmis de guet apens, à port

port d'armes, & assemblee illicite, & autres telles circonstances qui rengregeoyent grandement le meurdre, si est-ce que puis que le priuilege de vostre Fierrre, est introduit pour acquerir pardon & oubliance de tels actes, ie croy qu'entre ceux qui se presentent en vostre ville, il n'y en eut iamais vn plus excusable que cestuy entre les inexcusables. Par ce que selon les loix de la noblesse de France, il sembloit que ceux dõt ie vous escriuy, deuoyẽt vne iuste vengeance à la memoire de leur pere, qui auoit esté homicidé par celuy que depuis ils tuerent. Mais pour vous dire en vn mot, encores que i'aye tracé ceste lettre pour vous remercier de la faueur que leur auez faite en ma faueur, si ne receurez vous de moy vne action de graces plaiviere & absolüe, que ne m'ayez au parauãt esclercy d'ou procede ce priuilege, & quelle en a esté l'ancienneté & cõtinuation. Ne me pouuant bõnement resouldre cõment il se peut faire, qu'vn si hõme de bien, comme fut vostre sainct Romain, produise vn effect cõtraire à sa saincteté, ie veux dire que sa saincteté soit comme vne frãchise des meurdres les plus detestables. S'il vous plaist me mander cõme cela est aduiué en vostre ville, & l'ordre

que vous y tenez, i'en feray vn emblême en quelque endroit de mes Recherches. Et auec ce, ie souhaiterois aussi grandement de sçauoir d'où viennent voz jeux de l'Annonciade, esquels i'entends que faites vn jeu de prix en faueur de ceux qui ont mieux versifié. Voyez ie vous prie de quelle façon ie trafique auecques vous. C'est pis qu'en la maniere des marchands, lesquels acquittans leur vieilles obligations, prennent nouuelles marchandises à credit. Car sans m'acquitter des anciennes, ie veux que m'en accroissiez de nouuelles. Ce n'est pas par vn priuilege de vostre Fierrre, que i'en vse de ceste façon, ains par celuy de nostre ville de Paris, qui est d'estre mal à propos importun. Ie sçay bien que la multitude des affaires dont estes accablé ne vous baillera peut estre le loisir de me l'escrire, mais ce sera fait œuure grandement memoire, & digne d'vn bon Chrestien, de leuer ce scrupule de ma conscience. A Dieu.

A Madamoiselle de la Herbandiere.

Il remercie la dame de l'honneste obligation que i'ay en vous.

IE ne me sçauois assez reuanger de

vous: prenant la peine à exciter par voz vers, vn cerueau alengoury. En quoy pour vous dire la difference qu'il y a entre voz belles inuëtions & les miennes, ie recognois les vostres prouenans d'vne esprit gay, & qui est en sa prime vere, ressembler à ces fleurs diaprees du Printemps, & les miennes aux fleurs Automnales fennees. Parquoy si en ce que ie vous enuoye vous trouuez dequoy contenter vostre esprit, vous ne me l'imputerez, ains à vous, qui sçauez remuer en moy des humeurs sourdes & accroupies, lesquelles me commandent dés pieça, mesmes de puis que ie suis arriué en ceste ville de Troye. Et s'il y a chose mal faite, vous la reietterez aussi sur vous, pour auoir mieux aimé mal faire en vous obeïssant, que du tout ne satisfaire à voz commandemens. A Dieu.

moïsesse de la Heraudiere de quelques vers qu'elle luy auoit enuoyez, eux estans aux grands iours de Troye 1583.

A Monsieur de Taix Abbé de Bassefontaine, & Doyen de l'Eglise de Troye.

IE suis Aduocat le iour, & Poëte la nuict. C'est pourquoy ayant ceste nuict produit vn champignon, ie le vous enuoye, non pas pour le digerer (car l'vsage des champignons est

Il se gausse auec Monsieur de Taix tref docte homme

auquel il enuoye quelques vers qu'il auoit faits.

deffendu par les Medecins) ains pour le voir tant seulement. Vous y adiousterez telle polissure que merite vne chose brusque. Mais à la charge que ie veux en contreeschange d'vne mesme main voz deux vers, & comme l'on dit, en bailiant, baillant: où ie vous feray paroistre que n'auez pas affaire auec vn petit creancier, qui fait l'Aduocat & le Poëte tout ensemble. A Dieu.

A Monsieur de Pincé Aduocat au Parlement de Paris.

Pasquier ayant fait le premier des Sonnets dessusdits, & le sieur de Pincé le secõd, Pasquier rechargea de ce troisiesme, & de l'epistre qui le suit.

SI ce n'est vn Enigme, & bien, dy moy de grace,
Dy moy Pincé que c'est, d'autant que tout ainsi
Comme tu le voudras, ie le voudray aussi,
Et gay ie te suiuray pas à pas à la trace:
Le Peintre voirement d'vne meilleure grace
Couuant dans ses desseins quelque plus haut soucy,
Nous feit, non vn Enigme, ains vn miracle icy,
Que la posterité bruira de race en race.

C'estoit

C'estoit vn Dieu caché qui guidoit son pinceau,
Quand il cacha les mains de Pasquier au tableau,
Pour esclorre de vous ceste celeste enuie,
Qui par vos mains fait viure vne main qui n'est pas,
Qui fait que ceste main, tout d'vn mesme compas,
La receuant de vous, donne aux vostres la vie.

En ce mot esclorre, ie vous enuoye ce Sonnet que i'ay esclos ceste nuict, pour respondre à celuy qu'il vous auoit pleu de faire, & par lequel respondez à vn autre que i'auois fait auparauant, où ie parle de la Venus qui auoit esté painte par Apelle. Ie recognoistray q̃ ma response deuoit estre plus promptement faite. Mais pour ne me faire plus braue que ie ne suis, ie vous aduise que ie ne suis pas maistre de mõ esprit, il est mon maistre, & ne fais que ce qui luy plaist, & quand les opinions luy en prennent. Aussi que ie sçay q̃ vous estes du nombre de ceux qui vous payez de ceste ancienne monnoye, *Sat citò, si sat bene.* Iusques icy vous & moy auons besongné par demande, defenses, & replique.

Ie m'asseure que ne faudrez de m'enuoyer bien tost voz dupliceques, estant d'vn esprit fertil, & abondant en mille belles inuëtions plus que nul que i'aye iamais veu de vostre aage. Mais ie vous declare dés à present que ie n'y feray nulle responce. Parce qu'en termes de pratique on ne permet pas aux parties defournir de Tripliques. Ie vous donne le bon iour, & me recommande à voz bonnes graces. A Dieu.

Lettres de Monsieur Neuelet seigneur d'Osch à Pasquier.

I'Ay trãscrit les Phaleuces que ie vous monstray hier. C'est vn mien enfant que ie vous enuoye plus pour satisfaire à vostre volonté qu'à la mienne. S'il offense vostre veüe, prenez vous en à vous seul. Ie n'oserois vous prier de l'agencer plus proprement, & au lieu de sa lourdise luy apprendre son entregent, craignant que cela fust toucher à l'impossible. Toutes fois s'il vous plaist ietter seulement l'œil sur luy, i'espere qu'ayant honte de ses imperfections il apprendra vne contenance plus modeste, & plus asseuree. Mais si vous y mettez tãt soit peu la main, ie suis seur que reuenant vers moy ie le mescognoistray.

stray. Tout tel qu'il est, ie le vous presente, ne me souciant pas beaucoup du traitement qu'il pourra auoir de vous. Car ie sçay qu'il sera trop haultement recompensé de s'estre offert à vous, si vous daignez seulement le receuoir. L'espreuue que ferez de luy, si tant est qu'en preniez la peine, se trouuera plus certaine, que celle que les habitans au long du Rhin, faisoyēt de leurs enfans, si tost qu'ils estoyent venus au monde. Ie ne m'ose promettre que cestuy soit pour endurer la froideur de l'eau, & remonter au dessus, s'il n'est plongé dans la vostre, c'est à dire, de celle qu'auez puisé dans la fontaine des Muses. A Dieu.

A Monsieur Neuelet seigneur d'Osche Aduocat en la Cour de Parlement de Paris.

PVis que m'auez permis de ce faire, ie vous renuoye voz Phaleuces aucunement accoustrez de ma liuree. La pauureté est fort supportable quand elle ne procede que d'vne trop grande abondance. Auſsi dist les Medecins, que la maladie est beaucoup plus aisee à guerir, qui procede de nostre trop grande repletion qu'exinanition & vuidange.

En respondant à l'autre lettre il loue la beauté de l'esprit de Monsieur Neuelet.

Toutesfois voyez si le defaut que i'y ay trouué ne procede plustost de moy, que de vous ! & que ayant l'estomach trop foible pour les digerer tout en coup, i'en aye voulu faire trois plats. Quant au premier, i'y ay adiousté quelques traits, qui passeront de rechef par voſtre lime : pour le regard du second, ie n'y ay rien du tout changé : mais quant au tiers ie pense auoir faict non seulement acte d'vn bon Poëte, ains d'vn bon Aduocat : d'auoir non seulement empesché le procez qui s'alloit encommencer entre l'vn des chefs de nostre ordre, & vous : mais de vous auoir fait rencontrer, &, si ainsi voulez que ie le die, fait toucher à la main l'vn de l'autre. Ie vous prie me pardonner ce que i'en ay fait, & le rejetter sur vous; car ie ne prends pas grand plaisir d'estre ingenieux sur les œuures d'autruy. Et ne l'eusse entrepris, si ne m'eussiez semonds de ce faire. A Dieu.

Lettres de Monsieur de Taix Abbé de Basse-fontaine à Pasquier.

Il s'excuse de ce qu'ayant esté conuié par

LA religion dont i'vse en l'obseruation de la foy que ie donne à ceux qui m'honnorent de leur amitié, est cause que ie ne puis ce matin assister à voſtre

voſtre feſtin. Vous m'en excuſerez s'il vous plaiſt, & croirez que c'eſt bien à mon grand regret. Car par la lettre qu'il vous pleut hier m'eſcrire, ie iuge aiſement que ce banquet ſera accomply de toutes ſes parties. Vous auez ja encommencé par le choix & nombre des conuiues, que vous auez fait paſſer de trois iuſques à neuf: & ne fais doute que les bons propos & viandes ne ſuiuent de meſme. Si toutes-fois il faut que *ſibi omnes ſint* βιωφέλεις καὶ ἀφλεγμάντοι, vous pourrez eſtre taxé de ſeruir des aureilles & pieds de pourceau. Mais vn Medecin Iuif qui ſe feit Chreſtien, pour manger du lard, vous en pourra faire diſpenſer aiſement. Car il ſe donna au feu Pape Pie iiij. & croy qu'il vit encores. S'il ne le fait, mes deux bouteilles de vin blanc vous en laueront. Ie prie Dieu que le trouuiez bon & meilleur que le petit Diſtique que ie vous enuoye. Quant au vers Grec, ie ſçay bien qu'il ne vaut rien, mais ie ſuis bien aiſe de gazouiller ainſi: à fin de vous faire croire que ie parlerois & chanterois volontiers mieux en voſtre loüange, ſi ie pouuois. Mais vous prendrez en cecy la volonté pour l'effect. A Dieu.

Paſquier à diſner, il ne pouuoit s'y trouuer.

Debita

Debita Paschasium si quis sibi munera cogat
Sumere, eum centum cogat habere manus.

A Monsieur de Taix, Abbé de Bassefontaine, Doyen de l'Eglise de Troye.

Il respond à la precedente lettre par forme de gaullerie.

VOus n'en serez pas quitte à si bon marché, que deux boutcilles de vin puissent iamais lauer la faute par vous commise. Nous sommes en vn temps des grands Iours où l'on chastie aigrement les vrais contumax, & mesmemẽt par saisie & annotatiõ de leurs biens. Ie sçay bien que voudrez vous preualoir du priuilege ãcien des clercs, qui defendoit de saisir leurs meubles, mais ceste loy est dés pieça ensepulturée dans le cercueil d'oubliance. Attendu mesmement que vostre contumace est tant affectée, que *ne ipsa quidem salus saluum te faciat*. Ce n'est point vn procureur general qui vous attachera: ce sont ceux mesmes sur lesquels estiblissez plus grands fonds d'amitié. Comment? faillir en vn besoin à son amy, luy denier son assistance, & puis masquer ce defaut d'vne religion, dont ou se

on se vante vser en l'obseruation de la foy? Vray Dieu quelle impieté, de voiler vne si grande faute du masque de religion? Et vrayement il y a autant & plus de faute en proposant les faits que pensiez seruir à vostre iustification, comme en la faute mesme. Et qui renge grege dauantage ce mal, c'est que pensiez me charmer par deux carmes qu'auez faicts en ma loüange. Et dauantage, cuidant vous garantir par corruptiõs, vous m'auez enuoyé du vin. Estimant que par ceste boisson, comme par vn nouueau poison, vous lierez ma langue, estouppez mes aureilles, assoupirez, comme vne autre Circé, tous mes sens, pour me faire mettre en oubly, & sous pieds, le tort que vous me tenez: Mais il en aduiendra tout au rebours de vostre opinion. Car de ma part ie ne dy iamais mieux, qu'à la suite du bon pere qui cultiua premier la vigne.

Fecundi calices quẽ non fecere disertum?

Ie vous escris maintenant vn peu froidement. Mais par ce seul eschantillon vous pourrez vous rendre capable, de quelle force seront mes esprits pour vous assaillir, quand ie les auray rechauffez de ceste saincte vegetative,

qui

qui fait viure nostre sensitiue. La seule apprehẽsion que i'en ay, donne presque carriere à ma plume, pour taxer iniste-ment vn Taxeus, ou pour mieux dire Saxeus. Toutes-fois ie me contenteray maintenant d'vn *Quos ego. sed motos*, &c. Quant au surplus, n'attendez aucun remerciement, & moins encores salutation de celuy qui a iuré vne vengeance contre vous iusques à ce qu'ayez expié la faute. A Dieu.

A Monsieur Binet Aduocat en la Cour de Parlement.

Il enuoye à Mõsieur Binet tant l'Apologie que l'Ode qu'il auoit faite sur la Main.

EVsiez vous iamais estimé que ma main euſt deu seruir de si belle butte, sur laquelle tãt de nobles mains eussent voulu decocher leurs fleches? On raconte que Domitian, pour faire paroistre combien il estoit bon archer, se feit mettre vne main deuant soy, & les dõigts estãs ouuerts sceut tirer si apoint entre deux, que la main ne fut offencee. Le contraire m'est icy aduenu: Car il n'y a celuy qui n'ait d'extrement donné attainte à ma main, & neantmois non seulement elle n'en est demeuree offencee, ains grandement ennoblie. Et d'autant que ie sçay que par vne beauté d'esprit, qui est nee auecques vous, prenez

prenez plaisir aux choses belles, i'espere vous enuoyer par le premier vne bonne partie de tout ce qui en a esté fait. Ce pendant vous receurez par le present porteur mon Ode, ensemble l'Apologie que i'ay faite de la Main. Mais à la charge que la lisant vous ne vous mocquerez; si sous le personnage d'vn tiers, ie me donne plus beau jeu que ie ne deurois: Parce que lors que ie l'ay tracee, i'auois l'esprit espris d'vne veine Poëtique. Et vous, qui faites profession de Poësie, sçauez combien les Poëtes s'en font accroire quand il est question de se haut-louër. Au fort si ie ne suis tel que ie dis, vous penserez que ie le voudrois bien estre. A Dieu.

AVX INGENIEVSES MAINS QVI ONT HONORÉ la main de Pasquier de leurs vers.

LE peintre qui dans son tableau
Cacha mes mains sous le rideau,
Traçant seulement mon visage,
Bien qu'il eut appresté à maints
Subjet de parler de mes mains,
Ne fit onc vn si bel ouurage.

Il

Il ne m'a pas ainsi retrait,
Pour ne pouuoir par ce pourtrait
Figurer vne main trop rare,
(Comme aucuns ont voulu toucher)
Moins encor voulut il cacher
La pudeur d'vne main auare.
Tout cela ce sont mains escrits
Dont se paissent les beaux esprits
Au dessens de ma pourtraiture:
A l'vn attaindre ie ne puis,
L'autre noblement ie le fuis
Comme vne detestable ordure.
Mais bien d'vn braue iugement
Ce peintre voila sagement
Mes mains floüettes & non dignes,
Ne les voulant representer
A fin de ne les confronter
Encontre tant de mains diuines.
Ou bien peut estre le hazard
Mille fois plus sage que l'art
Le reduisit en cette faute,
Pour sur le tableau de voz vers
Faire courir par l'vniuers
Quelque pourtraiture plus haute.
C'est pourquoy tant d'bons esprits
Ainsi comme en vn jeu de prix,
Poinçonnez d'vne saincte flame,
Voulurent par leurs beaux dessins
Donner à mon pourtrait des mains,

Afin

Ainçois à mon pourtrait vne ame.
Ainsi l'vn se donna la loy
De loüer la fieure à part soy:
Et l'autre d'vne plume riche
Peut estre prendra le loisir
De trompetter à son plaisir
Quelque fois vne face chiche:
L'autre d'vn carme triomphant
Fait d'vne mouche vn elephant:
Si premier autheur ie ne fusse,
Ie vous raconterois qu'ainsi
Aux grands Iours de Poitiers aussi
On voulut celebrer la Puce.
Ainsi d'vn rauissant discours
Voulez honorer noz grands Iours
(De Troye la saincte seance)
Ayant seulement pris en main
Par vn non-visité chemin
De ma foible main la defence.
Vous tous par vn loüable jeu,
Vous tous par vn loüable veu,
Attachez à ma main des esles,
Pour luy faire prendre son vol
De l'vn iusques à l'autre pol,
Ainsi qu'à voz mains immortelles.
Comme par le heurt de l'acier
Encontre le caillou grossier
On tire vne courte flammeche,
Laquelle croissant peu à peu

Estand

Espand puis apres vn grand feu
Quand elle tombe en bonne meche.
Heurtans voz delicats esprits
Encontre le mien mal appris,
Vous alambiquez des bluettes,
Dont voz beaux papiers allumez,
Voz cœurs chaudement enflammez
Produisent vn feu de poëtes.
Qui d'vn meilleur enclin guidez,
Qui en soy hautement guindez,
Pendant qu'ils faignent de pourtraire
La main qui ne l'a merité,
Grauent dans l'immortalité,
De leurs mains le vif caractere.
Ainsi que la main de Zeuxis
Pour peindre vne dame de pris
De mille beautez fut guidee;
Vous aussi d'vn mesme discours
A mille mains auez recours,
Pour former d'vne main l'Idee.
Ce n'est point sans plus mon pourtrait
Qui à ce sujet vous attrait,
C'est le Dieu, c'est le Dieu Cynthie,
Pere des esprits les mieux nez,
Qui vous a vers moy retournez,
Sous le nom de la loy Cincie.
Heureux vrayment heureux troupeau,
Qui au mont à double coupeau
Puisastes ceste belle enuie,

Pour

Pour puis au giron de Themis
Faire teste à ses ennemis,
Et à la mal-gisante vie.
De Phœbus genereux guerriers
Vous ceignez voz fronts de Lauriers,
Terrassans sous voz pieds le vice,
Monstrans que le braue Aduocat
Ne fait point de l'argent estat,
Ains d'vne plus noble auarice.
Que de soy mesme guerdonneur
Il est chiche de son honneur,
Qu'à ce but rien ne le conuie
Sinon l'amour qu'il a de soy,
Et non ceste fantasque loy
Que l'on appelloit la Cincie.
Peintre, ainsi comme tu me peins,
L'Aduocat doit estre sans mains,
Non pas pour du tout rien ne prendre,
Mais bien par honnestes moyens
En bien defendant ses cliens,
De la pauureté se defendre.

APO-

APOLOGIE DE LA MAIN.

Au Lecteur.

L'On disoit anciennement que l'Afrique produisoit touſiours quelque choſe de nouueau : quant à moy il me plaiſt de dire que ce ſont les grands Iours : Teſmoins ceux de Poitiers de l'an 1579. teſmoins ceux de Troye n'agueres paſſez en l'an 1583. Ceux-la ayant produit vne infinité de belles inuẽtions ſur le ſujet d'vne Pulce; ceux cy ſur vn objet qui n'eſtoit point, ie veux dire ſur vne main non peinte : & l'vn & l'autre d'vn meſme motif. Au regard de la Pulce elle à pris ſon vol par la France : quant au Tableau dont eſt queſtion, l'hiſtoire merite d'eſtre racontee. La fortune à voulu que M. Paſquier Aduocat au Parlement de Paris, eſtant aux grands iours de Troye, ſous la conduite de Monſieur le Preſident de Morſan, perſonnage de tel merite & recommandation que chacun ſçait, ayant rencontré vn excellent Peintre Flamen, delibera de ſe faire pourtraire par luy. Et comme il dreſſoit de gre-

le premier crayon, Pasquier ne sçachãt comme il estoit peint, dist au Peintre qu'il luy fit tenir vn liure en ses mains, & non des gands. A quoy luy fut respondu par le Peintre qu'il y venoit à tard, & que le coup estoit ja frappé: d'autant qu'il l'auoit representé sans mains. Et cõme l'esprit de celuy qu'on pourtrayoit n'est gueres oiseux, mais né pour faire son profit de tous argumens qui luy viénent à gré, il dist lors à ceux qui estoyent presens que ce defaut luy auoit sur le champ apporté l'inuention d'vn Distique: & de fait dés l'instant mesmes, le Peintre le tenant encores arresté, il fit ces deux vers, qu'il pensa deuoir faire compagnie à son Tableau:

Nulla hîc Paschasio manus est, lex Cincia quippe
Cauſsidicos nullas ſanxit habere manus.

Tellement qu'il representa aussi tost la naïfueté de son esprit, cõme le Peintre celle de son vilage. Là quelques-vns ayans veu ce crayon representer au vif celuy que l'on auoit pourtrait, dirent au Peintre qu'il auoit si heureusement rencontré que si ce Tableau estoit mis en monstre, il y en auroit plusieurs autres au quels il prendroit aussi enuie d'estre peints. Et y soucieux de

son gain & de son honneur tout ensemble, ayant adiousté la derniere main à ce Tableau, l'expose vn iour à sa boutique aux yeux de tous. Ce pourtrait est veu par quelques passans. On y recognoist Pasquier au visage, & son esprit par ces deux vers. Il se fait (si ainsi vous plaist que ie le die) vne procession l'espace de vingt-quatre heures: Aux vns aggreant le visage, aux autres le distique. Et comme les esprits des hommes sont diuers, tout ainsi que Pasquier s'estoit dispensé de se ioüer sur son pourtrait, aussi chacun diuersement se donna loy & loisir de le blasonner. Entre autres Maistre Antoine Mornac Aduocat, homme docte & d'vne belle promesse, grand amy de Pasquier, donna le premier carriere à son esprit sur ce Tableau par vn Epigramme, dont la teneur s'ensuit:

Paschasio pictis manus est occulta tabellis,
Vt nec eget sterili muta tabella manu:
Sed qui Paschasium dubia de lite moratur,
Causidicos binas discit habere manus.

Cest

Ceſt Epigramme eſt apporté à Paſquier par Mornac, toutesfois par ce que la beauté d'iceluy deſpendoit d'vne concluſion qui eſtoit à deux ententes, & qu'en matiere d'Epigrãmes de deux cens, celuy qui picque le plus eſt touſiours le plus ſoigneuſement recueilly: Paſquier ne voulut pas aiſement laiſſer dormir ſa debte ſur le Soleil, mais comme il eſt homme qui ne craint rien tant que de ſe voir couché ſur le papier iournal des marchands, auſſi ne voulut il demeurer redeuable à Mornac, que d'vne nuict. A maniere que le lendemain au matin il le ſalüa de quatre autres vers, qui ſont tels:

Eſſe manus nobis, verùm non eſſe tabellæ,
Carmine dum Mornax ludit in ambiguo,
Luſerit an Mornax, an mordax læſerit, hercle
Neſcio, ſed tales vellet habere manus.

Ces carmes ne ſont pas ſi toſt venus, que chacun en prend la copie, & comme ſi par eux on euſt ſonne le tourſin, il y eut vne infinité de beaux eſprits qui commencerent à qui mieux mieux de iouër des mains pour Paſquier. Il n'eſt pas que le meſme Mornac ne s'y ſoit

aussi enrollé comme les autres, ayant fait vne blle monstre de son esprit, tant en vers Latins que Grecs. Tellement qu'il semble qu'en la ville de Troye, se soit trouué le Cheual Troyen, non pour produire des Capitaines à sa desolation & ruine, mais plusieurs braues Poëtes à son exaltation & honneur, lesquels il semble qu'Apollon, qui fauorisa touſiours le party Troyen, euſt couué iusques à huy, pour les esclorre à poinct nommé. Et qui est chose esmerueillable, & qui ne doit estre escoulee sous silence, c'est qu'entre six ou sept vingts tant Epigrammes, que Sonnets, Odes & Elegies, vous y en trouuerez bié peu qui symbolisét en inuention, ores que leurs autheurs ne se soyent mis en bute qu'vne main. Que si peut estre, vous y en trouuez, ne pensez pas pour cela que ceux qui ont escrit les derniers, ayent rien emprunté des autres dont ils n'auoyent veu les ouvrages: n'ayans les premiers sur eux autre aduãtage que d'vn certain droict de preuention. A maniere que les derniers peuuent icy faire le souhait qu'a fait autrefois le mesme Pasquier au cinquieſme de ses Epigrammes sur vn propos, sinon en tout & par tout semblable, pour le moins non du tout dissembla-

semblable, parlant des anciens auec les-quels de fois à autres il s'estoit peu rencontrer en quelques pointes:

Dij malè perdant
Antiquos, mea qui præripuêrè mihi.

Ie sçay bien que quelques esprits sombres & visqueux trouueront icy assez du sujet pour se ioüer sur la main d'vn Aduocat: & me semble desia voir quelque sot qui voudra contrefaire l'habille homme, lequel dira qu'il ne faut point trouuer estrange que toute ceste compagnie se soit liguee pour blasonner vne main, comme estant matiere qui luy est assez familiere, & dont elle se sçait mieux aider: Et qu'encores ceux qui ont icy escrit ne tomberont iamais en l'accessoire du Cordonnier, lequel apres auoir controulé les souliers representez dans vn tableau d'Apelle, voulant outrepasser ce qui estoit de son art, fut arresté tout court par ce grand Peintre, luy disant qu'il ne falloit point qu'vn Cordonnier iugeast d'autre chose que du soulier. Car au contraire, les Aduocats sçachans combien vaut la main, auront peu rendre certain iugement du Tableau, si la main y a esté à bonne raison oubliee. Mais à ces Misanthropes & Lutons, s'ils estoyent

dignes de nostre colere, ie respondrois volõtiers qu'il n'y a rien qu'ils doiuent tant craindre que la colere d'vn Aduocat: d'autant qu'il a, comme l'on dit en commun prouerbe, bec & ongles pour se defendre. Et combien que telles taupes cachees ne le meritent, si est ce que par vne charité Chrestienne, ie les veux exhorter de prendre conseil de Platon, lequel aduertissoit tout homme de ne s'attacher aisemẽt à celuy qui auoit l'esprit en main pour se ressentir d'vn ouurage. Disant que ce fut la cause pour laquelle Minos Roy de Crete fut apres sa mort representé pour Iuge des enfers à la posterité. Parce que comme ainsi fut que de son viuant il euſt affligé par guerres cõtinuelles la ville d'Athenes qui abondoit en grãds Orateurs & Poëtes, aussi les Atheniens ne pouuans recognoistre de mieux l'obligatiõ qu'ils auoyent à luy que par leurs plumes, soudain qu'il fut decedé, ne le peurent honorer de plus beau titre que de le faire Iuge des ames damnees. Et le semblable firent presque noz Ecclesiastics, contre la memoire de ce grand Aduocat du Roy Maistre Pierre de Cognieres, qu'ils logerẽt en vn petit recoin de leur Eglise, sous le nõ de Maistre Pierre du Coignet: pour auoir esté le pre-

mier

mier autheur de reduire leurs iurisdictions au petit pied A quel propos tout cecy ? Pour apprendre à ceux qui pour ne pouuoir rien faire de bien, ne sçauent autre mestier que de mal parler, qu'ils examinent trois & quatre fois leurs consciences auant que de s'aheurter mal à propos contre la main des Aduocats. Le Poëte a la main seulement pour rediger ses conceptions par escrit. Le Prescheur a pour son lot & partage la langue : mais l'Aduocat par vne prerogatiue speciale a l'vne & l'autre pour s'en preualoir C'est pourquoy il faut apporter de grandes circonspections & regards auant que de le vouloir attacher. Au demeurant apres auoir remué toutes sortes d'aduis apart moy, ie ne voy nul en nul estat qui ne soit bien aise de exercer la main à son aduantage. Soyez pres des Roys, Princes & grands seigneurs, soyez gendarme, tresorier, medecin, marchand, artisan, chacun diuersement est bien aise de faire sa main, les vns plus, les autres moins. Et ne voy point pourquoy on doiue pluſtost faire mal son profit de la main, au preiudice de l'vn que de l'autre. Car pour parler franchemẽt & sans aucune hypocrisie, la main est proprement vn Polipe qui

se transforme en autant de couleurs en nous, comme sont diuers noz esprits. D'autant que nous vsons de noz mains comme de noz esprits. Qu'elles soyent accompagnees d'vn noble entẽdement de quelque estat, qualité & condition qu'il soit, il exercera noblement les fonctions d'icelles: si d'vn esprit vilain & auare, tout le contraire. Et le semblable se trouue en elles és loüanges ou improperes qu'elles peuuent receuoir. Par ce que le noble esprit trouuera touſiours prou d'argument & ſujet pour la ſolenniſer; & le ſot, pour la vilipender par ſes eſcrits. C'eſt comme vne eſpee qui non ſeullement tranche des deux coſtez, mais qui peut rapporter autant de bien que de mal. Ce qui eſt preſque commun a toutes choſes de merite. Es grandes Citez eſquelles abondent les vertus, auſſi s'y trouuent les grands vices. Ya il rien au monde qui apporte plus de profit que la langue? Ya-il rien qui procure plus de nuiſance? Et ſans me arreſter à vn ſeul mẽbre de l'Homme, prenõs ceſt Homme en ſon general, y a-il animal au monde qui produiſe ni de meilleurs, ni de pires effets que luy: Choſe qui occaſionna meſmement les anciens de dire, que l'Homme eſtoit à l'homme vn Dieu: puis tout à coup

coup que l'Homme estoit à l'homme vn loup. Aussi ne faut il point trouuer estrange que la main soit en nous vn outil qui produise du bien & du mal en extremité, puis que ses operations sont extremes. Et neantmois si faut-il que l'on m'accorde qu'entre tous les membres de l'homme, il n'y en a point de tant vtile & necessaire que cestuy. La main est celle qui prend les armes offensiues & defensiues pour nous, celle qui est archer des gardes de nostre corps, & que nous opposons deuant le chef pour le garder de mesprendre, quand dans les tenebres de la nuict nous allons à tatons; celle qui enseigne à l'aueugle les chemins à l'aide d'vn baston. Par elle l'on bastit les maisons, par elle on cultiue les champs & les vignes: elle nous fournit de vestemens, tant en estoffes que façons, nous administre le boire & le manger pendant nostre santé, & en noz maladies les medecines. Sans elle les loix & les sciences liberales demeureroyent enseuelies dans le cercueil d'oubliance. Par le seul objet de la main nous trouuasmes la premiere cognoissance des nombres: & sur ce mesme modelle nous apprenons les premiers rudimens de la Musique. Et s'il nous faut ietter l'œil sur la

Medecine, il n'y a partie en nous de la-
quelle on descouure tant le tempera-
ment ou intemperament de noz corps,
que de la paulme de la main. Afin ce
pendant que ie ne face estat de ceux
qui pensent que dans nostre main com
me dans vn miroüer nous pouuõs con
siderer noz fortunes tant passees qu'à
venir. D'où s'est insinué entre nous cest
art de Chiromancie. Le Prescheur ou
Orateur seroit vne peinture releuee en
bosse seulement, si auec le frein de sa
langue il ne iouoit aussi des mains. Et
certainement non sans cause. Car la
main a ie ne sçay quels gestes, par les-
quels elle represente toutes les passions
de noz ames, ores vne affliction & dou
leur, ores vn aise & contentement, tan-
tost vne menace & colere, tantost vne
soubmission & obeissance: brief, elle
seule en nous parle sans parler. C'est à
mon iugement, pourquoy ce grand O-
rateur Ciceron se reputoit à grand hon
neur de pouuoir rendre en autant de
façons de bien dire, tout ce qui estoit
diuersement representé par ce grand
Comedien Roscius: Cestuy la vsant de
sa langue, & cestuy principalement de
ses mains. C'est aussi pourquoy De-
mosthene attribuoit les premieres, se-
condes & troisiesmes parties de l'Ora-
teur

teur à l'action, comme si le principal air de l'oratoire despendoit singulierement des mains. Ie n'ay pas presentement dit sans cause qu'elles parloyent sans parler. Car s'il vous plaist considerer ce qui tombe en commun vsage, sans foüiller si auant dedãs l'art de ceux qui haranguent au public, vous trouuerez que par le ministere d'elles nous pouuons appeller sans mot dire ceux que voulons venir à nous: & au contraire faire arrester tout quoy celuy qui s'y acheminoit. Par le mesme aide l'homme qui a quelque asseurance de soy, se sent estre loüé, & celuy qui en a deffiance, vitupeté. Ie tout sans l'vsage & entremise de la langue, lors que l'on le monstre au doigt. Et les anciens par l'applaudissement de leurs mains donnoyent à cognoistre le contentement qu'ils auoyent receus des jeux representez deuant eux. Quoy plus? Le muet ne se rend pas moins entendible par les signes de ses deux mains, que celuy qui par vn caquet affilé nous rompt la teste & les aureilles. I'adiousteray à tout cecy que non seulement és choses temporelles la main produit effects esmerueillables, mais aussi aux spirituelles: esquelles nous requerons l'imposition de la main pour la promotion à la di-

guité Episcopale. D'elle nous receuons interieurement les benedictions exterieures de noz Prelats. Et encores que la seule parole de Dieu fust suffisante, pour effectuer les miracles, si y voulut il apporter à plusieurs l'attouchement de la main. Il n'y a celuy de nous qui ne sçache de quelle puissance est le cœur, és prieres qui se font en l'Eglise. Et neaumoins encores y auons-nous voulu apporter les mains iointes. Voire que sans icelles il sembleroit que noz prieres fussent de peu de merite, comme nous apprenons de ce grand amy de Dieu, Moyse, lors qu'au milieu des afflictions publiques de son peuple il luy falloit soustenir ses bras las, à fin de les tenir touſiours esleuez au ciel, pour ne rendre l'oraiſon qu'il faiſoit à Dieu, sans effect. Et en cette miraculeuse guarison des escrouelles, octroyee par Dieu de tout temps & ancienneté, par vne singuliere prerogatiue à noz Roys, qui est celuy qui ne voye que l'interposition de la main y fait la principale operation? D'où s'est insinué ce cõmun parler entre noꝰ, par lequel nous disons noz Roys deuoir toucher les malades, lors qu'ils se voüent à les guerir. Il faut vrayemẽt que nous tous vnanimemẽt confessions que la langue est de grãde efficace

efficace en nous, mais non de telle que la main. Car ses effects sont passagers, & se passent (si ainsi le faut dire) autour de l'oreille. Mais quant à la main c'est le vray instrument par lequel nous enchassons noz œuures au temple de l'immortalité. Aussi a elle telle symbolisation auec l'esprit, qu'ordinairement nous confondõs les functions de l'vne & l'autre ensemblement. Voire qu'il seroit fort malaisé de iuger lequel des deux est plus redeuable, ou la main à l'esprit, ou l'esprit, à la main: s'entretenans d'vne telle liaison ensemble comme les rouës d'vn horloge auec les contrepois de plomb. Et qui est vne chose qu'il ne faut passer sous silence, c'est que la main a esté trouuee de telle recommandation, qu'en noz plus belles actions, nous les y auons de toute ancienneté employees. De la vient que pour asseurer de nostre foy celuy auec lequel nous contractons, nous mettõs nostre main dans la sienne. Aussi trouuons nous aux plus anciẽnes histoires de Rome, que le Roy Numa ayant basty vn temple de la Foy, voulut que les ministres de ce lieu officiassent les mains toutes enueloppees iusques aux extremitez des doigts. Denotans par là (si nous croyons à Tite Liue) que la

foy se deuoit tres-estroittement garder, & que son vray siege estoit estably en la main. De là que les anciens en leurs gōfanons par l'entrelas des deux mains signifioyēt la concorde: & aujourd'huy les amants, l'amour qu'ils ont à leurs maistresses: de là qu'en la solemnizatiō du mariage l'on met l'anneau conjugal en l'vn des doigts de son espouse: de là (à peu dire) que quand le juge veut affermēter vne partie ou tesmoin, pour tirer d'eux vne verité, il leur fait lever la main, & ailleurs que l'on la fait mettre sur les Euangiles. De sorte que si (tout ainsi que l'Egyptien) il nous estoit permis de mettre en vsage quelques lettres Hieroglifiques, ie pense qu'il n'y en eut iamais de plus celebre que la main, par laquelle on peut refigurer la Foy, la Cōcorde, l'Amour, la Verité, & encores la Liberalité tout ensemble. Chose que noz ancestres cognoissans, & speciallement combien elle estoit necessaire à l'vsage commun, tout ainsi que ie vous ay presentement discouru en combien de manieres se diuersifioit sa vertu, aussi la diuersifierent ils en vne infinité de formulaires de parler. De là est venu que nous disons, tenir la main à vne entreprise, pour la fauoriser: auoir les mains nettes, pour estre

estre homme de bien : faire sa main, pour s'enrichir : lauer ses mains de quelque faute, pour s'en excuser : venir aux mains, pour venir aux prises : ioüer des mains, pour se battre : donner conforte main, pour ayder : adjouster la derniere main, pour perfection d'vn œuure : tenir vne chose sous main, pour cacher : estre en la main de quelqu'vn; pour, en la puissance : main mise, pour saisie : manumission, pour affranchissement : gens mainmortables, pour, serfs & esclaues : & encores gens de mainmorte condition, comme sont les Ecclesiastics, qui ne peuuent prendre immeubles sans le congé de leur Prince, ni les rendre sans l'authorité de leur superieur : mettre la main à l'œuure, pour s'employer : aller contre vn ennemy à main forte, pour à grande puissance : mettre la main sur le collet d'vn homme, pour le constituer prisonnier : tout d'vne main, pour, tout d'vne suite : baiser la main, pour, saliüer. Le temps mesmes ne s'est peu passer sans emprunter d'elle quelque chose, lors que nous disons de lõgue main, & encores tenir vne chose de main en main, c'est à dire, d'vne longue traite de temps, ores qu'elle ne soit escrite, comme sont les anciennes traditions de l'Eglise. Et s'il

faut

faut passer plus auant, les chemins luy sont redeuables, quand nous les enseignons par la main droite ou la gauche. Brief le Ciel mesmes y a voulu auoir part, lors que nous recognoissons quelques vns sentir la main de Dieu, voulans exprimer son contraire. Adiouste-ray-ie que les trois parts de tout le monde, dont les quatre font le tour, mandient leurs exercices des mains, quand nous appellons les artizans, Manœuures, & ce qui est sorty de leur art, Manufactures: voire que la Medecine qui fait part & portion des arts liberaux, ne s'en est peu exempter: D'autant que nous appellons vne partie d'icelle, Chirurgie, parce qu'elle gist en l'operation de la main. Brief il n'y a rien qui soit destiné à exercer entre nous tant de liberalitez, soit à bien faire ou bien dire, comme la main. Qui fait que nul ne doit trouuer de mauuaise grace que tant de personnages d'esprit se soyent ingerez à celebrer vne main. Ie ne diray point si celle pour laquelle on s'est employé le meritoit, ou non: car il y a trente ans passez que la France a peu cognoistre ce qu'elle peut faire en diuers subiets. Bien vous diray-ie que toutes ces nobles inuentions estãs tombees entre mes mains, i'ay pensé de

de vous en faire part, non tant pour fauoriser la main pour laquelle on a escrit que pour ne faire tort à toutes ces braues mains qui l'ont voulu honorer. Et à tant tu estimeras (Lecteur) que ie te les represente en ce lieu non selon le rang & degré des personnes (n'estant entré en nulle cognoissance de cause de leurs grades & qualitez) mais selon l'ordre que ces gayetez ont esté dõnees ou que i'en ay fait le recueil. I'aduisant au surplus que ie n'entends te les presenter sinon de tant & entant qu'il te viendra à gré de les lire.

A Monseigneur de Morsan Conseiller au Conseil d'Estat, & President au Parlement de Paris.

VOyez ie vous prie quelle authorité vous vous estes donné en peu de temps sans y penser, outre ceste qui vous estoit ia acquise. Le Roy vous auoit enuoyé pour presider aux grands Iours de Troye, auec vne limitation certaine de territoire, toutes fois par vne puissance absoluë, vous auez estendu vostre iurisdiction iusques dans la ville de Paris, qui ne fut iamais des grands Iours. Sçauez vous comment?

La

La courtoisie dont vsates en mon endroit à mon partement, a esté de tel effect & merite sur moy, qu'au lieu du congé que me donnates pour m'en reuenir, ie deuins dés lors tout à fait vostre prisonnier. Tellement qu'il m'a semblé en m'en reuenant que ie tenois les chemins pour prison : Prison, que ie tiens encores auiourd'huy dans ceste ville de Paris, & dont ie ne veux sortir, ores que me vouluſſiez bailler plaine main-leuee de ma perſonne. Mais entendez ce qui vous en eſt aduenu : vne choſe dont ne vous douteriez nullement. Car au lieu que faites le procez aux autres, tout prisonnier que ie ſuis, ie fais le voſtre pardeçà. Meſmes enuers Mõſeigneur le Chancellier, auquel i'ay fait vn ample diſcours de tous voz beaux deportemẽs dont il eſt demeuré ſi ſatisfait & content, que ie croy qu'auez occaſion de vous en contenter grandement. Il eſtoit ia aſſez amplemẽt informé par les bruits qui luy en auoient eſté apportez, & vous ſeruira de bonne & fidelle trõpette enuers le Roy, tant q̃ ſeiournerés pardelà. Cependant vous aduiſerez s'il vous plaiſt de conſeruer en voz bonnes graces, celuy qui deſire vous demourer ſeruiteur, & qui ne ſe laſſera iamais de receuoir voz commandemẽs. A Dieu.

A Mon-

A Monsieur Tabourot Procureur du Roy au Balliage de Dijon.

Il raconte en ceste lettre plusieurs gayetez dont il s'est aiuerlement esgayé, quand les occasions s'y sont presentees.

IE croy que tout ainsi que nous sommes conformes en noms (car vous & moy auons ce beau nom d'Estienne) aussi symbolizons-nous en pẽsers: Par ce que cõme ie receu le iour d'hier voz lettres, i'estois sur le poinct de vous assaillir par les miennes. Mais vous m'auez preuenu fort à propos, pour celebrer vne forme d'anniuersaire de ma Main. Car mon pourtrait, qui a tant fait parler de soy, & mes deux vers de la loy Cincie, sur lesquels on en a prouigné tant d'autres, furent tracez la veille de sainct Michel l'an passé que l'on comptoit 1583. & c'est le iour aussi auquel ie vous ay esbauché la presente: Par laquelle auant tout œuure vous receurez de moy vne action de graces de l'honneur que me faites, en me remerciant de vous auoir inseré dans les gayetez que l'on a faites sur ma main. Vostre Epigramme plain de courtoisie & d'esprit ne meritoit rien moins que d'y estre enchassé. Dessors que vous me l'enuoyates par Monsieur Minos, ie feis la responce telle que vous auez veu au dessous, laquelle vous ne receutes, parce que ie seus aduerty

netty par le mesme Minos qu'estiez party de ceste ville. Car quant aux vers par lesquels auez de nouueau remué le mesme sujet de ma Main, ie seray comme font les ioueurs de dez qui ne veulent hazarder toutes leurs fortunes en vn coup, quand on leur couche trop grand ieu : ie vous quitteray la main. Vous accablez auec trop d'vsures vne bonne volõté que ie vous dedie d'auſſi bon cœur, que i'accepte celle que me presentez. Au regard de ceux de Monſieur Iuret, s'il les a faits à bon eſcient, il a de tresmauuais eſpies de mes deportemens, n'ayant iamais eu autre but en mon eſtat que l'auarice de mõ honneur. Si pour se iouer, & comme l'on dit à petit ſemblant, il pouuoit à mon iugement trouuer ſujet plus ſortable, que de ma main, laquelle ne ſçait pas ſi bien prendre, que rendre à ceux qui luy veulent preſter monnoye de mauuais alloy. C'eſt pourquoy pour ne demourer longuement en arrerages enuers luy, ie le payerois volontiers de ces deux vers qui me viennent de tomber en la plume.

Dum loculos, oculos, toties in carmine verſas,
Omnibus ecce refert Echo tua carmina, culos.

Il ne

Il ne sera non plus offensé des miens, que ie suis des siens. Tout cela s'appelle ieu sans vilennie. Voy'a entant que touche voz lettres: Ie viendray maintenant à celles que ie voulois vous enuoyer. I'ay leu voz belles Bigarrures, & les ay leues de bien bon cœur, non seulement pour l'amitié que ie vous porte, mais aussi pour vne gentillesse & naïfueté d'esprit dont elles sont plaines, ou pour mieux dire pour estre bigarrees & diuersifiees d'vne infinité de beaux traits. I'eusse souhaité qu'a la seconde impression on n'y eust rien augmenté. S'il m'est loisible de deuiner, il me semble que l'on y a adiousté plusieurs choses qui ne ressentent en rien de vostre naïf, & croirois fort aisement que c'eut esté quelque autre qui vous eust mal à propos, presté ceste nouuelle charité. Il faut en tels sujets que l'on pense que ce soit vn ieu, non vn vœu, auquel sichions toutes noz pensees. Vous cognoistrez par la que ie vous aime & honore, puis que pour la premiere fois ie vous parle si librement. Au demourant ie trouue qu'en ceste seconde impression, vous appropriez à Iacques Pelletier les faceties de Bonauenture du Perier. Vous me le pardonnerez, mais ie croy qu'en ayez de mauuaises

Le liure de Monsieur Tabouret intitulé les Bigarrures.

Les facecies de Bo-

me-

Sauanture du Perier.

memoires. I'estois l'vn des plus grands amis qu'euſt Pelletier, & dans le ſein duquel il deſployoit plus volontiers l'eſcrain de ſes penſees. Ie ſçay les liures qu'il m'a dit auoir faicts. Iamais il ne me feit mention de ceſtuy. Il eſtoit vrayement Poëte, & fort ialoux de ſon nom, & vous aſſeure qu'il ne me l'euſt pas caché: Eſtant le liure ſi recommandable en ſon ſubiet, qu'il merite bien de n'eſtre non plus deſauoüé par ſon autheur, que les faceties Latines de Poge Florentin. Du Perier eſt celuy qui les a compoſees, & encores vn autre liure intitulé *Cimbalum mundi*. Qui eſt vn Lucianiſme, qui merite d'eſtre ietté au feu auec l'autheur s'il eſtoit viuant. I'adiouſteray à la ſuite de cecy que les deux vers François, que vous attribuez à Monſieur l'Official Tabourot, ſont miens.

Vers retrogrades François.

Bienfait, non dol, los, non faueur,
Fait t'a gaigner treſgrand honneur.

Leſquels eſtans retournez, vous y trouuez,

Honneur treſgrand gaigner t'a fait
Faueur, non los, dol, non bienfait.

Il y a plus de quinze ans qu'il les eut de moy, & en prit la copie chez feu Monſieur

sieur d'Ampierre maistre des comptes sien parent & mon voisin: & croy qu'il ne le denierа pas quand vous luy en parlerez. Il les trouua admirables, non seulement pour estre traduits vers pour vers du Latin de Philelphe, mais aussi que nostre langue n'en est pas bonnement capable, à cause des articles que nous lions & mettons ordinairement deuant les noms François, ne nous estant pas permis de les postposer. Et de fait i'en ay autresfois voulu faire vn autre coup d'essay tel qui s'ensuit, mais ie n'ay peu attaindre à la facilité qui s'y trouue en Latin.

Ton vn, non ton caquet; ta beauté, non ton fard;
Ton œil, non ton venin, tes traits, non tes appas,
Ton accueil, non ton art, ta faueur, non tes las,
Surpris, & nauré m'ont le cœur de part en part:
Cuisans, ains doux attraits; port lourd, ains gracieux,
Mon mal-heur, ains mon bien, mon glus, ains, ô ma flamme,
De mon cœur, de mon tout, de moy, & de mon ame,

Vn present ie veux faire à toy, & non aux cieux.

S'il vous plaist retourner ces huit vers, vous y trouuerez le contraire, mais auec vne contrainte telle, que ie pense toute autre chose qui se trouue au Latin ne pouuoir entrer en nostre langue, fors ceste sorte de vers, comme vous le pourrez sentir aisément.

Aux cieux, & non à toy, ie veux faire
vn present
De mon ame & de moy, de mon tout,
de mon cœur,
O ma flamme, ains mon glas, mon
bien, ains mon malheur,
Gracieux, ains lourd port, attrait doux,
ains cuisant,
De part en part l'esprit, m'ont naure
& surpris
Tes las, non ta faueur, ton art, non
ton accueil,
Tes appas, non tes traits, ton venin,
non ton œil.
Ton fard, non ta beauté, ton caquet,
non ton ris.

Qui est l'vnique d'entre les Latins qui fait men-

Vous appellez telle sorte de vers fort à propos Retrogrades. Et parce que ie sçay que vous tachez par voſtre lecture de non seulement rire, ains de rire do-

ctement,

ctement, ie vous donneray en passant ce petit aduis, que le premier qui a parlé de tels vers (au moins dont la cognoissance soit arriuee iusques à nous) fut Sidonius Apollinaris au neufiesme de ses Epistres, là où il les appelle *Versus recurrentes*. Et dans luy vous trouuerez ces deux qu'auez cottez, *Romatibi subito*, &c. *Si bene te tua laus*, &c. Et se vante encores d'auoir fait ces deux autres que vous auez mis dans vostre œuure,

Præcipiti modò quod decurrit tramite flumen,
Tempore consumptũ iam citò deficiet.

tion des vers retrogrades.

Vous ne serez pas marry que ie vous serue de ce mets comme faisant grandement à vostre intẽtion. Depuis comme les inuentions premieres reçoiuent augmentation auec le temps, on y apporta cest embellissement de leur faire contenir deux sens contraires, l'vn en les lisant de leur plain, & l'autre à l'enuers. De quelle marque sont ceux de Philephe que vous auez fort bien cottez. Chose qui depuis s'est trouuee fort familiere, & de fait moy-mesme, qui me recognois le moindre des moindres, en ay fait huit de ceste trempe au second de mes Epigrammes, con-

tre vne paix sainte & courte.

Mens bona non noua fraus, pietas non aulica fecit
Curia—, id edictum, Rex bone, pacificum:
Plebs pia, non fera lex, poterit nunc viuere tecum.
Crescere, non labi vis, puto, sordidule.
Imperium, Deus, hoc seruas, non perdis: amore
Feruida fit, nec pax hæc tegit insidias.
Magnificè tibi, Rex, succedant optima, nunquam
Prælia sint, immò pax tibi perpetuò.

Plus hardy est cestuy que i'ay mis au sixiesme liure en vn vers, qui fait vn hexametre & pentametre sous diuers sens, où sous le nom de la Gaule ie fais parler le Catholique & le Huguenot.

Patrum dicta probo, nec sacris belligerabo.

C'est le Catholique qui parle. Tournez ce carme à l'enuers, vous y verrez vn Pentametre, où le Huguenot dit,

Belligerabo sacris, nec probo dicta Patrum.

Et comme ainsi soit que tant en Latin que François ie me sois voulu donner carrie-

carriere en plusieurs sortes de jeux, aussi vous puis ie dire auoir fait vn Echo au second liure qui n'est pas peut estre de moindre grace que celuy qu'auez remarqué.

Hic ego dum solus meditans longa auia lector,
En age dic Echo, dominæ quis maior honos! NOS.
Ergo Fabulla sonis poterit me perdere inulta?
VLTA. *Sed heu sodes recita quæ causa mali huius?*
IVS. *An quod me etiam volui sacrare Sabinæ?*
NAE. *Is fructus binis est inseruire puellis?*
IS. *Sic sum ipse meæ sortis miseranda lues?* ES.
Quæ Venus inde meis hæres malè-sana medullis?
LIS. *Saltem vt valeam, meme ablegabo peregrè?*
ÆGRE. *Tandem igitur spes est gaudere Fabullæ?*
BVLLA. *Vah pereas, abs te discedimus.* IMVS.

Forme de vers esquels l'Echo est representee.

Aux œuures que l'on a fait imprimer sur ma main, ie me suis aussi voulu esgayer

gayer en nostre langue sur vne autre Echo en ceste maniere :

Pendant que seul dans ces bois ie me plains,
MAINTS. *Dy moy Echo qui celebre mes mains?*
Y a il point quelque autre gentille ame,
AME. *Qui a loüer autres mains les enflame?*
Si moy viuant de mon los ie iouy,
OVY. *Ay-ie argument d'en estre resiouy?*
Et si ma Main est iusque au ciel rauie,
VIE. *Que me vaudra ce bruit cõtre l'enuie?*
N'y aura-il nul homme de renom,
NON. *Qui en cecy soit ialoux de mon nom?*
Mais si quelqu'vn mal appris en veut rire,
IRE. *Que porduira dans mes os ce mesaire?*
Contre ce sot, contre ce mal appris,
PIS. *Ne rongeray-ie en moy que des despits?*
O sot honneur d'vne main mal bastie!
MANIE. *Quel hõneur donc vainemẽt me manie?*
Las pour le moins Echo si tu peux rien,
BIEN. *Fais que les bons de mes mains parlent bien.*
Si tu le fais, rien plus ie ne demande,
COMMANDE. *Or sus, à Dieu, va, ie mẽ recommande.*

Le premier que ie pense entre les Poëtes Latins en auoir vsé, est Ioannes Secundus, en vn Epitaphe qu'il inserre en son boccage qui commence :

O que

O quæ Diua cauos colis recessus,
Syluarúmque regis domos opacas, &c.

Vous pourrez auoir recours au passage qui est long, & pour ceste cause ie me contenteray de le vous monstrer au doigt seulemẽt. Le premier parauenture entre noz Poëtes Fráçois est du Bellay, par l'Epigramme que vous mesmes auez cotté. Au moins ne me souuient il point en auoir leu dans autre Poëte de nostre temps. L'on doit au mesme du Bellay le premier sonnet en vers que vous appellez Rapportez, qui est le dix & neufiesme de son Oliue.

Vers rapportez,

Face le Ciel quand il voudra, reuiure
Lysippe, Apelle, Homere, qui le pris
Ont emporté sur tous humains esprits,
En la statue, au tableau, & au liure:
Pour engraüer, tirer, escrire en cuiure,
Painture, & vers, ce qu'en vous est compris,
Si ne pourroiẽt leur ouurage entrepris,
Cizeau, pinceau, ou la plume, biẽ suiure
Voila pourquoy ne faut que ie souhete
De l'engraueur, du Peintre, ou de Poëte,
Marteau, couleur, ny encre, ô ma Deesse.
L'art peut errer, la main faut, l'œil s'escarte,

De voz beautez, mon cœur soit donc sans cesse
Le marbre seul, & la table, & la carte.

Sonnet toutes fois que ie vous puis dire auoir esté desrobé d'vn Italien, & rendu fort fidelement en nostre langue. Depuis Iodelle se fit grand maistre en ce sujet, & croy que si vous auez ses œuures, vous y en trouuerez d'admirables. Ie viendray à voz Rebus, & pareillement à voz Equiuoques, esquels, si'me permettez de souhaiter, ie desire ie ne sçay quoy de moins long que ce que vous y auez mis par vostre derniere impression: mesmes que tant de figures qui y sont adiousstees en forme de demonstratiõs de Geometrie, ne me plaisent guerres. Celuy qui des premiers a fait entre nous ouuerture, aux Rebus est Geoffroy de Thory en son liure de Champ fleury, que ie vous souhaite non seulement pour ceste argument, ains pour tout le discours de vostre œuure. D'autant que vous en pourriez recueillir plusieurs belles instructiõs non esloignees de vostre but. Encores vous veux-ie faire present de deux Epitaphes, qui, peut estre, meriteront de trouuer lieu auec les vostres.

Qui est l'autheur entre nous qui premier à traicté des Rebus.

Cy gist

Cy gist Guillaume Departy,
Qui d'vn Duc estoit Secretaire,
Et est de ce monde party
Sans sçauoir qu'il en venoit faire.

Antoine de Saumur nasquit 1529.
Des biens de ce monde il acquit 0.
En ce bas terroir il vesquit 30.
A nature il paya l'acquit 1559.

Anagrammes François.

Vous prendrez ma lettre pour vn coq à l'asne, en laquelle il n'y a autre ordre, que le desordre. I'auois oublié de vous faire part de l'Anagrãme de Ruiner & Reünir, que ie fis en la congratulation de la Paix de l'an 1570. que ie addressay au Roy Charles, pour monstrer combien les guerres ciuiles estoyent detestables, & que ce n'estoit tousiours que ruine, voire en reünissant les villes qui folement s'estoyent distraittes de son obeissance.

Qui voudra REVNIR, *aura*
RVINER *mettre,*
Il verra qu'il n'y a transport que d'vne lettre,
Et qu'en reünissant voz villes ruiniez,
Et en les ruinant vous les reünissiez:
Car dans vn REVNIR *le* RVINER *se treuue,*

Dont voz pauures sujets ont fait derniere espreuue.

Ie vous pourrois encores dire qu'en l'an cinucq cens lxviij. deuisant auec l'vn de mes amis, qui me disoit que tout alloit bien, & que le Roy auoit voulu pacifier toutes choses, ie luy fis responce à l'impourueu, qu'il ne failloit *pas s'y fier*. Entre tous les Anagrammes vous deuez, à mon iugemẽt, faire estat de celuy d'Estienne Iodelle, *Io te Delien est né*, sur lequel Tahureau fit vne belle Ode, dont le refrain au bout de chaque huictain ou dixain estoit celuy la. Par aduenture ne trouuerez vous pas cestuy trop descousu; mon fils aisné Theodore Pasquier estant escolier, m'enuoye au bout d'vne Epistre *Thesauros pacis fudo*. Ie descouure soudain que c'estoit l'Anagramme de son nom, qui est en Latin, *Theodorus Paschasius*. Au moyen dequoy ie le renuie d'vn autre, pris de cestuy la: *Thesauro pascis duos*. Et d'vne mesme main fis ceste Epigramme:

THESAVROS PACIS, *verso mihi nomine*, SVDO,
Dicis, dum libris, mi Theodore, vacas,
Si non mentiris, iam te Theodore, patrémque,

Atque

Atque ita THESAVRO PASCIS, *amice*, DVOS.

Et puis que i'ay franchy le pas de m'alleguer icy pour autheur, ie ne douteray de vous faire part d'vne gayeté que ie fis autre fois sur le nom tantost de Remy Belleau, tantost de Remy de Beleau, pour gage de l'amitié immortelle que ie luy portois, faisant ores vn Rebus, ores diuers Anagrammes de son nom.

Lors que mon Beleau nasquit,
Toute la troupe celeste,
Pour solenniser sa feste,
Vers Helicon se rendit.
Là fut chanté à l'enuy,
Vn Sol, vn Fa, vn RE, MI,
Là fut fait maint & maint tour
Gaillardement à l'entour
De ceste saincte BELLEAV.
Pour cela fut ordonné
Que cest enfant nouueau né,
Seroit dit REMI BELEAV.

Les Dieux ayans baptizé
L'enfant de ceste eau sacree,
Dont ce grand Poëte Ascree
Fut en la Grece arrousé,

Eux tous d'vn commun encours
Voulurent sonder son cours,
Et quel estoit le butin
Que luy forgeoit son destin:
Adonc dist l'vn du troupeau,
Ie voy que dés son enfance
Par eternelle ordonnance,
Cest enfant MIRE LE BEAV.

C'est peu d'auoir tout le cours
De l'vniuers dans sa teste,
Si on ne le manifeste
Par elaborez discours.
Qu'est-ce (respondit l'vn d'eux)
De voltiger iusqu'aux cieux,
D'approfondir chacun art,
Si à tous tu n'en fais part?
Pour le bannir du tombeau
Il faut qu'en prose ou en rime,
Ce beau, ce bon il exprime,
Il faut qu'il RIME LE BEAV.

Cest arrest estant donné,
L'on fit d'vne mesme estoffe
Vn Poëte & Philosophe,
Puis soudain fut estrené
Des Graces qui à grands pas
S'esloyent lancees là bas.
D'elles fut l'enfant lauë,

D'elles

D'elles DE MIEL ABREVVÉ.
Puiſque (ſont-elles) du ciel
Tant de bien en toy conſluë,
Il faut que de par nous ſluë
De ta bouche LE BEAV MIEL.

Ainſi dés le bers Platon
Fut ſuccé par les Abeilles:
Ainſi par ſes doctes veilles
S'affranchit-il de Pluton.
Ainſi mon gentil Belleau
De l'ignorance le fleau,
S'eſt façonné vn renom
Sur le moule de ſon nom.
Ainſi par ſes doctes vers,
Malgré le temps & l'enuie,
S'eſt-il ouuert vne vie
A touſiours par l'vniuers.

Ie feray encores le ſot à bonnes enſeignes, puis que iuſques icy ie me ſuis laiſſé aller à la mercy des mes opiniõs, ou pour mieux dire à vne folle amitié que nous portons à noz œuures. Tout ainſi que deffunct Pelletier voulut autrefois repreſenter par ſes vers le chant de l'alouëtte, que vous auez ſceu fort bien cotter, en quoy il rencontra ſi heureuſement, qu'il eſt impoſſible de mieux: auſſi me ſuis ie eſtudié de faire

le semblable tant en Latin que François, pour le degoisement du Rossignol.

Au cinquiesme de mes Epigrammes vous y trouuerez cestuy cy,

Ver redijt, glomerantur aues, concentibus auras
Mulcent, & miris tu Philomela modis.
TV TV, TOT, TOTO *modularis gutture voces,*
Vt Philomela alijs, sis Philomusa mihi.

Et en vne chanson que ie fis malade, il y a enuiron trois ans, oyant le Rossignol desgoiser à pleine gorge son ramage, pour tromper mon mal il m'aduint de faire vne comparaison de ma fieure, auec le chaud amour de ce gentil oyseau, & pour conclusion de ma chanson, ie mis ce couplet.

Ie requiers sans plus vn don,
Tu' tu' tu' tu' moy Cupidon,
Tost, tost, tost, & que ie m'en aille,
Il vaut mieux vne fois mourir,
Qu'en vn desespoir me nourrir,
Qui iournellement me tenaille.

Ie desire encores vous adiouster le jeu de ce vers, où vn seul poinct transposé diuersifie le sens:

Porta patēs esto nulli claudaris honesto.

Mettez

Mettez la virgule apres le mot de, *Esto*, il n'y a nul vers plus courtois: mettez-le apres *Nulli*, il n'y a rien si discourtois. Et c'est pourquoy Alciat (si ie ne m'abuse) dist que l'on fit ceste autre carme:

Ob solum punctum caruit Martinus Asello.

Disant que c'estoit vn Abbé nommé Martin, qui pour auoir mis ce vers sur le portail de son Monastere, auec le poinct au dessous de *Nulli*, fut pour sa vilenie priué de son Abbaye nommee *Asellus*. D'où aussi est venu entre nous ce prouerbe François: Pour vn poinct Martin perdit son asne. Ie vous puis dire que ie me suis encores voulu iouer dans mes Epigrammes sur mesme subiet en ces deux vers que i'escris à vne Damoiselle que ie me represente pour Maistresse.

D'où vient ce prouerbe, pour vn poinct Martin perdit son asne.

Ecce maritus adest malus explorator amoris,
Virgula fœlicē me facit, aut miserum.

Mettez la virgule apres le mot de *Adest*, voyla tout qui se porte biē pour l'amoureux: mettez la au dessous de *Malus*, tout va mal. Ce sont en somme de mes bigarrures dōt ie vous ay voulu faire part. Ie sçay bien que quelque

mal habille homme, qui voudra faire le Stoïque, ou pour mieux dire, trancher du sot, estimera la plus grande partie de ce que dessus, bouffonneries, pour n'auoir esté practiquees par l'ancienneté. Mais vn autre qui sera mieux né, les estimera belles fleurs. Aussi sçauez vous que la posterité qui suruesquit Virgile, Horace, Ouide, & tous ces braues Poëtes qui florirent sous l'Empire de Auguste, apporterent certaines rencontres en vers qui ne furent pas reiettees, comme est entre autres celle de ce Distique, qui fut fait en l'honneur des œuures de Virgile, & sur le moule duquel nous auons formé en France tous noz vers rapportez:

Pastor, arator, eques, paui, colui, superaui,
Capras, rus, hostes, fronde, ligone, manu.

Il n'est pas dit qu'il falle touſiours mettre la main à œuures graues & serieuses. Tout ainsi que le corps s'alimente & nourrit de viandes solides, & neantmoins reprẽd quelquefois gouſt par des salades & herbages qui sont de peu de substance: ainsi est-il de noz esprits, lesquels il est bien seant d'assortir de fois à autres d'vn doux entremets

de

de gayetez & gaillardises, pour leur estre puis apres vn acheminement à discours bons & serieux. Nous auons l'vn de noz compaignons nommé Maistre Martin Mesnart, personnage qui sçait bien faire le Palais autant que nul autre, & accompagné de toutes les bonnes parties, tant de l'ame que de l'esprit, que vous sçauiez desirer en homme: lequel se ioüe en ceste façon de son esprit quand il peut, & le peut toutes & quantes fois qu'il veut. Lors que les Huguenots chargerent les armes en l'an 1561. pour la defense de leur religion, il fit ces deux vers commençant chaque mot par R.

Rem, Regem, regimen, regionem, religionem,
Restaurauerimus, religionicolæ.

Et par ce qu'il appelle ces vers ascendans, d'autant que par forme de degré il fait monter chaque mot d'vne syllabe, il a voulu encores representer la beauté de ceste gaillardise par ces six notes, Vt, Re, Mi, Fa, Sol, La, esquelles on va touſiours en montant.

Vt Regi minimè faueamus, sollicitamur
Lamentabilibus sollicitudinibus.

Vous ne croiriez pas combien il a de pareil-

pareilles gayetez, dont ie souhaiterois qu'il vous eust fait part. Par ce que vostre liure n'en seroit que plus embelly. Mais sur tout ie vous veux aduiser de deux carmes, dont ie ne puis sçauoir l'autheur, qui me semblent peser en valeur vn liure gros & accomply:

Quos anguis dirus tristi mulcedine pauit,
Hos sanguis mirus Christi dulcedine lauit.

Voila en deux lignes tout le vieil & nouueau Testament, portant nostre condemnation, & sauuement, presque sous mesmes mots rapportez. Qui est, à mon iugement, vn chef d'œuure d'homme qui n'estoit point apprentif en telles beautez d'esprit. Croyez que le souuenir de toutes ces grotesques (appellez les ainsi s'il vous plaist) m'a tellement regaillardy, qu'au partir de ceste lettre, ie m'en vois reprendre mes sacs. Vous direz, que c'est retourner à ma pasture: peut estre ne mentirez-vous pas. Vous priant au demeurant remercier de ma part Monsieur le President Iannin, du bon souuenir qu'il a eu de moy, & luy dire qu'il se peut asseurer auoir vn bon amy & seruiteur en moy. Si en recompense de ce qu'il

qu'il vous a communiqué mes Epigrammes Latins, & le Poëme fait pour ma main, vous luy voulez faire part de la presente, vous ne ferez par moy desaduoüé, toutesfois puis qu'elle est vostre desormais, vous en ferez ce qu'il vous plaira, tout ainsi comme de l'autheur qui desire se perpetuer en voz bonnes graces. A Dieu.

A Monsieur Iuret, Chanoine en l'Eglise de Langres.

COmbien que ie n'aye jamais eu ceſt heur de vous cognoiſtre de face, ſi penſe ie vous auoir veu ces iours paſſez plus à propos. Vous ſçauez ce que dit Socrates à vn ieune homme qu'on luy preſentoit: Mon enfant, parle, à fin que ie te voye. Les beaux vers Latins & François qu'auez faits ſur mon pourtraict, & leſquels i'ay receus par les mains de Monſieur le Conſeiller Gillot, m'ont fait cognoiſtre qui vous eſtiez: ie veux dire vn bel eſprit doüé de toutes les graces, gentilleſſes, courtoiſies, & rondeurs que l'on peut ſouhaiter. Vray qu'en la lecture d'iceux vous m'auez fait reuenir en memoire ce que fit autrefois le Philoſophe Carneades, lequel eſtant enuoyé des Athe-

niens

niens Ambassadeur en la ville de Rome, auant que d'auoir audience du Senat, voulant faire monstre publique de son esprit, loüa vn iour la Iustice, & le lendemain la vitupera, si apoint, que l'on ne sçauoit auquel des deux iours donner l'auantage. Qui fut cause que Caton le vieux le fit renuoyer comme il estoit venu, sans estre ouy, comme celuy qui se ioüoit de son esprit ainsi qu'il vouloit, & qui par vne parole persuasiue eust peu surprendre le Senat s'il luy eust donné audience. Ainsi vous en est il presque pris. Car representant fort dextrement & hardiment sur vn mesme suiet deux personnages contraires, l'vn en haut loüant ma main en son particulier, l'autre en la blasonnant sur le general de nostre profession, le malheur a voulu qu'ayez esté chastié comme celuy la: pour le moins que voz beaux vers n'ayent esté enchassez auec les autres, pour estre ja le liure clos & exposé dés pieça en lumiere, auec vne vente assez plausible. Or quand à ce qu'il vous a pleu de me celebrer, ie vous en remercie: ce n'est pas tant me trompetter que vous tromper. Et quãt au demeurant de voz vers, par lesquels vous estes plus voulu esgayer sur la main d'vn Aduocat en general, que parti-

Il est mal aisé de supprimer ses inuentiõs.

particulierement sur la mienne, & dont vous excusez par voz lettres, il ne faut plus vous excuser, puis qu'on ne vous accuse plus. Ie mets quelquefois la main à l'œuure, & sçay combien il est fascheux à vne main plantureuse telle que la vostre, de la vouloir retrancher, quand quelque belle conception se presente. C'est pourquoy ie vous supplie en cas semblable ne trouuer mauuais les deux carmes que ie fis & escriuis sur le champ à Monsieur Tabourot vostre cousin, lesquels ie condamne cõme champignons. Voulant que leur mort soit aussi prompte que leur naissance. A quelque chose malheur est bon, & auions vous & moy interest que ceste sotte inuention tomba de ma plume. Car autrement n'eusse ie iouy de toutes les belles fleurs de vostre iardin que vous m'auez enuoyees. Lesquelles ie transplanteray dedans le mien, & à la charge de leur donner air auecques les autres, si on les imprime pour la seconde fois. Et ce pendant vous ferez estat de moy, s'il vous plaist, comme de celuy qui desire estre enregistré au nombre de voz bons seruiteurs & amis. A Dieu.

Il s'excuse enuers Monsieur Iuret, des deux vers qu'il auoit enuoyez à Monsieur Tabourot.

Lettres

Lettres de Monſeigneur le grand Prieur de France à Paſquier.

Monſieur le grand Prieur fait ceſt honneur à Paſquier de celebrer ſa Main cõme pluſieurs autres auoiẽt fait.

ENcores que vous n'ayez plus ſouuenance de voz meilleurs amis, tel que ie penſe vous eſtre de long temps, ſi eſt-ce qu'ayant icy trouué voſtre liure de la Main, ie l'ay careſſé de tout le bon accueil qu'il m'a eſté poſſible: eſtimant tout ce qui procede de ſon autheur, digne de loüange & d'eſtime. Et moy & quelques vns qui en ſont pres, auons contribué quelques fruicts de noſtre Parnaſſe, à fin de luy rendre l'honneur que tous bons iugemens recognoiſſent meriter. Si vous me faiſiez quelquefois part de voz œuures, ie me tiendrois plus aſſeuré de l'affection que m'auez touſiours promiſe: & n'en ſcauriez faire diſtribution à perſonne de qui elles ſoyent mieux receües & priſees. Ie vous en prieray doncques, & de faire eſtat de mon amitié, comme vous en pourrez faire preuue en toutes occaſions. Suppliant en ceſt endroict, Monſieur Paſquier, le Createur vous auoir en ſa ſaincte & digne garde. D'Aix ce viij. Iuillet 1585.

Monſei-

Monſeigneur le grand Prieur.

Ceſte immortelle main qui baſtit l'vniuers,
Se cachant à noz yeux, en ſes œuures ſe monſtre:
Ta main, qui ne ſe voit d'vne meſme rencontre,
Se fait plus dignement apparoir en tes vers.

Le Seigneur de Malherbe.

Il ne faut qu'auec le viſage
L'on tire tes mains au pinceau,
Tu les monſtres en ton ouurage
Et les caches dans le Tableau.

M. Mazzæi, gran Vicario del Sereniſsimo Seignore gran Prior de Francia.

L'accorto Depintor a voi ben notte
Gran lopere Paſquier, de la man voſtra,
Al' arte anzi l'aſconſe, & quindi moſtra
Quanto più the beltà, la virtù puote.

A Mon-

A Monsieur le grand Prieur de France, Lieutenant General du Roy au Païs de Prouence.

Responce aux precedentes lettres.

Combien il est bien seant d'estre loüé d'vn grand seigneur.

I'Ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'enuoyer, & voz beaux vers, dont ie vous remercie tres-humblement. Cela s'appelle tyranniser par courtoisie voz anciens seruiteurs. Ie ne pensois pas que l'on deust donner de si fortes esles à ma main, qu'elle eust peu prendre son vol iusques à vous, ny que vous luy en vouluſſiez donner d'autres pour la faire voler iusques au ciel. Ce n'est pas peu, disoit vn ancien Romain, d'estre loué d'vn homme loué; mais c'est chose sans comparaison de plus grande recommandation & merite, d'estre honoré par vn grand Prince tel que vous, accompaigné de toutes les vertus & bonnes parties que l'on peut desirer en ceux qui tiennent les grands & premiers lieux pres des Roys. Vous me faites cest honneur de vous plaindre que ie ne vous fais part de mes œuures: Ie ne les pensois pas dignes de vous, mais puis que ie m'apperçoy que les souhaitez, ie donne-

ray

ray ordre d'amender la faute pour l'aduenir : & pour premier trait de l'amendement, ie vous enuoye mes Epigrammes Latins, que i'exposay pour la premiere fois en lumiere il y a enuiron deux ans & demy, & que l'on a reimprimez depuis cinq ou six mois en ça. C'est en quoy ie passe le temps, quand ie me veux donner relasche de mes serieuses heures. Si i'ay le moindre sentiment qu'ils vous ayent pleu, ie n'estimeray le temps que i'y ay mis pour mal employé : & me seruirez d'vn autre Phœbus ou Soleil pour reschauffer mes esprits qui commençoyent à se refroidir en ce sujet. Vous sçauez Monseigneur que dés pieça ie suis couché au nombre de voz bons & anciens seruiteurs, ie vous prie m'y continuer, comme celuy qui s'estimera touſiours tres-heureux de vous faire tres-humble seruice. A Dieu.

LE

LE NEVFIESME LIVRE DES LETTRES D'ESTIENNE PASQVIER.

A Monseigneur Brisson Conseiller au Conseil d'Estat, & Presidént en la Cour de Parlement de Paris.

Il discourt la difference qu'il y a entre le droit de France & des Romains.

IE l'auois bien entendu de quelques vns, mais ie n'euſſe iamais penſé qu'y euſſiez apporté vne ſi exacte diligence comme celle que i'y ay trouuee liſant voſtre œuure. Non que ie ne fuſſe aſſeuré que viendriez ayſement à chef de toutes choſes où vous viendriez donner attainte par voſtre plume: mais parceque ie n'eſtimois que les grandes affaires du Palais, eſquelles eſtes plongé pour le rang & lieu qu'y tenez, vous euſſent peu diſpenſer de ce beau loiſir. Et certes quand ie conſidere à part moy ce que ie vous ay veu faire par le paſſé eſtant

Il entend du Code-Henry; cõtenant les ordõnances de Frãce que Monſieur

estant Aduocat simple, depuis Aduocat du Roy, & ce que faites maintenãt en la charge de President, ie ne veux pas dire de vous, ce qu'on disoit d'vn ancien Romain, que c'estoit chose esmerueillable, comme ayant presque passé tout le cours de sa vie à la lecture d'vne infinité de liures, il eust eu temps suffisant pour tant escrire, ou comme ayant tãt escrit il eust peu deuorer tant de liures, comme il auoit faict: Mais bien diray-ie que ie m'estonne comme ayant si bien fait au Palais & auec telle diligence, il ait esté en vostre puissance de tant lire & escrire, ou comme ayant tant leu & escrit, vous ayez peu embrasser si dignement & d'vne telle continuele Palais. Et, qui me rend plus esbahy, c'est que la memoire que ie voy en vous admirable, n'offusque de rien la clarté de vostre iugement, ni la grandeur du iugement ne fait nul tort à la memoire. Combien que quand l'vn & l'autre se trouuent extremes en nous, ils ne se facent pas aysement fidelle compagnie ensemble. I'ay leu autrefois les doctes liures de Droit que feites dés vostre ieunesse, & depuis quelques mois en çà ce beau recueil des Formules des Romains qu'auez de fraische memoire mis en lumiere:

le President Brisson a en charge du Roy de mettre par ordre.

Le grand iugement & la grande memoire ne s'accompaignent par souuent.

Oeuures certainement dignes de vous & du Public. Mais ie n'en trouue nul tant meritoire que ce dernier que vous nommez Code Henry, par lequel vous François, & Président au premier Parlement de la France, nous enseignez à n'estre plus aulbains en nostre païs. Mettant (si ainsi le faut dire) en campaigne d'vne si belle ordonnance noz ordonnances, qu'elles peuuent maintenãt faire teste à toutes celles de Rome. Voila comme toutes choses prennent auec le temps leur façon. Ainsi veirent les Romains vn Sextus Papirius rediger en vn brief estat toutes les constitutiõs des Roys de Rome, esparses auparauant çà & là. Et depuis sous les Empereurs les ordõnances Imperiales s'estans augmentees & prouignees en extremité, plusieurs s'estudierent diuersement de les mettre en vn abregé. De là vindrent les Codes Gregorian, Hermogenien, & Theodosien. Les deux premiers faits par hommes qui de leur propre instinct & mouuemens se mirent à ceste entrepriſe, & le dernier par commandement expres de l'Empereur Theodose. Et tout ainsi qu'aux Romains, aussi ce mesme dessein est tombé entre nous pour le regard de noz ordonnances: Car le bon hõme Rebuffy fut

Sommaire discours de quelques Romains qui abregerẽt les droits des Roys & Empereurs de Rome.

fut le premier des nostres qui les reduisit en quelque ordre. Auquel long tẽps apres est succedé Maistre Antoine Fontanon Aduocat en nostre Cour, lequel auec vne diligence admirable y apporta vn grand supplemẽt, & depuis peu de iours en çà Maistre Pierre Guenois, en ordre vn peu plus racourcy. Iusques à ce que vous maintenant par l'authorité & commandement exprés de nostre grand Theodose y apportez la derniere closture, d'vne main si industrieuse, que ie ne fais nulle doubte que ne fermiez le pas à tous autres qui se voudroyẽt à l'aduenir exercer sur mesme subjet. Il est desormais temps qu'o-stions cesse folle apprehension qui occupe noz esprits, par laquelle mettans sous pieds ce qui est du vray & naïf droit de la France, reduisons tous noz iugemens aux iugemens des Romains. Ne nous aduisans pas que tout ainsi que Dieu nous voulut separer de l'Italie, par vn haut entrejet de montaignes, aussi nous separa-il presque en toutes choses, de mœurs, de loix, de nature & complexions. Il me plaist me donner maintenant carriere sur ce discours, puis que l'occasion s'y presente, à la charge d'estre en vostre endroit ce que fut autresfois Phormion enuers

La folle resolutiõ de ceux qui reduisent l'Pair de la France à celuy des Romains.

ce grand Capitaine Hannibal. Repaſſez par toutes les principales propoſitions des loix, tant de la France que de Rome, & les confrontez les vnes aux autres, vous n'y trouuerez aucun aſſortiſſement. Les choſes les plus communes & familieres d'entre les hommes, ſont les mariages, & ſucceſſions. Les ſucceſſions introduites par la mort, qui nous talonne de iour à autre, laiſſans à ceux qui ſont noſtres, le peu de bien que nous auions: Et les mariages pour nous perpetuer de l'vn à l'autre par vne ſurrogation en ce bas & mortel eſtre. A Rome quand l'on s'y marioit, on ne permettoit ny d'inſtituer vn heritier, ny de renoncer à vne ſucceſſion par vn cõtract de mariage. Le mary & la femme ſe pouuoyent aduantager par leurs teſtamens. On ne ſçauoit que c'eſtoit de doüaire, & ſignamment du couſtumier: moins auoit on de cognoiſſance de la communauté d'entre le mary & la femme. En France nous fauoriſons infiniement les aduantages qui ſont faits par les peres & meres à leurs enfans, quand ils les marient, & aux enfans qui naiſtront d'eux, & ſur tout embraſſons auec vn tresfauorable accueil les renonciations qui ſont faites dans vn contract de mariage par

La diuerſité qu'il y a de nous aux Romains pour les fait des mariages.

noz

noz filles à noz succeſſions futures, en faueur & contemplation de leurs freres. Ne permettons ny au mary ny à la femme de s'aduantager en aucune ſorte par leurs teſtamés. Auons introduit le doüaire comme guerdon & recompenſe de ceſte belle fleur de virginité que nous cueillons en noz femmes lors qu'elles ſont vierges, & quant aux veufues, pour teſmoignage & recognoiſſance de leur chaſteté. Voire que en pluſieurs couſtumes dés le iour de la benediction nuptiale nous les rendons propres aux enfans, de telle façon que les peres n'en peuuent de là en auant diſpoſer à leur preiudice. Faiſons les maris & femmes communs en tous leurs meubles & conqueſts immeubles. Et apres la diſſolution du mariage continuons ceſte meſme communauté en faueur des enfans mineurs, quand le pere ou mere ſuruiuant n'a fait bon & deu inuentaire. Iaçoit que la diſpoſition du droit cõmun des Romains n'admette aucune continuation de ſocieté en la perſonne d'vn mineur, ores qu'elle euſt eſté ſtipulee. Ie ne vous adiouſte la Garde-noble & bourgeoiſie du tout incogneuë aux Romains. Il n'eſt pas iuſques aux tutelles & curatelles introduites pour les en-

fans mineurs apres le decez des peres & meres que nous ne soyons diuers. Car dans la ville de Rome, la tutelle testamentaire estoit preferee à toute autre, & la Datiue mise au dernier lieu. En France nous n'auons authorisé que la Datiue, qui se fait par le iuge des lieux sous l'authorité de nostre Prince, & bannissons toutes les autres. Iettons l'œil sur les successions que nous recueillons, ou par testament, ou ab intestat. Il n'y auoit rien plus fauorable dãs Rome que le testament. Que le testateur dispose (disoyent ils) & ce sera vne loy. Le fondement radical & essentiel de tout testament estoit l'institution d'heritier : L'on pouuoit estre heritier & legataire ensemblement. Par le testament vn pere pouuoit prohiber le rapport d'vn aduantage par luy fait à l'vn de ses enfans. En France nous restraignons tref estroittement les dernieres volontez, ne donnant plaine bride aux testateurs en païs coustumier, ains seulement permission de disposer iusques à certaine part & portion de leurs biens, selon la diuersité des coustumes. Et nommément il y a peu de coustumes qui ne portent que l'institution d'heritier n'est necessaire pour la validité des testamens. D'auãtage l'on ne peut estre heri-

Forme de tutelle, diuerse.

Diuersité és testamens & successiõs.

heritier & legataire. Et finalement vn pere ne peut faire par son testament que son enfant ne soit tenu de rapporter ce dont il a esté aduantagé par luy, voulant venir à sa succession. Examinõs les successions ab intestat, ie crains que la multiplicité des antitheses que ie vous proposeray ne vous offense. Dans Rome representation auoit lieu en ligne directe *in infinitum*, & en la collaterale iusques aux enfans des freres. En France anciennement l'on ne sçauoit que c'estoit de representation non plus en l'vne qu'en l'autre ligne. Chose que ie recognoistray auoir esté depuis par nous reformee. Dans Rome pour n'estre reputé heritier il suffisoit de ne s'estre immisce aux biens du defunct. A nous non seulement il ne suffit de ne s'y estre immisce, mais il y faut auec cela vne renonciation expresse. A Rome il n'y auoit qu'vn seul patrimoine, & c'est ce que lon dit *Vnius vnicum esse patrimonium*, excepté entre gens de guerre. A nous il y en a trois especes, les propres, les acquests, & les meubles. A Rome on consideroit les successions par la proximité des degrez, sans considerer de quel estoc & ligne venoyent les biens. En France nous destinons le bien paternel pour

les heritiers paternels, & le maternel pour les maternels. A Rome les peres & meres pouuoyent succeder aux propres de leurs enfans par le Tertullian. A nous les propres ne remontẽt point. Mais au lieu de ce les peres & meres succedent (si bon leur semble) aux meubles, acquests & conquests de leurs enfans. A Rome on distribuoit de mesme balance le bien des peres & meres tant aux femelles comme aux masles. En France il y a certains biens, comme les fiefs, esquels en ligne collaterale le masle exclud la femelle : Et encores entre les masles en ligne directe, bien que les filles y ayent part, si est-ce que nous adiugeons à nostre premier fils vn preciput par dessus tous les autres enfans pour son droit d'aisnesse. Dedans Rome il y auoit quatre manieres pour legitimer noz enfans : Par testamens & ordonnances de dernieres volontez, *Per oblationem curiæ*, par vn subsequent mariage, & par le benefice du Prince. En France nous auons seulement les deux dernieres. Tournons noz pensees aux contracts : Le Retrait lignager incogneu à Rome, infiniment receu & authorizé de nous. En donations entre vifs, Donner & retenir ne vaut entre nous : Dedans Rome iaçoit que le donateur

Diuersité pour les contracts.

nateur n'euſt fait tradition de la choſe donnee, le donataire pouuoit puis apres intenter la perſonnelle contre luy, afin de luy faire deliurance de ce qu'il luy auoit donné. Encores ne vous veux-ie mettre en jeu pluſieurs particularitez, qui depẽdent de noz Edicts: Comme d'auoir borné le temps des Reſtitutions en entier contre les contracts à dix ans, d'auoir oſté la preuue par teſmoings des promeſſes qui excederoyent cent liures pour vne fois: Que les contracts & teſtamens ſeroyent ſigneztant des Notaires, que des parties contractantes, & teſmoings inſtrumentaires s'ils ſçauoyent ſigner, & s'ils ne le ſçauoyent, qu'il ſeroit faite mention de ce: Le tout ſur peine de nullité. Que par la conteſtation, l'action n'eſt perpetuee à quarante ans, au contraire que la peremption d'inſtance produict effect de preſcription. Tout cecy a eſté ordonné par noz ordonnances modernes, quoy que ſoit depuis le regne du Roy Louys douſieſme. Ce que ie me ſuis propoſé de deduire en ce lieu, eſt du fonds de noſtre vieux droit de la France. Et puis au bout de tout cela nous alleguons en vn barreau pour le ſouſtenement de noz cauſes vn eſchantillon de loy des Iuriſcon-

Faute que les Aduocats commettẽt au

barreau meſtans les deux droits enſemble.

riſcõſultes de Rome. Si l'on parle d'vn Retrait lignager, il eſt odieux & reſtrictible. Si des teſtamens, ils ſont fauorables, dit on: Parce qu'ainſi il eſtoit determiné par le droit commun des Romains. Mon Dieu, que i'ay de honte que pour ſauuer noz cauſes, nous perdions le droit de la France. Au contraire les Retraits lignagers ſont treſfauorables, & les Teſtamens treſodieux entre nous. D'autant que ſur deux diuers fondemens le Romain & le François ſemblent auoir eſtably leurs loix. Celuy là ſur vne conſideration plus œconomique pour la conſeruation des volontez de chacun en ſon particulier: Ceſtuy ſur vne plus politique, pour l'entretenement des familles en leur entier. De là viennent les couſtumes en faueur des maſles (c'eſt à dire de ceux qui portent le nom & les armes d'vne famille) De là les preciputs donnez aux aiſnez entre les maſles, De là les renonciations que l'on fait faire aux filles en les mariant en faueur de leurs freres à tout droict ſucceſſif tant paternel que maternel aduenir. Et à peu dire ſur ce meſme fonds fut enté le Retrait lignager, & par meſme moyen la prohibition de teſter ſinon iuſques à certaine portion de noz biens. Et en ceſte di-

D'où viẽt la diuerſité de noz anciennes loix auec le droit des Romains.

uerſi-

uersité de fondemens du droit des Romains au nostre, il y a eu aussi diuersité de maximes qui sont venues à la suite des premiers principes. Donnez en vne Republique qu'il falle sur toute chose s'estudier de conseruer les volontez de chasque particulier en ce qui regarde ses biens & facultez, tout ce qui desdira ceste proposition, sera odieux : Accordez que la conseruation des familles en leur entier soit de plus grande recommandation & priuilege que noz volontez, vous trouuerez quo toutes les regles qui inclinent à ce party là sont fauorables. Ie dy doncques que c'est grandement errer de, vouloir deuant la face de noz Iuges confirmer ou infirmer indistinctement le droit de nostre France par celuy des Romains, en vne telle, si non contrarieté, pour le moins diuersité de propositions generales. Et ce qui m'excite encores plus le courroux, est que s'il y a quelque cas indecis par noz coustumes, soudain nous sommes d'aduis qu'il faut auoir recours au droit commun, entendans par ce droit commun, le droit ciuil des Romains. Ceste regle est tres veritable, si elle estoit bien entendue. Toutes les Prouinces anciennement qui estoyent subjettes

Quelle impertinence prouient d'auoir recours au droit commun des Romains, quand les coustumes

particulieres nous defaillent.

à l'Empire auoyent, comme il est vray semblable, diuersement leurs loix municipales. En quoy si elles manquoyent en quelque cas, qui n'eust esté definy, c'estoit bien la raison que les Prouinciaux eussent recours en l'obmission de tels cas au droit commun de l'Empire sous lequel ils estoyent assubjettis. Mais de nous chaulser à ce mesme poinct, ce seroit faire tort à nostre patrie. Nous ne recognoissons en rien le droit des Romains sinon de tant & entant que leurs loix se conforment à vn sens commun dont nous pouuons faire nostre profit. Comment donques pouuons nous mettre en œuure ceste regle, qui veut que quand noz coustumes nous defaillent en quelques particularitez, nous recourions au droit ancien de Rome? Il est fort aisé de ce faire sans aucune sophistiquerie, moyennant que nous voulions nous affranchir sagement de ceste superstitieuse seruitude dont nous captiuons noz esprits à la suite de ce droit ancien. Il n'y a Prouince en France qui n'ait ses coustumes, & cela nous tenons d'vne bien longue ancienneté, comme nous apprenons des Memoires de Iules Cesar. Sous plusieurs de ces Prouinces il y a des coustumes que nous appellons locales

cales en vnes & autres villes. S'il y a quelque cas obmis en ces coustumes locales, qui doute qu'il ne falle auoir recours à la coustume generalle de la Prouince, qui est le vray droit commun d'icelle? Et si en celle coustume generale il y a encores quelque obscurité ou obmission de cas, quelle raison y a il de l'aller plustost mendier à Rome, qu'aux coustumes circonuoisines? Veu que les Romains mesmes eltoient d'aduis qu'en telles occurences d'affaires il falloit recourir de proche en proche. Aduis qui fut par eux baillé, non sans grande raison: car si les coustumes se forment en chasque pays petit à petit de la diuersité de noz mœurs, & noz mœurs de la diuersité de noz esprits: il y a beaucoup plus d'apparence en telles obscuritez ou defauts d'auoir recours aux peuples qui nous attouchent de plus pres, lesquels pour le voisinage symbolisent vray-semblablement plus, de mœurs & d'esprits, & par consequent plus de coustumes, auecque nous. Qui est celuy qui puisse reuoquer en doubte que les Romains ne fussent dés leur enfance plus retenus, aduisez, & resolus en leurs opinions que nous autres? Recherchez en Frãce vn autre Caton, qui en son enfance,

Que le meilleur seroit en defaut de coustume d'auoir recours à icelles qui sont les plus proches.

voyant les cruautez de Sylla demãda à son gouuerneur vn glaiue pour exterminer & le tyran & la tyrannie de Rome. Recherchez vn autre Papirius, lequel en vn tresbas aage ayant esté mené au Senat, pour apprendre à se façonner, ainsi qu'estoit la commune vsance des ieunes seigneurs, à son retour importuné violentement par sa mere, de luy reueler ce que l'on y auoit decreté, non seulement ne le descouurit, mais qui plus est luy donna la muse par vne noble menterie. Mal-aysément que vous trouuiez telles resolutions en la ieunesse Françoise. Nous auons quelques autres proprietez & addresses qui ne nous rendent pas moins recommandables que ceux de la ville de Rome. Ie veux doncques qu'il y ait quelque coustume entre nous par laquelle l'aage de pouuoir tester n'ait esté determiné, aurons nous en cecy recours aux xiiij. ans des Romains? Quant à moy ie pense que ce seroit errer en sens commun. Et de fait, comme ainsi fust que par la coustume de Paris redigee en l'an v. c. & VII. noz ancestres ressentans encores de la pouldriere des Vniuersitez & escoles, eussent estably ceste aage de quatorze ans pour les masles, & de douze pour les femelles,

Tester à xiiij. ans.

les, conformément au droict des Romains. La neceſſité, fille du long vſage, nous ayant appris que c'eſtoit mal pratiquer ce vieux droict, & qu'il falloit rapporter les couſtumes à noſtre naturel, nous auons par la couſtume nouuellement reformee mis, que pour teſter des meubles, acqueſts & conqueſts il falloit auoir accomply l'aage de vingt ans, & pour teſter du quint de noz propres, l'aage de vingt & cincq ans. Ie ne fais nulle doute que ſi quelque autre que vous m'oyoit tenir tels diſcours, il ne les trouuaſt paradoxes, & contre la commune de noſtre barreau, mais diſcourãt auec vous, qui, par deſſus tous les Iuriſconſultes François, ſçauez meſnager à propos non ſeulement tout ce qui eſt du droict de Rome, mais auſſi des lettres humaines, & qui ne iugez des affaires par vne ſuperficie & eſcorce, ains par vne vraye & pure ſaiue, ie m'aſſeure que fort aiſément condeſcendez à mon opinion. Ie ne veux pas ce pendant nier qu'en ceſte bigarrure de droicts, il n'y ait quelques particularitez entre nous, eſquelles ie ſouhaiterois quelque bonne reformation. N'y le mary, ny la femme ne ſe peuuent faire aucun aduantage par donation entre vifs, pendant & conſtant leur

Quelques defaux qui ſe peuuent remarquer en noſtre droict de France.

leur mariage. Loy qui eſt cõmune tant au Romain, comme au François. Mais en cecy ie recognoiſtray franchement que nous cedons au Romain. De tant qu'en ſes contracts de mariage il eſtoit ſobre diſtributeur de ſon bien, & reſeruoit ceſte liberalité à vn teſtament, lors que le mary par vne longue & mutuelle conuerſation s'eſtoit rendu aſſeuré des bons ou mauuais offices de ſa femme: & elle en cas ſemblable des fauorables traictemens de ſon mary. Nous, au rebours, ſommes prodigues par noz contracts de mariage en faueur de ceux ou celles qu'a peine nous cognoiſſons, & lors que nous ſçauons de quels merites ils ont eſté en noſtre endroict, & que voulons rendre l'ame à nature, l'on nous ferme les mains, n'eſtant en noſtre liberté d'aduantager par noz teſtamens noz femmes, ny aux femmes de faire rien pour leurs maris. Ie louë grandement le doüaire couſtumier: Mais quand ie voy qu'en pluſieurs couſtumes on l'a rendu propre aux enfans, & que pour le regard des biens de la femme, on les laiſſe en ſa pleine diſpoſition apres le decez de ſon mary, il me ſemble que noz deuanciers par vn iugement bizarre & mal ordonné, ſe deſfient par trop ou de la prudence,

Que le Romain nous deuãce en quelques particularitez.

Doüaire couſtumier, propre aux enfans.

dence, ou de la preud'hommie des hommes. Au contraire, qu'ils se rendirent mal à propos trop asseurez de la suffisance des femmes, lesquelles d'ailleurs nous publions estre beaucoup plus fragiles que nous, & pour ceste cause dans Rome estoyent en la perpetuelle tutelle des hommes. Au contraire nous mettons les hommes sous la tutelle de leurs femmes & de leurs enfans auant qu'ils soyent nez, du iour de la solennization du mariage. S'il y faut quelque reformation ie l'attends principalement de vous, qui outre ce beau Code-Henry que bastissez, couurez encores en vostre esprit vn recueil de toutes les belles decisions que pensez pouuoir appartenir au Palais. En quoy ie vous veux sans plus prier d'vne chose, qu'en voulant conseruer nostre droict de France, aduisiez à vous conseruer vous mesmes. Bien que l'exercitation & assiduité tantost de lire, tantost d'escrire, augmente de iour à autre les forces de noz esprits, si diminue elle celles du corps. Et vous sçauez combien l'esprit vif a d'interest d'estre logé dans vn corps sain, comme vn bon vin dans vn fort vaisseau. A Dieu.

A Mon-

A Monsieur de Tolet, Abbé de Plimpie.

Il remercie l'Abbé de Plimpie, des bons offices qu'il faisoit dãs Rome à deux de ses enfans.

COmbien que i'aye esté grandement ayse du retour de mon second fils, si ne l'ay-ie point tant esté, que d'auoir cogneu par voz lettres & la bonne volonté que luy auez portee, & les bons offices que faites en ma faueur à l'autre qui est demouré dans Rome, pres de Monsieur l'Ambassadeur. Me trouuant en cecy constitué entre deux extremitez: Car si ie ne souhaite de m'en ressentir par effect, ie me fais tort: Sy au contraire ie le souhaite, ie vous fais tort. Par ce que le plus beau souhait que ie puisse faire pour vous, est que viuant en vn perpetuel repos d'esprit, n'ayez iamais affaire de moy en mon estat. Et neantmoins en quelque sorte que ce puisse estre, ie vous presente tout ce qui est de ma puissance. Au demourant quant à ce que me repaissez de plusieurs belles esperances pour celuy qui est encores de delà, me mandant qu'il s'addonne à tous nobles exercices, dignes de l'homme qui veut faire profession des armes, ie le prens de vous comme d'vn amy, qui veut aucunement flater

vn

vn pere sot, lequel se laisse fort ayse-mẽt tromper de ses enfans. Mais si semonds de la verité, vous me l'auez figuré pour tel, ie loüe Dieu, & l'en remercie. Il est en l'escole d'vn sage Seigneur, que l'on peut dire le miroüer de vertu. Voz belles exhortations luy seruiront encores d'esperon. S'il fait ce que vous me dites, il s'en trouuera tant mieux lors qu'il sera du retour, pour en faire present à quelque Prince ou grand Seigneur. A Dieu.

A Monsieur Taueau Procureur au siege Presidial de Sens.

Il prie Monsieur Taueau, sien amy, d'apporter quelque diligence à l'expedition d'vn procez.

CEste-cy est la cinc̃q ou sixiesme que ie vous ay escrite pour ma seruante, sans auoir response. Vous me le pardonnerez, mais il me semble que sans lettres la longueur du temps, & la pitié qu'il y a en ceste pauure femme, deuoyent suffire pour vous seruir d'interpellation bonne & vallable. Vous auez esté bon guerrier du commencement, & obtenu belle victoire, mais il me semble qu'auez esté vn autre Hannibal, ne l'ayant pas poursuyuie d'vne mesme pointe. On imputoit anciennement aux Gaulois, que sur leur premiere arriuee ils estoyent plus forts que des

des hommes, mais à la longue plus foibles que femmes. Ie vous prie me faire ce bien de vous dispenser de ce defaut, & que voz liures & estudes, que sçauez mesler auec la pratique, ne vous face oublier voz meilleurs amis. Monsieur le Lieutenant general m'asseura dernierement qu'il ne tenoit à luy ny aux Iuges que n'eussions la vuidange du procez. Ie m'asseure que si le voulez, nous en aurons la fin au premier iour. Tout ne depend que d'vn poinct de droict. Le present porteur m'a promis de vous en solliciter, & m'en rapporter response. Si vous n'enterinez à ce coup ma requeste, ie recognoistray librement ce que ie feray au bout de mon rollet. A Dieu.

A Monsieur de Luzarche, Cheualier de l'ordre, & Lieutenant de la compagnie de Monseigneur de la Chapelle des Vrsins.

Il se gausse auec le seigneur de Luzarche, sur sa longue absence.

NE pensez pas que ie vous quitte pour cela. C'est la Rhetorique des mauuais debteurs, de payer leurs debtes en gibier. Vous me deuez vingt escus il y a six mois passez, c'est à dire depuis vostre absence, lesquels i'eusse gaigné auec vous à la Premiere ou au Glic,

Glic, si eussiez esté par deçà. Cest argent m'est deu de bonne guerre, & n'en rabattray pas vne maille : toutesfois par voz fuites & longueurs, ie suis contrainct de les mettre au chapitre des deniers comptez, non receus. Parquoy aduisez ou de vous venir acquiter en personne au premier iour, ou bien n'attendez pas de moy vn sergẽt pour vous executer : Mais bien, tout ainsi qu'aux emprunts de ville, quand on ne paye à iour nommé ce à quoy l'on est cottizé, l'on enuoye aux maisons des garnisons d'hommes, que l'on appelle Mangeurs: aussi sommes nous cinq ou six, qui deliberons d'aller vous prendre d'assaut à Luzarche: & Dieu sçait quelle bonne chere nous ferons, & aux despens de qui. Ma debte est priuilegee : c'est argnet de jeu. Ie sçay bien que pour vous excuser, vous me coucherez cecy, d'vne maladie de Madame vostre belle mere, d'vne grossesse de vostre bonne partie, d'vn pourparler de mariage de Madamoiselle de Beaugarnier, & mille autres telles deffaites. Mais tout cela n'est que vent, que ie ne prends pour argent content. Suffise vous vne fois pour toutes, que ie veux estre payé, sans esperance d'aucun respit. A Dieu.

A Mons-

A Monsieur Maillart, Seigneur de Sourche, Conseiller & Maistre des Requestes ordinaire de l'Hostel du Roy.

Il descrit la calamité de ceux qui plaident en leur nom.

NOn: Ie n'eusse iamais pensé que le plaider en son nom apportast tant de benedictions de Dieu, comme il fait. Croyez que ce n'estoit pas sans raison que ce grand plaideur d'Abbé desiroit que de quarante ou cinquante procez qu'il auoit, on luy en laissast deux ou trois pour passer son temps. Estes vous homme lent & paresseux? ne faites nulle doute que ne trouuiez assez du sujet pour destourner les embusches d'oysiueté. Il ne vous faut point plus beau resueille-matin qu'vn procez. Estes vous haut à la main, ou desdaigneux? vous aurez assez de loisir pour apprendre à courtizer non seulement voz Iuges, ains voz Aduocats & Procureurs, voire iusques à leurs Clercs. Si d'vn esprit engourdy, vous trouuerez prou d'inuention pour vous garentir des surprises dont on vous voudroit preuenir. Si honteux, la necessité vous enseigne d'oster ceste taye de voz yeux, & vous rendre plustost importun, qu'autre. Sy auaricieux, mon

mon Dieu comme ce beau meſtier vous en diſpenſe! Car il n'y a marchandiſe en France qui couſte tant que la Iuſtice. Tant il faut paſſer par diuerſes mains, à toutes leſquelles il faut ſon offrande: & pour l'enuie que nous auons d'attaindre au deſſus de noz deſſeins, nous ne penſons pas que cela nous couſte, iuſques à ce que nous voyons le fonds de noz bourſes. I'ay fait eſpreuue de tout cela. Quand ie plaidois ſeulement pour autruy, ie ne voyois Meſſieurs de la Cour que auec dignité, ie ne ſortois de mon lict qu'à mes bons points & aiſances, ne remuois mon eſprit qu'ainſi comme il me plaiſoit. Maintenant ie ſuis tout autre homme: deux procez que i'ay en mon nom m'y ont inuité. Ce ſont de grandes benedictions, ie le vous confeſſe, mais Dieu vous en vueille garder. C'eſt aſſez ry pour vn plaideur, il eſt tẽps que ie vous die à bon eſcient, que ie ne penſe point qu'il y ait paſſion plus aiguë que celle la, ne qui produiſe tant de tintoins en noz teſtes. Ie n'en excepteray les trois bourrelles de noz eſprits l'amour, l'ambition, & l'auarice. Car en ceſte cy il y a preſque vn meſlãge des deux dernieres enſemble, accompagnee d'vn deſir de vengeance, qui produit de merueilleux

effects

effects en nous. L'Italien dit que nul ne sçait quel plaisir c'est de se venger, sinon celuy qui a receu l'iniure. A Dieu.

A Theodore Pasquier son fils.

En exhortãt icy son fils il mõstre de quelle façon doit estre le bõ Aduocat.

PVis que Dieu m'a fait tant de bien que i'aye peu vous esleuer du bas aage des escoles pour entrer maintenant en quelque honneste profession, ie vous veux escrire la presente, non par forme de lettre missiue, ains comme vne leçon que ie desire estre emprainte en vostre cœur tout le temps de vostre vie. Des lors que ie vous mis au college, mon premier project fut de vous destiner à l'estat d'Aduocat. Qui est celuy, auquel graces a Dieu, i'ay acquis quelque degré entre mes compagnons. Ne voulant en cecy ressembler plusieurs autres de nostre ville lesquels se voyans aduancez en quelque estat, n'imaginent autre chose sinon de promouuoir leurs enfans à plus hauts estats. Quant à moy, la loy me plaist infiniement que l'on dit auoir esté obseruee tant en Egypte, que Sparte, esquels lieux il y auoit certaines vacations qui se transmettoyent successiuement de pere à fils. Non toutesfois que ie vou-

Trois estats qui reduisent principalement entre nous.

lusse faire ceste reigle perpetuellement stable, sinon entant que ie trouuerois les enfans y estre enclins : car sur tout il ne faut forcer leur naturel, autrement ce seroit comme les Geans mal-appris, vouloir guerroyer le ciel. Ie vous ay destiné à ceste estat, non seulement par ce que i'y auois receu quelque benediction de Dieu, mais aussi d'autant que dés vostre enfance, vous faisant declamer, ie vous y trouuois aucunement disposé. Et aussi qu'il me semble entre tous les estats n'y en auoir que trois, qui doyuent estre singulierement solennisez, celuy de Prescheur, de l'Aduocat du Roy en vn Parlement, & de l'Aduocat des parties, comme ceux ausquels l'homme qui a du fonds peut faire demonstration publique des graces que Dieu a infuses en luy, plus qu'en nuls autres. Vray que ie mets au premier rang le Prescheur, non seulement pour le sujet qu'il traite, qui est de la religion, mais aussi qu'il n'y a celuy des escoutans, de quelque estat & condition qu'il soit, qui ne vienne à son Sermon auec toute submission, & pour y apporter creance. Ie mets l'Aduocat du Roy au second, lequel conioignant auec son esprit la dignité de son office, rend ses opinions beaucoup plus

persuasiues. Et en tiers lieu l'Aduocat simple, que ie trouue beaucoup plus penible que les deux autres, pour auoir le plus du temps non seulemẽt à combatre l'Aduocat de sa partie aduerse, ains vn Aduocat du Roy, & encores vn Presidẽt qui se peut donner permission de le rompre selon que les occasions l'admonnestent. Mais aussi quand il vient à chef de son entrepriſe, il se rend beaucoup plus meritoire & recõmandable que les autres. Et sur tout en ces trois especes d'estats, on a de contenter & satisfaire aux aureilles d'vn grand Theatre, qui n'est pas vn petit aiguillon pour nous exciter à bien faire. La premiere recommandation donques qu'aurez entrant au barreau, sera de vous armer de deux choses, d'vne bonne volonté, & d'vne continüe. I'en ay veu venir au Palais auec vne deliberation d'y bien faire, mais la longueur de l'estat se tournant en eux en langueur, leur faisoit changer de propos, & mettre leurs esprits en autre subiect. Quoy faisant, tout ce qu'ils auoyẽt edifie, s'euanoüissoit en fumee. I'en ay veu d'autres frequenter le Palais auec vne lõgue assiduité, mais d'vne volonté si froide, qu'ils sont du tout demeurez en friche. Ie desire le mariage de l'vn & de l'au-

Quant on vient au barreau on y doit apporter vne bonne volonté, auec vne continuë.

l'autre: asseuré que quiconque en vsera de ceste façon, s'il n'arriue au premier rang, pour le moins ne sera il des derniers. Et par ce que l'estat auquel ie vous ay voüé, gist part en la Iurisprudence, part en l'Oratoire. Au regard du premier point, encores que les anciens ayent sur tout desiré la memoire au Iurisconsulte, si est ce que ie ne puis condescendre à leur opinion: quant à moy ie combats pour le iugement. La memoire sans le iugement n'est rien en l'Aduocat: le iugement sans la memoire est beaucoup. Nous appellons nostre estude Iurisprudẽce: pour monstrer qu'elle consiste plus en la prudence, & par cõsequent au iugement. Vray que qui peut auoir l'vn & l'autre ensemble, à vn bien grand aduantage sur ses compagnons. Ceste prudence ne s'acquiert que par long vsage. Partant il vous faut rendre sur vostre arriuee assiduel auditeur au barreau (où l'on digere vrayement les loix) bastir vostre estude sur l'estude de ceux qui plaident, ne vous donner aysement loy de les controller, ains tout ainsi que le grand Pline en tout liure, auſſi trouuer ouſiours quelque chose dont faciez vostre profit, voire en ceux qui sont de moindre merite. L'admiration qui se loge en

Le iugement est plus requis au I. C. que la memoire.

Le ieune Aduocat doit auec toute sorte de mission se rendre auditeur.

De quel effect est l'admiratiõ au ieune hõme.

vn ieune homme, luy est vn grand profit pour l'aduenir. C'est la mere des sciences. Et ie ne veis iamais homme sur lequel il n'y eust beaucoup à redire, qui trouue beaucoup à redire aux autres. Ie sçay bien qu'apres auoir quelque temps presté l'aureille, vous aurez part, auec l'ayde de Dieu, comme les autres, aux plaidoiries. Et d'autant que ce noble exercice a plus de participation auec l'ancien Orateur de Rome, que Iurisconsulte, ie vous diray deux mots de ce qu'il m'en semble. N'attendez point icy que ie vous enseigne tous ces masques d'oraison qui nous furent representez en ce subjet par les anciens Grecs & Romains, en combien de façons il faut diuersifier son bien dire, la maniere de remuer les passions de ceux qui escoutent, la closture aggreable d'vne clausule, & vne infinité de belles fleurettes dont leurs liures & enseignemens sont farcis. Tout l'artifice que i'entends icy vous donner, est de n'vser point d'artifice : ie veux que vous soyez preud'homme : quand ie dis ce mot, ie dy tout. Et ce que Demosthene disoit que la premiere, seconde, & troisiesme partie de l'Orateur gisoit en vne belle ordonnance de son corps & de son parler, ie l'approprie à la pieu-

Quel doit estre l'Aduocat.

La premiere piece de l'Aduocat est d'estre preud'hõme.

preud'hommie. Le but où vise l'Aduocat par ses plaidoiries est de persuader ses Iuges : & on se laisse aysement mener par la bouche de celuy que l'on estime homme de bien : au contraire soyez en reputation de meschant, apportez tant d'elegances & hypocrisies de Rhetorique qu'il vous plaira, vous delecterez d'auantage les aureilles de ceux qui vous escoutent, mais les persuaderez beaucoup moins, parce que chacun se tiendra sur ses gardes pour l'opinion qu'il aura de vous. Ne vous chargez point de cause que ne la pẽsiez bonne : car en vain penserez vous persuader voz Iuges, si vous n'estes le premier persuadé de vostre cause. Combatez pour la verité, & non point pour la victoire. Mais ces deux derniers preceptes sont inutiles ; par ce que la preud'hommie les apporte tout d'vne suite quand & soy. Au demourant ie ne desire pas que soyez seulement preud'homme ; ie souhaite que ceste preud'hommie soit armee d'vne vitue force, pour terrasser le vice, soustenir vertueusement le pauure affligé, faire pauoits de vostre conscience contre les efforts des plus puissans qui veulent abuser de leur authorité & grandeur à la ruine des plus foibles. Ostez de vo-

ſtre teſte ceſte courtizanie que ie voy eſtre pratiquee par quelques vns, qui ne ſe veulent charger de cauſes contre les grands, pour ne leur deſplaire. Encores que ſur le champ vous leur deſplaiſiez, ſi eſt ce qu'à vne autre occaſion, reuenans à leur mieux penſer, ils vous prendront pour leur Aduocat, voyans qu'aurez bien & fidelement ſeruy voz parties encontre eux. Ces propoſitions eſtant imprimees dans vous, il me ſemble qu'il y a deux choſes que deuez auſſi ſoigneuſement obſeruer: l'vne de contenter au moins mal qu'il vous ſera poſſible ceux qui vous choiſiront pour leur Aduocat: l'autre de ne meſcontenter trop rudement voz parties aduerſes. Vous deuez entretenir voz cliens d'vne douce chere, ne les rudoyer, ſupporter de leurs importunitez; faiſant ce perpetuel iugement en vous, qu'il n'y a maladie d'eſprit plus poignante, que de ceux qui plaident en leurs noms. Non toutes fois que ie vueille que liez voz opinions à leurs paſſions; ſi vous penſez pouuoir apporter hon neſtes remedes à leurs cauſes, il ne les faut oublier. Sinon, c'eſt pecher cõtre le ſainct Eſprit, de les repaiſtre de vaines eſperances, en leur adminiſtrant ie ne ſçay quels moyens, plus fami-

L'Aduocat doit eſtre courgeois.

Celuy qui plaide eſt aucunement excuſable en ſes paſſions.

familiers au Palais que ie ne voudrois, pour tenir les choſes en longueur. Ce ſont autant d'artifices de la ruine des pauures gens. En vſant de la façon que ie vous dy, vous abonderez moins en pratique, mais elle ſera plus ſolide, & honorable. Entant que touche voz parties aduerſes, donnez ordre s'il eſt poſſible d'attremper voz plaidoyers de modeſtie: iamais la modeſtie ne fut mal ſeante à nul, & par eſpecial au ieune homme. Non toutes fois que ie vueille qu'elle ſe tourne en preuarication. Cela depend de la prudence de l'Aduocat, de peſer ce qui eſt neceſſaire de taire ou de dire en ſa cauſe. L'on dit que Philippe Roy de Macedone ayant à ſa ſuite vn ſeigneur qui auoit trahy ſon païs en ſa faueur, & le gratifiant de penſions pour le bien qu'il auoit receu de luy: ce ſeigneur ſe plaignit à luy de ce que quelques gentils-homme Macedoniens l'auoyent appellé Traiſtre, dont il eſperoit auoir bien grande reparation: ce ſage Roy ſans s'enaigrir autrement, luy reſpondit: que les Macedoniens eſtoyent de leur nature gens ruſtiques, qui ne pouuoyẽt repreſenter les chóſes, qu'auec la naïfueté de leurs paroles. S'il y a de la malefaçon exẽplaire, ie ne penſe point qu'il la faille diſſi-

L'Aduocat doit eſtre modeſte, & comment.

muler: és autres choſes ie ſeray bien d'aduis que l'on pardonne à la pudeur des perſonnes. Vous ne deuez vous preſenter au public que bien preparé de voz cauſes: le ſeul objet de ce grand tribunal vous doit en cecy ſeruir de leçon. Voz plaidoyers ne ſeront, ny trop briefs, ny trop longs, la briefuete cauſe ſouuent l'obſcurité: & la longueur attedie ordinairement les Iuges. Mais on ne peut dire rien eſtre trop long, quand l'on dit ce qui ſert neceſſairement à la cauſe. Encores vous diray ie ce mot: Ie ſçay que nous choiſiſſons diuerſes vacations pour paſſer auec quelque commodité noſtre vie. Ie veux que ſoyez auaricieux, mais d'vne noble auarice, de l'auarice de voſtre honneur, & non de l'argent. Les anciens colloquerent le temple d'Honneur ioignant celuy de Vertu, pour nous enſeigner que l'honneur nous eſt vn taiſible acheminement à la vertu. Exerçant voſtre eſtat de ceſte façon, ie remets le demeurant de voſtre fortune entre les mains de Dieu, lequel vous deuez implorer en toutes voz actions, auec vne ferme aſſeurance qu'il ne laiſſe iamais ceux qui de cœur deuot le reclament. De ma part ie n'oublieray rien de ce que ie penſeray faire à voſtre promo-

Qu'il faut eſtre auaricieux de ſon honneur.

tion

tion & aduancement, comme bon pere: mais au conseil que ie vous donne, ie ne seray iamais mary que vous oubliez d'estre mon fils: ie veux dire que vous pensiez estre fils d'vn pere qui n'a moyen de vous pousser, & que conduisez vostre fortune comme si elle commençoit de prendre ses racines en vous, sans mon ayde & ministere. Il n'y a rien qui perde tant le Parisien, que l'opinion qu'il a d'estre fils d'vn pere qui a quelques biens & moyens. A Dieu.

A Monsieur Chandon Secretaire du Roy.

IE meure s'il ne falloit faire mourir Machiauel & son liure dedans vn feu, lors que dans son institution du Prince il fut si impudent de nous faire vn chapitre de la Sceleratesse (ainsi le dit il) par lequel il enseigne comme le Prince peut paruenir à vne principauté, & s'y maintenir par meschanceté. Mon Dieu se peut il faire que ceste proposition monstrueuse soit entree en la teste d'vn qui se disoit Chrestien, & que les Ethniques, qui n'eurent cognoissance de la lumiere de Dieu qu'à tatõs, nous ayent appris qu'il ne falloit

Il combat Machiauel qui a faict vn chap. de la Sceleratesse, par lequel il monstre comme vn Prince se peut maintenir en estat par meschanceté.

en nulle affaire separer l'vtilité d'auecques l'honneur, entendans par ce mot d'honneur tout ce qui concernoit la vertu? Ie vous laisse que le mot de Scelerateſſe de ſoy eſt honteux, & qu'il n'y a putain ſi deſcheuelee en particulier, qui ne ſoit bien ayſe en public de contrefaire la preude femme. Et toutesfois ceſt homme de bien donne à ce chapitre le frontiſpice de meſchanceté. Ie ne penſe point qu'il y ayt au monde diſcours qui contienne plus d'impieté, d'enſeigner à celuy qui doit eſtre la vraye image de Dieu en ce bas eſtre, d'acquerir vne ſouueraineté par mal faire, & de luy vouloir faire accroire par exemple qu'il s'y pourra conſeruer. Ie dy que c'eſt errer en l'hiſtoire, ie dy que c'eſt ſe fouruoyer non ſeulement en diſcours, ains en ſens commun. Ie ne nye pas que Dieu quelques fois par vn iugement caché ne permette que le Prince ne paruienne à vn grand eſtat par ces moyens extraordinaires, & qu'il n'abuſe de ſa puiſſance abſoluë au preiudice deſes ſubjects. Mais apres qu'il s'eſt ainſi voulu ioüer, ie ne voy point que la fin n'en ayt eſté touſiours tragique, & à peu dire que Dieu ne jette les vergees au feu dont il auoit voulu chaſtier, ou le peuple, ou quelques

Ou'apres que Dieu a puny les ſubiets par la cruauté d'vn Prince, il punit puis

ques particulieres familles. Et ce qui apres le me rend encores plus courroucé contre ce grãd Machiauel, c'est que iamais homme ne fut plus nourry en la lecture de Tite Liue que luy, tesmoings les trois liures de Discours qu'il feit sur la premiere Decade; de laquelle combien qu'il peut tirer vne leçon telle que ie soustiens, voire dés l'entree de l'œuure, toutesfois il estoit tombé en sens si reprouué, qu'elle luy passa deuãt les yeux sans y donner aucune attainte, s'amusant à tirer vne quinte essence d'autres histoires, & laissant celle qui seruoit à l'edification des Roys & Princes souuerains. Ie repasseray sommairement ce que i'en ay leu. Vous trouuerez qu'Amulius Roy d'Albe fut tué par Romulus & Remus ses nepueux: Romulus par les patrices & senateurs qu'il auoit instituez: Tarquin le vieil par deux pastres qui faisoyent contenance de s'entrebatre: Seruius Tullus, par Tarquin l'orgueilleux: & cestuy finalement expulsé de son Royaume, auec toute sa famille sans esperance de regrés par Iunius Brutus son Cousin germain. Voyla vn piteux fondement d'vne si grande principauté. Mais qui considerera quels sont les iugemens de Dieu, il verra que tous ces Princes

Prince.

Les premiers titres de Tite-Liue, sur lesquels Machiauel a faict des Discours, condamnent son opinion de la Sceleratesse, sans qu'il s'en soit aduisé.

Il discourt sur les premiers Roys de Rome, qui paruindrent à leurs estats par malengin.

estoyent paruenus à leurs estats par
sceleratesse, ou que par la mesme voye
ils s'estoyent voulu maintenir: & neantmoins que quelque sage discours
humain qu'ils eussent apporté pour s'y
cõseruer, Dieu en fin par l'iniustice des
hommes exerça en eux sa iustice. Ie
commẽceray par Amulius: à Numitor
son frere aisné appertenoit l'estat d'Albe par vne prerogatiue de son aage,
toutesfois Amulius luy osta le sceptre
des mains luy conseruant seulement la
vie, pour l'estimer homme de peu.
Mais craignant que sa posterité prit à
l'aduenir argument de remuer contre
luy nouueau dessein, il tua toute la lignee masculine de Numitor; & quant
à Rhea sa fille, la feit rendre Nonnain
voilee: estimant que le vœu de chasteté, où elle entroit, & la seure & estroite garde en laquelle elle seroit, luy osteroit, & l'ennie, & le moyen d'auoir enfans. Toutesfois tout au rebours de son
intention, Rhea commet vn inceste,
par lequel elle eut d'vne ventree deux
enfans, ce furent Romulus & Remus.
Dont Amulius son Oncle aduerty ioüe
à ce coup cy à quitte ou à double, &
commande qu'ils fussent submergez.
Celuy qui en eut la charge obeït, &
non obeït tout ensemble. Par ce qu'il
les

les exposa à la misericorde du Tibre dans vne auge. Et comme le ciel les preparoit à vne iuste vẽgeance du tort qui auoit esté fait à leur ayeul, leurs oncles, & leur mere, comme si le Tibre eust eu quelque sentiment, il eut pitié d'eux & les chassa à bord, encores leur falloit il nourrisse pour les sustenter. Vne Louue naturellement impiteuse les allaite toutes-fois humainement de ses mamelles. En fin estans nourris entre les pastres, & ayans sceu leur condition, ils font vn amas de gẽs perdus & desesperez, & auec ceste ayde despouillent Amulius leur oncle tant de sa vie, que de son Royaume, auquel ils restablissent le bon Numitor leur ayeul en la ville d'Albe. Et quant à eux, võt fonder la ville de Rome auec leurs adherans où Romulus commença de regner. Voyez auec combien de meschancetez Amulius s'estoit pensé faire grand selon le sens humain, & toutesfois en vn instant, lors qu'il pensoit estre plus asseuré, il veit sa grandeur, & son asseurance s'esuanoüir en fumee. Le semblable aduint il a Romulus, & sous mesme gages. Car voyant que Romus son frere estoit vne espine à son pied, il le tua mal-heureusement sous vne querelle d'Alemant à fin d'oster ce

corriual de sa pensée. Il s'estoit par ce moyen estably seul en sa Royauté, & ne voyoit plus qu'il y en eust aucun qui luy peust faire teste. Vray qu'il n'auoit attaint au dessus de son intention. Par ce que nulle femme ne vouloit prendre alliance de mariage auec ces patrices qui estoyent gens composez de toutes pieces, les vns bannis, les autres fuitifs de leur pays pour la crainte du Magistrat, comme ceux qui auoyent suiuy la fortune d'vn ieune Prince desesperé. Parquoy pour fonder sa principauté de tout point il fait encores deux traits tres-meschans. Pour le premier il bastit vn temple qu'il dedie à vn Dieu imaginaire nommé Asille, pour seruir de retraitte à tous les meschans, sans que l'on leur peust mal faire à l'aduenir, apres qu'ils y seroyent entrez & tendus citoyens de Rome. Et afin de trouuer mariage aux siens, il fait puis apres publier par tous les enuirons de la ville qu'il vouloit faire iouër des jeux magnifiques & solemnels, auxquels il conuia tous les peuples voisins, mesmes les Sabins par vne hospitalité, qu'ils auoyent ensemble: lesquels s'y estans transportez auec leurs femmes, enfans & familles, à peine furent les jeux ouuerts, que les Romains se iettent

tent peſle meſle au milieu des pauures Dames Sabines, leſquelles ils ſe donnent en proye, & enleue chacun ſa chacune qu'il eſpouſe bon gré mal gré peres & meres. Si iamais infidelité fut cõmiſe, ſi iamais on viola le droit diuin & humain tout d'vn coup, ce fut lors: auſſi apporta cela pluſieurs guerres entre le Sabin & Romain: pour auſquelles mettre fin, meſme par l'interceſſion des femmes, qui eſtoyent poſſedees par leurs nouueaux maris, fut faite vne cõcluſion generale de paix, par laquelle il fut aduiſé que tout ainſi que par le lien & vnion de tels mariages les deux peuples ſe trouuoyent eſtre incorporez & vnis enſemble, auſſi viuroyent ils de là en auant ſous la puiſſance vnie de deux Roys. Et deſlors de deux Republiques on en feit vne qui fut regie par l'entremiſe de Romulus Roy des Romains, & Tatius Roy des Sabins: vray que l'vn & l'autre auoyent leur Senat ſeparé, dont ils prenoyent aduis, & puis par commune conference le rapportoyent enſemblemẽt pour ſuiure ce qui ſeroit plus expedient. Ceſt eſtabliſſement paſſa quelque temps par diſſimulation & conniuence de la part de Romulus, mais comme il eſtoit impatient de corriual; auſſi dõna-il ordre de faire

mou-

mourir Tatius, quoy que soit iamais il ne prit punition des meurtriers. Qui monstre assez qu'il y auoit consenty. Et depuis se voyant auoir attaint au sommet de ses desirs, commença desiors à empieter la tyrannie sur les patrices, & de les vilipender. Qui les occasionna en fin de le tuer. Ainsi vous voyez vne punition exercee encontre luy sur vne querelle nouuelle: mais à mon iugement prouenue d'vne vraye iustice de Dieu, pour le chastier des meschancetez qu'il auoit exercees pour regner, contre Remus, les Sabins, & Tatius. Ce que i'ay maintenant à vous escrire contient vne plus grande & longue chaisne de vẽgeances que Dieu permit, pour seruir d'exemple à tous Roys de ne gaigner leurs estats par sceleratesse. Tarquin le vieil estranger, homme riche & opulent, pour se garentir de l'enuie des siens quitta par le conseil de Tanaquil sa femme le pays d'Hetrurie où il residoit, & se vint habituer dedans Rome; où il sceut si bien dissimuler son naturel par beaux semblans, que non seulement il gaigna la bonne grace du Roy Ancus Martius, mais qui plus est entra en opiniõ enuers luy d'vne tres grande preud'hommie. Qui fut cause que mourant il luy recommanda son

son Royaume, & le crea tuteur de ses enfans mineurs, estimãt qu'il n'y auoit meilleur moyen de leur conseruer son estat qu'en le deposant és mains d'vn si hõme de bẽ. Mais il n'eut pas les yeux si tost clos, que par sourdes pratiques & menees il se fit proclamer Roy de Rome, tant par le peuple que le Senat. Cestuy sçachant que par voyes indirectes il estoit paruenu à ceste grandeur, estima que pour s'y conseruer, il y deuoit apporter de l'artifice, crea cent autres Senateurs, pour estre de sa faction; estimant qu'autant de nouuelles creatures de sa main, luy seroyent autant de support contre les conspirations & embusches que l'on pourroit faire contre luy: il amuse le peuple par diuersité de jeux annuels qu'il introduisit, donne police de seance en iceux à vns & autres Magistrats pour les cõtenter, fait vne infinité d'ouurages publicques pour seruir d'amusoir au peuple. Toutesfois pour fin de la tragedie, apres auoir regné plusieurs ans, les deux enfans d'Ancus Martius le font assassiner par deux passres, feignant de luy demander iustice d'vne querelle qu'ils auoyent ensemble. Ny pour cela ne furent ils restablis en l'ancienne dignité de leur pere: Car le ciel conuoit

vne

vne plus notable vengeance contre la memoire de Tarquin le vieil. Aussi n'estoit ce pas vne petite perfidie, d'auoir osté la couronne aux pauures pupils qui luy auoyent esté donnez en depost, comme ceux que nous deuons auoir en pareille, ainçois plus grande recommandation que noz propres enfans, lesquels nous acquerons aux despens de nostre vegetatiue seulement, & ceux cy sous vne reputation de preud'hommie que nous auons acquise parmy le peuple. Tanaquil femme de Tarquin ayãt dés sa ieunesse esté nourrie en la science de deuiner fort familiere aux Hetruriens, imagina que Seruius Tullus estoit né pour estre grand Roy, ores qu'il fust né d'vne femme esclaue, & qu'il fust vn enfant bastard, qui n'auoit cognoissance de son pere. Et ce d'autant qu'en son dormant on auoit veu reluire vn grand feu sur son chef. Cela fut cause qu'elle mesme procura le mariage d'vne sienne fille & de luy. Comme donques Tarquin le vieil eut esté blecé & retiré par la Royne sa femme en vne chambre où il mourut tost apres, ceste Dame solicite à l'instant mesme Seruius son gendre de s'emparer des forces, & pour y apporter quelque fueille, donne à entendre au

au peuple que le Roy son mary estoit vif, & qu'il auoit commandé à son gendre de prendre la charge des affaires en main, pendant qu'il reuiendroit en conualescence. Ce qu'il fait, & si dextrement, que sans attendre, ny l'authorité du peuple, ny du Senat, luy mesme par vne puissance absoluë s'installe Roy. Ce qui n'auoit iamais esté fait: & pour fonder à meilleures enseignes son estat, d'vn costé il baille en mariage ses deux filles à ses deux beaux freres Tarquin & Aruns, d'vn autre costé apres auoir radoubé la premiere faute, & s'estre fait confirmé en sa Royauté par le Senat & le peuple, il publia vne infinité de loix politiques, obtient plusieurs victoires contre les peuples estrangers, & regne quarante quatre ans. Toutes fois lors qu'il pensoit son estat estre cloüé à cloux de diamãt, & que le long laps de temps eust enseuely sous le cercueil d'oubliance la memoire du tort qu'il tenoit à ses beaux freres & gendres, le temps suscite sa fille mesme, qui exhorte son mary Tarquin à recouurer l'estat sur son pere, & de le tuer. Chose qu'il entreprit, & executa vigoureusement, n'ayant autre instigateur, & promoteur de ceste entreprise que la fille contre le pere: laquel-

laquelle mesme voyant le corps de son pere mort sur la place, passa auec son char dessus luy. Voyez, ie vous prie, quelle est la piteuse fin de ceste histoire. Tarquin le vieil homme nouuellement adopté dans Rome se fait coronner Roy. Serius Tullus naturellement esclaue, apres son decez obtient pareil autre. Cestuy-la au desaduantage de ses pupilles: cestuy au preiudice des enfans mesmes de Tarquin, n'ayant autre plus prompt conseil pour ce faire, que la mere mesme de ceux ausquels appartenoit en droicte ligne la couronne: &, qui est le comble de ceste miserable histoire, cestuy la fut tué par deux pastres à l'instigation des enfans du Roy Martius: cestuy par son gendre à la suscitation de sa propre fille. Et vrayement voyla l'execution d'vn grand & celebre Arrest, qui doit enseigner à tout Prince de n'entrer point par meschanceté à vne principauté. Ce meurtrier Tarquin dernier regna depuis auec vne façon si estrange, qu'il fut surnommé l'Orgueilleux, dedaignant le conseil des Peres, tyrannisant à outrance le peuple, voire iusques à violer la femme d'vn sien parent & Senateur. Aussi Dieu permist pour closture de ce ieu, qu'il perdit entierement son Estat:

sans

sans esperance de ressource pour luy & les siens. Et ce mesmement par le moyen de Iunius Brutus son cousin germain : lequel de la corruption d'vne Monarchie bastit vn Estat entremeslé de l'authorité des Potentats & du peuple. Qui a esté l'vn des plus grands qui iamais ayt esté au monde. En effect voyla la fin des premiers Roys de Rome, qui voulurent ou paruenir, ou se maintenir par scelerateſſe en le Royautez. Au contraire, vous trouuerez vn Numa, vn Hostilius, vn Martius auoir eu fins douces, calmes, & tranquilles, telles qu'auoyent esté leurs dignitez, ausquelles ils estoyent arriuez, & s'y estoyent maintenus par les voyes ordinaires qui font regner les bons Roys. Pleust or' à Dieu que Machiauel au lieu de plusieurs autres discours, nous euſt seruy de ce premier mets, comme fait ce grand Tite Liue. Ie croy que ceſte seure leçon euſt mieux vallu pour l'instruction de noz Roys que tout ce qu'il a deduit dedans ses trois liures: ou pour le moins cela luy euſt seruy de bride pour ne faire point dans son Prince vn chapitre de la meschanceté. Mais que m'amuſe ie à vous solenniſer ces exemples ? Ie ne veux que le Machiauel meſmes pour le condamner.

L'exemple de Cesar Borgia, dont Machiauel fait estat entre les Princes que se vōt voulus maintenir par meschanceté, le meſme Machiauel.

Les

Les sages autheurs voulans bailler quelques instructions & memoires aux Roys de bien regner, leur representerent des Roys preud'hommes & guerriers, pour leur seruir de miroüer & exemple. Ainsi Xenophon dressa sa Cyropedie sur le modelle du Roy Cytus. Ainsi l'authentique Marc Aureille nous proposa ce grand Empereur, à fin que sur ce patron les autres Princes formassent leurs deportemens. Machiauel au contraire nous bailie pour exemple d'vn tres grãd Prince, le plus meschant qui fut oncques, si vous croyez à tous ceux qui escriuirent de son tẽps apres sa mort : ce fut Cesar Borgia. Or au mesme chapitre où il raconte les fruits que la scelerateſſe apporte aux Princes (ie suis contrainct d'vser souuent de ce mot, comme estant celuy qu'il emploie en ce lieu-la) il recite l'histoire de Borgia, qui auoit entrepris durant vn souper, faire mourir quelques Cardinaux, personnages d'honneur, qui n'estoyent de sa faction, ny du Pape Alexandre son pere : & pour y paruenir auoit donné charge au sommeiller de leur donner à boire du vin qui estoit en quelques bouteilles qu'il auoit empoisonnees, estimant qu'ayant la fin de ceux cy, il viendroit puis apres ayſement

ment à chef de son dessein, qui estoit de se faire Roy de la Toscane. Grand conseil (ce dit ce grand precepteur des Princes) mais il ne voit pas que lors que Borgia pensoit auoir attaint au dessus de son entreprise, Dieu dissipe en vn instant ses conseils, & veut que le sommeiller mesprenant donne du vin empoisonné à Borgia & à son pere: qui en moururent quelque temps apres: & les autres designez par ceste malheureuse trahison à la mort s'en retournerent sains & sauues. Parlez à vn Machiauelliste, il vous dira que c'estoit vn braue project bien tramé. Mais vn homme de bien rapportera sagement ceste mort à vne grande prouidence de Dieu, qui veut que les meschans Princes prénent vne fin malheureuse. Nous sommes les ioüets des Roys, les Roys sont les ioüets de Dieu. Ils font les procez au peuple: le peuple à eux au semblable par les benedictions ou maledictions qu'il leur donne selon leurs merites ou demerites: sur lesquels Dieu le grand Iuge de nous, interpose puis apres ses parties. Tel Prince pense estre bien asseuré en sens humain, lequel à vn œil d'œil voit toutes ses opinions renuersées, & se trouue si malheureux que le plus grand heur qu'il ait, est

Dieu fait le procez aux Roys.

eſt de trouuer de l'eauë pour boire dedans le creux de ſa main pour eſtâcher ſa ſoif, comme Darius Roy de Perſe, apres la victoire d'Alexandre : ou bien de rencontrer homme qui le vueille maſſacrer, pour mettre fin à ſes miſeres : ce que le cruel & impiteux Neron ne peut trouuer apres auoir exercé toutes ſortes de tyrannies contre ſon peuple. Ie ſouhaiterois que tous ceux qui approchent les Princes euſſent ces miroüers deuant eux, pour les leur repreſenter, & nõ ce malheureux autheur que ie voy eſtre chery & honoré preſque de tous les courtizans, dont la condition eſt telle, que tout ainſi qu'ils ſont nez pour eſtre eſclaues, auſſi ne projettent ils rien que de rendre les autres eſclaues. Eſtimant que c'eſt vn grand ſecret de nourrir leurs maiſtres en ces propoſitions extrauagantes & miſerables. Vous approuuez doncques l'autheur de l'Antimachiauel (direz-vous.) Il y a des extremitez en luy, comme en l'autre. En ce qu'il ſe conformera à la Iuſtice, & au repos du bien public, ie ſeray volõtiers des ſiens. Mais ſi par propoſitions erronees, il veut exciter à murmure les ſujects encontre leur ſouuerain Magiſtrat, ie le condamneray tout à fait. A Dieu.

A Mon-

A Monsieur Chandon, Secretaire du Roy.

LE discours que ie vous escriuy dernierement sur les vengeances que Dieu voulut estre exercées contre les premiers Roys de Rome, qui voulurent appuyer leur grandeur sur voyes extraordinaires & meschantes, m'en a remis vn autre en memoire, sur vne querelle qu'vn ie ne sçay quel courtizan me dressa ces iours passez en vostre presence, quand il m'aduint d'appeller vn esprit Romain, celuy que l'on appelle maintenant en cour, homme Determiné. Mais aduisez, ie vous prie, qui m'a semonds à ceste metaphore. Ie n'ay iamais veu histoire où i'ay veu l'esprit d'vn homme si resolu au bien ou mal, comme du Romain. Ie vous repasserois volontiers tous ces premiers Roys, mais ce ne seroit qu'vne redite. Toutesfois, s'il vous plaist vous en ramenteuoir, vous trouuerez que iamais resolution ne fut telle en meschanceté, comme celle que la pluspart d'eux eurent pour regner. Aussi s'il vous plaist tourner le fueillet, vous les trouuerez tout autant determinez à bien faire (i'vseray de ce mot auec noz courtizãs)

Combien le Romain auoit l'esprit resolu à executer ce qu'il proiettoit.

Mot inepte qui s'est auiourd'huy insinué entre les Courtizans.

lors que sous la Democratie ils entreprindrent non seulement la protection de leur liberté commune, mais aussi de la discipline publique. En ceste façon lisons-nous vne resolution admirable en Brutus, quand apres auoir exterminé les Roys de la ville, il iugea non seulement son fils à mort, ains fut spectateur du supplice, pour auoir auec quelques autres ieunes Gentils hommes Romains conspiré contre la Republique en faueur de Tarquin l'Orgueilleux. En ceste mesme façon veit-on vn Virginius tuer en pleine place sa fille innocente, Virginia, à fin qu'elle ne fust violee par Appius Claudius, lequel abusant de son authorité Decemvirale, exerçoit la tyrannie dans Rome auec ses autres compagnons. Quoy faisant tout ainsi que la mort de Lucresse fut cause de l'extirpation de la tyrannie des Roys, aussi la mort de Virginia restablit ceste belle liberté, qui auoit esté emblee par l'authorité extraordinaire de ces nouueaux Decémvirs. C'est vne chose detestable deuant Dieu & deuant les hommes, qu'vn enfant tue son pere, ou soit autheur de le tuer, ny que le pere tue son fils. Le premier fut executé par Seruia contre le Roy Seruius son pere, pour faire regner Tar-

Admirables resolutiõs des Romains.

Deux adulteres, l'vn commis d'autre que l'on vouloit commettre, furent cause de perdre l'estat de Roy à ceux qui le possedoyent.

Tarquin son mary. Le second par Brutus & Virginius, pour la manutention de l'estat de la chose publicque. Le premier fut abominé de tous, par-ce que l'occasion en estoit sinistre. Le second honoré & embrassé de chascun, d'autant que c'estoit pour vne fin honorable. Le semblable en aduint il pour la conseruation de la discipline, en laquelle nous voyons vn Manlius auoir condamné son fils à mort, pour auoir esté si temeraire de combattre sans son commandement: ores qu'il eust eu tres heureux succez & victoire de ses ennemis: mais pour la dangereuse consequence que ce pere rigoureux (mais tres sage Capitaine) voyoit en pouuoir aduenir à l'estat, s'il eust passé par conniuence tel faict. A fin ce pendant que ie vous escoule sous silence, vn Horatius, vn Sceuola, vn Decius, qui de propos deliberé s'exposerent à vne mort volontaire, pour garantir leur pays de l'estranger, n'estans pas les deux premiers de moindre merite & recommandation sans mourir, que le dernier en mourant. Mille autres nous auõs de ceste mesme impressiõ. Et voyla en peu de paroles pourquoy i'appelle vn esprit Romain celuy que le courtizan du iourd'huy appelle Determiné,

Combien la discipline publique fut en recõmandation dans Rome.

mot auquel ie ne trouue pas grand fondement pour luy donner vogue, encores que ie le voye authorizé par les bouches de plusieurs gens de Cour, que ie n'establiray iamais pour iuges du bien parler, combien que le commun peuple se persuade le contraire. A Dieu.

A Monsieur de la Croix du Mans.

Il exhorte le Seigneur de la Croix du Más, qu'il se garde d'estre surpris par les recommãdations d'vns & autres qui desireront d'estre couchez comme autheurs en la Bibliotheque des autheurs de la France.

I'Entends que bastissez vn liure qu'intitulez, La Bibliotheque, qui est vn Catalogue general de toutes sortes d'autheurs qui ont escrit en François, auec vn recit de leurs compositions, tant imprimees, qu'à imprimer. Oeuure certes laborieux, & digne de celuy qui a beaucoup veu & leu. Mais auquel auez à vous garder de plusieurs embusches de ceux qui, pour ne pouuoir de s'aduantager en reputation : aux despens, non de leurs plumes, ains de la vostre. Car ne pensez pas que la fosse de Pierre Paschal n'ayt produit plusieurs reiettons. Quand ie vous dis Pierre Paschal, vous sçauez ce que ie veux dire. Et neantmoins puis que ie suis maintenant de loisir, enco-

ces

res vous en feray ie le compte par maniere de passe-temps. Pierre Paschal estoit vn Gascon, qui sur son premier aduenement se fit amy & compagnon de la plus part des Poëtes de nom qui floriſſoyent sous le regne du Roy Henry second. Cestuy voyant tant de nobles esprits mettre la main à l'œuure, & qu'il luy eust esté mal seant au milieu d'eux de se taire, commença de nous repaistre de belles promesses: Se vantant de faire l'hiſtoire de son temps, & pareillement le sommaire des vies des gens de marque qui lors estoyent, à l'imitation de Paul Ioue. Sous ces faux gages, il sollicitoit impudemment vns & autres Poëtes de le trompeter par leurs escrits. Leur promettant vne pareille, & de les arrenger entre ses hommes Illustres. Ses importunitez & prieres porterent tel coup, qu'estant haut loüé par Monsieur de Ronsard, & quelques autres, le bruit de son nom en vint iusques aux aureilles du Roy Henry. Ce n'est pas vn petit secret es affaires du monde, d'enuoyer vn bon bruit de nous, pour auant-coureur de noz actiõs. Le Roy au son de sa renommee le fit son Hiſtoriographe, aux gages de douze cẽs liures par an. Toutesfois apres son decez on ne trouua rien

Pierre Paschal homme qui se faisoit valoir par la plume d'autruy.

si froid que son estude. Car aussi, pour en dire le vray, il ne sçauoit parler ny Latin, ny François : & le peu de Latin qu'il redigeoit par escrit, estoit tiré piece à piece des Commentaires de Nizolius, pour dire qu'il estoit Ciceronien. De ce vous en puis-je asseurer, comme celuy qui l'ay veu de pres. Et qui est le plus beau de ce compte, c'est qu'au mariage de la Royne d'Escosse auecques le Roy Dauphin, il fit imprimer vne longue harangue fort mal bastie, dans laquelle il faisoit parler au Roy ceste Princesse fort ieune, quand elle arriua en la France, tout ainsi que si elle eust eu trente ans sur la teste. Et portoit le tiltre que ceste harangue auoit esté extraicte du quatre ou cinquiesme liure de son Histoire, dont il n'auoit encores encommencé le premier. Celuy qui halena premierement son fard, fut ce grand & docte Adrian de Tournebu, personnage aussi aigu & violent en Satyres contre ceux qui le meritoyent, comme doux en mœurs & cõuersation auecques les gens d'honneur & de lettres. Lequel luy fit vne plaisante Epistre sous ceste intitulation *Ego tibi*, laquelle fut depuis mise en François par du Bellay, & à leur suyte Ronsard qui l'auoit tant de fois celebré par ses

ſes eſcrits, chantant vne palinodie, fit vn Eloge Latin de luy, que ie traduiſien François, & ay encores entre mes broüillats. Ie vous dirois volontiers que Guillaume Cretin fut preſque de ceſte meſme trempe, ſoubs le regne du grand Roy François : Car ie le voy ſolennizé par Maroz, & quelques autres qui florirent de ce temps là, comme grand Hiſtoriographe du Roy : & neantmoins nous ne liſons rien de ſes eſcrits. A quel propos tout cecy ? Pour vous dire que ſoudain que l'on aura le vent de voſtre liure, ie ne fais nulle doubte que ne ſoyez courtizé de pluſieurs, afin qu'y enchaſſiez leurs noms. Auez vous iamais leu les deux Epiſtres de Ciceron & Pline, par leſquelles ils ſe recommandoyent à face ouuerte, ceſtuy là à Lucceius, ceſtuy cy à Cornelius Tacitus, à fin d'auoir quelque lieu dedãs leurs hiſtoires ? Le ſemblable ſera l'on en voſtre endroit. Et neantmoins il me ſemble que ne deuez vous laiſſer emporter à telles importunitez. Les liures muets doyuent parler pour ceux qui ont eſcrit : A tous autres il faut auoir l'aureille ſourde. Tout ainſi comme l'on dit qu'il n'eſt point en la puiſſance d'vn Roy de faire des Princes artificiels, par ce qu'ils ſe font tels dés

Guillaume Cretin

leur naissance : aussi ne pouuez vous faire des autheurs, il faut qu'ils se facent d'eux mesmes. Et en cecy si ie vous pouuois seruir de quelques instructions, il me semble que deuez apporter double consideration à vostre entrepriſe. L'vne pour ceux qui par cy deuant ont escrit, lesquels ont payé le tribut commun à nature : L'autre pour ceux qui sont viuans. Quant aux premiers, vous en auez plusieurs qui ont fait des œuures qui ne courent par les mains de tous, pour n'auoir iamais esté imprimez, ains sont és grandes Bibliotheques, ou en autres particulieres. Ausquels ie suis d'aduis que donniez leur place, comme aux autres. Vous auez Monsieur Fauchet premier President aux monnoyes, personnage qui, sans fard & hypocriſie, s'estudie à ces vieilles recherches, lequel vous y pourra seruir d'vn bon guide, comme celuy qui en son Recueil de l'origine de la langue & Poësie Françoise, a amassé les noms & sommaire des œuures de cent vingt sept Poëtes François, viuans auparauant l'an mil trois cens. Mais sur tout ie desire aussi que lors qu'en ferez estat, vous recognoissiez celuy qui vous aura soulagé de peine. Car en matiere de liures ie hay mortellement l'homme

Quelle ordonnance doit tenir le sieur de la Croix dans son liure.

Monsieur Fauchet docte hóme en nostre siecle.

l'homme qui transforme son emprunt en larcin. Au regard des autres qui courent par les impressions, ie m'asseure tãt de vostre suffisance, que n'en oublierez vn tout seul: sçachant que vous vous estes soigneusement attaché à ceste estude. Voyla pour ce qui concerne les morts: & pour le regard des viuans, ie souhaite que soyez vn peu plus retenu. Il y a des hommes fort doctes qui ne s'amusent à recommander par escrit leurs noms à la posterité, encores qu'ils le peussent faire. Ie croy que ceux-la n'attendent de vous nul Eloge pour le sujet que traictez. Quant aux autres, les aucuns ont escrit, & sont leurs escrits publiez, ausquels vous feriez tort & à vous, si vous n'en faisiez honneste commemoration. Et neantmoins encores y conuient-il apporter quelque attẽpance: car pour auoir fait courir quelque chanson, sonnet, ou epigramme, cela ne me semble digne d'en faire grand compte, s'il n'estoit superlatif en son espece. Par ce qu'il y a bien difference entre bien faire vn epigramme, ou vn liure: & toutesfois il peut aduenir qu'vn epigramme bien fait, tel que celuy de Vitalis pour la ville de Rome, se parangonnera à vn liure. Au demourant quant à ceux qui se vantent

auoir fait des liures qu'ils gardent dans leurs maisons, ou qui promettent d'en faire, ie loüe l'intention des premiers qui veulent soubmettre leurs œuures à leur censure de neuf ans. Et pour le regard des seconds, nous deuons leur sçauoir bon gré de bien vouloir à leur patrie : Mais d'autant qu'ils ne me semblent en l'vn & l'autre de ces cas estre autheurs que en herbe, & non en gerbe: certes si vous les y mettez, ie les coucheray au chapitre (que l'on appelle en la chambre des Comptes) de Repriſe & deniers comptez non receus. Ie seray touſiours de l'aduis de Martial, quand il dit:

Non ſcribit, cuius carmina nemo legit.

Auſſi n'eſtime ie nul homme deuoir eſtre mis au calendrier des autheurs, ſinon pour le regard des liures qu'il aura expoſez en lumiere. Quand ie vous en parle en ceſte façon, ie ne me pardõne à moy meſme. I'auois au premier de mes Reçerches de la France promis ſix liures, dont ie n'ay fait imprimer que les deux premiers. I'ay les quattre autres ſous ma clef, que ie communique particulierement à tous mes amis, qui me font ceſt honneur de me viſiter. Ce pendant puis que ie leur ay ordonné vn ſilence, pour quelque raiſon qui m'in-

Les ſix liures des Recherches de la France.

m'induit à ce faire, aussi ne seray-ie ia mais marry que vous n'en faciez de ſtat. Ie ne veux pas ſeulement que vous croyez que ie les aye faits, pour la conſequence, & afin que ne ſoyez trompé des autres qui vous pourroyent dire le ſemblable de leurs compoſitions, qui ſe tourneroyent apres en fumee. Bref, ſi auec ceux qui ont eſcrit, vous enregiſtrez les autres qui peuuent, ou qui promettent d'eſcrire, & ceux qui ſe pourront vanter auoir de beaux & grãds ſujets par deuers eux, vous trouuerez par voſtre liure, qu'il y a auiourd'huy plus d'autheurs viuans par la Frãce, qu'il n'y eut onques par le paſſé. Qui ſeroit vne choſe du tout inepte & ridicule. C'eſt pourquoy vous y deuez apporter vne grãde circõſpection. Autrement ie ſeray bien empeſché de iuger ſi vous leur ferez plus de tort en les inſerãt dans voſtre liure, ou eux à vous. Et crains qu'en leur conſcience, ils ne ſe mocquent de vous, ou ne penſent eſtre mocquez par vous. D'auantage prenez garde qu'en voulant gratifier à ceux qui ne le meriteront pas, ne faciez tort aux autres qui ſeront de quelque merite. Il y a autant & plus de faute de conferer aux indignes les offices ou benefices, comme d'en fruſtre

ceux qui sont dignes. Ie suis seur qu'y apporterez telle prudence que l'on ſçautoit deſirer de vous. Si le faites, voſtre Bibliotheque en ſera moins enflee, mais plus ſolide: & i'aymeray touſiours mieux vn homme fort & nerueux, que bourſouflé de greſſe. Ie vous eſcris cecy comme à celuy que i'ayme, & deſire eſtre honoré. Qui me fait penſer que prendrez ceſt aduertiſſement de bonne part. A Dieu.

A Monſieur Mornac, Aduocat au Parlement de Paris.

Cõbien les Romains s'oublierent en la guerre que les Gaulois leur firent ſous la cõduite de Brennus, & comme depuis ils taſcherent de couurir leurs fautes par leurs Hiſtoriographes.

IE ne vous paſſeray iamais condamnation que la guerre que firent les Gaulois aux Romains lors qu'ils prindrent la ville de Rome, fut telle qu'ils la baptiſerent, ie veux dire vn tumulte Gaulois, pour tirer ce mot à noſtre deſauantage, & faire croire que ce fut vn eſtourbillon ſans diſcours. Si le mot Latin de *Tumultus* eſt cõpoſé de *Timor multus*, comme leurs Grammairiens nous enſeignent, on le pouuoit ſous meilleurs gages appeller Tumulte Romain. Car iamais il n'y eut guerre en laquelle les Romains ſe trouuerent ſi eſperdus, & où ils ayent perdus tout à vn coup tant de cœur, de conſeil & de repu-

reputation, comme en celle cy, soit que vous consideriez le commencement, progrés, ou la fin. Au contraire, il ne se trouuera point entreprise plus gaillarde, ny plus sagement executee que celle de Brennus, sous la conduite duquel les Gaulois trauerserent les monts pour faire nouuelles conquestes. C'estoit vne coustume familiere aux nostres quand ils se trouuoyent trop abonder en peuples, d'en descharger le païs, & prendre leur vol la part où ils pensoyent y auoir plus de moyen de conquester. Les Clusins au païs d'Italie possedoyent vn grand terroüer dont ils n'en cultiuoyent que la moytie, laissans le reste en landes. Les Gaulois de ce aduisez prennent leur route celle part. Dont les Clusins aduertis, appellent à leur secours les Romains, comme leurs confederez, lesquels enuoyerent trois Gentils-hommes de Rome de la famille des Fabiens pour s'informer quel estoit le motif de leur venuë. Ausquels les Gaulois firent responsse qu'ils demandoyent seulement le peu de terres, dont les Clusins auoyent trop. Et comme ces Ambassadeurs eussent voulu par viues raisons leur faire sentendre que ce n'estoit la raison d'occuper le bien d'autruy, en-

Colonies qui estoiét enuoyees par les Gaulois à la conqueste de nouueaux pays.

cores qu'il luy fut oyseux & inutile, les Gaulois d'vne responſe gaillarde leur respondirent, que le droit giſoit à la pointe de leurs espees. Choſe dont les Romains irritez mettent à l'impourueu la main aux armes, & en ceſt estour tuent l'vn des Capitaines Gaulois. Que le Romain n'euſt en cecy fait vn tour de ſot, il n'en faut faire nulle doubte: Auſſi leurs Hiſtoriographes meſmes ne peuuent excuſer ceſte faute, qu'eux venans en qualité d'Ambaſſades, ils offenſaſſent ceux auec leſquels ils capituloyent. Et quant à l'entrepriſe des Gaulois contre les Cluſins, ie ne la trouue pas moins iuſte, que celle des Romains, leſquels faiſans ſemblant de prendre le fait de leurs alliez en protection, apres les auoir defendus, les aſſeruiſſoyent eux meſmes petit à petit ſous leur ſeigneurie & domination. Mais pour ne m'eſlongner de mon but, l'iniure qui auoit eſté faicte aux Gaulois eſtoit grande, & telle que tout ainſi que l'vn de leurs chefs auoit eſté aſſaſſiné à l'impourueu, auſſi pouuoyent-ils à la chaude cole rendre la pareille aux Romains: toutes-fois par commune deliberation il fut aduiſé d'enuoyer Ambaſſades à Rome pour demander reparation de l'iniure qui leur auoit

Les Romains faignans de prendre en main le fait de leurs alliez, s'en faiſoyent maiſtres.

auoit esté faite. Toutesfois les Romains non seulement mirent à nonchaloir ceste Ambassade, ains firent Capitaines generaux de leur armee, les trois qui auoyent commis la faute. Icy vous desirerez & iustice, & cõseil aux Romains: Iustice, de n'auoir reparé le tort: Conseil, d'auoir commis leur armee à ceux dont ils auoyent ja esprouué vne insolente temerité. Mesmes que les oppo-sans aux Gaulois, c'estoit leur donner occasion de n'esteindre le feu qui estoit allumé dedans leurs poitrines. Les Romains en ce temps là aux moindres rumeurs de guerres qui se presentoyent encontre eux, esliſoyent les plus dignes personnages de leur Republique en l'Estat de Dictateur, ausquels ils donnoyent vne puissance absolüe pour le repos commun de l'Estat. En ceste-cy ils se trouuerent si esgarez de leur bon sens, qu'ils donnerent la charge de ceste grande guerre, qui leur tomboit sur les bras, à ces trois Gentils hommes petulans, & qui pour le premier trait de leurs deportemens auoyent fait vne demonstration tres-certaine que l'on ne deuoit rien esperer de bon de leur part. Comme aussi le ſuccez les en rendit sages: par ce que les deux armees venans à ſe ioindre, les Romains se

tron-

trouuerent dés le premier abord sur-
pris d'vne telle frayeur, que presque
sans coup ferir ils se meirent d'eux mes-
mes à vau de route, choisissans pour lieu
de plus seure retraite non la ville de
Rome, pour y apporter les nouuelles
de leur defaite, ains celle des Veyens
qu'ils auoyent peu auparauant conqui-
se. Tellement que les Gaulois par leur
arriuee és enuirons de la ville de Rome
en furent presque les premiers messa-
gers. Qui redoubla encores vne telle
crainde au Senat & autres citoyens,
qu'ils delibererent ouurir les portes à
leur ennemy, & mettre la ieunesse dans
le Capitole, auec les reliques de leurs
dieux, leurs femmes & enfans: & quãt
aux plus vieux resolurent de demeurer
sur le seuil de leurs portes, auec leurs
habits de parade, pour receuoir la vie
ou la mort telle qui leur seroit octroyee
par les nostres. Les Gaulois esmerueil-
lez du peu de deuoir que l'on apportoit
à la defense de la ville, mesmes voyans
les portes leur estre ouuertes, doubte-
rent trois & quatre fois d'y entrer: &
ce auec vne sagesse bien grande: crai-
gnans que ce fust pour les allecher; &
que dans l'enclos de la ville on leur
eust dressé quelque embusche; toutes-
fois apres auoir esté esclaircis de la ve-
rité

rité de ce qui estoit, ils y entrerent : & pour dire le vray en prenant la ville, ils y entrerent en triomphe. Car c'estoit vrayement triompher, de prendre vne telle & si ample cité sans perdre vn tout seul des leurs, & mesmes que les Seigneurs se rendoyent à la misericorde de nous auec leurs habillemens signalez. Le malheur voulut toutes-fois qu'vn soldat voyant vn vieux Gentilhomme Romain assis sur son huis auec vn baston & sa longue barbe, luy ayant mis doucement la main à la barbe comme le voulant flater (car ainsi le recite l'histoire) le Romain tirant cela à iniure le frappa de son baston, dont le Gaulois indigné tua l'autre : & de là, comme vn feu de paille de peu s'estpand à vn instant bien loing, aussi commença tout le demeurant de l'armee à s'eschauffer, & de ioüer des cousteaux : faisant passer en moins de rien par le fil de l'espee tous ceux qu'ils trouuerent en place. Discourez encores sur ce point, iamais crainte ne fut si sotte que celle la d'abandonner leur ville à la mercy de celuy qui estoit enflé d'vne nouuelle victoire, & qu'ils auoyent deux fois irrité ; l'vne par l'outrage qu'ils auoit receu des Ambassadeurs de Rome, l'autre pour n'en auoir fait

non

non seulement la punition exemplaire, mais gratifié les delinquans de l'enseigne collonnelle de leur armee. Et neantmoins toutes choses se passoyent par douceur sans la temerité du vieillard, qui pour defendre sa barbe, alluma vn feu dans nostre ost, luy qui d'ailleurs n'auoit osé prendre les armes pour la defence de sa patrie. Passons plus outre & venons au Capitole, dans lequel ils auoyent enclos tous leurs plus precieux ioyaux, mesmes la fleur de leur noblesse: encores faillit il d'estre surpris de nuict par les nostres, n'eust esté qu'au bruit des Oyes & battement de leur ayles, les Romains furent resueillez. Et vrayement il failloit bien qu'ils eussent les sens assoupis, voire qu'ils fussent oysons, veu qu'ayant esté leur armee mise en route, leur ville prise & saccagee, leur ennemy au pied de leur roque, ils furent resueillez par des Oyes. En fin le plus-beau fut de renuoyer sur vn pont d'or ceux qui estoyent arriuez sur vn pont de fer. C'est pourquoy on brasse vne paix auec le Gaulois, laquelle estant concluë & arrestee comme l'on comptoit les deniers, Camille banny prenant qualité de Dictateur leur donne à dos & les desconfit. Ceste victoire ne peut

estre

estre recitee qu'à la honte & confusion des Romains. Qu'au milieu d'vne paix iuree, vn homme banny de la ville, soit aduoüé de courre contre celuy qui auoit mis les armes bas. Et neantmoins je ne sçay quelle fut ceste victoire. Car ce que quelque palliation & hypocrisie dõt le Romain masque ceste histoire, la rongnure de l'armee des Gaulois fut telle, qu'ayans receu partie de ce qui luy estoit promis, ils se feirent voye au trauers de l'Italie, & de là percerent jusques à la Grece, se faisans voye par tout où ils passoyent, jusques à ce qu'en fin ils estably rent leur demeure en la Natolie, qui fut appellee d'vn mot mypatty Gallogrece. Ie ne trouue dõcques point guerre plus heureusement, ny plus dextrement conduyte, que celle que feirent lors les Gaulois. Ny guerre plus finistrement, malheureusement & hõteusement manice que celle de la part des Romains, ny où ils apporterent jamais tant de crainte & frayeur, qui leur feit perdre l'entendement au besoing. Frayeur qui en ceſt endroit leur feit compagnie jusques au dernier soupir de la Republique. Car soudain qu'ils estoyent aduertis de la descente des Gaulois en Italie, encor que ce ne fust qu'vn faux bruit,

Combien les Romains redoutoient

la descente des Gaulois en Italie.

bruit, toutes-fois chacun couroit lors aux armes sans acception de personnes. Vray que comme ils estoyent industrieux à deprimer noz victoires, pour donner lustre aux leurs, ils appellerent telles descentes, *Tumultus Gallicos*, mot certainement fort mal propre, n'estoit qu'ils vouluſſent dire que telles descentes Gauloises, *Injiciebant in animos eorum timores multos*. Et en effect voyla ce que i'auois à vous en mander: sur quoy ie vous prie m'escrire ce qu'en estimerez apres auoir leu la presente. A Dieu.

A Monsieur Seue Seigneur du Pré, President au Siege Presidial de Melun.

Il se gausse auec Monsieur le Presidét de Melun qui l'auoit conuié à disner en sa maison du Pré.

NE pensez pas que ie fois à moy, ie suis voüé à mes vendanges, mais non telles que les communes dont ie laisse le mesnagement à ma femme. Depuis que ie suis arriué en ma maison du Chasteler, ie me suis confiné en ma chambre, auec vn contentement plus grand de la cueillette que ie fais que de la pleine vinee que ie voy estre en ce païs. C'est pourquoy vous aurez grande iurisdiction sur moy si vous m'en pouuez

pouuez distraire. Toutes fois estant dans vostre ressort, ie serois vn vray contumax si ie ne comparoissois à l'assignation que me donnez en vostre maison du Pré. Moy-mesme sans somation deliberois de m'y trouuer. Mais vous en receurez s'il vous plaist pour ce iourd'huy mon excuse, puis que voulez auoir mary, femme & enfans tout ensemble. Ma femme n'a encores fait qu'vne moytié de son mesnage : ses vins sont aux cuues sur le point d'estre pressurez, les miens cuuét dans ma teste: ie crains seulement que ie ne m'en enyure, tant est le plaisir doux que ie prends à nourrir icy mes pẽsees, dont ie vous feray plus amplement part à nostre premiere veüe. A Dieu.

A Monsieur de

IAy leu ie ne sçay combien de fueillets du liure qu'auez encommencé contre celuy qui a mis fraischement en lumiere l'histoire de & l'ay leu de tant plus ententiuement que m'auez fait cest honneur de me l'enuoyer pour vous en dire mon aduis. En vn mot: Ie le trouue beau en ses membres, ie le trouue laid en son tout. Voila vn enigme ce semble. Rien moings.

Le à vn sçauant homme de ce temps de n'escrire point contre vn autre qui a mis en lumiere vne histoire que

Quand

Il ne trouuoit. Quand ie l'ay leu parcelle à parcelle, il n'y a rien qui ne soit escrit doctement, nettement, religieusement, & selon la foy historiale, ainsi que vous faites toutes choses. Car si i'ay quelque sentimẽt

Que c'est vne chose pedantesque d'escrire par liures exprés contre les œuures d'autruy. aux anciennetez de la France, comme vous me le font accroire, ie vous donneray ce nom d'auoir autant bien entendu que nul autre, ce qui appartient à nostre histoire; ie ne veux pas dire mieux, pour n'exciter aucune enuie & contre vous, & contre moy. Mais quand ie viens à l'œconomie generale de vostre nouueau sujet, ie vous ay en telle reputation, que cela ne me semble digne de vous. Sçauez vous pourquoy? I'estime que nous deuons laisser prendre le vol aux plumes d'autruy tel que le temps leur donnera, sans nous heurter contre les autheurs. Bien les pouuons nous aduertir amiablemẽt par lettres de ce qu'il nous semble (combien que ne les cognoissiõs de face) pour vn mutuel traffic & cõmerce modestement par noz œuures quãd l'occasiõ se presente: Mais de le faire par vn guet apés, ie veux dire par liure à ce expresséement dedié, ie l'estime vn assassinat. Monsieur Vignier m'a faict

ceſt hõneur, ne me cognoiſſant que par mes liures, de m'alleguer en quelques endroits de ſon hiſtoire de Frãce, & en quelques autres il m'a deſdit ; ſignamment au chapitre où il parle des Bretõs. Autant en a fait Monſieur Pitou en ſon traité des Comtes de Champaigne, où il fait plus honorable mention de moy que ie ne merite, & neantmoins ſans me nommer il eſt de contraire opinion à la mienne, tant pour l'inſtitution de noz Pairs, que de noz Baillis. Et ie vous puis dire que ie ne me ſens pas moins ſatis-fait d'auoir eſté repris en ceſte façon, que quand i'ay eſté hautement loüé d'eux. Car en ce faiſant nous tous contribuons à vne bonne volonté, qui eſt de profiter aux noſtres. Voire quãd il ſeroit aduenu que par liure expres on ſe ſeroit voulu formaliſer contre mes Recherches, encores n'y voudroy-ie reſpondre. Il faut laiſſer telles manieres de faire à ceux, qui habituez en la pouldriere des eſcoles, nourriſſent vne ambition pedanteſque, ou aux autres qui n'ayãs autre objet que les Cohues, ſe repaiſſent de demandes, defenſes, repliques, & dupliques. La poſterité nous liſant ſera Iuge competant de noz œuures, ſans que nous forcions les iugemens des vns ny des autres. Quant à celuy

celuy qui a fait ceste nouuelle histoire, on ne luy peut oster ce nom de docte, comme celuy qui est versé en plusieurs liures anciens: mais aussi ne peut on dire qu'il ne soit aucunement partial en ce qui regarde l'honneur & exaltation de son païs. C'est vn vice qui est fort familier à chacun, quand il est question de parler des siens. Ce pendant ie suis d'aduis, si trouuez quelque chose en luy ou à redire, ou à desdire, que vous l'en aduertissiez fraternellement par lettres: m'asseurant qu'estant nourry aux bons liures, non seulement il ne le prendra de mauuaise part, ains vous en remerciera liberalement. Autrement ie crain, si vous passez outre, que n'appreſtiez entre vous deux la farce de Clement Marot & Sagon. A Dieu.

A Monsieur Seue Docteur en Medecine demeurant à Melun.

Il descrit à Monsieur Seue Medecin quel est son naturel, à fin que sur iceluy il adcilié neuf ou dix iours auec mes liures, ie me

M'Estant par expres retiré pendant les vacations de la ville de Paris en ma maison du Chastelet, en deliberation de trouuer quelque relasche aux flots & reflots d'affaires qui nous enuironnent au Palais, apres m'estre recon-

le me suis trouué assailly d'vn flux de uise quelventre fort aygu, que ie n'oze encores le Medecine appeller diſenterie : Mal que ie croy ne il luy m'eſtre aduenu d'vne crudité d'eſtopourra ordonner. mach. N'y ayant eu jour que mes paciers ne m'ayent poſſedé l'eſpace de huit ou neuf heures, meſme soudain apres le paſt, ſans auoir eſgard à mon aage, ny par conſequent à ma ſanté. L'humeur eſt acre & picquant, & pour ceſte cauſe peccant, qui exerce en moy de grandes & extraordinaires eſprantes. Toutesfois ie me ſens, graces à Dieu, ſans fieure & inquietude de membres, qui me fait eſperer que ie n'auray que le mal preſent, & non pis. Mais par ce que voſtre medecine nous enſeigne que les diſenteries *quæ ab atra bile fluunt*, *lethales ſunt*, & que ie ne ſçay bonnement de quelle fontaine & ſource me peut prouenir ce mal cy, ie recognoiſtray franchement qu'au mi-lieu de mon eſperance ie nourry vne crainte. Cela me fait vous enuoyer ce porteur pour auoir de vous quelque ordonnance, & enſemble que me preſcriuiez le regime que ie dois tenir, à fin que ce mal ne prouigne. I'ay vne apprehẽſion prompte & viſue, & pour ceſte cauſe ie ſuis fort facile a eſmouuoir. Ioinct que i'abhorre naturelle-

ment les medicamens, voire que la seule apprehension opere quelquefois en moy, autant qu'aux autres la prise. Vous aduiserez, s'il vous plaist, d'y apporter de vostre art, selon le sujet que ie vous presente. Ie me fusse volontiers de moy-mesme ordonné vne reubarbe, que nous apprenons dans voz liures, auoir vne vertu restraignante, & neantmoins expulsiue des malignes humeurs : mais tout ainsi que noz loix ciuiles nous prohibent d'estre Iuges & parties en noz causes : aussi les vostres de Medecine defendent de n'estre le Medecin & le malade tout ensemble. A Dieu.

A Monsieur du Port seigneur de Roziers, Conseiller au Siege Presidial d'Angoulmois.

Il raconte des morts de quelques Seigneurs de robbe longue, qui aduindrét en l'an 1584.

IL est ainsi comme ie vous ay escrit: ceste annee est vrayement de bissexte, & luctueuse pour les gens de robbe longue contre les plus signalez. Nous l'auons cogneu par effect en la personne de ce grand Chancelier de France René de Virague, en celle de ceste autre grand personnage Paul de Foix Ambassadeur pour le Roy à Rome, & en ces deux cele-

celebres Medecins de nostre ville le Grand & Pietre. Mais sur tout elle s'est heurtee encontre nostre Parlement, dont elle nous a rauy ce braue President de Pibrac, & six Conseillers de la grand Chambre, du Puis, le Sueur, Vignole, Anjorrant, Viole, & du Val. Ie laisse le seigneur de Villemor des enquestes. Cela me remet en memoire l'annee cinq cens lvj. où nous veismes pareil rauage. En laquelle nous perdismes deux vertueux Presidens, Meigret, & Lignery, trois grands Conseillers Potier, Tiraqueau, Alligret; au Chastellet Aubery Lieutenant ciuil; au college des Aduocats, ces deux doctes hommes Troüillart & Boucherat le ieune: entre les Theologiens, ce grand Predicateur Picart, hõneur de la faculté de Theologie: entre les Medecins: Burgensis, qui par quarante ans & plus auoit tenu le lieu de premier Medecin, tant du grãd Roy François, que du Roy Henry son fils: & finalement entre les Professeurs du Roy, Maignen, homme des premiers de son temps, tant en Medecine, que Mathematique. Voila vne piteuse obseruation que ie vous rameine en memoire. Le commencement de ceste lettre vous sera vn peu theux, mais la fin en sera plus belle.

En l'annee cinq cens lvj. plusieurs gens de marque moururent.

Des hãrangues mortuaires quel õ faict au

au Parlemét lors qu'vn Conseiller est decedé.

L'on doit deux iournees aux Conseillers de la Cour : l'vne à leur entree pour cognoistre de leurs sens & suffisances : l'autre à l'issuë pour semondre la Cour au conuoy. Et tout ainsi qu'aux tournois solennels il y a ordinairement deux ou trois Cheualiers qui ouurent le pas à tous venans, aussi en ce dernier acte y a il l'vn des Presidens, lequel assisté des parens & amis fait en chasque Chambre diuerses harangues dediees à l'honneur & commemoration du defunct. Et pour general refrain les conuie de se trouuer aux obseques. Là à bien aſſailly, bien defendu: Par ce que chasque President respond auec telle parade dont il s'est peu aduiser. Il seroit impossible de vous dire auec quelle dexterité d'esprit, auec quel flux de doctrine, Monsieur le premier President de Hatlay a contenté tous les escoutans, combien de belles fleurs il a espandu pour ces sept. Mais par especial pour Monsieur de Pibrac, pour lequel il prit vn sujet fort à propos, tant sur la facilité que felicité (ce sont les mots dont il vsa) de son esprit, de ses mœurs, & de son bien dire. Combien il loüa hautement en Monsieur d'Aygremont son labeur conjoinct auec vne preud'hommie, indu-

Harangues de Monsieur le premier President en la commemoration des seigneurs qui estoyent morts.

strie,

strie, & iugement admirable, luy donnant vne encyclopedie de toutes belles choses dont les autres reluysoyent diuersement par parcelles. Mais en l'Eclogue du vij. qui fut Monsieur du Val, il se vainquit soy mesmes au iugement de ceux qui l'oüyrent. Cestuy estoit le septiesme de la grand Chambre qui estoit mort, & auoit suiuy de quelques iours Monsieur d'Aygremont. Il ramentu les sept nobles citoyens que les Atheniens deuoyent tous les ans au Roy Minos, pour le meurdre commis en son fils Androgee, lesquels on exposoit au Minotaure dans le labyrinthe. Que ceste annee nous auons payé de tribut à la mort, sept des premiers Conseillers de la Cour. Que la mort des Atheniens estoit preparee dans vn labyrinthe inextricable, que celle de ceux cy prouenoit des secrets de Dieu qui sont du tout inexplicables. Et apres plusieurs beaux discours il prioit Dieu que tout ainsi qu'en la fabrique de ce grand Vniuers il s'estoit reposé le septiesme jour, aussi que son plaisir fust de s'estancher en ce septiesme Conseiller. La closture fut encores belle, en ce qu'il rencontra ingenieusement sur le nom de du Val. Disant que s'il luy estoit permis en ce luctueux sujet

Harangue de Monsieur le premier President, pour Monsieur du Val.

mesler quelque chose de la Poësie ancienne, il s'asseuroit que du Val estoit au val Elisien, que là il seroit accueilly par le seigneur Viole, tout ainsi qu'Ouide promettoit le semblable à Tibulle qui estoit decedé quelque temps apres le docte Catulle:

Si tamen è nobis, aliquid nisi nomen & umbra
Restat, in Elysia valle Tibullus erit.
Obuius huic venies hedera, iuuenilia cinctus
Tempora, cum Coluo, docte Catulle, tuo.

Ie vous escris par expres tous les plus hardis traits de ceste belle harangue, laquelle ayant esté solennisee par les nostres dans nostre Palais, merite d'estre sceuë par vous en vostre païs d'Anjoulmois. Tous ceux que i'ay cy dessus nommez, estoyent gens d'hõneur, qui meritoyent vne cõmemoration honorable de leur vie. Mais à la mienne volonté, que laissant toutes ces fleurettes & flatteries en arriere, l'on vsast de noz Conseilliers tout en la mesme façon que l'on faisoit des Roys d'Egypte, lesquels on exposoit apres leur mort au public, & permettoit on au peuple d'hono-

Que les harangues funebres faictes en l'honneur de ceux qui ne l'ont merité, perdẽt le Palais.

Sobriquets que noz anciẽs donnoyent a noz Roys, s ils auoyent

d'honorer ou accuser leur memoire mal faict selon leurs merites ou demerites. Au. durant trefois fit on presque le semblable en leurs vies. France, où nous voyons que l'ancienneté donna tels epithetes à noz Roys qu'auoit esté le cours de leurs vies: iusques à en appeller l'vn Fait-neant, l'autre le Simple. Qui n'estoit pas vne petite bride pour les contenir dans les bornes de leur deuoir. Ciceró, & apres luy Tite Liue, disoyent que les flateries & mensonges que l'on auoit introduit és harangues funebres des grands, auoit fait esgarer la plus grande partie de la verité historiale de la Republique de Rome. Certes ce seroit vn grand espe-ron à tous Conseilliers pour bien faire, s'ils auoyent ceste opinion qu'apres leurs decez on ne les espargneroit non plus à trompeter leurs vices, qu'à somenuiser leurs vertus. Ce seroit vraye-ment les exposer tous nuds au public apres leur mort. Il n'y eut rien (disent les anciés) qui empescha les morts volontaires des vierges Milesiennes, que la foy par laquelle il fut ordonné que celle qui se seroit tuee, seroit monstree toute nüe au peuple: & la seule appre-hension qu'elles eurent de ne descouurir apres leurs decez leurs parties hõteuses, fut cause que nulle de là en auãt

ne fut homicide de soy mesme. Au demeurant estans auiourd'huy les bõs & mauuais loüez indifferemment, & presque d'vne mesme balance, c'est apprendre aux viuans d'estre indifferemment & d'vne mesme balance aussi mauuais, comme bons. A Dieu.

A Monsieur Seue Seigneur du Pré, President au siege Presidial de Melun.

Il s'esgaye auec le President de Melun, & le semond à disner.

IL ne faut plus que nous vsions de ces termes, d'assignation, sommation, comparution, contumace, exoine. Quant à moy ie veux que sçachiez que depuis mes dernieres, ie me suis fait nouueau guerrier: mais ça'vous quel? Vn Fierrabras, vn Rodomont, vn taillant, fendant, mangeur de charrettes ferrees, duquel vous receurez la presente, non comme vne lettre missiue, ains comme vn cartel de defy, de la part de celuy qui vous veut combatre à outrance. Et par ce qu'à moy appartient le choix du champ, comme assaillant: & à vous celuy des armes, ie vous aduise que me trouuerez tout prest Lundy prochain au village du Chastelet. Où i'auray pour mes confidens les seigneurs de Bobygny & de Valéce, qui deli-

Ceste lettre se rapporte à vne precedente où il auoit vsé des termes de pratique. En matiere de duels à qui appartient le choix du champ & des armes.

deliberent resolument me seconder en ceste querelle. Aduisez de ne faillir à vous y trouuer, & d'amener qui vous plaira à vostre ayde. Le pas sera ouuert à tous. Le meurdre ne sera petit. Car il y a ja vn grand abatis, mais c'est de perdreaux, leuraux, lapereaux, coqs d'Inde, chapons, pigeons & poulets, dont la table sera ionchee. Ie ne la vous feray plus longue, estimans que telles affaires ne gisent pas tant en vne piaffe de paroles, qu'en vne prompte & viue execution. Les mains commencent de me demanger, & n'attends plus que le cry du herault. Laissez aller les vaillans combatans. Asseuré qu'il n'y à celuy de nous qui ne ioüe fort bien des cousteaux, quand se viendra au fait & au joindre. A Dieu.

A Monsieur du Port seigneur des Roziers, Conseiller au siege Presidial d'Angoulmois.

IL est ainsi comme le dictes l'amour de nostre patrie ne nous sollicite point tant d'vn retour, quand nous en sommes esloignez, comme la reuëüe de noz bons amys. Et quelque chose que l'on vueille dire d'Vlixe, i'estime que le plus grand esperon qu'il eust

Que l'amour de nostre païs ne nous retient point tant que des nostres.

pour retourner en sa maison, n'estoit point tant pour le desir qu'il eut de reuoir son païs, que sa femme & son fils, pour vne amitié viscerale qu'il auoit en eux. Vous sçauez les anciennes rencontres de tous ces grands Philosophes: de Socrates, quand il respondit qu'il estoit du monde: de Diogene le Cynice, qu'il estoit Cosmopolite & Citoyen de ce grand Vniuers: celuy du Lacedemonien, que nostre païs estoit par tout où nous estions à nostre ayse. Et si voulez que ie vous adiouste ce vers:

Tout le mõde sert de païs aux sages.

Omne solum forti patria est, vt piscibus æquor.

Bien seray ie d'accord que si pendant nostre absence nous voyons nostre païs en danger, & que luy puissions donner secours, ce seroit le fait d'vn homme trop lasche & indigne de ceste commune societé, s'il preferoit sa commodité particuliere à la publique, & qu'il ne quitast tout autre seruice. C'est vn office que nous luy deuons naturellement. Ainsi fit le Camille, ainsi plusieurs autres, encores qu'ils eussent receu de grandes indignitez & ingratitudes de leurs concitoyens.

toyens. Mais quand il ne seiourne en nous que la vaine opinion du païs, sans qu'autre expresse necessité nous inuite à nostre retour, croyez que cestuy la est encor d'vn cœur plus lasche & fetard, qui se laisse mener à telles sottes imaginations. Quant à ce que m'honorez tant par voz lettres, ie ne le veux ny puis recognoistre. Ie n'ay pas si peu vescu auec moy, que ie ne me sente leger de plus de grains que ne dites. Mais c'est l'amitié que me portez qu'il vous aueugle. Le fruict que ie rapporteray de ces loüanges, est de donner ordre, si ie puis, de ne vous faire point menteur. Au regard de mon fils le Lieutenant que mandez n'auoir fait response à voz lettres, ie croy que vous l'excuserez aysément, quand vous entendrez que c'est vne maladie qui luy tient de pere à fils. Son pere n'en fait pas moins quelquefois. Il amendera sa faute auec vsure, s'il m'en croit. A Dieu.

LE DIXIESME LIVRE DES LETTRES D'ESTIENNE PASQVIER.

A Monsieur de Tournebu Conseiller en la Cour de Parlement de Paris.

Lettres en forme de Paradoxe pour les bestes brutes.

N'Estimez pas que ie me mocque: Car quant à moy ie suis du nombre de ceux qui pensent que nature ayt esté trop indulgente mere enuers les autres animaux, au regard de nous. Ie vous laisse à part que sans pleurs & gemissemens ils entrent au monde, que la plus grande partie d'eux soudain qu'ils sont nez, cognoissent, qui la mammelle, qui les elles de leurs meres, sous lesquelles ils se nourrissent d'eux mesmes. Qu'ils naissent chaussez & vestus, & que se faisant grands ils sçauent se maçonner & faconner leurs maisons, quester leur vie & pasture, sans autre chef-d'œuure de leurs apprentissages, que leurs propres instincts,

instincts. Tout cela ce sont les vieilles querelles des anciens, iustes toutesfois & tresraisonnables: d'autant que nous n'acquerons que par bien longues fatigues tout ce qui leur est octroyé en leurs especes, par vne grande facilité & debonnairete de nature. Le plus grand defaut que on leur baille, est que Dieu les ayant accompagnez de toutes ces commoditez, leur a osté ceste grande Dame Raison, dont il a pour recompense voulu bien heurer les hommes. C'est le premier point de presomption, qui nous perdit dés le commencement de ce monde, quand nostre premier pere Adam, non content de demourer dans les bornes d'Innocence, en laquelle Dieu l'auoit estably, & qui le rendoit tresheureux, voulut, par vn orgueil trop hardy, gouster du fruict de l'arbre de Science. Qui fut cause de la perdition de luy & de toute sa posterité. S'il vous plaist de me le permettre, ie compareray l'ame de l'homme auec le miroüer luisant & poly, priué de toute autre couleur, fors de sa pureté, toutesfois qui semble emprûter diuerses couleurs selõ la varieté des objets que l'on luy presente. Telles sont noz ames, lesquelles n'estans autre chose qu'vn feu & lumiere celeste, claires, luisantes,

Discours sur la Raison dont l'homme s'auantage sur les bestes.

L'ame de l'hõme est comme le miroüer.

sans macule & tache, venans s'vnir auec noz corps mornes, sombres & terrestres, commencent lors d'estre diuersement affectees, selon la diuersité de noz humeurs. Chose que nous descouurons à l'œil : Car qui ne voit que l'yuresse & la maladie, passions de noz corps, n'esgarent en nous noz esprits? Qui ne voit lors combien noz ames semblent patir & endurcir ? Ainsi ne faut il point douter que la passion brusque ne produise de merueilleux effects en nous, qui troublent les vrayes fonctions de noz ames. C'est pourquoy Platon disoit que leurs operations gisoyẽt en deux choses: En la raisonnable qui hebergeoit au cerueau: & l'irraisonnable, au cœur & és parties basses : entendant par cela, les passions. Toutesfois il y a telle correspondance de ces deux en nous, que ie fais grãde doute si nous deuons colloquer ceste raison aux parties hautes ou basses. Pour le moins celuy qui souhaitoit que nous eussions vne fenestre au cœur, pour manifester l'interieur de noz pensees, estimoit que là estoit la resseance de nostre esprit: comme aussi les passages de l'escriture qui dient, *In corde cogitationes*, semblent nous enseigner le semblable. Et quand les Latins vserent de ce mot *Recor-*

Les passions tant du corps que de l'esprit troublent nostre Raison.

Sçauoir si l'esprit gist au cœur ou au cerueau.

D'où viẽt ce mot, Appren-

Recordari, qui vient de *Cor*, & noz François dirent, Apprendre les choſes par cœur, ils ne furent pas grandement eſlongnez de ceſte opinion. Car en ce diſant, ils ſembloyent eſtablir le ſiege de la memoire au cœur. Ie ne veux pas bonnement dire qu'il ſoit ainſi. Bien diray-ie qu'il y a telle fraternité entre le cerueau où repoſe la raiſon, & le cœur ſejour de la paſſion, qu'ils ne peuuent preſque operer l'vn ſans l'autre. Ce que nous auons de noſtre temps peu recognoiſtre par des exemples oculaires. Nous auons en vn Villemanoche en Cour ſous le grand Roy François, & vn Tulenus puis n'agueres qui ne pechoyent en autre ſubiect de l'eſprit, ſinon quand vous mettiez celuy-la ſur les mariages des Princeſſes, & ceſtuy ſur l'Eueſché de Cambray & amour de la grande Royne de Nauarre. Es autres choſes vous trouuiez en l'vn & l'autre, diſpureté, ſplendeur, & netteté, toutes cretion, ſans vous apperceuoir vn ſeul brin de l'alteration de leurs cerueaux. Et ce que l'on obſerua en ces deux cy, nous le pouuons retrouuer és autres plus ou moins, ſelon le plus ou le moins que les paſſions les tranſportent. La cõpoſition de noz humeurs produit en nous

des choſes par cœur.

La correſpondance qu'il y a de noſtre Raiſon auecques noz paſſions.

des

des passions plus ou moins picquantes, qui corrompent l'habitude de nostre cerueau, que nous appellõs la Raison, qui fait qu'elle ne peut estre nette: Car de ces deux (i'entends la Raison & la Passion) qui font vn pesle-mesle ensemble, s'engendre vne fille bastarde que nous appellons Opinion, vague, fluctuante, & plaine d'incertitude. De là vint que ceux qui comme plus sages firent planche & voye à nouuelles sectes, se donnerent tous diuers Principes, l'vn les Atomes, l'autre les Idees, & l'autre l'Endelechie. Qui a perdu soy & toute sa posterité; qui a introduit l'idolatrie: fait les hommes dieux: colloqué les bestes brutes en ce mesme throsne? qui a produit l'heresie? qui est le motif de toutes guerres, diuorces, & dissensiõs? L'homme, auec sa folle Raison. Cela fut cause que quelques sages mondains cognoissans les infirmitez qui naissent, & dãs & de noz cerueaux, confesserent françemẽt qu'ils n'auoyent cognoissance d'autre chose, sinon de leur ignorance: Les aucuns, que la verité estoit submergee aux fons & abismes de la terre: Les autres qu'ils cognoissoyent mieux ce qui n'estoit point, que ce qui estoit: & les derniers plus hardis, qu'il n'y auoit rien si certain

Opinion fille bastarde de la raison & pasion.

Diuers principes entre les Philosophes.

La folle Raison de l'homme cause de tous noz malheurs

La verité cachee par l'ignorãce de nostre raison.

tain entre nous que l'incertitude. Voire iusques à n'attribuer aucune certaineté à noz propres sens. Ie ne veux point vous raconter les mescontentemens que nous apporte ceste Raison cerebrine. Car ayans la cognoissance du passé par la memoire, du present par noz sens, du futur par l'apprehension & fantasie, il faut par necessité que nous soyons fustigez par trois grands bourreaux, le Desir, la Crainte, & l'Esperance, qui engendrent en nous la Ioye, Douleur, Amour, Ambition, Auarice, Ialousie, Vengeance, & autres mille tels estourbillons, qui ne laissent nostre ame en repos. Si toutes ces sagefolles apprehensions ne passoyent par l'alambic de noz esprits, nous supporterions aysement le mal present sans esperance du mieux, & crainte du pis, & sans nous soucier que bien apoint du lendemain. I'adiousteray que plus l'homme est grand d'esprit, & moins il trouue à s'assouuir. Et puis au bout de tout cela dites maintenant que nous sommes grandement aduantagez par dessus tous les autres animaux par ceste grande Raison qui produit en nous des effects si miserables? Mais à quel propos dirons nous que les autres animaux en soyent desgarnis? Ha! vrayement c'est

Sçauoir si les autres animaux en

font participans de la Raison.

en quoy ie puis dire que nous sommes tous sans Raison, quand nous disons qu'il n'en ont point. Ils ont esprit pourueu chacun en leur endroit de l'imaginatiue, iudicatiue, & memoire. Ayez fait quelque bon traictement vne & deux fois à vne beste en quelque lieu, elle en sçaura fort bien retrouuer le chemin : qu'elle y ayt esté battue autant de fois, elle doutera d'y retourner. Prenez vn foüet auquel soit attachee vne sonnette, & qu'vn Chat ou vn Chien approchant du feu, pour corbiner sur vn plat, en ayent esté quelquefois battus, ne faites doute qu'au premier son de la sonnette sans les toucher ils ne s'enfuyent fort viſtement, comme se souuenans pourquoy ils ont esté battus, & iugeans que s'ils y retournent, la mesme peine les attend:

Sçauoir si les arbres ont quelque estincelle de sens.

Mais pourquoy douterons nous de dire qu'ils ayent quelque remarque de la Raison, si les arbres, & vegetatiue semblent auoir quelque estincelle de sens en ce qui appartient à leur conseruation, pour cognoistre & discerner ce qui leur est bon ou mauuais : voire auoir quelque ressentiment de volupté, & se reparer sur le printemps de leurs habits neufs, aussi bien que les oyseaux de leurs chants, & en ce mesme temps

s'estu-

s'estudier à leur propagation tout ainsi comme tous les autres animaux? Mais parce que vous pourriez estimer que ie me moque, ou que pour exerciter mon esprit ie vouluſſe entrer en vn nouueau Paradoxe, & auſſi que cela n'eſt de mõ ſubjet, ie vous dy que vous ne pouuez preſque rechercher particularité en nous qui prouienne de la Raiſon, dont vous n'ayez de grandes apparceuances diuerſement és autres animaux. Ie ne toucheray point à la Religion, qui eſt le haut poinct, qui ſemble auoir eſté donnee à l'homme & non aux beſtes: & neantmoins encores dit on que l'Elephant, comme ayant quelque reſſentiment de la grandeur du ciel, adore tous les matins le Soleil. Comme ſemblablement le Coq qui ſe leue & couche auec luy, & luy fait la foy & hommage aux principales heures du iour. Et l'Elephãt eſtant malade ſe met quelquefois à la renuerſe, & iette des herbes au ciel, comme s'il luy vouloit faire offrande des biens de la terre, pour obtenir gueriſon. Il me deſplaiſt de m'amuſer longuement ſur ce ſubject: car ie ne m'y puis arreſter, que ie ne deſcouure par meſme moyen la brutalité de quelques anciens qui furent ſi aueuglez de conſtituer quelques animaux au rang & nom-

Que l'Elephant & le Coq ſemblent auoir quelque inſtinct de Religion.

La beſtiſe de quelques pen-

plés qui mirent des bestes au rang de leurs dieux.

& nombre de leurs dieux : Comme les Egyptiens, leur Beuf qu'ils appelloyent Apis, par le moyen duquel ils se faisoyent accroire de presagir les choses qui leur estoyent à venir, selon qu'il prenoit sa pasture ou nõ, par les mains de ceux qui la luy presentoient. Et dans Rome mesmes, l'vn des principaux articles de leur Religion estoit de ne rien entreprendre sans auoir premierement recours à leurs Augures : qui estoit vn college de leurs Pontifes, qui donnoyent aduis du bon ou mauuais succez des affaires de la republique par certains signes qu'ils tiroyent des oyseaux. Il me souuient auoir leu en quelque passage que lon tenoit dans Rome la maniere de deuiner par oyseaux pour science tres certaine que l'on auoit

Les augures de Rome.

dressee en art & methode. Il n'est pas

Que la charité est entre quelques animaux.

que quelques animaux n'exercent vne charité entre eux, tant à l'endroit de leurs malades que des morts : Par ce que ceux qui ont descrit la Republique des Abeilles, nous enseignẽt que les aucunes estans malades & couchees deuant la porte de leur ruche, sont secourues par leurs compagnes qui leur administrent le manger. Et si quelques autres sont mortes dedãs, on les transporte dehors, & leur fait on compagnie

gnie comme nous aux funerailles de noz voisins, parens & amis. Et particulierement entre toutes les bestes l'on voit la Fourmy enterrer celle qui est morte, comme vn dernier obsequ qu'elle luy doit. Ie ne vous parle point icy de la charité que nature nous enseigne de porter à ceux qui sont issus de nous. Celle que ie vous ay figuree est vniuerselle par vn droit commun de bourgeoisie. Car quant à l'autre, le Pelican se fait mourir pour donner guerison à ses petits: les Cicongnes aux nourrissent leurs peres & meres affeblez de vieillesse. Et la Tigresse, que nous mettons entre les animaux les plus dangereux & sauuages, fait assez ample demonstration de ceste amour & charité, quand luy estans ses petits souſtraicts, elle auec vne viteſſe extreme & inimitable poursuyuant le larron à la piſte, ceſtuy cy n'a autre moyen de sauuer son larcin & se garentir de la fureur de celle qui est, à tres-iuſte occaſion, vlcetee, que luy donner la muſe, en luy iettant vn de ses petits en voye, que la pauure beſte recueille ſoigneuſement, & reporte en son repaire: puis auec meſme viteſſe retournant, on luy en rejette vn autre, qu'elle reprend & rapporte, pendant lequel temps le larron

gai-

gaignant touſiours le deuant, & la mere retournant ſur ſes briſees, en fin ne peut rataindre ce trompeur, qui ſe fait riche du demourant de ſa deſpouille par la tromperie dont il a eſcorné ceſte pauure mere: laquelle toute eſperdue n'a lors recours qu'aux gemiſſemens & regrets. Repaſſons toutes les autres vertus: les autres animaux ſont ils ſans magnanimité? Ie ne vous allegueray que le Lyon, lequel ores qu'il ronge vne colere perpetuelle dans ſoy, & que nature l'ayt aſſorty ſur tous les autres d'vne grande force, toutes-fois iamais il n'offence celuy qui ſe couche & humilie deuant luy, & bleſſera pluſtoſt vn homme, qu'vne femme, comme ſubiect flouet & non digne de ſa colere: & ſi entre pluſieurs chaſſeurs il en remarque quelqu'vn qui l'ayt blecé, il abandonne librement les autres pour auoir ſa reuange entiere ſur celuy-la ſeulement. Que ſi l'vn d'entre eux a failly de le blecer, & qu'il tombe ſous la mercy de ceſte furieuſe beſte, elle ſe contente de le boule-verſer ſans plus. Ne ſortons point de noz maiſons, quelle plus grande magnanimité voulez vous que celle d'vn Chien, lequel, quelque rogue & mauuais qu'il ſoit, ores qu'il grongne, abbaïe & morde les

Magnanimité de certaines beſtes.

eſtrangers, toutesfois s'humilie & proſterne enuers tous ceux de la maiſon? Et à la mienne volonté que de ceſte generoſité fuſſent tous noz gensdarmes munis, leſquels tout au contraire ne font la guerre qu'à leurs concitoyens, pendant qu'ils s'arment à petit ſemblant contre l'eſtranger, lequel ils ne voyent que le moins qu'ils peuuent. Au regard de la liberalité, ie ne ſçay pas ſi les beſtes l'exercent entre elles, en ce qui eſt de leur pecule, ſi eſt-ce qu'en ce que le hazard leur a permis de negotier auecque nous, vray Dieu y a il aucun entre nous qui ne ſe rende plus ingrat enuers ſon bien-faicteur qu'ils ne font? Le Lyon auquel Androcles Eſclaue fuitif auoit oſté l'eſpine du pied dans ſa grote nous en rend aſſeuré teſmoignage, quand en recognoiſſance de ce bien-fait, il le nourrit de la venaiſon qu'il prenoit tant & ſi longuement qu'il fut en ceſte cachette. Et depuis eſtant repris par ſon maiſtre, & expoſé en vn theatre public auec d'autres, pour combattre auec des Lyons, entre leſquels par fortune ſe trouua pareillement ceſtuy cy, non ſeulement il n'offenſa ce pauure eſclaue, ains le defendit encontre tout autre, ſe ſouuenant du plaiſir qu'il auoit

Les beſtes non ingrates.

Discipline guerriere entre les bestes.

auoit receu de luy. Voulez vous considerer la iustice guerriere entre eux? souuenez vous de ce que l'on recite des Cicoignes, lesquelles ayans vn signal entre elles, comme vn mot du guet entre nous, de se trouuer à iour prefix ensemblement, celle qui par sa paresse y arriue la derniere, est exposee à mort par les autres. Le tout en la mesme façon que l'on faisoit anciennement en la Gaule à la publication de leurs Bans & Arrierebans. La voulez vous plus ciuile & politique? En la Republique des mouches à miel, chacune estant diuersement ententiue à sa besongne, les vnes à se forger vne cellule, les autres à la replastrer, les aucunes à seruir de manœuures, & les autres à quester leurs viandes: Et sur tout elles punissent tres-rudement les paresseusses. Ne s'essongnans pas en cecy grandement de la loy que le Roy Amasis feit en Egypte, par laquelle il vouloit que chacun rendist raison au Magistrat de sa besongne tous les iours. Chastiant tres estroittement les faitneans. Cela se fait par vne iustice qui naist auecques elles. Car quant à celle que l'on peut apporter aux bestes par artifice, il n'en faut faire de doubte. Qu'ainsi ne soit, oyez plusieurs Chiēs en vostre maison,

Police entre les abeilles contre les faitneautes.

Iustice entre les autres animaux.

les

les vns grands & forts, les autres petits, si vous voulez, il ne faut faire nulle doubte, que vous ne les accoustumiez de sorte que le plus fort n'ostera point au plus foible ce qui luy aura esté donné. Il n'est pas que la honte & pudeur ne se loge en l'esprit de quelque animaux és necessitez naturelles: Car l'on tient pour tout asseuré qu'entre les Elephans le masle ne s'apparie iamais auec la femelle qu'en lieux sombres & hors la veuë des autres. Que s'il vous plaist repasser sur la prudence, qui est l'vne des principales veines de nostre raison, certainement tous les autres animaux en leurs especes ont de grands aduantages & prerogatiues sur nous, soit pour trouuer leur pasture, soit pour se preseruer des aguets auſquels il se voyent exposez, tantost par la subtilité des hommes, tantost par les autres animaux qui nourrissent vne raisible antipathie encontre eux. La Fourmy va en queste l'esté & fait sa prouision pour son hiuer, pendant lequel l'intemperie du ciel ne luy permet de sortir de sa fourmiliere. Et parce qu'elle fait son reseruoir dedans terre, elle regnonne le grain qu'elle y veut cacher, à fin qu'il ne germe point. L'abeille fait le semblable sur les fleurs dont elle fait amas

Les bestes capables de honte & pudeur.

Combien les autres animaux abondent en prudence.

en pareil temps comme l'autre. Le cheual d'eau estant venu paistre en vn blé, s'en retourne à reculons, craignant que l'on ne le suyue à la trace. Le Renard pour n'estre recerché & surpris, se donne bien garde de faire la guerre aux Poules de son voisin. Quelle plus belle & sage chasse voulez vous que celle de l'Araigne, laquelle apres auoir tendu ses rets aux Mouches, se fabrique à l'escart vne maisonnette, qui luy est comme vne eschauguette, dont elle voit toute la proye qui est tombee dans ses filets? Voulez vous plus grande sagesse que celle du Castor, lequel se voyant poursuiuy par les veneurs, se couppe de ses propres dents les genitoires, recognoissant par vn taisible instinct de sa nature, que l'on ne luy fait la guerre que pour ces pieces là. Ainsi font les sages financiers qui ont fait quelque superbe bastiment, quand ils en font present aux Princes & grands seigneurs, afin que l'on ne les recherche. Voulez-vous autre plus grande sagesse que celle de la Seche, qui iette vne humeur noire de soy, comme de l'ancre, afin que les pecheurs puissent perdre la cognoissance d'elle? Ou bien que de la Dormilleuse, nommee par les anciens la Torpille, laquelle se trouuant prise par

par l'Ameçon, sans se remuer, vomit vne poison de soy, le long du filet, laquelle à vn instant endort & engourdit de telle façon le bas du pescheur, qu'il est contraint quitter auecques sa ligne, sa prise? Ou du poisson qu'on nomme l'Amie lequel tenant à l'Ameçon, a ceste industrie en soy de rompre le filet de ses dents, & par ce moyen euader? Ou de l'Elephant, lequel estant pris dedans vne trape, tous ses compagnons venans au secours iettent bois, pierres & fueilles, pour en faire vn montioye par le moyen duquel il puisse gaigner le dessus? Ie vous laisse les habilitez que le Daulphin apporte contre le Crocodille, dont il est ennemy iuré: celle du Rhinocerot encontre l'Elephant, les addresses du Dragon & de l'Elephant pour auoir le dessus l'vn de l'autre, celle des oiseaux de proie encontre les autres oiseaux ou poissons, & les subtilitez dont ce petit peuple s'arme pour ne tomber en la mercy de celuy qui n'a pitié de luy, & infinité d'autres choses, esquelles le papier me defaudroit plustost que la matiere. Il n'est pas que la Lyonnesse mesme pour couurir son impudicité, n'apporte de ruses aussi promptes, que la femme impudique enuers son mary: Car ayant

Subtilité de la Lyonnesse pour couurir

son impudicité enuers le Lyon.

esté saillie par vn Liepard elle se sçait fort bien baigner, afin que son masle ne s'en apperçoiue. Lequel d'ailleurs s'en apperceuant n'apporte pas moins de cohortion contre sa femelle, que le mary homme de bien, quand il sçait que sa femme a forfait contre son honneur. Mais sur tout l'on ne peut assez admirer la preuoyance des rats & souris, lesquels delaissent & abandonnent à grands colonies vne maison qu'ils sentent estre caduque & preste de tomber. Voire qu'il n'y a point de plus asseuré prognoitic de la ruine, que quand on s'apperçoit d'vn bannissement volontaire de ceste vermine.

Lien d'amitié entre les besties.

Demandez vous vn lien d'amitié nom pareille entre le masle & la femelle? iettez l'œil sur les Tourtres & Tourterelles. L'on dit qu'en vn certain pays des Indes les femmes auoyent fait ce vœu solemnel, que soudain que leurs maris estoyent morts, elles se iettoyent toutes viues dans leurs sepulchres, ou elles terminoyent leurs iours. Ceste mesme deuotion se trouue en certains poissons. Quand entre les poissons, que l'on appelle Muges, le masle est pris, attachez-le à vne cordelle & le tirez le long de la mer, tout aussi tost toutes les femmelles qu'il a frayees

voulans

voulans mourir auec luy se laissent pteindre. Ie recognoistray que toutes ces vertus ne sont point generalement esparses entre tous les animaux, ains diuersement distribuees à vns & autres, selon qu'il a pleu à nature les en gratifier. Mais il y a vne vertu generale entre eux tous, dont ils nous passent & surmontent sans comparaison: Qui est la Continence que lon doit apporter à la procreation de ses semblables. Dieu veut que nous nous perpetuyons en noz especes, & pour nous y allecher à mis vne opinion violente de plaisir en nous: laquelle ne se peut estancher en l'homme, non plus qu'en la femme, encores qu'elle soit grosse, ie veux dire combien qu'elle ayt actaint par sa grosseſſe au poinct pour lequel ceste cupidité de coniunction mutuelle deuroit estre emprainte en elle. Considerez ie vous prie combien nature a apporté plus d'atrempance à toutes autres especes d'animaux, desquels soudain que la femelle est plaine, elle ne souhaitte ny le masle, ny n'est souhaittee par luy. Certainement quand ilz n'auroyent que ceſt aduantage sur nous, il est d'assez grand efficace, pour monstrer que nous n'auons nulle occasion de nous enor-

Tous autres animaux naturellemẽt plus continens que l'homme.

gueillir dessus eux. Au milieu de toutes les particularitez que ie vous ay discourues, par lesquelles vous cognoissez combien nature a rendu les autres animaux bien appris en ce qui despendoit de leur conseruation lors qu'ils sont en plaine santé: encores ne les a elle destituez de Medecines quand ils sont malades. Le Cerf nauré d'vne fleche n'a-il son Dictam, & offensé par vne beste venimeuse ne sçait il pas trouuer des Cancres de riuieres, remede formel pour ce mal? La Tortue ferüe du serpét mange de la sarriette. La Bellette voulant guerroyer les Rats se munit auparauant par forme de preseruatif, de la Rue. La Cicongne a Lorigan, le Sanglier le lierre, le Chien, le lechement de sa langue pour ses playes, & le vomissement pour ses maladies interieures, le Lyon, la diette, ou bien il deuore vn Cinge pour s'exciter au mesme vomissement. Et pour tout cecy il ne leur faut point escoles de Medecines: Ils sont passez maistres & docteurs en cest art du iour de leurs naissances. Leur medecine s'exerce aux seuls despens de la nature, à laquelle ils portent toute obeïssance. Ils ne veulent point estre plus sages qu'elle, cõme nous, qui estimans que ceste mere cõmune nous ait

Les Medecines que nature a diuersement apprises aux autres animaux.

L'homme pense estre plus sage que la nature, en la medecine.

manqué en cest endroit, ne nous contentons des simples qui naissent dans son sein, ains faisons ie ne sçay quelles compositions: Par le moyen desquelles apres auoir longuement raisonné sur la medecine, nous sommes contrains de confesser que c'est vne tres-bonne & salutaire medecine de n'vser point de medecines. Quoy? si nous mesmes auõs emprunté des autres animaux les points ordinaires de nostre medecine? Car nous deuons les clisteres à certains oiseaux d'Egypte, nommez Ibis, le vomissement aux Chiens, en cas de trop grande repletion, pour lequel les Paracelsites ont de nouueau ramené en vsage l'antimoine, au Cheual d'eauë la saignee, à l'Arondelle l'esclere, pour le mal des yeux. Mais pourquoy doutetrons nous de recognoistre d'eux ces traicts de la medecine, si les anciens Ethniques leur deurent les premiers & principaux fondemens de leur Religion? D'autant que voyans que l'Elephant & le Coq adoroyent naturellemẽt le Soleil, duquel ils apperceuoyent d'ailleurs les effects admirables, tant sur les corps, que les esprits, ils se mirent soudain en teste qu'il n'y auoit autre Dieu au ciel, que ce luisant astre, par lequel estoit eschauffé & illuminé ce

L'hõme à emprunté des autres animaux plusieurs poincts de la Medecine.

grand Vniuers. Car il eſt certain, comme nous apprenons de Macrobe, qu'en leur Theologie ancienne ſous les noms de Iupiter, Phœbus, Mars, Bacchus, Venus, & autres de telle farine, ils n'adoroyent que le Soleil : Pour l'image duquel meſmement les Chaldees introduirent le feu en leurs temples, comme ne le pouuans plus proprement repreſenter que par cet element chaud & clair. Vous me pourrez, peut eſtre, dire que pour le moins les paſſions nous, de tant que l'Homme eſt vn animal ſociable, les beſtes non. Iamais ie ne vous paſſeray condemnation de ceſt article. Tout ainſi comme les animaux ſont inſtruicts & informez naturellement de leurs portees, & qu'ils recognoiſſent en quoy giſt leur force, l'vn aux cornes, l'autre à la dent, l'autre aux griffes, l'autre aux pieds, & qu'ils ſçauent comment ils ſe doiuent defendre, & par ou aſſaillir leurs ennemys, que le Rhinoceros voulant combattre l'Elephant, ayguiſe ſa corne à vn Roch le Dauphin ſe ſçait mettre ſous le Crocodille plus grand & plus fort que luy, pour luy fendre par ſon hareſte la plus tendre partie de luy, qui eſt le ventre : que le Loup pour ſe garder des cornes du Taureau, ne l'aſſaut que par

Qu'il ſemble que les Ethniques euſſent appris des beſtes les premiers rudimens de la Religion.

Sçauoir ſi les autres animaux ſont ſociables en leurs eſpeces.

par le train de derriere, & vers les parties plus sensibles, qui sont les genitoires. Aussi sont-ils tous sociables en leurs especes, & sçauent les moyens par lesquels ils se peuuent maintenir en leur commune societé. Or qu'ils soyent tels que ie vous pleuuis, ie le vous representeray au doigt & à l'œil. Mettez quantité de toutes sortes d'animaux en vn parc, n'ayez peur qu'ils demeurent pesle-mesle ensemble. Icy vous verrez les oüailles prendre leur quantion à part, là vn escadron de bestes cheualines, en vn autre endroit les bouines, les Oyes d'vn autre costé s'assortir auecques les Oyes, les Poules auecques les Poules: il n'est pas que les Poules d'Indes ne se separent d'elles pour faire leur troupeau ensemble. Ne sont ce pas toutes remarques tres-certaines de leur societé? Mais ils n'ont point de loix, comme nous. Vrayemẽt c'est là ou ie vous attendois. Il n'y a rien que nous estimions tant que la loy commune, comme estant espuisee de la moüelle de la raison generale d'vn païs: ne qui tant descouure nostre infirmité. Dites moy, ie vous supply, y a il chose tant bigarree entre les hommes, que la loy? Icy vous verrez le larcin auoir esté defendu sur peine de la

Les loix descouurent l'infirmité de nostre raison.

hart : en vn autre lieu estre permis, & loüé, comme habilité d'esprit. Icy l'adultere rigoureusemẽt chastié: ailleurs (cõme aux Massagetes) permis. En certains lieux les diuorces tres-estroictement prohibez: és autres mis à l'abandon, comme vne chose indifferente. A la suitte de cecy les aucuns permettre de se marier apres le diuorce, les autres le defendre. Les vns fauoriser sur toutes choses les mariages : Les autres la vie celibe. Quelques legislateurs auoir approuué la cõmunauté des biens au preiudice de ces mots, Mien & Tien, desquels despẽd le trouble & le repos presque de toutes nations. Et encores en ce Mien & Tien, quelques vns auoir voulu que les biens fussent esgalement partis & distribuez entre les citoyens, par vne proportion Arithmetique, sans acception de personnes, ny de leurs qualitez. Il n'est pas qu'en chaque païs les loix ne se diuersifient selon la diuersité des saisons: se trouuant en vn temps vne loy bonne, laquelle puis apres est anichilee. Tant est l'esprit de l'homme composé de diuerses pieces, qu'il est mal aysé de dire si noz loix prennent leurs fonds de cè que nous appellons Raison, ou d'vne vague & fluctuante opinion. Non toutesfois que ie trouue mau-

Diuersité de loix entre les hommes.

Que les loix mesmes se changent en vn mesme païs.

mauuais ces changemens, selon que la necessité nous y semond. Mais par là vous voyez combien l'homme est fort en bride, veu que selõ l'instabilité de ses mœurs, il faut que le Magistrat change ses loix, qui deussent estre vnes, stables & perpetuelles à iamais. Mais laissons toutes ces considerations à part. Les bestes n'ont point de loix, dites vous. Aussi n'en ont elles que faire, non plus qu'aux Republiques bien morigenees. Grande chose, qu'en tous les œuures d'Homere il ne se trouue point qu'il ait fait mention de la Loy, ny que ce mot luy soit tombé de la plume, cõme pẽsant representer, peut estre, vn temps auquel il estimoit l'innocẽce auoir esté plus en regne. La multitude des loix en toute Republique est vne demonstration tres-certaine de la corruption, ou du peuple, ou du Magistrat souuerain. Et toutesfois vous ne pouuez dire que plusieurs autres animaux n'ayent & leurs Republiques, & leurs loix, dont les vnes se manifestent d'auantage à noz yeux, les autres moins. Sy nous croyons aux anciens, les Elephãs marchent touſiours en troupe, & font passer pour premier le plus vieux d'entre eux, comme leur chef & conducteur, & celuy qui le suit d'aage est à la queüe.

La multitude des loix signifie la corruption d'vne Republique.

Plusieurs bestes ont leurs Republ.

Republ. des Elephans.

Direz-vous que les Elephans n'ont point de loy? Ie le nie. Veu que l'auant garde & arriere garde de leurs troupes est commise à ceux qui par la prerogatiue & ancienneté de leurs aages, doyuent estre estimez les plus sages. Nous apprenans encores par cela non seulemẽt qu'ils ont vne forme de chose publique, mais qui plus est que nous, à leur imitation, ne deuſſions point appeller aux grands & premiers Magistrats que ceux auſquels l'ancienneté de l'aage a peu apporter quelque maturité & sageſſe. Or qu'il y ayt de l'ambition en eux, le ſeul exemple que l'on recite du Roy Antiochus y eſt admirable. Car ayant vne grande troupe d'Elephans en ſon camp, qui tous auoyent leur nom (comme nous donnons a noz chiens) & voulant paſſer ſon armee par vne riuiere, il commanda au capitaine de tous les autres Elephans nommé Aiax, de ſonder le gué: à quoy ſe monſtrant retif, le Roy promit la capitainerie à celuy qui l'entreprendroit. Au moyen dequoy l'vn d'entr'eux nommé Patroclus, ſous ceſte promeſſe ſe mit à trauerſer la riuiere. Et de retour ayant eſté honoré & caparaſſonné de haut appareil, comme capitaine de la troupe, l'autre en mourut de deſ-

S'il y a de l'ambitiõ aux beſtes.

desplaisir. Au regard des Grues, tous ceux qui en escriuent demeurent d'accord, qu'elles se choisissent vn Roy, pour les cõduire & passer de païs à autre. Et à chasque troupe son capitaine, au cry duquel toutes les autres obeyssent pour se mettre en rang. Au demeurant quand elles font alte de nuict, elles font la sentinelle par tour, ayans vn pied sur terre ferme, & dans la serre de l'autre qui est en l'air, elles tiennent vne pierre, à fin de s'empescher de dormir, & que là ou ils se trouueroyent surpris du sommeil, la pierre leur eschappant, les resueillast. L'on dit qu'Aristote ce grand Philosophe faisoit presque le semblable quand il tenoit vne plote d'airain sur vn bassin en l'vne de ses mains à fin que s'il luy aduenoit de dormir, la plote tombant le fist resueiller. Qui ne recognoist encores aux Oyes sauuaiges le semblable qu'aux Grues, lesquelles nous voyons arriuer en troupe, dresser leurs bataillons en pointe, comme l'esperon d'vne nauire, & les dernieres reposer leur testes sur les premieres, & quand la guide se lasse, elle laisse sa place à celle qui la suit, & se met la derniere, à fin que chacune par vne entresuite exerce la mesme charge? Voulez vous plus belles Mo-

Republ. des Grues.

Republ. des Oyes sauuaiges.

Monarchie du Coq.

narchie que celle que nous voyons iournellement en noz maisons, sans nous en apperceuoir, en noz Coqs & Poules ? Là nous voyons monsieur le Coq portant la creste sur sa teste en forme de couronne, marchant & piaffant à grands pas au milieu de ses Poules, qui luy seruent de femmes & subiects tout ensemble. Iettez quelque grain deuant ceste troupe, tant s'en faut que comme leur chef il en prenne les premieres bequees, qu'au contraire vous le verrez faire vn ou deux tours entr'elles, comme pour les vouloir mettre en ordre, & apporter quelque police, puis prendre sa part quād il les voit en bonne ordonnance. Mettez vn autre Coq auec luy, vous cognoistrez fort aysement combien toute Royauté est impatiente de compagnon. Et qui est vne chose fort remarquable, s'il y a quelqs pauures chappōs qui soyent de la troupe, ils ne s'osent qu'auec toute crainćte approcher des Poules: le Coq non seulement les guerroye, ains les Poules mesmes, comme vn rebut de leur Repub. & membres inutiles, qui ne peuuent profiter à la propagation de leurs semblables, pour leur en auoir esté ostez les outils. Mais pourquoy doutons nous de recognoistre des Republ.

entre

entre les bestes, si c'est en quoy ses insectes se rendent vn miracle de nature entre nous? Quand ie voy dans vn bois vn mont ioye de fourmis de la hauteur d'vn homme & plus, & les chemins tous semez de ces petites bestioles, les vnes aller en queste à vuide, les autres chargees de leurs prouisions retourner, puis toutes se rendre en leur generale retraicte, où il y a vne infinité de fourmis, ne serois-ie desprouueu de tout sens commun, si ie ne croyois qu'il y a quelque police entr'elles, par laquelle chacune d'elles recognoit ce qui est sien, & qu'il faut qu'il y ait quelques superieurs qui commandent aux autres, ou bien vne iustice naturelle empraincte en elles, qui les fait mutuellement contenir en leur deuoirs les vnes à l'endroit des autres? Car quant au Royaume des mouches à miel, il n'y en a point de tel ne si stable entre les hõmes, que cestuy la. Et c'est en quoy nature semble auoir voulu dresser vn chef d'œuure, ou, pour mieux dire, vn trophee pour nous rabbaisser nostre orgueil, leur ayant donné tant d'aduis, tant de conduite & prudẽce à leur manutention, & neantmoins qu'il ne peut tomber en l'imagination de nous tous, quelle part peuuent resider tous leurs

Republ. des Fourmis.

Royaume des Abeilles.

sens.

sens. Noz Medecins sont bien empes-
chez de sçauoir ou resident les parties
imaginatiue, iudiciaire, & memoriale,
& si elles ont leurs sieges separez ou
confus en nostre cerueau. Ces petites
bestes ont tout cela bravement, & tou-
tesfois vous ne sçauriez discourir en
quoy. Premierement il n'y a ieton
d'abeilles qui n'ayt son Roy : Elles
viuent dedans vne Ruche bien close,
comme nous dedans noz villes, cha-
que mouche à sa cellule ou elle he-ber-
gé, comme nous auons noz maisons.
A leur Roy, elles en edifient vne plus
haute exhaussee que les autres en for-
me de Palais. Chacune s'employe di-
uersement à la besongne, l'vne à bastir
ou replastrer sa cellule, comme i'ay dit
cy dessus : l'autre à former sa cire ou
son miel, l'autre à se mettre en queste
pour le pourchas de ses prouisions. Ce
pendant le Roy fait sa reuenuë parmy sa
ville, pour recognoistre ceux qui de-
meurent en leur deuoir. S'il y en trou-
ue d'ancanties, il en fait vne punition
exemplaire, iusques à les exposer quel-
quefois à mort. Elles viuent & man-
gent en commun, à fin qu'apres leur
repas pris, elles retournent ensemble-
ment à leur besongne. Quand la nuict
s'approche, vous les oirez marmonner
vn

vn petit bruit, comme si auant que de repoter elles vouloyent rendre en leur langage bourdõnesque quelque action de graces au ciel, iusques à ce que leur trompette sonne la retraitte, leur donnant signe de repos. Il n'est pas qu'ils n'ayent soing de leurs malades, & de ietter les corps morts hors de leur seiour, & en outre leurs excremens, pour euiter à corruption. Quant à leur Roy (chose admirable) l'on dit qu'il n'a point d'aiguillon, ores que toutes autres Abelles en ayent. Monstrant par cela que tout Roy se maintient plus par sa Majesté, que par ses forces. Il a neantmoins autour de luy des autres mouches plus anciennes qui luy assistent, comme pour son conseil, & ne le desemparent que bien peu. S'il sort, soudain tout le ietton se met à sa suitte, & comme s'il fust lors question d'vne entrepriſe, il donne assez à cognoistre quelques iours au parauant par son bruit & bourdonnement que l'on dresse quelque expedition pour faire vne saillie. Estant en campagne, toutes luy font la cour pour captiuer sa bonne grace, & s'il se trouue recreu, il y en a les aucunes qui le portent. Où le Roy se pose, tout le camp fait le semblable. Et, qui est vne deuotion admirable qu'el-

Le Roy des Abeilles n'a point d'aiguillon.

qu'elles ont enuers leur Prince, tout auſſi toſt qu'il eſt pris, vous eſtes aſſeuré d'auoir tout l'eſſein, où s'il ſe trouue perdu, le camp ſe rompt, & cerche chacun ſa fortune (comme enfans perdus & aduenturiers) és autres iettons. Et quand il meurt de maladie, toute le iettons porte le dueil, que l'on deſcouure par ſon ſilence, commençant d'auoir leur vie en horreur. Et qui ne les feroit ſortir de la Ruche, pour les priuer de la preſence de leur Roy mort, elles mouroyent toutes auec luy. Vne choſe me ſemble tres-digne d'eſtre conſideree en elles. Par ce que nous voyons bien les autres animaux par vne certaine antipathie ſe guerroyer quelque fois, voire en troupes, mais c'eſt entre beſtes de diuerſes eſpeces. Ceſtes cy par vne ambition particuliere ſe font quelquefois la guerre de ietton à ietton, de ruche à ruche, ſelon que leurs neceſſitez les preſſent. Car quand leurs munitions ſont faillies, elles eſcarmouchent leurs voiſins, en deliberation de leur rauir leurs prouiſions, & les autres ſe ſçauent fort bien arranger en bataille, & tenir ſur leurs gardes. Et puis ſouſtenez maintenant qu'elles ſoyent deſtituees d'entendemens, en ceſte gẽerale police qui a eſté obſeruee en

elles

elles depuis tant de milliers d'annees? I'auois oublié vn poinct, qui me semble ne deuoir estre etcoulé sous silence, que tout ainsi que nature a baillé à toutes les bestes de l'esprit à suffisance, pour leur manutention, cõme à nous, aussi les a elle voulu rendre dociles & susceptibles de plusieurs choses que nous estimons estre propres seulement à l'homme. Nous auons veu vn certain bouffon nommé Constantin, qui contrefaisoit tantost le chant du Rossignol, tantost la voix d'vn Asne, puis du Chien, & de quelques autres. Chose que nous tenons pour tres esmerueillable, & nous ne tournerons en admiration de voir vn Perroquet ou vne Pie representer la parolle de l'homme, contrefaire le Chien chassant, & le Veneur mesme? Ny l'Elephant qui anciennement auoit appris d'escrire en Grec? Et par ce que l'on se fait accroire qu'ils n'entendent pas ce qu'ils dient, l'histoire est trop commune & rechantee du temps de l'Empereur Tibere, d'vn Corbeau, lequel nourry prié ouuertement en la boutique d'vn Cordonnier de Rome, apprit si bien à parler, que non seulement il sçauoit les noms des grands Princes & seigneurs de Rome, mais qui plus est, alloit tous les matins

Admirable histoire d'vn Corbeau.

matins au Palais, ou il salüoit l'Empereur Tibere, & tous les autres par leurs noms & surnoms à mesure qu'ils passoyent : & apres ces bons iours ainsi par luy donnez, s'en retournoit en la maison de son maistre. Pline recite en cas semblable auoir veu vne Corneille, qui disoit des propos entiers, apprenant tous les iours quelque chose de nouueau. Ie vous laisse que ce fut vne chose fort familiere & commune aux anciens de faire dancer les Elephans sur les cordes, les faire escrimer aux theatres publics, & que la mesme beste a le bruit de recorder sa leçon de nuict de ce qu'on luy apprend le iour : à fin de n'estre battuë par son maistre. Ie vous laisse encore que nous voyons noz bastelleurs faire dancer les chiens au son de leur trompe, & qu'en ma ieunesse i'en aye veu vn auoir autãt appris à vn cheual. Mais laissons ces bastelleries à part, ceste prompte docilité qui se trouue en ces animaux a quelquefois surpris la simplicité de plusieurs peuples. Comme quand Sertorius pour se maintenir en sa grandeur, faisoit accroire qu'il parloit aux Dieux sous la figure d'vne Biche qu'il auoit apprinoisee. Et Mahommet en cas semblable, quand il faisoit que son pigeon venoit becque-

becqueter dans sa bouche, disant que c'estoit l'esprit de Dieu, qui sous la forme de ceſt oyseau luy communiquoit ses secrettes. Qui monstre que leurs esprits sont capables de docilité, si non tant comme les nostres, aussi ont-ils d'autres particularitez, dont nature les recompense par dessus nous. Reste vn poinct que lon peut desirer en eux: qui est la parole que nature nous a baillee particulierement. Chose que ie prendrois à tresgrande prerogatiue & priuilege, si ie ne voyois la parole nous apporter autant de dommage que de bien. Car d'où viennent tant de meurdres, sinon pour nous venger des paroles mal digerees que l'on nous a dites, ou proferees en noz absence encontre nous? Qui entretient les heresies, qui nourrit les procez, qui rend vn homme adultere de la femme de son voisin, sinon la mesme parole? Ce fut la cause pour laquelle, Esope semond de faire vn soupper de la meilleure viande qu'il penſoit estre en nature, presenta pour tous mets de langues, & requis d'en faire le lendemain vn autre de la pire viande qui se pouuoit trouuer, presenta de rechef d'autres langues. Nous voulans par là enseigner que la langue nous produit d'vne mesme balance autant

Es bestes defaut la parole, qui est cause de tous noz maux.

Les beſtes s'entẽdent aſſez entr'elles par leurs voix.

tant de maux que de fruict. Nature m'a donné aux autres animaux la parolle, mais elle leur a baillé aſſez dequoy ſe faire entendre entr'eux. Penſez-vous que les Poules coquetans, ou ſi voulez qu'ainſi ie le die, caquetans enſemble, les Loups auec leurs hurlemens, les Lyons en leurs rugiſſemens, les Bœufs auec leurs buglemens, les Brebis par leurs beſlemens, les Chiens par leurs iappemens & abois, les Chats par leurs miaulemẽs, les Abeilles par leurs bourdonnemens, ne donnent aſſez à entendre leurs conceptions les vns aux autres, entant que leur beſoin & neceſſité le requiert? Et vrayement il eſt bien à croire que nature euſt voulu produire en eux ces voix oiſeuſes & inutiles. Il n'eſt pas que ſans la parolle ils n'ayent aſſez deſignes pour ſe faire entendre, non des autres de leur eſpece, ains de nous-meſmes, quand ils en ont affaire. Teſmoing le Lyon, dont i'ay cy deſſus parlé, à l'endroit d'Androcles, & vn autre au païs de Surie tout ſemblable enuers vn nommé Mentor, quand par doux accueils & ſemblans ils ſolicitterent l'vn & l'autre de leur oſter l'eſpine qu'ils auoyent aux pieds. Iettons l'œil ſur la beſte qui familiariſe le plus auec nous, qui eſt le Chien, ne recognoiſſez

Le Chien ſe rend aiſement in-

gnoissez vous en luy, soit par ses signes ou par la diuersité de son aboy, tout ce qu'il veut & desire? I'ay vn petit Chien qui me donne mille passe temps. Mais ie vous puis dire que ie sçay toutes les passions qui l'affligẽt, soit de ioye, dueil & courroux: & s'il me veut demander quelque chose, ie sçay son formulaire de requeste. Il me parle quelquefois de l'œil, aussi bien que l'amoureux fait à sa maistresse. Brief ie ne l'entends pas moins qu'vn muet. Vray qu'il a cest aduãtage sur luy, que le muet ne me pourroit entendre que par signes, & mon petit Chien m'entend au simple son de ma voix, selon que ie la diuersifie. Mais voyez encores en cecy combien nature s'est voulu mocquer de nous en vn point. Car combien qu'elle leur ayt denié la parole, toutesfois encores y a il vne sorte d'animaux qu'on appelle Hyenes, qui sçauent contrefaire le langage des Pastres, & qu'ayans appris le nom de l'vn d'eux, ils l'appellent pour le faire sortir de son toit, & puis en faire vne gorge chaulde: Voyla d'esmerueillables & paradoxes particularitez, lesquelles ie vous ay voulu reciter tout au long, non pour former vn atheisme entre nous, comme quelques esprits visqueux & mal nez se persuaderoyent

telligible entre nous.

Admirable nature des Hyenes.

ayſement,

Orgueil & presomption de l'homme.

ayſement, ains pour bannir de nous ceſte outrecuidance & orgueil, par lequel nous donnons tous autres animaux en proye, comme ſi nous fuſſions ſeuls Roys, nous ſommes ſi miſerables, que penſons commander aux choſes celeſtes, voulans à l'inſtant meſme eſcheller le ciel, & luy faire la guerre, non materielle, comme les Geans, ains auec des propoſitions extrauagantes, & qui couurent des beſtialitez plus eſtranges, que celles des beſtes les plus farouches. Mais pourquoy les beſtes farouches? Car quelles beſtes pouuez vous appeller plus farouches que l'homme reſolu à quelque emprinſe, dont il n'y à Roy ny Prince qui ſe peuſt bonnement garentir, quelques gardes qu'il ayt autour de ſoy? Ainſi que de fraiſche memoire le defunct Prince d'Aurange a eſprouué par deux fois. Dont à la premiere il faillit d'eſtre mis à mort, & à la ſeconde fut tué, par vn homme qui depuis en mourant ſupporta la mort auec vne patience plus forte, que les Stoiques n'imaginerent iamais en leurs diſputes au milieu de leurs eſcoles. Voulez vous doncques que ie vous die à cœur ouuert, qui ie penſe eſtre le plus grand non ſeulement par deſſus les beſtes, ains par deſſus tous les hommes?

mes? Celuy qui estãt doüé de plusieurs grandes parties d'esprit, de corps, & de biens, s'estime toutesfois le plus petit, qui n'imagine rien cõtre les loix communes de son pays, qui sans extrauaguer en discours particuliere porte obeissance à ses superieurs; veit selon la loy ancienne de son pays, sans remuer chose aucune contre la discipline que d'vne longue main l'on y a plantée, qui loüe Dieu en toutes ses creatures; brief qui estime que combien que Dieu ayt voulu gratifier l'homme de plusieurs grandes benedictions par dessus les autres animaux, toutes-fois pour luy raualler son orgueil, a aduantagé les bestes de plusieurs grands aduantages que nous tous deuons tirer à nostre edification. I'attends de vous vne belle & docte response, soit pour ou contre, comme subiect sur lequel il y a assez à descourir. A Dieu.

A Monsieur Morin.

LE present porteur allant à Rome ie ne l'ay voulu laisser partir les mains vuides. Il est mien cousin, & le dernier des enfans de ce grand & docte personnage, feu Monsieur de Tournebu, les pas & traces duquel il suit à me

Il recommande Monsieur Tournebu le ieune allant à Rome, à

Monsieur Morin.

bonnes enseignes. Car ie le vous pleuuis pour vn tresf sçauant ieune homme, tãt en Grec, que Latin; & qui passe d'vn point son pere pour faire vn vers François aussi ientil & bien façonné qu'il est possible. Comme il a l'esprit beau, aussi luy est il tõbé en teste, ce qui tombe ordinairemẽt aux ames les plus genereuses, de vouloir voyager pour se faire sage, aux despens des nations estrãgeres. Ie l'ay asseuré de l'amitié que me portez, & qu'en ma faueur il trouueroit toute courtoisie en vous. S'il m'en croit, il se contentera de voir l'Italie en passant. Car ce que Pyrrhus Neoptolemus disoit de la Philosophie, qu'il failloit philosopher, mais sobrement, ie le dy du voyage d'Italie, à tous noz ieunes François qui s'y acheminẽt par vne conuoitise de voir. Ie sçay bien qu'y auez estably vostre demeure il y a vingt ans passez, & qu'il vous en est bien succedé: mais on en trouue bien peu qui ayẽt sceu si à propos mesnager les mœurs de l'Italie comme vous: & l'exemple d'vn seul ne me permet ia-mais de tirer les choses en consequẽce. Ce pendant ie le vous recommande. C'este vne chaine d'obligations que ie contracte auecques vous, enchainant ceste cy soudain apres le partement de mon

Qu'il faut sobrement voir l'Italie.

mon fils : duquel ie vous diray en passant que ie l'ay enuoyé à Calais, pour y apprendre par quelques mois les rudimens de la discipline militaire. N'ayãt nulle enuie de le tẽdre casanier ou traisi iamais le pere & le fils ont moyen de vous faire paroir combien ils sont vostres, ils n'y oublieſõt vn seul point de leur deuoir. Ie louë infiniement l'honneſte liberalité qu'exercez par deçà enuers voz nepueux pour les entretenir aux estudes : Dieu benira voz actions de bien en mieux. Ie souhaiterois que l'aisné fut pres de vous, voſtre seule presence luy seruiroit de double precepteur, tant pour l'instruction des bonnes lettres, que des mœurs. A Dieu.

A Monseigneur de Gourdan Cheualier des deux ordres du Roy, Gouuerneur de Calais & pais circonuoisins.

COmbiẽ que pour n'auoir cognoissance de moy ie ne vous deusse importuner par lettres, toutesfois puis que Monseigneur d'Esparnon m'a fait cest honneur de vous recommander mon fils, que ie vous dedie, i'eusse pẽsé faire tort à mon deuoir, si ie ne l'eusse

accompagné de la presente, pour en le vous presentant, faire aussi present du pere. Ie l'ay destiné aux armes, il a demeuré dans Rome l'espace de quatre ans ou enuiron à la suitte de feu Monseigneur de Foix: pendant ce temps il s'est addonné à quelques nobles exercices bien seans à sa profession. A son retour i'ay pensé, s'il reçoit cest honneur d'estre bien veu de vous, qu'il se facilitera pour l'aduenir vne voye, que tout homme de bien & valeur se doit proposer: & par ce que ie sçay qu'estes l'exemple de vertu, non seulement au subject des armes, sins en tout autre, ie vous prie le fauoriser, comme le fils d'vn pere qui desire demeurer au rang de voz humbles & affectionnez seruiteurs. A Dieu.

A Monsieur le Baron de Ramefort.

Il se mocque de l'hypocrisie que les Gentilshommes apportent auiourd'huy pour se sauuer

NE pensez pas qu'ils combatent, quelque beau semblant qu'ils facent d'aiguiser leurs cousteaux. Ceux qui ont enuie de combatre, y vont à seul à seul; sans en aduertir leurs compaignons, & s'ils ont quelques cirons qui leur demangent dans la cerueille, se les ostent auec la pointe de leurs es-

pees.

pees. Voz querelles de Court sont ainsi d'vn de-
comme les mines, lesquelles estans es- mentir.
uentees ne produisent aucun effect. Le Le point
souhaiterois que la noblesse de Fran- d'honneur
ce ne trompetast point tant le point dont la
d'honneur sur lequel elle fonde toutes noblesse
ses actiõs, où qu'elle y apportast moins Françoise
d'hypocrisie à le soustenir. Il n'y a pas fait estat
tant de chiquaneries aux Cohues,
comme on en trouue entre les courti-
sans pour destourner vn dementir. Si
vous auez dit cela, ie vous en feray
mentir (dira quelque esprit hagard)
l'autre plus froid & retenu respondra,
ne l'auoir dit. Les Gentils hommes ar-
bitres de ceste querelle respondront
que puis qu'il ne l'a point dit, il n'y a
point de dementir. Par ce que le de-
mentir estoit donné sous vne cõdition
seulement. Vn autre plus hardy, & à
qui les mains fertillent d'auantage, di-
ra pour n'entrer en ceste distinction:
Puis que vous l'auez dit, vous auez
menty. Encore ay ie veu resoudre cela
en vne condition, au conseil des Ma-
reschaux de France, en vne querelle
qui n'estoit point entre des petits sei-
gneurs. Vous penserez que ce n'est à
moy d'en parler. Que mon chaperõ &
mon bourlet me le defendent, & qu'il
est bien seant à chacun de discourir de

ce qui touche son estat: si m'en dispenseray-ie pour ce coup, à la charge, non que les plus braues, ains les plus coüards diront que i'en parle comme vn clerc d'armes. Si le point d'honneur est de telle recommandation entre ceux qui manient les armes, comme ils en font contenance, soudain que le dementir est baillé, soit auecques condition ou non, on n'y peut plus apporter de fueille. La seule opinion que l'on a eu que l'homme de bien ait peu contre sa conscience dire vn mensonge, merite de venir aux mains sans exception ny reserue. Ie fais bon marché du sang, mais aussi ay-ie, en ce faisant, l'honneur plus cher, qu'vn tas de piaffeurs de Cour, qui le publient sur toutes choses, en leurs communs deuis à la table des Princes & grands Seigneurs, & neantmoins ne craignent rien tant que de faire pauois de leurs vies pour le defendre. Et qui me semble encores plus ridicule & indigne d'vn braue guerrier, c'est qu'en la plus part des querelles, il faut que nous ayons vn second, pour nous affranchir du Loup garou. Ceux qui ont peur des esprits, en vsent en ceste façon: ils ne couchent iamais seuls en vne maison. Sils ont vn homme qui leur face compagnie, les

La folie du temps qui court de prendre vn amy qui nous seconde en noz combats.

les voyla adonc asseurez. Il n'y a point signe plus grand de coüardie que de demãder vn adioint pour demesler vne querelle à laquelle il n'a nulle part: ny plus grand argument de folie, que de voir vn homme s'exposer à la mort de sens froid, contre celuy auec lequel il n'exerçoit nulle inimitié precedente. Noz peres en vsoyent d'vne autre façon, & croy que la posterité, ou dutout ne le croira, ou estimera c'est aage infiniement fol & corrompu. A Dieu.

A Monsieur de la Bite Iuge general de Mayenne.

Il s'excuse d'auoir esté paresseux d'escrire à Monsieur de la Bite.

IAmais ie ne ry de meilleur courage, que quand i'ay veu que par la vostre me priez, que pour ne me distraire de mes meilleures occupations ie disse de bouche à Monsieur Senechal ce que souhaitiez apprendre par mes lettres. A ce que ie voy les mocqueurs sont aussi bien aux petites villes comme aux grandes. On n'accusa iamais plus à propos vn paresseux tel que moy, en l'excusant. Ie seray à ce coup plus franc à la plume, pour vous dire que ie n'ay empeschement au monde que ie ne laisse tres-volontiers pour vous, quand aurez affaire de moy. Il y a trop long-

temps que nous nous cognoissons & aimõs pour en vser autrement. Croyez que les amitiez qui prennent leurs racines de la ieunesse, ont de grands aduantages sur les autres, que nous contractons quand nous commençõs d'estre entachez du venin d'ambition & d'auarice. Ie loüe Dieu que soyez maintenant garenty de ceste fascheuse fieure quarte, qui s'estoit logee dans vous l'espace de deux ans. Ie ne l'appelle pas sans cause, fascheuse, mesmement entre nous autre François. Car quand nous voulons mal à vn homme, le plus beau de noz souhaits, est de luy desirer ses fieures quartaines. Ce qui n'a pas esté mis en vsage sans raison par noz anciens. Car si l'esprit du François, est prompt, chaut, boullant, & qui vueille ou tost mourir, ou tost guerir, ce luy est vne dure prison, de demeurer si long temps malade. Ie ne dy pas cecy pour vous. Par ce que ie sçay qu'estant né d'vn esprit calme, la patience vous fait perpetuelle compaignie. Mais ce la mesme estoit cause de la longueur. D'autant que ce calme, & ceste patience, font ordinairement leur seiour aux esprits melancoliques, qui sont les vrays subjets de telles fieures. Ie craignois ceste maladie d'auãtage en vous,

D'où viẽt qu'entre les François on souhaite la fieure quarte pour grãde maudiſſon.

Toutes longues

non

non seulement pour ce qu'elle vous e- stoit aduenue en temps d'Automne, mais qui plus est sur vostre Automne, i'entends estant desia chargé d'ans ; & vous sçauez que c'est vn ancien Aphorisme d'Hipocrat, que les fieures quartes ne sont mortelles que quand elles s'acharnent sur les vieilles gens. Chose que nous pouuons dire de toutes autres maladies qui de leur nature se tirent en longueur. Car la chaleur naturelle defaillant en eux, il est mal aysé qu'ils trouuent ressource encontre tels accidens. Dieu sçauoit bien que vostre ville auoit affaire encores de vous ; & puis qu'en estes deliuré, vous donnerez ordre de ne vous mettre desormais à tous les iours. Vous auez à vous conseruer non seulement pour les vostres, ains pour tout le public. La perte est trop grande, quand elle ne se peut aysement recouurer en vne autre personne. Le païs où administrez la iustice, desire vn tel surueillant. La droiture nasquit auec vous, laquelle auez fort bien sçeu fortifier par vne bonne doctrine, vn sens acquis, & longue experience que le temps vous a apportee. Et quand il plaira à Dieu de vous appeller, *Tu marmoream relinques, quam lateritiam vrbem inueneras*, Ne pensez

maladies sont de dangereux effects aux vieilles gens.

point que ie preſte cecy à voz aureilles : ie ſuis bien ayſe de loüer vn mien amy, voire en face, quand il s'en rend digne, à fin de luy donner eſperon de faire de bien en mieux. Quand aux nouuelles de deçà, il court ie ne ſçay quel bruit ſourd d'vne nouuelle guerre ciuili. Nous ſommes tous aux eſcoutes : chacun en parle diuerſement : les vns ne la veulent croire de la part dont on la corne, les autres la tiennent pour treſ-certaine. Quelque choſe qu'il en ſoit, ſi elle eſt vraye, nous en verrons bien toſt les eſclats en ce mois de Mars où nous ſommes, lequel ſemble auoir eſté fatal à l'ouuerture & cloſture des guerres ciuiles de noſtre France. Il ſembloit au commencement de ceſt an, que toutes choſes fuſſent diſpoſees comme en vne treſ profonde paix : & meſme il y a long temps que l'on n'auoit fait plus d'allegreſſes que celles que l'on a pratiquees à la reception des Ambaſſadeurs d'Angleterre. Qui me fait grandement craindre ceſte guerre inopinee, comme venant de la main expreſſe de Dieu, pour moderer noz opinions. Apres luy, ie croy qu'il n'y a que la Royne mere qui y puiſſe donner ordre, qui n'eſt apprentie à faire des paix entre les ſubjets du Roy, quand

Nouueaux bruits de troubles 1585.

quand les occasions s'y sont presentees. A Dieu.

A Monsieur Brulart seigneur de Chilleri, President en la troisiesme Chambre des Enquestes du Parlement de Paris.

APeine m'estois-ie retiré de la ville en ma maison d'Argentueil, pour me reconcilier par quelques iours auec mes liures & meilleures pensees, quand i'ay receu vn pacquet de vous, accompaigné de deux discours cõposez de mains partiales, selon les passions particulieres de ceux qui les font courir. I'auois depuis quelques ans en çà fueilleté les Ephemerides de Leouicius & Stadius, mais ny l'vn ny l'autre ne nous promettent tant de maux par leurs Eclipses, comme ces cartels de deffi, que i'appelle autrement trõpettes de noz calamitez. Ie voy vne estrange & horrible tragedie que l'on veut representer sur le theatre de la France. Et tout ainsi qu'anciẽnement en tels ieux, le fatiste introduisoit presque d'ordinaire quelque messager ou autre telle personne qui dõnoit a entendre le motif, source & occasion de la fable, aussi sont ce icy les nõces & auantcoureurs

Il deplore la calamité des troubles, & le danger qu'ils trainent auec eux soy.

Les libelles que l'on fait courir au commencemẽt des troubles sont les seminaires de noz ruynes.

de noz miseres. Et en ce mystere vous trouuerez que les Princes & grands seigneurs ioüeront diuersement leurs roolles, les vns sous le nom de la saincte ligue, les autres sous celuy de la religion. Et tout le pauure peuple de la France seruira de Chœur pour deplorer aux entremets son malheur, & tout d'vne suite prognostiquer la sabuersion de l'Estat. Par ce que de tous les troubles qui se sont passez entre nous, ie n'en trouue nuls de plus dangereux effect & perilleuse consequence que ceux-cy. Les effects d'vne guerre ciuile sont de produire plusieurs & diuers rejettons, iusques à ce que pour closture finale, l'Estat se trouue, ou du tout changé, ou ruiné. Ainsi dedans la ville de Rome apres ceste grande diuision qui fut entre Cesar & Pompee, tant s'en faut que leurs morts y apportassent fin, qu'au contraire elles engendrerent vne pepiniere d'autres guerres, tantost encontre Sexte Pompee, tantost contre Scipion, puis encontre Marc Antoine, iusques à ce que finalement en la fortune heureuse d'Auguste, apres plusieurs reuolutions d'annees, fut la conclusion du malheur, qui apporta nouuelle face de Republique. En ceste mesme façon sous le regne de Char-

Les guerres ciuiles ont touſiours de longues queües.

Cinq aages des troubles de la France.

Charles vj. les diuisions des Bourguignons & Orleannois prenans diuers plis : les Orleannois tantoſt prenans pied & racine par vn Conneſtable de la maiſon d'Armignac, puis par vn Dauphin de France : & les Bourguignons par les Anglois, noz anceſtres & predeceſſeurs veirent en fin noſtre France occupee quelques annees par les meſmes Anglois, pendant que le naturel François n'eſtoit occupé qu'à la ruine de ſoy-meſme. la à Dieu ne plaiſe que mon Prognoſtic ſorte effect. Mais remarquant de noſtre temps cinq aages des troubles : le Tumulte d'Amboiſe que ie compare à l'enfance : les armes de ſoixante vn que ie nomme l'adoleſcence : la ſuitte de ſoixante ſept iuſques en lxxij. qui fut comme la force & virilité de noz maux : le ſiege de la Rochelle & autres deportemens iuſques à la Pacification de l'an cinq cens lxxvij. qui me repreſente vn temps qui va entre la virilité, & vieilleſſe : puis remettant deuant mes yeux ce qui s'eſt paſſé par la France pendant l'entreject de la paix, maintenant en ce dernier acte, qui m'eſt le cinquieſme, & que i'eſtime eſtre la vieilleſſe, ie crains grandement qu'il ne nous apporte vne fin, non des troubles, ains de noſtre Repu-

blique. Car, pour vous dire le vray, le malheur est, que voyans, nous ne voyons rien: & si comme au corps humain on voit à la longue son cõmencement, progrez entretenemẽt, & declinaison, sans que nous en apperceuions, estant en cecy nostre vie ny plus ny moins que de l'eguille d'vne Horloge, *Quam progredi non videmus, progressam autem videmus.* Aussi toutes choses estans en nostre France allees de mal en pis depuis vingt cinq ans passez, nous ne nous en apperceuons. Mais qui auroit dormy depuis la mort du Roy Henry second (que Dieu absolue) iusques à huy, certainemẽt à son resueil il trouueroit tant de changemens, qu'il penseroit estre en vn nouueau monde. Les Republiques ont certaines propositions, par lesquelles elles se conseruent, puis se perdent. C'est pourquoy il me semble qu'il faut auoir recours à Dieu, par humbles prieres, processiõs, & rogations publiques: à fin qu'il luy plaise destourner son ire de nous: encores que ie sçache bien que la plus grande partie des corrõpus de ce temps s'en mocquerõt: laissãs à part la Croix aux gens de bien: & se donnans en partage le baston de la Croix de frere Iean des Antomeures, representé par Rabelais.

lais. Ne s'aduisans pas que tant que Moyse eut les mains esleuees au ciel, il obtint victoire en contre ses ennemis. Non que ie vueille que faisãs cela d'vn costé, nous nous endormiõs de l'autre. Il faut vacquer à tous les deux ensemblement, mais beaucoup plus se remettre à l'ayde de Dieu, que du monde. Et s'il vous plaist que ie sois en ce temps plein de vice & corruption, bon Chrestien, & bon citoyen tout ensemble, ça vous que ie souhaitterois? En premier lieu, vne foy & vne Loy, non point qui soit establie sur vn nouueau Concil national, ains telle que l'auons apprise de main en main de noz peres: ie ne voy point que nostre Christianisme ait rapporté grand fruict par les Concils, quand on y donne voix deliberatiue à ceux qui sont esloignez de la foy commune & ancienne. Chacun y veut demeurer le maistre, nul ceder à son compagnon. Ny le Concile de Nice, qui est l'vn des plus celebrez qui fut iamais, n'extermina les Ariens, ny celuy de Constance l'heresie de Iean Huz, & de Ieroſme de Prague. Nous en auons fait l'experience de nostre temps en la ville de Poissy, quand nous voulumes entrer en conference deuant le Roy Charles neufiesme auec les Ministres, contre

Sçauoir s'il est bon de venir par nouueau Concil pour la reconciliation des deux religions qui sont par la France.

contre l'aduis de ce sage Cardinal de Tournon, qui proposoit les inconueniens qui en aduiendroient. De laquelle conference nous ne rapportasmes autre fruict, sinon qu'au partir de là chacun demeurant fiché en sa Religion, les Ministres se firent de là en auant accroire qu'ils faisoyent partie de nostre Republique, veu que l'on leur auoit fait cest honneur de leur donner rang en telles dispute deuant la face du Roy, & en vn si solennel theatre. Nostre foy est dés pieça establie, tant par la saincte Escriture, authorité des saincts Peres, que traditions de l'Eglise. S'il y a quelques abus, il les faut sans plus elaguer, & non deraciner tout à faict ce que nous tenons d'vne si longue ancienneté. Ouurez la porte aux disputes, il n'y a articles de foy, qu'vn esprit mal né & visqueux ne puisse reuoquer en doute. Il me souuient auoir leu dans l'histoire Ecclesiasticque, que pendant que par diuers Concils les Catholics & Ariens soustenoyent chacun leur party, ils auoyent tellement embarassé les escritures, que l'on ne pouuoit bonnement discerner quel estoit le vray poinct de nostre creance. Qui occasionna l'Empereur Constantin de prohiber par loy expresse, de disputer à l'adue-

Il faut corriger les abus, & non changer la religion ancienne.

Il faut surtout craindre d'entrer en dispute en matiere de religion.

l'aduenir de la foy, & par especial de la Trinité. Aussi est ce la raison pour laquelle les Philosophes en choses, sans comparaison, moins sensibles, sont d'aduis qu'il ne faut entrer en dispute auec ceux qui denient les Principes: entendans sous ce mot de Principes, les determinations arrestees en chaque science, d'vne longue ancienneté, par les grands maistres. Ie ne fais point profession de Theologie, ains me contente de croire ce que l'Eglise me commande, & que ie voy auoir esté arresté de tout temps par mes superieurs. Ie diray seulement ce que ie pense estre de l'histoire, sans entrer en plus profond examen & cognoissance de cause. Repassez l'ancienneté, vous trouuerez que de tout temps dependoit de la chaire de sainct Pierre & de ses successeurs en la ville de Rome, l'vnion de l'Eglise generale & vniuerselle. Ainsi l'apprenons nous de sainct Irenee, Tertullian, sainct Cyprian, sainct Ieroſme, S. Ambroise, sainct Augustin, Optat, sainct Iean Chrysostome. Aussi n'est il pas fort aisé de croire que Dieu qui souffrit mort & passion pour nous sauuer, eust voulu laisser vaguer, perdre & fluctuer son Eglise, cent ou six vingts ans apres, iusques à la venuë de Caluin. Car la

De tout temps a depẽdu de la chaize de S. Pierre l'vnion de l'Eglise.

plus

plus grande partie des ceremonies & propositions que ceux de la Religion appellent idolastries, estoyent en vogue dés le temps mesmes de Tertullian. Ie veux viure & mourir en ceste foy : & à la mienne volonté que toute nostre France fust reduite sous la mesme creance. Qui est pour respondre en passant au liure intitulé, l'Aduertissement. Mais aussi en contr'eschange veux ie respõdre à l'autre liure, & vous dire que de vouloir extirper l'heresie, & asseurer nostre religion par les armes, attendu l'estat auquel la France se retrouue pour le iourd'huy, ie ne puis bonnement me resoudre s'il est expedient de le faire. Ie sçay bien que vous me direz, que ne voulant ny Concil, ny lès armes, il semble que ie vueille permettre que ceste nouuelle opinion pullule de plus en plus. Et que les Medecins sont d'aduis d'employer pour lès guerisons des maladies ou la medecine, ou la saignee, ou le cautere. La nef de S. Pierre a esté diuersement agitee de plusieurs flots & tempestes, toutesfois iamais elle ne fut submergee. Quelques anciens nous attestent, que lès liures des Ariens auoyent plus d'apparence d'eloquence que les nostres. Ce neantmoins leur doctrine estant fauls-

Si l'heresie se doit exterminer par les armes.

faulse & mensongere se supprima d'elle
mesme, sans aucun artifice des hom-
mes. Le semblable en aduint-il aux Pe-
lageens, Nouatiens, Donatistes, & au-
tres de mesme trempe. Et ne fais nul
le doute qu'il n'en aduienne autant de
ceste opiniõ Caluiniste, auec le temps:
moyennant que nous y apportions
quelque zele & deuotiõ de nostre part.
Non par contentions d'esprit, telles
que produisent les conserres des Ca-
tholics & Heretiques, non par meur-
dres, homicides, & assassinats, qui nais-
sent au milieu des armes, qui produi-
sent bien souuent l'Atheisme: Ains en
reduisant l'Eglise Catholique en son
ancienne dignité. Commettant les
charges d'icelle, non à femmes, non à
gendarmes, non à enfans, non à var-
lets, qui masquez d'vne longue souta-
ne, ne portent que le tiltre d'Eueſques
& Abbez, sans effect: mais à gens de
bien & d'hõneur, qui auront bien me-
rité des sainctes lettres, & qui en leurs
bonnes mœurs pourront seruir de bon
exemple à tout le peuple. Brief, banniſ-
sez de nous la Simonie, vous bannirez,
sans y penser, peu de temps apres l'he-
resie, & tout d'vne suitte asseurez le
Royaume au Roy & aux siens. Il me
souuient auoir leu, que sous deux Roys
du nom
Sous Char-
le troisies-

me & vi. le Royaume grandement affligé de guerres ciuiles.

du non de Charle, noſtre Royaume fut infiniment affligé de guerres ciuiles: ſous Charle le Simple, & ſous Charle ſixieſme. Combien que le premier fut apres ſon decez ſurnommé le Simple; par forme de ſobriquet, ſi eſt ce à la verité qu'il eut aſſez d'entendement & proüeſſe, pour faire teſte à ſes ennemis: & neantmoins commença en luy de ſe eſgarer, voire perdre la Majeſté qui auparauant reluiſoit aux Roys de la ſeconde lignee. Combien que le ſecond n'ayt eſté qualifié apres ſon decez du ſurnom de fol, ains de Bien aimé, toutesfois on ne peut denier que la plus grande partie de ſon regne, il ne fut mal ordonné de ſon cerueau. Et toutesfois quelques guerres ciuiles qu'euſt cauſé du commencement de ſon enfance, puis l'alteration de ſon eſprit, iuſques à introduire & inſinuer l'Anglois en la plus part de noſtre France: ce neantmoins par vn grand myſtere de Dieu, le Royaume fut conſerué à Charle ſeptieſme ſon fils, & à ſa poſterité. Si vous me demandez la cauſe de ſi diuers ſuccez, il eſt aiſé de la recueillir à celuy qui ſera verſé en l'hiſtoire de France. Pour autant que ſous ceſtuy-cy au milieu de toutes ces diſſentions & diuorces publics, chacun toutesfois conſci-

conspiroit deuotement à la manutention de la dignité de l'Eglise, & extirpation tant des erreurs, que des abbus. Sous le premier l'on faisoit des Eglises estables au Cheuaux, distribuant les biens & charges d'icelles à Capitaines & Soldats. Voyla en somme ce que i'auois à respondre aux deux liures que vous m'auez enuoyez. Quant au surplus, tout ce que ie desire entre nous est vne Paix. C'est la premiere, la seconde, c'est la derniere partie de mes opinions. Si bien ou mal, ie m'en remets à la censure des plus sages. Tout ainsi que ie ne voudrois blasmer celuy qui souhaite la guerre, pour estre son opinion fondee sur vn zele de religion, qui porte son sauf-conduit encontre tous les mesdisans, aussi ie croy que tout homme de bien ne trouuera mauuais si vn autre desire la Paix pour la consequence, & par vn autre discours. Tous deux sont fondez en vne bonne & sincere deuotion qu'ils apportent au bien public, vray qu'en l'vn il y a auec le zele, moins, en l'autre plus de prudence & discretion. Mon Dieu, combien de Princes & grands Capitaines nous ont esté rauis par les troubles premiers & seconds, lesquels estoyent capables de conquerir vne Europe, s'ils

ne

Combien de maux produisent les guerres ciuiles.

ne se fussent acharnez à la ruine les vns des autres. Le fruict d'vne guerre ciuile est de introduire vn Chaos, confusion, meslange, & desolation de toute choses. Les chefs de party decernent plus de commissions pour leuer gens, qu'il n'y a de capitaines. A ceste semonce chacun y accourt à l'enuy, non seulement par ce que la guerre plaist à celuy qui en a fait experience, mais aussi que les Fait-neans estiment lors la porte leur estre ouuerte à toutes impunitez: & sous ceste asseurance se donnent loy de viure à discretion sur le bon homme, de le piller, voler, violer femmes & filles. Le païsant d'vn autre costé se voyant reduit en ces extremitez, abandonne sa maison, & se blottit dans les bois, pour ne tomber en la mercy du soldat impiteux: ce pendant le labour demeure en friche, la marchandise sans traffic, le Magistrat sans gages, le citoyen n'est payé ny de ses rentes de ville, ny de son reuenu des champs: & neantmoins y ayant deschet de toutes choses, les Roys & Princes pour subuenir à la necessité des guerres, sont contrains, voire contre leurs volontez, de faire des emprunts extraordinaires leuer des octrois gratuits, croistre les anciens subsides, & en inuenter de nou-

nouueaux: lesquels ores que pour le besoin du temps ayent pris cours, si est-ce que les choses venans à se pacifier, on ne sçait que c'est de les supprimer. Qui sont au long aller autant de materiaux de la ruine & subuersion de l'Estat. D'ailleurs iamais telles partialitez n'aduiennent qu'il n'y ait tousiours vn party plus foible que l'autre : & en ce desaduantage le plus prompt remede que l'on a, c'est d'auoir recours aux estrangers, lesquels, comme estans en vn païs de conqueste, ruinent & rauagent tant ceux de l'vn que de l'autre party, estãs venus plus pour s'enrichir, que pour combattre. Et si mesmement il aduient qu'apres auoir esté long tẽps fols, nous deuenions sages par noz ruines, vray Dieu quelle leuee de deniers faut-il pour licentier ceux qui s'en retournẽt gras & enflez de noz despoüilles ? Et qui est vn poinct que ie trouue plus à craindre en telles affaires, c'est que cõbien que les estrangers sur leur premier abord facent semblant de fauoriser celuy pour lequel ils sont appellez, toutesfois il se trouue ordinairement par la closture du compte, qu'ils emportent tout ce qui estoit demeuré du reliqua de telles seditions. Chose qui est si familiere en exemples, que n'estoit

Les guerres ciuiles apportent ou subuersion ou mutation de l'Estat.

n'estoit la necessité du temps present, ie voudrois les vous ramentenoir. Les Autunois & Sequanois (que nous appellons auiourd'huy Bourguignons) deux Quantons anciens des Gaules, combatoyent pour la primauté, & auoyent attraits diuersement à leurs cordelles plusieurs villes, bourgs & bourgades. La fortune fut le commencement fauorisa les Autunois. Au moyen dequoy les Sequanois solicitérent à leur secours Arioüist l'vn des Roys de la Germanie, à l'ayde duquel ils obtindrent le dessus des Autunois. Mais que leur aduint il de ce grand bien? Arioüist voyant les forces des Sequanois affoiblies, & les siennes encores fraisches, s'empara du plus beau territoire qu'ils eussent, pour recompense de ses trauaux. Il desplaisoit aux Autunois d'auoir receu celte honte de leurs ennemis, & s'en vouloyent reseutir, toutesfois leur puissance n'estoit correspondante à leur cœur. Ils ont recours aux Romains, desquels ils se disoyent confederez. Iules Cesar est delegué pour ceste affaire, lequel prend leur querelle en main: mais voyant les forces des vns & des autres declinez par leurs diuisions à leur propre ruine, apres auoir remis sus les Heduens, il rendit

Les estrangers que nous appellons à nostre secours se font en fin maistres de nous.

rendit pour fin de jeu toutes les Gaules tributaires au peuple de Rome. Le Royaume de Ierusalem auoit quelques ans prosperé dessous les Princes Chrestiens. La fortune du temps voulut que Bauldouin le Lepreux mourant laissa pour heritier de sa couronne, vn autre Bauldouin son nepueu, enfant du premier lict de Sybile sa sœur, qui lors estoit conuolee en secondes nopces auecques Guy de Lusignen. Ce Roy decedant ordonna que Raimond Comte de Tripoli eust la tutelle de son nepueu. Mais il ne fust si tost decedé que Raimond trompant l'opinion du defunct, fit mourir sous main son pupille, en intention de se faire proclamer Roy: toutesfois ses desseins furent empeschez par Guy de Lusignen, à l'occasion de sa femme, qui attouchoit de plus pres à la couronne, par proximité de lignage. Guerre ciuile se meut entr'eux, en laquelle, Raimond estant le plus foible, appella à son secours Saladin Souldan de l'Egypte. Grande pitié, Ceſt Egyptien prit, sans aucune resistance, les villes d'Azoton, Ascalon, Berithe, & celle de Ierusalem, & generalement tout le Royaume qui nous auoit coustés tant d'ames: & pour conclusion mit l'vn & l'autre des contens

dans hors du jeu, faisant contenance de vouloir gratifier à l'vn d'eux. Les Grecs sous les Empereurs de Constantinople se trouuerent long temps flotter en dissensions populaires, pour faire tomber la couronne de l'Empire, les aucuns és mains de Iean Cantacuſſin, & les autres en celles de Iean Pallelogue son gendre. Ceſtuy se trouuoit le moins fort : & pour ceſte cauſe s'allia d'Orcan Roy des Turcs, qui paſſa le deſtroit du bras sainct George, que les anciens appelloyent Helleſpont, auec l'ayde deſquels il se fitt ſacrer Empereur. Les Turcs auparauant ce temps n'auoyent iamais gouſté la douceur de l'air de la Grece. Ils voyent qu'il y faiſoit bon pour les diuorces & partilitez qui y eſtoyent : à leur retour ils s'empatent de la ville de Gallipoli, & depuis Orcan eſtant mort, Amurath son ſucceſſeur prit celles de Philippopoli & Andrinopoli, & ne ceſſerent iamais iuſques à ce qu'ils se fuſſent du tout emparez de l'Empire, & euſſent chaſſez les Palleologues qu'ils y auoyent du commencement inſtallez. Mais que faut il aller plus loin ? Noz anceſtres ne ſentirent-ils preſque meſme deſarroy, en la diuiſion des Bourguignons & Orleannois (comme ie diſois ſur le com-

commencement de ceste lettre) quand Iean Duc de Bourgongne voyant ses ennemis estre assistez de la presence & authorité du Dauphin, attira par sourdes practiques la nation Angleschе en France, pour rendre sa cause plus forte? Qu'aduint il en fin de cecy, sinon que parmy noz diuisions, l'Anglois vsant dextrement du temps à son aduantage, se fist maistre d'vn bonne partie de la France? Mesme de nostre ville de Paris, qu'il tint en sa possession l'espace de dix huict ans? A quel propos doncques tout cecy? Pour vous dire qu'en ces troubles que ie voy se renouueller entre nous, en vne asseurance de tout, ie crains tout. Ie ne fais nulle doute que nous n'ayons recours aux Reistres, lesquels nous auons ja tant de fois adomestiquez entre nous à nostre tres-grand dommage. Ils ont depuis xxvij. ou xxviij. ans en çà cogneu l'abondance de nostre païs, tant en bleds, vins, qu'argent & richesses. Nous leur auons non seulement enseigné les chemins de nostre Royaume: mais qui plus est les y auons conduicts & menez par la main. Au bout de tout cela ie crains qu'ayans tant de fois appris le chemin pour nous venir voir, en yurez & de noz vins, & de la commodité de nostre

païs, ils n'oublient tout à fait le retour du leur. Brief, ou que du tout ils ne se facent maistres de nous (ce que Dieu s'il luy plaist par sa saincte grace ne permettra) ou en tout euenement, qu'ils ne vueillent estre payez de leurs soldes, non en argẽt, ains en assiette de terres, ainsi qu'autrefois les Normãds apres auoir halené par trois & quatre veuuës l'air de France: & auparauant les Visigots, quand Stilicon pour les souldoyer les partagea du païs, qui depuis fut appellé de leur nom Langue de Got, & par succession de temps Languedoc, où ils establirent leurs demeures. Dõnons qu'au millieu de ceste fureur publique nous soyons si sages de ne soliciter l'estranger, ou que le mesme estranger se donne la patience de voir quelle issuë prendra ceste tragedie, sans se mettre de la partie, ne deuons nous point craindre que pendant que chacun se dira en son endroit garde des bonnes Villes & Citez sous le nom du Roy (car en tels rauages publiques chacun tant d'vn party que d'autre ne couche que de l'authorité de son Roy, & n'y a pour bien dire que luy qui principalement y perde) ne deuons nous (dy ie) craindre, que tous ces gardiens de villes ne s'en facent maistres par

Langue-doc, Langue de Got.

par traite de temps? Non veritablement que ie vueille croire qu'il y ait aucun Prince ou grand Seigneur, quel qu'il soit, qui projette maintenant de le faire : Mais le temps quelque-fois nous licentie au milieu de telles desbauches à choses ausquelles nous n'auons du commencement pensé. Pour le moins de ceste façon, les Princes & Barons de France vnirent à leurs familles, & feirent perpetuels les grands Duchez & Comtez, qui estoyent auparauant viagers (comme les gouuernemens des Prouinces que le Roy distribue à present.) Le tout par le moyen des guerres ciuiles, qui eurent vogue en ceste France depuis la minorité de Charle le Simple, iusques à la venue de Capet. Et en cas semblable des Fiefs qui dependoyent, partie de la Papauté, partie de l'Empire, se feirent dans l'Italie plusieurs Ducs, Marquis & Comtes tels que nous les voyons auiourd'huy. Et ce par les factions des Guelphes & Gibellins: ceux la portans le party du Pape, & ceux-cy de l'Empereur. Car tout estant tombé en ruine par ces diuisions, & les capitaines ioüans dans vne mesme ville à boutehors, le Papiste la tenant tantost, & peu apres l'Imperial, selon

D'où se sont faicts les Ducs & Comtes tant de la Frãce que de l'Italie.

la diuersité des rencontres, ces villes estans presque tenues comme espaues en faueur de celuy qui les occupoit, les Papes & les Empereurs aymerent beaucoup mieux en gratifier à la fin leurs partisans par forme d'infeodation, que du tout en perdre & la seigneurie & la proprieté tout ensemble. Ie ne dy pas que tout ce que ie discours auec vous soit infaillible comme l'Euangile : il n'y a reigle si generale qui ne souffre ses exceptions. Mais la deuotion que i'ay à mon Roy, à ma patrie, à tous les Princes & grands Seigneurs, à la noblesse & à tout le peuple de France, me fait tenir tels propos : craignant de veoir ce que nul bon citoyen ne doit desirer, ie veux dire, l'euersion, ou la mutation de l'Estat. C'est pourquoy si de deux maux il faut choisir le moindre, ie ne doute ray point de dire à pleine bouche & cœur ouuert, qu'encores que la tyrannie soit odieuse à Dieu, & au monde, & qu'à la longue elle perde son Autheur, si aymeray ie touſiours mieux vne tyrannie, pendant vne paix, que de tomber en la misericorde d'vne guerre ciuile. Ie souhaite vne bonne paix, si telle on la peut obtenir : & si on ne la peut obtenir, il me semble que la

Vne guerre ciuile moins tolerable qu'vne tyrannie en temps de paix.

plus

plus fascheuse que l'on puisse proposer est plus expediente au Roy qu'vne guerre ciuile. Les armes sont iournalieres, les iugemens de Dieu incogneus, & n'est pas dit que ceux qui suiuent le meilleur party doyuent touſiours vaincre. Vne victoire obtenue par celuy que l'on se donnoit en proye, emporte vn grand desarroy à l'Estat. Il ne fut iamais mal seant à vn sage Pilote de caller la voile à la tempeste. Iamais vn Roy n'a tant d'aduantage sur les subjets durant vne guerre ciuile, comme d'vne paix. Sa majesté demeure touſiours. Au contraire les armes mises bas, les coleres des subjects se passent, leurs forces se dissipent d'elles-mesmes, & par mesme moyen leur sont les occasions, & peut estre les volontez de se reünir, ostees. Faites qu'vn maistre desgaine à la chaud de cole son espee contre son varlet, & que le varlet pour euiter le danger mette la main aux armes, le maistre portera la moitié de la peur: lequel peut toutes-fois commander à la baguette luy seul à cinq ou six des seruiteurs, & s'en faire croire quand les affaires de sa famille sont calmes. A Dieu.

A Monſeigneur de Tiard Seigneur de Biſſy, Eueſque de Chalons ſur Saulne.

Il ſe plaint de quelques cinges, qui veulent à fauſſes enſeignes paroiſtre aux deſpens des œuures d'autruy.

IL faut que ie vous appreſte à rire: car pourquoy ne nous chatouillerons nous pour charmer aucunement noz douleurs au milieu de ceſte calamité publique, à laquelle ne pouuons donner ordre? I'eſtois hier en vn lieu où ie ne ſçay quel Sarlatan de Cour nous vouloit enſeigner les moyens de ſe faire paroiſtre fort ſçauant à peu de peine. Premierement il eſtoit d'aduis qu'il ſe falloit rendre ſobre admirateur des œuures d'autruy, ores qu'elles fuſſent de grand merite: par ce (diſoit-il) que l'homme qui eſtoit peu voyant quant à l'eſprit, eſtoit contraire à celuy qui a la veuë du corps courte. Ceſtuy-cy eſtimant toutes choſes petites qui ſont eſlongnees de luy, poſé qu'elles ſoyent grandes: & l'homme de petit eſprit, à l'oppoſite reputant toutes choſes qu'il lit pour grandes, iaçoit qu'elles ſoyent petites. Au moyen dequoy pour ne tomber en ceſt acceſſoire, & à fin d'emporter le renom de grand perſonnage, il trouuoit eſtre le plus expedient de tenir peu de compte de ceux qui eſcriuoyent

criuoyent, & trouuer tousiours à redire, & ne fust-ce que toutes choses estans bien succedees à son autheur, & deduites selon leur projet, luy imputer toutesfois qu'il se soit fait tort, ou pour l'impertinence de la matiere, ou que le sujet qu'il traite ne soit correspondant à son aage, ou profession, voire quand il n'y auroit rien à controller, hausser ce nonobstant les espaules, & secoüer la teste, de sorte que la cõpaignie congnoisse que l'on y trouue quelque chose à dire. De là, comme celuy qui singloit en pleine mer, encores passa-il plus outre, disant qu'vn homme auoit bien peu de credit, s'il n'auoit quelque Poëte amy duquel il pourroit escornifler quelque Epigramme, Sonnet, ou Ode, sur le mariage, la mort, ou victoire d'vn Prince. Chose qu'il feroit passer de main à autre pour sienne. D'ailleurs qu'il se pouuoit faire recommander par les liures de ceux qui sçauoyent mieux escrire, & se faire estimer sçauant, puis qu'il accostoit les sçauans. Et comme ce grand Docteur se laissoit emporter du vent, aussi nous bailla il plusieurs autres belles leçons dignes d'estre icy recordees. Il n'est pas dit (faisoit il) que chacun puisse attaindre au parangon de ceux qui escriuent le

mieux : & toutes-fois encores y a-il moyen de suppleer ce defaut. Si les belles conceptions vous defaillent, pourquoy douterez-vous de les aller mander chez voz voisins, en Italie, ou en Espaigne, & les rapporter en vostre langue comme vostres ? Car pour vn qui s'apperceura du larcin, il y en aura cinq cens qui ne le descouuriront, enuers lesquels vous acquerrez reputation telle que desirez. Ie seray encores plus hardy, par ce que ie ne douteray de me faire riche des plumes des autheurs modernes Frãçois, qui auront par leurs longues veilles extrait les riches thresors de l'ancienneté, & neantmoins feray contenance de les auoir comme eux puisez des vieux liures dont ie ne veis iamais la couuerture. Et pour autant que cecy gist peut estre en quelque peine, qui m'empeschera de reduire les gros œuures d'autruy en abregé, ou bien sans les abreger, les distribuer en liures, comme autresfois on feit de Philippe de Commines, ou en chapitres, pour arrester l'œil du lecteur ? Et ce pendant se verra touſiours sur le front de l'œuure mon nom, comme de celuy qui aura apporté le lustre & embellissement à l'autheur. A tant se teut ce grãd maistre, & nous aussi, comme luy : les aucuns

aucuns se rians de ses beaux discours, & les autres s'en colerans, comme prouenans d'vn esprit plein d'impudence trop effrontee. Toutesfois rompant mon silence, ie dis lors en l'aureille, à quelqu'vn de la compaignie, ioignant lequel i'estois: Vrayement nous en voicy bien: i'auois autres fois ouy parler d'vn sçauoir pedantesque, mais maintenant en voicy vn d'autre façon, que l'on peut appeller courtisan. Comment (me dit l'autre) pensez vous qu'il ne vous die la verité? Tout ce qu'il vous a deduit, se pratique. La plus part de ceux qui escriuent sont ou Copistes, ou Abreuiateurs, ou (si vous me permettez vser de ce mot) rabobelineurs de liures. Et quant à ce qu'il vous a dit qu'il se feroit à pis prendre recommãder par les plumes des mieux escriuans, cela estoit de la Rhetorique du vieux temps, ie veux dire du regne de Henry deuxiesme, lors que l'on se frotoit aux robes de ces grands Poëtes qui florirent sous ce bon Roy, pour trouuer vn attrecoing dans leurs œuures: mais maintenant on passe plus outre. Car ceux qui ne feirent iamais rien, se font alleguer pour autheurs, comme s'ils auoyent fait quelque œuure labourieux dõt nous ne veismes iamais le premier

eschanullon. Qui est vne recommãdation sans comparaison plus effrontee, que celle dont vous parle ce Courtisan. Si cela est (respondy-ie à cestuy-la) ie quitte desormais la partie, & suis d'aduis que c'est grand folie de s'alambiquer le cerueau sur les liures, veu qu'à si bon marché on se fait estimer bon autheur. Sur ce mot nous nous departismes: Et ne voulant que ces propos tombassent à terre, sans estre par moy recueillis, soudain i'ay mis la main à la plume pour vous en faire part, à la charge que nous en rirons vous & moy, mais que puis apres donnerons lieu à ce qui est du commun deuoir. Il n'y a remede, il faut que ie m'esclate à ce coup, & me pleigne à gorge desployee de la calamité de ce siecle, qui nous a produit si grande foison d'autheurs, ou putatifs, ou auortons. Il n'y a si malotru qui ne vueille que ses premieres apprehensions prennent air, craignant qu'estant trop longuement enfermees, elle ne sentent le remugle. Vray Dieu que Iodelle me semble auoir autre fois heureusement rencontré en ces six vers:

Et tant ceux d'auiourd'huy me faschẽt,
Qui dés lors que leurs plumes le sechent
Quel-

Quelque trait ſoit mauuais ou bon,
En lumiere le vont produire,
Pour ſouuent auec leur renom,
Les pauures Imprimeurs deſtruire.

A la mienne volonté que nous euſſions, comme les Romains, quelques doctes Grammairiens qui nous ſeruiſſent de Cenſeurs, pour ſindiquer les liures, & trier les bons d'auec les mauuais. Tant de liures mal tiſſus, ſeruent plus de ſcandale, que d'edification à noſtre langue: laquelle me ſemble deſja decliner contre tout ordre de nature, auant qu'elle ayt attaint à ſa perfection, &, ſi ainſi le faut dire, s'en aller, auparauant qu'elle ſoit venue. Car les langues ne demeurent pas moins auiſes, quand chacun indifferemment ſe donne vne liberté d'y eſcrire à ſon plaiſir, que quand les eſprits aſſoupis de nonchalance, ne s'eſtudient de les embellir: eſtant les deux extremitez vicieuſes. Et tout ainſi que le non eſcrire fait qu'elles ne ſoyent congneuës, auſſi le trop eſcrire, meſmes par gens qui n'ont autre teſmoignage de leur valeur, que celuy qu'ils en imaginent d'eux meſmes, rend les langues ſi obſcurcies en leur penſant donner quelque luſtre, que l'on n'en tient compte.

Ce n'est pas assez de dire, l'inuente ou traduis en mon François, ains faut que celuy qui veut mettre la main à la plume, ayt vn fonds de bonnes matieres, vn amas de paroles de choix, & eslite, qu'il les mesnage dextrement, & qu'empruntant quelque discours d'autruy il le rende toutesfois pour sien: ie veux dire qu'il face cõme le bon estomach, lequel faisant vne bonne cuisson des viandes, les distribue puis apres par l'ayde & ministere du foye dans les veines, tout autres qu'il ne les a prises, dont se fait l'entretenement general de nostre corps. Mais c'est trop serieusement entrer en matiere pour vn homme qui sur le commencement de sa lettre auoit protesté seulement de rire. Si voz belles & saincte homelies vous dispensent de quelque loisir, ie vous prie rechãger la presente de mesme sujet, à fin que ie ne sois estimé seul me plaindre de l'impudence de nostre temps. A Dieu.

A Monsieur Hennequin seigneur de Sarmoise, Conseiller & Maistre des Requestes ordinaire du Roy.

Il se gausse auec le Seigneur

IE ne veux plus croire qu'il n'y ayt que les meres qui soyent en trauail d'enfant. Les peres y ont mesme part. Les

Les meres quand leurs enfans sortent de Sar-
de leurs flancs pour prendre vie. Les moise sur
peres quand ils les veulent par maria ge faire sortir de leurs maisons, pour entrer en vne autre vie. Vous ne m'en sçauriez dire des nouuelles, pour n'y auoir iamais passé. Cela sera cause que ie vous en conteray plus librement, comme celuy qui y est maintenant. Ie ne vy iamais tant de remuemens de mesnage : marchands de Soye, Orfe-vres, Tailleurs, Chaussetiers, Cordonniers, Rostisseurs, Patissiers, Tapissiers, Cuisiniers, Violons, Musiciens, & mille autres tels baguenaudiers. Les femmes en accouchans sentent des tranchees ; & tout ce que ie viens de vous reciter sont mes tranchees, mais tranchees de S. Mathurin. Car pour le vous dire en vn mot, ce sont autãt de folies. Et le plus grand mal que n'y voye, c'est qu'au trauail des meres, on y appelle des sages femmes pour les secourir, en cestuy cy les sages n'ont voix deliberatiue au chapitre, & n'y a que les ieunes (ie n'oze dire les plus foles) qui s'en facẽt croire. Chacun dit que qui moins en fait est le plus sage. Il n'y a sentence plus commune que celle la, ne qui tourne moins en vsage. Si les peres & meres y veulent apporter quelque

les peines qu'ont les peres en mariant leurs enfans.

sobrie-

sobrieté & attrempance, soudain les enfans s'eserient, que c'est pour eux que l'on fait la feste, qu'ils n'ont qu'vn ou deux iours à eux, & que nous ne nous souuenons d'auoir esté ieunes. Que feriez vous à ceste objection? Il faut raieunir auec eux, & leur passer condénation de leurs volontez. Croyez que i'en fais le moins que ie puis, & neantmoins trois & quatre fois plus que ie ne veux. A Dieu.

A Monsieur Maillard, Conseiller & Maistre des Requestes ordinaire du Roy.

En recitant l'Edict de Pacification qui fut fait en Iuillet 1585. il deteste l'ambition des François.

APres plusieurs allees & venues, la Royne mere en fin a si bien besongné que la paix a esté concluë: & suiuant la capitulation le Roy est venu le xviij. de Iuillet dernier en son Parlement, où il a solemnellement cassé tous les Edicts precedens qui auoyent donné tolerance à l'exercice de la nouuelle religion. Monsieur le premier President a sagement remarqué en sa harangue que le premier Edict qui l'auoit tolerée estoit d'vn mesme mois en l'an 1561. Il est dit qu'il n'y aura plus en toute la France que la religion Apostolique, Catholique, Romaine, que les Mini-

Ministres vuideront dedans deux mois, à peine de confiscation de corps & de biens, & les autres dans six, s'ils ne veulent se reconcilier auec nostre Eglise. En somme ceste paix est le renouuellement d'vne vieille guerre, mais au vray, la paix des financiers. Par ce que quelques iours apres on a supprimé la Chãbre Royale, moyennant deux cens mil escus qu'ils financent au Roy pour fournir aux frais de la guerre. Ceste nouuelle entrepriſe ne ſe peut paſſer ſans couſter beaucoup au Roy & au peuple. Qui eſt cauſe que l'on a maintenãt recours au reſtabliſſemẽt de tous les eſtats de iudicature qui auoient eſté ſupprimez. Il n'y a point telle eſpargne pour noz Roys que celle qui prouient de l'ambition de leurs ſubjets. C'eſt vn fonds inexpuiſable. En cecy chacun court en poſte à la pauureté. Il n'y a bonne maiſon dont noz Roys ne ſoyent par ce moyen heritiers. Il y a enuiron deux ans que le Roy ſupprima par mort tels offices, comme venans à la foule du peuple, voire auec vne treſtroitte rigueur, ſans admettre les reſignations de ceux qui s'en vouloyent demettre auant que de mourir. La memoire de ce meſnage eſt en vn inſtant eſuanoüie. Il n'eſt pas fils de bõne mere qui

L'Ambition des François eſt vne eſpargne inexpuiſable pour noz Roys.

qui ne mette là son denier. Il n'y a rien tãt à craindre en vne Republique bien ordonnee, que le nõbre effrené des officiers: & neantmoins rien qui tant la soustienne és afflictions generales, telles que ceste cy, comme quelques-vns estiment. Par ce que tenans leur grandeur d'vn Roy, chacun craint la mutation de l'Estat. Toutesfois apres auoir remué toutes sortes d'aduis à part moy, ie compare ceste multiplicité d'Estats au lierre, lequel on estime estre le soustenement de la muraille contre laquelle elle est collee, combien qu'interieurement elle en soit au long aller la seule ruine. A Dieu.

A Monsieur Regnier President en l'Election de Soissons.

Il raconte comme sa bonne fortune est contrebalancee par la mauuaise.

VOus pouuez receuoir ceste lettre de moy sans hazard, & men croyez. S'il y eust eu du danger en ma maison ie n'eusse esté si maladuisé d'y sejourner, & moins me voudroy-ie maintenant oublier en vostre endroit, vous escriuant: I'ay esté visité de Dieu, mais de sa petite visitation, & non de la grande: ie veux dire, du bruit commun, & non de l'effect. Toutesfois pour contenter l'opinion du peuple, ie me suis retiré

retiré aux champs. C'eſt ainſi que va ma fortune: iamais ie n'ay receu grande allegreſſe, que ſoudain Dieu ne l'ayt voulu attremper de quelque faſcherie: ny n'ay eſté combatu de grand deſplaiſir, qu'à l'inſtant il ne m'ayt enuoyé quelque objet pour me conſoler, ſans que l'vn ayt eſté eſtouffé par l'autre. C'eſt vne obſeruation que i'ay faite en ma fortune, que ie vous pourrois verifier par vne infinité d'exemples, ſi ie l'auois entrepris. Ie me contenteray ſeulement de vous dire qu'il y a enuiron cinq ſemaines que i'ay eu ce contentement de marier mon fils aiſné: les feries n'en eſtoyent à peine expirees, que i'ay eſté ſalüé de ceſte nouuelle affliction. Tellement que quand ie verray toutes choſes me reuenir à ſouhait, ou à contre poil, ſans eſtre balancees de leurs contraires, ie penſeray eſtre au bout ou de ma vie, ou de ma fortune: ny pour cela ie ne m'en eſtime moins heureux. Car comme ce ſoit vn grand ſecret de ſçauoir tirer commodité de ſes incommoditez, auſſi eſtime ie ce contrepoix de malheur, me tourner à treſgrand heur: n'y ayant rien, à mon iugement, que l'on doiue tant craindre, que vn flux & longue ſuite d'vn heur abſolut. Lequel non ſeulement fait mettre

Belle choſe de tirer commodité de ſes incommoditez.

Qu'il faut craindre vn heur abſolut.

noz

nozpenſees à l'eſſor, ains couue ordinairement ſous ſoy vn grand precipice, qui nous procure plus de tourment, que la ioye n'auoit eſté grande, pendant que nous eſtions en vogue. Or maintenant ie ſuis aux champs en pleines vacations. Ie ne ſçay pas comme l'ancien Romain entendoit ce mot que l'on à tant ſolennisé: qu'il n'eſtoit iamais moins otieux, que quand il eſtoit otieux. I'en dy tout autant que luy: que ie ne me trouuay iamais tant empeſché, que ores que ie ne ſuis empeſché. Et ſi ne le dis pas à mon aduantage, comme il faiſoit. Ie vois, ie viens, ie tracaſſe dans ma maiſon, d'vne chambre à autre, ie deſcends du haut en bas, ie remonte du bas en haut. Brief, ie fais plus de tours de mon corps, que Diogene le Cynic ne faiſoit faire à ſon vaiſſeau, lors qu'il ne vouloit eſtre non plus oiſeux que les Corinthiens, quand ils affuſtoyent leurs appareils, & appareilloyent leurs affuſts pour faire la guerre. Et ne ſuis pas ſeul empeſché. Car en ne faiſant rien, i'empeſche toute ma famille. Ie veux ſçauoir comme il va de toutes choſes. En vn mot ie ſuis vn quatre meſnage, ou pour me meſler d'vn meſtier auquel ie ſuis neuf & apprétif, ie ſuis vn gaſte meſnage. Vrayemens

Il ſe ganſſe ſur ceſte vieille ren contre de n'eſtre moins otieux que quād l'on eſt otieux.

Il ſe mocque en parlāt de ſoy, de ceux qui ſont en leurs maiſons ſans rien faire.

Quatre-meſnage, gaſte meſnage.

ment si le Romain dont i'ay parlé en estoit logé là, il n'estoit pas de grand merite. Ie sçay biẽ que vous m'objecterez les arbres ausquels ie puis prendre quelque deduit & passe-temps. Ie vous diray franchement, que pour la premiere rencontre, les champs resueillent mes esprits. Mais deux ou trois iours apres, ie retourne à mon naturel. Les arbres ne parlent point. Au moyen dequoy ie veux lors auoir recours à mes liures, pour leur communiquer mes pensees. Mais quel traffic pouuõs nous auoir maintenant auec eux, au milieu de cest-orage & tempeste publique? Tout ce que ie demande à Dieu, est, ou de bien tost me despescher, pour ne voir plus ce que ie voy, ou de m'empescher comme au parauant, à fin qu'enyuré des affaires particulieres, i'oublye celles du public, ausquelles, quelque tourment & affliction que ie m'en donne, ie ne puis apporter remede. A Dieu.

Les champs delectent seulement pour la premiere rencontre.

A Monsieur Coignet, seigneur de Congy, Aduocat au Parlement.

EN plus beau champ ne me sçauriez-vous mettre, estant Parisien comme vous, que de me demander d'où

Il deduit plusieurs ancienne-

rez, priuileges, & autres choses de remarque de la ville de Paris.

d'où vient le nom de nostre ville, quel a esté son progrez, & tout ce que ie pense appartenir à sa grandeur. Si vous voulez que ie m'arreste à noz vieux rapetasseurs, ie vous diray que Paris le Troyen en fut le premier fondateur, & qu'il la nomma de son nom. Qui est vn vray fantosme d'histoire. Moins seray-ie d'accord auec vn tas d'escoliers, qui disent qu'elle fut appellee par les anciens *Lutetia*, du mot Latin *Lutum*, pour les boües & fanges qui y abondent: ou bien du mot Grec Λευκητία, qui signifie blancheur, pour les plastrieres qui se trouuent és enuirons. Quant à moy ie ne seray iamais d'opinion qu'elle eut du commencement emprunté son nom de deux nations qu'elle ne cognoissoit point. Deuant la venuë de Iulles Cesar és Gaules, nous ne cognoissons dans Paris, le Romain que de nom. Et ores que les Phocenses Grecs fussent fondateurs de Marseille, si ne trouuons nous qu'apres qu'ils se furent là establis, ils eussent fait aucunes conquestes en toute la Gaule, par le moyen desquelles ils eussent donné vogue à leur langue. Et au surplus d'estimer que les Gaulois parlassent Grec, comme quelques vns se per-

Que la lágue Grecque n'e-

suadent,

suadent, c'est ignorer les premieres rudimens de nostre histoire: veu que nous trouuons dans les memoires de Cesar, que luy voulant escrire quelque chose qui importoit à Labienus son Lieutenant, il luy escriuit en langue Grecque: à fin (dit-il) que si elle estoit surprise par ses ennemis, nul ne peust entendre ce qu'elle portoit. Et neantmoins il ne faut faire nulle doubte que nostre ville auoit eu touſiours son nom originaire, que i'estime vray-semblablement auoir esté *Lu* ou *Leu*, sur lequel & le Romain, & le Grec, entrerent selon la commodité de leurs langues, celuy-la vne *Lutetia*, cestuy vne Λευκετία, Il n'y a ville, peut estre en l'Europe plus heureusement situee, ny accompagnee de tant de commoditez, que ceste cy. En toute ville que l'on desire rendre grande, il est requis deux choses: facilité de bastir, & commodité de traffic. Paris est enuironné de toutes parts de perrieres souſterranees, d'où on espuise tant le moilon, que pierres de tailles: & outre ce a particulierement des plastrieres dont se fait le plastre: qui est vne forme de ciment propre à nous autres, & qui ne se trouue point ailleurs. Par le moyen desquels

stoit cognëue aux Gaulois.

Ce qui est requis pour l'establissement d'vne grande ville.

desquels deux thresors vous verrez en moins de rien vne maison richement & plantureusement paracheuee de fonds en comble. D'auantage il est abreuué de ceste grande riuiere de Seine qui perd son nom dans l'Ocean au dessous de la ville de Roüen : Riuiere, dy-ie, dans laquelle aboutissent trois grands fleuues, Marne, Yonne, Oise; dans lesquels aussi plusieurs autres riuieres viennent fondre: & en outre les riuieres de Montargis & d'Estampes. Tellement qu'auec vne facilité admirable toutes sortes de marchandises y peuuent aborder à peu de cousт, de la Bourgongne, Champaigne, Picardie, Normandie, Lyonnois, la Beauce, & de plusieurs païs estranges. Tout ainsi qu'elle est abreuuee de tant de riuieres, aussi nostre ville n'estoit anciẽnement qu'vne Isle, qui est ce que nous appellons la Cité. Laquelle, si vous y prenez garde de pres, vous trouuerez auoir la forme d'vn Nauire. Car si vous la considerez du costé du Palais, l'Isle va touſiours en estroississant en forme de bec, que nous appellons la Proüe, & du costé de nostre Dame, en forme de Pouppe. Et c'est pourquoy, à mon iugement, noz predecesseurs donnerent le Nauire pour armoiries à nostre ville de

Pourquoi la ville de Paris porte vn Nauire en ses armoiries.

de Paris. La commodité de son assiette fut cause que les Empereurs ayans à reboucher la pointe des Allemãs, qui affligeoient tournellement les Gaules, s'y habituerent de fois à autre. A maniere que commençant à se faire grande, elle prit auecques le temps, le nom du païs ou elle estoit situee, qui estoit le parisi, comme ville principale & metropolitaine. Car quand les anciens & mesme Iulles Cesar, en parloyent, ils la nommoyent *Lutetiam Parisiorum*, comme si nous voulions dire Lutece en parisi. Et depuis on laissa le mot de Lutece, & print on seulement celuy de *Parisij*, pour denoter nostre ville. Le premier dans lequel vous en verrez quelques enseignes est Amian Marcelin en plusieurs endroits, & signammẽt au vingtiesme liure de son histoire, quand il parle de la promotion de Iulien l'Apostat à l'Empire, & du sejour qu'il y fit. *Et cùm ambigeretur diutius* (dit il) *quæ pergerent via, placuit, notario suggerente Decẽtio, per Parisios, homines trãsire, vbi morabatur adhuc Cæsar, nusquam motus. Et ita factum est. Isdemque aduentantibus in suburbanis princeps occurrit, ex more laudans quos agnoscebat.* Auquel lieu le mot de fauxbourgs nous enseigne qu'il

Quelques Empereurs se sont ayamez à Paris.

D'où vient que nostre ville porte le nom de Paris.

Iulien seiourna six mois à Paris.

parle de la ville de Paris. Iulien y seiourna seulement six mois, comme il dit en son Mysopogon, pendant lequel temps il y prit si grand plaisir, qu'il la voulut embellir de quelques nobles bastimens, comme nous voyons par les anciens fragmens, qui sont en l'hostel de Clugny, & les Aqueducts qu'il deliberoit d'y faire venir du village d'Ercueil, dont on voit encores lés reliques. Apres luy, Valentinian Empereur y demeura tãt qu'il seiourna és Gaules. Ce-

Paris seiour des Roys des le regne de Clouis.

la fut cause que quand Clouis se fut fait maistre & seigneur de la plus grande partie des Gaules, il y asseit son domicile (comme nous tesmoigne Gregoire de Tours) & apres luy sa posterité. Qui nous teüsist si à propos, que combien que par deux fois le Royaume fust party en quatre, se nommans les enfans de France diuersement Roys, de Paris, Soissons, Orleans, & Mets: si est-ce que celuy de Paris auoit touſiours quelque aduantage & prerogatiue par dessus les autres. Et depuis les apanages s'estans insinuez entre nous sous la lignee de Hugues Capet, il semble que noz Roys ayent lié leur fortune auecques celle de Paris, d'où ils ont tiré vne infinité de secours fauorables, quand les necessitez s'y sont presentees. Leur ayãt

Les Roys de France de la troisiesme lignee ont lié leur fortune auecques

est é

esté vne tres asseuree retraite lors de leurs afflictions. Qui a esté cause qu'en contr'eschange ils l'honorerent de plusieurs nobles priuileges : car outre ce qu'elle est franche & exempte de tailles, le Parisien, de condition roturiere, peut posseder des fiefs sans dispense, il est franc du ban & arriereban, ne peut en defendant estre distrait de son domicile pour quelque matiere que ce soit, & luy est permis de proceder par voie d'arrest en vertu d'vne cedule non recognëüe, sur les chenaux & biens meubles de son debteur estranger, qu'il trouue dedans Paris. En plus forts termes il pouuoit anciennement le contraindre par corps, mais ceste coustume s'est auecques le temps supprimee. Qui sont tous priuileges qui prouiennent de l'octroy de noz Roys, mais nous en auons vn plus grand qui nous a esté ordonné par la pleine grace de Dieu. Qui est que nostre ville se peut vanter n'auoir iamais esté surmontee que par soy mesme. L'on appella iadis le declin de l'Empire, la ville de Rome, *Vrbem æternam* : si ne peut elle se garantir que elle ne fust prise & saccagee, premierement par les Gaulois, & depuis à trois diuerses fois par les Gots : mais graces à Dieu, ce malheur n'aduint

celle de Paris. Priuileges des Bourgeois de Paris.

La ville de Paris n'a iamais

peu estre vaincuë de ses ennemis.

vint iamais à la nostre. Les Normãds, sous la lignee de Charlemaigne, s'estãs fait voye par la plus grande partie de la France, & ayans mis à sac, tantost la Bourgongne, tantost la Touraine, tantost le païs qui porte auiourd'huy leur nom, assiegerent deux & trois fois nostre ville, mais ils furent contrains de leuer le siege auecques leur courte hõte. Le semblable firẽt les Bourguignons sous Louys onziesme, & de nostre temps les Huguenots en l'an cinq cẽs lxj. & lxvij. Et quand nous trouuons que sous le regne de Charles vj. elle fut prise par le Capitaine l'Isleadam, cela aduint par ce que les Parisiens vouloyent estre pris, cõme ceux qui lors fauorisoyent le party de Iean Duc de Bourgongne, contre les Armignacs que ils vouloyẽt exterminer de leur ville, comme ils firent. Qui plus est, l'on peut dire, comme chose vraye, que Paris a touſiours ſeruy de tombeau à ſes ennemis, comme nous en peut rendre certains, & la iournee des Armignacs en l'an 1417. & celle des Huguenots de l'an 1572. Il n'est pas qu'ils ne se soyent ſentis de ceſt heur en vne exẽple admirable. Charles vj. au retour de la iournee de Roſebec, vſa d'vne punition extraordinaire contre nous, pour vne eſmotion

Paris tombeau à ſes ennemis.

motion populaire aduenuë dedans Paris pendant son voyage de Flandres. Et nommément fit oster les chesnes des ruës, & despendre les huys des quatre principales portes de la ville. Le tout à l'instigation du Connestable de Clissõ, qui fut executeur de tous ces rigoureux commandemens. Et de fait pour l'appaiser nous fusmes cõtrains de luy faire present d'vn hostel (dont auiourd'huy ioüissent Messieurs de Guise) semé diuersement d'vne M. d'or, qui vouloit dire Misericorde: pour laquelle cause les vns l'appellioyent l'hostel de Clisson, & les autres de Misericorde. Mais voyez, ie vous prie, quelle fin eut ce jeu. Clisson auoit esté promoteur de ceste seuere punition, aussi la fortune des Parisiens ne voulut laisser ceste outrage impuny à l'endroit de luy. Dix ans apres il fut assassiné par le seigneur de Craon, qui n'eut moyẽ d'euader que de nuict par la porte de S. Antoine, qui estoit l'vne de celles qui auoit esté condamnee à estre touſiours ouuerte. Choſe qui est naïfuement exprimee par Froissard, duquel ie vous veux icy inserer le passage tout de son long. *Pour le temps desdits les quatre souuerraines portes de Paris estoient toute nuit & tout le iour ouuertes, & auoit ceste ordõ-*

L'Hostel de Clisson.

nâce eſté faite au retour de la bataille qui fut faite en Flandre, où le Roy de France deſconfit les Flamens à Roſebec, & que les Pariſiens ſe voulurent rebeller, & que les maillets furent oſtez. Et pour mieux à toute heure chaſtier & ſeigneurier les Pariſiens, Meſſire Oliuier de Cliſſon auoit donné ce conſeil d'oſter toutes les chaiſnes des carrefours, pour aller & cheuancher toute nuict: par tout furent oſtees hors des gonds, les ſouueraines portes des fueilles, & là couchees, & furent en celuy eſtat enuiron dix ans, & entroit-on à toutes heures dedans la ville de Paris. Or conſiderez comment les faiſons payent. Le Conneſtable auoit cueilly la verge dont il fut battu, car ſi les portes de Paris euſſent eſté cloſes, & les chaiſnes leuees, iamais Meſſire Pierre de Craon n'euſt oſé faire ce delit & outrage qu'il fit, car il n'euſt peu iſſir hors de Paris, & pour ce qu'il ſçauoit qu'il iſtroit bien à toute heure, ſe aduiſa il de faire ce malefice. A tant Froiſſart. Exemple que ie vous ay voulu repreſenter, non que ie approuuaſſe la iournee que noz anceſtres appellerent des Maillotins, mais pour vous dire qu'en vne querelle où nous auions tort, le hazard voulut encores que celuy qui nous a-

uoit

noit affligez fut chastié des verges mesmes dont il nous auoit battus. Ie vous laisse à part l'Vniuersité (qui est dés pieça la premiere de toute l'Europe) pour vous dire que noz Roys eurẽt de toute ancienneté dans Paris trois maisons, le Palais, le Louure, & le logis des Tournelles pres S. Paul. Palais, dy-ie, qui contient les deux premieres Chambres de la Frãce. Celles du Parlement, & des Comptes l'vne pour la iustice cõmutatiue, l'autre pour la distributiue. Palais auquel noz Roys ne se presentent guetes à face descouuerte, que ce ne soit en haut appareil pour representer toutes choses appartenãtes à leur Royauté. Le louure dont relevent tous les fiefs qui se meuuent immediatement de la Couronne de France. Car quant aux Tournelles c'estoit vn lieu de plaisance, qui a esté deux fois malheureusement fatal en la France. La premiere sous Charles sixiesme, lequel ayant dedié l'apresdinée d'vn iour du S. Sacrement à faire ioustes & tournois, où se trouuerent tous les Princes du sang & plusieurs grand Seigneurs qui auoyent la meilleure part en sa bonne grace, ceste allegresse ayant continué depuis le mydy iusques à la minuit le Seigneur de Craon qui estoit en

Trois logis de Roy dans Paris.

L'hostel des Tournelles fatal à la Ruyne de France.

embusche dedans la maison, sur ceste occasion vint inuestir à l'impourueu le Connestable de Cliffon, dont ie vous parlois maintenant, lequel il laissa sur la place pour mort. Ce que le ieune Roy prit tellement à contre-cœur, qu'il en voulut poursuiure la vengeance à outrance contre le Duc de Bretaigne, vers lequel Craon s'estoit retiré. Et en ceste apprehension conceut vne telle melancolie, qu'il en perdit puis apres l'esprit: dont sourdirent vne pepiniere de guerres ciuiles entre nous, qui cuiderent mettre nostre Royaume au dessous de toutes affaires. Car quant à l'autre infortune, nous en pouuõs estre tesmoins pour estre aduenuë de nostre temps en la personne du bon Roy Henry. Qui fut cause que pour expier la memoire de ceste mesaduanture, la Royne sa vefue, feit aussi razer ceste hostel, quoy que soit, il fut departy à vns & autres particuliers habitans de ceste ville, comme nous le voyons auiourd'huy. Tant y a que la perte de l'esprit de l'vn, & de la vie de l'autre, nous apporterent diuers troubles: Les premiers qui durerẽt pres de quarante ans, & les autres dõt nous n'auons encores la fin. Mais par ce que ie souhaiterois que nous nous feissions maintenant sages par ces troubles anciens e

Combien les guerres ciuiles ont faict de tort à la ville de Paris.

La ville de Paris grande-

ciens, ie vous puis dire que sous le regne de Charles cinquiesme, nostre ville fut grandement riche & peuplee. Ce Roy qui apres son decés fut surnommé des vns, le Sage, & des autres, le Riche, y faisoit presque son ordinaire demeure: & à l'imitation de luy il n'y auoit grands Prelats, ou Princes, qui n'y eussent aussi leurs maisons, & non point maisons affamees, ains grands & magnifiques Palais. Nous ne pouuons auoir plus grand & fidele tesmoignage de ceste richesse, que de la condénation que nous encoutusmes pour la iournee des Maillets, sur le commencement du regne de Charles vj. Par ce que Froissard nous atteste qu'il tira de nous quatre cens mille liures qui en vaudroyent maintenant douze cens, eu esgard que la monnoye estoit trois fois plus forte qu'elle n'est auiourd'huy. L'esprit de diuision se longea à la malheure dans nostre ville, pour soustenir iniustement la querelle de Iean Duc de Bourgongne, contre les enfans de Louys Duc d'Orleans: En laquelle nous nous esperdismes de telle façon, que tantost nous chargeasmes la croix Bourguignonne sur noz chapeaux & chaperons, & feismes vne confrairie de S. André dans l'Eglise S. Eustache, de laquelle se trou-

mentoupa-lente sous le regne de Charles V.

uerent en vne procession xxv. ou xxx. mil Confreres, tantost nous massacrasmes tous les Orleannois & Armignacs qui se trouuerent dans Paris, sans acception de personnes. Mais il nous en prit tout ainsi qu'aux malades, lesquels du commencement surpris & agitez d'vne fiebure chaude, se font tenir à quatre dedans leurs licts, pour vne inquietude perpetuelle de corps & d'esprit qui leur commande : iusques à ce que ceste fureur s'escoulant, ils commencent de sentir leur mal par vn affoiblissement general de tous leurs membres, lesquels il faut restaurer à la longue tant par douces purgations, que bonnes viandes : Aussi pendant que furieusement nostre ville s'amusa de soustenir le party Bourguignon, elle deuint sans y penser toute deserte. Et commencerent ces grands hostels de Flandres, Artois, Bourbon, Bourgongne, Nesles, & plusieurs autres seruir de nids à corneilles, au lieu où au precedent c'estoyent receptacles de Princes, Ducs, Marquis, & Comtes. I'ay leu dans vn liure escrit à la main, en forme de papier iournal, que de ce temps là, il y auoit vn loup qui tous les mois passoit au trauers de la ville, lequel ils appelloyent le Courtaut, estant

Paris en grande sonffrette par le moyen des guerres ciuiles.

estant le peuple tant accoustumé de le voir, qu'il n'en faisoit que rire. Chose qui se faisoit, ou pour les massacres qui se commettoyent dans Paris, & pour les cadauers qui y pouuoyent estre (n'y ayant animal qui ait la fleur si subtil comme le loup) ou par ce que la ville estoit lors grandement deshabitee. Quoy que soit s'estant sur les troubles du Bourguignon & Orleannois entee la guerre de l'Anglois & du François, il faut tenir pour chose tres-certaine que la ville de Paris vint en grande souffrette, veu qu'en l'histoire mesdisante du Roy Louys xj. nous trouuons que pour la repeupler, il voulut faire comme Romulus auoit fait autrefois dans Rome, & donner toute impunité de mesfaits precedens, & rappel de ban à tous ceux qui s'y vouldroyent habituer. Ce que toutesfois ie ne trouue escrit ailleurs: & ne trouuant ceste permission dans les registres du Parlement, ceste histoire m'est aucunement suspecte. Mais plus grande demonstration ne pouuez-vous auoir de ceste pauureté & solitude, que de l'ordonnance qui se trouue aux vieux registres du Chastellet, par laquelle il estoit permis de mettre en criees les lieux vagues de la ville: & si

pendant les six sepmaines il ne se trouuoit nul proprietaire, qui s'y opposast, le lieu demouroit à celuy qui se le faisoit adiuger. Aussi quand nous lisons dans noz vieux tiltres & enseignemés, quelques maisons & heritages tant en la ville, qu'és champs, vendus à non prix, tant s'en faut que ce soit vn argument de la felicité de ce temps là, que au contraire c'est vne demonstration tresceritaine du malheur qui estoit lors en regne, par la longue suite des troubles. La richesse d'vn pays cause l'abondance du peuple, qui fait que toutes choses y sont cheres. Le peu de peuple au contraire fait le non prix, & par mesme moyen nous enseigne ou l'infelicité ou l'infertilité d'vn pays. Maintenant graces à Dieu nostre ville est abondante en maisons, peuple, & richesses, plus que iamais. N'ayant toutesfois (non plus qu'vn malade) repris ses forces tout à coup, ains peu à peu, ie veux dire à mesure que noz Roys s'en sont approchez depuis les troubles de Charles sixiesme, & septiesme. Le Roy Louys vnziesmes auoit choisi pour sa principale demeure le Plessis lez Tours: Charles viij. son fils, Amboise: Louys xij. la ville de Blois: non qu'ils ne vinssent souuent dans Paris selon la nece-

Le bon marché qui estoit anciennement des maisons de Paris est vn argument du mal heur qui estoit lors.

Comme Paris s'est remis sus.

neceſſité de leurs affaires, mais chacun d'eux prenoit diuerſement ſon plaiſir en ces villes là, s'approchans cependant & Charles viij. & Louys xij. chacun de demy iournee de la noſtre. A la ſuite d'eux, François premier franchit le pas plus hardiment : Car il laiſſa tout le pays de Touraine & Bleſois pour ſe loger és enuirons de Paris, tant à Fontaine bleau que ſainct Germain en Laye. Et apres luy Henry deuxieſme ſon fils, s'y ayma plus que nul de ſes deuanciers, qui nous apporta grand luſtre, & ſucceſſiuement Charles ix. pour la neceſſité des troubles fut contraint de s'y habituer. Mais entre tous les Roys il n'y en eut iamais vn qui s'y aymaſt tant que le noſtre à preſent regnant. Ce qui a apporté vne grandeur admirable en l'augmentation du peuple, & des baſtimens, de tel-le façon que toutes choſes ſemblent eſtre paruenües à leur dernier eſſay, — tant pour la vente des offices, mariages de filles, que loüages de maiſons. Qui me fait preſque deſfier de noſtre fortune à l'aduenir. Les Muſiciens nous enſeignent que quand nous ſommes aux extremitez de la game, il faut venir aux muances. Il n'y a point plus aſſeuré inſtrument de ce change-

ment que vne longue trainee de guerres ciuiles. Et à la mienne volonté que nous-nous puissions faire sages par l'exemple de noz ancestres, pour destourner ceſt orage de nous. C'est le comble de mes souhaits. Quant au surplus il me plaist de clorre ceste lettre par vne honneste commemoration que vous ne trouuerez hors de propos. Nous enuoyons noz enfans en Italie pour apprendre leur entre-gent, & plusieurs nobles exercices qui s'y trouuent selon la diuersité des villes: & ie veux qu'on sçache, car il est vray, que nostre Paris, est tout vn pays d'Italie racourcy au petit pied, n'y ayant exercice de corps ou d'esprit de là les monts, qui ne se pratique dedans l'enclos de nostre ville. A Dieu.

Paris est vn racourcissement de toute l'Italie au petit pied.

A Monsieur Loisel Aduocat au Parlement.

Il discourt la diuersité de iugemens que l'on fera de ses lettres.

QVelque chose que vous en penſiez, vous serez tres mauuais garand de mon entrepriſe. Croiez que celuy a grand aduantage sur son compagnon, qui en ce temps miserable & calamiteux se tient clos & couuert dedans sa maison. Ne sçauez vous la diuer-

diuersité d'argumens que ie traite, qui sont autant d'esmorches de mescontentemens d'vns & autres? Les opinios des hommes sont trop diuerses, pour se conformer en tout & par tout aux mienes. A l'vn desplaira le seul tiltre, comme chose nouuelle & inaccoustumee en la France de traiter subjects de merite par lettres. L'autre m'impropetera que ie fais le contraire de sainct Hieroſme, lequel appelle quelquefois liures des Epistres qui ne contiennent que trois fueillets, & qu'au contraire i'appelle lettres, telles qui sont vrayement des liures. Ne considerant pas que sainct Cyprian s'est donné le mesme priuilege: ayant fait passer sous le nom d'Epistres les plus beaux sermons qu'il feit iamais. Cestuy, que ie discours des matieres non conuenables à missiues, & qu'il y en a quelques-vnes qui ne se rapportent, ni à mon estat, ny à l'aage auquel ie les escriuois, estant plustost vne histoire de mes humeurs, que de mes aages. Et quelque sage mondain adioustera que ie parle trop hardiment du temps, de l'Estat, des maisons. Brief autant de testes, autant d'opinions. Encontre tous ces controuleurs ie n'ay autres armes pour me parer, sinon de leur dire en vn mot,

mot, Mes amis, ie n'ay entrepris de vous contenter tous en general, ains vns & autres en particulier, & par especial moy mesme. Mais sur tout il me semble voir quelque Cinge qui en ses communs propos fera la mouë à mon œuure, lequel sera bien ayse d'en faire son profit, & employer mon labeur pour sien, mettant la main à la plume. Et à celuy ie ne puis autre chose respondre sinon que vrayement il aura victoire de moy, comme celuy qui m'apportera plus de mescontentement que nul autre. Mais voyez ie vous prie comme les affaires vont en matiere de liures. Ayant fait imprimer mes Epigrammes Latins, ie vey peu de gens ausquels ils ne fussent aggreables : toutes fois quelque personnage mien amy qui voulut faire l'Aristarque, m'admonnesta que ie ferois beaucoup mieux pour moy, si tout ainsi que les Iardiniers resserpent & elaguent de leurs arbres plusieurs branches superflues, pour donner plus longue vie au tige, aussi i'ostois plusieurs petits Epigrammes qui ne servoyent que d'estouffer les meilleurs. Encores que ie sois du nombre de ceux que l'on met quelque fois entre les Poëtes, & qui en ceste qualité deuois flater

Combien les opinions des hommes sont difficiles à contenter.

ter mes conceptions, si me laissay ie lors aller à l'opinion de ce grand Censeur. Et de faict à son instigation ie commence de faire le procez à mes Epigrammes, & en condamne plusieurs à tenir prison perpetuelle dans mon cabinet quand on les reimprimeroit. Ie communique ce mien iugement à vn autre de mes amis, qui auoit l'esprit moins hagard que le premier, lequel me conseille d'en suspendre l'execution. Me donnant nommément aduis de mettre deux de mes liures és mains de deux honnestes hommes, pour retrancher diuersement & à part, ce qu'ils penseroyent estre subject à retranchement. Ie praticque encores ce conseil, & prie deux de mes amys de me sindiquer. Mais il leur en print comme aux trois conuiues d'Horace, qui se trouuerent chacun de diuers appetits: aussi ce que l'vn des deux trouua bon fut condamné par l'autre, & au contraire ce qui fut aggreable à cestuy despleut au premier. Au moyen dequoy en ce biggarrement d'opinions, ie feis cest arrest en moy de ne supprimer aucuns de mes Epigrammes à la seconde impression. Les foibles seruent de fueille aux plus beaux. Estant l'esprit beaucoup plus

Pour plaire au lecteur, il

retenu

Ne faut pas estre tousiours tendu à hauts subiects.

retenu en la lecture d'vn liure, quand on le trouue balancer, tantost en subiects riches, tantost en moindres, que lors que toutes choses vont d'vn mesme fil. Voyez vne compagnie de Damoiselles, qui toutes soyent belles en perfection, vous ne sçauez sur laquelle asseoir principalement vostre veuë. Qu'il y en ayt quelques vnes moins belles, en l'assortissement du plus auecques le moins beau, vous trouuez beaucoup plus dequoy contenter, & vostre esprit, & voz yeux.

Seneque ne se lit pas par tant de gens que Plutarque, & pourquoy.

Seneque ne se fait pas manier par tous, d'autant que d'vne mesme teneur il est perpetuel en sentences, ne donnant loisir au lecteur de reprendre son haleine. Au contraire Plutarque pour n'estre tousiours tendu en hauts subiects, se lit par toutes sortes personnes. Ceste consideration a fait que i'ay pensé de mettre indifferemment toutes mes lettres en lumiere. Et peut estre aduiendra il que celles dont ie fais moins de compte, seront les mieux recueillies. Ainsi que l'on dit estre autrefois aduenu à Iean Boccace, duquel le Decameron à esté beaucoup plus honoré par la posterité, que son Philocope, & autres œuures dont il faisoit plus d'estat. Or quel que soit mon liure, ie

le vous enuoyeray soudain qu'il sera acheué d'imprimer. Ie m'asseure que trouuerez plus de fautes en l'impression que ie ne voudrois. Car quel liure peut on Imprimer de nouueau qui n'y soit infiniement subject ? L'on enuoye à l'Imprimeur ses copies les plus correctes que l'on peut. Qui passent premierement par les mains du Compositeur. Ce seroit certes vn vray miracle, que sans fautes il peust assembler toutes les lettres : C'est pourquoy on luy baille pour controleur vn homme qui prend le tiltre de Correcteur, auquel on presente la premiere espreuue. Celuy pour l'opinion qu'il a de sa suffisance, se donne quelquefois iurisdiction sur les conceptions de l'Autheur, & en les voulant rapporter aux siennes, les interuertit : & ores qu'il ne se donne ceste loy, si est-ce que son œil se peut escarter. Qui est la cause pour laquelle on a recours pour la seconde espreuue à l'Autheur, mais ou du tout on ne le trouue point, ou si on le trouue c'est au milieu d'autres empeschemens, pour lesquels il ne peut auoir l'esprit bien tendu à ceste correction : Voire que quand il seroit en pleines vacations, il luy est fort ayse de mesprendre, comme celuy qui relisant

Combien il est aisé de faire des fautes aux impressions.

ce

ce qu'on luy apporte, pense le lire tout ainsi qu'il l'auoit couché par escrit. Voyla pourquoy ie vous prie, ou excuser, ou suppleer les fautes de l'impression. Au demeurant ie ne veux oublier de vous escrire que cinq ou six sepmaines apres que mes lettres furent sur la presse, mes Dames des Roches feirent imprimer vn petit Recueil, portant aussi le tiltre d'Epistres, e quelles vous voyez plusieurs belles fleurs & gentillesses d'esprit. C'est la seconde fois que Madame des Roches fille, & moy, sommes sans y penser rencontrez en mesmes pensees : la premiere, au Poeme de la Puce, & maintenant en la publication de noz lettres. Et vrayement ie ne seray iamais marry de symboliser auec celle que i'estime & honore infiniement entre les belles, honnestes, & vertueuses Dames de la France.
A Dieu. En Auril 1586.

FIN.

TABLE.

TABLE
DES CHOSES PRINCIPALES ET PLVS MEMORABLES, traictees en ces dix liures d'Epistres.

AAges des troubles de la France. 756.
selon la diuersité de noz aages il est bien seant que nous representions diuers personnages.
Royaume des Abeilles. 441.
le Roy des Abeilles n'a point d'aiguillon. 735. 757.
Accord fait entre Messieurs le Prince de Condé, & de Guise. 222.
Acheminement au siege d'Orleans. 280.
Acheminement au siege de la Rochelle. 373.
A Dieu, mot dont nous vsons en François pour dire congé de bouche. 3.

l'Admiral se ioinct à l'Anglois, duquel il reçoit argent. 281.
il escrit vn manifeste touchant le meurtre commis en la personne de Monsieur de Guise. 295.
il est declare innocent de la mort de Monsieur de Guise. 304.
en quel estat il fut trouué par le seigneur de Toré. 316.
il est vaincu par nostre ieune Duc d'Anjou. 356.
occis a Paris. 361. Sa vie & deportemens 364.
l'Admiration de quel effect est au ieune homme. 652.
Aduenement du petit Roy François à la couronne. 205.
l'Aduocat en quels subiects de causes se doit principalement addonner. 388.
l'estat d'Aduocat est meilleur & plus seur qu'vn office de iudicature. 508.
le ieune Aduocat doit auec toute soubmission se rendre auditeur. 651. 652.
l'Aduocat quel doit estre.
la premiere piece de l'Aduocat est d'estre preud'homme. 652.
l'Aduocat doit estre courtois. 654. & modeste. 655.
l'Aduocat plaidant est aucunement excusable en ses passions. 654.
4. grands Aduocats appellé aux grands estats pour leurs vertus. 515.

Adulteres, l'vn commis, l'autre que l'on vouloit commettre furent cause de perdre l'Estat de Rome à ceux qui le possedoyent. 674.
l'Afrique a produit des plus grands Docteurs de l'Eglise. 24.
Agatocle paruint par sa meschanceté à estre Roy de Sicile. 530.
Agnes Sorelle, c'est celle que noz Annales appellent la belle Agnes. 183.
monsieur d'Aigremont recommandé par monsieur le premier President. 701.
Alain Chartier contenporain de Nicolas Oresme. 105.
Alciat a escrit en Latin des Epistres. 8.
Allegations reprouuées par l'autheur. 537. & d'où vient ceste nouuelle forme d'eloquence, qui gist en icelles. 538.
Alexandre souhaittoit apres auoir subiugué vne partie de l'Vniuers, en subiuguer d'autres. 29.
la vie d'Alexandre escrite en vers de douze syllabes. 130.
Alexandre receut grand heur d'estre mort ieune. 530.
Alienation du bien de l'Eglise. 297.
l'Allemand parlant Latin est malaysement entendu du François. 149.
les Allemans appellerent le Roy à leur secours contre l'Empereur. 47.

Alphenus Varus sage Senateur de Rome. 489.
L'Amant auant la iouïssance n'est iamais asseuré. 43.
L'Amant ne peut estre si asseuré qu'il reçoiue vn parfaict contentement. 46.
les poincts de l'Ambition plus forts que de l'amour. 29.
s'il y a de l'Ambition aux bestes. 732.
L'Ame de l'homme est comme le miroüer. 713.
lien d'Amitié entre les bestes. 724.
L'Amour n'est iamais sans crainte. 421.
L'Amour des peres enuers leurs enfans, quelle suite porte auec soy. 476. 85.
Amphion Musicien excellent.
Amulius Roy d'Albe fut tué par Romulus & Remus ses nepueux. 659.
Amurath prit les villes de Philippoli & Adrinopoli. 770. 607.
Anagrammes François.
d'Andelot delaissé à Orleans pour y commander. 282.
Anglois chassez de France du temps de Charles septiesme. 31.
L'Anglois se feit Maistre d'vne partie de la France. 771.
bons offices prestez par les citoyens d'Angoulesme à noz Roys. 416.
priuileges octroyez à ceux d'Angoulesme. 416.

calami-

calamitez que la ville d'Angoulesme a souffertes pendant noz troubles. 422.
Angoulesme receptacle des ancestres de nostre Roy. 433.
Anguerrant de Marigny eut vne fin honteuse. 530.
Sçauoir si les autres Animaux sont participans de la raison. 713.
combien les autres Animaux abondent en prudence. 721.
tous les autres Animaux naturellement plus continens que l'homme. 725
Sçauoir si les autres Animaux sont sociables en leurs especes. 728.
monsieur le Duc d'Anjou Lieutenant general de France. 340.
Annibal Carthaginien vaincu par le ieune Scipion. 355.
Annibal sentit grand mal-heur par la longueur de sa vie. 530.
Antioche Roy de Macedone prend à sa solde les Gallogrecs. 57.
Antiquailles de Rome a quoy nous doiuent seruir. 476.
Antoine Carracioli extrait de la famille de Melfes Euesque de Troye. 225.
Antoine Fontanon Aduocat en la Cour de Parlement. 627.
Aoust mois fatal pour noz troubles. 446.

l'Appanage du Duché d'Anjou a cest heur de produire des Rois. 376.
Apologie de la Main. 576.
Appius Claudius abusant de son authorité decemvirale. 674.
Apollo favorisa tousiours le party Troyē. 580.
Apprendre les choses par cœur, d'où vient ce mot. 710.
Sçauoir si les Arbres ont quelque estincelle de sens. 714.
le seignr d'Ardiuilliers a escrit des Poesies. 76.
Arioste autheur Italien de grand bruit. 19.
Ariouist venu au secours des Sequanois, s'empara du plus beau de leur territoire. 774.
Aristides deuant le peuple d'Athenes s'opposa au conseil de Themistocles. 294.
Aristote grand personnage. 14. pour la plus grand part traduit en nostre vulgaire. 102. sa sentence. 118.
Les armes au commencement des Monarchies sont plus en vogues que les lettres. 25.
Arrest donné en faueur du Prince de Condé demandeur en declaration d'innocēce. 220.
Arrestz tenus la veille des Rois en la maison de l'autheur. 95.
Asille basti par Romule. 662.
si l'Assassin commis en la personne de son ennemy est excusable double opinion. 294.

Assemblée premiere où fut faicte la resolution de prendre les armes pour la religion. 206.
Assemblée des Estats dans Orleans. 223.
Assemblée à Fontaine-bleau sur la police de la France. 211.
Asseurance n'y a aucune en amour. 40.
il faut estre Auaricieux de son honneur. 656.
des Auenelles Aduocat descouure la coniuration. 208.
Augures de Rome. 716.
Auguste haranguant ses soldats, les appelle ses compagnons. 489.
empesché par ses domestiques d'estre heureux. 531.
S. Augustin Docteur Africain tressçauãt. 24.
son liure de la Cité de Dieu traduit en nostre langue vulgaire. 102.
d'Aumale porté par terre, & fort froissé. 277.
pourquoy il estoit fort aisé à la noblesse d'Auuergne de se licentier extraordinairement. 488.

B

la Barbarie par quel moyen s'est logée entre nous par plusieurs centaines d'ans. 25.
Barbarousse general des Galers du grand Seigneur. 530.
les Bardes manioyent la Theologie & Philosophie des Gaulois. 59.

le Bailly & Preuost d'Orleans mis prisonniers 214. Bataille de Dreux. 276.
Baltazar de Chastillon autheur Italien celebre. 19.
A Baron des Adrés commet toutes sortes de cruautez contre les Catholiques. 273.
Bataille de S. Denis donnee la veille S. Martin 1567. 325.
Bayonne ville fatale à l'Estat. 303.
du Bellay poëte François excellent. 32.
Bellouese cõducteur des Gaulois en Italie. 56.
Bembe a escrit des lettres en Latin. 79.
Beranger Comte de Prouence, Poëte excellent. 108.
à Bertrand Cardinal les seaux sont osiez. 205
Bestes brutes plus fauorisees de nature que l'homme. 708.
Bestes mises au rang des Dieux par quelques peuples. 716.
les Bestes non ingrates. 719.
les Bestes capables de honte & pudeur. 721.
les Bestes s'entendent assez entre elles par leurs voix. 742.
la Bible traduite en nostre vulgaire. 102.
Bibliotheque de Monsieur de la Croix du Mans. 676.
Biens d'Eglise alienez iusques à trois millions de liures. 297.
les Bigarrures, liures de Mõsieur Tabourot. 597

Bizau-

Bizance depuis appellee Constantinople. 59.
Brennon conducteur des Gaulois en Italie. 56.
Bretaigne la grand' apprenoit à orner son langage sur nostre patron. 12.
le Brezil, & les mœurs des Breziliens. 140.
Brissac Mareschal de France, Lieutenant dedans Paris. 270.
monsieur Brisson a recuilly les Formules des Romains. 624.
il dresse par le commandement du Roy le Code Henry. 624.
la Brosse vieux capitaine, tué 278.
Bruits nouueaux des troubles 1585. 760.
Brulart Procureur general du Roy s'oppose aux requestes des Iesuites. 308.
Brutus iuged son fils à mort, & fut spectateur de son supplice. 674.
Bocace autheur Italien bien renommé. 19.
Bonamie a escrit des lettres en Latin. 79.
Bourbon met le siege deuant Rome. 59.
Bourdillon Mareschal de France, & Gouuerneur de Piedmont. 414.
du Burg Conseiller au Parlement, bruslé. 205.
les Bourguignons quand & pourquoy ils chassoyent leur Roy de leur Royaume. 90.
Bourgongne promise à l'Empereur par le traitté de Madric. 413.
Budé a escrit des Epistres en Latin. 4.

C

C, Latin combien diuersement se prononce. 159.
Calais reprise par Monsieur de Guise. 196.
Calomnie est à craindre sur toute chose en tous grandz iours. 495.
Camillus chastia la trahison du pedagogue des enfans des Falerien. 295.
il eut le milieu de sa fortune trauersiere. 530.
fut bany prenant qualité de Dictateur, donne à dos aux Gaulois, & les desconfit. 691.
Capitaines & Lieutenans esleus à Paris en chaque dizaine. 270.
les vieux Capitaines qui ont couru grande fortune, doiuent craindre de s'aburter aux ieunes. 352.
Caprices de Iean Baptiste Gello. 17.
Carafe nepueu du Pape Paule Theatin est de Capitaine faict Cardinal. 193.
le Cardinal de Lorraine constitué souuerain apres le Roy. 74.
le Cardinal de Lorraine porte la parole au Colloque de Poissy. 230.
le Cardinal de Lorraine presche en nostre Dame, & à S. Germain de l'Auxerrois. 270.
le Cardinal de Tournon vieux routir en affaires d'Estat. 230.
le Cardinal de Tournon fait que les Iesuites sont

ſont receus en forme de ſocieté & college tant ſeulement. 310.
Carneades enuoyé des Atheniens ambaſſadeur en la ville de Rome. 617.
Cartel de deffy. 22.
Caſſiodore a eſcrit des Epiſtres. 2.
Caſtelnau pris & executé à Amboiſe. 208.
Catherine Roine de France ſupplie le Roy de ſe deporter de la tonſte. 203.
Caton le vieil n'apprit le Grec que ſur ſon dernier aage. 18.
Caton n'eſtoit moins, ſeul que quand il eſtoit ſeul. 90.
Caton redoutoit autant que Pompée vint au deſſus de Ceſar, comme Ceſar de Pompée. 263.
Caton pourquoy erigea l'eſtat du Preteur de Rome. 506.
la Cauſe entre l'Vniuerſité & les Ieſuites traitée au Parlement. 305.
la Cauſe, mot entre les Huguenotz pour leur entrepriſe. 347.
Cauſes ſolemnelles & toutes publiques plaidées par Paſquier. 557.
Centeniers conſtituez par le Roy dans la ville de Paris. 315.
la Ceinture eſt quittée par celuy qui fait ceſſion de biens. 189.
Ceſar Borgia & ſon pere empoiſonnez. 671.

Changement de la volõté du Roy de Nauarre contre les Huguenots, & pourquoy. 252.
Chapperon pour bonnet, Chapperonner pour bonneter, & deux testes en vn Chopperon. 189.
que la Charité est entre quelques animaux. 716.
Charlemaigne Empereur de Rome 59.
il fut fort docte. 107.
Charles Monsieur contraint se contenter de la Guyenne, au lieu de la Normandie. 413.
Charles Empereur cinquiesme vient mettre le siege deuant Mets 53. 374.
sur ses vieux iours choisit vne vie solitaire. 192.
il fut cõtraint se retirer de deuant Mets. 374.
il ceda à la fortune de Henry deuxiesme. 353.
Charles Comte d'Anjou, Roy de la Pouille & Sicile. 377.
Charles cinquiesme Roy de France prenoit les villes en ioüant de sa plume. 93.
il fit tomber l'Eueschié de Lisieux à Nicole Oresme pour recõpense de ses labeurs. 104.
Charles huitiesme a fait trembler Rome. 52.
Charles neufiesme visite sa sœur la Royne d'Espagne. 303.
harassé de faim & de la longue traite, se retire à Paris. 318.
Charles de Marilhac Archeuesq. de Vienne. 223

Cheualiers de l'ordre de S. Michel creez par François 2. & la cause. 211.
Cheualiers du sainct Esprit instituez par nostre Roy. 448.
le Chien se rend aysement intelligible entre nous. 742.
Chilperic petit fils de Clouis escriuit plusieurs liures en vers Latins. 107.
Chiromanchie. 586.
Chirurgie d'où dicte. 592.
Ciceron a escrit des Epistres. 2. il ne fut destourné d'escrire en sa langue. 11.
combien qu'il se fust rendu admirable entre les Grecs. 14.
par ses vertus monta aux grands estats. 530.
disoit de sa langue tout ce que contrefaisoit Roscius de ses gestes. 586.
les Cicongneaux nourrissent leurs peres & meres affessez de vieillesse. 720.
Cimbalum mundi composé par Bonauenture du Perier. 598.
Cincinats pour la diuersité aymoit la vie champestre. 86.
les Cinges de Rabelais. 31.
Cinges, qui veulent à faulses enseignes paroistre grands aux despens des œuures d'autruy. 780.
Cimon Athenien par les instructions de Socrate peruient au degré de Philosophie. 16.

Circé sorciere. 569.
Circé de Iean Baptiſte Gello. 17.
Citadelle erigee à Orleans & Lyon. 302.
l'inuention des Citadelles eſt plus pernicieuſe que prouſitable à l'Eſtat. 322.
Clairemont ſiege Epiſcopal d'Auuergne. 511.
Claude Sceiſſel Eueſque de Marſeille a faict pluſieurs beaux liures. 176.
Cloſture de noz lettres Françoiſe. 3.
Clodio Tolomei grandement eſtimé pour ſes Epiſtres. 79.
le Code traduit en vieux langage Frãçois. 101.
Code Henry, contenant les ordonnances de France. 626.
le Coleric eſt fort aiſé à appaiſer. 490.
deux Coleriques ne doiuent eſtre mariez enſemble. 38.
College des Dormãs, autremẽt de Beauuais. 65.
Colloque de Poiſſy de grand parade & peu d'effect. 230.
Colonies qui eſtoyent enuoyees par les Gaulois a la conqueſte de nouueaux païs. 685.
Combat de Iarnac & la Chaſtigneraye. 202.
Cõmencemens des lettres de noz anceſtres. 62.
Commencemens aſpres & faſcheux produiſent vne fin treſ-douce. 62.
Commencement dans Paris de la ruine des Huguenotz. 239.
Commencement des troubles de lxvij. 315.

tirer Commodité de ses incommoditez, est belle chose. 787.
le Concile general clos & arresté par la diligence de Monsieur le Cardinal de Lorraine. 297.
sçauoir s'il est bon de venir par nouueau Concile pour la reconciliation des deux religions qui sont par la France. 765.
Connestable de Luxembourg du temps du Roy Louys xj. 361. condamné à la mort. 182.
monsieur le Connestable deffait par le Duc de Sauoye. 353.
arriué à Paris, ce qu'il y fait. 260.
Chef principal de l'armee pour le Roy. 324.
pris à la bataille de Dreux & blessé. 276. sa mort & obseques. 327.
il eut le milieu de sa fortune trauersiere. 530.
Coniuration contre l'Estat est malaisement menee à fin. 207.
Conniuence des iuges du pais. 496.
Conseilliers de la Cour de Parlement mis en prison. 201.
Conseilliers de Parlement deleguez par les prouinces, pour faire executer l'Edict de pacification. 292.
Conseil que l'Autheur a suiuy en ses actions. 549.
Conseilz des Princes rendus illusoires en ce nouueau remuement de religion. 253.

Constantin le grand ce que fit apres la conclusion du Concile de Nice. 228.
Constantinople prise par noz Baudouins Comtes de Flandre. 59.
Contarein a escrit des lettres en Latin. 79.
le Contemnement fait mettre à nonchaloir tout le plaisir. 45.
Contentement que peuuent receuoir deux amãs qui sont asseurez l'vn de l'autre. 40.
Contention entre la cour de Parlement, & la Cour des Generaux des Aydes sur la publication d'vn Edict. 226.
Contracts des François differens de ceux des Romains. 632.
monarchie du Coq. 734.
d'vn corbeau admirable histoire. 730.
Corbeil assiegé par le Prince de Condé. 275.
la Cour de noz Rois n'est le seiour & abord des mieux disans. 124.
la Crainte est la premiere pointte de noz actions pour bien faire. 506.
Crœsus mené à la Raison par vn ieune Roy Cyrus. 352.
monsieur de la Croix du Mans quelle ordonnance doit tenir dans son liure. 680.
les Coustumes quelles tyrannies produysent en noz esprits. 437.
Coustumes de Paris reformees par monsieur le premier President. 514.

quand les Coustumes particulieres nous defaillent, c'est fait impertinemment d'auoir recours au droict comun des Romains. 635.
que le meilleur seroit en defaut de Coustume, d'auoir recours à celles qui sont plus proches.
Cuias docte Iurisconsulte. 636.
Cuiure de Corinthe. 101.
Curius pourquoy aymoit la vie rustique. 59.
S. Cyprian Docteur Africain tres-sçauant. 86.
24.

D

DAmes loüees & solemnizees par les vers des Poëtes. 554.
Darius vaincu par Alexandre n'ayant encore 28. ou 29. ans. 352.
Declaration & association escrite par les Huguenots. 266.
quelques Defaux qui se peuuent remarquer en nostre droict de France. 639.
Demosthene attribuoit les 1. 2. & 3. parties de l'Orateur à l'action. 587.
Deportemens de nous autres François pendant la courte paix de 1568. 341.
Dialogues sont fort propres pour communiquer noz conceptions. 82.
comme Dieu s'est diuersement ioüé tant des Catholiques que des Huguenots. 292.

Dieu ayãt puny les subiectz par la scelerateſſe d'vn Prince, il punit apres le Prince. 658.
Dieu fait le procez aux Rois. 460.
Difference eſt entre celuy qui enſeigne par liures, ou qui harangue en public. 543.
la Difference qu'il y a entre le droict de France & des Romains. 624.
Difficultez que le Parlement de Paris fait à la reception de l'Edict de Ianuier. 246.
les Dignitez de France ſont auiourd'huy changées. 8.
Diligence admirable du premier Preſident. 515.
Diogenes à fin de n'eſtre veu oiſeux rouloit ſon tonneau. 75.
la Diſcipline publicque fut en grande recommandation dans Rome. 675.
Diſcipline guerriere entre les beſtes. 720.
Diſcours gaillard ſur les paſſiõs d'amour. 444
le Deſdain fait part de l'amour. 444.
Diſtique de l'autheur ponr ſon tableau. 577.
la Diuerſité de noz anciennes loix auec le droit des Romains, d'où vient. 634.
Diuiſions de la France ſous diuerſité de noms partiaux. 523.
Domaine de la couronne ſacro-ſainct. 404.
Doüaire couſtumier propre aux enfans. 640.
Dragut Reis general des galeres du grand Seigneur. 530.

les

les Druydes manioyent la Theologie & Philosophie des Gaulois. 59.
les Ducz & Comtes tant de la France que de l'Italie, d'où se sont faictz. 773.
en Duelz à qui appartient le chois du champ & des armes. 704.

E

EDictz pour mettre ordre contre les heresies qui pullulloyent en la France. 206.
Edict de l'imposition des cinq solz pour muy. 226.
Edict du 25. Iuillet 1561. sur la souffrance de la religion nouuelle. 227.
Edict de Ianuier de l'an 1561. 244.
Edict de Pacification de l'an 1562. 290.
Edict premier sur l'alienation du bien de l'Eglise. 297.
Edict de la subuention des procez. 299.
l'Edict de Pacification en Mars 1568. 340.
Edict des consignations des procez que l'on vouloit renoueller. 544.
l'Edict de Pacification qui fut faict en Iuillet 1585. 784.
l'Elefant & le Coq semblent auoir quelque instinct de religion. 715.
republique des Elefans. 732.
Elizabeth fille aisnée du Roy Henry 2. mariée à Philippe par procureur. 198.

l'Em-

L'Empire de Rome transporté par Constantin en la ville de Bizance. 59.
quelques Empereurs se sont aymez à Paris. 794.
Enfans de Monsieur le premier President de Tou. 526.
Ennodius a escrit des Epistres. 2.
Epigrãmes de maistre Antoine Marnac. 579.
Epigrammes Latins de l'autheur dediez à monsieur le premier President. 290.
Epistres escrites par grands personnages. 10.
Epistres amoureuses mises en lumiere par l'autheur sans l'inscription de son nõ. 441.
Erasme a escrit des Epistres en Latin. 4.
son iugement touchant les Epistres. 79.
Erection des sieges Presidiaux de Clairmont & Beauuois l'an 1582. 545.
Eschile tué au milieu des champs d'vne Tortue. 94.
Escholes Grecques & Latines necessaires. 18.
l'Escriture est cõme l'image de la parole. 172.
Escrire par liures expres contre les œuures d'autruy, c'est vne chose pedantesque. 694.
Esmond Auger & Maldonnat dottes Iesuites. 310.
Esprit infatigable de Monsieur le premier President aux affaires du Palais. 523.
Esprit Romain, pour celuy qu'on appelle maintenant en Cour, homme determiné. 673.

sçauoir si l'esprit giſt au cœur ou au cerueau. 710.
noz esprits sont faicts à la semblance & image de Dieu. 89.
ce qui est requis pour l'establissement d'vne grande ville. 791.
l'Estat de premier President de Paris de quel estoffe & grandeur. 503.
Estats tenus à Orleans. 223.
quel fruict apporte en France l'assemblee des Estats. 223.
les grands Estats ne se doiuent enuier par vn homme de bien en temps calamiteux. 505.
3. Estats qui reluisent principalement entre nous. 649.
les Estrangers que nous appellons à nostre secours se font en fin maistre de nous. 774.
Estude de Monsieur le premier President. 522.
les Ethniques semblent auoir appris des bestes les premiers rudimens de la religion. 728.
Euocations du propre mouuement des Princes de quel dangereux effect sont, & comme elles ont pris leur ply par la France. 434.
d'où nous auons empruntees les 2. Euocations du propre mouuement. 440.
les Euocations & abolitions sont à craindre en matiere de grands Iours. 497.
Exercice à porte ouuerte de la nouuelle religion. 230.

F

Fabricius renuoya à Pyrrhus son medecin. 295.
les Facetties de Bonauenture du Perier. 598.
Fanfares de langage propres à qui. 12.
Fatalité qui s'est trouuee en noz troubles. 372.
chose Fatale aux Ducz d'Anjou, d'estre Roi. 376.
Monsieur Fauchet docte homme en nostre siecle. 680.
Faute grande d'auoir rompu la paix de 68. ou de n'auoir mieux executé la roupture. 343.
Faute que les Aduocatz commettent au barreau meslãs les deux droictz ensemble. 634.
Fautes commises par le Prince de Condé au commencement des troubles. 260.
les grandes Fautes sont faictes par les grandz hommes. 506.
Fautes qu'on impute à Monsieur le premier President. 532.
les Fautes de la vieillesse. 546.
la Femme doit ployer sous le marj. 36.
la Femme est foible de corps & d'entendement. 136.
la Femme perd beaucoup plus que son doüaire, quand elle fait perte de son hõneur. 139.
les Femmes ont plus de commandement sur les Princes, que nulz autres. 97.

les Femmes à Rome en la perpetuelle tutelle des hommes.
Ferdinand Roy des Romains. 641.
Feu des troubles de lxj. allumé generalement par la France. 53.
Fiertre de sainct Romain. 264.
la Fieure quarte pourquoy souhaittee entre les François pour grande maudisson 358.
Fleurs de Rhetorique, sont appellees par quelques vns des guisemens de verité. 752.
les Fleurs de noz esprits sur passent celles des saisons. 27.
monsieur de Foix Archeuesque de Tholose. 300.
la Folie du temps qui court de prendre vn amy qui nous seconde en noz combatz. 481.
les Forces croissent par l'obiect. 450.
Formes de vers esquelz l'Echo est repre-sentee. 98.
Formulaire d'arrest de Monsieur le premier President. 602.
Formules de parler venues de la main. 524.
Formules des Romains recueillies par Monseigneur le President Brisson. 60.
Fortification de Paris se sont tournées en forme de taille. 525.
Fortune heureuse qui s'est recontrée en nostre Roy portant lors le tiltre de Duc d'Anjou. 532.

belle & admirable Fortune de Monsieur le premier President de tout sens. 529.
bonne Fortune de l'autheur contrebalancee par la mauuaise. 786.
diuersité de Fortunes des hõmes illustres. 530.
la Fourmy enterre celle qui est morte. 717.
la republique des Fourmis. 735.
France anciennement appellee Gaule. 12.
François, c'est à dire, franc & libre. 7.
le François ne se peut en beaucoup de choses rapporter au Latin. 9.
le François n'a telle varieté de mots que le Romain & le Grec, & la cause. 10.
le François est auiourd'huy appris des estrangers. 13.
les François s'emparent de noz Gaules. 58.
naturel du François. 195.
le François de sa nature est curieux de nouuelles. 62.
François premier du nom poëte excellent. 115.
il fut blecé en la teste par le Seigneur de l'Orges. 200.
Frontispices de noz lettres Françoises. 3.

G

G En Latin prononcé diuersement. 163.
G, Gabaston & rouge aureille menent par troupes prisonniers les Catholiques. 241.
Galere Maximiã & Cõstãce Empereurs. 248.

Gal-

Gallogrecs issus de l'ancien tige des Gaulois. 57.
Gascons & Espagnols venus au secours des Catholiques. 276.
le Marquis du Gast deffait par Monsieur d'Anghien. 353.
la Gaule ne fut iamais denuee de son eloquence. 13.
Gaule Cisalpine quelle partie est-ce d'Italie. 56.
la Gaule ne fut iamais desgarnie de sçauans personnages. 58.
les Gaulois se subiuguerent eux mesmes. 57.
chefs des Gaulois faits Senateurs par Iules Cesar. 58.
les Gaulois contemnerent de rediger leurs sens & conceptions par escrit. 60.
Gaulois au commencement plus fortes que hommes, mais à la longue plus foibles que femmes. 643.
les Gaulois sous la conduicte de Brennus prirent Rome. 684.
Genius archipreſtre d'amour. 95.
Geofroy de Thery autheur entre nous des rebus. 501.
la Germanie floriſt à preſent en toutes sortes de disciplines. 25.
Giury tué à la bataille de Dreux. 276.
les Grammairiens se font apres que les langues

gues sont paruenues à leur perfection. 172.
les Grammairiens comme censeurs auoyent la charge sur les liures que l'õ diuulguoit. 173.
Grammont remue toute la Guyenne. 259.
le Grand & Pietre medecins de Paris, morts. 699.
les Grandz en quelle façon on les doit chastier. 492.
des Grádz Iours de Clairmõt en Auuergne 486
és Grandz Iours est à craindre la calomnie & les euocations & abolitions. 495.
la Grece farcie d'vne infinité de grandz autheurs. 14.
la Grece maintenant barbare, laquelle anciennement estoit pleine de sciences. 24.
les Grecs tout ainsi que les Romains brusloyent les corps des mortz. 436.
republique des Grues. 737.
Guillaume Cretin du regne du Roy Frãçoi. 367
Guillaume de Lory florissoit sous Philippe Auguste. 979.
Guerres ciuiles sont dangereuses, & mesmes pour la religion. 262.
Guerres ciuiles plus aigues & dangereuses que nulle autre. 272.
le royaume grandement affligé de Guerres ciuiles sous charles 3. & 6. 770.
combien de maux produisent les Guerres ciuiles. 772.

les

les Guerres ciuiles apportent la subuersion d'vn Estat. 774.
vne Guerre ciuile moins tolerable qu'vne tyrannie en temps de paix. 774.
les Guerres ciuiles ont tousiours de longues queuës. 762.
combien les Guerres ciuiles ont faict de tort à la ville de Paris. 793.
Monsieur de Guise est destiné Lieutenant general du Roy en Italie. 193.
il est aussi Lieutenant General à Mets. 49.
beaux succez du Duc de Guise. 196.
il retourne en Cour, ligué auec le Conneſtable & Mareschal de sainct André. 257.
blecé à la mort par Poltrot. 284.
ce qui a esté loué & blasmé en luy. 286.
Madame de Guise demande iustice de l'assassin commis en feu son mary. 293.

H

DEs Harangues mortuaires que l'on faict au Parlement lors qu'vn Conseillier est decedé. 700.
Harangues de Monsieur le Premier President en la commemoration des seigneurs qui esloyent mortz. 700.
que les Harangues funebres faictes en l'honneur de ceux qui ne l'ont merité, perdent le palan. 699.

monsieur de Herlay President aux grands Iours de Poitiers. 499.
le Haure de grace liuré aux Anglois pour gaige & asseurance. 276.
le Hazart seruit de discours aux Huguenots sans y penser. 345.
Hellespont, maintenant appelé le bras sainct George. 770.
les Herbes, leurs proprietez & vertus par qui descriptes. 93.
Hercule Gaulois celebré par noz anciens. 21.
Henry second, protecteur de la liberté Germanique. 198.
tué par Mongommery. 196.
l'Heritier n'a nulle reprimende ou esgard sur les mœurs de la vefue du defunct. 139.
Hieroſme Cardan auoit prognostique au Roy Henry le malheur qui luy deuoit aduenir. 202.
l'Hiſtoire du Roy Louys vnziesme appellee mesdisante. 175.
Holofernes assassiné par Iudith. 294.
l'Homme n'est estably en ce monde que pour la conseruation de l'humaine societé. 87.
l'Homme est à l'homme vn Dieu. 584.
Homme determiné, mot mepte qui s'est auiourd'huy insinué entre les courtizans. 673.
l'Honneur est l'ame des bons esprits & cœurs genereux. 86.

de

de l'Hospital Chancelier ne peut trouuer bon qu'on prenne les armes. 263.
luy & monsieur le premier President de Tou, deux grandz personnages diuers en propositions politiques. 522.
Huguenotz appellez au commencement Huguenaux. 209.
il est defendu à Paris sur peine de la hart de n'appeller nul homme Huguenot. 213.
les Huguenotz portans les armes declarez rebelles, & crimineux de leze maiesté. 273.
aux Huguenotz toutes choses nuysent soudain apres la mort du Duc de Guise. 296.
toutes choses se tournent au desaduantage des Huguenotz contre leur opinion. 314.
les Huguenotz deuant Paris aux troubles de lxvij. 321.
lors que les Huguenotz penserent estre au dessous de toutes choses, les affaires leur reüssirent à souhait en l'an 1568. 344.
des Hyenes admirable nature. 743.
Hypocrat a escrit des Epistres. 2.
combien d'Hypocrisie il y a en matiere des armes. 227.

I

Iacques Cœur, sommaire discours de sa fortune. 181.
causes pour lesquelles il fut condamné. 183.

Parrest de Iacques Cœur. 185.
ses enfans. 187. la composition d'iceux auec le Roy Charles septiesme. ibid.
Iacques Peletier a escrit de l'Ortographe Françoise. 19.
Iean Antoine de Baif a escrit de l'Orthographe Françoise. 143.
Iean Baptiste Gello a escrit plusieurs liures pleins de bonne Philosophie. 17.
Iean Clopinet dict de Mehum estoit sous le regne de S. Louys. 104.
Iean de Hans Minime fait teste aux Ministres. 236.
Iean de Hans Minime mené prisonnier au Roy. 237.
Iean de Maire de quelz escritz il se feit riche. 130.
Iean de Niuellet poëte François. ibid.
Ieanne la pucelle deliura la France des Anglois. 31.
Iesuites par qui instituez, approuuez & soustenus. 305.
Ignace gentilhomme Nauarrois Iesuite. 305.
Indiens mangeoyent leurs peres & meres decedez. 437.
Institution & progrez de l'ordre des Iesuites. 305.
Institution de l'ordre des Cheualiers du S. Esprit. 448.

les Instrumens militaires sont auiourd'huy changez. 8.
les Inuenteurs se perpetuent, non les traducteurs. 103.
Inuentions malaisees à supprimer. 619.
Inuentions diuerses & gentilles sur la main. 581.
Ioin ville tombeau ancien de Messieurs de Giuse. 285.
le Ioual meine l'amour gayement. 41.
la Iouyssance d'amour est accompagnee de beaucoup de tintoins. 44.
Iours & mois qui ont esté fatalement heureux ou malheureux à vns & autres. 445.
Iournee de S. Quentin. 196.
Iournee de S. Medard 239.
Iournee de Montcontour. 351.
l'Italie tõbeau des François, & pourquoy. 194.
l'Italie se doit voir sobrement. 746.
l'Italien fait profession de vengeance. 491.
les Italiens redeuables à nostre France de leur poësie. 108.
le grand Iugement & la grande memoire ne s'accompagnent pas souuent. 625.
Iuif qui se fit Chrestiẽ pour mãger du lard. 568
Iules Cesar ne fut subiugateur de nos Gaules. 57.
comment il rendit toutes les Gaules tributaires au peuple de Rome. 774.

au milieu des affaires publiques est mis à mort. 200.
assassiné à l'impourueu par Cassius & Brutus. 294.
Iulien seiourna six mois à Paris. 794.
monsieur Iuret à escrit des vers sur la main. 596.
la Iustice couste plus en France que nulle autre marchandise. 647.
Iustice entre les animaux. 720.

L

le Laboureur traine auec sa charuë tout le malheur du temps quand & soy. 92.
Lactance Africain tres-eloquent. 24.
Languedoc, Langue de Oc. 772.
la Langue est de grande efficace en nous, mais non de telle que la main. 588.
Langue Grecque n'estoit cogneüe aux François. 790.
les Langues pourquoy s'apprennent. 15.
Langage vulgaire propre à coucher naifuement ses conceptions. 5.
le Latin est cogneu & entendu par tout le monde. 9.
le Latin n'est prononcé d'aucune nation en son naif. 162.
Laurier qui estoit dans Rome prognostic de la

la grandeur & ruine de la posterité d'Auguste.
Leçon de l'autheur à son fils. 433.
Leon l'Adulfi cinge de Rabelais. 648.
Lettres de gens de marque exposees au public. 31.
Lettres de l'autheur de quel subiect & argument. 2.
les Lettres n'ont pas tant de vogue à l'establissemẽt des monarchies que les armes. 6.
Lettres de noz anciens comment se commençoyent. 25.
Lettres bien dictees en Latin. 62.
Lettres d'vn Iuif admonnestant le Roy Henry de se garder du combat d'homme à homme. 78.
Lettres humaines de Monsieur le premier President ioinctes auec la loy. 203.
Les libelles que l'on faict courir au commencement des troubles, sont les seminaires de noz ruines. 518.
Licurge pourquoy se bannist à iamais de son pays par vn exil volontaire. 761.
La liberté de l'Allemaigne recouuerte par le moyen du Roy. 180.
Librairie du grand Roy François establie à Fontaine bleau. 48.
à Lyon on faisoit des declamations tous les ans. 102.
12.

Lyon emboucheure de toutes nouuelles. 620.
Subtilité de la Lyonneſſe pour couurir ſon impudicité enuers le Lyon. 723.
La litterature n'eſt pas comme la tyrannie. 83.
trois Logis du Roy dans Paris. 794.
Les loix reçoiuent poliſſure par le temps. 438.
Loix obſeruees tant en Egypte que Sparte. 648.
les Loix deſcouurent l'infirmité de noſtre raiſon. 729.
diuerſité de loix entre les hommes. 730.
que les Loix meſmes ſe changent en vn meſme pays. 712.
la multitude des loix ſignifie la corruption d'vne republique. 713.
Longueil a eſcrit des lettres en Latin. 79.
Lorges bleça le Roy François en la teſte. 201.
Loüanges de mes Dames des Roches mere & fille. 465.
Louure baſty par feu Monſieur de Clagny à l'antique. 539.
Louys le Gros par la rencõtre d'vn pourceau tombant de ſon cheual ſe rompit le col. 201.
Louys neufieſme mis au Calendrier des bienheureux. 108.
Louys vnzieſme ſommaire recueil de ſes mœurs. 175.
iugemẽt de Dieu qui courut ſur le Roy Louys vnzieſme. 179.

Lucresse par sa mort fut cause de l'extirpation de la tyrannie des Rois. 674.
Lutetia d'où ainsi dicte la ville de Paris. 790

M

Machiauel & son liure de l'institution du Prince, digne du feu. 657.
Magnanimité de certaines bestes. 718.
la Main est vn outil en nous qui produit du bien & du mal en extremité. 584.
la Main par ses gestes nous represente toutes les passions de noz ames. 586.
la Main produit effects esmerueillables, mesmes aux choses spirituelles. 587.
Maine, Touraine & Anjou erigez en gouuernement. 215.
Maires du Palais comment s'impatronizerent de l'Estat. 323.
Maisons anciennement à bon marché, est vn argument du malheur qui estoit lors. 802.
chacun veut estre Maistre pendant vne guerre ciuile. 488.
Maladies de longue guarison. 490.
nostre Malheur ne peut estre fuy, nostre heure estant venue. 361.
longues Maladies sont de dangereux effects aux riches gens. 759.
Manœuures & manufacture prennent leurs appellations de la main. 592.

Manlius pourquoy condamna son filz à mort. 675.
Marc Antoine vaincu par le ieune Octauien. 353.
le Mareschal de S. André tué. 278.
le Mareschal de Hes ameine des Reistres au Prince de Condé. 275.
la Marguerite des marguerites composee par la Royne de Nauarre. 115.
Marguerite sœur du Roy Henry 2. mariee au Duc de Sauoye. 197.
au Marié comment est permis d'accuser sa femme d'adultere. 136.
quel Mariage va tousiours de bien en mieux. 36.
Mariage du ieune Rohan à Argentueil auec la Brabançon. 232.
Mars, mois fatal pour noz troubles. 445.
maistre Martin Mesnart poëte de gentil esprit. 615.
Mariages des François en quoy different à ceux des Romains. 628.
Mariages de la fille aisnee du Roy auec le Roy Philippe, & de la sœur auec le Duc de Sauoye. 197.
le Mary par vne prerogatiue de son sexe ne se doit roidir contre les opinions de sa femme. 38.
Marseille, où on executoit leur haute iustice auec

auec vn vieux glaiue enrouillé. 160.
Medecines comment se prenoyent anciennement. 486.
l'homme pense estre plus sage que la nature, en la Medecine. 726.
l'homme à emprunté des animaux plusieurs points de la Medecine. 727.
les Medecines que nature à diuersement apprises aux animaux. ibid.
Medecins de nostre temps en quoy semblent faillir. 133.
le Melancolic tardiuement bannit le courroux de sa fantasie. 490.
Melphe est ostee aux parens du Pape Paule Theatin. 193.
la Mercuriale tenuë au Parlement deuant le Roy Henry sur la punition des heretiques. 201.
le Mescontentement de l'amour est l'assaisonnement du plaisir. 45.
Mescontentement des Princes & Seigneurs Catholiques. 233.
Mesnage heureux de Monsieur le premier President. 524.
Mets, Toul & Verdun mise sous la protection du Roy Henry. 48.
Minos Roy de Crete, iuge des ames dānees, 317
Mocquerie contre ceux qui sont en leurs maisons a rien faire. 788.

Moitoyer d'où vient ce mot. 154.
Mœurs des coniointz par mariage. 36.
Mœurs de Monsieur le premier President de Tou. 519.
Moines & Nonnains contrains de retourner en leurs monasteres, ou vuider la Frãce. 298
Mou certains ordonnez pour les bains naturels. 490.
Monarchie de France. 403.
les Monarchies s'establissent au commencement par les armes, non par les lettres. 25.
aux Monarchies les subiectz se composent à la volonté de leur Roy 26.
la Mole executé à mort en l'an 1574. 554.
Monophile, liure de l'autheur. 19. faict luy estant fort ieune. 550.
Montheron quatriesme fils du Conneſtable tué. 277.
Montbrun & Mouuant font plusieurs grãdz exploits d'armes en Daulphiné. 274.
Montferraut siege des tailles. 511.
Montgommery capitaine des gardes tua le Roy Henry, 199. il remuë toute la Normandie 259.
Monsieur de Morsan President aux grandz Iours de Troye. 576.
Mort lamentable du bon Roy Henry deuxiesme du nom. 298.
Mort du petit Roy François. 216.
Mort

Mort de Monsieur de Guise. 282.
Mort de Monsieur le Prince de Condé. 348.
Mort de l'Admiral de Chastillon. 361.
Mort honorable de Monsieur le Connestable. 328.
Mortz de quelques seigneurs de robbe longue, qui aduindrent en l'an 1584. 698.
Moiz empruntez des estrangers, & faictz François. 125.
Motif du plaidoyer faict en l'an 1576. pour le pais d'Angoulesme. 382.
Motifz pour lesquelz le Roy de Nauarre changea d'opinion contre les Huguenotz. 254.
Moulins bruslez vers la porte sainct Denis par les Huguenotz. 319.
en l'annee cinq cens lvj. plusieurs gens de marque Moururent. 699.
Moyse prie Dieu les bras esleuez au ciel. 588.

N

Natiuité de Theodore filz de l'autheur. 216.
Natiuité du petit Roy François. 217.
Nature nous doit estre proposee pour seule & principale bute de noz actions. 87.
Nature douce de Monsieur le premier President. 519.
le Naturel de l'autheur. 696.
Neron desire rencontrer quelqu'vn qui le massacre pour mettre fin à ses miseres. 672.

le Duc de Neuers tué à la bataille de Dreux. 277.
Nicole Oresme braue traducteur fut du temps de Charles cinquiesme. 104.
Noualitez introduites en France à l'occasion des troubles. 358.
les Nouuelles croissent en la sale du Palais, & pourquoy. 482.
aux nouuelles premieres d'vne bonne fortune il est malaisé de ne se perdre. 505.
Numitor spolié de l'Estat d'Albe par Amulius. 661.

O

OBit annuel de Monsieur de Guise celebré tous les ans en nostre Dame de Paris. 285.
Obseques du Connestable. 329.
Obseques de Monsieur le premier President. 528.
de n'estre moins Ocieux que quand l'on est ocieux, vicille rencontre. 788.
Ode de l'auteur sur la main. 571.
Oliuier de Clisson assassiné par le Seigneur de Craon. 796.
Opinions des hommes renuersees ireslperement. 218.
Opinion de Machiauel de la scelerateste condamnee par Tite Liue. 659.

Opinion fille bastarde de la raison & passion. 712.
Opinions qui doivent entrer és esprits de ceux qui se veulent marier. 35.
combien les Opinions des hommes sont difficiles à contenter. 802.
Optat docteur Africain treseloquent. 24.
Oracles anciens trompoyent les hommes par vn mot à deux ententes. 118.
l'Orateur du tout voüé & ententif à la surprise du peuple. 12.
Ordonnances d'amour. 95.
Ordre nouuel de Cheualerie voüé au S. Esprit. 448.
Orgueil & presomption de l'homme. 734.
Orleans ville presque exposee au milieu du Royaume. 213. surprise par le Prince de Condé. 260.
Orleans prise en l'an 1567. par le Seigneur de la Nouë. 398.
Orphee musicien excellent. 85.
l'Ortographe ancienne est la meilleure & la plus certaine 19. ne se faut esloigner d'icelle aysement. 160.
republique des Oyes que nous appellons sauuaiges.

P

PAix faicte auec l'Espagnol. 733.
le Palais n'est le seiour des mieux disans de la France. 196.
125.

le Palais chomme par hazard lors de la mort du premier President. 528.
Papiste & Huguenot, motz de faction introduictz entre nous. 211.
Paradoxes plus hardis que ceux de Cicerõ. 122.
Paris assiegé par le Prince de Condé. 275.
Paris le Troyen n'a point esté fondateur de la ville de Paris. 790.
Pourquoy la ville de Paris porte vn nauire en ses armoiries. 792.
d'où vient que nostre ville porte le nom de Paris. 794.
Paris seiour des Rois dés le regne de Clouis. 794
la ville de Paris n'a iamais peu estre vaincue de ses ennemis. 796.
Paris tombeau à ses ennemis. 797.
la ville de Paris grandement opulente sous le regne de Charles V. 802.
Paris en grande souffrette par le moyen des guerres ciuiles. 804.
comme Paris s'est remis sus. 806.
Paris est vn raccourcissement de toute l'Italie au petit pied. 808.
Parlement de Paris, l'authorité duquel a faict regner nos Rois. 401.
la Parole defaut és bestes, qui est cause de tous nos maux. 743.
les Passions tant du corps que de l'esprit troublent nostre raison. 710.

Paul de Foix ambassadeur pour le Roy a Rome, mort. 698.
Paul Theatin, introducteur de l'ordre des Theatins, est appellé à la Papauté. 110.
l'amour de nostre Païs ne nous retient point tant que des nostres. 705.
tout le monde sert de Païs aux sages. 706.
le Pelican se fait mourir pour donner guerison à ses petitz. 509.
les Peres proposent de leurs enfans, & leurs enfans en disposent. 476.
Perigueux surprise par Langoran. 398.
Permission aux Ecclesiasticques de reuendre leurs terres les moins incommodes. 300.
Perseuerãce du Parlemẽt cõtre l'edict de lx. 248
Pentecoste iour fatal à nostre Roy. 447.
Petrarque a escrit des Epistres. 2.
il a mandié de nous les premiers traitz de sa Poesie. 12.
il a acquis la vogue pour auoir emprunté plusieurs paroles de diuerses contrees. 128.
Philippe de Macedone au milieu de ses festins fut mis à mort. 200.
Philippe Roy d'Espagne met le siege deuant la ville de S. Quentin. 196.
Philippe de Commines a escrit la vie de Louys vnziesme. 176.
nom de Philosophe adapté maintenant aux sireurs de quinte-essence. 33.

la Philosophie fournit plusieurs discours. 82.
la Physique, Politiques & Ethiques d'Aristote traduits en François. 104.
monsieur Pibrac President, l'vne des lumieres de nostre siecle. 542. loüé par monsieur le premier President. 700.
Picus Mirandula à escrit des Epistres en Latin. 8.
Pierre de Congneres Aduocat du Roy. 582.
Pierre Guenon à mis noz ordonnances en ordre plus racourcy. 627.
Pierre Paschal homme qui se faisoit valloir par les plumes d'autruy. 622.
Pierre de S. Clote poëte François. 130.
monsieur Pithou a escrit vn traité des Comtes de Champaigne. 423.
Plaidoyé pour la ville d'Angoulesme, faict en Parlement à Paris le 4. Feurier 1576. 386.
les Plaisirs & desplaisirs prennent en nous leur origine d'vne mesme source. 89.
Platon a escrit des Epistres. 2.
Pline second à escrit des Epistres. ibid.
grand Orateur de son temps, feit des Epigrammes. 555.
les plumes seruēt aux gēs doctes de glaiues. 76.
Plus outre d'uise de l'Empereur. 54.
le Poëme faict à Poitiers sur la Pulce. 543.
la Poësie doit seulement voüer sa plume en la celebration de ceux qui le meritent. 34.

Poëtes discourans le mieux de l'amour, sont ceux qui sont moins attains de la maladie. 20.
Poëtes qui ont mis la main à la Pulce. 455.
Poëtes qui ont celebré leurs amours. 556.
le Point d'honneur dont la noblesse Françoise fait estat.
Potiers remis és mains du Roy. 749.
Poie a escrit des lettres en Latin. 253.
Polemon addonné à ses plaisirs fut du tout conuerty par Xenocrates. 79.
Police que tint le feu Duc de Guise dans la ville de Mets. 17.
Police que Monsieur le premier President apporta aux Audiences. 48.
Police entre les Abeilles contre les faineans. 518.
Polices nouuelles par la France pour asseurer l'Estat du Roy. 720.
Policrates Samien se disoit l'heureux des heureux. 302.
Politian a escrit des Epistres en Latin. 530.
Pollion auoit cõmandemẽt sur ses heures. 4.
Il recognoissoit en Tite Liue quelque chose de son Padoüan. 77.
le royaume de Pologne deferé à nostre Roy, estant lors Duc d'Anjou. 145.
Poltrot natif d'Aubeterre. 376.
estant esperdu apres le coup fut pris. 283.
285.

Pompee que fit apres auoir deffait Sertorius. 228. mal luy prit quād il quitta Rome pour la laisser à son ennemy. 260. Il fut vaincu par Iules Cesar. 353. Il sentit grand malheur par la longueur de sa vie. 530.
Pourtrait de l'autheur. 570.
Porus pris par Alexandre, ce que luy dist. 493.
Preparatifz pour l'Edict du mois de Ianuier 1561. 242.
Presches descouuers dans la ville de Paris le iour S. Laurent. 1557. 196.
Presches des Ministres hors les murs de la ville de Paris. 232.
Presches des Huguenotz commencent de prouigner impunement par la France. 234.
Presches des Huguenotz retranchez. 302.
Pretextes diuers pris par les Princes. 264.
le Prince de Condé mandé en Cour. 213. arriué, & constitué en prison. 214. declaré innocent. 220. se promet de surprendre le Roy. 317. Il vuide la ville de Paris, & se retire à Meaux. 259. Il est tué. 348.
le Prince sage reduit sa puissance absoluë sous la ciuilité de la loy. 100.
le Prince mineur doit tout craindre pendant vne guerre ciuile. 262.
le Prince est en fin puny de Dieu pour ses meschancetez. 659.

Princi-

Principes diuers entre les Philosophes. 712.
Priuilege des vieilles gens. 22.
Priuilege de la Fierte de sainct Romain à Roüen. 558.
Priuilege ancien des clercs. 568.
Priuilege des Bourgeois de Paris. 790.
Procez encommencé à faire au Prince de Condé. 214.
les Procez sont pleins de grand ennuy & fascherie. 646.
multiplicité de Procureurs. nuisible au public. 532.
Profit qui nous reuiendroit, si toutes les disciplines estoyent redigees en nostre lãgage 16.
Prognostic vray & premier des malheurs qui depuis sont aduenus en la France. 213.
Promotion belle & heureuse à l'Estat de premier President. 500.
la Prononciation ancienne est la meilleure & la plus seure. 145.
Prononciation Latine n'est obseruee de nulle nation comme faisoyent les Romains. 162.
Prononciation & valleur des lettres. 163.
selon la Proportion de leurs progrez toutes choses prennent fin. 489.
Proposition soustenue par vn Bachelier de Theologie. 236.
Propositions diuerses entre les Seigneurs de la Cour du Roy & du Parlement. 534.

Protagore par la lecture d'Antisthene deuint sobre & honneste. 16.
Prouerbe, Pour vn point Martin perdit son asne. 613.
Protestation des Princes & Seigneurs Catholiques. 265.
Ptolomee Roy d'Egypte demande secours aux Romains contre ses subiets. 509.
Pudicité de la femme est le seul moyen par lequel elle demeure forte. 135.
la Pulce de Catherine des Roches. 457.
la Pulce d'Estienne Pasquier. 460.
Pucelles affrontenses qui se firent prescher par Paris comme estans enuoyees des cieux. 310.
Punition des grandz comment se doit faire. 492.
la Purete de la langue Françoise où il la faut cercher. 126.
Pyrrhus Roy des Epirotes tué d'vne tuille. 54.

Q

Quatre-mesnage, gaste mesnage. 788.
Quinquailliers de quel artifice ils vsent au soin de leur marchandise. 6.

R

Raimont Comte de Tholose, poëte excellent. 108.

dis-

discours sur la Raison dont l'hommes'aduantage sur les bestes. 709.
la correspondance qu'il y a de nostre Raison auec noz passions. 711.
la folle Raison de l'homme cause de tous noz mal-heurs. 712.
Ramus à escrit vne Grammaire Françoise. 143.
Rebuffe fut le premier des nostres qui reduisit noz ordonnances en quel ordre. 627.
Rebus par qui premierement mis en lumiere. 606.
les recerches de la France, entreprise de grand labeur. 105.
les six liures de l'autheur des Recerches de la France. 682.
Recit de l'estat des troubles de lx vij 321.
Reconciliation de la maison de Guise auec celle de l'Admiral. 304.
Reduction des coustumes par Monsieur le premier President de Tou. 514.
la Regence donnee à la Royne mere & au Roy de Nauarre. 225.
Regrez en matiere beneficiale où a lieu. 437.
la Religion ancienne ne doit aysement estre remuee. 242.
la Religion fondement de toute republique bien ordonnee. 406.

la Religion ancienne ne doit estre changee, mais il faut corriger les abus. 399.
il faut sur tout craindre d'entrer en disputes en matiere de Religion. 766.
Remonstrances du Chancelier de l'Hospital aux deputez de la Cour de Parlemẽt. 247.
Remonstrances de Monsieur Loisel à l'ouuerture de la seance d'Agen. 537.
Remus tué par son frere. 661.
Renaudie est directeur de l'entreprise faitte contre le Roy. 208.
René de Viragne Chancelier de France, mort. 698.
Rentes constituees sur les decimes. 329.
Repliques & dupliques des plaidoyers, refrenees par le premier President de Tou. 518.
Repos grand d'esprit est quand on vid en repos auec sa femme. 38.
Reprendre noz anciens arrhemens. 132.
Representation en ligne directe & collaterale. 514.
3. especes de Republique, & d'vne quatriesme qui participe des deux ou des trois. 401.
plusieurs bestes ont leurs Republiques. 731.
Requeste pour & au nom des Protestans de France presentee par l'Admiral. 211.
Requeste presentee au Roy à fin qu'il fust permis faire vne Eglise separee de la nostre. 227.

Resolution folle de ceux qui reduisent l'air de la France à celuy des Romains. 627.
Resolution admirable des Romains. 674.
Responce de Pompee à Sylla. 353.
Restriction sur l'exercice de la Religion nouuelle. 298.
Rhea rendue nommain voilee, comme incestueuse. 650.
monsieur Riant Aduocat du Roy. 513.
Rion ou Moulins, ancien seiour des grands iours au païs d'Auuergne & de Bourbonnois. 497. Presidial d'Auuergne. 510.
mesdames des Roches mere & fille hõneurs de la ville de Poitiers. 451. leurs honnestes exercices & occupations. 452.
le Roy de Nauarre & le Prince de Condé sont mandez en Cour. 213. le Roy de Nauarre tué deuãt Roüen d'vn coup de bale. 274.
Roys de France qui furent studieux & amateurs de la poesie. 106.
noz Roys portent en leurs images la main de iustice, & pourquoy. 412.
les Roys sont obligez enuers Dieu de rendre la iustice à leurs subiectz. 440.
Roys premiers de Rome, qui paruindrent à leurs estatz par mal-engin. 659.
Roys d'Egypte, desquelz on permettoit au peuple d'honorer ou accuser la memoire, selon leurs merites ou demerites. 702.

les Roys de France de la 3. lignee ont lié leur fortune auec celle de Paris. 794.
la Royne mere empeschee à pacifier les troubles. 268.
Romant de la Rose, & ses autheurs. 115.
Rome saccagee & ruinee par les Gaulois. 56.
Rome en vn clin d'œil se mettoit en armes à la moindre rumeur de guerre de la part des Gaulois. 57.
Rome entre les autres republiques est infiniment solemnisee par noz ancestres. 402.
Rome prise par les Gaulois. 688.
le Romain nous deuance en quelques particularitez de droict. 640.
Romains studieux de l'embellissement de leur langue. 15.
Romant d'Amadis faict François par le Seigneur des Essars. 32.
les Romains n'ont esté superieurs aux anciens Gaulois. 56.
les Romains n'orthographioyent comme ils prononçoyent. 19. 147.
Romains deconfitz par les Gaulois à vn iour pres que les trois cens Fabiens estoyent passez au fil de l'espee. 446.
les Romains anciens estoyent plus lascifz en leurs Epigrammes que n'ont esté ceux qui leur ont succedé. 555.
Romains qui abregerent les droitz des Rois

& Empereurs de Rome. 626.
les Romains faignans de prendre en main le fait de leurs alliez s'en faisoyent maistres. 686.
combien les Romains redoutoyent la descente des Gaulois en Italie. 691.
Romulus fut tué par les Patrices & Senateurs qu'il auoit instituez. 659.
Ronsard & Pasquier ont esté amis de leurs viuans. 34.
Roscius Comedien à Rome du temps de Ciceron. 12.
Roüen prise d'assaut par le conseil de Monsieur de Guise. 274.
Monsieur de Ruffec Gouuerneur du Païs d'Angoulmois. 391.
Ruines publiques par la France sous le pretexte de la religion. 271.

S

S Employee par les Romains pour signification de salut. 80.
Sabins rauies par les Romains. 663.
Sadolet a escrit des lettres en Latin. 79.
Sainct Denis ville prochaine de Paris surprise par les Huguenotz
Sainct Medard Eglise és Fauxbourgz de Paris rompue par les Huguenotz. 240.

Sainct Mathias iour fauorable à l'Empereur Charles cinquiesme. 447.
Sainct Romain deliure de prison les criminelz & mal-faicteurs. 558.
Saincte Croix, ancienne & venerable Eglise d'Orleans, razee à fleur de terre. 322.
Soladin Soudan de l'Egypte occupa tout le Royaume de Ierusalem. 775.
le Saturnien mene l'amour auec crainct. 41.
les Sciences & disciplines changent de domicile ainsi que les Monarchies. 24.
Sindics generaux du Clergé creez. 300.
Scipion mit à fin le fort de la guerre des Afriquains encontre les Romains. 356.
il fait retourner Annibal de l'Italie. 195.
il sentit grand mal-heur par la longueur de sa vie. 530.
le Scorpion par son huile garentist du mal par luy precuré. 28.
Scrutin des voix bruslé par le commandement de la Royne mere. 228.
Monsieur Seguier Aduocat du Roy. 513.
Seneque ne se lit pas par tant de gens que Plutarque, & pourquoy. 816.
bon Sens de Monsieur le President de 524.

Sens

Sens dessus dessous, d'où vient cette maniere de parler. 161.
Sepulchre & tombeau de Louys vnziesme demoli à Clery par les Huguenotz. 272.
le Seruice des Dames est la premiere planche pour paruenir aux grandz lieux. 97.
Seruius Tullius fut tué par Tarquin l'orgueilleux. 659.
Sexte Pompee eut Auguste & M. Antoine en sa deuotion dedans ses nauires. 294.
Monsieur Sibilet donna les premieres instructions de la Poesie Françoise à Pasquier. 552.
Sidonius a escrit des epistres. 2. Il est seul entre les Latins qui fait mention des vers retrogrades. 600.
Siege deuant Paris par les Huguenotz. 276.
Siege de la Rochelle, & quel progrez & euenement il eut. 375.
Sigebert assassiné dans Soissons par la practique de Fredegonde sa belle sœur. 294.
les Simples descritz par Pline, Dioscoride & Mathiole.
Sindicat entre les Procureurs. 930.
Sobriquet que noz anciens donnoyent à noz Roys, soulz auoyent mal faict durant leurs vies. 519.

Soleil

Soleil adoré des Ethniques sous diuers noms de Dieux. 727.
Solon & Platon ont escrit des liures d'amour. 556.
Sonnet de l'autheur. 562.
Sors Virgilians. 117.
Sparte republique des mieux morigenees. 402.
Soubize commande en la ville de Lyon sous l'authorité du Prince. 283.
si vn Subiect de France peut par honnestes remonstrances s'opposer quelque-fois aux commandemens de son Prince. 410.
Suppression des offices reuoquee, & tous estatz remis sus. 324.
Stuart Escossois blesse Monsieur le Connestable. 326.
Symmaque a escrit des epistres. 2.

T

TEn Latin prononcé diuersement. 166.
Tanaquil femme de Tarquin, nourrie en la science de deuiner. 666.
Tarquin le vieil assassiné par les menees d'Ancus Martius. 666.
Tatius Roy des Sabins tué par Romulus. 663.
Tauerny homme de robbe longue tué combatant vaillamment. 363.

la Temperie du ciel si elle rend les gens plus ou moins doctes. 23.
le Temple de nostre Dame de Paris, la saincte Chappelle & le Palais, bastis à la moderne. 539.
Temple de la Foy bastly à Rome par le Roy Numa. 389.
le Mareschal de Termes deffait par le Duc de Savoye. 353.
Terres neufues pourquoy ainsi appellees. 140.
les mœurs du peuple des Terres neufues. 141.
Tertullian escriuain d'Afrique tres-sçauant. 24.
pour vn zele ardant enuers Dieu & son Eglise, censuré. 533.
Testamens & successions des François differents de ceux des Romains. 630.
Tester à quatorze ans. 638.
les Thebains solennizoyent le troisiesme iour de Iuin. 446.
Theophraste grand personnage. 14.
Thibaut Comte de Champagne excellent Poëte. 109.
les Tholozains se sont appellez mondains. 120.
Thraseas second Caton de son temps. 388.
le sieur de Tiart aggregé auec les sieurs de Ronsard & du Bellay. 20.
Tibere Empereur abhorra les langues estrangeres. 14.

la Tigresse combien soigneuse & amoureuse de ses petitz. 717.
Tion ville reprise par Monsieur de Guise. 196.
Tite Liue traduit en nostre vulgaire. 102.
Tombeau de messire Anne de Montmorency Pair & Conneſtable de France. 330.
de Tou President mandé pour faire le procez au Prince de Conde. 214. Sa vie & sa mort. 512. &c. Il ne sçauoit que c'estoit de haïr. 521.
Tournoy en la ruë S. Antoine deuant les Tournelles. 198.
l'hoſtel des Tournelles fatal à la ruine de France. 805.
Tours, le Mans, Angers & Samur remis és mains du Roy. 273.
la Traduction est labourieuse, & peu honorable. 103.
Trefue conclue entre le Roy & Monsieur son frere par l'entremise de la Royne. 382.
les Tribulations & fascheries d'où procedent. 48.
Tribuns conseruateurs du peuple. 402.
Troubles d'Amboise. 209.
Triſtant l'hermite Preuost de Louys vnzieſme. 181.
Tumultus, mot Latin, & qu'il signifie. 684.
les Turcz mont cessé qu'ilz ne se soyent emparez de tout l'Empire de Grece. 772.

Tutelles & curatelles des François différentes de celles des Romains. 630.

V

Voyelle comment se prononçoit anciennement dans Rome. 167.
Vale, mot de celuy qui en Latin prend congé. 3.
Valla a escrit en Latin des Epistres. 8.
la Vefue faisant folte de son corps ne perd son doüaire. 135.
Vefues en quelz cas subiectes à la peine. 139.
le Vendosmois est fertil en orateurs & poëtes. 27.
Venise gouuernée par vn bon nombre de gens d'honneur, qu'ilz appellent les magnifiques. 402.
la Verité cachee par l'ignorance de nostre raison. 712.
Vers Alexandrins d'où ainsi dictz. 130.
Vers retrogrades François. 599.
Vers rapportez. 605.
Vers ascendans. 615.
Vers presque sous mesmes motz rapportez. idem.
Vers de Monseigneur le grand Prieur. 621.
Vertus & vices de chaque nations sont hereditaires. 230.
Vice propre aux François. 30.

la Victoire de la bataille de Dreux à qui doit estre attribuee. 280.
Victoires obtenues iadis par les Gaulois en Italie. 56.
le Vidasme de Chartres mis prisonnier en la Bastille. 210.
la Vie des villes est à preferer à celles des champs. 84.
la Vie solitaire est mal-heureuse. 86.
la Vie & deportemens de l'Admiral. 364.
la Vie & deportemens de Monsieur de Guise. 368.
la Vie & mort tres-belles de Monsieur le premier President de Tou. 511.
Monsieur Vignier a escrit l'histoire de France. 695.
les Villes en quoy elles affluent. 88.
les Villes de Piedmont & de Savoye rendues par la paix. 196.
les Villes rendues au Roy Philippe. ibid.
Villes prises d'elles mesme en faueur des Huguenotz. 171.
Villes donnees en garde & depost à ceux de la religion & à leurs associez Catholiques. 383.
Villes prises & occupees par les Huguenotz voisines d'Angoulesme. 417.
Virgile lisoit les œuures d'Ennius pour s'en seruir. 105.

Virgi-

Virginius tua sa fille innocente, à fin qu'elle ne fust violee. 674.
le bon visage d'vn Roy combien il importe enuers la Noblesse de France. 323.
l'Vnion de l'Eglise de tout temps a dependu de la chaize sainct Pierre. 767.
Voyage du seigneur de Guise en Italie à la semonce du Pape Paule Theatin. 193.
Voyage du petit Roy François à Orleans en deliberation d'exterminer l'heresie. 212.
Voyage du Roy Charles neufiesme par la France. 301.
Voyes du Cerf. 131.
la Voix de l'homme bien organizee plus plaisante que le chant des oiseaux. 92.
le Vulgaire & langage commun propre pour exprimer noz conceptions. 7.

X

Xenophon grand personnage. Il a escrit la Vie de Cyrus pour seruir d'exemple. 14. 176.

Fin de la Table des matieres.

APPROBATION.

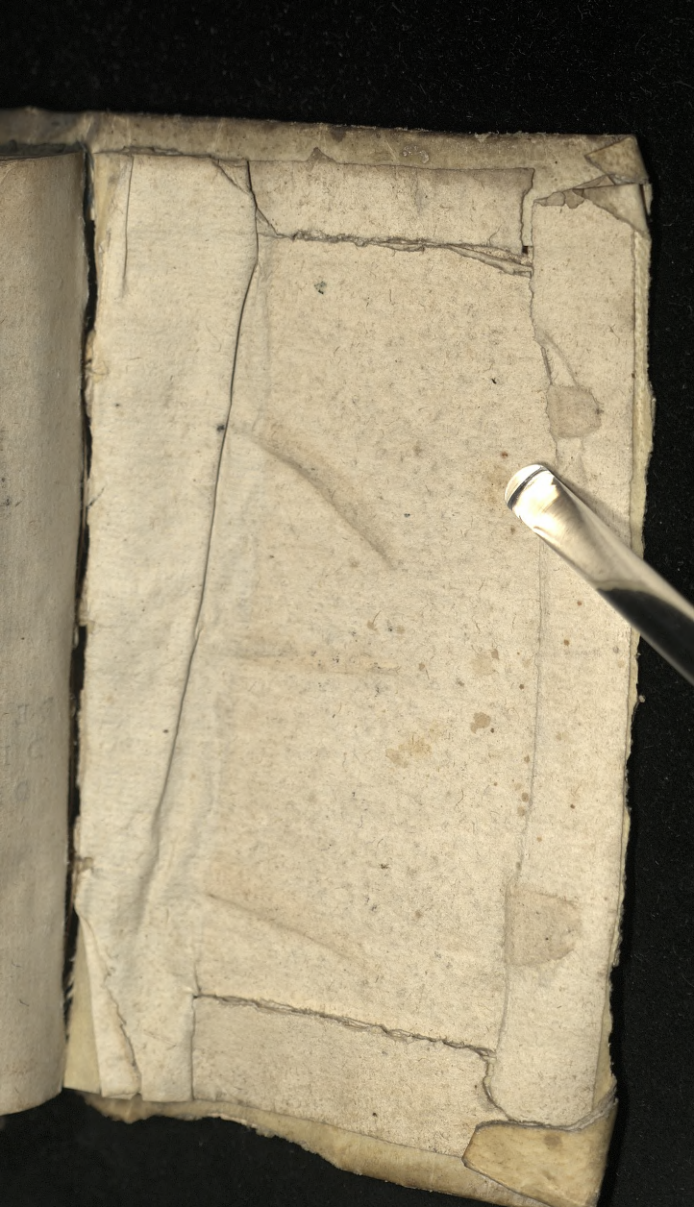
Meſsire François de la Diennee Preſtre Licentié es droicts, Chanoine de l'Egliſe Cathedrale de noſtre Dame en la Cité d'Arras & Cenſeur des liures a reueu & corrigé les Lettres D'ESTIENNE PASQVIER Conſeillier & Aduocat general du Roy en la Chambre des Comptes à Paris, leſquelles ſont pleines de beaux, gentils & excellents diſcours, & partant iugé conuenir de les imprimer pardeça. Faict en ladicte Cité le vingtieſme de Nouembre, 1597.

Ce Liure ne contient chose contraire à la religion Catholique Apostolique & Romaine & est bien delectable & vtil pour chascun estat. Tesmoing mon signe manuel icy mis le vingtiesme de Nouembre. 1597.

François Maugré Chanoine & Preuost de l'Eglise Cathedrale d'Arras.

A ARRAS,
DE L'IMPRIMERIE
DE GVILLAVME
DE LA RIVIERE.
M. D. XCVIII.





BIBLJOTEKA KÓRNICKA
13918

Lettres d'Etienne
Pasquier.